



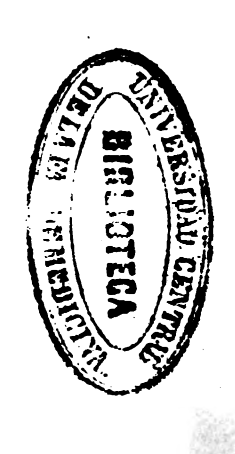


LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCCXIV.

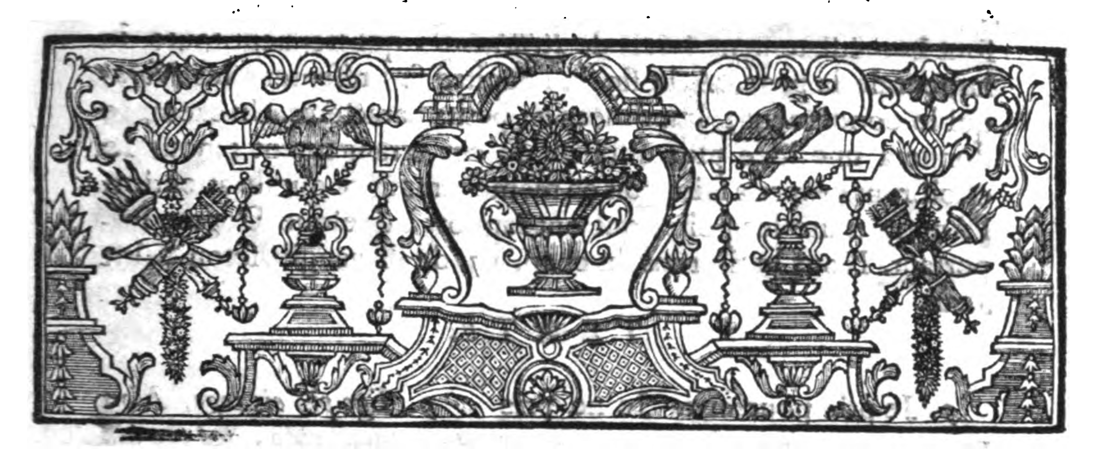




A PARIS,
Chez la Veuve de JEAN CUSSON, ruë ſaint Jacques, à ſaint Jean-Baptiſte.

M. DCC XIV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DU LUNDI 1. JANVIER M. DCCXIV.

REFLEXIONS MORALES, AVEC DES NOTES *sur le Nouveau Testament traduit en François, & la Concorde des quatre Evangelistes. A l'usage de divers Diocéses.* A Paris, Quai des Augustins, chez Lecomte & Montalant, à la Ville de Montpellier. 1713. Quatre Volumes. I. Vol. *pag.* 656. II. Vol. *pag.* 416. III. Vol. *pag.* 654. IV. Vol. *pag.* 566.

L'OUVRAGE étant divisé en quatre Volumes, on juge bien que chaque Evangile occupe son Volume. Chaque chapitre commence par un sommaire fait avec soin. Ensuite on voit un ou plusieurs versets rangés sur deux colomnes, dont l'une renferme la Version Vulgate, & l'autre la Traduction Françoise. » Cette Traduction, observe-t-on dans la Préface, est celle qui fut approuvée en 1696. par S. E. Monseigneur le Cardinal de Noailles, & qui se débite encore aujourd'hui sous son autorité. Les Prélats, ajoûte-t-on, qui ont bien voulu autoriser le présent Ouvrage, & en recommander la lecture dans leurs Diocéses, ont aussi reçu cette Traduction du Texte sacré que l'on y a adoptée. » Les versets traduits

sont immédiatement suivis de *Réflexions*, qui tiennent toute la largeur de la page. A la fin du chapitre se présentent les *Notes* qui le concernent, imprimées en petits caractéres. Un exemple donnera une idée plus distincte de cet arrangement ; nous le choisirons propre à faire voir en même-tems avec quelle attention l'Auteur traite les points qui ont rapport à quelque Dogme important. Nous le tirerons du chap. 17. de l'Evangile selon Saint Jean.

TEXTE.

9. Je prie pour eux. Je ne prie point pour le monde, *g* mais pour ceux que vous m'avez donnés ; parce qu'ils sont à vous.

10. Tout ce qui m'appartient est à vous, & tout ce qui vous appartient est à moi.

9. *Ego pro eis rogo. Non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi ; quia tui sunt.*

10. *Et mea omnia tua sunt, & tua mea sunt.*

REFLEXIONS.

» Anathême, avec l'Eglise, à qui croit que Jesus-Christ » n'a jamais prié son Pere pour le monde, & qu'il ne lui a de» mandé le salut éternel que des seuls Elûs. . . . Mais il lui re» commande ici en particulier ses Disciples, qu'il étoit prêt de » quitter. Ils alloient être exposés à bien des maux ; il étoit na» turel qu'il s'attendrît sur eux. Chargés de lui former un Trou» peau, & de le conduire au milieu des persécutions, ils avoient » besoin d'une protection spéciale, & des graces les plus singu» lieres. «

NOTES.

» *g* ✠. 9. *Je ne prie point pour le monde.* L'exclusion que J. C. » donne au monde dans la priere qu'il adresse à son Pere, n'est » que par rapport aux graces spéciales qu'il demande ici en » particulier pour ses Apôtres. Il prie au Verset 20. pour tous » les Fidéles en général. Il pria même sur la Croix, pour les » Juifs qui le faisoient mourir, & pour les Bourreaux qui le cru» cifioient. «

Dans la Préface, l'Auteur nous apprend qu'il y a près de cinq ans qu'il a commencé de travailler à cet Ouvrage, & qu'il ne lui falloit pas moins de tems pour tâcher de remplir l'idée qu'il s'en étoit faite. Il dit qu'en composant les *Réflexions*, il s'est pro-

posé d'y donner moins à l'esprit qu'au sentiment, & de les rendre profitables plûtôt qu'ingénieuses, les Ouvrages de piété étant faits plus pour édifier que pour plaire. Il ne les a pas multipliées autant qu'il l'auroit pû: elles en auroient souvent été moins naturelles; &, comme il le remarque, une Morale qui porte à faux, & qui ne naît point du sujet, choque plûtôt qu'elle ne produit un bon effet. D'ailleurs, il a cru devoir s'efforcer d'épargner au Lecteur des répétitions ennuyeuses. Aux observations qui regardent précisément sa méthode, il en joint quelques-unes qui touchent aussi le fond de l'Ouvrage. » Il y a eu, » dit-il, dans tous les tems de l'Eglise des erreurs, & des hom» mes attachés à l'erreur; & le Sauveur qui le prévoyoit, s'est » appliqué à nous donner des marques pour les connoître, & » des régles de conduite à cet égard. Ce seroit donc une espé» ce de prévarication, en expliquant l'Evangile, de ne pas dé» velopper aux Fidéles les leçons que J. C. leur a laissées sur » ce point. Mais dans ces occasions, on doit attendre d'un Com» mentateur, que s'en tenant à des réfléxions générales, il n'y » désigne qui que ce soit en particulier, & qu'il ne donne lieu » à aucune odieuse application; & ce sont-là les bornes dans » lesquelles on s'est exactement renfermé. «

» Une chose a fait quelque peine en composant cet Ouvra» ge, ç'a été de trouver en beaucoup d'endroits des réfléxions à » faire sur les devoirs des Pasteurs, des Directeurs, des Minis» tres de la parole, à qui certainement on ne s'étoit nullement » proposé de faire ici des leçons. Mais J. C. ayant employé une » grande partie de sa vie publique à former ses Disciples aux » fonctions de l'Apostolat par ses exemples & par ses discours; » pour détourner toûjours les réfléxions sur d'autres sujets, il » auroit fallu trop souvent quitter la lettre, & débiter sans fruit » une Morale déplacée. Le parti donc que l'on a pris a été de » s'abandonner simplement au Texte, en s'étudiant avec plus » de soin, lorsqu'il s'agissoit des Ministres sacrés, de ne rien » dire qui eût l'air de critique ou d'invective, rien qu'on pût » raisonnablement juger être dit pour aucun d'eux en particu» lier, rien qui parût tendre à avilir le Ministére. « L'Auteur parle, après cela, de ses *Notes* & de leur usage, qui est de suppléer aux éclaircissemens nécessaires qu'il n'a pû insérer dans ses *Réfléxions*. Il assure que dans les unes & dans les autres, il s'est particuliérement appliqué à prévenir les *mauvaises chicanes*, soit par rapport à la Morale, soit par rapport aux dogmes de la

Grace, » laquelle, selon les décisions de l'Eglise, ne peut ja-
» mais être accordée aux mérites de la Nature, & nous est ce-
» pendant absolument nécessaire pour commencer, pour conti-
» nuer, & pour achever quelque bonne action que ce soit dans
» l'ordre surnaturel. « Il fait observer que s'il a tâché d'inspirer aux pécheurs de la confiance en la divine Miséricorde, il n'a pas oublié non plus dans ses occasions, de leur représenter combien il est dangereux d'en abuser par le délai de la pénitence; que la justice est infinie en Dieu, aussi-bien que la bonté; que quand on laisse échapper certains momens de la Grace, on peut encore se convertir, mais qu'on ne se convertit presque jamais, &c. » Nous croyons donc, continue-t-il, avoir tenu le milieu
» entre la molle indulgence que l'Eglise condamna toujours, &
» la rigueur excessive qu'elle a aussi toujours également rejet-
» tée : ceux qui nous accuseroient d'avoir trop panché d'un cô-
» té, doivent pour le montrer recueillir & rapporter ce que nous
» avons dit de l'autre. Les divers endroits d'un Livre étant ainsi
» rapprochés, s'expliquent mutuellement, & découvrent le vrai
» sentiment d'un Auteur sur chaque matiére. « Il fait ensuite quelques réfléxions sur les régles d'équité & de bon sens, lesquelles on doit suivre en examinant les Livres de piété; & tout ce qu'il dit, il le rend sensible par des exemples.

Son Ouvrage est précédé de vingt-quatre approbations, qui en font l'éloge. Celle de M. l'Archevêque & Electeur de Cologne, qu'on voit à la tête, est une Lettre Pastorale. Il y regarde ces réfléxions comme *un riche fonds de lumieres & d'instructions proportionnées à tous les besoins du Chrétien, & à toutes les professions de la vie*; il y découvre *par tout une doctrine saine, des maximes pures, des principes de mœurs toujours également éloignées du relachement, & d'une rigueur excessive*. Dans la seconde Approbation, M. l'Archevêque de Cambray dit, qu'*après avoir lû attentivement l'Ouvrage*, il le croit *pur, utile, & digne d'être mis dans les mains des Fidéles humbles & dociles à l'autorité de l'Eglise leur mere*. M. l'Archevêque de Reims, Auteur de la troisiéme Approbation, déclare, qu'il a trouvé dans ce Livre beaucoup d'*onction*, & de quoi inspirer *de grands sentimens de piété*; que *les Notes sont exactes & sçavantes*; & qu'on remarque *un judicieux discernement dans le choix des interprétations sur le Nouveau Testament, dont la Traduction adoptée est, depuis plusieurs années, autorisée de l'approbation du Public*. La quatriéme Approbation, qui est de M. l'Archevêque d'Aix, n'est pas moins honorable. Les vingt suivantes

sont d'un pareil nombre d'Evêques, dont le premier est M. l'Evêque de Soissons. Son Approbation pourroit être considérée comme un juste abrégé de toutes les autres. » La version du » Nouveau Testament qu'on a employée, dit-il, est exacte & » saine ; les Réfléxions Morales sur le Texte, pieuses & édi» fiantes ; les Notes litterales, solides & sçavantes ; la Concor» de des quatre Evangélistes, nette & suivie. « M. le Cardinal de Rohan, dont l'Approbation a été imprimée la derniere, & est en forme de Lettre adressée à l'Auteur, y témoigne que l'Ouvrage » lui a paru écrit avec beaucoup de pureté ; que les » instructions y sont jointes par tout aux sentimens de piété & de » Religion ; & que c'est une sçavante & pieuse méditation, qui » en élevant l'esprit, ne peut manquer de toucher le cœur. « Il n'y a rien à ajoûter à des témoignages si autentiques, & qui an» noncent en des termes si avantageux, tout ce que ce Livre renferme. A l'égard du style, le Public connoît déja l'élégance de la Traduction, & il y a bien de l'apparence qu'il sera bien aise de la voir reparoître avec des Réfléxions & des Notes si travaillées.

JACOBI PERIZONII DISSERTATIO DE ÆRE gravi, ut & responsio ad Epistolas Andr. Morellii V. C. de variis Familiarum Romanarum Nummis, ex Ursino & aliis. Lugduni-Batavorum, apud Johan. Vander-Linden jun. 1713.

C'est-à-dire : *Dissertation de Jacques Perizonius, sur ce que les Romains appelloient* Æs grave ; *avec une Réponse du même Auteur aux Lettres d'André Morel, touchant diverses Médailles des Familles Romaines, &c.* A Leyde, chez Jean Vander-Linden le jeune. 1713. *in-12. p. 301.*

NOus avons rendu compte, dans le quatriéme Journal de l'année derniere, de l'Ouvrage de M. *Kuster*, intitulé *Diatribe Antigronoviana*, & des deux Dissertations qui accompagnent cette premiere Piéce, l'une sur l'*as grave* des Romains, l'autre sur les differentes acceptions du verbe Latin *cernere*. Il nous parut, après un sérieux examen de ces trois Ecrits, que le but de l'Auteur dans le premier, étoit de se plaindre du mauvais procédé de M. *Gronovius* à son égard, & de repousser vivement les attaques de ce Critique : Que dans le second Ecrit, M. *Kuster* attaquoit à son tour, & qu'il combattoit le sentiment de *Gronovius* le pere & des autres Sçavans, sur la signification d'*as grave* ; Que dans le troisiéme enfin, il se proposoit simple-

ment de donner un Essai de la maniere dont on pourroit composer un nouveau Trésor de la Langue Latine, plus complet que tous ceux qui ont été publiez.

Voici cependant un Ecrivain célébre qui lui attribuë un autre motif, par rapport à cette derniere Piéce sur le verbe *cernere :* c'est M. *Voorbroeck*, connu dans la République des Lettres sous le nom de *Perizonius*, qui désigne à peu près en Grec ce que *Voorbroeck* signifie en Flamand, c'est-à-dire une *brayette*, ou le *devant d'un haut-de-chausse*. M. *Perizonius* accuse donc M. *Kuster* de l'avoir voulu *picotter* sourdement, & même assez ouvertement en quelques endroits, dans la petite Dissertation dont il s'agit. » Une preuve de cela, dit-il, c'est qu'au lieu de prendre » tout autre mot Latin, qui lui eût également servi d'échantillon » pour sa nouvelle méthode de dresser un Dictionnaire, il s'est » avisé de choisir justement le verbe *cernere*, sur lequel j'avois » travaillé, & dont j'avois spécifié les différentes significations » dans mes Notes sur la *Minerve de Sanctius*. M. *Kuster* (ajoûte » l'Auteur) en parcourant ces diverses acceptions de *cernere*, » me copie presque par tout, sous d'autres termes, & cela sans » me nommer ; & il se contente de semer çà & là quelques » nouveautez & divers traits de Critique, qui tombent directement sur mes sentimens, &c. « Telles sont les plaintes que fait M. *Perizonius* contre M. *Kuster ;* & c'est, comme l'on voit par droit de représailles qu'il attaque ici le systême de ce dernier touchant l'*Æs grave*.

Ce systême, comme nous l'avons déja exposé dans le Journal allegué plus haut, consiste à établir que les Anciens n'ont jamais désigné par *æs grave* une certaine sorte de monnoye de cuivre, distinguée par son poids & par sa forme, des autres espéces de même métal ; mais qu'ils ont employé cette expression pour marquer toute monnoye de cuivre, comparée avec la monnoye d'or & d'argent, qui par rapport au volume des espéces étoit beaucoup moins pesante, quoique d'une valeur plus considérable. Ce sentiment de M. *Kuster* est entierement opposé aux deux opinions communes sur ce point, lesquelles ont jusqu'ici partagé les Critiques ; les uns entendant par *æs grave*, *du cuivre en masse & non encore monnoyé :* les autres, *de grosses piéces de cuivre monnoyées*, c'est-à-dire, *des as d'une livre ;* & parmi ces derniers, les uns prétendent que ces *as* furent nommez *æs grave*, jusqu'au tems qu'on les réduisit à un moindre poids ; les autres, du nombre desquels étoit *J. F. Gronovius*, qu'ils ne prirent

ce

ce nom que depuis leur réduction. Voilà qu'elles sont les différentes conjectures des Sçavans, sur la signification d'*æs grave*. Voyons quel parti prend sur cela M. *Perizonius*.

Il est persuadé que les Romains, dans les premiers tems, n'employerent pour le commerce que du cuivre en masse & non monnoyé, dont le seul poids déterminoit la valeur : mais que comme dans l'achat journalier des choses les plus communes, il étoit embarassant de recourir toûjours à la balance, on commença sous le Régne de *Servius Tullius* à fabriquer pour plus grande commodité, différentes piéces de monnoye de cuivre, dont les plus grosses appellées *asses*, pesoient une livre, & les autres égaloient en pesanteur les diverses parties qui composoient ordinairement ce même poids : & toutes ces piéces portoient la marque de leur juste valeur, par rapport à la livre. Malgré cet établissement (soûtient notre Auteur) le cuivre en masse ou en lingots ne fut pas absolument retranché du commerce des ventes & des achats les plus considérables. Et comme il étoit nécessaire dans ces occasions de faire usage de la balance ; de-là vinrent les différens termes Latins, *pendere*, *pensio*, *stipendium*, *dispensator*, &c. qui dénotent tous un payement fait par le moïen de la balance : & rien n'oblige (selon lui) à faire remonter l'introduction de ces termes dans la Langue Latine, avant le Régne de *Servius Tullius*.

Mais continuë-t-il, cinq ans avant la premiere guerre Punique, les Romains commencerent à fabriquer de la monnoye d'argent, & pendant cette guerre ils réduisirent au poids de deux onces les *as*, qui avoient toûjours pesé une livre ; & du tems de la seconde guerre Punique, ils ne les firent plus que d'une once, & même d'une demie-once. Ce fut alors, selon lui, qu'on donna le nom d'*æs grave*, *monnoye pesante*, aux vieilles espéces de cuivre pesant une livre, pour les distinguer des nouvelles piéces de même métal reçûës dans le commerce pour la même valeur, quoi qu'elles fussent d'un poids beaucoup moindre. Il prétend que cet *æs grave*, ou cette vieille monnoye de cuivre, n'eut pas cours fort long-tems, après la réduction des *as* à un moindre volume ; son poids la rendant trop incommode dans le négoce ; outre que la monnoye d'argent venant à se multiplier, on l'employoit par préférence au payement des grosses sommes. Cela n'empêcha pas (continuë M. *Perizonius*), que dans la suite on ne conservât encore quelque tems l'an-

cienne coûtume d'exprimer la valeur des sommes considérables par celle de la vieille monnoye de cuivre, ou de l'*æs grave*, qui dans ces sortes de supputations retenoit sa premiere valeur par rapport à la monnoye d'argent. De maniere, que quoi que cet *æs grave* fût absolument banni du commerce en espéces, il ne laissoit pas de servir encore à la dénomination des sommes les plus grosses. C'est sur ce principe (à son avis) qu'on doit expliquer quelques passages d'Auteurs, où il est fait mention d'*æs grave* dans le récit de certains événemens fort posterieurs au tems de la diminution des monnoyes de cuivre chez les Romains. A l'égard des tems antérieurs à cette diminution, il est très-ordinaire de trouver dans les Auteurs qui ont écrit l'histoire, l'expression d'*æs grave*, qui en ce cas est à sa place.

Tel est le précis du sentiment de notre Auteur sur la question présente. Il ne nous resteroit plus qu'à détailler les preuves sur lesquelles il s'efforce de l'appuyer. Mais comme cela nous engageroit dans une trop longue discussion, & que d'ailleurs M. *Perizonius* s'est peu mis en peine de les ranger dans un ordre clair & méthodique, nous nous contenterons d'en alléguer quelques-unes, & de renvoyer sur le reste à l'Auteur lui-même.

M. *Perizonius* se fonde principalement sur le consentement unanime des anciens Auteurs, qui s'accordent tous à n'employer l'expression *æs grave* que pour désigner la monnoye de cuivre la plus pesante par comparaison avec la monnoye de même métal réduite à un moindre poids. Ce qui est si vrai (selon lui) que les événemens à propos desquels ces Ecrivains parlent de l'*æs grave*, sont presque tous du tems où la monnoye d'or & d'argent n'étoit point encore en usage, & ne pouvoit par conséquent être comparée pour le poids avec celle de cuivre (comme le suppose M. *Kuster*.) Et certainement (ajoûte notre Auteur) on ne pourroit assez blâmer la négligence des anciens Auteurs, d'avoir si souvent employé une phrase par rapport à des tems où elle n'eût rien signifié de ce qu'ils vouloient dire. Il cite entre autres un passage de *Festus*, où il est dit : *Quum ære gravi uterentur Romani, venso eo, non numerato, debitum solvebant :* c'est-à-dire, *lorsque les Romains se servoient de l'*æs grave, *ils payoient leurs dettes en pesant, & non en comptant.* Il y a donc eu un certain tems, conclud M. *Perizonius*, où les Romains se servoient de l'*æs grave*, & un tems posterieur où ils ne s'en servoient

plus, c'est-à-dire, lorsqu'ils eurent fabriqué des espéces plus légeres.

Mais (objecte M. *Kuster*) pourquoi les Auteurs parlant de choses arrivées long-tems aprés la diminution du poids des monnoyes de cuivre, font-ils encore mention d'*as grave*, si ce n'est parce qu'ils comparent alors la nouvelle monnoye de cuivre avec celles d'or & d'argent, qui pesoient beaucoup moins? Mais qui a dit à M. *Kuster* (répond M. *Perizonius*) qu'aprés la fabrique des nouvelles espéces de cuivre, les anciennes qui pesoient une livre, & qui constituoient ce qu'on appelloit *as grave*, ayent toutes absolument disparu du commerce, & qu'il n'en soit pas resté un grand nombre qui pendant les premiers tems de la réforme des monnoyes chez les Romains, ne laissoient pas d'avoir cours, surtout pour le payement des grosses sommes, & de garder avec la monnoye d'argent la même proportion qu'elles avoient auparavant, quoi que cette proportion ne fût plus la même entre les monnoyes d'or ou d'argent, & les nouvelles espéces de cuivre? Nôtre Auteur fait beaucoup valoir cette conjecture, & s'applique à la revêtir de toute la vrai-semblance possible, mettant en œuvre pour cela divers raisonnemens, & divers passages d'anciens Auteurs qui paroissent la favoriser; mais que pour abreger nous ne transcrirons point ici. Il s'efforce de plus, d'affoiblir les preuves de M. *Kuster*, & de résoudre les difficultez proposées par celui-ci contre l'opinion vulgaire, & tirées des sources de l'Antiquité. M. *Kuster* ne laissera pas apparemment sans réplique la Dissertation de son adversaire, & nous n'oublierons pas d'exposer ses raisons, & de les mettre dans tout leur jour, lorsqu'il les aura renduës publiques.

On a fait imprimer par méprise dans le dernier Journal l'Extrait des Lettres de MM. *Morel* & *Perizonius*, qui ne devoit paroître qu'aprés celui-ci, puisque ces Lettres ne sont que la seconde partie du volume dont nous rendons compte.

STEPHANI BALUSII MISCELLANEORUM LIBER sextus, hoc est, Collectio veterum monumentorum quæ hactenus latuerunt in variis codicibus ac Bibliothecis. 1713. C'est-à-dire : *Sixiéme Recüeil d'anciennes Piéces qui n'ont pas encore paru.* A Paris, chez Loüis Guerin, & ses Associez. 1713. in-8°. pag. 567.

LEs Gens de Lettres, & surtout ceux qui s'appliquent à la Théologie & à l'Histoire, doivent sçavoir gré au laborieux M. de Baluze du présent qu'il leur fait. Ce sixiéme volume est composé d'un grand nombre de Piéces très-utiles, & qui voient le jour pour la premiere fois, ayant été jusqu'à présent comme ensevelies dans de vieux Manuscrits. A la tête des autres paroissent deux Ouvrages de saint Ildefonse, dont l'un est intitulé: *Liber adnotationum de cognitione Baptismi;* & l'autre, *De itinere deserti quo pergitur post Baptismum.* Les Sçavans, qui croyoient ces Livres perdus, les regrettoient d'autant plus qu'il en est fait une mention fort honorable dans l'abregé de la vie de saint Ildefonse, composé par Julien, qui remplît comme lui le Siége de Tolede. On voit ensuite les Chapitres ou Ordonnances de Rodulphe Archevêque de Bourges, qui vivoit sous le Régne de Charles le Chauve. M. Sevin, Evêque de Cahors, en a communiqué l'Exemplaire manuscrit à l'Editeur, qui a eu soin de le conférer avec les Capitulaires de Theodulphe Evêque d'Orleans, dont Rodulphe avoit tiré une partie de ses Statuts.

Sallas Malespina qui, selon les apparences, étoit Bourgeois de Rome, mit par écrit les événemens qui regardoient la Sicile, arrivez de son tems, c'est-à-dire, depuis 1250. jusqu'à 1276. M. de Baluze donne ici ce morceau d'Histoire, que le Public ne connoissoit pas. On lui en devoit déja un autre très-considérable sur le même sujet; c'est l'Histoire de Sicile depuis 1282. jusqu'à 1337. par Nicolas Specialis. Elle se trouve dans les additions de *Marca Hispanica.* L'Ouvrage de Malespina est suivi des Préfaces de Benoît Evêque de Marseille, sur son Ouvrage touchant la Sainte Trinité, & la Foi Catholique. Cet Evêque avoit un grand zéle pour la conversion des Mahometans & des Hérétiques, & pour la gloire des armes Chrétiennes dans la Terre-Sainte. Il en fit le voyage en 1239. & il y retourna encore en 1261. Sa présence ne fut pas inutile aux Chrétiens de ce païs-là, & ce fut lui qui engagea les Templiers à rebâtir une Forteresse importante appellée Saphet. Le détail de cette entreprise est rapporté dans une Piéce inserée dans ce Recüeil.

La situation avantageuse de l'ancien Château de Saphet invitoit à le rebâtir. On en voyoit les ruines entre saint Jean d'Acre & Damas, presque au milieu de la Galilée, sur une hauteur en-

vironnée de précipices. Cette hauteur étoit encore fortifiée par le Jourdain & le Lac de Génésareth, qui sembloient lui servir de fossez. On pouvoit de-là ravager tout jusqu'aux portes de Damas; & secourir les Chrétiens, dès que les Sarrazins faisoient des incursions dans les terres qu'ils cultivoient. Benoît représenta vivement ces utilitez à Arman, Grand Maître du Temple, & aux principaux Chevaliers de l'Ordre. Ils eurent d'abord beaucoup de peine à se laisser persuader de s'emparer du poste, parce qu'ils prévoyoient qu'il faudroit faire une dépense excessive pour le mettre en état de défense. Ils l'entreprirent pourtant. L'Evêque de Marseille, après avoir posé la premiere pierre de l'édifice, ne cessa d'aider & d'encourager les travailleurs, jusqu'à ce qu'il le vit assez avancé, pour ne craindre aucune insulte de la part des Infidéles; & lorsqu'il s'en alla, dit l'Auteur de la Relation, il donna à ce Château, comme à son fils bien aimé, ses montures, ses tentes, sa vaisselle & sa bénédiction.

Nous apprenons d'un extrait de la Chronique de saint Martin de Limoges, que cette Forteresse tomba entre les mains des Mahometans l'an 1266. par la trahison d'un Chevalier, Syrien de nation, appellé Leon, qui y commandoit. Il en coûta la vie à trois mille personnes, qui furent inhumainement décolées, quoique les Infidéles eussent promis avec serment de leur conserver la vie & la liberté. Parmi ces morts il y eut un Frere Mineur, dont la tête séparée acheva de chanter le *Salve Regina*, qu'il avoit commencé avant que de recevoir le coup. C'est la même Chronique qui l'assure. Pour le perfide Leon, il abjura publiquement le Christianisme.

Nous ne croyons pas devoir rendre un compte particulier des autres Piéces de ce Recüeil, leur nombre étant trop considérable. Nous remarquerons seulement qu'on y trouve quantité de Lettres du Pape Urbain II. de Hugues Evêque de Die, & Archevêque de Lion; & de plusieurs autres grands Personnages, qui de leur tems ont été chargez des affaires les plus importantes de l'Eglise.

CALENDRIER HISTORIQUE, OU ALMANACH *pour l'année mil sept cens quatorze, contenant par ordre de datte les événemens les plus remarquables arrivés dans tous les Etats & Empires du monde pendant l'année mil sept cens treize; l'Extrait du Prononcé des Edits, Déclarations & Arrêts publiés dans*

la même année : avec une Table alphabetique des Matieres, & un Catalogue des Livres imprimés en France depuis le commencement de l'année 1713. A Paris, chez Delaunay, ruë Saint Jacques, à la Ville de Rome, près la Fontaine saint Séverin, & chez Rondet, ruë de la Harpe, à la Longue Allée, devant la ruë du Foin. vol. in-8°.

NOUVELLES DE LITTERATURE

DE PARIS.

On imprime actuellement un petit Traité sur les verbes Grecs que les Grammairiens nomment *Moyens*, avec une Réponse à M. Perizonius au sujet du verbe *cerno*. Ces Ouvrages sont de M. Ludolphe Kuster, Docteur en Droit de l'Université de Cambridge, & ci-devant Conseiller, Professeur Honoraire, & Bibliothéquaire du Roi de Prusse. Sur la fin de l'année derniere il se rendit en France, où il édifia l'Eglise Catholique par une abjuration sincere de l'hérésie, & par une conversion volontaire & desinteressée.

Sa Majesté vient de l'admettre dans son Académie des Inscriptions & Médailles, en qualité d'Associé surnumeraire; & Elle l'a outre cela gratifié d'une pension annuelle de deux mille livres.

M. Kuster est célébre par beaucoup d'Ouvrages dont voici les titres.

Historia Critica Homeri. A Francfort sur l'Oder, 1696. vol. in-8°.

Bibliotheca Librorum novorum, à mense Aprili anni 1697. *usque ad finem anni* 1699. A Utrecht, 5. vol. in-8°.

Jamblichus de Vita Pythagoræ, cum Mss. collatus, & notis illustratus. A Amsterdam. 1707. in-4°.

Suidas Gr. & Lat. 3. vol. in-fol. A Cambridge. 1705.

Aristophanes Gr. & Lat. A Amsterdam. 1710. in-fol.

Novum Testamentum Millii, variantibus lectionibus auctum, & meliore ordine dispositum. A Amsterdam. 1710. in-fol.

Diatribe Anti-Gronoviana, in qua Editio Suidæ Cantabrigiensis defenditur, & præterea specimen emendationum in Hesychium, & secundarum curarum in Suidam exhibetur. Accedit diatribe de verbo CERNO. A Amsterdam. 1713. in-8°.

Les travaux qu'il a entrepris tant par rapport à *Hesychius*, que

par rapport au *Trésor de la langue Latine*, soutiendront dans la suite fort avantageusement la grande réputation qu'il s'est déja faite.

II. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 8. JANVIER M. DCCXIV.

RECUEIL DES MANDEMENS DE MESSIRE *François de Salignac de la Motte-Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, Prince du S. Empire, Comte du Cambresis, &c. A l'occasion des Jubilés, du Carême, & des prieres publiques depuis le 15. Novembre 1701. jusqu'au 23. Février 1713.* A Paris, chez François Babuty, rue saint Jacques, à saint Chrysostome. 1713. in-12. pag. 184.

CE Recüeil contient vingt-deux Mandemens, sçavoir, dix pour le Carême, dix pour des prieres publiques, & deux pour le Jubilé. A la tête de tous ces Mandemens, est celui qui regarde le Jubilé de 1701. L'Auteur y exhorte éloquemment ses Diocésains à ne pas abuser d'une si grande grace : » Il ne » nous reste, dit-il, mes chers Freres, qu'à vous representer » combien les dons de Dieu sont terribles contre ceux qui les » méprisent. Hélas! les jours de Bénédictions s'écoulent, & le » péché régne toujours. Le Ciel verse une rosée abondante, & » la terre demeure stérile en fruits dignes de pénitence. Ne re- » verrons-nous pas encore après le Jubilé les mêmes déregle- » mens, les mêmes habitudes, les mêmes scandales : Les Fidé- » les courent avec empressement pour obtenir cette grace; » mais ils veulent appaiser Dieu sans se convertir ni se corriger. » La Religion se tourne en vaine cérémonie. Un pécheur veut » payer Dieu d'apparences dont il n'oseroit payer un ami offen- » sé. Il donne à Dieu tout le moins qu'il peut dans sa réconci- » liation. Il semble regretter tout ce qu'il lui donne, & le com- » pte pour perdu. Il se prosterne aux pieds d'un Prêtre, & pré- » tend lui faire la loi. Il frappe sa poitrine, & flatte ses passions. » Il avoue sa fragilité, & refuse de se défier de lui-même. Sa » fragilité sert d'excuse à ses rechutes, & ne lui fait sentir le » besoin d'aucune précaution. Il veut appaiser Dieu, mais à » condition de ne se gêner en rien, &c.

On voit dans le Mandement qui suit, & qui fût publié pour le Carême de 1704. les sages ménagemens dont use M. de Cambray à l'égard des différentes parties de son troupeau. Il relâche plus ou moins la séverité de l'abstinence, suivant les besoins qu'il a vérifiés, & qu'il expose : mais en même-tems il borne cette condescendance, & la corrige en quelque sorte par des limitations qui font souvenir de la régle. Il soutient aussi dans ce Mandement avec beaucoup de vigueur l'autorité de l'Eglise. „Au reste, dit-il, mes chers Freres, nous avons appris avec „ douleur, qu'un grand nombre d'entre vous, ayant entendu pu„ blier dans le païs de la domination d'Espagne, un ordre de la „ Puissance Séculiere, qui étoit borné à la simple police, pour „ avertir de bonne heure les Bouchers, Marchands de poissons, „ & autres, qui font les provisions publiques, ont cru pouvoir „ manger aussi-tôt de la viande tous les Samedis, sans attendre „ que la voix de l'Eglise leur mere les instruisit de sa volonté. „ Vous devez sçavoir que c'est l'Eglise seule à laquelle il appar„ tient, non-seulement de dispenser, mais encore de publier „ elle-même ses propres dispenses, sur les Commandemens „ qu'elle a faits toute seule.... Comme les Ministres de l'Autel „ sont infiniment éloignés de s'ingerer dans aucune affaire qui „ regarde l'autorité temporelle, & qu'à cet égard ils donneront „ toujours à tout le reste des sujets des Rois l'exemple de la sou„ mission la plus parfaite, & du zéle le plus ardent : aussi les „ Rois vraiment Chrétiens & Catholiques n'ont garde de déci„ der jamais sur les choses purement spirituelles, telles que les „ Commandemens de l'Eglise pour l'expiation des péchés par „ la pénitence. Quand ils ont besoin de quelque dispense à cet „ égard pour leurs Personnes sacrées mêmes, ils sont les pre„ miers à se soumettre humblement à l'autorité des Pasteurs, „ pour en donner l'exemple à tous les peuples de leurs Etats.

Le Mandement de 1706. pour des Prieres concernant la guerre, & qui commence ainsi : „ La guerre quoi qu'aussi ancienne „ que legenre humain, devroit nous étonner, comme si elle étoit „ nouvelle parmi les hommes. Ils sont accablés du poids de „ leur mortalité, & ils se hâtent de se détruire, comme s'ils ne „ se trouvoient pas assez mortels. Ils ne veulent qu'être heu„ reux, & ils agissent comme s'ils étoient ennemis de leur bon„ heur. Ils cherchent toujours la paix, & ils la troublent eux„ mêmes. Ils ont inventé un art auquel ils ont attaché toute „ leur gloire, pour augmenter les maux presque infinis de l'hu-

„ manité.

„ manité. Ce ſpectacle eſt terrible ; la Juſtice d'en haut les livre „ à leurs paſſions, afin qu'ils ſe puniſſent eux-mêmes, & qu'ils „ vangent Dieu de leurs péchés. Ce qu'il y a de plus déplora- „ ble, eſt de voir qu'en nos jours le ſang Chrétien eſt preſque „ le ſeul qui paroît couler ſur la terre, pendant que les Nations „ infidéles joüiſſent d'un profond repos, &c. “ Cette fureur des hommes n'eſt pas moins vivement repreſentée dans le Mandement de 1708. ſur le même ſujet. „ Si le monde n'avoit ja- „ mais vû la guerre allumée entre les Nations voiſines, dit M. „ de Cambray, il auroit peine à croire que les hommes puſſent „ s'armer les uns contre les autres : eux qui ſont accablés de leur „ miſere & de leur mortalité, ils augmentent avec induſtrie les „ plaïes de la nature, & ils inventent de nouvelles morts Ils „ n'ont que quelques momens à vivre, & ils ne peuvent ſe ré- „ ſoudre à laiſſer couler en paix ces triſtes momens. Ils ont de- „ vant eux des régions immenſes qui n'ont point encore trouvé „ de poſſeſſeurs, & ils s'entre-déchirent pour un coin de terre. „ Ravager, répandre du ſang, détruire l'humanité, c'eſt ce „ qu'on appelle l'art des grands hommes. Mais les guerres ne „ ſont, dit ſaint Auguſtin, que des ſpectacles où le Démon ſe „ jouë cruellement du genre humain : *ludi Dæmonum*. Les Prin- „ ces les plus juſtes & les plus moderés ſont réduits à prendre „ les armes : malheur d'autant plus grand, qu'il eſt devenu né- „ ceſſaire. Dieu même fait entrer la guerre dans ſes deſſeins de „ miſericorde, comme on fait entrer les poiſons les plus mor- „ tels dans la compoſition des remédes les plus ſalutaires. Hé- „ las ! quelle doit être l'extrémité de nos maux, puiſque nous „ avons beſoin d'un ſi violent remède ! “

La Paix, fort incertaine alors, eſt le ſujet principal du Mandement de 1712. pour des Prieres. Voici un petit échantillon de cette piéce : „ Bien-tôt il ne reſtera plus à nos Campagnes „ deſertes de quoi craindre ni la flamme ni le fer de l'Ennemi. „ Ces terres qui payoient le Laboureur de ſes peines par de ſi „ riches moiſſons, demeurent hériſſées de ronces & d'épines. „ Les Villages tombent, les troupeaux périſſent. Les familles „ errantes, loin de leur ancien héritage, vont ſans ſçavoir où „ elles pourront trouver un aſile. Le Seigneur voit ces choſes, „ & il les ſouffre.... La Paix eſt l'unique remède à tant de lar- „ mes & de douleurs : mais la Paix où habite-t-elle ? D'où peut- „ elle venir ? Qui nous la donnera ? Princes ſages, moderés, „ victorieux de vous-mêmes, ſupérieurs par votre ſageſſe à vo-

„ tre puissance & à votre gloire, compatissans pour les miséres „ de vos peuples, en vain vous courez après cette Paix qui „ vous fuit. En vain vous faites des assemblées pour éteindre le „ feu qui embrase l'Europe : la Paix sera le fruit, non de vos né„ gociations, mais de nos prieres. C'est en frappant nos poitri„ nes que nous la ferons. Elle viendra, non de la sagesse des „ profonds Politiques, mais de la foi des simples & des petits. „ Elle est dans nos mains ; aimons le Seigneur comme il nous „ aime, & la voilà faite. Tous nos maux s'enfuiront dès que „ nous serons convertis. C'est Dieu, & non les Princes de la „ terre qu'il faut désarmer. . . . Ce qui nous met en crainte pour „ la Paix, ajoute-t-il, est l'indignité avec laquelle les peuples „ la desirent. Pendant qu'on leve les mains vers le Ciel pour „ l'obtenir, les hommes se ressouviennent-ils de la sobrieté & „ de la pudeur ? . . . Les chansons impudiques sont-elles moins „ en la place des Cantiques sacrés ? L'avarice & l'usure sont-el„ les moins cruelles contre la veuve & l'orfelin ? L'envie & la „ médisance sont-elles moins envenimées ? Le luxe est-il moins „ insolent ? Les conditions sont-elles moins confonduës ? La „ fraude régne-t-elle moins dans le commerce ? Pendant que cha„ cun se plaint de la misere, en est-on plus épargnant & plus la„ borieux ? La jeunesse est-elle moins oisive, moins ignorante, „ moins indocile ? Les personnes âgées sont-elles plus détachées „ de la vie ? Où trouverons-nous des hommes qui veillent, qui „ prient, qui croyent, qui espérent, qui aiment, qui vivent „ comme ne comptant point sur une vie si courte & si fragile ? „ &c. "

TRAITE' DE L'INCERTITUDE DES SCIENCES, *traduit de l'Anglois.* A Paris, chez Pierre Miquelin, Place de Sorbonne; & Jacques Piget, Quay des Augustins. 1714. vol. in 12. p. 347.

LE Traité dont on nous donne ici la traduction, à été imprimé quatre fois à Londres, sous le titre suivant : *Reflections upon Learning Wherein its shew the insufficiency Thereof, in its Several particulars : in order to evince the usefulness and necessity Revelation.* L'Auteur prend grand soin de se cacher, mais on voit par son Ouvrage, que c'est un homme plein d'esprit & de discernement. Il veut rechercher les défauts des Sciences, & il paroît que c'est moins pour en blâmer l'étude que

pour reprendre les hommes du mauvais usage qu'ils en font : & il ne tombe point là-dessus dans une erreur qui a toujours fait honte au jugement de ceux qui l'ont soutenuë : car il n'y a jamais eu que des ignorans qui ayent méprisé les Sciences ; on peut dire même que si l'on entreprenoit de les décrier, il seroit tout-à-fait impossible d'y réüssir. En effet comme remarque notre Auteur dans sa Préface, ou les raisonnemens que nous employerions pour cela seroient accompagnez d'éruditions, & alors en parlant contre les Sciences, nous parlerions en leur faveur par le secours que nous en tirerions, & tous nos argumens tourneroient de nécessité contre nous : ou si l'ouvrage étoit grossier & mal entendu, il n'iroit point à la fin, & meriteroit d'être rejetté comme inutile. L'unique but de l'Auteur de ce Traité est de dégrader les Sciences de leur élévation prétenduë, en découvrant la vanité des unes, l'imperfection des autres, & on croit pouvoir dire, les difficultez insurmontables qu'elles renferment toutes. Ce dessein peut avoir son utilité dans un siécle où les Sciences semblent être trop exaltées, & où un grand nombre de sçavans s'élevent jusqu'à perdre tout sentiment de Religion. La Science, pour nous servir des termes de notre Auteur, est notre guide affidé. Nos gens d'esprits ne veulent plus rien admettre que ce que la raison délicate & scrupuleuse approuve, & chacun raisonne selon son idée. Examinez ces grands défenseurs de leurs propres entêtemens, ils n'ont rien dit de plus solide que les autres hommes, ils affectent seulement une liberté de juger comme il leur plaît ; & s'il leur étoit possible, de leur propre opinion, ils feroient la regle du genre humain. Ils soutiennent la droite raison : mais par la droite raison ils entendent la leur. Ils parlent d'une Religion raisonnable, tandis qu'ils s'en écartent par leur fausses idées, & au lieu d'une Déesse ils embrassent un nuage. En même temps la Foi souffre de leurs disputes ; ils nous détournent de la voye la plus sûre pour nous, & ils nous font tomber insensiblement dans les erreurs d'une Religion naturelle.

La consideration de cet abus est ce qui a donné lieu à ce Traité. Un des premiers restaurateurs des belles Lettres, le sçavant Pic de la Mirande, homme aussi célébre par sa pieté que pour son rare génie, a composé un livre dans la même vûë : mais comme il a principalement attaqué la Philosophie d'Aristote, qui est maintenant si décreditée, qu'elle manque plû-

cit. Cependant on a découvert depuis peu, qu'Hippocrate s'étoit trompé; & ses Aphorismes bien examinez, ont fait reconnoître le danger qu'il y avoit de trop déferer à la grande reputation. Pour juger des suites fâcheuses qu'a pû avoir une soumission aveugle à ses ordonnances, il n'en faut considérer qu'une seule, qui a causé la mort à tant de malades, qu'on auroit pû guérir, si on se fût avisé plûtôt de leur donner un remede qui passe aujourd'hui pour infaillible, & qui néanmoins est le contraire de celui que prescrit ce Médecin, on peut voir sur cela M. Baile, *Us. exper. Phil. part .2. p. 5.*

Galien differe d'Hippocrate en quelques endroits, & il le suit dans les points principaux : mais sa prolixité fait autant de peine au Lecteur que la brieveté d'Hippocrate. Dans plusieurs gros volumes que l'on a de lui, il ne nous a pas laissé un corps complet de Médecine; il ne semble pas même qu'il ait jamais écrit dans cette vûë. La plûpart de ses Traitez doivent le jour à des motifs differens : il les a composez ou pour se concilier la bienveillance de quelques personnes, ou pour soulager sa memoire, ou pour s'exercer l'esprit. Ses discours anatomiques ont été autrefois fort estimez, & on a cessé de les admirer depuis qu'on a examiné les parties du corps humain avec une exactitude dont il n'étoit pas capable. Ses observations sont souvent fautives, parce qu'il n'a pas assez comparé le corps des hommes avec celui des bêtes, qu'il n'a pas assez connu la difference de l'un & de l'autre. Il n'a presque dissequé que des animaux, & l'on doute qu'il ait vû aucune dissection du corps humain.

Son Traité *De usu partium* a été censuré; on lui a reproché d'y avoir plus donné à l'imagination qu'aux experiences. Il y décrit les parties du corps dans un ordre que personne ne voudroit suivre : il commence par la main, de là il passe au pied, & ensuite il remonte au ventre. Lui qui connoissoit si bien la foiblesse & la fragilité de la vie, dont il parle tant de fois dans ses écrits, la ménageoit-il beaucoup, lorsqu'il tiroit six livres de sang à ses malades, & qu'il les saignoit jusqu'à ce qu'ils tombassent en défaillance ? Ses défauts se sont communiquez à *certains Médecins* qui se sont formez sur lui : les Grecs Oribaze, Ætius, & Eginete, n'ont fait que le copier. Avicenne & les autres Arabes se sont presque contentez de le traduire en leur langue; mais outre qu'ils n'ont pas été fort fidéles, comme la traduction Latine a été faite sur la leur, il est bien dangereux

de s'y fier, particulierement à l'égard des noms de drogues & de plantes, où il ne faut se tromper qu'à un mot pour exposer la vie d'un homme. Les Arabes étoient subtils, & pour la plûpart grands Dialecticiens : ils ont donné de la méthode & de la subtilité à leur Auteur, on ne peut guéres en dire plus à leur avantage.

Les Chymistes ont paru avec tant d'ostentation, & ils ont fait éclater tant de mépris pour les Arabes & pour Galien, qu'il sembloit que nous dussions attendre d'eux des miracles. Paracelse qui passe pour leur Chef, a traité les Galenistes aussi durement que s'ils eussent été de vrais ignorans, & que si toute leur doctrine eût consisté dans un emplâtre ou dans un purgatif. Cependant il n'avoit pas lieu de tirer trop de vanité de ses découvertes, puisqu'il avoit derobé une partie de sa science, si nous en croyons même Van-Helmont, un de ses grands admirateurs; d'ailleurs il n'est pas honorable pour lui d'être mort à quarante-sept ans, après avoir promis l'immortalité par ses remedes : au lieu qu'Hippocrate & Galien ont vêcu, à ce que l'on tient, un siécle & plus.

S'il y a quelque chose de certain dans la Chymie, ce doit être les premiers principes de cet art. Les Chymistes ont réjetté ceux des autres Médecins, & ils pretendent que l'analyse des corps rend ces principes si évidens, qu'il n'est pas permis d'en douter. Mais ils n'en avoient d'abord que trois, & ils en admettent presentement cinq. Qui sçait s'ils en resteront là, & s'ils sont plus certains dans leur maniere de traiter les malades, que dans leurs principes ? Les remedes chymiques ont fait de belles cures, on les prend même avec moins de dégoût, Il s'agit de sçavoir s'ils ne sont point accompagnez d'autres inconveniens; s'ils sont aussi sûrs que les medicamens ordinaires, & s'ils n'ont jamais de mauvaises suites. On se ressouvient bien de quelques succès ; & on oublie les fautes infinies qu'on a faites. Combien de fois les Chymistes ont-ils rendu la vie plus languissante ? Ils guerissent les malades en ruinant leur constitution.... Il est triste que les Médecins avec tant de medicamens, ne fassent pas des cures plus surprenantes. A en juger par leurs Traitez sans nombre & par toutes nos Pharmacopées, nous aurions lieu de croire qu'aucune maladie n'est incurable, mais ces beaux remedes ne réüssissent pas toûjours ; & pour notre malheur, ils ne sont pas aussi souverains dans nos corps qu'ils le sont dans les livres. Enfin l'incertitude de la Médecine a tellement

embarrassé les Médecins eux-mêmes, qu'ils ne sçavent quelle methode suivre. Les alkali sont un jour en regne, le lendemain les acides rentrent en credit : dans un temps l'antimoine est une espece de poison : peu après c'est le remede le plus innocent, s'il est bien preparé. La saignée est approuvée par certains peuples, leurs voisins la condamnent. Les uns sont prodigues de leur sang, les autres en sont avares, & se figurent que leur vie s'abrege à proportion du sang qu'ils perdent. Van-Helmont & ses sectateurs ne tiennent point pour la saignée, Galien & Villis la recommandent, & tout cela est également solide.

Nous voudrions pouvoir rapporter d'autres exemples, mais notre Extrait est déja assez étendu : il ne nous reste qu'à dire un mot de la traduction ; le langage en est si pur, si naturel & si élégant, qu'elle a plus l'air d'un original que d'une copie.

TRAITE' UNIVERSEL DES DROGUES SIMPLES *mises en ordre alphabétique. Où l'on trouve leur différens noms, leur origine, leur choix, les principes qu'elles renferment, leurs qualités, leur étymologie, & tout ce qu'il y a de particulier dans les Animaux, dans les Végétaux, & dans les Minéraux : Ouvrage dépendant de la Pharmacopée universelle. Par Nicolas Lemery, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur en Médecine. Seconde Edition, revûë, corrigée, & beaucoup augmentée par l'Auteur. Avec des figures en taille-douce.* A Paris, chez Laurent d'Houry, Imprimeur-Libraire, au bas de la ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë saint Severin, au Saint Esprit. 1714. in-4°. p. 922. sans y comprendre les Tables. Planches 25.

LA premiere Edition de cet Ouvrage parut en 1698. C'étoit un accompagnement d'autant plus nécessaire à la *Pharmacopée universelle* qu'avoit publié M. Lemery un an auparavant, qu'il est impossible de connoître la vertu des médicamens composés, si l'on n'a une connoissance distincte de la nature des drogues simples qui entrent dans ces compositions. C'est ce que nous expose ici l'Auteur avec son exactitude ordinaire. Il a eu soin d'enrichir cette nouvelle Edition non-seulement par des additions & des changemens répandus dans le corps de l'Ouvrage, mais encore par des articles tout nouveaux : & l'on jugera du nombre de ces augmentations par celui des deux differentes

marques

marques qui en avertissent, & qui sont, ce qu'on appelle en termes d'Imprimerie, un *pied-de-mouche* pour les additions les plus importantes, & une *étoile* pour les moindres. Parmi celles du premier genre, on trouve un article très-curieux & très-étendu, touchant les *araignées* & leur soye; article tiré en partie de la Dissertation de M. *Bon*, imprimée à Paris, en partie de celle de M. de *Reaumur* publiée dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. On trouvera encore parmi les articles ou nouveaux, ou considérablement augmentés, celui de l'*Encre* (*Atramentum*;) celui de l'*Avila*, sorte de pomme des Indes; celui de l'*oreille d'ours*, espéce de *Verbascum*; celui du *Bonduch*, fruit légumineux de l'Amérique, connu sous les noms de *pois nud* ou d'*œil de chat*; celui du *Castor*; celui du *Cerf*; celui du *Chagrain*; celui du *Formicaleo*; celui du *Rat*; celui du *Manchenilier*; celui de la *pierre de serpent*; celui de la *Purette*, poudre magnétique, noire, brillante, plus pesante que le sable, & qui se trouve sur le bord de la mer, proche de Gennes, &c.

Quoiqu'un Livre de la nature de celui-ci ne semble guères susceptible d'Extrait; nous ne laisserons pas d'indiquer en peu de mots quelques-unes des nouveautés qu'il nous présente; & cela sans affecter aucun choix; mais selon que le pur hazard nous les offrira.

Au sujet du *Ver luisant* (page 232.) M. Lemery observe après le P. *du Tertre*, dans son *Histoire générale des Antilles*, que dans ces Isles il y a communément des mouches luisantes, de couleur brune, qui pendant le jour ne jette aucune lumiere, & qu'on prendroit pour des mouches ordinaires; mais que pendant la nuit elles deviennent si lumineuses, qu'on les prendroit pour de petites étoiles qui courent par la campagne; que les habitans s'en servent pour éclairer leurs maisons, & qu'à la lueur d'une de ces mouches on lit aussi facilement qu'à la lumiere d'une chandelle; que pour les attraper, il suffit de mettre le soir à la fenêtre une chandelle allumée, ou un tison ardent; mais qu'étant prises, elles ne vivent que quinze jours ou trois semaines au plus, leur lumiere s'affoiblissant lorsqu'elles sont malades, & s'éteignant tout-à-fait lorsqu'elles meurent.

¶ L'Auteur nous apprend (pag. 339.) que ce qu'on appelle en Allemand *Faltrank*, c'est-à-dire *boisson pour ceux qui sont tombés*, est un mélange des principales herbes vulnéraires, que lon a ramassées, choisies, & fait sécher, pour s'en servir en déco-

ction ou en infusion. Ces herbes sont les feuilles de pervenche, de sanicle, de véronique, de bugle, de pied de lion, de mille-pertuis, de langue de cerf, de capillaire, de pulmonaire, d'armoise, de bétoine, de vervaine, de scrophulaire, d'aigremoine, de petite centaurée, de pilosselle, de menthe, &c. Celles qui croissent sur les Alpes, sur les montagnes de Suisse, & d'Auvergne, sont les plus recherchées, & les meilleures, à cause de leur favorable exposition au soleil. Les Paysans Genevois & Suisses ont soin de les ramasser pour nous les envoyer séches; mais auparavant ils les coupent par petits morceaux, apparemment pour les déguiser. Il vaudroit beaucoup mieux (continuë M. Lemery) qu'ils les envoyassent entieres, afin que nous fussions certains des espéces d'herbe que nous employons.

A l'article d'*Hippolithus, pierre* ou *bezoard de cheval*, l'Auteur parle d'une pierre pesant 24. onces, de la figure & de la grosseur d'un melon ordinaire, inégale & raboteuse en sa superficie, couverte d'une maniere de peau dure, lisse, luisante, de couleur rouge-brune, & trouvée dans la vessie d'une cavalle morte étique. On voit dans les Naturalistes plusieurs exemples de pierres tirées de différentes parties du cheval; ce qui montre le peu de fondement qu'on a eu d'écrire en 1700. à M. *Lister* de la Société Royale de Londres, au sujet d'une pierre trouvée à Argenteüil dans l'intestin d'un cheval, *Qu'aucun des Auteurs anciens ni modernes n'a parlé des pierres qui naissent dans les chevaux.*

Sur le mot *oriza, ris* (pag. 618.) M. Lemery nous raconte sur la foy de M. *Biron* & de plusieurs autres voyageurs. » Qu'on » voit aux Indes une Pagode bien remarquable pour la déli- » catesse de l'ouvrage. C'est la figure d'une prétenduë Divinité » du Japon, placée dans une niche, & ce qu'il y a de plus sur- » prenant, c'est que le Dieu & la niche n'occupent que la ca- » pacité d'un seul grain de ris. Cet ouvrage est d'une structure » si bien distinguée, qu'on y voit aisément avec une loupe de » verre, les yeux, le nez & la bouche, & par tout les propor- » tions y sont gardées dans la derniere exactitude. Ce petit Dieu » avec sa niche est planté sur un poil des barbes qui naissent aux » épics du ris; & la moitié d'un autre grain de ris sert de pied- » d'estal à la petite idole. Cet objet du culte de l'Empereur du » Japon & de toute sa famille, est enfermé dans un petit tuyau » de fort beau verre blanc. »

L'Auteur (pag. 709.) nous développe dans cette seconde Edition, l'origine de la *grenouille*. Elle vient (dit-il) du petit œuf noir qui paroît dans le fray de grenoüille. Cet œuf s'étend, croît & devient un petit *insecte* long & gros comme la moitié du petit doigt : c'est alors ce qu'on appelle en Latin *Gyrinus*, & en François, *Nymphe*, ou *Testar*. Sa tête est grande & longue ; il a une queuë dont la base est proche de sa tête, & dont la grosseur diminuë insensiblement jusqu'à l'extrémité ; il la remuë dans l'eau avec une grande vîtesse, se tournant continuellement de côté & d'autre; sa couleur est brune & noirâtre ; c'est un véritable poisson, qui n'est point amphibie comme la grenoüille. Ce petit animal en croissant fait créver une maniere de robe ou de peau dont il est revêtu ; puis il paroît grenoüille ; mais il faut remarquer que la bouche du *Testar*, pendant qu'il est sous cette forme, est semblable à celle de la tanche, & bien différente de celle de la grenouille : de sorte qu'en se défaisant de sa peau, la grenouille quitte un masque : ses pattes de derriere étoient renfermées dans la queuë du *Testar*, & elles se sont développées avant celles d'enhaut : mais outre cette grosse enveloppe, ces pattes sont encore garnies chacune de sa mitaine, que le *Testar* met bas en prenant la figure de grenouille ; de maniere qu'il paroît une métamorphose très-considérable de *Testar* en une grenouille, quoique ce soit dans le fond un même *insecte*.

A propos des *serpens* (page 786.) M. Lemery observe (sans citer ses garans) qu'à la montagne de Cupferberg située à 24. lieuës de Stokholm en Suéde, on trouve des serpens de couleur de cuivre rouge, long chacun d'environ un pied, gros d'un ou de deux pouces, revêtus d'une peau écailleuse & fragile, peu vénimeux, lesquels ont cela de particulier que si on les frappe avec une baguette ou autre corps dur, ils se cassent comme du verre, & remuent encore long-tems étant cassés, de même que les autres serpens qu'on a coupés par morceaux. S'ils meurent sans avoir été frappés, ils demeurent cassans jusqu'à-ce qu'ils pourrissent.

Notre Auteur sur le mot *Panis, pain*, remarque après *Bartholin*, qu'en certains pays de la Norwege, on fait une sorte de pain qui se garde jusqu'à 40. ans ; & c'est (dit le Médecin Danois) une commodité : car quand un homme de ce pays là est une fois parvenu à gagner de quoi se faire du pain suffisamment, il en cuit pour toute sa vie ; & après cela il passe le reste de

ses jours en repos sans craindre la famine. Ce pain est fait de farine d'orge & d'avoine, qu'on paîtrit ensemble, & qu'on fait cuire entre deux cailloux creux. Il est presque insipide au goût. Plus ce pain est vieux, plus il est agréable; de sorte qu'en ce pays-là on n'est pas moins friand de pain dur, qu'on aime ailleurs le pain tendre. Aussi a-t-on soin d'en garder très-long-tems pour les festins; & ce n'est point une chose extraordinaire qu'au festin qui se fait à la naissance d'un enfant, on mange du pain qui a été cuit à la naissance du grand pere: mais on n'est pas assez heureux de trouver par tout de quoi faire ce pain: car en quelques endroits il n'y a ni orge ni avoine. On est contraint en ces lieux là, de broyer de l'écorce de sapin, & d'en faire une autre sorte de pain qui se conserve aussi fort long-tems: en d'autres lieux : on fait du pain de gland.

A la page 882. M. Lemery donne une description des vers qui s'engendrent dans les pierres, & qui les rongent. Ils sont longs de près de deux lignes, & larges des trois quarts d'une ligne, ils sont noirs, renfermés chacun dans une coque grosse comme un grain d'orge, grisâtre, plus pointue par un bout que par l'autre, & de la figure à peu près d'une chausse à hypocras. M. *de la Voye* dans une lettre qu'il écrivit en 1666. à M. *Auzout*, assure avoir vû par le moyen d'un excellent microscope, que cette coque est toute parsemée de petites pierres & de petits œufs verdâtres; qu'il y a dans l'extrêmité la plus pointuë un petit trou, par où ces vers jettent leurs excrémens; & que dans l'autre extrêmité il y en a un plus grand, par où ces vers passent leur tête, & s'attachent à la pierre pour la ronger. Ils ne sont pas si renfermés dans leur coque, qu'ils n'en sortent quelquefois. Leur tête est fort grosse, un peu plate & unie, de couleur d'écaille de tortuë brune, avec quelques petits poils blancs. Leur queuë est grande, on y voit quatre espéces de mentibules en croix, qu'ils remuent continuellement, & qu'ils ouvrent & ferment comme un compas qui auroit quatre branches. La mentibule inférieure a une pointe longue & semblable à l'aiguillon d'une mouche à miel, excepté qu'elle n'a aucuns petits arrets, mais qu'elle est uniforme. Ils tirent des fils de leur gueule avec leurs pieds, & se servent de cette pointe pour les arranger & faire leur coque. Ils ont dix yeux ronds & fort noirs, qui paroissent bien plus gros qu'une tête d'épingle: ils sont situés cinq sur chaque côté de la tête. Leur corps est divisé en plusieurs replis. Il est ordinairement en l'air quand ils mace

& leur gueule proche de la pierre. Ils ont auprès de la tête trois pieds de chaque côté, qui n'ont que deux jointures ; ils ressemblent à ceux des poux. Ces vers naissent dans les pierres de taille, on en trouve principalement dans celles des vieux bâtimens. Ils rongent tellement la pierre, qu'ils la réduisent quelquefois en maniere de feuilles & de poussiere. On trouve (ajoûte l'Auteur) des vers dans le mortier, dans les coraux, dans plusieurs autres matieres pierreuses, dans les écailles d'huitres, dans les coquillages, & même dans certains morceaux de verre.

C'est ainsi que M. Lemery étale dans ce Traité quantité de faits singuliers & interessans, par rapport à la connoissance de l'Histoire naturelle, dont les drogues simples de la Médecine sont la plus considérable partie : & afin de satisfaire plus pleinement la curiosité des Lecteurs dénués des Livres où se trouvent les figures de ces mêmes drogues, il en a fait graver les plus remarquables en 25 planches, partagées en 400 figures, toutes de plantes, à l'exception des seize dernieres, qui représentent quelques animaux.

III. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 15. JANVIER M. DCCXIV.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES *Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* LES PROVERBES, L'ECCLESIASTE, LE CANTIQUE DES CANTIQUES, & LA SAGESSE DE SALOMON. A Paris, chez Pierre Emery, Quay des Augustins, à l'Ecu de France 1713. in-4°. Proverb. pag. 400. Le reste pag. 539.

NOUS avons parlé du Livre des Proverbes dans le dernier Journal de l'année passée ; l'Ecclésiaste, qui suit dans le même volume, est précédé d'une Préface où l'on examine les différentes circonstances de ce Livre. Le P. Calmet réfute d'abord Grotius, qui a prétendu que l'Ecclésiaste n'étoit pas de Salomon ; & l'Auteur des sentimens de quelques

Théologiens d'Hollande, qui s'est imaginé voir dans cet Ouvrage un dialogue entre un homme pieux & un libertin. Il est incertain si Salomon le composa avant sa chûte, ou si ce ne fût qu'après. Les Hébreux, saint Jerôme, & la plûpart des Commentateurs sont de ce dernier sentiment. Selon eux, Salomon voulut laisser au monde un monument de sa sincere conversion, & précautionner ceux qui viendroient après lui, contre la séduction de la vanité, contre les attraits du plaisir, contre l'ambition & l'amour des richesses, & principalement contre l'amour des femmes, qui lui avoit été si funeste. Cependant, observe l'Auteur, l'opinion contraire n'est pas tout-à-fait dénuée de preuves : car s'il étoit vrai que Salomon eut écrit l'Ecclésiaste depuis ses égaremens, seroit-on aujourd'hui, comme on l'est, & comme on l'a toûjours été, dans le doute du salut de ce Prince ? Il remarque ensuite que malgré la canonicité reconnuë de ce Livre, tout le monde n'en a pas parlé avec le respect qui lui est dû : » Luther, dit-il, a avancé » avec sa liberté, ou plûtôt son insolence ordinaire, que l'Ec» clésiaste lui paroissoit un Auteur plat, *qui marchoit sans bottes* » *ni eperons* ; ce sont ses termes : qu'il ressembloit au Talmud, » & étoit un ramas de plusieurs ouvrages ; que l'on avoit re» cueilli les maximes de Table que Salomon prononçoit dans » la débauche & dans la bonne chere, & qu'on les avoit écrites » dans ce Livre. Voilà le sentiment de ce célébre Réformateur, » suscité de Dieu, s'il plaît au Ciel, pour rétablir l'Eglise Chré» tienne dans sa premiere pureté. On nous permettra de mépri» ser de pareils excès, & de nous en tenir à la tradition de » toutes les Eglises, adoptée des Protestans eux-mêmes, qui » le reçoivent dans le Canon des saintes Ecritures. » Le P. Calmet en donne après cela une idée juste, & il nous fait regarder cet Ouvrage comme un discours public, dans lequel Salomon, sans dissimuler aucune des plus fortes objections des impies, prouve que tout ce que le monde aime ou admire, n'est que vanité ; & que la crainte de Dieu est la seule chose sur laquelle on puisse faire fond.

De cinq mille Cantiques que Salomon avoit composés, celui qui par excellence porte le nom de *Cantique des Cantiques*, est apparemment le seul qui nous reste. Il le fit à l'occasion d'un de ses mariages. Les uns voyent dans l'épouse une fille de Tyr, parce qu'elle est invitée à *venir du Liban* ; les autres, une fille de Jerusalem ou de Sunam, fondés sur ce qu'elle veut

introduire dans l'appartement de sa mere, son époux ; d'autres enfin, & avec plus de vrai-semblance, croyent que l'Epouse étoit fille de Pharaon Roi d'Egypte ; *Que vos démarches sont belles, ô fille du Prince*, s'écrie l'Epoux. Mais il paroît assez inutile de chercher dans une fiction la condition réelle de ceux qui entrent sur la scene. » Pour varier le sujet, dit le Pere » Calmet, il a fallu feindre diverses circonstances, de faire » naître plusieurs rencontres, & représenter l'Epoux & » l'Epouse sous différentes vûës, & faisant divers per- » sonnages ; tantôt d'un Roi & d'une Reine ; tantôt d'un » Berger & d'une Bergere ; tantôt d'un homme & d'une fille » de campagne ; enfin tantôt seuls, & tantôt en compagnie. » C'est ce qui a trompé la plûpart de ceux qui ont raisonné sur » la nature de ce Livre, & sur le sujet qui y est traité. Ils ont » prétendu y trouver une unité d'actions & de personnages qui » n'y est point, &c. » Il découvre dans le tems que dure la piéce sept nuits ou sept jours marqués fort distinctement ; conformément à la coutume des Hebreux, dont les nôces duroient communément sept jours. Ceux qui voudront s'assurer de la justesse de cette division pourront consulter le Livre. Au reste, l'Auteur avertit très-sagement qu'en lisant ce Livre, il faut s'élever au-dessus du sens littéral ; que quiconque y apporte des yeux profanes & charnels, y trouve une lettre qui tuë, au lieu de l'Esprit qui vivifie ; & que c'est pour cela que les Juifs avoient ordonné qu'on ne le lût point avant l'âge de trente ans.

Le sujet du Cantique de Salomon donne lieu à une Dissertation sur les mariages des Hébreux. L'Auteur s'y borne aux circonstances des cérémonies des fiançailles & des épousailles. Les fiançailles se faisoient ou par un écrit, ou par une piéce d'argent que l'on donnoit à la fiancée, ou par la cohabitation. La cohabitation fut ensuite défenduë par les Anciens. Les fiancés pouvoient se voir familiérement, mais il ne leur étoit pas permis d'user de la liberté que donne le mariage ; & ceux qui transgressoient cette ordonnance des Anciens étoient condamnés au foüet. L'époux achetoit son épouse, lui constituoit une dot, & faisoit des présens à son pere & à ses freres. On voit ici les formules de l'écrit des fiançailles, & du contract de mariage.

Les cérémonies qui accompagnent la célébration du mariage parmi les Juifs sont différentes en plusieurs choses, suivant les pays. Selon Leon de Modene, la fiancée va la veille au bain, & se plonge tout le corps dans l'eau. Elle est environnée de

plusieurs femmes qui la menent & qui la ramenent au bruit de divers instrumens de cuisine. Ordinairement la cérémonie se fait en plein air, dans une cour, dans un jardin ou à la campagne. L'époux & l'épouse sont conduits au son des instrumens sous un dais porté par quatre jeunes garçons. Ils ont sur leurs visages des voiles noirs qui les font souvenir de la ruine du Temple & de Jerusalem. Quand ils sont arrivés au lieu marqué, le Rabbin prend une tasse pleine de vin, & après avoir prononcé la bénédiction en disant : *soyez beni, Seigneur, qui avez créé l'homme & la femme, & ordonné le mariage, &c.* il présente le vin à l'époux, puis à l'épouse séparément, afin qu'ils en goûtent. Alors l'époux met un anneau d'or au doigt de son épouse en présence de deux témoins, & lui dit : *Par cet anneau vous êtes mon épouse, suivant le rit de Moyse & d'Israël.* Suit la lecture du contract ; puis on apporte une seconde fois du vin, dans un vase de matiere fragile, & après avoir chanté six bénédictions, on présente encore à boire aux Mariés. L'époux jette avec roideur le vase vuide contre un mur ou contre terre, & il le brise en mémoire de la désolation de l'ancienne patrie. En quelques endroits on met de la cendre sur la tête de l'époux pour la même raison. On jette sur les mariés, & particulierement sur l'épouse, du froment à pleines mains, en criant *croissez & multipliez.* Après la cérémonie, les époux & la parenté rentrent à la maison, & on se met à table. L'époux chante le plus mélodieusement qu'il peut une bénédiction en Hebreu, assez longue ; après quoi on sert une poularde cuite & un œuf cru. L'époux donne une petite partie de la poularde à son épouse ; puis les autres se jettent sur le reste de la viande, & la mettent en piéces, se l'arrachant l'un à l'autre, & se jettant l'œuf au visage avec de grands éclats de rire. Après le repas le plus honorable de l'assemblée prend le marié par la main ; & de suite tous les hommes se tiennent de même & commencent à danser en rond. Les femmes se levent aussi, mais séparément, la plus qualifiée de la compagnie prenant l'épousée par la main. Cette danse est d'une très-ancienne tradition parmi eux ; ils l'appellent *la danse du commandement.*

La conduite de l'épouse dans la chambre nuptiale est, selon les Rabbins, ce qui acheve le mariage ; la fille ne porte le nom d'épouse parfaite *Ischah gémurah*, qu'après qu'elle est entrée dans cette chambre. Elle est censée femme mariée par cela seul, quand même le mariage ne se consommeroit pas alors. Cette

Cette introduction est précédée d'une bénédiction qui finit ainsi : *Soyez beni, Seigneur notre Dieu, qui répandez le plaisir sur l'epoux & sur l'épouse, & qui avez créé pour eux la joye, les chants, l'allégresse, les tréssaillemens, l'amour, l'amitié, la paix, la tendresse fraternelle. Faites au plûtôt, Seigneur, que l'on entende dans les Villes de Juda & dans les places de Jerusalem, les chants de joye, la voix de l'époux, & la voix de l'épouse, la voix de l'amour mutuel des époux, & la voix des enfans qui chantent. Soyez beni, Seigneur notre Dieu, qui comblez de joye l'époux & l'épouse.*

Le P. Calmet répond dans une Préface aux objections qu'on fait contre la canonicité du Livre de la Sagesse ; & dans une Dissertation il examine ce qu'on peut sçavoir de l'Auteur de ce Livre. Il ne l'attribuë point à Salomon. » Nous lui donnons, „ dit-il, un Auteur encore plus illustre, & plus éclairé que ce „ Prince. C'est l'Esprit Saint, qui a inspiré l'Ecrivain de celui-ci, „ comme il a inspiré Salomon. « Mais qui est cet Ecrivain ? Saint Jerôme dit que quelques Anciens ont assuré que c'étoit Philon le Juif. Le Pere Calmet fait un parallele fort exact entre le Livre de la Sagesse & ceux de Philon, par rapport aux principes, à la méthode, au style, aux faits, &c. Et après avoir paru soûtenir l'opinion des Anciens, dont parle saint Jerôme, il ne laisse pas de dire qu'il y aura toujours un obstacle invincible contre Philon dans sa Religion. „ Philon, ajoûte-t-il, est „ mort dans le Judaïsme plusieurs années après la mort de JE- „ SUS-CHRIST. S'il a connu la verité de l'Evangile, il ne lui a „ pas rendu la gloire qu'il devoit. Il n'est donc nullement croya- „ ble que l'Esprit Saint ait parlé par la bouche d'un homme de „ cette sorte, ni que l'Eglise ait voulu adopter, & recevoir „ comme sacré, l'ouvrage d'un Juif non converti. “ Il conclut de tout ce qu'il a dit dans sa Dissertation, que l'Auteur du Livre de la Sagesse est inconnu ; à l'égard du tems auquel il a vêcu, le Pere Calmet conjecture qu'on le pourroit fixer au tems du gouvernement des Maccabées. Calvin rejette le Livre de la Sagesse, parce que, selon lui, l'Auteur s'est trompé en proposant pour sources de l'idolâtrie les regrets d'un pere qui a perdu son fils dans un âge peu avancé, & la beauté des statuës faites par d'excellens Sculpteurs. Le Pere Calmet réfute Calvin dans une Dissertation, où après avoir recherché les différentes causes de l'idolâtrie, il fait voir que l'Auteur du Livre de la Sagesse n'a rien avancé que de très-juste.

LAMBERTI BOS GRÆCÆ LING. PROFESSORIS Ordinarii, Exercitationes Philologicæ, in quibus Novi Fœderis loca nonnulla ex Auctoribus Græcis illustrantur & exponuntur, aliorumque versiones & interpretationes examinantur. Editio secunda, multis partibus aucta. Accedit Dissertatio de Etymologia Græca. Franequeræ, apud Wibium Bleck, Bibliopolam. 1713. C'est-à-dire : *Observations Philologiques de Lambert Bos, Professeur en Langue Grecque, dans lesquelles il éclaircit, par le secours des Auteurs Grecs, plusieurs passages du Nouveau Testament, & en examine les versions. Seconde Edition, considérablement augmentée. On y a joint une Dissertation sur les Etymologies de la Langue Grecque.* A Franeker, chez Wibius Bleck, Libraire. 1713. in-8°. pag. 305. pour les Observations ; pag. 46. pour la Dissertation.

L'Auteur nous apprend dans sa Préface, qu'en s'appliquant à l'étude de la Langue Grecque, il a toujours fait son capital de l'intelligence du Nouveau Testament. La méthode qu'il a suivie pour réüssir dans ce dessein, consiste en deux choses. Il a travaillé d'abord par une lecture souvent réiterée, à se familiariser de telle maniere avec le texte de ce Livre sacré, qu'il le possedât parfaitement dans toute son étenduë. S'étant mis ensuite à lire les Auteurs Grecs profanes, il s'est fait une loi d'en extraire les mots, les phrases, les allusions à quelques points d'Antiquité, & les sentences qui lui paroissoient avoir quelque ressemblance avec ce qu'il avoit lû dans le Nouveau Testament, ou qui étoient précisément la même chose ; & de renvoyer ces extraits aux divers lieux ausquels ils avoient rapport. Il s'est, dit-il, si bien trouvé jusqu'ici de cette méthode, qu'il n'en imagine point de plus propre à conduire un Interpréte au vrai sens du Nouveau Testament. Car il arrive souvent (continuë-t-il) qu'un mot ou une phrase, qui ne se trouve dans le Texte sacré qu'une fois ou deux seulement, est d'un usage ordinaire dans les Ecrivains profanes ; & l'emploi fréquent qu'ils en font nous en découvre mieux toute la force. Il est inutile d'alléguer les secours qu'on peut tirer des Traductions & des Dictionnaires. Les premieres sont la plûpart si défectueuses, selon M. Bos, que ce seroit une négligence tout-à-fait inexcusable, de se reposer trop sur leur prétenduë fidelité. A l'égard des Dictionnaires, combien y manque-t-il de mots, même de ceux qui sont usitez chez

les Auteurs des meilleurs siécles ? Combien de significations omises ? Combien d'autres faussement attribuées, & cela souvent sur la foi d'une version impertinente ? Combien de termes dont on se contente de rapporter les différentes acceptions figurées, sans en indiquer la signification simple & naturelle ? Combien d'étimologies ou visiblement fausses, ou ridicules & amenées de trop loin ? Il est donc beaucoup plus sûr, poursuit M. Bos, de recourir aux sources mêmes & d'y puiser, que de s'en fier à des Traducteurs ou à des Lexicographes si sujets à nous égarer. C'est aussi la conduite qu'il a tenuë, & il nous en fournit des preuves dans ce volume, où il s'est proposé d'éclaircir divers passages du Nouveau Testament à la faveur de la Litterature profane, de redresser la Version Vulgate, la Flamande, celle de *Béze*, & celle de *Schmidt*, & de donner du jour, par le seul changement de ponctuation, à quelques endroits obscurs. Nous allons produire quelques exemples de ces différentes sortes de Critique; & nous le ferons d'autant plus volontiers, que cette seconde Edition nous offre quantité de nouveautez en ce genre.

Saint Marc (XI. 13.) raconte que JESUS voyant de loin un figuier qui avoit des feüilles, alla pour voir s'il y trouveroit quelque chose; & que s'en étant approché, il n'y trouva que des feüilles : *Car* (ajoûte l'Evangeliste, *ce n'étoit pas le tems des figues ; οὐ γὰρ ἦν καιρὸς σύκων* (lit-on dans le Grec.) Ces derniers mots (dit l'Auteur) ont donné la torture aux Interprétes. *Daniel Heinsius* change l'esprit doux de la particule οὐ en esprit âpre, & ponctuë ainsi ce passage ; οὗ γὰρ ἦν, καιρὸς σύκων : c'est-à-dire, *car dans l'endroit où Jesus se trouvoit alors, c'étoit le tems de la maturité des figues.* D'autres, comme *Hammond*, ne changent rien dans le passage, qui (selon eux) ne signifie autre chose, sinon que *cette année n'avoit point été fertile en figues.* M. Bos est persuadé que καιρὸς σύκων ne désigne en Grec que *le tems de la maturité des figues*; ce qu'il prouve par un passage d'*Athenée* (Deipnos. 11. 24.) Il n'est plus question que de sçavoir si saint *Marc* par ces mots (*ce n'étoit pas le tems des figues*) veut dire que *le tems de la maturité des figues n'étoit point encore venu*, ou *que ce tems étoit passé.* L'Auteur se déclare pour ce dernier sens, prétendant que pour exprimer le premier, le génie de la Langue Grecque demanderoit nécessairement que la négative οὐ fut suivie de la particule πω ; ce qu'il tâche de justifier, entre autres autoritez, par l'expression qu'employa *Thalés* (au rapport de *Stobée*) pour élu-

der la propoſition de mariage que lui faiſoit ſa mere ; ce Sage ayant répondu la premiere fois, οὔπω καιρὸς, *il n'eſt pas encore tems ;* & la ſeconde, οὐκέτι καιρὸς, *il n'eſt plus tems.* Or (ſelon M. Bos) l'οὐκέτι καιρὸς de *Thalès*, & l'οὐκ ἦν καιρὸς de ſaint *Marc*, reviennent préciſément au même.

On lit encore dans cet Evangeliſte (XVI. 7.) ὑπάγετε, εἴπατε τοῖς μαθηταῖς αὐτοῦ καὶ τῷ Πέτρῳ ὅτι προάγει ὑμᾶς εἰς τὴν Γαλιλαίαν : *Allez, dites à ſes Diſciples & à Pierre, qu'il s'en va devant vous en Galilée.* Le ſens que ce diſcours de l'Ange aux ſaintes femmes préſente d'abord, c'eſt que *Jeſus s'en va devant elles en Galilée.* Il paroît néanmoins par ſaint *Matthieu* (XXV. 32.) & par ſaint *Marc* même (XIV. 28.) que ce ſont les Diſciples & Pierre, & non pas ces femmes, dont JESUS doit préceder la venuë en Galilée. Ce qui fait voir (continuë M. Bos) que ni l'Auteur de la Vulgate, ni celui de la Verſion Flamande, en traduiſant cet endroit, n'ont pas connu tout l'uſage de la particule ὅτι, qui chez les Auteurs profanes, auſſi-bien que chez les Ecrivains ſacrez, ſe trouvant après les verbes εἰπεῖν, λέγειν, *dire*, & ſemblables, devient entierement inutile, & n'ajoûte rien au ſens : en ſorte que pour bien rendre celui du paſſage dont il s'agit, il faut traduire, *Allez, dites à ſes Diſciples & à Pierre ; il s'en va devant vous en Galilée.*

Ces paroles de ſaint *Luc* (XI. 41.) πλὴν τὰ ἐνόντα δότε ἐλεημοσύνην, ont été (dit l'Auteur) mal exprimées par celles-ci dans la Vulgate, *Verumtamen, quod ſupereſt, date eleemoſynam*, c'eſt-à-dire, *donnez l'aumône de ce qui vous reſte :* au lieu que τὰ ἐνόντα (ſelon lui) eſt la même choſe que ἐκ τῶν ἐνόντων, expreſſion familiere aux bons Auteurs Grecs, pour marquer, *ſelon ſes forces, ſelon ſes facultez, autant qu'il eſt poſſible.* Or on ne doit pas (ajoûte-t-il) trouver plus extraordinaire dans ſaint *Luc*, τὰ ἐνόντα, pour ἐκ τῶν ἐνόντων, que τὰ δυνατὰ, dans *Ariſtophane*, pour ἐκ τῶν δυνατῶν, *ſelon ſon pouvoir.*

Sur ces mots de Jeſus-Chriſt, dans le même Evangeliſte, (XXIII. 43.) *Je vous dis en verité, que vous ſerez aujourd'hui avec moi en Paradis*, M. Bos obſerve que Notre Seigneur en promettant ici la béatitude au *bon Larron*, employe la formule uſitée des Grecs pour inviter quelqu'un à un feſtin : en ſorte que ces mots μετ' ἐμοῦ ἔσῃ, *vous ſerez avec moi*, peuvent ſignifier auſſi *vous ſouperez avec moi, nous mangerons enſemble.* Notre Auteur croit en trouver à point nommé un exemple dans la Comédie des *Oiſeaux* d'*Ariſtophane* (page 547.) πρὸς τοῦ Διὸς τοὐλυμπίου ὅπως παρέσει μετ'

ἥκοις καὶ τὰ παιδία λελουμένα πρῴ; *par Jupiter Olympien vous serez chez moi*, c'est-à-dire, *vous viendrez manger chez moi, vous & vos enfans, après vous être baignez dès le matin*; & dans *Diogene Laërce*, Aristippe invitant le Sophiste *Philoxene* à un repas, lui dit: Δύνασαι καὶ σὺ μεθ' ἡμῶν σήμερον γενέσθαι: *vous pouvez être aujourd'hui avec nous*, c'est-à-dire, *vous pouvez aujourd'hui venir manger avec nous*. Cette expression (poursuit l'Auteur) n'a pas été inconnuë aux Latins; & ils s'en sont servis dans le même sens, témoin *Terence*, (Heautontim. 1. 1.) *Dionysia hic sunt. Hodie apud me sis volo. On célébre ici la fête de Bacchus; je veux que vous soyez aujourd'hui chez moi*, c'est-à-dire, *que vous veniez manger avec moi*. Témoin encore *Plaute*, dans le *Sticus*; *Cras apud me eritis, & tu & ille, cum vestris uxoribus: Vous serez demain chez moi*, c'est-à-dire, *vous viendrez demain manger chez moi, l'un & l'autre, avec vos femmes*. M. Bos s'efforce de donner un nouveau relief à son observation, en remarquant que dans l'Ecriture la béatitude céleste est souvent représentée sous la forme d'un *banquet* ou d'une *nôce*, & que les anciens Philosophes Grecs en ont eu la même idée.

L'Auteur de la Vulgate, de même que la plûpart des autres Interprétes, traduisent ainsi le verset 5. du premier chapitre de saint *Jean*: *la lumiere luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point comprise*; ce qu'ils entendent de l'homme corrompu & couvert de ténébres, qui n'a point connu Jesus-Christ. Ce n'est pourtant pas (selon M. Bos) ce que signifie l'expression Grecque, καὶ ἡ σκοτία αὐτὸ οὐ κατέλαβεν. Il prétend qu'il faut traduire, *la lumiere luit dans les ténébres, & les ténébres ne l'ont point couverte, ne l'ont point enveloppée, ne l'ont point obscurcie*. Outre les passages des Auteurs profanes qu'il allegue pour garants de cette signification qu'il donne au verbe καταλαμβάνω, il en cite un de *Jéremie* (LI. 34.) qu'il croit propre à fortifier son sentiment; & ce qui lui paroît de plus décisif sur ce point, c'est un endroit de saint *Jean* même (XII. 35.) où Jesus-Christ dit au Peuple: *La lumiere est encore avec vous pour un peu de tems: marchez pendant que vous avez la lumiere, de crainte que les ténébres ne vous couvrent*; ἵνα μὴ σκοτία ὑμᾶς καταλάβῃ, qui est précisément la même phrase.

Ce que saint *Paul* dit de la Charité (*Corinth*. 1. 13. 17.) πάντα στέγει, πάντα πιστεύει, se traduit ordinairement ainsi, *elle souffre tout, elle croit tout*. M. Bos persuadé que στέγειν signifie *garder le secret sur ce qu'on nous a confié*, & que πιστεύειν se prend souvent pour

confier un secret à quelqu'un, aimeroit mieux rendre ainsi ce passage: *la charité garde le secret sur tout, la charité confie tout*.

Le verset 12. du même endroit de saint *Paul*, reçoit d'ordinaire cette interprétation: *Nous ne voyons maintenant que comme dans un miroir, & en énigme: mais alors nous verrons face à face*. L'Auteur doute fort que ce soit là le vrai sens du passage; car (dit-il) ce que l'on voit dans un miroir se voit presque aussi distinctement que ce qu'on regarde immédiatement. D'ailleurs le mot Grec ἔσοπτρον que saint *Paul* employe ici, ne désigne pas seulement *un miroir*, mais aussi les vitres d'une fenêtre, ou ce qui en tenoit lieu anciennement, c'est-à-dire la corne, ou quelque pierre transparente, comme le talc, le cristal, &c. Or il est certain, continuë M. Bos, que ce qu'on regarde de loin au travers d'un corps médiocrement diaphane, tel que la corne, ou le talc, ne se distingue pas à beaucoup près si clairement, que ce qu'on voit de près & sans l'interposition d'aucun corps. On peut consulter l'Auteur sur les autoritez qu'il produit pour appuyer la signification qu'il donne au mot ἔσοπτρον.

Nous ne ferons pas un plus long dénombrement des Observations qui composent ce volume; celles que nous venons d'en extraire suffisant pour caracteriser la critique de M. Bos, & pour en apprecier le merite. Nous tâcherons, dans un autre Journal, de faire également connoître aux Lecteurs ce qu'ils doivent attendre du génie étymologique de cet Auteur.

MATTHÆI GEORGII PATRICII ALBINGANENSIS, Philosophiæ ac Medicinæ Doctoris, summa supremæ partis Philosophiæ bipartita, seu de Homine libri duo: Ecclesiæ sanctæ Dei dicati. Genuæ, Typis Antonii Casamaræ. 1713. C'est-à-dire: *La Philosophie de Matthieu Georges Patrice, divisée en deux parties, ou Traité de l'Homme, en deux livres, dédiez à la sainte Eglise de Dieu*. A Gennes, de l'Imprimerie d'Antoine Casamare. 1713. vol. in-4°. pag. 276.

CEtte Philosophie est divisée en deux parties. Dans la premiere, l'Auteur parle du corps de l'homme; & dans la seconde, de l'ame. Il commence d'abord par la définition commune de l'homme *L'homme*, dit-il, *est un animal raisonnable, &c*. Nous retranchons l'explication qu'il donne de cette définition, comme n'étant pas moins vulgaire. De là il passe à l'examen du corps, dans lequel il reconnoît deux substances, l'une corporelle, & l'autre spirituelle. Il dit que la substance spirituelle est le principe actif de toutes les operations de l'hom-

me, & fait là-dessus les réfléxions ordinaires. Puis il définit le corps humain, & en examine les differens principes, qui sont, selon lui, le feu, l'air, l'eau, & la terre. Il s'étend là-dessus dans tous les détails de l'Ecole, après quoi il fait l'analyse du corps : il en considere les parties fluides & les parties solides, les differens temperamens, les fonctions, & tout le reste, dont nous croyons le détail inutile. Cette premiere Partie renferme presque tout ce qu'on a coûtume d'enseigner dans la Physiologie.

Dans la seconde Partie, l'Auteur examine la nature de l'ame, ses facultez, ses actions. Il définit l'ame comme Aristote la définit, sçavoir, l'*acte premier du corps naturel organisé, dont les parties sont instrumens de vie.* Il explique au long cette définition. Nous croyons que les Lecteurs nous dispenseront volontiers de rapporter cette explication, aussi-bien que les autres articles qui composent cette seconde Partie, qui n'a rien de plus singulier que la premiere, l'une & l'autre n'étant faites que pour l'usage des jeunes Etudians. Nous dirons cependant un mot de ce qui concerne ici l'ame des bêtes, & l'infusion de l'ame dans le corps de l'homme; ces deux exemples pouvant servir à donner une idée du Livre.

DE LA VIE SENSITIVE.

» Le sujet dont il est question, dit notre Auteur, a mis à la » torture tous les Philosophes, tant anciens que modernes. » Quelques-uns des premiers se sont grossierement trompez, » en ne distinguant pas assez la sensation d'avec l'ame, & les » derniers ne sont pas moins dans l'erreur, de regarder cette » sensation comme un mode de l'intelligence; en sorte qu'ils » prétendent que les bêtes n'ayant point d'intelligence, sont par » consequent privées de sensation, & ne doivent être regardées » que comme de pures machines. Nous allons montrer que » l'ame sensitive convient à une nature corporelle, & que l'ame » intelligente ou raisonnable est une substance differente du » principe de la sensation. M. Descartes a ôté la sensation aux » bêtes, parce qu'il a cru que la sensation étoit un mode de » l'intellect, & cette erreur l'a fait tomber dans celle de certains Philosophes, dont parle Aristote, lesquels prétendoient » que les bêtes ne voyoient point, n'entendoient point, ne flairoient point, &c. comme si ces sortes d'operations ne pou-

» voient pas convenir à une substance corporelle bien organisée.
» Si une erreur legere, comme remarque Aristote, jette peu à
» peu dans de grands égaremens, que n'aura-t-on pas à craindre
» d'une erreur aussi considérable que celle qui met l'essence du
» corps dans l'étenduë, & qui combat en cela l'opinion de pres-
» que tous les Philosophes, & les notions les plus communes?
» Ne nous étonnons donc point qu'une telle erreur, ou plûtôt
» un tel délire, ait precipité M. Descartes dans la plus grande
» des absurditez. Je dis un tel délire, car peut-on appeller au-
» trement une opinion qui s'éloigne du sentiment commun des
» hommes ? Ce délire en a entraîné un autre, car n'en est-ce
» pas un de soutenir que les bêtes ne sentent pas, elles qui font
» tous les jours des operations qu'on ne sçauroit attribuer qu'-
» aux sens ? Le sentiment de M. Descartes est donc ridicule,
» ce Philosophe n'a point sçû ce que c'étoit que le corps & la
» sensation : Or montrons que ce qu'on appelle sentir ne dé-
» pend d'aucune intelligence ou pensée. En effet, si la sensa-
» tion suppose l'intelligence ou la pensée, il s'ensuit que tou-
» tes les fois que nous sentons, nous pensons, & qu'ainsi quand
» nous sentons parfaitement, nous pensons parfaitement, ce qui
» est absurde, comme l'exemple suivant le va faire voir. Je vois
» un bâton dans l'eau, & je l'y vois courbé; cette vision est une
» sensation parfaite & nécessaire : car selon les loix de la refrac-
» tion, le bâton me doit paroître ainsi, il ne s'ensuit pas ce-
» pendant que je pense parfaitement, lorsque voyant ce bâton
» courbé je le crois tel. « Voilà mot-à-mot comme l'Auteur s'explique pour faire voir que la sensation n'a rien de commun avec la pensée. Il confirme ensuite par l'autorité d'Aristote tout ce qu'il vient de dire. Nous ne nous arrêterons pas d'avantage à cet article, venons à ce qui concerne l'infusion de l'ame dans le corps de l'homme.

» Quelques Philosophes modernes prétendent que l'ame est
» infuse dans le corps dès le premier moment de la conception,
» mais cette opinion repugne à la raison & à l'experience. Pre-
» mierement elle repugne à la raison : car l'ame ne peut être
» infuse dans le corps, que lorsque ce corps est dûëment or-
» ganisé pour faire les fonctions qui lui sont propres : Or dès le
» premier moment de la conception le corps n'est pas encore
» pourvû des organes nécessaires. Les observations anatomi-
» ques nous apprennent que le fœtus n'est dûëment organisé
» que vers le quarantiéme jour, comme l'assure Aristote, liv. 7.

» de

» de l'Histoire des animaux, chapitre 3. Disons donc que ce » n'est que vers ce temps-là que l'ame est infuse. En voilà bien » assez pour donner aux Lecteurs une idée de cette Philoso- » phie.

QUÆSTIO MEDICA EAQUE THERAPEUTICA; proposita ab illustr. ac nobil. D. D. Joanne-Baptista Gastaldi, Regis Christianissimi Consiliario & Medico Ordinario, Doctore Aggregato, Almæque Facultatis Medicinæ Professore Primario ac Botanico. Sub hac verborum serie : *An salinæ sanguinis constititutioni, cancri fluviatiles ?* quam pro altero ex punctis sibi fortè assignantis Deo duce & auspice Deip. tueri conabitur nob. D. Stephanus Bosc Narbonensis, Medicinæ Licentiatus, in magna Cancellariæ Aulâ Palatii Archiepiscopalis : Die Octob. 1713. à secunda ad vesperam, pro Doctoratu. Avenione, apud Franciscum Mallard. C'est-à-dire *Question de Médecine* : *sçavoir*, Si les écrevisses de riviere sont propres contre la trop grande salûre du sang, &c. *proposée par M. Jean-Baptiste Gastaldi, Médecin du Roi à Avignon, & donnée à soutenir à M. Estienne Bosc, Licentié en Médecine.* A Avignon, chez François Mallard. 1713. Brochûre in-12. p. 17.

POur resoudre la question proposée, l'Auteur examine d'abord la nature du sang, puis celle des écrevisses; & ensuite il tire sa conclusion, qui est que les écrevisses sont très-propres à corriger la salure excessive du sang. Quant au premier point, qui concerne la constitution du sang, voici en peu de mots ce qu'on nous dit sur ce sujet. Le sçavant M. Boyle, & tous ceux qui après lui ont examiné avec soin la nature du sang, conviennent que ce liquide renferme les cinq principes des Chymistes, & ils sont même parvenus à découvrir en quelle proportion & en quelle quantité ces principes s'y trouvent renfermez. Cinq livres de sang rendent par l'analyse chymique une livre & dix onces de phlegme presque insipide, six onces & deux gros de phlegme fétide, trois onces & trois gros d'un esprit roussâtre, trois onces & six gros d'huile, quatre gros de sel volatil concret : & enfin on tire de la *tête morte* deux gros de sel fixe, & trois gros de terre legere & spongieuse. Cette terre même recueillie au poids d'une livre, rend deux drachmes de sel acide; d'où il s'ensuit que dans chaque livre de sang il y a au moins deux gros de sel âcre volatil, & que le sel

acide n'y manque pas : on pourroit même avancer que le sel volatil y est en plus grande abondance, puisqu'il y a tout lieu de juger qu'il s'en évapore une grande partie dans l'operation de l'analyse. Or le sel du sang ne sçauroit recevoir de l'alteration, ou exceder en quantité, que le sang ne dégénére de sa qualité naturelle, & que par consequent les fonctions du corps ne soient altérées. Il reçoit de l'alteration lorsque les molecules qui le composent deviennent ou trop piquantes ou trop grossieres, ou sont trop destituées de la serosité qui les doit adoucir : car il arrive de là que ce sel non-seulement picote & irrite les parties du corps, mais qu'ayant une action trop puissante sur les parties balsamiques du sang, les divise à l'excès, & en trouble le mouvement, ce qui doit empêcher le corps de se nourrir, & ne peut manquer de jetter le desordre dans toutes les fonctions. Mais comment les sels contenus dans le sang peuvent-ils ainsi s'alterer ? Il ne faut pour cela que quelques excès dans le boire & dans le manger, que quelque application d'esprit trop forte & trop continuelle, &c. Le sang se fait de chyle, le chyle devient âcre & mordant lorsque l'on use d'alimens trop âcres, & par consequent il communique au sang cette qualité pernicieuse : comment remedier à ce mal lorsque l'on n'a pas eu soin de le prévenir ? C'est de recourir à des alcalis volatils capables d'absorber & d'émousser les parties trop pointuës des sels du sang. Les écrevisses sont de cette nature, ils renferment une grande abondance de sel alcali volatil : l'analyse le fait voir ; & cet alcali, comme l'experience le montre tous les jours, adoucit les acides du sang, & les entraîne d'ordinaire par la voye des urines ; c'est pourquoi les écrevisses produisent de si bons effets dans la toux, dans la phtisie, & dans toutes les autres maladies qu'un sang trop salin a coûtume de produire. Les pates & la queuë des écrevisses sont à préférer à leurs autres parties, on en fait des boüillons, des ptisannes, des syrops, des eaux distillées, des extraits, des tablettes, des poudres. Nous passons ici une longue description que l'Auteur fait de la structure & de la forme exterieure de ces poissons. Il seroit à souhaiter qu'il se fût un peu plus attaché à ce qui regarde la qualité de ces animaux, & l'usage qu'on en doit faire.

IV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 22. JANVIER M. DCCXIV.

HISTORIA PATRIARCHARUM ALEXANDRINORUM Jacobitarum à D. Marco usque ad finem sæculi XIII. cum catalogo sequentium Patriarcharum & collectaneis historicis ad ultima tempora spectantibus. Inseruntur multa ad res Ecclesiasticas Jacobitarum Patriarchatus Antiocheni, Æthiopiæ, Nubiæ, & Armeniæ pertinentia. Accedit Epitome Historiæ Muhamedanæ ad illustrandas res Ægyptiacas. Omnia collecta ex Autoribus Arabicis, Severo Episcopo Aschmoninæ, Michaele Episcopo Taneos, Ephræm filio Zaraa, Abulbircat & aliis anonymis: tum ex editis Eutychio Elmacino, Abulfaragio, Chronico Orientali, diversisque Historiæ Muhamedanæ Scriptoribus Arabicis & Persicis. Parisiis, apud Franciscum Fournier, viâ S. Jacobi, ad insigne Scuti Urbis. 1713. C'est-à-dire : *Histoire des Patriarches Jacobites d'Alexandrie, depuis S. Marc, jusqu'à la fin du XIII. siécle ; avec un catalogue des Patriarches suivans, & quelques collections historiques concernant les derniers siécles. On y a inseré plusieurs choses qui regardent les affaires Ecclésiastiques des Jacobites du Patriarchat d'Antioche, de l'Ethiopie, de la Nubie, & de l'Arménie ; & l'on y a joint, outre cela, un abrégé de l'Histoire Mahométane, pour servir d'éclaircissement aux affaires d'Egypte, &c.* A Paris, chez François Fournier, ruë Saint Jacques, aux Armes de la Ville. 1713. *in-4°. pag. 612. sans compter la Préface & la Table.*

ON n'avoit aucun Ouvrage sur l'Histoire de l'Eglise Jacobite d'Alexandrie, que ce qui avoit été imprimé à la suite de la fameuse Collection de l'Histoire Byzantine, par *Abraham Echellensis*, sous le titre de *Chronicon Orientale*. La seconde partie de cette Chronique contenoit une suite abrégée de ces Patriarches, avec quelques circonstances de leurs vies. On trouvoit dans *Elmacin* plusieurs faits qui y avoient rapport, mais qui étoient traités si briévement & si obscurément, qu'on n'en pouvoit tirer de grandes lumieres ; d'autant plus qu'*Erpenius*, qui avoit traduit cet Auteur, s'étoit souvent trompé sur les matiéres Ecclésiastiques, ainsi que sur plusieurs autres. Il paroissoit

néanmoins de quelque utilité de donner une notion plus particuliere de cette Eglise, qui subsiste encore en Egypte depuis plus de douze cens ans. C'est ce qui avoit déterminé le sçavant Pere *Papebrok* Jésuite, à ramasser ce qui se pouvoit trouver sur cette matiére, & le Pere *Solier* ayant travaillé avec beaucoup d'application à ce projet, avoit donné un abrégé de cette Histoire, qui a été imprimée à la tête du dernier volume de la continuation de *Bollandus*. Mais comme il n'avoit point d'autres Mémoires que ce qui se trouvoit dans *Elmacin*, dans la *Chronique Orientale*, & dans un abrégé très-court, que le Pere *Wanslebe* Dominiquain, avoit tiré d'un Auteur Arabe; il étoit impossible d'éclaircir cette matiére, sans consulter des Auteurs originaux. M. l'Abbé Renaudot, Auteur de ce nouvel Ouvrage, avoit autrefois extrait de quelques Historiens de l'Eglise d'Alexandrie, qui se trouvent en Arabe dans la Bibliothéque du Roi, un grand nombre de faits qui pouvoient donner une idée véritable de cette Eglise; & il en avoit composé l'abrégé qu'il vient de donner au Public, ayant cru qu'il pourroit être de quelque utilité, puisque des personnes aussi habiles que le Pere *Papebrok* & ses Collégues avoient travaillé, avec tant de soin sur cette matiere.

L'Auteur marque d'abord dans sa Préface, que cette Histoire donnée par les Continuateurs de *Bollandus*, étoit la meilleure qui eût paru jusqu'à présent; mais que comme il étoit impossible de la traiter exactement sans le secours des Auteurs Orientaux, il ne faut pas s'étonner si plusieurs faits importans sont échappés à leur exactitude. M. *Ludolf*, qui vivoit encore, avoit été consulté par le Pere *Sollier*, & il lui avoit envoyé divers Mémoires, tirés la plûpart d'un Livre Ethiopien, qui est un *Synaxarion* en vers. On fait voir dans la Préface, que si M. *Ludolf* étoit très-habile dans la Langue Ethiopienne, il n'avoit aucune connoissance de l'Eglise d'Alexandrie; que de plus, il étoit rempli de préjugés pour sa Religion, & trop prévenu pour les Ethiopiens; & qu'ainsi il ne pouvoit fournir aux autres des lumieres qu'il n'avoit pas.

M. l'Abbé Renaudot donne dans la même Préface une connoissance générale des Orientaux, qui ont écrit l'Histoire de l'Eglise d'Alexandrie. Le principal est *Severe* Evêque d'Aschmonin, fameux Théologien Jacobite, qui a recueilli celle des Patriarches jusqu'à son tems, c'est-à-dire jusqu'au dixiéme siécle; & elle a été continuée par quatre autres, jusqu'à l'an de J. C. 1243. Il a paru plus utile d'abréger ces Histoires que de

les traduire entiérement, parce que de la maniére dont elles sont écrites, il y auroit eu beaucoup de choses inutiles, & d'autres obscures, qu'il auroit fallu éclaircir par de longs Commentaires. A cette occasion, le sçavant Auteur donne une idée de la maniére dont les Orientaux écrivent l'Histoire, qui est sans art, & sans autre méthode que la suite des tems. Il convient que pour celle de leur pays, on ne la doit chercher ailleurs que dans leurs Livres; mais qu'à l'exception de ce qui regarde les guerres d'Outremer, on n'y trouve presque rien que des fables d'Europe.

L'Ouvrage contient les Vies de soixante-quinze Patriarches, en y comprenant les anciens Orthodoxes, & en commençant à Saint Marc. L'Auteur donne un abrégé exact de tout ce qui est contenu plus au long dans chaque vie, & il y joint les éclaircissemens nécessaires, tirés ordinairement des Auteurs Orientaux, sans s'étendre sur ce qui regarde l'Histoire des premiers siécles, qui a été suffisamment éclaircie par plusieurs sçavans hommes. Depuis la vie de Benjamin trente-huitiéme Patriarche, sous lequel les Arabes s'emparérent de l'Egypte, on donne une suite abrégée des Califes successeurs de Mahomet, de ceux qui prirent cette qualité en Egypte, & des principaux changemens arrivés dans l'Empire Mahométan, avec diverses observations sur les moeurs, sur la Religion & sur les Sciences. Dans ce qui regarde les Chrétiens, on trouve plusieurs Professions de foi des Jacobites, qui font connoître leur créance sur le mystére de l'Incarnation, diverses particularités sur les Sacremens, particuliérement sur l'Eucharistie & sur la Pénitence, sur l'Ordination, & sur divers autres points de Religion & de Discipline. On rapporte même certains miracles, parce qu'ils prouvent la créance de ceux qui les écrivent, comme ceux de l'Eucharistie, p. 181. 187. 270. 306. 378. 478.

On trouve aussi plusieurs faits qui regardent l'Ethiopie, desquels M. *Ludolf* n'a eu aucune connoissance, & qui peuvent servir à réfuter plusieurs de ses conjectures; entr'autres celles qui ont rapport au Gouvernement Ecclésiastique; même des preuves particulieres touchant le titre de *Prêtre-Jean*, donné aux Rois d'Ethiopie.

L'union qui a subsisté depuis le tems du Concile de Calcédoine entre les Patriarches Jacobites d'Alexandrie & ceux de l'Eglise d'Antioche, a fait conserver la mémoire de divers faits importans qui regardent celle-ci; sa discipline, & divers chan-

gemens qui y sont arrivés, & dont il n'est pas parlé ailleurs. Tels sont les troubles qui arrivérent sur ce que les Métropolitains du Patriarchat d'Antioche refusérent d'élire pour Patriarche Isaac Evêque d'Harran, parce qu'il étoit attaché par l'Ordination à une autre Eglise, & qu'il avoit employé l'autorité du Prince Mahométan pour parvenir à cette dignité, la conférence sur la Religion, tenuë à Constantinople entre les Grecs & les Jacobites, & divers autres faits.

On rapporte aussi plusieurs particularités touchant la discipline de l'Eglise Jacobite d'Alexandrie ; comme ceux qui regardent l'élection des Patriarches, ceux qui y avoient part, les qualités requises dans celui qui étoit élu, entr'autres celle de n'être pas Evêque d'une autre Eglise, ce qui donnoit une exclusion formelle : la vie Monastique observée dans le Patriarchat, &c.

On voit aussi plusieurs abus que la misére des tems a introduits, particulierement la simonie, dont très-peu ont été exemts, l'usurpation d'une autorité plus grande que celle qui est prescrite par les Canons, sur les Eglises, sur les Monastéres, & sur les Evêques : l'état pitoyable des Chrétiens sous la domination des Infidéles ; divers exemples de courage pour souffrir la mort plûtôt que de renoncer à la Foi : quelques exemples singuliers de ceux qui pour pénitence de leur apostasie alloient volontairement renoncer publiquement au Mahométisme dans les lieux où ils l'avoient professé : d'autres ausquels l'absolution n'étoit accordée qu'à cette condition.

On donne un éclaircissement sur un point d'Histoire très-important par rapport à la discipline de la Pénitence, & qui est que dans la Chronique Orientale & ailleurs, il est marqué que quelques Patriarches d'Alexandrie avoient aboli la Confession, ce qui paroissoit incroyable, parce que les Cophtes ont diverses Collections des Canons Pénitentiaux, & que leurs Livres sont remplis d'exhortations à la pratiquer, non-seulement par dévotion, mais par nécessité. On fait donc voir qu'en effet deux Patriarches abolirent la Confession ; mais qu'ils trouvérent tant de contradiction, que l'ancienne doctrine & la discipline se maintinrent malgré eux. On trouvera de semblables éclaircissemens sur divers autres points de la Discipline Ecclésiastique d'Orient, dont il a été parlé dans le quatriéme & le cinquiéme Tomes de la Perpétuité de la Foi.

Quoique M. l'Abbé Renaudot ne se soit pas étendu sur l'His-

toire Mahométane, parce que ce n'étoit pas là le dessein de son Ouvrage, & qu'il se soit contenté de donner la suite des principales Dynasties ; il a cependant marqué les révolutions qui y étoient arrivées, particulierement en Egypte, que les Califes perdirent, laissant trop de pouvoir aux Gouverneurs, & abandonnant les Peuples à leur avarice & à leur tyrannie ; ce qui leur donna occasion de se rendre les Maîtres. Les Fatimides, qui en firent la conquête, furent de même dépouillés par leurs Vizirs, dont le dernier fut le fameux Saladin, qui s'empara du Royaume, & dont les enfans furent bien-tôt réduits à une médiocre fortune par son propre frere. L'Auteur, selon que l'occasion s'en présente, éclaircit ce qui regarde les moeurs des Arabes, leur Religion, leurs Schismes, leurs Sciences, & surtout l'origine des premieres traductions des Livres Grecs en leur Langue : les observations Astronomiques faites sous Almamon, & sous Melikscha ; leurs Bibliothéques, &c.

Il ne s'est pas seulement servi des Auteurs qui ont écrit l'Histoire de l'Eglise Jacobite d'Alexandrie ; mais il en a consulté plusieurs autres, tant Chrétiens que Mahométans, & pour ce qui regarde l'Histoire de ceux-ci, outre les Arabes, il a aussi tiré des principaux Historiens Persans : & comme dans la traduction d'*Elmacin*, il y a un nombre de fautes considérables, qui corrompent entierement le sens, il les a marquées lorsque cela a été nécessaire.

Il ne s'est pas attaché aux recherches de Chronologie, parce que les Continuateurs de *Bollandus* l'ont éclaircie, avec toute l'exactitude possible, & parce que les Orientaux en ont si peu, qu'ils se trompent presque toûjours lorsqu'ils comparent les années des Martyrs avec celles de l'Hégire. Ainsi il s'est contenté de réduire ces années à celles de J. C. suivant les Tables de *Jean Gravius* Anglois, qui sont très-sûres & très-exactes.

DISSERTATION THEOLOGIQUE, *sur cet axiome de saint Augustin* : Quòd ampliùs nos delectat, secundum id operemur necesse est. *Par le Pere G. D. de la Compagnie de Jesus*. A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë Saint Jacques, proche Saint Yves, à l'image de Saint Lambert. 1714. *in*-12. *pag*. 40.

C'Est dans son Commentaire sur l'Epître de Saint Paul aux Galates, que Saint Augustin a prononcé : *Que c'est une nécessité d'agir suivant ce qui nous plaît le plus*. Jansénius & ses Dis-

ciples prétendent que dans ce passage le saint Docteur enseigne, que le plus grand plaisir prévenant & indélibéré, soit de la Grace, soit de la concupiscence, nécessite la volonté à agir. L'Auteur de cette Dissertation entreprend de montrer qu'ils se trompent.

Il commence d'abord par donner une idée de l'acte libre, & par développer avec ordre tout ce qui se passe dans l'homme lorsqu'il se détermine à agir. Un objet se presente à l'entendement. Cet objet est ou attrayant, ou rebutant, ou tout-à-fait indifférent. S'il est indifférent, la volonté n'en est point ébranlée : s'il a quelque chose d'agréable, il y excite un mouvement qui l'attire vers lui : s'il paroît désagréable, il y produit un mouvement d'aversion. Ces mouvemens sont *nécessaires*, & s'excitent dans l'ame indépendamment de la liberté, ce qui fait qu'on les appelle *indéliberés*. Ce sont des premieres impressions que l'ame reçoit avant tout examen, & sur lesquelles elle porte dans la suite son jugement libre. Par exemple, on propose à un homme un moyen de devenir riche, mais un moyen injuste. L'idée des richesses, & l'idée de la justice lui frappent alors l'esprit. Parce qu'il aime naturellement les richesses, il a de la complaisance pour le gain proposé ; mais comme il aime aussi la justice, il est en même-tems attiré de ce côté-là : la concupiscence lui inspire de la complaisance pour ce gain : la Grace au contraire lui inspire de la complaisance pour la justice : deux mouvemens, deux complaisances indéliberées. L'ame s'appercevant de ce qui se passe en elle, réfléchit sur ses propres mouvemens, délibére sur le choix entre les objets, & compare ensemble les avantages des richesses, & ceux de la justice. Enfin elle se détermine ; c'est-là son acte libre, acte qui n'est autre chose que son acquiescement à l'un des deux mouvemens de complaisance, par lequel elle continuë *librement & par choix* ce mouvement d'amour d'abord *indéliberé* pour un des deux objets.

Dès que la volonté choisit plutôt l'un que l'autre, il est clair qu'elle aime l'un plus que l'autre, que l'un lui plaît plus que l'autre ; mais cet amour & cette complaisance sont libres, puisque c'est librement qu'elle acquiesce au mouvement qu'elle suit. Elle pouvoit arrêter les deux mouvemens en se tournant vers d'autres idées ; elle pouvoit déliberer plus long-tems, & suspendre son choix, peut-être en prolongeant l'examen, auroit-elle découvert dans l'objet qu'elle ne choisit pas des choses qui l'auroient engagée à le choisir. Lorsqu'elle fait son choix elle déclare

clare sans doute ce qu'elle aime le mieux, & ce qui lui plaît le plus: car c'est en cela même que son choix consiste. C'est donc une nécessité qu'en se déterminant à se livrer à cet objet, elle ait pour lui cette plus grande complaisance; » d'où s'ensuit immé-„diatement & évidemment, dit l'Auteur, la vérité de l'axiome „de saint Augustin, que c'est une nécessité que nous agissions „suivant ce qui nous plaît le plus: *Quod amplius nos delectat se-„cundum id operemur necesse est.* Mais ce penchant ou cette plus „grande complaisance sont très-libres, puisque ce penchant & „cette complaisance sont le choix même, & la préférence mê-„me, par laquelle on s'attache à cet objet préférablement à „l'autre. « L'Auteur conclut de ces réfléxions, que la nécessité de laquelle parle saint Augustin, est une nécessité purement *conséquente & hipothétique*, qui suppose & qui suit le choix, & qui par conséquent ne détruit nullement la liberté; » au lieu, dit-„il, qu'elle seroit antecedente, & détruiroit la liberté, si, „comme le prétend Jansenius, cette nécessité venoit du plus „fort attrait & de la complaisance indélibérée que l'objet cause „d'abord en nous. « L'Auteur applique ses réfléxions à Adam, & s'attache à faire voir que l'axiome de saint Augustin est tellement fondé sur l'essence de la liberté, qu'il est non-seulement vrai, par rapport à la volonté dans la nature corrompuë, mais encore par rapport à la volonté dans la nature innocente. Il approfondit ensuite par de nouvelles observations le sens de ces termes, *ce qui plaît le plus.* » Selon Jansenius, remarque-t-il, le „mouvement indéliberé le plus vif & le plus sensible nécessite la „volonté à le suivre; c'est en ce sens qu'il dit que c'est une né-„cessité d'agir selon ce qui nous plaît le plus, & c'est en quoi „consiste son erreur. Selon la Théologie Catholique, quelque „vif & quelque sensible que soit le mouvement indéliberé, la „volonté est toujours la maîtresse de ne le pas suivre, & de n'y „pas acquiescer. Et l'expérience des gens de bien est conforme „à ce dogme Catholique; car ils expérimentent tous les jours „que quelque vif que soit le mouvement indéliberé de ven-„geance, ils se sont témoins à eux-mêmes qu'ils ne le suivent „pas, & que quelque peu sensible que soit le mouvement in-„déliberé de la Grace qui les porte au pardon de l'injure, ils y „acquiescent & le suivent, & en y acquiesçant & le suivant, ils „agissent selon ce qui leur plaît le plus; non pas selon ce qui „leur plaît le plus par rapport à la concupiscence, mais selon „ce qui leur plaît le plus par rapport à la loi de Dieu & à leur fa-

„ lut. Ce qui arrive donc dans nos actions libres, poursuit-il, „ c'est que nous sommes en même-tems touchés de deux objets „ opposés l'un à l'autre, qui tous deux nous plaisent, selon leurs „ divers rapports, & dont l'un nous plaît le plus selon un rap- „ port, & l'autre nous plaît le plus selon un autre rapport: c'est „ ce qui fait la matiere de notre choix. Mais après avoir balancé „ & déliberé, & porté ces jugemens, la vengeance me convient „ le plus pour ma satisfaction, le pardon me convient le plus „ selon la loi de Dieu, & par rapport à mon salut; notre volon- „ té enfin en se déterminant fait conclure ainsi à notre entende- „ ment: tout bien balancé & bien considéré, le pardon des in- „ jures est ce qui me convient le plus. C'est un jugement déci- „ sif qui met, pour ainsi dire, le sceau à notre choix. «

L'Auteur considére après cela le passage de saint Augustin dans l'endroit d'où il a été tiré, & il montre par ce qui précéde & par ce qui suit, que l'explication qu'il en donne est juste & naturelle. Il la soutient par d'autres passages où le saint Docteur s'exprime encore plus clairement, & d'une maniere plus opposée à l'explication de Jansenius. » Restera-t-il sur cela le moin- „ dre scrupule, dit-il en cet endroit, si je montre dans saint Au- „ gustin en termes formels & les plus forts, la proposition con- „ tradictoire à celle de Jansenius sur cette matiere, & que le „ saint Docteur prouve par sa propre expérience. Voici le dog- „ me de Jansenius: ce qui nous plaît le plus d'un plaisir préve- „ nant & indéliberé, c'est une nécessité que nous le fassions. „ Voici la proposition & l'expérience de saint Augustin: *Non* „ *faciebam quod & incomparabili affectu amplius mihi placebat:* „ c'est au Livre 8. de ses Confessions, chap. 8. où il exprime „ & raconte la résistance qu'il faisoit à la Grace qui le pressoit. „ Je ne faisois point, dit-il, ce qui me plaisoit le plus, & où „ me portoit le plus vif mouvement. Voilà ce mouvement & „ ce plaisir prévenant & indéliberé qui excitoit en lui l'amour „ du bien, & qui faisoit que la vertu lui plaisoit plus incompa- „ rablement que la volupté; *quod incomparabili affectu amplius* „ *mihi placebat.* Cependant il ne le suivoit pas, *non faciebam.* „ Que diront à cela Jansenius & ses Disciples? Ne sont-ils pas „ expressément démentis par le saint Docteur? « Nous ne pousserons pas plus loin cet Extrait, l'Ouvrage est court & aisé à avoir; & ce que nous en avons rapporté, suffit pour engager à le lire.

JOANNIS D'OUTREIN P. D. ET V. D. M. Amstelædamensis Dissertatio Philologico Theologica de Melchizedeco non Henocho : & observationes miscellaneæ in selecta Sacri Codicis loca. Amstelodami, apud Joannem Boom. C'est-à-dire : *Dissertation Philologique & Théologique, où il est montré que Melchisedech n'est point Enoch : avec diverses remarques sur plusieurs endroits de l'Ecriture Sainte. Par M. d'Outrein.* A Amsterdam, chez Jean Boom. 1713. in-12. pag. 224.

MElchisedech est devenu depuis plusieurs années le sujet de beaucoup de conjectures & de disputes. Le commun des Théologiens a toujours regardé & regarde encore Melchisedech comme un homme à l'ordinaire ; un homme d'une grande piété qui régnoit à Salem du tems d'Abraham, & y exerçoit les fonctions du Sacerdoce, qui étoit né depuis le Déluge, & qui mourut en son tems. De ceux qui n'ont point voulu s'en tenir à ce sentiment, les uns ont avancé que cet homme étoit le Patriarche Sem fils de Noé ; & Bochart les réfute dans son Phaleg. Les autres prétendent qu'à la vérité Melchisedech étoit né depuis le Déluge ; mais ils s'imaginent qu'il n'est point mort, & que comme Enoch & Elie, il a été transporté au Ciel tout vivant. Braunius soutient cette derniere opinion. D'autres croyent que Melchisedech est Enoch même ; c'est le sentiment d'Hulsius. Notre Auteur le combat ici de toute sa force, persuadé que le sien est bien plus raisonnable : or le sien est, que Melchisedech est le fils de Dieu.

Il n'est pas certain que Sem vécut encore lorsqu'Abraham se presenta à Melchisedech ; mais s'il étoit encore en vie, il demeuroit dans les païs de l'Orient qu'Abraham avoit quittés pour venir s'établir dans celui de Canaan, où il trouva Melchisedech sur le Trône de Salem. A l'égard du second sentiment, M. d'Outrein s'étonne avec raison, que Braunius qui le défend avec chaleur, saute pardessus ce que saint Paul assure de Melchisedech, lorsqu'il dit que *la vie* de ce Roi Pontife *n'a point de commencement.*

Hulsius pour parvenir à prouver que Melchisedech & Enoch sont la même personne, demande qu'on lui accorde, 1°. que Melchisedech étoit un homme. 2°. Qu'il n'étoit pas né depuis le Déluge. 3°. Qu'il étoit venu au monde avant le Déluge, quoiqu'il ne fut pas Sem. On ne lui accorde ni que Melchisedech

fut un homme, ni qu'il fût venu au monde avant le Déluge ; ainsi on lui nie aussi ce qu'il prétend inférer de ses suppositions ; sçavoir, que Melchisedech soit Enoch. Les preuves qu'il allégue en faveur de cette proposition consistent dans une application assez ingénieuse des caracteres de Melchisedech à Enoch, & de ceux d'Enoch à Melchisedech. Melchisedech, remarque Hulsius, est spécialement déclaré *vivant*, ce qui convient parfaitement à Enoch, qui au tems d'Abraham étoit le seul des hommes qui jouit de l'immortalité. Melchisedech est Prêtre du Très-Haut, Roi de Justice & de Paix ; il est sans pere, sans mere, sans succession, il est l'image du Fils de Dieu : De même Enoch est appellé homme de Dieu dans l'Ecriture : Dieu l'a introduit vivant dans le Ciel, afin d'intercéder comme Prêtre pour les hommes, & de les réconcilier par sa médiation ; apparoissant après le Déluge, & se montrant à des hommes d'une génération nouvelle, on le voit sans parens ; il exerce le Sacerdoce en qualité de figure du Messie, puis il se retire dans le Ciel, ainsi il ne laisse point de successeur ; enfin nul ne represente plus naturellement le Fils de Dieu que celui, qui, comme le Fils de Dieu, descend du Ciel, & y retourne. Au reste, dit encore Hulsius, il faut observer que la descente d'Enoch du tems d'Abraham ne doit pas paroître trop difficile à croire, puisqu'Elie qui est à peu près dans la même situation que lui, s'est bien montré sur le Thabor, accompagné de Moïse.

M. d'Outrein prétend, 1°. que tous ces rapports ne concluent rien, à moins qu'on ne prouve le fait, & qu'on n'établisse clairement que Melchisedech étoit Enoch. Ils ne sont bons, selon lui, que pour appuyer une preuve déja faite, & pour la rendre plus plausible. 2°. Il trouve ces mêmes rapports très-imparfaits ; au lieu que l'Ecriture ne dit rien de Melchisedech qui n'appartienne évidemment à Jesus-Christ. C'est ce que M. d'Outrein dit qu'il a montré dans un Ouvrage public en langue vulgaire. Au reste, son opinion n'est pas nouvelle, il y avoit dès le tems de saint Epiphane des gens qui croyoient que Melchisedech n'étoit autre que le Fils de Dieu qui s'étoit montré à Abraham sous une figure humaine.

Suit une Dissertation dans laquelle l'Auteur examine la signification de l'expression *pour toujours* dans ce passage de S. Paul : *Qui est sans pere & sans mere, sans généalogie, qui n'a ni commencement ni fin de sa vie, étant ainsi l'image du Fils de Dieu, demeure Prêtre pour toujours.* Ceux qui considérent Melchisedech comme

un pur homme mortel, assurent que ce *pour toujours* veut dire que le Sacerdoce de Melchisedech devoit durer tout le tems de sa vie, à peu près comme quand à Rome on nomma César Dictateur *perpétuel*, cela signifioit que la Dictature de César devoit durer jusqu'à sa mort. Mais ceux qui voyent dans Melchisedech ou le Fils de Dieu, ou un homme immortel, donnent une étenduë bien plus grande au sens de l'expression *pour toujours*; ils l'entendent, ou de l'éternité proprement dite, ou du moins de toute la durée du *régne de la Grace*.

On trouve ensuite dans ce volume une Lettre d'un sçavant Anonyme, & la réponse de M. d'Outrein. Ces Lettres regardent les versets 22. & 23. du douziéme chapitre de l'Epître aux Hébreux. L'Anonyme s'étoit persuadé que l'Apôtre y fait allusion à ce que les Rabbins racontent du jugement que Dieu prononce, selon eux, au commencement de chaque nouvelle année; mais notre Auteur n'est pas tout à fait de l'avis de ce Sçavant. Ces Lettres sont suivies d'une Dissertation sur le premier verset du douziéme chapitre de l'Epître aux Romains: *Je vous conjure donc, mes Freres, par la misericorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme une hostie vivante, &c.* Il recherche si par *les corps* des Fidéles, il faut entendre leur corps simplement, ou toute leur personne. Ce qui sembleroit favoriser le premier sens, observe-t-il, c'est la profanation qui régnoit dans ce tems-là parmi les Gentils, lesquels consacroient leurs membres à différentes Divinités. La tête étoit consacrée à Jupiter, la poitrine à Neptune, le dos & le derriere à Pluton, le front au Génie, les sourcils à Junon, les yeux à l'Amour, les oreilles à la Mémoire, la main droite à la Fidélité, les doigts à Minerve, les reins à Vénus, les pieds à Mercure, les genoux à la Misericorde, les talons & la plante des pieds à Thétis. Mais malgré cette observation, notre Auteur ne laisse pas d'approuver la seconde explication, & il s'applique à faire voir que dans le passage de S. Paul, *offrir les corps* à Dieu, c'est offrir à Dieu l'homme tout entier.

Les remarques particulieres qu'il nous donne sur divers endroits de l'Ecriture, ne sont encore qu'un essai. Ses recueils en pourront fournir beaucoup d'autres si celles-ci sont goûtées. Il avertit ceux qui en rencontreront quelques-unes dans d'autres Interprêtes, de ne pas croire qu'il les ait empruntées d'eux. On le sui doit toutes, à ce qu'il assure. Elles paroissent être en effet les fruits de ses différentes lectures. Ayant toûjours la Bible dans l'esprit, il a soigneusement recueilli tout ce qui le faisoit souve-

nir de ce qu'il y avoit lû. Nous voyons, page 121. cette Epigramme de Sannasar :

Quidquid erat tripodum Cumis, Delphisque petisti
Discere fortunam dum cupis Eune tuam.
At Deus, extabis *supra regesque*, *Ducesque*,
Viridico tandem rettulit ore tibi.
Tu tamen hinc vanos sumpsisti, Græcule, fastus :
Jam magni Dominus, jam pater orbis eras.
Ecce crucem ascendis, *non te Deus, Eune, fefellit*
Omnia sunt crepidis inferiora tuis.

Ces vers ne sont dans l'Ouvrage de M. d'Outrein, que parce qu'ils l'ont fait souvenir des versets 18. & 19. du quarantiéme chapitre de la Genese, où Joseph dit au grand Panetier : *Les trois corbeilles signifient que vous avez encore trois jours à vivre, après lesquels Pharaon vous fera couper la tête, & vous fera ensuite attacher à une croix, où les oiseaux déchireront votre chair.*

INSTITUTIONES MEDICÆ IN USUS ANNUÆ exercitationis, domesticos, digestæ ab Hermanno Boerhaave. Editio altera primâ longè auctior. Lugduni Batavorum, apud Joannem Vander-Linden. 1713. C'est-àdire : *Institutions de Médecine, à l'usage des exercices annuels de Médecine. Par M. Herman Boerhaave.* A Leyde, chez Jean Vander-Linden. 1713. vol. in-12. p. 464.

LEs Institutions dont on nous donne ici une nouvelle Edition, ont été composées en faveur des jeunes Etudians en Médecine, & ne contiennent rien par conséquent qui puisse beaucoup interesser ceux qui sont déja avancé dans l'étude de cette Science ; c'est pourquoi nous ne dirons qu'un mot de cet Ouvrage, qui est très-utile pour les Commençans. Il est divisé en cinq Parties ; la premiere comprend la Physiologie ; la seconde, la Pathologie ; la troisiéme, la Semeïotique : la quatriéme, l'Hygiene ; & la cinquiéme, la Thérapeutique. Dans la Physiologie l'Auteur parle d'abord de l'origine & du progrès de la Médecine, puis il traite de la nourriture, de la salive, de l'action de l'estomac sur les alimens, de celle des intestins sur le chyle, de l'action de la bile & du suc pancréatique, de l'entrée du chyle dans les vaisseaux lactés, de l'excrétion des matieres contenuës dans les intestins, de l'action

du mésentere sur le chyle, & enfin des différentes fonctions de toutes les parties qui composent le corps humain.

Dans la Pathologie, il explique la nature & les différences des maladies, leurs causes, leurs signes, leurs accidens. Dans la Semeïotique, il considere les signes généraux des maladies, ceux de la santé, le pouls, la respiration, les urines. Dans l'Hygiene, la maniere dont il faut se conduire pour se conserver en santé, & vivre long-tems. Dans la Thérapeutique enfin, la méthode de traiter les maladies; & la nature des remedes qui se tirent de la diete, de la Pharmacie, tant Chymique que Galénique & de la Chirurgie.

L'Ouvrage est précis, clair, méthodique, & tel enfin que doit être un Ouvrage où l'on se propose de donner les premieres notions d'une Science.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LEIPSIC.

MOnsieur Hanschius nous prépare une belle Edition de tous les Ouvrages de Keppler. Ce qu'on en a imprimé jusqu'ici n'en fait que la plus petite partie, & on désespéroit presque d'en avoir jamais davantage, après plus de quatre-vingt ans d'attente, & sur-tout après l'incendie de la plus grande partie de la Bibliothéque de M. Hevelius, célébre Astronome de Dantzick, dans laquelle étoient les Manuscrits de Keppler. M. Hanschius a été assez heureux dans ses recherches pour les recouvrer tous, & il en fait vingt-deux articles, que voici dans leur ordre.

I. *Démonstrations sur les grandeurs & les distances réciproques du Soleil, de la Lune, & de la Terre.* Keppler avoit eu dessein de donner ces Démonstrations sous le nom d'Hipparque; elles servent de fondement à sa Théorie, comme il le reconnoît dans ses Commentaires *De Stellâ Martis*, & dans son Abregé de l'Astronomie de Copernic. On y trouvera plusieurs observations sur le diamétre apparent du Soleil & de la Lune, sur les Parallaxes, l'ombre de la Terre, &c.

II. *Remarques sur le globe de la Lune, Adversaria Lunaria*,

avec différentes manieres de construire des Tables Lunaires fort exactes.

III. *Observations & remarques sur la nouvelle étoile, & sur quelques étoiles fixes.* Keppler y examine le sentiment des Astronomes de son tems sur l'etoile de 1604. il propose différentes manieres de trouver les distances des étoiles fixes, & marquer ce qui reste à faire pour en rendre la liste plus complette.

IV. Version du troisiéme Livre des *Harmoniques*, de Ptolemée, avec un Commentaire sur le même Livre.

V. *Méditations Géométriques de Keppler.*

VI. *Dialogue sur le Calendrier Grégorien.* Keppler y traite de la nécessité de réformer l'ancien Calendrier, & des points fondamentaux de la correction Grégorienne. Il y traite aussi la question, sçavoir si les Protestans peuvent faire quelque changement au Calendrier Julien, ou s'ils peuvent encore le retenir sans y rien changer, ou enfin s'ils doivent recevoir le Calendrier Grégorien.

VII. VIII. IX. X. XI. & XII. *Lettres de Princes, de Seigneurs, & d'Hommes sçavans du XVI. & du XVII. siécles à Keppler, avec la plus grande partie de ses Réponses.* Il y a dans ses Lettres une infinité de choses qui servent à éclaircir le systême de Keppler, & l'Histoire Littéraire de son tems.

XIII. *Démonstration sur les mouvemens de Mercure & de Vénus, avec différentes manieres d'en dresser les Tables.*

XIV. *Amples Commentaires sur la Théorie de Mars.* Ils sont fort différens de ce que nous en avons d'imprimé.

XV. *Principes tirés de l'examen & de l'observation des Eclipses de Soleil & de Lune.*

XVI. *Chronologie Mathématique depuis la Création du Monde jusqu'à la fin de la République des Hebreux.*

XVII. *Notes sur les Ouvrages Chronologiques de Scaliger & du Pere Petau.*

XVIII. *Genethliaques où l'on trouve les Horoscopes de plusieurs Princes, Seigneurs, & autres personnes illustres.* Keppler avoit durant sa vie tenu ces sortes d'Ouvrages fort cachés.

XIX. *Traité de l'année Lunaire introduite par les Grecs, & non par Moyse.*

XX. *Tables Rodolphines.* Ce Manuscrit servira à faire un grand nombre de corrections dans les Tables Rodolphines qui sont déja imprimées.

XXI.



XXI. *Mélanges d'Histoire & de Critique.*

Le XXII. enfin contient différens Traités d'Arithmétique, d'Algebre & de Méchanique.

On trouvera la vie de Keppler & d'amples Prolégoménés à la tête de ses Ouvrages; ainsi il ne manquera rien à l'Edition que nous promet M. Hanschius.

V. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 29. JANVIER M. DCCXIV.

L'ILIADE, POEME. AVEC UN DISCOURS SUR *Homere. Par Monsieur De la Motte, de l'Académie Françoise.* A Paris, chez Grégoire Dupuis, rue S. Jacques à la Fontaine d'Or. 1714. in-8°. p. 180. pour le Discours; p. 207. pour le Poëme. Planches 13.

VOici un Poëme Héroïque, dont plus de la moitié a déja subi en quelque sorte le jugement du Public dans les Assemblées extraordinaires de l'Académie Françoise; & les applaudissemens qu'ont reçûs les divers morceaux que l'illustre Auteur en a récités dans ces occasions, ne peuvent que faire augurer très-avantageusement du succès de tout l'Ouvrage. Quoique M. De la Motte nous le donne plûtôt pour une imitation d'Homere que pour une véritable Traduction, l'on peut dire cependant qu'il est Traducteur en beaucoup d'endroits, & qu'il devient Original en beaucoup d'autres. C'est sous ces deux différens égards que dans son Discours préliminaire il rend compte de son travail. Mais comme il n'entre dans cette discussion qu'après un examen très-étendu & très-sérieux du mérite d'Homere, dont il se déclare imitateur, & du prix de l'Iliade, qu'il a choisi pour sujet de son imitation; l'ordre demande que nous donnions d'abord un précis de cet examen, qui fait la principale partie du Discours dont il s'agit.

M. De la Motte commence par exposer à nos yeux deux portraits d'Homere bien différens l'un de l'autre. Le premier est l'ouvrage de l'admiration la plus superstitieuse, & le second est celui du plus injurieux mépris. C'est-à-dire qu'il fait passer fort fidélement en revûë d'après *Baillet*, les jugemens favorables ou

désavantageux que les Sçavans ont portés de ce Pere de la Poësie. Persuadé que ces deux portraits sont trop chargés pour être ressemblans, il croit que la seule utilité qu'on peut tirer de pareilles contradictions, c'est de s'affranchir d'une autorité dont le partage semble détruire toute la force, & de rentrer par-là dans tous les droits de l'examen, qui nous mettent en état de juger par nous mêmes. C'est donc en vertu de ce privilege que M. De la Motte ose hazarder ici son jugement particulier sur Homere & sur l'Iliade; & il le fait avec tant de modestie & si peu d'entêtement, qu'il déclare d'abord que ses sentimens ne doivent être regardés que comme des conjectures; qu'il ne les propose qu'avec tout le respect dû à ceux qui pensent autrement; qu'il sera toujours prêt d'abandonner ses idées pour de meilleures, & qu'il pardonneroit même les injures à qui le détromperoit à ce prix.

Les réfléxions de M. De la Motte qui concernent Homere roulent 1°. sur le dessein de ce Poëte dans l'Iliade; 2°. sur son art particulier; 3°. sur les personnages qu'il introduit dans ce Poëme, & qui sont les Dieux & le Heros; 4°. sur les différens genres d'éloquence qu'il employe; 5°. sur la Morale qu'il y a répanduë.

I. L'Auteur observe en premier lieu qu'on a été fort partagé sur le dessein d'Homere dans l'Iliade; les uns ayant cru qu'il avoit voulu amuser son siécle par une description ingénieuse & intéressante du siége de Troye; les autres, qu'il n'avoit prétendu qu'exciter l'admiration par la valeur surprenante de son Héros; d'autres enfin, que n'ayant eu pour objet que les mœurs, il avoit voulu faire sentir à la Gréce, sous l'enveloppe d'une Fable, combien lui importoit la bonne intelligence de ses Princes. M. De la Motte conclud de cette diversité de vûës attribuées à Homere, que son dessein n'est pas évident : ce qui n'empêche pas notre Auteur de prendre sur cela son parti, en consultant Homere lui-même dans les premiers vers de l'Iliade, où il dit : *Muse, raconte-moi la colere d'Achille, qui fut si fatale aux Grecs, & qui coûta la vie à tant de Heros.* Voilà sans doute le véritable dessein d'Homere, & nous pouvons l'en croire sur sa parole (dit M. De la Motte.) » C'est donc (poursuit-il) ce » ressentiment héroïque, qu'Homere a voulu célébrer. Tout ce » qui se passe dans l'Iliade tourne l'admiration de ce côté-là; » c'est par ressentiment contre Agamemnon qu'Achille cesse de » combattre; les Grecs sont la victime de son absence : c'est

» par ressentiment contre Hector, qu'Achille revient au combat;
» les Troyens & Hector lui-même sont les victimes de son re-
» tour. » Homere ayant choisi ce sujet, l'a orné de tout ce qui pouvoit plaire aux Grecs, & les interesser ; c'est-à-dire, de la description de leur pays & de leurs usages, de l'Histoire de leurs Rois & de celle de leurs Dieux. M. De la Motte n'y veut point chercher d'autre mystere, persuadé que ceux qui sçavent là-dessus la vérité n'ont pas grand avantage sur ceux qui l'ignorent.

Il avouë pourtant que c'est de la conduite du Poëte Grec qu'on a tiré les regles du Poëme Epique. Mais il prétend que ces regles établies uniquement sur deux Poëmes d'Homere qui ont réüssi, sont plûtôt l'ouvrage du préjugé que celui de la raison ; que ce qui a plû n'exclud pas les autres moyens de plaire, & qu'on peut s'ouvrir de nouvelles routes, sans s'égarer. Sur ce principe, il declare que la seule chose qui lui paroisse absolument essentielle au Poëme Epique, c'est le récit d'une action ; que cette action peut être grande & pathetique, ou simplement agréable ; qu'elle peut se passer entre des Rois, ou entre des personnes moins distinguées ; qu'on peut y prodiguer le merveilleux, ou s'y contenter des causes naturelles, Que ces differences ne constituent que de nouvelles especes : sans changer le genre ; d'où il s'ensuit que la *Pharsale* & le *Lutrin* sont des Poëmes Epiques aussi-bien que l'Iliade. En un mot, il regarde comme arbitraire le choix du sujet ,& même de celui de la forme qu'on y veut donner; mais il soutient que quelque choix qu'on fasse, il est essentiel de plaire toujours par quelque endroit, soit en attachant l'esprit, soit en touchant le cœur, soit en amusant simplement.

II. M. De la Motte, après ces réfléxions générales sur le dessein d'Homere, examine avec quel art ce Poëte l'execute, & quels moyens il met en œuvre pour soutenir jusqu'au bout l'attention des Lecteurs. Cela consiste (dit l'Auteur) à les attacher, à les émouvoir & à les surprendre. Homere pour attacher a choisi le plus grand interêt qui pût frapper ses contemporains ; c'est toute la Grece armée qui traverse les mers, pour détruire un Royaume florissant. Pour les émouvoir il a semé son ouvrage de ce que les sentimens naturels ont de plus touchant, & de ce que les passions ont de plus vif: il met ces passions sous les yeux, en faisant presque toujours parler ses personnages ; le Dramatique (dit M. De la Motte) regne dans l'Iliade à temps & à contre-

temps, & tel en est le charme, qu'il ne laisse pas quelquefois d'orner le Poëme, lors même qu'il y est une faute. Enfin Homere pour surprendre a employé le merveilleux; tout le Ciel prend part à l'action du Poëme; il y a des Dieux Grecs & des Dieux Troyens; les prodiges ne sont point épargnez, les pluyes de sang, les chevaux parlans, les trepieds qui vont d'eux-mêmes aux assemblées des Dieux, les statuës d'or qui agissent & qui pensent, &c.

Mais (selon l'Auteur) outre la surprise causée par le merveilleux, il y en a une autre bien plus importante, qu'Homere lui semble avoir fort négligée: c'est de preparer les événemens sans les faire prévoir. Or bien loin (dit-il) qu'Homere ait employé cette adresse, il paroît l'avoir évité à dessein. C'est peu pour lui de preparer les événemens, il les annonce sans ménagement, & même plus d'une fois; s'il fait combattre les Armées, on sçait d'avance de quel coté tournera l'avantage; s'il met deux Heros aux mains, on sçait qui doit périr & qui doit vaincre; on ne craint rien pour l'un, on n'espere rien pour l'autre. M. de la Motte soutient que c'est mal justifier Homere sur ce défaut, que d'alleguer que *la gravité du Poëme l'exige ainsi*, pendant que la constitution du cœur humain semble demander tout le contraire; & il en apporte les raisons. Il fait encore quelques réfléxions sensées sur le temperament du vrai-semblable & du merveilleux, & sur les bornes de l'un & de l'autre; après quoi il vient à ce qui regarde les Dieux d'Homere, tels que ce Poëte les introduit dans l'Iliade.

III. Ces Dieux paroissent très-méprisables à l'Auteur, de quelque côté qu'il les considere. » Qu'est ce en effet (dit-il) » que des Dieux qui n'ont point fait l'homme, nez comme lui » dans la succession des siécles & multipliez par les mariages? » des Dieux sujets aux infirmitez & à la douleur, qui blessez » quelquefois par des hommes mêmes, jettent des cris, versent » des larmes, tombent dans des défaillances, & qui, pour dire » encore plus, ont des Médecins, des Dieux qui ne sont pas » immortels, en un mot qui ont toutes nos foiblesses & tous » nos vices? » Les Payens les plus éclairez, *Ciceron* & *Longin* entr'autres, ont bien senti toute l'extravagance d'un pareil systême: & c'est mal s'y prendre (selon l'Auteur) pour rehabiliter la mémoire de ces Dieux, que d'y chercher, avec des Ecrivains Chrétiens, sensez & religieux d'ailleurs, les differens attributs du Dieu suprême, de recourir aux allégories,

ou de faire un parallele des Livres saints avec les imaginations d'Homere. On peut voir de quelle maniere M. De la Motte attaque dans ces divers retranchemens les admirateurs outrez du Poëte Grec. Nous nous contenterons de rapporter ici (d'après l'Auteur) comme un fait assez singulier, ce que pensoit feu M. *Despreaux* sur la bizarrerie & l'indécence de ces Dieux *Homeriques*; conjecture qu'il ne disoit qu'à l'oreille de ses bons amis. Il croyoit donc qu'Homere n'ayant de la part des hommes que des choses tragiques à peindre, telles que des combats & des passions funestes, il avoit voulu égayer le fonds de sa matiere aux dépens des Dieux mêmes, & qu'il leur avoit fait joüer la Comedie dans les entr'-actes de son action, pour délasser le Lecteur, que la continuité des combats auroit rebuté sans ces intermedes.

Si les Dieux d'Homere ont des défauts, ses Heros n'en sont pas exempts. M. De la Motte les trouve généralement parlant, vains, & d'une vanité qui dédaigne même les apparences de la modestie; trop faciles à s'offenser les uns les autres & à se dire les injures les plus aigres souvent sur des bagatelles; il remarque en eux un grand fond d'impieté, une cruauté trop acharnée, une valeur sujette dans la plûpart aux mêmes accroissemens & aux mêmes diminutions; confiance temeraire dans les succès, découragement dans les revers, impetuosité dans le premier choc, fuite honteuse bientôt après. D'un autre côté il ne dissimule pas l'adresse d'Homere pour faire briller ses Heros, qui consiste à faire éclipser Achille pour un temps; & l'art avec lequel ce Poëte concilie en grand Maître dans le caractere d'Achille, deux qualitez qui paroissent se combattre, c'est-à-dire une force superieure à tout, & une grandeur d'ame hors de tout soupçon. C'est à quoi le Poëte a parfaitement réüssi (observe notre Auteur) en feignant qu'Achille avant que de partir pour la guerre de Troye étoit sûr d'y trouver la mort, au mépris de laquelle il opte pour la gloire; & dès-là, toutes ses actions, toutes ses demarches sont autant de preuves de son courage; il court en hâtant ses exploits, à une mort qu'il sçait infaillible; qu'importe, qu'il renverse tout sans obstacleil est toûjours vrai qu'il affronte à tout moment l'arrêt du Destin, & qu'il se dévoüe généreusement pour la gloire. A l'égard des caracteres particuliers des Heros d'Homere, M. De la Motte les trouve mal soutenus, à l'exception de celui d'Achille; & c'est de quoi il produit plusieurs exemples.

IV. L'Auteur passe de l'examen des personnages introduits par Homere, à celui de l'élocution de ce Poëte, c'est-à-dire de sa *Narration*, de ses *Répétitions*, de ses *Descriptions*, de ses *Discours*, de ses *Comparaisons*, de ses *Sentences*, & de son *Expression*.

1. Pour commencer par ce qui regarde sa maniere de narrer, dans laquelle on trouve quelque ressemblance avec celle de l'Ecriture sainte, on n'a pas raison de lui en faire un merite (selon M. De la Motte.) Homere (dit-il) n'est point un Ecrivain d'Annales, il est Poëte, & par consequent son but devoit être d'interesser les Lecteurs par l'agrément de sa narration : elle devoit être précise & ingénieuse, au lieu que souvent elle est diffuse & insipide. Il étoit le maître (continuë l'Auteur) d'i- » maginer les circonstances, pour les assortir au fait principal » qu'il avoit à raconter : pourquoi en choisit-il de basses, quand » il faut de la grandeur; de rebutantes, quand il est question de » graces ; & de lentes, quand le sujet demande de la vivaci- » té ? « M. de la Motte ne prétend pas en être crû sur sa parole ; & il apporte des preuves de ce qu'il avance.

2. Il vient ensuite aux répétitions si frequentes dans Homere; & il trouve que ce défaut y regne à un excès qui ne devroit (dit-il) avoir laissé à ce Poëte nul défenseur. M. De la Motte n'est donc pas moins surpris des apologies que de la faute même. Quant à la faute, après avoir allegué & rejetté les diverses raisons qu'on s'efforce d'en rendre, il declare qu'il n'en imagine point de plus vrai-semblable que l'inclination d'Homere à grossir son ouvrage de ce qui ne lui coûtoit plus rien, le plaisir de récrire ses vers lui en cachant l'inutilité & le contretemps. A l'égard des apologies, il ne se paye d'aucune de celles que les admirateurs d'Homere ont le plus fait valoir. Si on lui represente, par exemple, qu'il est du devoir des Messagers de repeter mot pour mot les discours qu'ils sont chargez de faire; il répond qu'on exprimeroit également leur exactitude, en disant qu'ils s'acquiterent fidélement de leur commission ; ce qui n'ennuiroit personne. Si l'on suppose que deux discours qui se lisent, l'un au second livre de l'Iliade, & l'autre au neuviéme, ne sont précisément les mêmes, que parce qu'ils tendent au même but ; M. De la Motte s'engage à faire voir que le but en est tout different ; & c'est en effet ce qu'il prouve plus bas. On a beau lui dire, que ces répétitions pour la plûpart sont très-courtes ; il répond, que les plus courtes n'en

reviennent que plus souvent & par consequent n'en sont que plus importunes. Mais (lui replique-t-on) c'étoit le goût du temps. Il croit assez connoître la nature de l'esprit humain, pour juger que ces répétitions n'ont jamais pû être une source de plaisir ; & que si c'étoit la maniere des Ecrivains, du moins ce n'étoit pas un agrément pour les Lecteurs.

3. M. De la Motte ne refuse point à Homere la qualité de grand Peintre, & il ne trouve pas beaucoup à rabattre des loüanges qu'on lui a prodiguées sur le talent des Descriptions. Celle du combat d'Achille contre le Xante, quoi qu'un peu bizarre, celle des jeux funebres de Patrocle, quoi que mal placée, & plusieurs autres sont dignes (selon lui) de toute la reputation du Poëte Grec. Mais (poursuit l'Auteur) il ne peint pas toûjours si heureusement ; il entre d'ordinaire dans un trop grand détail, & ses peintures, à force de minuties, deviennent froides & languissantes. » S'il décrit un bouclier, il en » peint separément toutes les parties, dont il fait une espece » d'inventaire ; s'il décrit les blessures, c'est avec une précision » anatomique qui refroidit l'imagination. S'il décrit les voyages » des Dieux, c'est avec un amas de circonstances qui impatien- » tent le Lecteur. « Il est inutile de dire pour le justifier, qu'il ne peint que d'après nature. Le vrai merite d'un Poëte (replique M. De la Motte) n'est pas de tout peindre, mais de ne peindre que ce qui convient, ce qui peut interesser, & ce qui peut plaire. Or il s'en faut bien (continuë-t-il) qu'Homere soit toujours heureux dans ce choix ; content de ne point sortir du vrai, il ne paroît pas assez soigneux du grand, ni de l'agréable.

4. Les discours qu'Homere prête à ses personnages, sont (selon M. De la Motte) la plus riche partie de l'Iliade, & celle où il a repandu le plus de beautez. Mais le fonds de grandeur & de pathétique qu'on y admire, ne laisse pas (dit notre Auteur) d'être affoibli par bien des défauts. De ce nombre est la maniere languissante & uniforme dont Homere ameine & lie ces discours ; *un tel dit, un tel répondit*. Il y a beaucoup de ces discours qui sont mal placez, tels que les harangues des combattans dans le fort de la mêlée, les discours de longue haleine adressez personnellement à des cadavres ; ceux que les hommes adressent à leurs chevaux. A l'égard des discours qui sont à leur place, quoi que ceux des Ambassadeurs d'Agamemnon à Achille fassent le plus d'honneur à Homere, M. De la Motte ne laisse pas d'y démêler quelques-uns des défauts semez par

tout dans les discours de ce Poëte. Telles sont les répétitions de trois longues pages, les comparaisons peu convenables à la passion de celui qui parle, le détail froid & inutile de petites circonstances, le caractere des passions mal observé, les sentimens équivoques, les images desagréables, les histoires trop diffuses, &c.

5. L'Auteur prétend qu'un Poëte ne doit mettre en œuvre les Comparaisons que dans l'une de ces trois vûes; 1°. ou pour donner par des similitudes exactes, une idée plus vive & plus distincte de ce qu'il représente; 2°. ou pour élever & rejoüir l'esprit par des images nobles & agréables; 3°. ou seulement pour nourrir & varier la narration. C'est sous ces trois égards que M. De la Motte examine les comparaisons d'Homere. Il n'en trouve guéres de la premiere espece; & il observe que souvent les prétendues similitudes de ce Poëte, au lieu de fixer l'esprit à l'objet principal, en le rendant plus clair, y jettent de l'obscurité, & le font même perdre de vûe, dans un amas de circonstances qui n'y ont aucun rapport. Il n'en veut (dit-il) d'autre exemple que la comparaison des jambes de Menelas avec l'ivoire teint en pourpre. Il convient qu'Homere réüssit assez bien à élever & à rejoüir l'esprit par les comparaisons: mais il lui reproche d'ailleurs d'employer trop souvent les mêmes sujets de comparaison, & jusqu'à trois & quatre fois dans la même page; & d'en entasser de suite un trop grand nombre, ce qui est si vrai, qu'on en compte jusqu'à cinq à la fin du cinquiéme livre de l'Iliade.

6°. M. de la Motte attribue aux sentences inserées dans le Poëme un double effet, qui est de l'embellir & de le rendre utile; & il faut pour cela (selon lui) qu'elles soient bien placées, élégantes, précises & d'un grand sens. Il reconnoît dans l'Iliade plusieurs maximes qui ont toutes ces conditions; mais il faut avoüer aussi (continuë-t-il) qu'il y en a de mal placées; qu'il y en a de triviales, comme celle-ci *Les hommes n'ont pas tant de vigueur à jeun qu'après avoir mangé*; & de diffuses, comme cette autre, *L'adresse fait souvent plus que la force; c'est moins par sa force que par son adresse, qu'un Charpentier réüssit dans son art; c'est par son adresse, & non par sa force, qu'un Pilote sauve son vaisseau au milieu des plus grandes tempêtes; & enfin, c'est par son adresse qu'un cocher devance un autre cocher.*

7. C'est par des réfléxions sur le caractere de l'expression d'Homere, que M. De la Motte termine l'examen de ce qui concerne

concerne l'élocution de ce Poëte. Après avoir posé pour principe qu'il n'y a jamais eu d'ouvrage fait pour plaire qui se soit soutenu long-temps, sans une beauté d'expression convenable à la matiere ; il conclud de-là, que puisque l'ouvrage d'Homere a réüssi de son tems & dans les siécles qui l'ont suivi, il faut qu'en général Homere ait bien parlé sa langue, & qu'il en ait fait un usage vif & ingénieux, propre à donner du crédit à ses fictions. Mais l'Auteur croit aussi qu'il faut s'en tenir à ce préjugé vague & indéterminé ; & que ce seroit une témérité aux plus Sçavans mêmes, d'entrer là-dessus dans un grand détail ; personne ne possedant assez les langues mortes, pour en sentir, comme il faudroit, les délicatesses, les graces ou les négligences ; ni ce qu'il peut y avoir d'heureux ou de forcé dans les licences que les Auteurs ont prises. M. De la Motte soutient cette proposition par des raisonnemens & par des comparaisons qui meritent de l'attention, & qu'on lira chez lui avec plaisir.

V. La bonne Morale si nécessaire dans un Poëme a été une source de loüanges pour Homere. On prétend qu'il a toujours proposé le bon pour bon, & le mauvais pour mauvais. M. De la Motte n'en tombe pas d'accord : & il lui paroît au contraire, que ce Poëte porte souvent des jugemens faux sur les actions qu'il répresente. L'Auteur prend pour les jugemens du Poëte, ce qu'il fait dire à ceux de ses Acteurs qu'il donne pour sages; ce qu'il fait faire & penser à celles de ses Divinitez qu'il donne pour bonnes; enfin la maniere dont il peint les diverses actions, laquelle laisse entrevoir s'il les approuve ou s'il les condamne. Or (poursuit M. De la Motte) le sage Nestor applaudit sans restriction au discours insolent que Diomede fait à Agamemnon, dans le neuviéme livre ; Jupiter, dans le premier, se déclare le protecteur de la vengeance d'Achille, si funeste aux Grecs ; Minerve, ailleurs, va elle-même exhorter Pandare à la plus grande de toutes les perfidies ; elle trompe dans la suite le religieux Hector en faveur du cruel Achille ; Homere lui-même donne à certains vices un éclat, qui décéle assez l'opinion avantageuse qu'il en avoit. Peut-on puiser (ajoûte l'Auteur) quelques idées de justice dans ces exemples ; & la bonne Morale peut-elle en être contente ?

De toutes les réfléxions précédentes, parmi lesquelles ce qu'il y a de loüanges appartient personnellement à Homere, & ce qu'il y a de critique tombe presque toujours sur l'Iliade,

M. De la Motte forme deux jugemens particuliers, l'un sur le Poëte, & l'autre sur le Poëme. Voici en quels termes il exprime l'idée personnelle qu'il s'est faite d'Homere.

» C'étoit (dit-il) un génie naturellement poëtique, ami des » fables & du merveilleux, & porté en général à l'imitation, » soit des objets de la Nature, soit des sentimens & des actions » des hommes. Il s'étoit instruit (apparemment par ses voyages) » des opinions, des usages & des mœurs des peuples. Ainsi, » étant devenu un des plus sçavans hommes de son siécle, son » imagination lui fournit l'art d'assembler ses diverses connois» sances sous un même sujet; c'est aussi un effet de son juge» ment d'avoir conçû qu'il attacheroit d'avantage ses auditeurs, » par cette dépendance commune que les choses les plus diffe» rentes auroient à une même matiere. Il avoit l'esprit vaste & » fécond, plus élevé que délicat, plus naturel qu'ingénieux, » & plus amoureux de l'abondance que du choix. Je croirois » qu'il s'est peint lui-même dans le personnage de Nestor; car » il ne perd, non plus que ce vieux Sage, nulle occasion de » discourir ..... Il a saisi par une superiorité de goût, les premie» res idées de l'Eloquence dans tous les genres; il a parlé le » langage de toutes les passions, & il a du moins ouvert aux » Ecrivains qui devoient le suivre, une infinité de routes, qu'il » ne restoit plus qu'à applanir. Il y a apparence qu'en quelque » temps qu'Homere eût vécu, il eût été du moins le plus grand » Poëte de son pays; & à ne le prendre que dans ce sens, on » peut dire qu'il est le maître de ceux même qui l'ont sur» passé. «

M. De la Motte pense bien differemment de l'Iliade. L'Ouvrage lui paroît aussi éloigné de la perfection, que l'Auteur étoit propre à l'atteindre, s'il eut été placé dans les bons siécles. » L'Iliade (dit-il) infectée de tous les défauts du temps, » ne laisse entrevoir qu'à ceux qui y font une attention particu» liere, l'étenduë & la force de l'esprit du Poëte. Ce qui re» garde les Dieux y est absurde; ce qui regarde les Heros y est » souvent grossier; les idées de Morale y sont confuses; il est » vrai que l'action du Poëme est grande & pathétique; mais » elle est noyée dans la quantité & dans la longueur des Epi» sodes. Les differens genres d'éloquence n'y paroissent qu'é» bauchez; descriptions, récits, comparaisons, discours, tout » presente pêle-mêle les défauts & les beautez; il n'y a presque » pas un morceau qui soit de cette justesse & de ce choix, dont

» la succession des préceptes & des exemples nous a fait découvrir le prix. «

Mais (ajoûte l'Auteur) d'où vient donc l'admiration de tous les siécles pour les Ouvrages d'Homere, & la haute réputation où ils sont encore aujourd'hui? C'est de quoi M. De la Motte nous découvre l'origine & le progrès jusqu'à notre temps, en faisant l'histoire de l'opinion des hommes sur les Poëmes de ce fameux Auteur. Le plaisir qu'ils ont dû causer aux contemporains d'Homere, étoit fondé sur l'étenduë & la hardiesse du dessein, sur la nouveauté des idées, sur la description de tout ce qui pouvoit intéresser les Grecs, sur les fictions prodigieuses si séduisantes pour des hommes grossiers, sur une beauté d'expression inconnuë peut-être jusqu'alors, sur une harmonie nouvelle du discours, &c. Lycurgue ayant le premier apporté en Gréce les ouvrages d'Homere, ils y dûrent avoir tout l'effet de la nouveauté: l'Iliade & l'Odissée tinrent lieu d'Histoire; c'étoit le seul monument de l'Antiquité; les limites des Peuples se regloient quelquefois sur les passages d'Homere, & ses vers étoient devenus l'oracle universel des Payens. Comme ils renfermoient les premieres idées de tous les genres d'écrire, ils devinrent l'école de tous les Ecrivains Grecs, & servirent à former Poëtes, Historiens, Orateurs. Les suffrages imposans d'Alexandre & d'Aristote soutinrent cette réputation. Celui-ci sur-tout (dit M. De la Motte) guidé par son esprit systêmatique, crut entrevoir un art dans les Poëmes d'Homere, & devenu amoureux de sa découverte, il a employé pour la justifier, cette subtilité obscure qui lui étoit naturelle, & qui donne tant de peine aux Commentateurs quand ils travaillent à la rendre intelligible & solide. Les Ouvrages d'Homere n'étant parvenus aux Latins, qu'appuyez des suffrages de la Gréce, ils y furent reçûs avec respect; ils y exciterent l'émulation des Ecrivains dans les divers genres, & l'on regarda Homere sans jalousie, non-seulement comme le pere de la Poësie & de l'Eloquence, ce qui est vrai, mais encore comme le modele de la perfection, ce qui ne paroît pas soutenable à l'Auteur. Enfin (continuë-t-il) lorsque les Lettres ont commencé à refleurir dans les derniers siécles, l'application & les veilles que l'intelligence d'Homere a coûtées aux Sçavans, jointes aux préventions favorables, ont disposé leur esprit à trouver tout excellent dans ce Poëte, & la plûpart s'étant érigez en Commentateurs, n'ont entrepris d'expliquer Homere que dans la ferme résolution de tourner

toutes ses pratiques en préceptes. Faut-il s'étonner après cela (dit l'Auteur) que la réputation d'Homere ait refleuri avec tant d'éclat, puisqu'à l'exception de *Scaliger* le pere, tous ceux qui pouvoient lire ce Poëte en sa langue, s'accordoient à le traiter de Divin ?

C'est ainsi que M. De la Motte employe les trois quarts de son Discours à apprécier le merite d'Homere & celui de l'Iliade; après quoi il ne lui reste plus qu'à rendre raison de l'entreprise qu'il a fait de mettre l'Iliade en vers. Nous sommes obligez de renvoyer ce détail au Journal prochain, pour ne point franchir nos bornes ordinaires.

GRAMMAIRE FRANÇOISE SUR UN PLAN *nouveau. Nouvelle Edition, revuë, corrigée, & augmentée d'un Traité sur la prononciation des* E *differens de la langue Françoise, d'un Appendice sur l'élegance, & d'un Abrégé nouveau des regles de la Poësie. Par le Pere Buffier, de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Pierre Witte. 1714. vol. in-12. p. 480. pour la Grammaire, p. 36. pour la prononciation, & p. 24. pour l'Abrégé des regles de la Poësie.

NOus avons parlé au long de la premiere Edition de cette Grammaire dans le trente-uniéme Journal de 1709. & pour ne point répeter ce que nous en avons dit, nous ne parlerons ici que de ce qui concerne cette seconde Edition, que l'Auteur appelle une sorte de restitution qu'il devoit au public. » Parce, dit-il, que les articles que le Public a bien voulu » approuver dans la premiere Edition contrefaite depuis quel» que temps à Bruxelles, & ceux qu'il a trouvez à y corriger, » font le merite de celle-ci. Par cet endroit, continuë-t-il, ceux » qui cherchent des regles pour la langue Françoise, n'en peu» vent guéres trouver ailleurs qui soient presentement plus au» torisées. « En effet, comme le remarque cet Auteur, ce ne sont pas seulement des Ecrivains François qui dans les pays étrangers ont parlé & ont écrit avantageusement de cette Grammaire; mais à Paris même, un grand nombre de Messieurs de l'Académie Françoise, & en particulier de ceux de cet illustre Corps, qui ont le plus approfondi ces matieres, conformément aux loix de leur Institution, & aux fonctions de leur état d'Académiciens, ont accordé à cet Ouvrage une approbation singuliere. Le Pere Buffier nous avertit qu'il a ramassé d'ailleurs avec tout le soin imaginable, les avis qu'on lui a donnez, & au de-

dans & au dehors du Royaume ; Qu'il n'a pas même négligé ceux qui lui sont venus par des personnes de Province, qui lui demandant simplement à éclaircir leurs doutes, l'ont fait appercevoir de quelques endroits où il ne s'étoit pas assez bien expliqué. Il ajoute que s'il eût été averti de l'Edition faite à Bruxelles, il auroit pû y fournir une partie des corrections qu'il a faites en celle-ci.

Le Traité de la prononciation est l'endroit où l'on en trouvera de plus considérables, aussi est-il sans comparaison le plus difficile. Le Pere Buffier avoüe qu'il a été surpris qu'après l'application qu'il avoit donnée d'abord, il eût encore laissé cinq ou six regles défectueuses. Il ajoute que son amour propre en auroit eu quelque dépit, si relisant à cette occasion les autres Grammaires Françoises, il n'avoit cru y rencontrer sur le même sujet jusqu'à cinquante ou soixante méprises, qu'il a marquées & recueillies avec exactitude, pour servir de preservatif à ceux qui en auront besoin.

Bien qu'une Grammaire Françoise soit faite principalement pour les Etrangers, le commun des François n'en doit pas tirer un moindre avantage. On en peut juger par la quantité de fautes qui échappent même à des Gens de Lettres & à des Ecrivains habiles d'ailleurs, qui ne sçavent pas exactement les principes, l'analogie, & certaines infléxions de notre langue. Plusieurs en particulier, faute d'étudier assez les regles & la pratique du style, écrivent peu intelligiblement ; l'on entend ce qu'ils veulent dire, plûtôt que ce qu'ils disent, comme nous devinons ce que veulent dire des gens du peuple, dont le langage est si défectueux, & si peu propre à former des idées justes.

On nous informe dans l'Avertissement, que quelques Lecteurs ayant trouvé que cette Grammaire ne leur étoit pas d'un usage assez facile, à cause du raisonnement dont on accompagne la plûpart des endroits qui en sont susceptibles, on a eu égard à leur goût dans cette nouvelle Edition. Ils ne veulent, disent-ils, que des regles simples, sur tout dans les commencemens, sans entrer dans nulle discussion. Le Pere Buffier leur répond, qu'ils peuvent se contenter ici, en omettant dans la seconde Partie & dans le Traité de la prononciation, tous les articles le long desquels il a fait mettre exprès un reglet, parce que tous ces endroits ne sont que de surerogation pour un commençant, puisqu'ils ne contiennent que des raisonnemens propres aux Gens de Lettres ; ou des observations sur une exacti-

tude qui ne convient qu'à ceux qui sçavent déja assez raisonnablement notre langue. Par cette raison ceux qui sont peu avancez doivent omettre d'abord toute la premiere & toute la troisiéme Partie, excepté le Traité de la prononciation, par lequel il leur sera plus avantageux de commencer.

Quelques-uns ont été embarrassés aussi sur les chiffres que le Pere Buffier a mis assez fréquemment entre deux parenthéses dans le corps de l'Ouvrage; mais pour se délivrer tout d'un coup d'embarras, ils n'ont qu'à n'y avoir nul égard, ces chiffres n'étant que pour indiquer d'autres endroits où il est traité de choses qui ont rapport à ce qu'on lit actuellement.

Quant aux deux Traités que le Pere Buffier a ajoûtés à la fin de cette nouvelle Edition, ce sont deux petits Ouvrages fort instructifs; & à l'égard du premier, qui est celui de la prononciation des *e*, nous croyons pouvoir dire sans flatterie, qu'il est, tout ensemble, curieux & utile. Plus certains objets, qui sont en eux-mêmes très-réels, semblent par leur subtilité nous échaper, plus notre curiosité est satisfaite quand on les met à la portée de notre intelligence & de notre imagination. Pour l'utilité, on la trouvera ici toute entiere : car quelque abstraites que paroissent les remarques qui composent le Traité dont il s'agit, elles fournissent des principes plausibles qui applanissent l'étude & la pratique de notre prononciation, & même de la prononciation méchanique de toutes les Langues. D'ailleurs ceux qui aiment la nôtre peuvent encore s'intéresser au Traité qu'on nous donne ici. On la décrit quelquefois comme pleine de difficultés bizarres, sur lesquelles il est impossible d'établir aucuns principes généraux; on a même regardé cet inconvénient prétendu comme l'effet d'une inconsidération & d'une légéreté qu'on reproche à la Nation Françoise. Cette plainte tombe en particulier sur la difficulté de parvenir à la connoissance de tous les différens *e* de notre Langue, où les Etrangers disent qu'ils ne peuvent rien concevoir. Cependant on ne doit point s'en prendre là-dessus ni au génie de la Langue Françoise, ni au caractére de la Nation; mais uniquement à la coûtume qu'on a d'étudier la Grammaire Françoise sans le secours des réfléxions Philosophiques & Métaphysiques, lesquelles contribuent beaucoup plus qu'on ne peut penser, à découvrir l'œconomie générale, & à faciliter l'usage des Langues.

Pour ce qui est du Traitédes Régles de la Poësie Françoise, on peut dire qu'il n'en a point encore paru de plus clair & de plus complet.

Mais pour revenir à la Grammaire, nous finirons en remarquant que le Pere Buffier qui la donne, fait en cela un véritable présent au Public. Cet Auteur a un talent singulier pour débrouiller ce qu'il y a de plus épineux dans ces matiéres, & pour le mettre à la portée de tout le monde. C'est de quoi nous voudrions pouvoir donner quelques exemples; mais ces exemples, pour être rapportés comme il faut, demanderoient d'être conservés dans leur entier, ce qui nous feroit passer les bornes de la briéveté que nous nous prescrivons.

VI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 5. FEVRIER M. DCCXIV.

L'ILIADE, POEME. AVEC UN DISCOURS *sur Homére. Par Monsieur de la Motte, de l'Académie Françoise.* A Paris, chez Gregoire Dupuis, ruë Saint Jacques, à la Fontaine d'Or. 1714. *in*-8°. *p.* 180. pour le Discours; *p.* 207. pour le Poëme. *Planches* 13.

APRE'S avoir entretenu le Lecteur, dans le dernier Journal, de la premiere partie du Discours sur Homére, dans laquelle M. de la Motte examine le mérite de ce Poëte, & le prix de l'Iliade; il nous reste présentement à donner une idée de la seconde partie de ce même Discours, dans laquelle l'Auteur rend raison de l'entreprise qu'il a faite, de mettre l'Iliade en vers.

Il s'en explique d'abord en qualité de Traducteur. Il reconnoît de deux sortes de Traductions; les unes littérales, les autres plus hardies, qui doivent plûtôt passer pour des imitations élégantes, & qui tiennent le milieu entre la traduction simple & la paraphrase. L'Auteur prend avec l'illustre Madame *Dacier*, la défense des Traductions élégantes, contre l'opinion vulgaire, qui ne leur fait pas assez d'honneur; & il soutient avec elle, qu'il y entre de l'invention, & qu'on ne sçauroit être bon Traducteur sans un enthousiasme judicieux, pour trouver des tours vifs & des expressions animées qui rendent la force & les graces de l'original. Mais il ne convient pas que notre Langue ne puisse atteindre à la beauté de l'expression Grecque, & qu'ainsi toute Traduction Françoise d'Homére doive demeurer nécessairement fort

au-dessous de l'original. Il soutient que notre Langue ne péche, ni par la disette des mots, ni par le défaut d'harmonie ou d'élégance, ni par l'excès de sagesse, d'exactitude & de précision, trois qualités qu'on lui reproche mal-à-propos, puisqu'elles sont une preuve du bon goût des Ecrivains. En un mot, il est persuadé que la Langue Françoise peut le disputer à toute autre; qu'elle suffit à rendre tout ce qu'il y a de raisonnable & de bien pensé, & que presque tout ce qu'elle n'ose traduire fidélement, ne mérite pas en effet d'être traduit.

Quant à la dispute qui s'est élevée depuis peu sur la question, s'il faut traduire les Poëtes en Vers ou en Prose, M. de la Motte trouve, que la Prose, outre qu'elle est seule capable des Traductions littérales, peut encore s'élever à une grande élégance, imiter les hardiesses de la Poësie, & conserver, outre cela, plus de fidélité que les Vers n'en souffrent : qu'à la longue, elle fatigueroit moins que les Vers, à cause de son harmonie plus naturelle & plus variée : mais il ajoûte qu'on n'a pas raison de prétendre que la versification ne puisse suivre par des équivalens les pensées d'Homére, & que *les Poëtes cessent d'être Poëtes*, quand ils sont traduits en Vers. On peut voir les raisonnemens par lesquels il combat ce paradoxe, & que pour abréger, nous ne rapportons pas ici, non plus que le compte qu'il rend des divers ménagemens qu'il a gardés en s'attachant comme Traducteur, à la précision, à la clarté, & à l'agrément; ce qui ne l'a engagé qu'à de legers changemens dans ce qu'il a traduit de son Auteur. Voici un endroit, entr'autres, par lequel on pourra juger du talent de M. de la Motte pour les Traductions en Vers telles qu'il vient de les caractériser. C'est la plainte d'Achille à Thétis sa mere, après l'outrage qu'il a reçu d'Agamemnon, (Liv. 1.)

D'un fils humilié vangez l'ignominie;
Et réparez ma gloire, ou reprenez ma vie.
Allez à Jupiter, priez, n'épargnez rien;
Jadis votre secours m'a mérité le sien.
Vous l'avez dérobé par ce secours fidéle
Aux efforts réünis de la Troupe immortelle,
Quand les Dieux résolus d'enchaîner son pouvoir,
Virent par votre zéle avorter leur espoir.
Par vos soins les cent bras de l'affreux Briarée
Dissipérent bientôt la Troupe conjurée;

Neptune

Neptune fut cacher sa honte sous la mer,
Et ce jour sur son trône affermit Jupiter.
Allez lui demander le prix de sa puissance,
Qu'il daigne des Troyens seconder la défense;
Que son couroux vengeur livre au gré de mes vœux,
Nos Soldats à leur fer, nos Vaisseaux à leurs feux;
Qu'au milieu du carnage Agamemnon gémisse,
Et que mon propre affront devienne son supplice.

A l'égard des changemens plus considérables, qu'il a poussés jusqu'au point de retrancher des Livres entiers, de changer la disposition des choses, & d'oser même inventer, il les a crus d'autant plus indispensables pour lui, qu'il ne s'est flatté de réussir à donner un Poëme François qui se fit lire, qu'autant que ce Poëme seroit court, intéressant, & du moins exempt des grands défauts.

La longueur (selon lui) a été un des principaux écueils qui ont fait échouer presque tous les Poëmes François, & cela pour deux raisons; l'une, qu'en se surchargeant d'une matiére trop vaste, on se met hors d'état de suffire à cette élégance exacte & continuë qu'exige la versification Françoise; l'autre, que la cadence trop uniforme de nos Vers, quelque agréable qu'elle soit un certain tems, devient à la fin fatiguante. C'est donc pour ne pas tomber dans ces inconvéniens, que M. de la Motte a réduit les vingt-quatre Livres de l'Iliade en douze, qui sont même de beaucoup plus courts que ceux d'Homére. On jugera (dit-il) qu'il n'en coûte rien à l'action principale, pour une telle réduction, si l'on considére que les répétitions du Poëte Grec emportent plus de la sixiéme partie de l'Iliade, & que le détail anatomique des blessures joint aux longues harangues des Combattans, en emporte encore bien davantage.

L'Auteur s'est appliqué à soutenir & à augmenter l'intérêt qu'on prend naturellement aux sujets & aux personnages de l'Iliade, non-seulement en supprimant les préparations inutiles, & en retranchant les Episodes qui roulent sur des Acteurs indifférens, mais encore en changeant certaines circonstances; par exemple, en faisant durer l'erreur des Troyens, qui prennent Patrocle pour Achille, jusqu'à ce que Patrocle ait tué Sarpedon, & que lui-même succombe sous les coups d'Hector, qu'il ne détrompe qu'en mourant.

Quant aux défauts de l'Iliade, M. de la Motte ne s'est pas

mis en peine de retrancher ceux qui ne se découvrent que par la réfléxion, & qui ont, au premier aspect, de l'éclat & de la beauté. Il s'est contenté de remédier aux défauts qui choquent, & qui ennuyent; ceux-là (dit-il) ne se pardonnent point. Il a laissé aux Dieux leurs passions, mais il a tâché de leur donner toûjours de la dignité. Il n'a pas dépouillé les Héros de cet orgueil injuste, où nous trouvons souvent de la grandeur; mais il leur a retranché l'avarice & l'avidité du butin, qui les avilit à nos yeux. Il s'est efforcé de rendre la narration plus rapide qu'elle ne l'est dans Homére; les descriptions plus grandes, & moins chargées de minuties; les comparaisons plus exactes, & moins fréquentes. Il a dégagé les discours de tout ce qu'il a cru contraire à la passion qu'ils expriment; enfin, il a songé à soutenir les caractéres. Il ne rapporte point d'exemples de toutes ces attentions; il expose seulement, pour donner une idée du reste, les raisons qu'il a euës de changer le bouclier d'Achille, & les circonstances de la mort d'Hector.

Le bouclier d'Achille lui a paru défectueux par plus d'un endroit. » 1°. Les objets que Vulcain y représente, n'ont (dit-il) » aucun rapport au Poëme, & ils ne conviennent ni à Achille, » pour qui on le fait, ni à Thétis qui le demande, ni à Vulcain » même qui en est l'Ouvrier; 2°. les objets y sont tellement » multipliés, qu'à peine imagine-t-on que le bouclier les pût » contenir distinctement; 3°. les figures représentées agissent & » changent de situation, comme si elles étoient vivantes, ce qui » fait un prodige puérile. » Il a donc imaginé un bouclier qui n'eût point ces défauts. Il n'y place que trois actions, liées même l'une à l'autre. Les noces de Thétis & de Pélée, qui fondent la noblesse d'Achille; le jugement de Pâris, qui fonde la colére de Minerve & de Junon contre les Troyens, & l'enlevement d'Hélene, qui fonde la vengeance des Grecs. Ces objets ont tous rapport au Poëme; il n'y a point de confusion, & le Poëte ne peint chaque action que dans un instant, quoique par la maniere dont il la peint, il en fasse entendre le commencement & les suites. On ne sera pas fâché, sans doute, de trouver ici cette description; & nous la donnons d'autant plus volontiers, qu'elle sera comme un échantillon des changemens considérables faits dans Homére par M. de la Motte, & qu'on pourra juger par-là s'il réussit moins en qualité d'inventeur, qu'en celle de traducteur. Nous ne rapportons pas la description du Poëte Grec; elle est suffisamment connuë.

Au haut du bouclier se présente à la vûë
L'orgueilleux Pélion, qui se perd dans la nuë.
Là, brillent aux regards les nôces de Thétis;
Sur des nuages d'or les Dieux y sont assis;
Au front de Jupiter le plaisir se déploie;
La majesté pourtant regne encor dans sa joie.
Thétis est près de lui; son époux glorieux,
Peu touché de l'honneur d'être parmi les Dieux,
Ne regarde, ne voit que sa chere Immortelle,
Qu'une noble pudeur rendoit encor plus belle.
Au superbe Festin tous les Dieux invités,
Partageoient le bonheur des Epoux enchantés;
De la table à l'envi ranimant l'allégresse,
Les Saisons apportoient leur diverse richesse;
Mais malgré les plaisirs qu'il prend soin d'assembler,
Vulcain fait pressentir ce qui les doit troubler:
La main de la Discorde entr'ouvrant un nuage,
Du desordre prochain fait briller le présage;
Elle tient un fruit d'or, où paroissent écrits
Ces mots : De la plus belle il doit être le prix.
On sçait quel fut le trouble entre les Immortelles;
Que toutes prétendoient à l'empire des Belles;
Et qu'enfin Jupiter, qui n'osa les juger,
Fit dépendre ce droit de l'arrêt d'un Berger.
Au bas du bouclier, poursuivant son ouvrage,
De cet événement Vulcain trace l'image.
Là, ce Berger aimable, issu du sang des Rois,
Juge les trois Beautés soumises à son choix;
Son œil s'est défié des graces étrangeres;
Et malgré la pudeur, malgré ses loix sévéres,
Elles ont dépouillé ces habits précieux,
Dont chacune vouloit imposer à ses yeux.
L'Ouvrier cependant les distinguant sans peine,
Fait connoître Junon à sa grace hautaine;
Vénus, au souris tendre & sûr de ses appas;
Et la sage Minerve, à son chaste embarras.
Vénus reçoit la pomme, & l'Ouvrier fidéle,
Maître de ces beautés que son ciseau décéle,
Par des traits si touchans a sçu les imiter,
Qu'on voit bien que Pâris ne pouvoit hésiter.

Dans les yeux de ce Juge est l'espoir du salaire.
Tu te repais, Pâris, d'un bonheur adultére;
Mais ce bien que déja l'espoir te fait goûter,
Sçais-tu, Juge imprudent, ce qu'il te doit coûter?
Plus loin, le bouclier, pour le dernier miracle,
De Sparte & de la Mer présente le spectacle;
La fugitive Héléne, & son époux nouveau,
Montoient impatiens ce funeste Vaisseau,
Qui bien-tôt après lui doit attirer à Troye
Tous ces mille Vaisseaux dont elle fut la proye.
Par cet Ouvrage ainsi Vulcain fait éclater
La grandeur du Héros qui le devoit porter;
De sa gloire prochaine il lui donne l'augure,
Et presse la vengeance en retraçant l'injure.
C'étoit peu pour Vulcain de surprendre les yeux;
Le beau, s'il n'est utile, est indigne des Dieux.

M. de la Motte n'a pas trouvé la mort d'Hector moins défectueuse que le bouclier d'Achille. Il suffit (selon lui) pour en être convaincu, d'en examiner les circonstances; & il en donne un détail exact. » Quand Homére (ajoûte-t-il) auroit » eu dessein d'avilir ses deux Heros, qu'il auroit voulu que l'un » pérît avec infamie, & que l'autre triomphât sans gloire, il me » semble qu'il n'auroit pû mieux s'y prendre. L'un est lâche, » l'autre est secondé; l'un s'abandonne sans combat à toute la » frayeur du péril, & l'autre n'en court point du tout. « Il a donc changé sans scrupule toutes ces circonstances, pour rétablir la gloire des deux Heros de l'Iliade. » Hector ne fuit point d'a- » bord avec ignominie; Achille lui porte le premier coup, » Hector aussi-tôt lance son dard, il brise son épée contre les » armes divines, & c'est alors que se trouvant sans défense il » est réduit à fuir; mais encore fuit-il en homme que la crainte » de la mort n'a pas troublé; il fuit sous les remparts de Troye, » pour exposer son ennemi à une grêle de traits: danger qui » enhardit Achille à le poursuivre, & qui fait même une action » héroïque de la poursuite d'un ennemi désarmé. Enfin Hector » ramasse un des traits qui pleuvoient sur Achille; il combat » encore, & succombe du moins glorieusement. « C'est à regret que pour éviter une longueur excessive, nous ne transcrivons point ici le combat d'Achille & d'Hector tel que nous le décrit M. de la Motte. Mais pour dédommager en quelque sorte

les Lecteurs de ce qu'ils y perdent, nous allons rapporter quelques exemples des changemens de moindre importance, qui ne laisseront pas de rendre témoignage au goût & à la justesse de l'Auteur.

Agamemnon (au quatriéme Livre) s'emportant contre ceux qui ne se mettent pas en devoir de repousser les Troyens, reprend Diomede avec aigreur, & lui reproche qu'il a bien dégéneré du courage de son pere Tydée. Diomede par respect pour le Roi, ne répond rien à ces reproches ; mais Sthenelus fils de Capanée plus emporté, le fait en ces termes : » Fils d'Atrée, pourquoi allez-vous ici contre une verité qui vous est con» nuë ? Nous nous piquons tous deux d'être beaucoup plus » braves que nos peres, & avec raison : c'est nous qui obéïs» sant aux signes favorables que les Dieux daignerent nous en» voyer, & nous confiant au secours de Jupiter, avons pris la » superbe ville de Thebes avec des troupes bien inferieures en » nombre à celles qui défendoient ses forts remparts ; au lieu » que les Heros dont vous parlez, périrent à ce siége par leur » seule imprudence. Ne nous faites donc plus l'injustice de com» parer nos peres à nous. « M. De la Motte a cru ne point affoiblir son original, en mettant dans la bouche de Sthenelus des termes moins injurieux à la mémoire de son pere.

La verité, dit-il, dément ce lâche outrage.
Dois-tu, toi que cent fois servit notre courage,
N'élever nos ayeux que pour nous avilir ?
Souviens-toi des lauriers qu'on nous a vûs cueillir,
Quand à nos longs travaux les Dieux enfin prosperes,
Nous livrerent ces murs où périrent nos peres :
Nous les avons vangez, & de nos heureux coups,
Ceux dont tu nous fais honte, auroient été jaloux.

Junon (au 14. Livre) dans le dessein de surprendre Jupiter, emprunte la ceinture de Vénus, sous prétexte que pour aller raccommoder l'Ocean & Thétys broüillez ensemble depuis long-tems, elle a besoin du talent de la persuasion que communique cette ceinture. Vénus la lui accorde ; & voici la description qu'en fait Homere. „ En même-tems elle détacha sa cein„ ture, qui étoit d'un tissu admirablement diversifié. Là se trou„ voient tous les charmes les plus séducteurs, les attraits, l'a„ mour, les desirs, les amusemens, les entretiens secrets, les „ innocentes tromperies, & le charmant badinage, qui insensi-

„ blement surprend l'esprit & le cœur des plus sensez. « M. De la Motte a rendu cette description par ces Vers :

Vénus lui donne alors sa divine ceinture,
Ce chef-d'œuvre sorti des mains de la Nature,
Ce tissu, le symbole, & la cause à la fois,
Du pouvoir de l'Amour, du charme de ses loix.
Elle enflamme les yeux de cette ardeur qui touche,
D'un sourire enchanteur elle anime la bouche;
Passionne la voix, en adoucit les sons,
Prête ces tours heureux, plus forts que les raisons,
Inspire, pour toucher, ces tendres stratagêmes,
Ces refus attirans, l'écueil des Sages mêmes;
Et la Nature enfin, y voulut renfermer
Tout ce qui persuade, & ce qui fait aimer.

Nous ajoûterons encore ici le combat de Sarpédon contre Patrocle, où l'on trouvera peut-être que M. de la Motte gagne à n'être rien moins que Traducteur.

A ces mots généreux, de son char il s'élance; (Sarpédon)
Patrocle accourt, l'attaque, & lance contre lance,
Ils se portent des coups dont l'air retentissant,
Sur le rivage au loin porte un bruit menaçant.
La victoire autour d'eux vole d'une aîle agile,
Du fils de Jupiter passe à l'ami d'Achille;
Et presque au même instant, plus prompte que l'éclair,
Va de l'ami d'Achille au fils de Jupiter.
Sarpédon plie enfin. De son péril extrême,
Jupiter dans les Cieux tremble & frémit lui-même,
Quoi, mon fils, de la mort tu subirois les loix?
Sur ceux que j'ai fait naître a-t-elle encor des droits?
Songez, lui dit Junon, que le Ciel vous contemple;
Ne donnez point aux Dieux ce dangereux exemple;
Laissez, laissez mourir ceux qui sont nez mortels;
Le tombeau leur est dû comme à nous les autels.
Ma douleur, répond-il, doit assez vous le dire;
Mon fils n'est point sauvé, puisque mon cœur soupire;
Esclave du Destin, j'en subis la rigueur.
Il dit. Sarpédon tombe, & Patrocle est vainqueur.

Nous donnerons enfin, pour dernier exemple de la maniere dont M. De la Motte fait sentir les beaux endroits d'Homere,

celui-ci du huitiéme Livre, où est décrit le combat des Grecs & des Troyens qui se disputent le corps de Patrocle.

Il s'avance (Ajax *). on le suit; & les troupes de Troye,*
Volent aux cris d'Hector, pour défendre sa proye.
Autour du corps sanglant s'échauffe le combat:
Dieux! qui pourroit compter ceux que la mort abbat!
D'une part Mérione, Ajax, Idoménée,
Et de l'autre Agénor, Polydamas, Enée,
Frappent, font autour d'eux couler des flots de sang;
A peine un guerrier meurt, qu'un autre a pris son rang;
Tel reçoit le trépas au moment qu'il le donne;
Aucun d'eux ne supplie, aucun d'eux ne pardonne;
L'excès de leur courage étonne jusqu'a Mars;
Et jamais tant d'ardeur ne charma ses regards.
Jupiter veut alors suspendre ce carnage;
Mais en vain sur leur tête il répand un nuage.
L'Epaisse obscurité ne les sépare pas;
Plus cruels, au hazard ils portent le trépas;
Plus d'un Grec est percé d'une lance Argienne,
Et plus d'un Troyen meurt par une main Troyenne.
Ah! faut-il, dit Ajax, que je perde mes coups?
Grand Dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous.

Feu M. *Despréaux*, dans sa traduction de *Longin*, a exprimé le sens de ce dernier Vers par ceux-ci:

Grand Dieu, chasse la nuit qui nous couvre les yeux,
Et combats contre nous à la clarté des Cieux.

C'est aux Connoisseurs à décider qui des deux a le plus heureusement attrapé le sublime de cet endroit d'Homere.

Du reste, nous ne devons pas oublier d'avertir, 1°. Qu'on trouve à la tête du Poëme, l'Ode de M. De la Motte, intitulée l'*Ombre d'Homere*, laquelle a déja paru dans la derniere Edition de ses Poësies Lyriques: 2°. Qu'on a eu soin d'orner ce volume de plusieurs Planches fort proprement gravées, qui mettent sous les yeux du Lecteur les principales actions de l'Iliade.

VALERE MAXIME, OU LES ACTIONS ET LES *paroles remarquables des Anciens. Traduction nouvelle, avec des Remarques.* A Paris, chez Michel Brunet, Grand'Salle du

Palais, au Mercure Galant. 1713. in-12. 2. vol. I. vol. p. 491. II. vol. pag. 413.

L'Ouvrage de Valere Maxime doit intéresser par lui-même ceux qui aiment l'Histoire, & en l'état où M. Tarboicher l'a mis, il doit aussi intéresser ceux qui ont du goût pour la Langue Françoise. Rien ne paroît négligé dans cette Traduction; le style en est clair & exempt de contrainte.

Le surnom de Maxime fait conjecturer que Valere étoit d'une naissance illustre. Il suivit pendant quelque-tems le parti des armes, qu'il abandonna ensuite pour joüir à Rome d'un honnête loisir. Il composa son Recüeil sous l'Empire de Tibere. C'est ce qu'il découvre assez lui-même, & par les expressions flatteuses qu'il employe en parlant de ce Prince, & par les noms odieux de traître & de parricide qu'il donne toûjours à Brutus & à Cassius, & par la maniere dont il déteste la conjuration de Sejan, & par quelques autres circonstances. Quelques expressions vicieuses qu'on trouve dans son texte pourroient cependant donner lieu de douter qu'il eut vêcu dans un tems si voisin de celui d'Auguste; mais ces expressions, qui sont d'ailleurs en petit nombre, peuvent venir des Copistes, & quand elles seroient certainement de Valere Maxime, tout ce qu'on en pourroit conclure, c'est qu'il n'auroit pas fait assez d'attention au choix de ses mots. » Il se trouve dans les siécles les plus polis, observe „ M. Tarboicher, des Ecrivains qui ne prennent pas garde de „ si près à leur langage. Croiroit-on Moliere contemporain de „ Racine? « Mais quelque jugement qu'on fasse de ces petites négligences, l'Ouvrage n'en est pas moins estimable par rapport aux choses qu'il renferme. La méthode même qui y est observée le distingue d'une maniere fort avantageuse des autres monumens anciens. » Valere Maxime n'est pas comparable pour „ le génie aux Auteurs célébres qu'Athenes & Rome florissan- „ tes ont produits, remarque M. Tarboicher; mais il a sur plu- „ sieurs d'entre eux l'avantage de l'ordre. En effet, il a mis dans „ son Ouvrage un arrangement qui fait plaisir. Il distribue ses „ exemples sous plusieurs titres séparez, de maniere que chaque „ titre fait un traité, & que chaque Livre même contient plu- „ sieurs parties d'un même sujet, commençant d'abord par la „ Religion, continuant par les anciens usages des Romains, „ parcourant toutes les vertus du cœur & de l'esprit, & finis- „ sant par les vices. Le choix de ses exemples est si exact, qu'on „ n'en

„ n'en trouve sous aucun titre aucun que l'on croye devoir être „ placé ailleurs. Enfin cet Auteur paroît avoir si bien étudié le „ cœur humain, qu'il donne une suite naturelle aux vertus, suivant le progrès qu'elles y font, & le rapport qu'elles ont les „ unes avec les autres. « On doit donc regarder son Recüeil comme un précis instructif & méthodique de ce que l'Auteur avoit trouvé de plus curieux dans l'Histoire Romaine & dans l'Histoire Grecque; précis qui peut être également utile & à ceux qui veulent commencer à s'instruire des événemens des tems passez, & à ceux qui les ayant appris dans des Ouvrages plus amples, sont bien aises de se rappeller ces mêmes événemens dans la mémoire.

Au reste, quelque favorable que soit M. Tarboicher à son Auteur, il n'en dissimule point les défauts; mais en même-tems qu'il les avoüe, il fait connoître les mesures qu'il a prises pour les corriger. Selon lui, Valere Maxime est trop ambitieux d'avoir de l'esprit; & cette ambition lui donne un air de déclamateur. Il employe des figures trop hardies, il s'amuse à des jeux de mots indignes d'un homme qui sçait penser, il se détourne souvent de son chemin pour chercher des fleurs. » J'avouë, dit „ M. Tarboicher, que la traduction de ces endroits m'a plus „ coûté que tout le reste. Car il m'a fallu y faire quelques chan„ gemens, sans m'éloigner du texte, & sans donner atteinte au „ style. Je me suis fait une régle, & je la crois bonne; c'est „ qu'un Traducteur est obligé d'imiter le style de son original, „ d'étudier son tour, ses manieres & de les représenter s'il se „ peut avec tant d'art, qu'on ne trouve en eux que la différence „ de la langue. » Voilà ce qu'il s'est proposé de faire. « Je n'ai „ pas prétendu par là, ajoûte-t-il, m'assujettir à rendre servile„ ment le texte, mais seulement à donner l'air du texte à ma „ traduction. Ainsi j'ai cru pouvoir rectifier quelques idées faus„ ses, retrancher quelques jeux de mots, & adoucir des figures „ outrées. J'espere que les adorateurs de l'Antiquité ne m'en „ feront point un crime. Valere Maxime n'est pas un de ceux „ ausquels ils pensent qu'on ne peut toucher sans sacrilege. « On trouve dans la Préface de notre Traducteur un assez grand nombre d'autres réfléxions qui méritent d'être lûës, & qui découvrent encore plus à fond la conduite qu'il a gardée, soit dans sa version, soit dans les notes qu'il y a jointes. Il ne nous reste plus qu'.. rapporter ici quelques échantillons qui achevent de mettre os Lecteurs en ét at de juger de l'Ouvrage.

Le chapitre septiéme du premier livre renferme des songes. « Je rapporterai ici, dit Valere Maxime, l'histoire de ceux qui » en dormant ont eu des images certaines de l'avenir. Par où » puis-je mieux commencer qu'en faisant une mention honora- » ble du divin Auguste ? La nuit qui précéda le jour où les » Armées Romaines livrerent bataille à Philippe, le Médecin » Artorius vit en songe Minerve, qui lui ordonna d'avertir » Auguste de trouver au combat malgré sa maladie. Ce Prin- » ce ne négligea pas cet avis, & il se fit porter en litiere sur » le champ de bataille. Tandis que pour faire pancher la victoi- » re de son côté, il s'y donnoit des mouvemens au-dessus de ses » forces, son camp fut pillé par les Soldats de Brutus. Que pen- » ser de cet événement? sinon que la Providence divine ne vou- » lut pas permettre qu'une tête destinée à l'immortalité, fût » exposée aux violences & aux indignitez de la fortune. Quand » Auguste n'auroit pas eu cette étenduë d'esprit qui lui faisoit » saisir le vrai de toutes choses, il avoit, pour se prêter au » songe d'Artorius, un exemple recent dans sa famille. Il sça- » voit que la derniere nuit que le divin Jules passa sur la terre, » son épouse Calpurnie le vit en songe percé de plusieurs coups, » expirant entre ses bras, & que frappée de l'horreur de cette » vision, elle le pria instamment de ne point aller au Senat. Ce » Prince ne voulut pas qu'on crût qu'il déferoit au songe d'u- » ne femme, & il alla dans une assemblée où des parricides » porterent sur lui leurs mains impies. Il ne nous appartient pas » de faire aucune comparaison entre le pere & le fils adoptif, » sur-tout à present qu'ils sont unis par les honneurs de l'Apo- » théose. Tout ce qu'on peut dire, c'est que celui-là s'étoit dé- » ja par ces grandes actions applani le chemin du Ciel, & que » celui-ci devoit encore exposer à la terre une longue suite de » vertus. C'est pourquoi les Dieux immortels voulurent faire » connoître à César qu'il alloit changer d'état, & à Auguste » que sa transformation étoit differée; afin que l'un fut promis au » Ciel, presque dans le même temps que l'autre venoit d'en » faire l'ornement. «

Dans le penultiéme chapitre du neuviéme & dernier livre, Valere Maxime parle des ressemblances. Il débute par quelques réfléxions Philosophiques que nous ne rapporterons pas : » Vi- » bius, d'une famille assez honnête, & l'Affranchi Publicius » ressembloient tellement au grand Pompée, que sans la diffe- » rence de leur fortune on eût pris Pompée pour eux, & eux

» pour Pompée. Veritablement en quelques endroits que ces » deux particuliers allassent, ils attiroient les regards de tout » le monde : chacun regardant en ces deux personnes d'un état » médiocre les portraits d'un citoyen très-illustre. Ce jeu fortuit » de la Nature passa jusqu'à lui comme un effet héréditaire..... » Car son pere avoit tellement tous les traits de Ménogene » son Cuisinier, qu'il ne pût empêcher les Romains de lui en » donner le surnom, quoi que ce fut un homme d'un esprit très-» élevé, & d'une grande reputation dans les armes. « Après avoir joint trois autres exemples à ces deux premiers, il continuë ainsi:.... » On dit qu'un homme nommé Artemon, qui » avoit l'honneur d'approcher d'Antiochus, & qui étoit même » de la famille Royale, ressembloit fort à ce Prince ; & que » Laodice ayant fait assassiner le Roi son mari, cacha son crime » en faisant mettre Artemon au lit, comme si c'eut été le Roi » malade. Après quoi on fit entrer le Peuple. Tout le monde » y fut trompé, chacun crut voir Antiochus, & entendre sa » voix. Ils furent tous persuadez que le Roi mourant leur re-» commandoit sa femme, & les enfans qu'elle avoit eus de lui.... » Je trouve beaucoup d'hardiesse dans la réponse d'un Sicilien » qui ressembloit fort au Proconsul de cette Isle. *Je m'étonne*, » dit ce Preteur, *de ce que tu as tous mes traits ; car mon pere* » *n'est jamais venu en cette Province. Le mien*, répondit le Sici-» lien, *a été souvent à Rome.* Ce téméraire ne pensoit pas que » celui qui lui parloit pouvoit le faire battre de verges, ou lui » faire trancher la tête, &c.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE CAMBRIGE.

MR. Bentley nous prepare une nouvelle Edition de Terence, toute semblable pour la forme & le caractere, à celle qu'il nous a donnée d'Horace. Il a été si heureux dans la recherche des Manuscrits de Terence, qu'il se croit en état d'y corriger, ou d'y restituer plus de mille mots ; & cette Edition seroit déja fort avancée, si M. Bentley n'avoit voulu joindre au Poëte comique toutes les scholies de Donat, qui ont été presque aussi défigurées par l'ignorance des Copistes, que le texte même de Terence.

D'UTRECHT.

L'Edition de l'Histoire de la Palestine par les anciens monumens sera bien-tôt achevée ; c'est M. Reland qui en est l'Auteur. Il dit avoir tiré pour son ouvrage beaucoup de lumieres d'un M. Henri Lub, qui est mort depuis peu, & qui avoit passé dix-sept années entieres dans la Palestine.

AVERTISSEMENT.

ON a traduit depuis peu en Anglois la *Bibliothéque Anatomique*, & l'on y a joint quelques Traitez qui ne se trouvent point dans l'Edition Latine. De ce nombre est le *Traité des Maladies de l'œil* de M. *Antoine Maître-Jean* ; mais la traduction Angloise en est si défectueuse, qu'à peine y reconnoît on l'original. Cela n'a pas empêché certaines gens de publier que M. *de Woolhouse* célébre Oculiste Anglois, en étoit l'Auteur ; ce qui l'engage à déclarer ici que c'est faussement qu'on lui attribuë un ouvrage si informe. Il croit même qu'il est important pour l'honneur de *Maître-Jean* & pour l'utilité des Médecins & des Chirurgiens Anglois, d'indiquer au Public quelques-unes des bévûës du Traducteur, lesquelles feront juger de ses lumieres & de son exactitude. Il a supprimé ou tronqué la plûpart des articles qui concernent l'operation de la cataracte, quoique ce soit une matiere des plus curieuses, des plus importantes, & qui paroît interesser le plus l'Auteur. Il a traduit par le mot *knife*, qui signifie proprement un *coûteau*, l'*aiguille* avec laquelle on abat la cataracte. Il a passé sous silence la manœuvre la plus fine & la plus singuliere de cette operation, c'est-à-dire ce qu'on appelle la *culbute de la cataracte*, dont M. *Maître-Jean* donne un détail fort circonstancié. Il est vrai que par cette omission, le Traducteur a évité la méprise burlesque dans laquelle est tombé sur ce point l'Auteur du Journal d'Allemagne intitulé *Nova Litteraria Germaniæ* (1708.) en prenant la culbute de la cataracte, pour la situation que l'on donne au malade dans cette opération, & s'imaginant qu'on lui mettoit pour cela les pieds en haut & la tête en bas (*ut prono capite* (dit-il) *& sublatis pedibus ægrum tractaret, ceu Guillemeau docuit.*) Du reste (observe M. *de Woolhouse*) ce n'est point dans *Guillemeau*, comme l'a cru M. *Maître-Jean*, qu'on trouve la description de cette manœuvre, mais dans *Thevenin* & dans *Pierre Franco*. L'Oculiste Anglois dans le Mémoire qu'il nous a communiqué,

reléve encore plusieurs fautes grossieres du Traducteur en question ; mais ce que nous venons d'en rapporter suffira pour faire connoître quel fond les Anglois peuvent faire sur une version si infidele , & sur celle des autres Traitez qui composent la *Bibliothéque Anatomique*, supposé qu'elle soit de la même main. Cependant la Nation Angloise (dit M. *de Woolhouse*) auroit d'autant plus de besoin d'un bon Traité des maladies des yeux , tel que celui de M. *Maître-Jean* , traduit fidelement en Anglois , que depuis cent ans on n'a rien imprimé en cette langue sur cette matiere , & que même (ajoute-t-il) le plus fameux Oculiste d'Angleterre ne sçait ni lire ni écrire.

VII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 12. FEVRIER M. DCCXIV.

REFLEXIONS CRITIQUES SUR LA MEDECINE, *où l'on examine ce qu'il y a de vrai & de faux dans les jugemens qu'on porte au sujet de cet Art. Dediées à Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans. Par M. Lefrançois , Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.* A Paris , chez Jacques Quillau , Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université , rue Galande, au bas de la rue saint Jacques. 1713. in-12. Tome I. p. 340. sans la Préface.

L'AUTEUR prévient d'abord dans sa Préface ceux qui pourroient s'attendre de trouver une Satire contre les Médecins & la Médecine dans les réfléxions qu'il donne au Public. Il déclare que son intention n'est que de faire connoître les principaux abus qui s'y sont glissez , & qui sont la source de tous les autres. Pour juger des abus qui se sont introduits dans la Médecine , il prend pour regle l'état où l'on peut souhaiter raisonnablement que soit cette Profession , c'est-à-dire, que les Médecins sçachent ce que l'on a pû découvrir jusqu'à présent de meilleur pour chaque occasion où il s'agit de la santé , qu'ils le conseillent à ceux qui les consultent , & qu'enfin ils employent tous leurs soins à trouver quelque chose de mieux que ce qu'on a découvert jusqu'ici.

Tout ce qui est opposé à cet état est un abus , & tout le monde (dit-il) en conviendra aisément. Mais ce qu'on auroit

plus de peine à croire, c'est que ces abus viennent principalement des faux jugemens que le Public porte au sujet de la Médecine. L'Auteur s'efforce de le prouver dans la Préface; & comme il est de grande consequence de réformer les desordres qui regnent dans cette Profession, il veut tâcher de desabuser les hommes des erreurs dont ils sont préoccupez sur cet article. Comme ces erreurs regardent ou la Médecine ou ceux qui l'exercent, il divise suivant cette distinction son Ouvrage en deux parties. La premiere a pour objet les jugemens qu'on porte sur la Médecine; la seconde regarde les jugemens qu'on porte sur les Médecins. Il promet de donner ensuite un projet de reformation de la Médecine. Voici l'extrait de la premiere Partie que l'Auteur expose à present au jugement du Public.

Ses premieres réfléxions roulent sur l'utilité de la Médecine. Il rapporte les avantages qu'on en tire, qui sont d'abréger la longueur des maladies; d'en moderer la violence, & de sauver la vie à beaucoup de gens qui mourroient sans le secours des remedes: ce qu'il prouve par les effets de plusieurs remedes connus de tout le monde. Il refute l'opinion de ceux qui soutiennent que nos jours étant comptez, on ne doit pas esperer de pouvoir prolonger la vie d'un seul moment. A cette occasion il leur reproche » que quand le malade meurt ils accusent » le Médecin d'être cause de sa mort, & souvent sans aucune » raison; lorsque le malade réchappe, c'est, disent-ils, qu'il » ne devoit pas mourir. Pour raisonner consequemment (pour» suit l'Auteur) ils devroient dire que les Médecins ne sont » cause ni de la prolongation de la vie du malade quand il ré» chappe, ni de sa mort quand il ne guérit pas. Mais ce seroit » une double erreur, car comme le Médecin prolonge souvent » les jours, quand il donne des remedes qui aident la nature » à vaincre le mal, il est aussi cause de la mort du malade, » quand il lui arrive de donner des remedes qui bien loin d'ai» der la nature, l'empêchent de surmonter la cause du mal, » lorsqu'elle est en état de le faire par elle même, ou avec le » secours des remedes convenables. « L'Auteur montre que l'infaillibilité de la prescience de Dieu n'empêche pas qu'on ne doive attribuer aux remedes la cure des maladies.

Il répond aux objections qu'on forme d'ordinaire contre l'utilité de la Médecine, & que l'on fonde principalement sur l'incertitude de cet Art, & sur la diversité des sentimens qu'ont les Médecins, non-seulement sur la nature, sur les causes,

& ſur l'eſpece des maladies, mais encore ſur les remedes qu'ils preſcrivent. Il montre enſuite que ce n'eſt point par raiſon que les ennemis de la Médecine ſe déclarent contre elle, mais qu'ils y ſont portez par quelque paſſion, & ſur-tout par celle de la haine, qui a ſuſcité à la Médecine les plus célébres & les plus implacables ennemis qui l'ayent attaquée, ſçavoir *Petrarque*, *Montagne*, & *Moliere*. Il fait voir que quelque eſtime qu'on ait pour eux, on a tort de ſe rendre à leur autorité, en ſuivant les ſentimens qu'ils ont eus ſur la Médecine & ſur les Médecins.

Après avoir établi l'utilité de la Médecine, l'Auteur en examine les principes. Il demeure d'accord que ces principes ne ſont point du nombre de ceux qui ſont connus par la ſeule lumiere naturelle ; mais uniquement de ceux qui ſont établis ſur l'expérience ; & comme ils ſont certains, il prétend que la Médecine étant appuyée ſur ce fondement, elle doit être regardée comme une véritable Science ; ce qu'il tâche de prouver par l'exemple des Mathématiques, dont pluſieurs parties ſont fondées ſur des principes tirés de la ſeule expérience. C'eſt donc mal à propos (dit-il) que pluſieurs perſonnes regardent la Médecine comme un art purement conjectural, ſe fondant ſur ce que le ſuccès des remedes n'eſt pas aſſuré. A quoi il ajoute que puiſque l'expérience montre qu'en employant les remedes on réuſſit beaucoup plus ſouvent qu'on ne manque, on peut croire quand on veut s'en ſervir, que le ſuccès ſera vrai-ſemblablement tel qu'on le ſouhaite : or (dit-il) ce qui eſt vrai-ſemblable ne doit pas être regardé comme une ſimple conjecture.

L'Auteur paſſe enſuite aux ſyſtêmes de la Médecine que pluſieurs Médecins prennent pour régle de leur pratique. Il ſoûtient que ces ſyſtêmes ſont ſi peu du reſſort de la véritable Médecine, que dans les occaſions où les Médecins les prennent uniquement pour régle, ils font la Médecine à l'avanture ; en un mot, qu'on ne peut non plus compter ſur les ſyſtêmes que ſur le hazard des dez.

Il appuye ſon ſentiment ſur pluſieurs raiſons, principalement ſur la multitude des différens ſyſtêmes qu'on a imaginés, & ſur leur révolution perpétuelle depuis plus de deux mille ans qu'on les a introduits dans la Médecine ; ce qui eſt (ſelon lui) une preuve indubitable qu'on n'y doit faire aucun fond, la vérité

étant unique & toujours la même. » Nous avons vû un tems (dit-» il) où quantité de Médecins faisoient dépendre la vie & la » mort, des levains qu'ils avoient imaginez par tout le corps, » pour expliquer les fonctions naturelles & les désordres qui » y arrivent. Ces levains ne sont plus à présent à la mode. On » regle tout par poids & par mesure dans le corps; & l'on n'y » considere presque plus que l'équilibre des solides & des li-» quides. Il y en a néanmoins qui y ajoûtent l'assaisonnement des » soulfres tant grossiers que déliés, des sels acides, alcali, & » composés; & si la fortune eût favorisé le systême de la tritu-» ration, nous l'aurions vû dans peu prendre le dessus; mais il » n'a pas eu le bonheur de tant d'autres qui ne valoient pas » mieux. »

Entre les autres raisons que l'Auteur apporte, on trouve encore celle-ci: Que si les systêmes étoient de quelque utilité dans la Médecine, on en auroit tiré quelque avantage depuis le tems qu'on les a introduits; mais qu'il est impossible d'en marquer aucun, & que tout ce que la Médecine renferme de bon est uniquement fondé sur l'expérience.

Cette proscription universelle de tous les systêmes de la Médecine que souhaiteroit l'Auteur, pourroit faire croire qu'il suivroit le sentiment de la secte des Médecins Empiriques, si fameuse autrefois, & qui rejettoit toutes sortes de raisonnemens. Mais il y apporte cette distinction, qu'il faut rejetter les mauvais raisonnemens, tels que ceux qui sont fondés sur les systêmes; & qu'il faut admettre les bons raisonnemens, tels que ceux qu'on établit sur les principes qu'il a rapportés, ou sur d'autres semblables; il veut même que lorsqu'on manque de certitude, on se contente de vrai-semblances, pourvû qu'elles soient telles qu'on doive croire que les choses sont plûtôt de cette maniere que de toute autre.

» Il y a (dit-il) deux écueils qu'il faut également éviter; l'un, » de ne point raisonner du tout en Médecine & de n'admettre » pour toute regle que l'expérience; l'autre, de vouloir raison-» ner toujours bien ou mal, sans s'attacher à suivre comme il » faut l'expérience. On doit avoir recours aux raisonnemens » quand l'expérience ne montre pas précisément ce qu'il y a de » plus propre pour la santé; mais lorsqu'elle nous découvre ma-» nifestement ce qui d'ordinaire réussit le plus dans l'occasion » présente, il est inutile de raisonner. „ L'Auteur explique ensuite de quelles sortes d'expériences on doit se servir en Médecine

decine, & quel est l'usage qu'il en faut faire; il examine quels doivent être les raisonnemens, & en quelles occasions il faut raisonner.

Les jugemens qu'on porte sur les remedes étant l'origine du bon & du mauvais usage qu'on en fait, l'Auteur donne des regles générales pour juger quels sont les bons & les mauvais. Il établit trois conditions par lesquelles on peut distinguer entre plusieurs bons remedes quels sont les meilleurs: ces conditions consistent à guérir plus sûrement, plus promptement, & plus doucement que tous les autres. Ce n'est ni par la Chymie, ni par les opinions Philosophiques, qu'on doit juger si les remedes ont ces conditions, mais par un grand nombre d'expériences. Il fait l'application de cette regle aux jugemens qu'on porte sur la saignée, sur la purgation, sur les remedes simples & composés, sur les remedes généraux & sur les spécifiques, sur les cordiaux, & sur le fréquent usage des remedes en général. Enfin l'Auteur fait la critique des Livres de Médecine. » La plûpart (dit-il) » sont remplis de longs & vains raisonnemens, dans lesquels les » Auteurs débitent ce qu'ils imaginent, & semblent plûtôt vouloir » prescrire des loix à la Nature, & la faire agir selon leurs idées, » que d'en examiner la conduite & d'en suivre les mouvemens.

» En fait de Livres de Médecine, les faussetés (dit l'Auteur) » sont d'une dangereuse conséquence, étant préjudiciables à la » vie & à la santé. Quand on considere le peu de soin que les Au» teurs ont eu de se conformer à la vérité, on a sujet d'être sur» pris, & l'on ne peut gueres s'empêcher de sentir quelque in» dignation contr'eux: car à n'en juger que par la multitude d'i» dées chimériques qu'ils ont débitées sur la nature du corps & » des maladies, & par le grand nombre de faux préceptes qu'ils » ont donnés pour conserver & rétablir la santé; il sembleroit » que la plûpart eussent voulu se jouer de la vie & de la santé » des hommes.

L'Auteur divise en trois classes les Traités qui ont été faits sur la Médecine. Les uns traitent de l'état naturel du corps; les autres, des dérangemens qui y surviennent; dans la troisiéme classe il met ceux qui prescrivent les moyens de conserver le corps dans l'état naturel, ou de remédier aux désordres qui y arrivent.

» Il faudroit (dit-il) faire une Histoire complette de la Mé» decine, si l'on vouloit rapporter les différens sentimens des Au» teurs sur tous ces sujets; il n'y a presque point de Traité de

» Médecine où l'on ne trouve quelque ſentiment particulier, les » Auteurs ſe font ordinairement un ſyſtême ſur lequel ils ap» puyent leurs opinions, & l'on ne voit dans la plûpart de leurs » écrits que des rapſodies de pluſieurs ſyſtêmes; une partie eſt » priſe dans l'un, une autre partie eſt priſe dans l'autre, & l'Au» teur enrichit ſouvent ces larcins de quelque chimere de ſa » façon.

M. Lefrançois après avoir expliqué en quoi il prétend que les Auteurs ſe ſont égarés ſur tous ces ſujets, fait en particulier la critique des ouvrages qu'on attribuë à *Hippocrate*; & quoiqu'il faſſe beaucoup de cas de ce célébre Médecin, & qu'il regarde ſes ouvrages comme ce qu'il y a de meilleur dans la Médecine, il remarque pluſieurs défauts qu'on y trouve.

Quoiqu'il ſemble que les erreurs où l'on eſt tombé ſur toutes ces matieres, ne doivent être attribuées qu'aux Médecins, l'Auteur prétend que les faux jugemens du Public y ont le plus de part; mais il ſeroit trop long de rapporter les raiſons qu'il en donne: on peut les voir dans ſon Livre.

ARRESTS NOTABLES DES DIFFERENS TRIBU*naux du Royaume, ſur pluſieurs queſtions importantes de Droit Civil, de Coutume, de Diſcipline Eccléſiaſtique, & de Droit Public: par Maître Matthieu Augeard, Avocat au Parlement. Dédiés à M. l'Abbé Bignon, Conſeiller d'Etat Ordinaire. Tome ſecond.* A Paris, ruë S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robuſtel, près la Fontaine S. Severin, à l'Image S. Jean. 1713. in-4°. p. 702.

DAns la Juriſprudence Françoiſe il eſt preſque également dangereux de s'attacher trop aux Arrêts, & d'en rejetter abſolument l'étude. Si l'on ne ſuit que les Arrêts pour guide, on manque ſouvent de principes, & tout devient arbitraire. Si au contraire on ne s'inſtruit pas des Jugemens qui ſe rendent dans les Tribunaux, on eſt comme étranger dans la Pratique; & avec la connoiſſance des regles, on court riſque de donner de mauvais conſeils, & d'engager à grands frais les Parties dans des conteſtations où elles ſuccombent. Il faut donc pour garder un juſte milieu entre ces deux extrêmités, joindre la ſcience du Palais à celle des Loix; puiſer d'abord les premieres regles dans leurs ſources, & apprendre enſuite les interprétations ou les changemens que les Princes ou les Magiſtrats ſupérieurs ont trouvé à propos d'y apporter.

Pour faciliter cette connoissance, on a recueilli en différens tems les Jugemens des premiers Tribunaux du Royaume. Chaque Parlement a eu ses Compilateurs, qui n'ont pas eû tous la même méthode. Les uns ont mis une décision toute seche à la suite d'un fait peu circonstancié. D'autres moins exacts encore ont appliqué à une question générale, des Jugemens prononcés sur des circonstances singulieres. Quelques-uns à la vérité rapportent les moyens allégués de part & d'autre, mais avec une prolixité qui en diminuë quelquefois la force, ou une obscurité qui en cache l'application ; de sorte que le véritable motif de l'Arrêt se perd, pour ainsi dire, dans la confusion des faits & des moyens qui le précedent. Presque tous enfin se sont bornés à rendre compte de ce qu'ils avoient vû juger dans leur pays & sous leurs yeux, & n'ont pas cru devoir porter leurs recherches plus loin.

Le nouveau recueil qu'on donne au Public rassemble toute l'utilité des autres dans son objet, & n'en a pas les inconvéniens dans sa méthode. L'Auteur expose d'abord le sujet de chaque contestation ; il détaille après cela les différens moyens des Parties, & place la décision à la fin. C'est un ouvrage qui soulage le Lecteur & qui l'instruit ; qui lui épargne l'embarras & le dégoût des répétitions, sans rien ôter à la clarté des faits, ni à la solidité des preuves ; & qui y prête, si on le peut dire, de nouveaux secours par la brieveté même. Il falloit pour donner cette perfection au travail dont il s'agit, un génie éclairé qui ne se méprît point sur les véritables maximes, un esprit juste qui en fit des applications propres au sujet ; &, ce qui est peut-être encore plus rare parmi les Gens de Palais, une plume délicate & polie, qui sçût manier avec agrément les matieres les plus abstraites. M. Augeard, outre tous ces avantages qu'il trouvoit dans son propre fond, a demandé, autant qu'il a pû, aux Rapporteurs des Procès, le motif des Jugemens, & aux Avocats Généraux, le motif de leurs conclusions dans les causes où ils ont porté la parole. Il ne s'est pas contenté de ce que le Barreau de Paris, où il se distingue, a pû lui fournir d'Arrêts importans, il en rapporte aussi des autres Parlemens du Royaume, lorsque la question lui a paru nouvelle, & la décision remarquable ; & pour donner en un mot la plus haute idée du mérite de ce recueil, il suffit de dire que c'est le fruit des Conférences qui se tiennent chez M. l'Abbé Bignon sur les matieres de Droit.

Nous avons parlé du premier volume dans le quarantiéme Journal de l'année 1710. & après y avoir expliqué le dessein de l'Auteur, nous avons inseré quelques exemples des Arrêts célébres dont il instruisoit le Public. Il faut suivre le même ordre pour ce second volume; en ajoûtant à l'idée générale que nous venons de donner de l'Ouvrage, quelques traits particuliers qui en marquent plus à fond le caractere, & qui en fassent connoître le style. Nous allons prendre sans choix & au hazard les premiers qui s'offrent à nous.

La peine ordinaire de ceux qui font de mauvaises contestations, est d'être condamnés aux dépens; mais cette régle ne doit avoir lieu que dans les causes pécuniaires entre les Parties civiles, & non pas dans les affaires criminelles poursuivies à la requête des Parties publiques: Car s'il est juste qu'un particulier à qui on fait injure soit remboursé des frais que celui qui l'a offensé l'a obligé de faire pour avoir justice, il ne convient pas à un Souverain de demander des dépens contre ses Sujets, que sa dignité oblige de poursuivre pour le bien de son Etat. C'est une fonction de sa Souveraineté, dont les frais doivent être pris dans son propre patrimoine. Aussi l'usage le plus ordinaire des Justices Royales est de prendre sur le Domaine les fonds nécessaires pour les poursuites de cette nature. Les Evêques par la même raison devoient supporter les frais des Procédures où leurs Promoteurs seuls étoient parties. Cependant il s'étoit introduit dans les Officialités un abus assez général, qui faisoit ajoûter presque toujours la condamnation de dépens aux peines canoniques qu'on y prononçoit contre l'accusé. Le Parlement de Paris a cru devoir remédier à ce mal par divers Arrêts qui ont déclaré abusives en ce chef les Sentences renduës par les Officiaux. En voici un du 6. Février 1700. à l'occasion de l'appel comme d'abus d'une Sentence de l'Official de Sens. C'étoit feu M. Joly de Fleury Avocat Général qui portoit la parole dans cette cause. Le motif de cet Arrêt, & de tous ceux qui ont été rendus depuis en conformité, c'est que » les Evêques & les autres Seigneurs qui ont obtenu des Justices, succédant aux obligations du Souverain, doivent soûtenir les » frais, comme le Souverain auroit fait, & en prendre les fonds » sur les revenus des Evêchés pour les Officialités, & des » autres Terres ausquelles on a attaché le droit de Justice. » Les Souverains en leur faisant cette concession, n'ont pas voulu que les Sujets qui relevent de ces Justices en fussent » chargés. Les Juges d'Eglise ne doivent pas prétendre être

» plus à charge aux Ecclésiastiques, que les Juges Séculiers le
» sont aux Laïques, ou à ces mêmes Ecclésiastiques accusés
» de cas privilégiés.

Pour développer encore mieux ce motif, M. Augeard ajoûte que » dans les premiers siécles, les Supérieurs Ecclésiastiques
» ne travailloient à réformer les moeurs que par la correction &
» par la voie de la pénitence ; ils ne demandoient point alors de
» dépens contre les accusés. Si on leur a permis, dans la suite,
» pour l'honneur de l'Eglise, de poursuivre par la voie conten-
» tieuse les Clercs criminels, qui étoient soumis aux Juges Sé-
» culiers avant ce privilége, ils doivent le faire à des conditions
» qui ne soient pas plus onéreuses aux accusés, que si la pour-
» suite s'en faisoit dans les autres Tribunaux du Royaume. Si
» cette voie, continuë-t-il, leur paroît trop à charge, ils peu-
» vent s'en tenir à la simple correction & à la pénitence, selon
» la forme des premiers siécles, & agir en Pasteurs, sans entrer
» dans les fonctions du Magistrat. »

Parmi les Arrêts qu'on trouve dans ce Recueil, il y en a un du 4. Février 1710. par lequel le Parlement de Paris a jugé que la succession d'un Religieux n'appartenoit point aux Religieux de l'Ordre dont il étoit, mais à la Fabrique & aux Pauvres de la Paroisse qu'il avoit desservie. La maxime que tout ce qu'un Religieux acquiert, il ne l'acquiert pas pour lui, mais pour son Monastére, sembloit d'abord s'opposer à cette décision ; & c'est pour cela que les premiers Juges avoient adjugé la succession aux Religieux de l'Abbaye de Selincourt, qui la reclamoient : à la charge seulement de payer la somme de mille livres par forme d'aumône, moitié pour les réparations de l'Eglise & des ornemens, moitié pour la nourriture des Pauvres. Mais M. Joly de Fleury Avocat Général, fit voir qu'il falloit distinguer un Religieux qui étoit demeuré toute sa vie sous la loi du Monastére, d'avec celui qui en avoit été affranchi. Un Religieux qui, après avoir toûjours vécu sous l'obéissance de ses Supérieurs, meurt dans le même Monastére où il a fait profession, laisse son Monastére héritier de tout son pécule ; c'est ce qui ne peut être contesté. On ne s'informe pas même d'où ce pécule est venu : si c'est des revenus du Monastére, ou de la libéralité des Fidéles ; c'est toûjours pour le Monastére qu'il a été acquis, ainsi c'est au Monastére à en hériter. Mais si le Religieux est pourvu d'une Cure, & qu'il soit sorti de son Monastére pour la desservir, on présume que le pécule qu'il laisse à sa mort, vient des li-

béralités que ses Paroissiens lui ont faites pendant sa vie; & sur le fondement de cette présomption, on rend à l'Eglise Paroissiale le pécule qu'il tenoit d'elle.

A l'occasion d'un autre Arrêt rendu en la Grand'Chambre du Parlement de Paris le 22. Juin 1700. M. Augeard observe, que » quelque liberté qu'ayent les hommes de disposer de leurs » biens, souvent ils mettent eux-mêmes obstacle à l'exécution » de leurs volontés, en choisissant pour l'objet de leurs libérali- » tés, des personnes que les Loix ont renduës incapables d'en » profiter. Mais la difficulté, ajoûte-t-il, d'établir ces incapaci- » tés, a été dans tous les tems le fondement des plus importan- » tes contestations, & a souvent formé la question de sçavoir si » l'on peut opposer à un Procureur une incapacité formelle, qui » l'empêche de recevoir les libéralités de ceux qui lui ont con- » fié le soin de leurs affaires. « L'Arrêt dont on vient de parler, semble avoir fixé la Jurisprudence sur ce point, en décidant que la seule qualité de Procureur n'étoit pas une exclusion absoluë de l'avantage d'un legs universel, & encore moins d'un legs particulier; mais qu'il falloit examiner le caractére du Procureur, sa réputation, sa probité; & que si ces circonstances ne laissoient présumer aucune mauvaise voie employée de sa part pour s'attirer de tels avantages, il n'étoit pas juste de l'en priver. Cet Arrêt, qui fait tant d'honneur à M. Pillon, au profit de qui il a été rendu, n'en fera guéres à ceux qui, en pareil cas, n'obtiendront pas de semblables confirmations. C'est assez de ces exemples, pour donner l'idée du second volume de ce Recueil, qui est connu déja par le premier.

TRAITE' DE LA GOUTE, QUI CONTIENT *une maniére sûre & facile de la guérir, éprouvée par l'Auteur même, qui étoit affligé de cette maladie.* A Amsterdam, chez les Freres Châtelain. 1713. *in*-12. *p.* 67.

CE n'est point ici l'ouvrage d'un Spéculatif, c'est celui d'un Malade, qui s'étant guéri de la goute, nous fait part de ce que sa propre expérience lui a appris de plus certain sur ce sujet. Voici comment il s'explique dans sa Préface. *Je ne dirai point, je l'ai oüi-dire, je l'ai lu, je l'ai vu pratiquer; mais je l'ai pratiqué sur moi-même, & pour moi-même. On peut juger par-là*, reprend-t-il, *que je dois être capable plus que tout autre, de proposer des moyens pour prévenir & pour guérir une maladie dont j'ai été moi-même si fort affligé, & de la violence de laquelle j'ai eu le bonheur*

d'être délivré par les remédes dont je vous fais part ici. Les Lecteurs diront peut-être que quelques preuves que l'on donne ici de la bonté & de l'efficacité de tels remédes, il est difficile d'y ajoûter foi, puisque la goute est un mal incurable. Mais l'Auteur répond à cela, que c'est une question de fait, & qu'il en faut venir à l'expérience, laquelle sera pour lui. Il ajoûte, que ce n'est pas une petite erreur de dire que la goute soit incurable, & il en apporte diverses raisons, que nous passons pour venir au corps de l'Ouvrage.

L'Auteur établit d'abord deux sortes de goutes, l'une chaude, l'autre froide ; & il les distingue par les signes suivans : Si l'application des médicamens chauds sur la partie douloureuse donne du soulagement, c'est, dit-il, une marque que la goute est froide, à quoi on doit ajoûter la couleur blanche, la mollesse de la chair, & la *douleur morne & lente.* Si, au contraire, poursuit-il, l'application des choses froides appaise la douleur, c'est un signe que la goute est chaude, ce qui s'apperçoit davantage par la rougeur de la partie, & par la douleur piquante & aiguë. Non que la goute froide ne soit souvent accompagnée de douleur piquante & de rougeur, mais c'est que cette douleur & cette rougeur sont beaucoup plus sensibles dans la chaude.

Après ces remarques, notre Auteur parle des causes de la goute ; il laisse aux Médecins à examiner la nature de ses causes, qu'il se contente de diviser en externes & en internes. Les causes externes sont le Soleil, le serain, un froid excessif, ou une chaleur immodérée, trop veiller, ou trop dormir, trop de repos, manger ou boire avec excès, l'usage trop fréquent de Vénus, la *consolidation* des cautéres, des ulcéres & des fistules. Pour ce qui est des causes internes, l'on ne nous dit autre chose, sinon que c'est une certaine disposition du sang & des humeurs, propre à produire cette maladie, laquelle disposition est souvent héréditaire. On voit assez par ces paroles, que l'Auteur ne prétend entrer dans aucune discussion sur ce qui regarde la nature de ce mal ; aussi ne s'attache-t-il qu'à prescrire les remédes convenables à la goute, & la maniére de vivre qu'il faut observer quand on est sujet à cette cruelle maladie. Un gouteux, dit-il, doit éviter la colére, & il ne m'est jamais arrivé de me mettre en colére contre mes domestiques ou autres gens, que je n'aye ressenti mon mal s'augmenter. Il ne doit dormir que la nuit, jamais le jour, & ne se coucher que trois ou quatre heures après souper. On ajoûte, que lorsqu'un gouteux a un grand

penchant au sommeil pendant le jour, c'est une marque que sa goute le tourmentera bien-tôt. L'Auteur cite là-dessus son propre exemple. *Lorsque j'avois*, dit-il, *une grande envie de dormir pendant la journée, je disois* (*& je ne me trompois pas*) *que j'aurois bien-tôt la goute.* Les Lecteurs trouveront ici tout ce que doivent observer les gouteux, par rapport à l'exercice du corps & de l'esprit, par rapport au chaud, au froid, au boire, au manger, & à toutes les autres choses que les Médecins nomment *non naturelles*. Quant à ce qui regarde les alimens, on les divise en trois classes; la premiere est de ceux dont les gouteux ne doivent jamais user; la seconde, de ceux dont ils ne doivent user que rarement; & la troisiéme, de ceux qui leur sont convenables, pourvu que la sobriété en régle l'usage. Ceux de la premiere classe, que l'Auteur défend aux gouteux, sont le pain non levé, le pain de seigle, la chair de bœuf, de liévre, la viande salée, tout ce qui est frit à la poële, les mousserons, les châtaignes bouillies, les concombres, le laitage, les pois, les féves, les lentilles, les aricots, le vieux fromage, les œufs durs, la moutarde, le vinaigre, & toutes sortes d'épiceries, comme poivre, gingembre, girofle, canelle, noix muscade & safran; les reffors, l'ail, l'oignon, les porreaux; & pour les herbes, le nasitort, la roquette, le fenouil & l'échalote, tous alimens piquans, & par conséquent, nuisibles aux maladies des nerfs.

Ceux de la seconde classe, sont les gâteaux & pains aux œufs, le lard, les choux cabus, les melons, les raves, les châtaignes rôties, le cochon, le verjus, les salades, & sur-tout celle de pourpier; les amandes, les noix, les noisettes, dont le marc ne se digére jamais, & enfin le poisson.

La troisiéme classe est des viandes d'une substance legere, comme sont le veau de lait, le mouton, le chevreau, le lapin, le levreau, le pigeon, le poulet, le chapon, la perdrix, le faisan, &c.

On demande quelquefois si l'usage du vin convient aux gouteux, notre Auteur se déclare pour l'affirmative, & il prétend que le vin modérément pris est plus propre aux gouteux que l'eau pure, qui ne peut produire dans leurs estomacs que des crudités. On trouvera ici la maniére de préparer diverses ptisannes fort convenables dans la goute; nous ne les rapporterons point, non plus que ce que l'Auteur dit de la purgation en général, & d'un purgatif spécifique dont il s'est servi pour se guérir, il vaut mieux lire ces articles dans le Livre même, à cause de

de plusieurs circonstances nécessaires qui les accompagnent, & dont il seroit trop long de faire le détail.

Il n'est pas à propos qu'un gouteux se purge toûjours, mais il doit toujours se tenir le ventre libre : on lui conseille, pour cela d'user souvent de prunes cuites avec de l'eau sucrée, & d'en boire même la décoction à l'entrée des repas ; on lui conseille aussi les bouillons composés de mauves, blettes, soucis, épinards, bourraches, buglose, mercuriale, & d'autres herbes laxatives, les potages faits d'endive, chicorée, oseille, laituë, asperge, pourpier, & gramen. Sur quoi nous remarquerons que l'Auteur, après avoir sur-tout défendu aux gouteux le pourpier en salade, le permet néanmoins en potage, le comptant au nombre des herbes cordiales & qui sont bonnes à l'estomac, ce qui vient sans doute, quoi qu'il ne s'explique pas là-dessus, de ce que le pourpier crud est fort inférieur en bonté au pourpier cuit. L'usage du cotignac est encore un des moyens que l'on propose ici aux gouteux pour se tenir le ventre libre ; mais nous nous croyons obligés d'avertir qu'il faut que ce cotignac soit pris à la fin du repas, sans quoi au lieu de lâcher le ventre, il le resserre : l'usage du miel n'est pas moins sain aux gouteux après le repas, que celui du cotignac. L'Auteur veut qu'on en mange sur des rôties ; il remarque que puisque le simple suc des Plantes renferme de si grandes vertus pour conserver la santé, ce suc venant à être industrieusement cueilli & travaillé par l'abeille, doit en avoir encore de plus grandes.

Notre Auteur examine, avec beaucoup de soin, l'usage que les gouteux doivent faire de la saignée, des sudorifiques, des vomitifs, des diurétiques, des frictions, des lavemens, & tout ce qu'il dit sur ce sujet mérite d'être lû. Il propose ensuite un vésicatoire particulier & excellent, dont il s'est servi lui-même avec succès. Il enseigne la maniére de s'en servir, & n'omet rien de tout ce qui est nécessaire pour donner là-dessus aux gouteux une entiere connoissance de ce qu'ils doivent pratiquer, soit pour le tems qu'il faut choisir quand on veut appliquer ce reméde, soit pour la partie où il faut l'appliquer, lorsque la goute change de place. Ce vésicatoire n'est pas seulement propre pour dissiper l'humeur gouteuse, il est encore souverain contre le mal de dents, à ce que nous assure l'Auteur. En voici la composition, qu'on sera peut-être bien-aise de trouver ici. Prenez une dragme de l'emplâtre *contra rupturam*, demi dragme de l'emplâtre de mastic, & quatre grains d'opium ; faites de tout cela un em-

plâtre, au milieu duquel vous mettrez trois ou quatre grains de cantharides. Dans les douleurs de dents, on applique ce vésicatoire aux temples, lorsque l'humeur fluë; mais quand elle a flué, on l'applique au-dessous de l'oreille. L'on nous fait part de plusieurs autres réfléxions très-utiles sur ce qui concerne les moyens de se guérir ou de se garantir de la goute; & l'Auteur finit en priant Dieu que tous les gouteux qui se serviront des remédes contenus dans ce Livre, en reçoivent le soulagement qu'il en a reçu lui-même.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LAUSANE.

MOnsieur Barbeyrac fait actuellement réimprimer sa traduction du Discours de M. Noodt : il y ajoûte la version d'une Harangue de feu M. Gronovius *de Lege Regia*, & il l'accompagnera de quelques Notes. Ce volume deviendra d'une juste grosseur par la Préface, & par un Discours sur *la nature du Sort*, pour servir de réponse à M. de Joncourt, qui dans ses *Lettres sur les Jeux de hazard*, n'a point du tout ménagé M. Barbeyrac.

M. Lenfant, qui vient de nous donner l'Histoire du Concile de Constance, va continuer l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là jusqu'au Concile de Basle inclusivement. Il a déja rassemblé pour ce dessein, un très-grand nombre d'Actes & de Mémoires.

DE WIRTEMBERG.

MOnsieur Harpprecht donne une nouvelle Edition *in-folio* de ses *Consilia Juridica*; on y trouvera des choses singulieres sur les Sorciers, qui sont redevenus fort à la mode en Allemagne.

Un autre Professeur de Droit, nommé M. Majer, vient de publier un nouveau Traité du Droit Féodal.

La peste, dont la plûpart des Provinces d'Allemagne ont été affligées depuis quelques années, a piqué la curiosité de nos Médecins; ils écrivent à l'envi sur la différence de la peste de Ratisbonne à celle de Vienne, de celle de Vienne à celle de Prague, &c. & ils s'accordent beaucoup mieux sur les diffé-

rences particuliéres de cette maladie, que sur les moyens de la guérir.

Le Systême Théologique de M. Jæger va paroître ; il s'est proposé, sans le dire, de faire voir que la Théologie Luthérienne n'est pas fort différente, quant à la Morale, de la Théologie des Catholiques Romains.

VIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 19. Fevrier M. DCCXIV.

GERARDI NOODT JURISCONSULTI & Antecessoris, Opera omnia, cum ante Edita, tum adhuc inedita. 1713. C'est-à-dire : *Les Oeuvres de Gerard Noodt, Jurisconsulte & Professeur en Droit.* A Leyde, chez Jean Vander-Linden le jeune. 1713. *in-4°. p.* 796.

MOnsieur Noodt, Professeur de Droit en l'Université de Leyde, a donné au Public en différens tems, plusieurs Ouvrages, pour expliquer les Loix & les Traités les plus difficiles du Droit Romain. Ses quatre Livres de Probabilités de Droit & d'Observations, ses Commentaires sur la Loi *Aquilia*, sur un fragment du Jurisconsulte Paulus, contre les peres qui tuent ou qui exposent leurs enfans, sur le Rescrit des Empereurs Dioclétien & Maximien, au sujet des Transactions pour les crimes ; ses Traités de l'Usure, de la Jurisdiction, & des maniéres de se pourvoir contre les Contrats où il y a de la fraude, ont été lûs avec plaisir par ceux qui s'appliquent à cette Science. L'Auteur les a revus, corrigés, augmentés, & il les a fait recueillir dans un seul Volume : il y a ajoûté deux Livres sur l'usufruit, un autre sur l'Edit du Préteur pour les Conventions & les Transactions, & quatre Harangues qui n'avoient pas encore été imprimées.

Dans les Livres de Probabilités & d'observations, M. Noodt explique un grand nombre de Loix, ausquelles il donne un sens que n'ont jamais proposé les Interprétes qui l'ont précédé, où il propose de nouvelles maniéres de lire ces Loix, qui en levent toutes les difficultés. Dans ses Commentaires, il s'arrête sur chaque mot de la Loi, il en fait connoître la force & la signification, il en marque l'usage, il en tire les conclusions les

plus naturelles. Les passages de Poëtes & d'Orateurs, les Faits d'Histoire, les Inscriptions qui sont rapportées de tems en tems pour éclaircir les endroits obscurs, égayent le style, que les questions de Droit traitées à la maniére des Ecoles, auroient rendu sec & ennuyeux. Barthollе, Alciat, Hottman, Faber, Cujas, sont les adversaires qu'il combat avec toute la modération qu'il demande à ceux qui liront son Ouvrage.

Les bornes que nous nous sommes prescrites dans nos Extraits ne nous permettent pas d'entrer dans ce détail de Loix expliquées ou corrigées ; il y en a une Table fort exacte à la fin du Livre, il suffira de remarquer ici quelques régles générales que l'on trouve répandues dans le corps de l'Ouvrage.

Les Loix sont composées de morceaux tirés des Jurisconsultes & des Edits des Empereurs : pour pénétrer leur véritable sens, il faut suppléer ce qui en a été retranché.

Souvent il est échappé aux plus illustres Auteurs de mettre un mot pour un autre. Ulpien, dont le fragment est rapporté, *L. 3. & 5. D. ad Legem Aquiliam*, en parlant de celui qui tuë un Esclave voleur qu'il auroit pû arrêter, dit, *Lege Corneliâ tenebitur*, il a voulu dire *Aquilia;* car, dans ce cas, un homme n'auroit point été puni comme assassin. Tribonien n'a pas eu moins de tort de se laisser tromper par ce mot, & de rapporter cette Loi au Titre de la Loi *Cornelia de sicariis*.

Quelquefois les Interprétes se trompent, parce qu'ils prennent à la lettre ce qui devroit s'expliquer par le rapport d'une chose avec une autre. Saint Paul dit que Melchisedech n'avoit ni pere ni mere, parce qu'on ne les connoissoit pas. On appelle n'avoir point de preuves, en avoir de si foibles, que les Loix veulent qu'on n'y ait aucun égard.

Dans les divisions, on ne marque pas un membre qui peut se rapporter à l'un & à l'autre de ceux qu'on a expliqués. Le Droit est divisé en Droit Ecrit & Droit Coutumier ; quelquefois on y en ajoûte un troisiéme, qui est composé des deux autres.

Les erreurs qui se trouvent dans plusieurs endroits viennent de la faute des Copistes, qui ont mal rendu les abrégés. *Præfectus Vigilium*, s'écrivoit comme *Præfectus Vrbis*, *P. V.* ce qui fait que dans des manuscrits il y a *Præfectus Vrbis*, où dans d'autres on lit *Præfectus Vigilium*. Il faut préférer les opinions des Jurisconsultes qui décident une question sur les principes généraux, aux réponses qu'ils font sur des Consultations particuliéres. Dans le dernier cas, le désir de plaire les a fait pencher en faveur de

ceux qui les consultoient : on reproche ce défaut à Scævola.

Un sentiment qui n'est fondé que sur une conséquence qu'on tire d'un passage, se trouve souvent très-faux. Le Jurisconsulte Paulus dit que d'exposer les enfans, c'est la même chose que de les tuer ; donc on punissoit alors comme homicides ceux qui exposoient leurs enfans ; c'est mal raisonner. Il n'y a eu de peine prononcée contre ceux qui tomboient dans cette faute, qu'au tems des Empereurs Valentinien, Valens, & Gratien. Le Jurisconsulte ne veut ici que faire sentir l'énormité de la faute, sans parler d'aucune punition.

Pour faire connoître la méthode de l'Auteur dans ses Traités, nous rapporterons l'extrait du Traité de l'Usure. Cette matiére, comme remarque d'abord M. Noodt, est d'un grand usage ; elle mérite d'autant plus d'être examinée à fond, que les Peuples & les Sçavans sont partagés sur ce sujet. Il définit l'Usure une augmentation d'argent que le Créancier exige du Débiteur, pour l'usage de la somme qu'il lui a prêtée. Caton, Aristote, Seneque, Lactance, Saint Ambroise, Saint Augustin, condamnent l'Usure. Le Concile de Nicée la défend aux Clercs, Leon le Philosophe l'a interdit par une Constitution rapportée dans Harmenopule. Le Concile de Latran sous Alexandre III. veut qu'on refuse la Communion & la sépulture Ecclésiastique aux Usuriers. Le Concile de Vienne ordonne qu'on regarde comme Hérétiques ceux qui soutiennent que l'Usure est permise. Alciat, Covarruvias, Hottman, Faber, & l'Auteur des Loix Civiles, se sont conformés à ces décisions. Tant d'autorités, entre lesquelles il y en a de si respectables, n'arrêtent pas notre Auteur. Voici les raisons qu'il leur oppose en faveur de la pratique de son pays.

Le Jurisconsulte Marcien met l'Usure entre les Contrats ; c'est une espéce de société entre celui qui prête & celui à qui on prête. Je vous prête mon argent, ou plûtôt je vous le donne pour le faire valoir, quelle injustice y a-t-il que je retienne une portion du gain que vous ferez par le moyen de mon argent ? Pourquoi ne tirerai-je pas du profit, quand je vous en accorde l'usage, s'il m'est permis d'en tirer en vous donnant l'usage d'une maison qui m'appartient.

Celui qui prête ne se dépouille pas entiérement de la propriété de son argent, il retient le droit de le répéter. Si la perte qui en arrive ne tombe pas sur celui qui a prêté, c'est que l'em-

prunteur, qui en pouvoit disposer, en recevant ce pouvoir, s'est chargé de tous les risques. Les Canonistes les plus sévéres ont permis l'Usure, quand celui qui prête manque, à cause du prêt, de faire un gain assuré, ou quand il souffre quelque perte ; d'autres ajoûtent la crainte de perdre le sort principal.

Si l'Usure étoit contre la Loi naturelle, Dieu, en la défendant aux Juifs entr'eux, ne la leur auroit pas permise avec les Etrangers. Quand J. C. dit, *Mutuum date nihil inde sperantes*, il parloit aux Juifs encore soumis à la Loi Mosaïque, qui leur défendoit l'usure entr'eux. Cette Loi a été abolie par la nouvelle; il n'y a donc plus de Loi qui déclare nul un Contrat que le Droit naturel ne condamne pas. Il n'est pas surprenant que M. Noodt ait ainsi expliqué ces paroles de J. C. lui qui soutient dans le même endroit, que quand il est dit dans le Deutéronome, *Non inveteraverunt vestimenta vestra* ; ces mots signifient seulement, que les Juifs n'ont pas manqué d'habits pendant les quarante ans qu'ils ont été dans le Désert.

Dans le second Livre, l'Auteur explique les bornes qu'on mettoit à l'Usure; celle qu'on appelloit centiéme étoit de cent écus un écu par mois. Quoi qu'on eût conservé le même nom du tems de Justinien, l'Usure étoit d'un tiers plus forte ; souvent le Juge déterminoit la quantité de l'Usure & de l'intérêt selon les différentes circonstances, lorsqu'il n'y avoit point eu de stipulations entre les Parties. Quand le Créancier se chargeoit du risque de l'argent qu'il prêtoit pour le commerce de mer, il pouvoit, selon le Jurisconsulte Paulus, recevoir plus que l'Usure ordinaire. Il en étoit de même de l'antichrése, à cause de l'incertitude des fruits qui devoient provenir des fonds engagés. Il n'étoit point d'abord permis aux Sénateurs de prêter à usure ; les Empereurs Arcadius & Honorius leur ont permis de tirer un demi-centiéme. L'anatocisme ou l'accumulation d'intérêts d'intérêts, a toûjours été défendu ; sans cette précaution, un Créancier impitoyable auroit abîmé en peu de tems un Débiteur imprudent.

L'Usure & les intérêts sont dûs selon le troisiéme livre, en conséquence de la convention, par l'ordre du Préteur, quand on differe de payer ce qu'on doit au tems marqué. Elle finit par la novation, par un actuel payement, par l'offre de payer, & quand les intérêts égalent le sort principal.

L'ordre que l'Auteur observe dans le Traité de l'usufruit n'est

pas fort différent : On voit dans le premier Livre ce que c'est que l'usufruit, en quoi il consiste ; comment doit jouir l'usufruitier d'un corps certain ou d'une certaine quantité ; à quelles charges il est sujet. On apprend dans le second Livre comment s'établit, & de quelle maniere finit l'usufruit.

Le premier des quatre discours fait voir les avantages qu'on peut tirer de l'étude du Droit Romain. Il entreprend d'expliquer dans le second, les causes du peu de profit qu'on fait dans cette science ; il les réduit à deux : l'une, que l'on regarde la Jurisprudence Romaine comme une Science peu noble en elle-même, & qu'il faut oublier quand on est sorti des Ecoles ; l'autre, que les Maîtres, au lieu d'exciter leurs Disciples à puiser dans les sources, ne leur présentent que des abregés secs & décharnés.

Les deux Harangues suivantes ont été prononcées quand M. Noodt a quitté l'emploi de Recteur de l'Université de Leyde, en 1699. & 1706.

L'Orateur y soûtient, en zelé Républiquain, que le Peuple est en droit de déposer les Princes qui abusent de leur autorité, & que les Souverains n'ont aucun pouvoir sur leurs Sujets par rapport au choix de la Religion.

TRAITE' DE LA RELIGION NATURELLE, *par M. Martin, Pasteur de l'Eglise d'Utrecht.* A Amsterdam, chez Pierre Brunet. 1713. in-12. pag. 465.

LEs plus grands déréglemens qui défigurent le monde, viennent de l'ignorance & de la témérité des hommes. Ils ne connoissent pas Dieu, ils ne se connoissent pas eux-mêmes, & néanmoins ils parlent & ils agissent comme s'ils avoient suffisamment approfondi ces deux grands objets. L'Auteur trouve dans *le sein même du Christianisme* des gens assez pervertis pour mettre en doute qu'il y ait un Dieu ; il en voit d'autres qui sont assez téméraires pour nier qu'il y en ait un, & qui même semblent se faire une espéce d'honneur de leur Athéisme. Ce n'est pas qu'ils ayent découvert des raisons solides pour appuyer leur extravagance ; mais où les preuves manquent à l'esprit pour défendre l'impiété, dit M. Martin, le cœur les fournit, par le désir que ce cœur *désespérément rusé & malin*, comme l'a nommé Jéremie, auroit qu'il n'y eût point de Dieu, afin de se pouvoir ainsi mettre plus au large. Or dès-là que le cœur y prend intérêt, l'es-

prit gauchit, plie, se rend au désir du cœur, & dit : *Il n'y a point de Dieu.* C'est le langage de l'*Insensé* ; & cependant ceux qui le tiennent se croyent les seuls sages, & regardent en pitié tout le reste du genre humain, qui de pere en fils, & par une succession constante d'un siécle à l'autre, croit en Dieu, le craint & l'adore. » Il n'y a point en effet de milieu, observe l'Auteur: » il faut que ceux qui nient qu'il y ait un Dieu, soient des insensés, ou que ceux qui croyent qu'il y en a un, soient eux-» mêmes les insensés. Si c'est ce dernier, la raison doit être toute » du côté des autres, & leur fournir des preuves si fortes & si » claires de leur Athéïsme, qu'elles convainquent tout le gen-» re humain de folie ; il faut aussi, d'autre côté, que ce pau-» vre genre humain, qui fait profession de croire un Dieu & de » l'adorer, ne trouve pour sa défense ni raisons, ni preuves, & » qu'il vienne faire *amende d'honneur* aux pieds de l'Athée. » Il se propose de faire voir de quel côté se range la raison humaine ; si elle favorise l'Atheïsme & l'irréligion ; ou si au contraire elle ne décide pas constamment en faveur de l'existence de Dieu, & en l'honneur de la Religion, qui en est une suite nécessaire.

Il avoüe d'abord que depuis que le péché a obscurci la raison, & a jetté dans l'ame les semences de toutes sortes d'erreurs & de vices, il ne sçauroit y avoir de Religion pure, véritable, & solide, sans l'aide d'une révélation propre à éclairer l'esprit, & à purifier le cœur ; à conduire l'esprit jusqu'à Dieu, qui est le grand & l'unique objet de la Religion ; & à faire entrer dans le cœur les sentimens de respect, de crainte, d'amour & d'obéïssance, que Dieu mérite. Mais il prétend, avec grande raison, que cela n'empêche pas qu'en considérant Dieu en lui-même, & notre ame aussi en elle-même doüée d'intelligence & de volonté, il ne soit encore vrai aujourd'hui, & depuis la dépravation que le péché a causée, qu'il y a une RELIGION qu'on peut appeller NATURELLE, c'est-à-dire une Religion qui naît, pour ainsi dire, avec nous, indépendemment de la Foy, ou de la Révélation divine. Elle est cette Religion, » dit M. Martin, par tout où est l'homme ; mais avec tout cela » ce n'est que par abstraction, & en la tirant en quelque sorte » hors de l'homme tel qu'il est à présent, qu'on peut la connoî-» tre & en avoir une juste idée. C'est donc d'après l'idée propre » de Dieu, & d'après l'idée abstraite de l'homme, que nous al-» lons former celle de la *Religion Naturelle.* » Il expose ensuite cette

cette idée en peu de mots, en disant qu'elle consiste *dans la connoissance de Dieu telle que nous la pouvons avoir par le droit usage de la raison ; & dans un amour pur & sincere de Dieu, pour lui rendre les hommages qui lui sont dûs comme à l'Etre Suprême & au Créateur de toutes choses.*

Les deux parties de cette définition sont le sujet des deux parties de ce Traité.

L'Auteur commence la premiere par montrer que l'idée de la matiere est incompatible avec l'idée de Dieu, & que par conséquent on ne peut le concevoir que comme un Esprit ; & un Esprit infini, à tous égards. Il apporte après cela les preuves soit Métaphysiques, soit Physiques, soit Morales, de l'existence de cet Esprit infini, & il les met toutes dans le plus grand jour qu'il lui est possible. Après avoir établi la vérité, il attaque l'erreur, & fait voir que l'Atheïsme est dénué de toutes sortes de preuves & de raisons. Les Athées n'en peuvent alléguer ni de Métaphysiques, ni de Physiques ; ils se contentent de proposer quelques conjectures Morales, que M. Martin détruit en montrant qu'elles ne sont fondées que sur leur ignorance, sur leur vanité & sur de fausses suppositions. Il fait une attention particuliere au raisonnement que fait un Athée, lorsqu'il dit que ne pouvant rien croire dont il n'ait l'idée, il ne sçauroit croire que Dieu existe, puisqu'il n'a point d'idée de Dieu. M. Martin fait sentir la différence extrême qu'il y a entre *idée* & *image*; puis il s'explique ainsi : » Que cet homme qui dit n'avoir point d'i-» dée de Dieu, développe l'ambiguité qu'il y peut avoir dans » ce terme, & qu'après en avoir écarté tout ce qui peut » convenir à ce qu'on appelle proprement *image*, il nous dise » s'il n'a pas l'idée d'un Etre pensant : si à l'idée d'un Etre pen-» sant, il ne peut pas ajoûter l'idée d'un Etre qui pense d'une » maniere plus noble, plus sublime, plus étenduë, & en un » mot plus parfaite que celle en laquelle il pense lui-même. » Qu'il nous dise encore si en pensant qu'une chose est, il ne » peut pas avoir la pensée qu'elle a toûjours été ; car il peut » tellement avoir cette pensée ou cette idée, qu'il fait profes-» sion de croire que le monde, ou la matiere disposée comme » elle est en forme de monde, a toûjours été. Voilà déja l'idée » d'un Etre pensant en la maniere la plus parfaite, & l'idée d'un » Etre éternel. Nous sommes bien proches de celle de Dieu ; » avec quelques idées de plus, & dont pas une n'est impossi-» ble à notre ame, telles que sont l'idée d'une Sagesse, d'une

» Puiſſance, d'une bonté, &c. Nous aurons l'idée de Dieu. » Elle n'eſt donc ni impoſſible ni difficile à avoir cette haute » idée; & ſi l'Athée dit qu'il ne l'a pas, c'eſt ou qu'il nous trom- » pe, en n'avoüant pas ce qu'il ſent, ou qu'il ſe trompe lui- » même, en confondant l'*idée* avec l'*image*, & ſe figurant que » ce n'eſt point avoir l'idée de Dieu que de ne l'avoir pas auſſi » grande que Dieu lui-même eſt grand, & de croire qu'on ne » connoît point Dieu, ſous ombre qu'étant infini, notre ame » qui eſt finie, ne peut pas le comprendre. Quand on eſt » capable de faire des raiſonnemens ſi faux on ne doit plus ſe » mêler de raiſonner, & moins encore doit-on prétendre ſe » pouvoir mettre ſur les rangs de bel eſprit & d'eſprit fort, qui » regarde en pitié tout le genre humain. » Le reſte de cette premiere Partie renferme une explication des Attributs de Dieu. A l'occaſion de la Toute-puiſſance, l'Auteur parle de l'origine du monde, & réfute les erreurs des Philoſophes ſur ce ſujet; & en traitant de la Providence, il répond aux objections qu'on a coûtume de propoſer.

On prouve dans la ſeconde Partie que puiſqu'il y a un Dieu, il doit y avoir une Religion; & comme l'ame de l'homme eſt le ſujet où réſide cette Religion, on en examine la nature, & on en démontre la ſpiritualité & l'immortalité. L'immortalité de l'ame engage à parler de la vie qui doit ſuivre celle-ci; & du vice & de la vertu, qui ſont les ſources du bonheur ou du malheur de cette autre vie. L'Auteur traite enſuite de la Loi naturelle & de la conſcience, & il s'attache à établir l'inſuffiſance de la Religion naturelle, dans l'état de la nature corrompuë. Il finit ſon Ouvrage par l'examen de cette queſtion: Si les Payens ont pû être ſauvés par la ſeule Religion naturelle. Ce qu'il avoit dit de l'inſuffiſance de cette Religion dans l'état préſent, le diſpenſoit de cet examen; mais il a jugé à propos de s'y arrêter, à cauſe de l'autorité de ceux qui ont jugé favorablement du ſort éternel de Socrate, de Platon, d'Ariſtide, de Seneque, & de pluſieurs autres Payens fort célébres.

NOUVEAU RECUEIL DES PLUS BEAUX SECRETS *de Médecine pour la guériſon de toutes les maladies, bleſſures, & autres accidens qui ſurviennent au corps humain; & la maniere de préparer facilement dans les familles les remedes & les médicamens qui y ſont néceſſaires: avec un Traité des plus excellens pré-*

servatifs contre la peste, les fiévres pestilentielles, pourpre, petite vérole, & toutes sortes de maladies contagieuses. Nouvelle Edition corrigée & augmentée. A Paris, chez Pierre Ribou, Quay des Augustins. 1713. Tome I. vol. in-12. p. 460.

VERITABLES SECRETS D'EMERY QUI REGARdent *la Nature & l'Art : nouvelle Edition augmentée de beaucoup d'autres secrets fort curieux, très-utiles, & tirés de ce qu'il y a de meilleurs Auteurs en ce genre. Tome II.* A Paris, chez Pierre Ribou. 1713. vol. in-12. p. 414.

L'Ouvrage dont on nous donne ici une nouvelle Edition est augmenté de la définition de plusieurs maladies dont *on ne sçavoit que le nom*, à ce qu'on nous dit dans la Préface. On ajoûte dans cette même Préface, qu'on a donné ici à connoître les symptômes de ces maladies, afin de *fournir une voye plus sure pour y entrer & les traiter avec cette certitude, & avec tout le succès qu'on en peut attendre.* Il ne s'agit plus que de montrer par des exemples quelles sont ces maladies qu'on définit ici, dont *on ne sçavoit que le nom*, & *dont on nous donne à connoître les symptomes*.

De l'Hydropisie. » L'Hydropisie est un amas contre nature » d'eaux ou de sérosités, accompagné nécessairement de la tu» meur & de la distension de la partie, avec mollesse & fluctua» tion. Deux causes principales contribuent à la formation de » l'hydropisie, la dissolution du sang, & la lenteur de sa circu» lation. Le sang devient sereux & incapable de liaison, si les » parties balsamiques se trouvent dissipées par quelque cause que » ce soit. Ceux qui habitent en des pays marécageux & qui sont » d'un tempérament froid, sont plûtôt attaqués d'hydropisie que » les autres, parce que l'air qu'ils y respirent contribuë beau» coup à ralentir le sang. L'hydropisie n'est point à craindre » lorsqu'elle ne commence point par la fiévre, ou d'autres si» gnes aussi mauvais : l'hydropisie qui est jointe au schirre » de quelque viscere considérable, comme du foye, de la rate, » ou du mésentere, est très-difficile à guérir, ou si elle guérit, » elle revient facilement, & la rechûte est mortelle ; lorsque » la toux survient dans l'hydropisie, c'est un mauvais signe. Les » Abscès ou les taches qui paroissent aux jambes sont mor» telles.

» *De la Jaunisse.* La Jaunisse est un amas de particules hétéro-

» genes dans la masse du sang, lesquelles en étant séparées par » la fermentation, acquierent diverses couleurs étrangéres. En » cet état, ou elles sont poussées par les urines, ou recoignées » nécessairement dans les parties solides, ausquelles elles com- » muniquent leur couleur. Il y a deux sortes de jaunisse, la jaune » & la noire; la premiere est plus aisée à guérir que l'autre. La » jaunisse qui est jointe au schirre du foye ou de la rate est » souvent incurable, & est souvent suivie d'une hydropisie mor- » telle.

» *De la Lepre*. La Lepre est une obstruction générale de toutes » les glandes de la peau, ou bien de quelques parties seulement. » Il y a dans la lepre des écailles comme du son; cette galle fari- » neuse est accompagnée d'une grande démangeaison. Il y a une » espéce de lepre que les Médecins appellent *Elephantiasis*; elle » est plus dangereuse que la premiere, parce que les sels » qui la causent ont plus d'âcreté : elle est ordinairement ac- » compagnée de croûtes, de tubercules dures, de vilaines ta- » ches livides, & d'ulceres par tout le corps. La lepre commence » d'abord par une pesanteur de tout le corps : le malade est stu- » pide & hébêté, endormi, triste, chagrin; son sommeil est » interrompu, & est agité de plusieurs autres symptomes. La » lepre se communique, & quand elle est suivie de signes fâcheux » elle devient incurable : au lieu que s'il n'y paroît rien de ces » prognostics dangereux, & que le malade soit jeune & vigou- » reux, on peut en espérer la guérison. *Remede pour la lepre*. » On ne peut rien employer de meilleur contre ce mal que » la poudre & la graisse de vipere; l'expérience en ayant fait » reconnoître les bons effets en un grand nombre de ren- » contres.

Le second volume renferme diverses sortes de secrets pour guérir les maladies des chevaux, des bœufs, des moutons, des brebis, des chevres, des porcs, des chiens. Pour prendre les oiseaux avec la main, leur apprendre à parler, les guérir de leurs poux, de leurs blessures, &c. Plusieurs autres secrets concernant les volailles, comme pour engraisser les poulardes & les chapons. Plusieurs autres touchant les abeilles, & un grand nombre sur ce qui regarde les jardins, la chasse, l'art de faire toutes sortes de figures, l'art de teindre les étoffes, le bois, les métaux; de faire le verre, de l'amollir, &c. de faire diverses sortes de vernis, de rendre aux tapisseries leur premier éclat, de réduire des cailloux en pâte, d'amollir le fer & l'acier.

&c. Tous secrets recueillis de différens livres, & qu'il seroit à souhaiter que l'Auteur eût éprouvés lui-même avant que de les rapporter.

OEUVRES DIVERSES DE M. PATRU, DE L'ACADÉMIE *Françoise, contenant ses Plaidoyers, Harangues, Lettres & vies de quelques-uns de ses amis. Troisiéme Edition, augmentée de plusieurs Plaidoyers, de remarques sur la Langue Françoise, & d'autres Pieces qui n'ont pas encore paru.* A Paris, chez Michel Clouzier, Quay de Conty, au bout du Pont-Neuf, à la Charité. 1714. p. 668.

OLivier Patru, Avocat au Parlement, & Doyen de l'Académie Françoise, nâquit à Paris ; il mourut dans la même ville le 16. Janvier 1681. âgé de 77. ans. Dans sa jeunesse il fit un voyage à Rome ; il rencontra à Turin M. d'Urfé : ce Seigneur charmé de la maniere dont le jeune Patru parloit de l'Astrée, lui en expliqua quelques endroits. Il lui en auroit développé tout le mystere, si la mort ne l'eut empêché d'exécuter ce qu'il lui avoit promis.

Etant revenu à Paris, il fréquenta le Barreau. Son rare talent pour bien parler & pour bien écrire y parut avec éclat. La réputation qu'il s'acquit par ses Plaidoyers lui fit mériter une Place dans l'Académie Françoise, il y fut reçû en 1640. Le remerciment qu'il fit à sa réception plût si fort aux Académiciens, qu'on ordonnât que tous ceux qu'on y admettroit dans la suite, feroient un discours pour remercier la Compagnie.

Sa droiture, sa probité, son bon cœur, sa charité pour les pauvres le faisoient encore plus estimer que son éloquence. Ami tendre, officieux, fidéle, commode, agréable, d'un bon commerce, il gagnoit le cœur de tous ceux qui le connoissoient. La mauvaise fortune qui accompagne ordinairement les Lettres, ne lui ôtoit rien de son enjoüement. Une longue maladie lui fit, sur la fin de sa vie, tourner toutes ses vûës du côté du Ciel. Il vécut en honnête homme, & peut-être un peu trop Philosophe, il mourut en bon Chrétien.

Ses Ouvrages qui servent de modele à ceux qui veulent écrire correctement, sont entre les mains de tout le monde : Il nous suffira de remarquer ce qu'il y a de particulier dans cette nouvelle Edition.

On a ajouté à la premiere Partie trois Plaidoyers & quatre Factums ; les Factums, qu'on pourroit plûtôt nommer Mémoires, ne contiennent aucune question de Droit ou de Fait fort interessante. Dans le premier Plaidoyé il pretend prouver que la goute n'est pas une excuse suffisante pour s'exempter de la gestion d'une tutelle. Le dessein du second est de faire voir qu'une veuve qui se marie dans l'an du deüil, doit être privée de son doüaire. Ce qui surprend est que ces Piéces paroissent avoir été composées pour être recitées au Parlement de Roüen. Le troisiéme Plaidoyé a été fait pour le Conseil du Roi ; l'Auteur y justifie que le Sieur Betauld n'a jamais été associé avec ses parties adverses au Bail des Aides.

Si dans les Piéces qui n'ont peut-être été jamais revûës, on ne remarque pas par-tout l'ordre, la politesse, l'exactitude, les beautez des Plaidoyers précédens, on ne laissera pas d'y voir des traits dignes de l'illustre Patru. Après avoir fait voir qu'un perclus, un impotent, qui avoit été élu tuteur, ne s'en étoit pû faire décharger ; voici ce qu'il dit contre le Sieur de Saint Germain, qui sur un pareil sujet opposoit sa goute comme une excuse legitime. » Il s'en faut beaucoup que l'Appellant, » par ses propres certificats, ne soit dans un état si miserable. » Comment donc peut-il défendre ici la dureté de son cœur & » ses inhumaines prétentions ? Ces malheureux orphelins qu'il » abandonne & qu'il rebute, portent son nom ; c'est son sang. » Quoi son nom ! quoi son propre sang ! tout ce qu'il y a de » plus saint & de plus tendre parmi les hommes, ne pourra-t- » il pas remuer ou émouvoir ses entrailles ? Que peut-il faire, » que peut-il dire ? La disposition de Droit, les Arrêts, toutes » les loix de l'humanité le condamnent, & il n'a pour tout ap- » puy que l'éloquence de son Avocat ; grand appuy sans doute, » si la bonnē cause avoit rien à craindre en cet auguste Tribu- » nal. Il est bien permis d'admirer un effort d'esprit si digne » d'admiration ; mais la science de parler seroit un present bien » funeste au monde, si elle pouvoit ou obscurcir ou détruire la » verité, si elle pouvoit renverser les regles, les maximes les » plus certaines, & pervertir tout l'ordre des Jugemens. On » pourroit peut être par tout ailleurs s'allarmer d'une action si » éclatante ; mais ici & devant des Juges si sages, si éclairez, » quand on a de son côté la justice, la raison, & les plus no- » bles sentimens de la Nature, on se peut comme assurer de la » victoire.

Ce que dit notre Orateur au sujet des taxes contre les Traitans, n'est pas moins brillant.

» Mais il y a une Justice superieure, dont les Rois sont les » seuls dispensateurs, & qui ne veille qu'au soulagement des » Peuples & au salut des Etats & des Empires. C'est cette Ju- » stice que Loüis le Grand envisage, quand il foudroye ces » orgueilleux enfans de la terre, que la misere publique avoit » tirez du fond de l'abîme. Il voit ses finances saccagées, il » voit tous ses revenus entre les mains de ces vermines qui se » nourrissent du sang de la veuve & de l'orphelin. La campa- » gne est au pillage, les villes sont desolées, tout le Royaume » est saccagé. Pour fermer toutes ces playes il faut un coup de » Toute puissance, & des exemples memorables à jamais; ce- » pendant les grands exemples ont toujours quelque petite om- » bre d'injustice. S'il est mal-aisé, il n'est pas au moins impossi- » ble d'être Traitant & homme de bien. Que faire? Le mal » presse trop, & si la tempête emporte un petit nombre d'in- » nocens, le rétablissement, ou plûtôt, si on l'ose dire, l'heu- » reuse résurrection de la France couvrira cette infortune.

Les remarques de M. Patru sur celles de Vaugelas, paroissent ici pour la premiere fois, des réfléxions sur la langue Françoise faites par une personne qui en connoissoit si bien le génie, & qu'on consultoit sur ce sujet comme un Oracle, ne peuvent être que très-utiles & très-agréables. Nous rapporterons quelques-unes de ces remarques prises à l'ouverture du Livre.

» Vaugelas, page 6. de l'Edition de 1647. a soutenu qu'il » faut dire l'Isle de *Chypre*; je ne suis pas de cet avis, & je crois » qu'il faut dire *Cypre*, & le mot de *Cypris* pour Vénus, dont » nos Poëtes se servent, & sur-tout les Anciens, en est une » marque. Amiot dit *Cypre* en la vie de Lucullus. *Chypre* est une » prononciation Italienne. On appelle *Cypriots* les habitans de » l'Isle de *Cypre*, & jamais personne n'a dit *Chypriots*. Seissel en » l'Avant-propos d'Appion, dit *Cypre*, & ainsi par-tout.

» Page 235. Le titre de &c. Tout cela est très-vrai, & pre- » sentement on finit les lettres par *je suis, Monsieur, ou Madame,* » & c'est sans chercher, comme autrefois, ces ridicules chûtes » sur *votre serviteur*. Il en est de même des Prédicateurs que j'ai » vûs dans ma jeunesse chercher ainsi l'*Ave Maria* par des dé- » tours pueriles. «

NOUVELLES DE LITTERATURE.
DE PARIS.

ON commence d'imprimer un grand recueil de Médailles sous ce titre : *Numismata Imperatorum Romanorum à Trajano Decio ad Palæologos, Augustos Latina, Græca, Ægyptiaca omnis metalli ac moduli, &c. Studio & Opera D. Anselmi Banduri, Ragusini, &c. 2. Tom. in-folio.* L'Auteur est déja connu par un autre Ouvrage de pareille étenduë, intitulé *Imperium Orientale*, & dont on a rendu compte au Public dans le trente-uniéme Journal de l'année 1712.

Il fait entrer dans ce recueil-ci toutes les Médailles qu'il a vûës dans les Cabinets, ou qu'il a trouvées dans les differentes Suites imprimées.

Il donne d'abord un abrégé de la vie de chaque Empereur, & il y fait entrer l'explication de leurs Médailles, quand elles lui paroissent propres à concilier les Auteurs contemporains, ou à éclaircir les difficultez qui ont depuis partagé les Sçavans. Chaque vie est suivie de planches gravées, qui répresentent les Médailles les plus rares de ces mêmes Empereurs, après quoi on en trouve la suite entiere distribuée en diverses classes suivant la difference des métaux; or, argent, & bronze. Le bronze est encore partagé en quatre, suivant ses grandeurs; ainsi on trouve d'abord les Médaillons, ensuite les Médailles de grand bronze, puis celles de moyen bronze, & enfin celles de petit bronze.

Mais parce que dans toutes ces grandeurs il y a des Médailles de differentes especes, il fait quatre sections dans chacune: la premiere, des Médailles Romaines; la seconde, des Médailles de Colonies; la troisiéme, des Médailles Grecques; & la quatriéme, des Médailles Egyptiennes. Dans toutes ces distributions l'Auteur s'est assujetti à l'ordre alphabetique, comme le plus propre à satisfaire l'empressemeut des Curieux. Il décrit exactement la tête & le revers de chaque Médaille, il les accompagne de Notes quand le sujet le demande, & il y joint des avis sur les plus rares, pour suppléer aux *Numismata Præstantiora* de Monsieur Vaillant, dont l'Ouvrage est imparfait dans l'étenduë qu'il embrasse, & qu'on accuse d'ailleurs de s'être quelquefois trompé, ou d'avoir malicieusement donné le

change aux Curieux sur la valeur de ces monumens antiques.
Il y aura dans ce recueil environ deux cent planches de Médailles, & une Carte de l'Empire Romain.

IX. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 26. Fevrier M. DCCXIV.

TRAITE' SUR L'HOMME, EN QUATRE *propositions importantes, avec leurs dépendances.* A Paris, chez Jacques Etienne, ruë saint Jacques, à la Vertu 1714. in-4°. pag. 511.

ON trouve dans cet Ouvrage un recueil assez complet de ce que les anciens Philosophes ont pensé sur l'Homme, & sur ce qui a le plus de rapport à l'Homme. On y voit quel jugement les Théologiens ont fait des idées de ces Philosophes; & de quelle maniere ils les ont liées avec les dogmes de la Religion Chrétienne. L'Auteur a aussi en vûë d'y exposer les sentimens des nouveaux Philosophes, au sujet de l'ame & de ses operations; afin qu'après avoir comparé leurs raisonnemens avec celui des Anciens, les Lecteurs soient en état de décider si on n'a pas grand tort d'abandonner ces derniers; & si on peut mépriser leurs opinions, sans donner quelque atteinte à la Religion.

La division de son Livre est singuliere: Il le partage par *Propositions*, ausquelles il joint ce qu'il appelle leurs *Dépendances*. La premiere proposition est que l'*Homme est plus que matiere & corps*. Elle a deux dépendances, dont l'une a pour titre, la *Bête-Machine*; & l'autre, l' *Anti-Bête-Machine*. Il montre d'abord que le mouvement n'est point essentiel à la matiere, & que la matiere n'est pas non plus le principe de la pensée. Il conclud de là que puisque l'homme se remuë, & qu'il pense, il y a en l'homme plus que matiere. » Ce plus, dit-il, est essen» tiellement different de la masse du corps humain, & par » consequent immateriel, puisque le corps humain précisement » comme corps est une portion de matiere, ainsi que les autres » corps; & qu'enfin ce plus, est ce qui de tout temps, & d'un » commun consentement, a été cause qu'on a appellé l'homme

» *animal raisonnable*, parce que ce plus qui l'anime fait qu'il
» n'a pas seulement la vie, le mouvement, le sentiment, mais
» encore la *raison*, lorsqu'il juge sainement de quelque chose;
» la *pensée*, lorsqu'il réfléchit; la *memoire*, lorsqu'il se souvient;
» l'*entendement*, lorsqu'il connoît; l'*intelligence*, lorsqu'il s'éle-
» ve au dessus de lui-même par la sublimité de ses connoissan-
» ces, dans la contemplation. « Il remarque ensuite que de ce que la matiere ne peut-être le principe du mouvement, il y en a qui inferent que les animaux ne sont donc point animez. Cette observation que nous rapportons telle qu'elle est, amene la *dépendance* appellée *Bête-Machine*. L'Auteur y introduit de *nouveaux Physiciens*, qui expliquent les operations des bêtes sans avoir recours à aucune ame. Selon les *nouveaux Physiciens* qui parlent ici, les animaux » voyent la lumiere & les couleurs,
» parce qu'ils ont des yeux. Ils flairent les odeurs, parce
» qu'ils ont un odorat. Ils entendent les sons; parce qu'ils ont
» des oreilles. Ils goûtent les saveurs, parce qu'ils ont une
» langue & un palais. Ils marchent & courent, parce qu'ils
» ont des pieds & des pattes. Ils prennent les alimens propres
» pour les nourrir, parce qu'ils ont une bouche, une gueule,
» un bec, ou quelque chose de semblable, &c. » L'Auteur pousse ce détail à peu près aussi loin qu'il peut aller. Ses Physiciens en concluent que les animaux les plus parfaits ayant des corps dont les parties exterieures & les parties interieures sont presque semblables à celles de nos corps, ce n'est pas merveille s'ils imitent nos actions en tánt de manieres. Toute la difficulté, observe-t-on, est de découvrir ce qui donne le mouvement à toutes ces parties, & ce qui a la vertu de faire agir les animaux à peu près comme nous. Les nouveaux Physiciens de notre Auteur continuant à s'expliquer, indiquent pour cela » un vent très-subtil, & une flamme très-pure & très-
» vive, qu'on appelle les esprits dans les animaux. « Ces esprits
„ & les parties qui les forment & qui les contiennent, constituent toute la machine. Pour la faire jouer, » ils posent d'abord
„ pour fondement que les objets extérieurs pouvant être de cinq
„ sortes, les uns lumineux & colorés, les autres des corps son-
„ nans, les troisiémes des corps odoriferans, les quatriémes des
„ sucs savoureux; les derniers des corps revêtus des qualités
„ qu'on appelle tactiles, parce qu'ils sont l'objet de l'attouche-
„ ment; chaque animal parfait a aussi cinq sortes d'organes, qui
„ répondent à ces cinq sortes d'objets; & ces organes sont tous au-

„ dehors, pour mieux recevoir l'impression des objets ; tous liés
„ étroitement au cerveau par le moyen de leurs nerfs, afin de
„ faire passer incontinent cette impression jusqu'à lui ; & selon
„ qu'elle est favorable ou pernicieuse, l'obliger au même instant
„ à envoyer des esprits dans les muscles destinés à faire avancer
„ le corps vers ces objets, ou dans les muscles destinés à l'en
„ faire éloigner. « On adapte après cela cette espece d'explication générale aux actions particulieres des animaux ; mais l'Auteur n'en devient pas plus favorable à la Bête-Machine. » Il reste
» toujours, dit-il, un inconvenient de conséquence, qui est in-
» surmontable. C'est qu'étant de fait que les animaux imitent
» l'homme en plusieurs manieres, il s'ensuit que ce qui est réel &
» effectif en lui, n'est qu'un semblant en eux, si effectivement
» dans leurs mouvemens intérieurs & extérieurs, ils sont autant
» inanimés & insensibles que le Soleil l'est dans sa course : Et en
» ce cas, ils n'ont de la douleur, du plaisir, de la tristesse, de la
» joye, de la colere, de la tendresse, ne sont fatigués, affamés,
» alterés, ne dorment, & ne se reposent qu'en apparence. Comme
» un tel raisonnement choque, & fait révolter tous ceux qui ne
» sont pas élevés dans une telle Physique, ou plûtôt dans cette
» prétenduë mécanique naturelle des animaux sans ame, il est
» bon d'examiner si la révolte qu'elle cause a quelque fonde-
» ment. « Dans ce dessein il met sur la scene les Physiciens *Apologistes de l'Anti-Bête-Machine*, dont la croyance, remarque-t-il, a été dans tous les siécles celle des Sçavans & des ignorans, dans le Judaïsme, le Paganisme, & le Christianisme. Nous ne rapporterons pas leurs réfléxions. Ils avouënt que la raison est contre l'ame des bêtes, & que l'existence de cette ame sensitive des bêtes ne se prouve que par le témoignage des sens. Ils avouent encore que des sens à la raison il n'y a point de comparaison à faire, & que généralement parlant ils doivent lui céder. Mais, selon eux, les sens ne laissent pas d'avoir leur doctrine & leurs instructions ; & quoi qu'ils soient sujets à se tromper, la raison est souvent obligée dans les choses naturelles d'avoir pour les sens de la déférence. Il saute aux yeux que si les animaux n'étoient pas animés, sensibles, & doüés de connoissance sensitive, ils ne pourroient pas agir comme ils font ; il est juste par conséquent que la raison se soumette, & qu'on croye qu'ils sont animés. » Ce qu'il y a de constant sur le fait des animaux, ajoute
» l'Auteur, c'est que d'un côté tandis qu'on nous dit qu'il n'y a
» qu'à consulter la raison, & à l'écouter, pour faire naître dans

» l'esprit la conviction qu'ils n'ont point d'ame ; de l'autre côté
» le témoignage des sens passant au cœur, y produit la persua-
» sion du contraire : & cette persuasion qui nous fait goûter ce
» témoignage est telle, qu'il est malaisé de s'en déprendre, qu'en
» philosophant ; & toujours mal dès que ce sont des Philoso-
» phes Chrétiens & Catholiques qui s'en mêlent, parce qu'ils
» sont croisés par des textes de nos Livres sacrés. « Cette derniere remarque donne lieu à une nouvelle suite de preuves contre la Béte-Machine, ce sont des preuves tirées de l'Ecriture, & surtout de l'endroit où il est dit que Dieu créa les animaux *ame vivante*. Au reste, les Physiciens Apologistes de l'Anti-Bête-Machine n'apprennent point à leurs adversaires ce que c'est que l'ame sensitive dont ils soutiennent l'existence avec tant de zéle. Ils se contentent de dire : » que les animaux animés & sensibles
» sont en Physique du nombre des faits contre lesquels la curio-
» sité humaine échouë, & qui pour cela n'en existent pas moins
» réellement que la divisibilité à l'infini, & l'incommensurabi-
» lité des lignes : ensorte qu'à quiconque demande ce que c'est
» que l'ame des animaux, un Philosophe effectivement Chrétien
» ne doit pas avoir honte de répondre : *Je n'en sçais rien.*

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur cette premiere Proposition : *L'homme est plus que matiere & corps.*

Voici la seconde : *Ce plus differe essentiellement de sa masse corporelle.* Elle a pour ses dépendances la *Glande Pineale*, & la *Définition de l'ame.* Selon l'Auteur, les nouveaux Physiciens enseignent, que » c'est par le moyen d'une Glande appellée Pineale, à
» cause qu'ils prétendent qu'elle est faite en forme de pomme de
» pin, que le corps de l'homme a tous ses mouvemens ; parce que
» cette glande étant suspenduë vers le milieu du cerveau, auquel
» aboutissent les nerfs des organes corporels, & qui tirent de lui
» leur origine, les diverses impressions des objets extérieurs sur
» ces organes, ne peuvent ébranler cette glande & en changer
» la disposition que l'ame presente substanciellement & par elle-
» même à cette glande, ne soit avertie en même-tems de tout
» ce qui se passe dans le corps & dans chacune de ses parties. «
L'hypothése de la glande pineale ainsi exposée, on passe à une maniere d'explication des perceptions & des passions ; puis on assure avec ceux qui sont pour l'ancienne Physique, que tout bien considéré, il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on a dit il y a plus de douze cens ans, & dans les siécles suivans, en ces termes précis & spécifiques : *L'ame est toute dans tout le corps, & tou-*

u dans la moindre partie du corps, comme dans la plus grande. Sur la définition de l'ame, l'Auteur observe que ceux qui s'en tiennent à l'ancienne Physique; trouvent qu'en définissant l'ame *une substance qui pense*, on en donne une définition insuffisante & défectueuse. Celle de Platon qui définit l'ame *une sustance qui se meut elle-même*, leur semble bien plus excellente, & notre Auteur qui paroît être de leur avis, le soutient par cette réfléxion: » Définir l'ame *substance qui pense*, ce n'est pas caractériser tout ce » qu'elle est, & tout ce qu'elle doit être; car comme outre sa » pensée qui est un de ses plus intimes mouvemens, elle est en» core la cause de plusieurs autres aussi anciens, puisqu'unie à son » corps en même-tems que créée, elle le met en mouvement en » tout ce qui regarde le végétant & le sensitif, il est de néces» sité que la définition de l'ame comprenne tout cela. Sans quoi » c'est une définition estropiée, qui conduit même à faire naître » l'idée que chaque homme a trois ames; l'une qui est le princi» pe de la végétance... L'autre, qui l'est de la sensibilité.... Et » la troisiéme, qui est le principe du raisonnable. «

Troisiéme Proposition: *L'homme & le monde ont eu un commencement.* Quatriéme Proposition: *L'homme mortel selon son corps, est immortel selon son ame.* Ces propositions sont si importantes, que nous croyons devoir les réserver pour un autre Extrait.

LAMBERTI BOS GRÆCÆ LING. PROFESSORIS Ordinarii, Exercitationes Philologicæ, in quibus Novi Fœderis loca nonnulla ex Auctoribus Græcis illustrantur & exponuntur, aliorumque versiones & interpretationes examinantur. Editio secunda, multis partibus aucta. Accedit Dissertatio de Etymologia Græca. Franequeræ, apud Wibium Bleck, Bibliopolam. 1713. C'est-à-dire: *Observations Philologiques de Lambert Bos, Professeur en Langue Grecque, dans lesquelles il éclaircit, par le secours des Auteurs Grecs, plusieurs passages du Nouveau Testament, & en examine les versions. Seconde Edition, considérablement augmentée. On y a joint une Dissertation sur les Etymologies de la langue Grecque.* A Franeker, chez Wibius Bleck, Libraire. 1713. in-8°. pag. 305. pour les Observations, pag. 46. pour la Dissertation.

EN donnant l'Extrait des Observations de M. Bos, dans le troisiéme Journal de cette année, nous nous sommes engagés à rendre compte de la Dissertation qui fait la seconde Partie de ce volume; & c'est de quoi nous nous acquittons présen-

tement. L'Auteur se propose deux choses, par rapport aux étimologies Grecques; l'une de marquer les sources des erreurs, dans lesquelles sont tombés les divers Etimologistes de cette Langue; l'autre, de découvrir les véritables origines de plusieurs termes Grecs qui se trouvent dans le Nouveau Testament: car, comme nous l'avons déja dit, c'est principalement en vûë de se perfectionner dans l'intelligence de ce Livre sacré, qu'il s'est appliqué à l'étude de la langue Grecque.

Avant que d'entrer en matiere, M. Bos s'étend sur l'utilité qu'on peut tirer des recherches étimologiques, & sur le soin qu'ont eu les anciens & les modernes de cultiver cette partie de la Grammaire. A l'égard de l'utilité des étimologies, l'on sçait qu'elle consiste particulierement à fixer dans notre mémoire la signification des termes, & à nous en faire mieux sentir toute la force. Quant à ceux qui se sont exercés en ce genre d'étude, on pourroit en compter un grand nombre, tant pour la langue Latine que pour la Grecque. Les plus distingués parmi les premiers (dit l'Auteur) sont *Varron*, *Aulugelle*, *Nonius*, *Isidore*, *Jules Scaliger*, *Vossius* le pere, *Sanctius*, & M. *Perizonius*, dans ses Notes sur la *Minerve* du dernier. Il met parmi les seconds, sur la foi de *Platon* dans son *Cratyle*, les plus grands Philosophes de l'antiquité. Les Stoïciens sur-tout se sont signalés dans la science étimologique, & *Chrysippe*, s'il en faut croire *Diogene Laërce*, en avoit composé plusieurs Livres. Il est vrai qu'on a reproché à ces Philosophes de n'être pas fort difficiles sur le choix de leurs étimologies, & d'en adopter souvent de frivoles & de puériles. Les Grammairiens & les Lexicographes Grecs y ont sans doute mieux réussi; de ce nombre sont l'Auteur du *Grand Etimologique*, *Hesychius*, *Suidas*, *Phavorin*; & parmi les modernes, *Henry Etienne*, *Martinius*, *Constantin*, *Pasor*, &c.

Mais quelque obligation qu'on ait aux premiers, on ne peut disconvenir (observe l'Auteur) qu'ils n'ayent souvent pris le change, principalement lorsqu'ils ont voulu trouver dans la langue Grecque les origines de tous les mots qu'on y employoit de leur tems, même de ceux qui viennent manifestement de l'Hebreu ou des autres langues Orientales. L'ignorance profonde de ces Langues n'a pas peu contribué à induire en erreur ces anciens Etimologistes. C'est ainsi qu'ils ont cherché fort inutilement dans le Grec l'étimologie du mot *Paradeisos*, *Jardin*, *Paradis*, puisque personne n'ignore aujourd'hui qu'il vient de l'Hebreu *Pardes*, qui signifie la même chose. On doit porter un

pareil jugement de plusieurs autres termes ausquels ils ont donné une origine aussi peu soutenable.

Les Etimologistes modernes sont tombés dans un autre excès sur ce point. Entêtés la plûpart de l'Hebreu & des autres langues de l'Orient, ils y ont souvent eu recours sans aucune nécessité, & contre toute sorte de vrai-semblance, pour en tirer des mots Grecs, qui certainement n'en sont point dérivés, & qui n'ont de commun avec elles qu'un rapport fortuit de quelques syllabes. *Avenarius*, entr'autres, dit M. Bos, ne s'est pas tenu assez en garde contre cette démangeaison de réduire tout à l'Hébreu, quoique d'ailleurs il rencontre d'ordinaire assez heureusement en ce genre. L'Auteur releve ici plusieurs méprises de ce Lexicographe en matiere d'étimologies, comme de chercher dans la langue Hébraïque l'origine de plusieurs mots Grecs, qui sont visiblement ou les composés d'autres mots Grecs, ou leurs dérivés, ou leurs comparatifs & leurs superlatifs, ou les futurs des verbes, &c.

Mais pour se renfermer uniquement dans ce qui regarde les mots Grecs, dont l'origine est vraiment Grecque, M. Bos observe que l'erreur la plus générale des Grammairiens sur cet article, c'est de transformer des terme ssimples en composés purement imaginaires. C'est ainsi qu'ils en usent au regard des mots terminés en *terion*; comme *poterion*; *en achos*, comme *Monachos*; en *men*, *pnos*, *mnê* ou *mna*, comme *poimen*, *terpnos*, *limnê*, *merimna*; en *ros* & *los*, comme *xyros*, *zèlos*. Au lieu de reconnoître de bonne foi que toutes ces terminaisons ne sont que de simples allongemens de mots, ils aiment mieux faire de *poterion*, par exemple, qui signifie *une coupe*, un composé de *posin terein*, parce qu'*il garde la boisson*; de *Monachos* (*Moine*) un composé de *monos* (*seul*) & *achos* (*affliction*) parce qu'il *s'afflige dans sa solitude*, de *Poimen* (*Berger*) un composé de *en poa menein* (*demeurer dans l'herbe*;) de *terpnos* (*agréable*) un composé de *terpein noun* (*delecter l'ame*;) de *limnê* (*marais*) un composé de (*lian menein*) *croupir long-tems en même place*; de *merimna* (*inquiétude*) un composé de *merizein noun* (*partager l'esprit*;) de *xyros* (*rasoir*) un composé de *xyrein râon* (*racler aisément*;) de *zêlos* (*zélé*) un composé de *zeein lian* (*avoir beaucoup de ferveur.*) La simple exposition de ces étimologies suffit pour en découvrir le ridicule.

Voyons maintenant de quelle maniere s'y prend M. Bos pour éviter dans ses recherches étymologiques les divers écueils qu'il vient de nous marquer, & pour s'approcher de la vrai-semblan-

ce le plus qu'il est possible, en redressant à propos ceux qui s'en sont écartez.

Le premier mot Grec qu'il examine est le verbe *adêmonein*, (*s'inquietter* ou *s'ennuyer à l'excès.*) Les Interprétes le dérivent d'*a* privatif & de *dêmos* (*peuple*) comme qui diroit, *être séparé du commerce du peuple*. Mais, remarque l'Auteur, de *dêmos* se forment naturellement *ekdêmein* ou *apodêmein*, & nullement *adêmonein*. Il le tire donc du mot *ados* (*ennuy*) d'où vient *adein* (*s'ennuyer*) d'*adein* se forme *adêmôn*, comme d'*eleein*, *eleêmôn*; & enfin d'*adêmôn* vient *adêmonein*, comme d'*epistêmôn*, *epistêmonein*.

Autheintein (*dominer*, *maîtriser*) vient certainement du nom *Authentes*. *Avenarius* dérive celui-ci de l'Hebreu *Adôn* (*Seigneur*;) mais c'est en amener l'étymologie de trop loin. Ce mot (dit M. Bos) est composé d'*autos* (*lui-même*) & de *henein*, dont s'est formé dans la suite *phenein* (*tuer.*) En effet, continuë-t-il, *Authentes* signifie originairement *celui qui de sa propre main se tuë lui-même, ou en tuë un autre*, en un mot, l'*auteur de quelque meurtre*. Dans la suite les Grecs ont désigné par ce mot l'*auteur de quelque chose que ce puisse être*; d'où vient qu'ils ont appellé *Authentique* ce qui avoit une certaine autorité. Enfin dans la décadence de la langue, *Authentes* s'est pris pour *Seigneur*, *Maître*; & *Phrynique* témoigne que de son tems cette signification commençoit d'avoir cours.

Borboros (*un bourbier*) s'il faut s'en rapporter à l'Auteur du *Grand Etymologique*, vient de *bora* (*pâture*) parce qu'un bourbier est proprement un amas du fumier & des excrémens des animaux; ou plutôt il est dérivé de *baros* (*poids*) à cause de son épaisseur. M. Bos ne convient ni de l'un ni de l'autre; mais il a recours au mot Hebreu *Bôr* (une *fosse*, un *lac plein de limon.*) Il prétend que de ce mot redoublé s'est formé le Grec *borboros*, de même que de la particule Hébraïque *bar*, qui signifie *dehors*, s'est formé par une semblable réduplication, le mot Grec *barbaros*, un *barbare*, un *étranger*, un *homme de dehors*.

Eustathe fait venir le mot *Brephos* (un *enfant*) de *Trephos* (*nourrisson*) par le changement du *B* en *T*; d'autres le dérivent de *bebêkênai eis phos* (*venir au jour.*) Notre Auteur rejette ces deux étymologies, & leur préfere *pherbos* (*nourrisson*) d'où par une simple transposition de lettres se forme très-naturellement *brephos*. Du reste, il avoüe que cette étymologie n'est point de son

invention,

invention, & qu'il ne fait que l'adopter, l'ayant trouvée dans le Grand Etymologique.

Il n'est point content des étymologies que les Sçavans donnent au mot *Thesauros* (*tresor.*) *Jules Scaliger* le dérive de *thesein* (*mettre en réserve*) & d'*auron* vieux mot Grec, qui signifie de l'or. Les Lexicographes vulgaires le tirent d'*eis aurion theinai*, (*réserver pour l'avenir.*) *Grotius* le fait venir du mot Hebreu *theschourah* (un *présent*, un *don*) en quoi il est suivi par *Vossius* dans son *Etymologique*. M. Bos est persuadé que le mot Hebreu *Otsar* qui signifie la même chose, en est la véritable racine; & il croit que les Grecs ont formé de cet *Otsar* leur *Thesauros* par l'addition du *T*, de même que du mot Hebreu *Epher* ils ont formé leur *Tephra* (*cendre*) par une semblable addition. Du reste, il reconnoit à la fin de cet article, qu'il s'est rencontré sur cette étymologie avec *Avenarius* sans le sçavoir.

La plûpart des Lexicographes prétendent que le *lion* est appellé en Grec *leon* du verbe *lao* (*je vois*) à cause de l'excellence de sa vûë. M. *le Clerc* aime mieux le tirer de *lea* ou *leïa*, (*proye.*) L'Auteur peu satisfait de ces deux étymologies, dérive ce mot du participe *helôn* (*ravisseur;*) & cela par la seule transposition des lettres. Les cas obliques de ce nom *leontos*, *leonti*, *leonta*, le confirment dans la pensée que c'est un véritable participe; de même que le mot *Kreôn*, *Kreontos*, qui signifie *Roy*.

Les Hebraïsans dérivent le mot *Nêstis* (*qui est à jeun.*) de *Naschath* (*périr de soif*) ou même de *Tsoum* (*jeûner.*) Les Lexicographes le font venir de *Nê esthiein* (*ne point manger.*) Mais M. Bos le tire de *Nê sitos* (*sans aliment;*) & il trouve à point nommé que c'est l'avis de l'Auteur du grand Etymologique, avec lequel comme l'on voit, il est heureux à se rencontrer.

Il fait un long article du mot *Tartareos*) le *Tartare*, l'*Enfer*) & il passe en revûë les diverses étymologies qu'on en a données. *Plutarque* le fait venir du verbe *tartarisein*, (*trembler de froid;*) mais il y a plus d'apparence que ce verbe est un dérivé de *Tartaros*. D'autres le tirent de *tarassein* (*troubler*) parce que le Tartare est un lieu de troubles; *Martinius*, des deux mots Chaldéens *Athar tartha* (*lieu de peine;*) quelques-uns de *étaron*, aoriste second du verbe *terein* (*affliger;*) enfin le docte *Windet*, du verbe Chaldaïque *dardar* (*tomber au fonds.*) M. Bos après avoir parcouru ces différentes opinions, & avoir marqué en quoi il trouve ces étymologies défectueuses, donne la sienne, qui est

le verbe Hebreu *Natar* (*garder, comme on garde les prisonniers*) d'où il prétend que par le retranchement de la premiere syllabe, & le redoublement de la seconde, s'est formé le mot Grec *Tartaros*, comme nous avons vû plus haut, qu'il employe le même expédient pour tirer du mot Hebreu *bor*, le mot Grec *borboros*. Il produit plusieurs autoritez, tant des Livres sacrez que des Auteurs profanes, pour montrer que le *Tartare* doit être regardé comme une véritable prison, où les impies sont resserrez étroitement; & pour justifier par conséquent son avis sur l'étymologie de ce terme.

En voilà suffisamment pour donner une idée du génie étymologique de M. Bos: & c'est précisément ce que nous nous étions proposez de faire.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LA PRATIQUE *des accouchemens, avec la maniere de se servir d'une nouvelle machine très-commode & facile pour tirer promptement & sûrement la tête de l'enfant séparée de son corps, & restée seule dans la matrice, sans se servir d'aucuns instrumens trenchans ou picquans qui puisse exposer la mere à aucun danger. Par Pierre Amand, Maître Chirurgien Juré à Paris.* A Paris, chez Jacques Edouard, Parvis Notre Dame. 1714. vol. in-8°. pag. 432.

CEs nouvelles observations jointes à celles que M. Mauriceau & plusieurs autres Chirurgiens habiles nous ont données sur le même sujet, peuvent faire un Recüeil complet, très-propre à former les jeunes Chirurgiens à la pratique des accouchemens. Celles dont il s'agit ici renferment des faits dont la connoissance n'est pas seulement utile aux Chirurgiens, mais peut beaucoup servir à satisfaire la curiosité des Sçavans. La premiere observation, par exemple, la seconde, la troisiéme, la vingt-deuxiéme, la vingt-troisiéme, & quelques autres sont de cette nature. On trouve dans la premiere des réflexions sur les prétendus signes de virginité, & sur la maniere dont se fait la production des animaux. On voit dans la vingt-deuxiéme & vingt-troisiéme ce que peut l'imagination des femmes grosses, & quels dérangemens cette imagination est capable de causer dans le corps tendre du fœtus. Et pour donner ici un échantillon de ce que renferme la premiere observation, nous rapporterons ce que l'Auteur prend occasion d'y observer sur les divers changemens qui arrivent dans l'œuf d'une poule avant que le

poulet en sorte. Cette connoissance est utile pour juger de ce qui arrive dans l'œuf qui renferme le fœtus humain.

„ Quoique l'œuf de la femme soit différent de celui de la „ poule par rapport à sa forme, il ne laisse pas d'y avoir un „ grand rapport dans les moyens dont la Nature se sert pour leur „ faire prendre leur accroissement, puisqu'elle se sert toujours „ des mêmes voyes pour la génération de tous les corps physi-„ ques. « Or pour faire concevoir clairement le procédé de la Nature dans cette formation, l'Auteur fait remarquer que l'on divise l'œuf de la poule en onze parties, » qui sont 1°. le blanc; „ 2°. la membrane particuliere du blanc; 3°. le jaune; 4°. la „ membrane particuliere du jaune; 5°. & 6°. deux ligamens qui „ attachent le blanc avec le jaune, & qui sont deux petites par-„ ties en forme de fibre, diamétralement opposées; 7°. la pa-„ pille de l'œuf que l'on nomme aussi la cicatrice, ou le germe „ sur la face du jaune; 8°. la papille ou la membrane particu-„ liere de cette cicatrice; 9°. une membrane commune assez „ forte, qui enveloppe le tout; 10°. dans la partie supérieure „ de l'œuf une quantité d'air naturel; enfin la coque qui con-„ tient l'œuf en son entier. « Notre Auteur après ce dénombre-ment remarque que les ligamens qui sont dans l'œuf ne doivent point être pris pour des germes, comme on a cru jusqu'ici, & il en allegue deux raisons. La premiere, c'est que ces ligamens étant toujours doubles, il devroit aussi y avoir double concep-tion, & par conséquent deux poulets à chaque œuf: la seconde, c'est que les ligamens ne reçoivent aucune altération pendant tout le tems de la formation du poulet, au lieu que le vrai ger-me est totalement alteré.

Ce seroit peu de connoître les différentes parties dont l'œuf est composé, si l'on ne sçavoit les changemens qui arrivent à ces parties depuis le premier moment de la conception jusqu'à la naissance; & c'est ce que M. Amant explique ici au long, en rapportant les expériences que l'on a faites sur ce sujet. L'on prit, dit-il, une poule prête à couver dix-sept œufs, & en ou-vrant chaque jour quelques-uns de ces œufs, l'on fit les remar-ques suivantes. Dans le premier, qui fut ouvert vingt-quatre heures après que la poule eut commencé à le couver, on trou-va les parties dans le même état & la même situation où elles ont coûtume d'être quand l'œuf vient d'être pondu; en sorte que les ligamens qui attachent le blanc au jaune, se trouverent vis-à-vis des pointes de l'œuf, comme ils sont avant que l'œuf soit

couvé. On cassa un autre œuf le second jour, & ces ligamens parurent avoir changé de place, & se trouverent situez dans une *diamétrale opposition* entre les deux pointes. La cicatrice, qui est naturellement placée entre ces deux ligamens, parut fort élevée à l'extrémité mousse de l'œuf.

Sur la fin du troisiéme jour, la membrane délicate de la cicatrice parut fort ridée, l'espace vuide de l'extrémité mousse étoit beaucoup plus grand, & au milieu de cette cicatrice on voyoit par reprise un petit point sautillant avec systole & diastole, qui paroissoit rouge dans son petillement. Il y avoit de plus autour de ce point quantité de petits canaux sanguins qui représentoient dans leur route une figure ovalaire, & tous ces conduits avoient un tronc très-manifeste.

Au milieu du quatriéme jour on vit un plus grand nombre de ces conduits sanguins, & deux points comme les précédens; outre cela deux petites vessies, autour desquelles paroissoit une matiere blanche & coagulée, où étoit tracée une espéce de tête, & où l'on discernoit des yeux, un bec, la carcasse du corps, les vertebres, les aîles & les pieds. Cependant la cicatrice étoit située de maniere qu'elle ne se portoit point directement vers l'extrémité mousse de l'œuf, mais étoit toujours un peu inclinée vers les côtez.

A la fin du quatriéme jour, on apperçût une vessie où étoit enfermé le cervelet; on commença à distinguer les yeux, qui tiroient sur le noir, & deux petites vessies qui se lançoient par des battemens opposez de systole & de diastole: on vit aussi de petits vaisseaux qui rougissoient vers la queuë.

Sur la fin du cinquiéme jour parurent deux vessies considérables qui battoient incessamment, & même il y en avoit une troisiéme qui battoit au-dessous. Toutes les parties étoient plus grandes, & l'on faisoit cesser ces battemens toutes les fois que l'on exposoit la cicatrice à l'air froid. Le long de l'épine on appercevoit une ligne rouge & des nuages flottans comme des étendarts autour du ventre; les aîles étoient fort blanches, & paroissoient n'être qu'une humeur spermatique coagulée, aussi-bien que les pieds. Il y avoit autour des ventricules antérieurs du cerveau une veine fort rouge qui paroissoit très-élevée.

A la fin du sixiéme jour toutes les parties de l'animal parurent fort sensiblement distinguées, & l'on remarquoit un petit mouvement dans tout l'animal. Sur la fin du septiéme tout cela fut encore plus sensible.

L'on ouvrit deux œufs à la fin du huitiéme jour, dont l'un avoit été durci auparavant dans l'eau boüillante. Toutes les parties étoient beaucoup plus évidentes, le foye n'étoit pas rouge, mais jaunâtre; les intestins, le ventricule étoient blanchâtres; dans le cerveau nageoit une humeur aqueuse, qui s'épaissit dans l'œuf qui fut cuit. Le poulet étoit tourné en haut; il paroissoit d'une couleur jaune, & le blanc presque consumé. Tout le corps flottoit dans une liqueur transparente, dont la quantité n'étoit pas considérable, & qui par la coction ne pût jamais durcir. Dans l'extrémité pointuë de l'œuf il y avoit un peu de blanc que le feu épaissit d'une telle maniere, qu'à peine le pouvoit-on détacher avec les doigts.

Sur la fin du neuviéme jour parut une membrane qui couvroit les visceres, en sorte que l'on n'en découvroit presque aucune, excepté le cœur, qui paroissoit rouge, sans néanmoins que l'on y remarquât aucun mouvement; mais on en voyoit un très-sensible dans la tête, dans les pieds, & aux aîles.

Sur la fin du 21. ou 22. on vit éclore le poulet par l'endroit où paroissoit auparavant une petite ouverture; le poussin avoit fait effort pour l'ouvrir avec son bec, ce qui paroissoit en ce que les piéces de la coque étoient creusées du dedans au dehors.

L'Auteur rapporte plusieurs autres circonstances que nous sommes obligés de passer pour éviter la longueur, & il fait ensuite une application de la maniere dont se produit le poulet, à celle dont se produit l'enfant dans le ventre de la mere; & ce qu'il dit là-dessus est conforme aux découvertes nouvelles que les plus habiles Anatomistes modernes ont faites sur ce sujet. Au reste, ce qu'il y a de plus utile dans ce recueil d'obserservations, est la machine que l'Auteur a inventée pour tirer la tête d'un enfant restée dans la matrice, sans s'exposer à blesser cette partie. Mais il feroit à souhaiter, comme M. Mareschal, Premier chirurgien de Sa Majesté, remarque dans l'approbation qu'il a donné à ce Livre, que l'Auteur ne s'en tînt pas au discours, pour décrire cette machine, mais qu'il la fit dessigner exactement, pour la rendre plus sensible aux jeunes Chirurgiens, & les mettre là-dessus au fait par la simple inspection.

TRAITE' DES PROPRES RE'ELS, REPUTEZ *réels & conventionnels, où sont traitées les notables questions du Droit François, par M. Dernusson, ancien Avocat au Parlement: Troi-*

siéme Edition, revûë, corrigée & augmentée. A Paris, chez Michel Clouzier, Quay de Conti, au bout du Pont-Neuf, à la Charité. 1714. in-4°. pag. 665.

LA matiere des Propres contient les questions les plus importantes du Droit François, sur les successions, les testamens, & les partages de communauté. Le Public a vû avec plaisir les principales difficultez qui pouvoient naître sur ce sujet, décidées dans l'Ouvrage de M. Dernusson. Il suffit de lui indiquer cette troisiéme Edition, & de remarquer ce que contient une Dissertation de M. Maillard Avoçat, qu'on a mis à la fin de ce volume.

M. Dernusson en son Traité des Propres, Chap. 1. Sect. 10. & suivans, soutient que quand un heritier ayant le droit de succeder aux deux lignes, prend à titre de partage un propre maternel, pour ce qui lui revient de la portion paternelle, ce propre reste maternel, sans que les heritiers de l'autre ligne puissent y prendre aucune part. M. le Brun en son Traité des Successions, Liv. 2. Chap. 1. Sect. 1. prétend au contraire qu'il y a dans ce cas une subrogation de plein droit; c'est-aussi ce qui est décidé dans les Arrêtez de M. le Premier Président de Lamoignon. Depuis la même question s'est presentée en la troisiéme Chambre des Enquestes du Parlement de Paris; on y a jugé le 6. Septembre 1710. au rapport de M. Boulet, qu'en la Coûtume d'Amiens, les propres d'une ligne assignez à une fille pour portion héréditaire des deux lignes, ausquelles elle devoit succeder, restoient propres pour le tout dans leur ancienne ligne.

Les successions se partagent (comme le remarque l'Auteur de la Dissertation) dans l'état où elles se trouvent lors de leur ouverture, *L. 73. D. ad Leg. falcidiam.* 2°. L'on ne doit pas avoir recours à la fiction quand la verité peut avoir son effet. Ainsi dans l'espece presente les propres étant constamment maternels, quelle nécessité y a-t-il d'admettre une fiction pour les attribuer aux héritiers de la ligne paternelle ? D'ailleurs le partage ne peut produire de lui-même aucune subrogation; les Loix n'attribuent ce droit qu'à l'échange.

X. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 5. MARS M. DCCXIV.

QUÆSTIO MEDICA, QUODLIBETARIIS DISPUTATIONIBUS ma... discutienda in Scholis Medicorum, die Jovis 18. Januarii 1714. M. Claudio Burlet, Doctore Medico, Regiæ Scientiarum Academiæ Socio, Hispaniarum Regis Archiatro, Præside. *An pluribus Hispanorum morbis remedium efficax Balneum?* C'est-à-dire : *Question agitée aux Ecoles de Médecine, le 18. Janvier 1714. sous la présidence de M. Claude* Burlet, *Docteur en Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, & Premier Médecin du Roy d'Espagne* ; sçavoir, Si le bain est un remede efficace pour plusieurs maladies des Espagnols ? *A Paris, de l'Imprimerie de Jacques Quillau*, &c. 1714. in-4°. p. 7.

ON s'étonnera sans doute, que M. Burlet, qui remplit si dignement en Espagne les fonctions de Premier Médecin de Sa Majesté Catholique, paroisse avoir présidé à un Acte soutenu aux Ecoles de Médecine de Paris le 18. Janvier de cette année. Mais l'on cessera d'être surpris lorsqu'on sçaura que cette sorte de Présidence est un devoir si indispensable aux Médecins de cette Faculté, qu'ils sont obligés d'y satisfaire chacun à son tour ; sous peine d'être exclus de la Compagnie, & qu'ils ne s'en peuvent exempter qu'en certains cas d'impossibilité, tels qu'une maladie, la prison, le service du Prince joint à un extrême éloignement. L'absence d'un Médecin établi depuis long-temps dans quelque Province du Royaume, n'est pas une excuse legitime ; & l'on en a vû plusieurs venir de fort loin présider en leur rang, & reparoître enfin au milieu de leurs Confreres, après une éclipse de plus de vingt années. On a vû l'illustre M. *Fagon* Premier Médecin du Roi, interrompre en pareille circonstance l'attention continuelle qu'il donne avec tant de succès à la conservation d'une santé si precieuse, & se dérober de la Cour pour quelques heures. Mais lorsque la trop grande distance des lieux rend la chose absolument impraticable, il est permis de commettre un Confrere,

qui au nom du Docteur absent, préside à la These que celui-ci envoye d'ordinaire, pour être soutenuë par le Bachelier dont il se trouve Président. Il semble même qu'en cette occasion les Médecins absens se fassent une espece de point d'honneur de composer les Theses eux-mêmes, sans se reposer du soin de cette composition sur les Bacheliers, qui souvent s'en chargent avec plaisir. C'est ainsi que feu M. *Mathieu* Premier Médecin de la Reine de Pologne, envoya de Rome où il étoit auprès de cette Princesse, une These qui fut soutenuë à Paris il y a quelques années. M. Burlet en use de même aujourd'hui, & nous communique par cette These écrite avec autant de solidité que d'élegance, les lumieres que lui ont acquises sur les maladies & sur la Médecine des Espagnols, une sagacité peu commune, & l'application la plus serieuse, jointes à un assez long sejour en Espagne.

I. M. Burlet fait d'abord une énumeration exacte des maladies les plus familieres aux Espagnols, & il les caracterise par les symptomes qui sont particuliers à chaque espece. Il commence par les maladies aiguës; & parle en premier lieu des plus communes, qui sont les fiévres, tant continuës qu'intermittentes. Il observe que les premieres sont presque toujours ardentes & meurtrieres, & que le peuple les appelle en général *Tabardillos*, quoi qu'à la rigueur on ne désigne par ce nom que les fiévres pourpreuses. A l'égard des fiévres intermittentes, elles sont aussi d'un mauvais caractere, sur-tout celles qui deviennent *syncopales*. Imitant en quelque sorte des fiévres tierces, par le frisson qui les précéde, & par la sueur abondante qui les suit, elles en sont differentes à raison des divers accidens qui les accompagnent, tels que le mal de cœur, le vomissement violent, la foiblesse extrême, la petitesse du pouls, le refroidissement des extrêmitez; & si l'on n'y remedie promptement, elles emportent le malade au second ou au troisiéme accès. Les petites veroles ne sont en Espagne ni aussi dangereuses, ni d'une aussi longue discussion que dans les pays froids. Les pleuresies, les peripneumonies, les esquinancies, & les toux, maladies si frequentes & si pernicieuses chez les Peuples Septentrionaux, sont beaucoup plus rares & moins perilleuses en Espagne. Les dévoyemens, les *cholera morbus*, & les dyssenteries n'y different des nôtres que par la difficulté de les guérir, & par les ulceres qui se forment souvent dans les intestins.

De la description des maladies aiguës l'Auteur passe à celle des

des maladies chroniques, & il les distribuë en trois classes. Les unes sont héréditaires; les autres ont leur source dans la débauche & le mauvais regime; & il y en a plusieurs qui sont les suites des maladies aiguës mal terminées. Du nombre des premieres est le mal vénérien, si ordinaire aux Espagnols, & avec lequel ils se familiarisent de telle sorte, qu'ils le conservent souvent sans inquietude jusqu'à l'extrême vieillesse. Cette maladie se trouve tellement adoucie par la temperature du climat, & par la disposition que les corps ont à transpirer, qu'elle ne cause point en Espagne les mêmes ravages qui la rendent si redoutable ailleurs. Parmi les autres maladies chroniques il y en a trois sur lesquelles M. Burlet insiste d'avantage, sçavoir l'affection hypochondriaque, les écroüelles, & une espece de colique nommée *dolor de tripas* ou *entripado*, qui ordinairement précéde, accompagne ou suit les fiévres intermittentes. Elle ressemble fort à nos coliques de Poitou; c'est-à-dire que le malade ressent une douleur aiguë au ventricule & aux intestins; il a le ventre tendu, particulierement au-dessus du nombril; il est fort constipé, il vomit, & rend des vents par la bouche. Cette colique attaque indifferemment les gens du pays & les étrangers, elle se guérit difficilement, a des retours fâcheux, & dégénére quelquefois en convulsions & en paralysie.

II. Après le dénombrement & la description des maladies ausquelles les Espagnols sont sujets, le sçavant Auteur recherche quelles en sont les causes. Il n'en admet que de sensibles; ce sont les seules (selon lui) qui soient du ressort de la Médecine; il rejette entierement toutes celles qui ne tombent point sous les sens, il les regarde comme inutiles aux Médecins, & les renvoye aux Phisiciens oisifs & aux faiseurs de nouveaux systêmes. Il prétend que ces systêmes en jettant sur la théorie de la Médecine un faux brillant capable d'éblouïr le vulgaire, n'ont servi jusqu'à present qu'à répandre l'obscurité sur la pratique de cet art. Sans vouloir donc pénétrer dans les causes cachées de toutes les maladies qu'il examine, il s'en prend uniquement à la constitution de l'air qu'on respire en Espagne, & au regime de ses habitans. L'air y est plus ou moins sec & brûlant, la terre aride, inculte en beaucoup d'endroits, couverte de montagnes, dépourvûë d'eau. Les alimens y sont dénués de suc, empreints de beaucoup de sel fixe, & les corps s'y trouvent dessechés par une transpiration trop abondante. Si l'on descend dans le particulier de la nourriture de ces peuples,

on conviendra (dit l'Auteur) que la sobrieté dont on leur fait honneur avec quelque sorte de justice, ne les met point à couvert des inconveniens qui naissent d'un regime vicieux. Leurs tables à la verité sont frugales, les debauches de vin en sont bannies; mais en récompense ils font un usage excessif des sucreries & du chocolate, ils preferent à toute autre sorte d'alimens, l'ail, les choux, les oignons, les fruits cruds; ils ne mangent rien qui ne soit assaisonné de poivre & de saffran, en un mot ils boivent sans mesure les liqueurs froides & à la glace.

M. Burlet n'a recours qu'à ces diverses circonstances pour expliquer les phenoménes de toutes les maladies qui regnent en Espagne. Il attribuë au vice de l'air, & à ceux de la transpiration qui en resultent, toutes les maladies aiguës; & les chroniques (selon lui) ne dépendent que des mauvaises digestions, d'où naissent les cruditez, l'épaississement du sang, & les obstructions. Le sang des Espagnols (remarque M. Burlet) est très-disposé à boüillonner, à s'enflammer, & à se corrompre; leur estomac est facile à blesser, & à déranger. De-là (selon lui) cette malignité qui caracterise la plûpart de leurs fiévres. On ne manquera pas (ajoute-t-il) de tourner en ridicule les termes de *boüillonner*, de s'*enflammer*, de se *corrompre*, employez pour exprimer les differens degrez d'alteration dans le sang, comme si ces mots, se *fermenter*, se *dissoudre*, se *coaguler*, se *précipiter*, & autres semblables introduits par nos Modernes, valoient beaucoup mieux, reveilloient des idées plus claires, & fournissoient des indications plus sûres pour guérir. Nous ne nous étendrons pas sur la maniere dont il met en œuvre ces differentes causes pour l'explication de toutes les maladies dont il vient de faire une revûë; passons maintenant à ce qu'il nous apprend touchant la méthode de les traiter.

III. Cette méthode roule en partie sur les dogmes des anciens Médecins, sur-tout d'*Hippocrate* & de *Galien*; en partie sur certaines préventions & certaines coûtumes qui se sont établies, & qui exercent un pouvoir tyrannique malgré la raison & l'expérience. L'Espagne compte parmi ses Médecins plusieurs grands hommes, qui en cultivant cette profession conformément aux vûës de l'antiquité, se sont fait une réputation éclatante. Tels sont *Vallès*, *Mercatus*, *Garcias*, *Heredia*, & plusieurs autres. Mais il semble que depuis eux (continuë l'Auteur) l'étude de la Médecine se soit refroidie en Espagne; soit que les guerres continuelles y ayent fait obstacle, soit que la crainte d'innover, ou le

trop grand attachement aux vieilles opinions & aux vieux usages ait empêché les Espagnols de perfectionner cet art. C'est apparemment ce qui a fermé pendant si long-tems l'entrée de ce païs-là aux nouvelles découvertes. Contens de tirer des causes évidentes des maladies les indications des remédes, les Espagnols font grand usage de la saignée & de la purgation pour les guérir presque toutes. Ils sont prodigues de la premiere, aussi bien que les Portugais; & ils tirent du sang par le moyen des ventouses & des sangsuës, mais principalement en ouvrant la veine. Il est ordinaire au-delà des Pyrenées (dit l'Auteur) de purger au commencement des maladies aiguës; mais seulement avec ce qu'on appelle des *minoratifs*, c'est-à-dire, des purgatifs doux qui ne fassent que nettoyer les premieres voyes. Ils n'employent que rarement les forts purgatifs. Ils ont sur-tout beaucoup d'éloignement pour l'antimoine, faute d'en connoître la nature & les bons effets; ce nom seul les effarouche, & ils ne sont point encore guéris sur cela de leurs anciens préjugés.

Quant au régime des malades, on peut dire (continuë M. Burlet) que les Médecins Espagnols à certains égards se sont beaucoup relâchés de la séverité des Anciens, qui dans les maladies aiguës n'accordoient pour toute nourriture que de simples décoctions de grains plus ou moins chargées. Depuis environ un siécle l'usage des boüillons à la viande s'est introduit en Espagne. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que les malades Espagnols ne se retranchent ni le chocolate, ni les hachis de mouton ou de volaille, non pas même dans les maladies aiguës, si ce n'est pendant les redoublemens. Une autre erreur non moins dangereuse, c'est la coûtume d'interdire toute sorte de boisson aux fébricitans, même dans la plus grande ardeur de la fiévre; & cela, de crainte de l'augmenter ou de la prolonger, ce qu'ils appuyent sur ce faux principe. Que la chaleur naturelle qui doit travailler à la coction de l'humeur *fébrile*, étant affoiblie par la boisson, n'a pas la force de cuire cette humeur, ce qui doit (selon eux) retarder les crises. M. Burlet n'a pas de peine à réfuter une hypothése si mal fondée, & qui répugne également à l'autorité des anciens Médecins, à l'expérience, & à la nature même.

Pour ce qui est des remedes que la Chymie nous fournit avec tant de profusion, tels que les *Panacées*, les *Quintessences*, les *Teintures*, les *Absorbans*, les *Digestifs*, les *Sudorifiques*, les *Volatiles*, &c. Si quelques-uns sont parvenus jusqu'en Espagne, à

peine ont-ils pû mériter la confiance des Médecins qui les regardent comme autant de médicamens suspects & dangereux par l'âcreté excessive que le feu leur communique. A l'égard des spécifiques (dit M. Burlet) ils en jugent plus favorablement. De ce nombre est le *Quinquina*, que les Espagnols ont les premiers apporté en Europe, & dont ils ont été les derniers à connoître tout le prix. M. Burlet fait en peu de mots l'éloge de cet excellent spécifique, soit par rapport à l'extinction des fiévres, soit par rapport à la guérison de plusieurs autres maladies. Mais il déclare en même-tems, que quelque vertu qu'il attribuë à ce remede, il n'en trouve point de plus convenable aux Espagnols que les *délayans*, les *humectans*, & les *tempérans*, entre lesquels il croit devoir accorder au bain la préférence.

IV. L'Auteur donne d'abord une idée générale du bain, & il n'oublie pas d'observer combien l'usage en a été fréquent chez tous les peuples de l'Antiquité, & combien ils en recueilloient d'avantages, soit pour la propreté du corps & la conservation de la santé, soit pour la guérison des maladies. M. Burlet explique les bons effets du bain par une méchanique également ingénieuse & vrai-semblable. Il suppose que l'eau étant composée de molécules rondes & longues, flexibles, polies, entremêlées de particules aëriennes, & agitées d'un mouvement d'ondulation, deviennent par-là très-propres à s'insinuer dans les pores de la peau, à en pénétrer le tissu, à dissoudre les sels, à en émousser les pointes, à détacher les molécules qui devoient transpirer & qui se sont arrêtées au passage. Il prétend que les particules aqueuses, aidées de la chaleur du bain & de celle du corps, se répandent dans toute l'habitude en forme d'une douce rosée ou d'une vapeur très-subtile, qu'elles se glissent dans les vaisseaux les plus déliés, & que par cette voye se mêlant intimement au sang & à la lymphe, elles rendent l'un & l'autre plus fluides & en adoucissent l'âcreté. De plus, en humectant les fibres, elles en diminuent la trop grande tension, source féconde de quantité de maladies, & les remettent dans cette fléxibilité si nécessaire pour entretenir le mouvement d'*oscillation* qui fait circuler & qui subtilise les differens liquides. Ce n'est (ajoute-t-il) qu'en produisant un effet à peu près semblable, que les fomentations extérieures & les autres topiques émollians & humectans soulagent en certains cas. Cette méchanique une fois supposée, qui pourra douter (dit l'Auteur) que le bain ne convienne parfaitement aux Espagnols pour la guérison de la plûpart des maladies chro-

niques, sur-tout si l'on considére d'un côté les qualités de l'air qu'ils respirent, & celles de leurs alimens, & qu'on envisage de l'autre la sécheresse de leur complexion, le peu de souplesse de leurs fibres, l'épaisseur & l'âcreté des sucs qui roulent dans leurs vaisseaux, d'où naissent l'obstruction & l'endurcissement des glandes.

V. Quelque bonne opinion que M. Burlet ait du bain, il ne le regarde pas comme un reméde à tous maux. Il est persuadé qu'on ne doit l'employer qu'en certaines maladies, & avec les précautions nécessaires; & qu'il n'est pas propre à toutes sortes de tempéramens. Les personnes trop âgées ou épuisées par la longueur de leurs indispositions, ne doivent point recourir à ce reméde. Un âge trop tendre, des poumons ulcerés, ou quelque abscès intérieur doivent en faire interdire l'usage. Il ne convient en nulle façon au commencement des maladies, à cause de la plenitude; il faut attendre pour s'en servir utilement l'entiere extinction de la fiévre, & que le bas ventre soit parfaitement dégagé de toutes les impuretés qui y croupissoient. Mais le corps étant une fois bien préparé (dit l'Auteur), que ne doit-on pas attendre de ce reméde dans les maladies des reins & de la vessie, dans les ardeurs d'entrailles, dans la fiévre hectique, dans le marasme, & principalement dans la maladie vénérienne, qui en Espagne est le principe le plus ordinaire de la phthisie & de la consomption? Il est inutile d'alléguer, avec les Espagnols, que le bain non-seulement cause une trop grande dissipation d'esprits, & jette le malade dans l'épuisement, mais que réveillant, pour ainsi dire, les semences de cette maladie, il fait éclorre de fâcheux symptomes qui n'avoient point encore paru, & par conséquent aigrit le mal bien loin de le calmer. M. Burlet craint peu ces prétendus inconvéniens, qui n'ont d'autre fondement (selon lui) qu'un faux préjugé de la Nation, ou le raisonnement absurde de quelques Médecins. Il estime au contraire que le bain est le moyen le plus sûr pour parvenir à la guérison de cette maladie, soit qu'on veuille l'emporter radicalement, soit qu'on s'en tienne à la cure palliative. Il ne le croit pas moins salutaire dans les autres especes de marasme indépendantes du mal vénérien, dans ces coliques opiniâtres qu'il a décrites plus haut, dans les fiévres tierces, dans les affections hypochondriaques; en un mot, dans toutes les occasions où il s'agit d'amollir les parties solides, de donner plus de fluidité aux liqueurs, de dissoudre & d'adoucir les sels, &c.

Si toutes ces maladies ne cédent point entierement aux bains d'eau simple, pris avec toutes les préparations & tous les ménagemens que doit prescrire un sage Médecin, M. Burlet ne voit point d'autre ressource pour une guérison parfaite que les eaux minerales employées en bains & en boisson. Elles ne manquent point en Espagne; il y en a de chaudes, de froides, de sulphurées, de nitreuses, de salines, de savoneuses, de vitrioliques, d'alumineuses, de ferrugineuses, de purgatives, de diuretiques, &c. Il n'est question pour en rendre l'usage & plus sûr & plus commode, que d'en approfondir la nature par de bonnes analyses chymiques, d'en découvrir les propriétés & les vertus par un grand nombre d'expériences & d'observations, & de mettre les lieux en état de recevoir les malades d'une maniere convenable pour le logement, pour les nourritures, & pour les bains. Ce sont des secours (dit M. Burlet) qu'on a tout lieu de se promettre de la bonté & de l'attention du Roi d'Espagne, sous le régne duquel on voit les Armes, les Lettres, & les beaux Arts reprendre une nouvelle vigueur, & qui daignera sans doute étendre ses soins sur tout ce qui peut contribuer à la santé de ses sujets.

L'illustre Auteur termine cet Ouvrage en tirant de toutes les réfléxions précédentes cette conclusion, *Que le bain est un reméde efficace pour plusieurs maladies des Espagnols.*

TRAITE' SUR L'HOMME EN QUATRE *propositions importantes, avec leurs dépendances.* A Paris, chez Jacques Etienne, ruë saint Jacques, à la Vertu. 1714. in-4°. pag. 511.

LA troisiéme Proposition, ainsi que nous l'avons marqué dans le Journal précédent, est que l'*homme & le monde ont eu un commencement*. Les dépendances de cette Proposition sont curieuses & instructives. La premiere regarde ce qu'un *trop hardi Critique* a avancé sur de prétendus Ecrivains publics qu'il met du tems de Moïse. La seconde est une réfutation des prétextes de ceux qui refusent de recevoir les Livres de Moïse. La troisiéme renferme les raisons qui prouvent que le Pentateuque est de Moïse. Dans la quatriéme on fait l'histoire de la Création en général. Dans la cinquiéme on décrit la Création en particulier. On réfute dans la sixiéme la fable Préadamitique.

L'Auteur expose fort au long les opinions des anciens Philosophes sur le monde, & réfute de même ceux qui l'ont supposé éternel. Sa principale raison pour montrer que le monde a com-

mencé, est qu'il ne peut y avoir deux Eternels. Il remarque en passant que ç'a été pour éviter la force de cette raison, que le prétendu *Théologien Politique* a pris le parti de faire un même Etre de Dieu & de la matiere. » Feindre, dit là-dessus notre Auteur, „ que celui qui a mis cette matiere en œuvre est une même cho- „ se qu'elle, c'est penser & parler aussi sottement que quicon- „ que diroit que le Potier & la terre sont une même chose. C'est „ pourtant à quoi s'est déterminé celui qui est assez connu sous le „ nom de Théologien Politique. Après avoir roulé dans sa tête „ plusieurs absurdités sur la question du Monde, & n'y ayant pû „ rien comprendre, il s'est enfin lui-même tellement embrouillé „ la cervelle, qu'il a eu la folie de dire que tout ce qui est n'est „ qu'une substance éternelle, modifiée en tous ces genres, ces „ especes, & ces différences, dont l'assemblage forme le mon- „ de... Il n'est pourtant pas l'Auteur de cette ridicule vision, la- „ quelle a donné lieu à ces expressions poëtiques : *Jupiter est l'air ;* „ *Jupiter est le Ciel ; Jupiter est la terre ; Jupiter est toutes choses ; Ju-* „ *piter est tout ce que l'on voit, en quelqu'endroit qu'on aille.* Il y a „ eu des Philosophes, & sur-tout des Stoïciens, qui se sont ex- „ primés de même. Voulez-vous, dit l'un d'entr'eux, appeller „ Jupiter le Monde ? Vous ne vous tromperez pas, parce qu'il „ est tout ce que vous voyez. Voulez-vous l'appeller la Nature ? „ Vous ne ferez pas mal, parce que toutes choses ont pris „ naissance de lui, &c «

Après avoir répondu aux conjectures sur lesquelles est appuyée la supposition des Ecrivains publics dès le tems de Moyse, il s'applique à faire bien sentir les dangereuses conséquences de deux propositions du Critique ; dont l'une est, que *ce qui nous est resté des Ecritures ne consiste qu'en des abrégés d'anciens Mémoires plus étendus, que les Juifs ont autrefois eus dans leurs Archives :* Et l'autre, que *le Recueil du Vieux Testament, tel qu'il est aujourd'hui, a été composé par Esdras ; & que les Mémoires dont il se servoit pour faire son Recueil, étoient corrompus.* Ces pernicieux principes une fois admis, on n'est plus en état de convaincre ni les Juifs, ni les Payens, par les Prophéties. Mais loin qu'on soit obligé de les admettre, l'Auteur prouve qu'ils n'ont pour tout fondement que la seule imagination de celui qui les a forgés. Il apporte en même-tems des raisons solides pour faire voir que Moyse a été l'Auteur du Pentateuque ; & par l'examen des tems qui se sont écoulés depuis Moyse jusqu'à Esdras, & même jusqu'aux Evangelistes, il montre que les Ouvrages de ce Légis-

lateur ont toûjours été conservés. Non-seulement ils l'ont été par les Juifs attachés à la Couronne de Juda, ils ont même été soigneusement gardés par les Samaritains. De ce dernier fait qui est prouvé ici, il suit que le Pentateuque Samaritain suffit pour renverser l'opinion de ceux qui attribuent à Esdras le Recueil du Vieux Testament tel que nous l'avons. » Ceux qui anciennement ont attribué à Esdras les Livres que nous avons » sous le nom de Moyse, observe notre Auteur, n'ont pû prendre une telle idée que d'un Livre apocryphe sous le nom d'Esdras, dans lequel on lit qu'il demanda à Dieu de lui envoyer » son Saint Esprit, afin d'écrire ce qui étoit dans les Livres de » la Loi, parce qu'ils avoient été brûlés. Bien loin qu'il en soit » de la sorte, on ne peut pas même conjecturer qu'Esdras ait » été le réformateur du Pentateuque, parce que s'il s'en étoit » mêlé, il n'y auroit pas laissé plusieurs défauts, qu'il auroit pû » corriger aisément, & que les Juifs se sont fait un point de Religion de ne pas ôter, crainte d'être accusés de contrevenir à » l'article de la Loi qui défend d'y rien ajoûter, ni diminuer. » Dire que ces défauts y ont été introduits depuis Esdras, le Pentateuque Samaritain, dans lequel la plûpart de ces défauts » sont aussi, reclame le contraire. « Nous ne nous arrêterons point au détail que l'Auteur fait sur la Création. L'explication de celle d'Adam & d'Eve est suivie d'une réfutation très-ample du systême Préadamitique. On sçait que la frayeur de Caïn, son mariage, la Ville qu'il bâtit, &c. semblent fournir de spécieux prétextes à l'inventeur de ce systême, pour avancer qu'il y avoit alors dans le monde d'autres hommes que les enfans d'Adam. Mais l'abus qu'il fait de ces circonstances de la vie de Caïn est une suite de son peu d'attention. Il devoit penser que sans doute, Adam n'avoit pas été oisif pendant les cent-trente premiéres années de sa vie. » L'Historien, dans le Livre de la Genése, dit notre Auteur, ne s'est appliqué qu'à faire mention de » ce qui servoit à conduire son Histoire depuis Seth jusqu'à Noé, » & ne s'est pas mis en peine de raconter tout ce qui s'est passé » jusqu'au tems qu'Adam avoit cent-trente ans, lorsqu'il engendra Seth. Il ne dit rien même des enfans de l'un & de l'autre » sexe, qu'Adam & Eve ont pû avoir, soit avant, soit après » Caïn & Abel, hormis Seth qu'il nomme. Il n'entre pas, non » plus, dans le détail des nombreuses familles qui sont sorties » des enfans d'Adam & d'Eve, & des enfans de leurs enfans; » s'étant contenté de dire en général, tant d'Adam que des au-

» tres

» tres jusqu'à Noé, qu'ils ont engendré des fils & des filles, dont » il a tû & les noms & le nombre. Saint Luc, en racontant la » généalogie de JESUS-CHRIST comme homme, en » a usé de même que Moyse, n'ayant fait mention que de » ceux dont il avoit besoin pour arriver à Seth fils d'Adam, » & ayant passé sous silence tous les autres qui ne lui servoient » de rien pour son sujet. « On ne peut pas, au reste, douter de la promptitude extrême de la propagation du genre humain dans les premiers siécles du monde. Il n'y a qu'à réfléchir à ce qui s'est passé après le Déluge. Les hommes se multipliérent tellement par les enfans sortis des trois fils de Noé, qu'en peu de tems il y en eut assez pour repeupler tout l'Univers. Que si cette réfléxion ne fait pas assez d'impression, parce que l'Auteur Préadamitique a jugé à propos de nier, à cause de cela même, l'universalité du Déluge, il n'y a qu'à faire attention à un autre événement. C'est que le Peuple Hébreu, sorti originairement d'Abraham par Isaac, s'accrut si fort dans l'espace d'un peu plus de quatre cens ans, qu'à sa sortie d'Egypte l'Ecriture compte près de six cens mille hommes, suivis d'une multitude innombrable de femmes & d'enfans. Qu'on joigne aux enfans d'Isaac les descendans d'Ismaël, & les descendans des enfans qu'Abraham avoit eus de Cétura; & on pourra se former une idée convenable de la foule d'habitans qu'Adam & Eve avoient donnés à la terre pendant cent-trente ans.

Tout ce qui a été dit par les anciens Philosophes & par les Peres touchant l'immortalité de l'ame, se trouve ici soigneusement ramassé sous la quatriéme proposition. On y attaque en particulier l'erreur des Epicuriens, qui faisoient passer l'ame par les différens états où l'homme se trouve avant de mourir, & qui s'imaginoient que par des changemens semblables à ceux qui arrivent au corps, l'ame devenoit folle, imbécile, décrepite, &c. Aux preuves de raisonnement, l'Auteur joint les preuves de fait, & il établit la croyance de l'immortalité de l'ame par les traditions & les usages des Egyptiens, des Grecs, des Romains & des Juifs. Il montre ensuite que quoique les ames des hommes ne doivent jamais finir, elles ont pourtant un commencement, & que ce commencement ne précéde pas celui des corps. Il examine ce qui a été enseigné sur la maniére dont elles viennent, & il rejette le sentiment qui les introduisoit dans le monde par la propagation. Il détruit aussi la Métempsycose. Il remarque, après tous les Voyageurs, que l'opinion de la transmi-

gration des ames a encore un très-grand cours à la Chine & dans les Indes; mais à cela il ajoûte une chose qui surprend un peu, qui est » que même dans l'Europe, où en plusieurs endroits la Re-» ligion Chrétienne a toûjours été maintenuë, il ne laisse pas d'y » avoir plusieurs Métempsycosites. Ce qui ne peut, continuë-» t-il, être imputé qu'à un libertinage outré dans ceux qui, con-» vaincus malgré eux que leur ame n'est pas mortelle, par le té-» moignage qu'elle leur rend au-dedans d'eux-mêmes, ne se flat-» tent qu'elle court de corps en corps, que pour tâcher par-là » de se défaire de la crainte d'être jugés & punis dans l'instant » de la séparation de leur ame d'avec leur corps, & pour adou-» cir les frayeurs qui les saisissent de tems en tems, causées ou » par leur mauvaise vie, ou par leur irreligion, ou par leur in-» dolence en fait de religion. Cependant ne seroit-ce pas un châ-» timent très-rigoureux pour un méchant homme & sans reli-» gion, de devenir âne, couleuvre, crapaud? On a déja ob-» servé, sur le rapport de Jules César, que les anciens Gaulois, » Nation belliqueuse, étoient infatués d'une pareille vision. » Combien y en a-t-il encore, & sur-tout parmi ceux qu'on ap-» pelle *Marins*, parce qu'ils fréquentent les mers, soit pour » commercer, soit pour y faire la guerre, qui afin de se rendre » intrepides contre la mort sur cet élément si redoutable & si » périlleux, s'accoutument à s'entêter abusivement & sottement, » que nonobstant le mauvais état où est leur conscience, ils n'ont » rien à craindre pour leur ame quand ils périssent par le nau-» frage ou autrement, parce qu'elle ne fait que changer de de-» meure, & quitter un corps pour passer dans un autre; dans ce-» lui d'une baleine, ou de quelqu'autre poisson? « C'est ainsi que l'Auteur a pris très-sérieusement des discours que, selon toutes les apparences, on ne lui a tenus qu'en badinant. Il parle aussi de l'évocation des ames, de leur réunion avec les corps; des Millenaires; & de la durée du monde. En pesant les circonstances de l'apparition de Samuël, il observe que les dernieres paroles que Saül entendit, découvrent que ce n'étoit pas Samuël qui lui parloit; car si c'eût été véritablement lui, dit l'Auteur, auroit-il dit à un scélérat comme Saül: *Vous serez demain avec moi?* Mais c'étoit le Démon, qui bien que le pere du mensonge, disoit vrai en cette rencontre, en prédisant à Saül: *Vous serez demain avec moi.* C'est une ancienne tradition que le monde doit durer six mille ans; & on étoit si persuadé dans les premiers siécles de l'Eglise, que cette tradition étoit bien fon-

dée, qu'on croyoit n'être pas loin du Jugement dernier. L'Auteur remarque, que comme les Sçavans du Christianisme supputoient les premiers âges du monde selon la Chronologie de la Version des Septante, ils se trouvoient en effet bien avant dans le sixiéme millenaire; en sorte que dans le troisiéme & le quatriéme siécles, il y en avoit qui prétendoient que ce millenaire étoit presque révolu, & que le monde touchoit à sa fin. Cette crainte commença à s'évanouir vers le milieu de l'Ere Chrétienne, parce que peu à peu les Chronologues de l'Eglise Latine s'accoutumérent à compter l'âge du monde comme les Juifs, c'est-à-dire selon la Chronologie du Texte Hébreu; mais ce changement de calcul qui rajeunit le monde de treize ou quatorze cens ans, n'effaça pas entiérement l'idée de la durée du monde bornée à six mille ans. Notre Auteur ne favorise pas cette opinion. Il montre même qu'elle ne peut servir à rien, parce que la diversité des Canons Chronologiques est si grande, qu'il est impossible de fixer l'âge du monde.

AVIS SUR UN OUVRAGE QU'ON VA imprimer sous ce titre : *Explication littérale, historique & dogmatique de toutes les Prieres & de toutes les Cérémonies de la Messe, suivant les anciens Auteurs, & les monumens de la plûpart des Eglises, avec des Dissertations & des Notes sur les endroits difficiles, & sur l'origine des Rits.*

L'Ordinaire de la Messe étant depuis plus de trente ans en François entre les mains de tout le monde, plusieurs Personnes de distinction ont jugé qu'il étoit important d'en expliquer exactement tous les mots & toutes les cérémonies par les lumieres que l'Antiquité peut nous fournir, pour ne pas abandonner les paroles & les actions les plus saintes de la Religion à des sens arbitraires & imaginés sans fondement.

Cet Ouvrage, qui n'a pu se faire qu'après beaucoup de recherches, sera distribué en cinq volumes *in*-8°. Le premier renfermera tout ce qui est exposé dans le titre, à la réserve de ce qui a besoin de trop de discussion, qu'on renvoye aux volumes suivans. Celui-ci pourra être vendu séparément.

Le second comprendra les Dissertations depuis les préliminaires de la Messe jusqu'au Canon. On y expose l'uniformité, de même que la variété des Liturgies dans tous les tems, & dans toutes les Eglises; l'origine & la raison des usages des Chartreux, des Carmes, des Jacobins, &c. On traite des Or-

nemens Sacerdotaux qui ont donné lieu à des disputes & à des variétés ; de l'Eau benîte, de celle des Processions avant la Messe ; de l'Introït ; de l'origine & du vrai sens du *Gloria Patri ;* de la Messe des Catéchuménes, & ainsi du reste jusqu'au Canon.

Le troisiéme contiendra les Dissertations depuis le Canon jusqu'à la fin, avec la résolution d'un grand nombre de questions qui ont été proposées sur la Messe.

Le quatriéme & le cinquiéme contiendront une Bibliothéque liturgique, c'est-à-dire, premierement un Catalogue historique & critique de tout ce qui s'est fait touchant la Messe depuis les premiers siécles de l'Eglise. En second lieu, un recueil de piéces & d'extraits de ce qu'il y a de remarquable dans les Sacramentaires manuscrits, Pontificaux, Missels, Rituels, &c. depuis le milieu du neuviéme siécle, jusqu'au Concile de Trente, ou au Missel du saint Pape Pie V.

L'Ouvrage finira par des régles & des moyens de connoître de quelles Eglises ont été divers Manuscrits, qu'on trouve souvent sans aucun nom de Ville, d'Eglise ou d'Evêque. Comme il en est sans doute, échappé à l'Auteur, quelques recherches qu'il ait faites, il supplie très-humblement ceux qui connoissent des Manuscrits touchant les Offices divins, de vouloir lui en donner avis ; de marquer, s'il est possible, en quel tems ils ont été écrits, & ce qu'ils contiennent, afin qu'il puisse ensuite ou voir ces Manuscrits, ou faire transcrire ce qui paroîtra utile.

Si les Manuscrits étoient fort loin de Paris, & qu'on voulût avoir la bonté d'en envoyer des extraits, on pourroit par-là contribuer à l'utilité de l'Eglise, en contribuant à celle de l'Ouvrage. L'Auteur payera les frais, & tâchera de donner des marques publiques de sa reconnoissance. Il cherche principalement dans ces sortes de Manuscrits. 1. La liste des Saints particuliers, dont les noms s'y trouvent avec quelque distinction, soit en lettres d'or, soit en lettres rouges, ou autrement. 2. L'*Ordo Missæ*. 3. Toutes les Rubriques, principalement celles qui se rencontrent pour l'ordinaire au premier Dimanche de l'Avent, à Noël, aux quatre derniers jours de la Semaine sainte, & à Pâque. 4. Ce qu'on peut y remarquer de singulier touchant les Habits Sacerdotaux, l'Eau benite, la Procession avant la Messe, & les autres particularités que le Missel Romain ne fait plus observer, comme les Prophéties ou Leçons avant l'Epitre, &c.

Là où il n'y a point de Manuscrits, mais seulement de vieux Missels, Rituels, Ordinaires, ou Directoires imprimés vers l'an 1500. on pourroit avoir la bonté d'en donner avis, afin que l'Auteur puisse connoître ceux qu'il n'a pas trouvés ailleurs.

C'est la grace qu'attend, avec quelque empressement, le Pere le Brun, Prêtre de l'Oratoire à S. Magloire à Paris.

XI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 12. Mars M. DCCXIV.

HISTORIA DE LA IGLESIA, Y DEL MUNDO; que contiene los sucessos desde su Creacion hasta el Diluvio. Autor D. Gabriel Alvarez de Toledo, Cavallero de la Orden de Alcantara, y primer Bibliothecario del Rey. C'est-à-dire: *Histoire de l'Eglise & du Monde, laquelle contient les principaux événemens arrivez depuis la Création jusqu'au Deluge. Par Dom Gabriel Alvarez de Tolede, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, & Premier Bibliothequaire du Roi.* A Madrid, à la Bibliothéque du Roi, par les soins de Joseph Rodrigues & Escobar, Imprimeurs de Sa Majesté. 1713. in-folio. p. 382.

TOut contribuë à rendre estimable cet Ouvrage, le papier, les caracteres, la correction, le sujet, la méthode, le style. L'Histoire de l'Eglise & du Monde, depuis la Création jusqu'au Deluge, y est divisée en deux Livres, dont le premier, qui renferme 24 Chapitres, finit par une exposition des opinions diverses qu'ont euës les Payens sur la Création, & dont le second, qui consiste en 26. Chapitres, est terminé par l'entrée de Noé dans l'Arche. Le Texte est accompagné de citations & de notes qui font connoître non-seulement que l'Auteur est un homme d'une grande érudition, mais aussi qu'il a sçû s'élever au-dessus de quantité de préjugez scolastiques qui sembloient avoir rendu l'Espagne inaccessible aux nouvelles découvertes.

Il parle d'abord du dessein du Créateur, qui en tirant le monde du néant a eu en vûe Jesus-Christ & l'Eglise triomphante. C'est par l'Homme-Dieu que l'Univers est véritablement digne de son Auteur; c'est par lui que Dieu est glorifié comme il mérite de l'être. Au premier ordre de Dieu, parurent les Anges, & la matiere informe. Les Anges, leur nature, leurs fonc-

tions, leur état d'innocence, la chûte & la punition des uns, la fidelité & la récompense des autres, font le sujet de quelques Chapitres. L'Auteur explique ensuite jour par jour le détail de la formation du monde sensible.

En commençant le récit de ce qui se passa le premier jour, il embrasse le parti des atomes. Selon lui la matiere du monde étoit un amas confus de corpuscules différens. „ Chacun de ces „ corpuscules occupoit sa place, dit-il, ainsi ils étoient tous „ étendus, mais ils ne laissoient pas pour cela d'être indivisi„ bles. Ils n'auroient pû même être divisez sans être anéantis. Il „ est vrai que nos esprits accoûtumez sur le rapport des sens à „ voir la division perpétuelle qui arrive à tous les corps qui nous „ environnent, jugent que par tout où il y aura des corps, il y „ aura aussi des parties différentes, & par conséquent propres à „ être séparées les unes des autres; mais nous ne faisons pas ré„ fléxion que c'est à cause des bornes étroites de notre intelli„ gence que nous considérons si diversement une seule chose, „ & que nous la multiplions en autant de réalitez que nous en „ avons d'idées. " Ceci avoit besoin d'être soutenu & expliqué. L'Auteur tâche de faire l'un & l'autre dans une très-longue note. Il y observe que chaque petite partie de la matiere créée, ayant servi de terme à la création, est nécessairement simple. Supposons, dit-il, que l'action du Créateur n'en ait tiré qu'une du néant, & divisons ce corpuscule en deux parties. Il demande si elles existeront l'une & l'autre par création, ou si elles existeront par génération? On ne peut pas dire le premier, parce que le tout, en ce cas là, contenant les termes de deux créations, ne pourroit être regardé comme le terme d'une seule & simple création, ce qui est contre l'hypothese. On ne peut pas dire non plus que les deux portions existeroient par génération, puisqu'elles sont la même chose que le tout, & que le tout existe par création. De ce raisonnement il conclut que ces premieres substances peuvent bien être anéanties, mais qu'elles ne peuvent être divisées. Il avoüe que l'imagination n'est pas capable de se représenter un corps étendu & indivisible en même-tems, & que lorsqu'elle conçoit différentes superficies, elle se figure aussi différentes parties; mais, selon lui, l'entendement qui va bien plus loin que l'imagination, comprend que ce qui est créé est simple; & que dans un tout simple & véritablement un, il n'y a pas pluralité de parties. Il comprend aussi que ces touts indivisibles sont pourtant figurez &

étendus ; car s'ils n'avoient nulle étenduë, la masse qui résulte de leur assemblage seroit aussi sans étenduë.

Notre Auteur juge que ces paroles : *L'Esprit du Seigneur étoit porté sur les eaux.*, désignent le mouvement qui fut donné aux atomes, & qui les arrangea. Il ne conçoit point la lumiere comme une qualité ; il réfute le sentiment de ceux qui enseignent que le Firmament est un corps solide ; il est persuadé que les premieres plantes qui furent créées, contenoient réellement toutes celles qui en devoient sortir jusqu'à la fin des siécles. Comme cette derniere opinion est nouvelle en Espagne, il remonte à ceux qu'elle pourroit choquer, que d'autres nouveautez ont été annoncées utilement dans ces derniers tems, & que sans les nouvelles découvertes on soutiendroit encore qu'il y a des animaux qui viennent de corruption, & que le suc ne circule pas dans les plantes. Il observe qu'il n'y a que la foiblesse de l'imagination qui empêche qu'on n'admette la présence actuelle de tant de plantes dans les premieres. Elle ne sçauroit se les représenter ; mais elle ne se figure pas non plus les organes, le sang, les esprits des insectes que leur extrême petitesse dérobe à la vûë, & néanmoins on ne peut nier que tout cela n'existe. L'Auteur joint à cette réflexion des preuves d'expérience & de convenance, qu'il tire des Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1701. Il rejette l'opinion ancienne de l'incorruptibilité des Cieux ; & par les taches & les variations qu'on remarque dans le globe du Soleil, il prouve la corruptibilité des Astres mêmes. Le Soleil & les Etoiles qui brillent sans le secours d'une lumiere empruntée, sont, selon lui, autant de feux contenus dans des vases de matiere solide.

En faisant le portrait de l'homme, après avoir appellé l'ame la forme du corps humain, il dit que l'Auteur de la Nature, pour unir deux substances si différentes, a établi qu'en conséquence des changemens qui arriveroient au corps, l'ame recevroit des modifications propres à l'interesser à la conservation du corps ; & que réciproquement en conséquence des volontez de l'ame, les membres exerceroient les mouvemens qu'on nomme libres. C'est, ajoûte-t-il, dans ce commerce d'opérations que consiste l'étroite union de ces deux substances, & c'est cette union qui fait l'homme. L'Auteur décrit après cela le Paradis Terrestre, l'état d'Adam innocent, ses perfections, ses devoirs, ses actions. La premiere fois que l'Ecriture le fait parler, il impose les noms aux animaux, Le langage dont il usa, & qui a

été la source de toutes les Langues qui ont depuis eu cours dans l'Univers, étoit sans doute à son égard un don spécial accordé par infusion. L'Auteur juge que cette Langue étoit Hébraïque, & il le prouve par la signification de quelques noms d'animaux. Le nom Hébreu du serpent signifie *celui qui guette avec finesse;* le nom Hebreu du lion signifie *très-fort;* celui de l'aigle, *Reine;* celui du taureau, *robuste;* celui de la cigogne, *compatissante.*

Cajetan ne pouvoit se résoudre à entendre à la lettre ce que Moyse raconte de la formation de la premiere femme; parce que supposé que Dieu l'eut formé réellement d'une côte arrachée à Adam, ce premier homme auroit été monstrueux, ou avant l'opération par une côte de trop, ou après par le défaut d'une côte. Notre Auteur leve cette difficulté en disant avec saint Thomas que Cajetan auroit bien dû consulter, que la côte qui servit à la formation d'Eve, étoit de trop dans le corps d'Adam, consideré comme un individu de l'espéce humaine; mais qu'elle n'étoit pas de trop, si on le considere comme chef de toute l'espéce. En cette qualité, cette côte destinée à une fin si importante, n'étoit nullement superfluë, ni ne pouvoit le rendre monstrueux. On donne ici à l'innocence d'Adam & d'Eve huit jours entiers, & on examine avec soin toutes les circonstances de cet heureux état, soit quant à la vie naturelle, soit quant à la vie civile, soit par rapport à la Religion.

A la tête des opinions des Payens touchant l'origine du monde, l'Auteur met le sentiment des Caldéens, qu'on apprend dans un fragment de Berose conservé par George Sincele. Berose dit qu'un tems fut que tout n'étoit que ténébres & eaux. Ces eaux, selon lui, étoient remplies d'animaux monstrueux, de plusieurs espéces, & de figures étonnantes. Il y avoit des hommes aîlez, dont plusieurs étoient à deux têtes, l'une virile, & l'autre féminine; plusieurs autres avoient des cornes, des pieds de chévres ou de chevaux, comme on a figuré depuis les Satires & les Hippocentaures. Il y avoit des taureaux à têtes humaines, des chiens à quatre corps, avec des queuës de poissons, des chevaux à têtes de chiens, une infinité d'autres monstres mêlez parmi des serpens, des poissons, & d'autres animaux. Une femme nommée Omoroca présidoit à cette multitude. Belus qui survint, coupa cette femme en deux, forma le Ciel d'une des moitiez, & la terre de l'autre, & fit mourir tous les animaux dont on vient de parler. Des Caldéens l'Auteur passe aux Perses,

Perses, aux Phéniciens, aux Egyptiens, aux Arabes, aux Bramines, aux Chinois, aux Grecs, aux Islandois, & aux Druses. Ce qu'il dit de ces derniers, il l'a tiré d'un de nos Extraits de l'année 1703.

Les matieres qui composent le second Livre, sont la tentation, la chûte, la punition d'Adam & d'Eve; les effets de leur désobéïssance par rapport à leurs descendans; leur exil; leurs travaux; leurs enfans jusqu'à Noé. Les géants dont les crimes attirerent le Déluge sur la terre, n'étoient pas, selon notre Auteur, des géants allégoriques; c'étoient de vrais géants, tels que furent dans la suite Og Roi de Basan, Goliath, les enfans d'Enac, & quantité d'autres dont l'Ecriture fait mention. A l'occasion du péché d'Adam il donne un détail historique de ce que différentes Nations de l'Univers ont pensé & pensent encore de ce premier des hommes. Cet Ouvrage est terminé par cinq Dissertations, dont nous rendrons compte dans un autre Extrait; & nous finirons celui-ci par une Epitaphe que Dom Gabriel Alvarez de Toiede a composée pour Adam.

Aqui yaze reducido à poca tierra, el que fue de poca tierra formado, para dominar à toda la tierra, ADAM, hijo de ninguno, y padre de todos; que fue padastro de todos, y de si mismo.

Ignorò las espontaneas lagrimas de la infancia, y consagrò toda la vida con el llanto imperado de la penitencia.

Poderoso, sabio, immortal, y justo, vendiò por el precio engañoso de una inobediencia, el poder, la sabiduria, la immortalidad, y la justicia.

El privilegio mal usado de su libertad, fue el puñal que alcanzò a herirle entre las defensas de la ciencia, y de la gracia; y con el, de un solo golpe, dio la muerte a si proprio, y a todo do el genero humano.

El Juez omnipotente, que le residenciò con su justicia le restaurò con su misericordia, haziendo con su bondad, que se llamasse feliz la culpa, que tubò tal y tan grande Redentor.

Aprovechò en la miseria el alvedrio de que abusò en la felicidad, dexandonos en la funesta herencia de su pecado, y en el util exemplo de su penitencia, los saludables avisos, de que podemos perder nos solo con nuestra voluntad, y no podemos salvarnos sino con la gracia del Redentor, acompañada de nuestra cooperacion.

Viviò para morir, esto pudo el Adam primero: muriò para resus-

citar, esto debe al segundo Adam : imita la contricion de aquel, y alaba la clemencia deste.

QUATRE LETTRES SUR LES JEUX DE HAZARD, *& une cinquiéme sur l'usage de se faire celer pour éviter une visite incommode.* A la Haye, chez T. Johnson. 1713. vol. in-12. pag. 232.

CES quatre premieres Lettres sont écrites pour faire voir en général l'abus des jeux, & condamner en particulier tous ceux que l'on appelle de hazard. L'Auteur, qui est M. de Joncourt, établit d'abord dans la premiere trois sortes de jeux, les uns de pur hazard, les autres de pur adresse, & les troisiémes d'adresse & de hazard tout ensemble : mais il dit de tous, qu'il faut leur faire faire bien du chemin pour les réduire dans le dessein & dans l'économie d'une vie bien sage ; & afin qu'on ne s'y trompe pas, il déclare qu'il ne met point au nombre des jeux, certains exercices que l'on qualifie de ce nom, comme le volant, le mail, & quelques autres amusemens semblables, parce que d'ordinaire la perte & le gain de l'argent ne les animent point. Il ajoûte que sans le tems qu'on perd quelquefois à ces exercices innocens, il feroit tout d'un coup grace à la plûpart des jeux d'industrie, quand aucun interêt n'y entre d'ailleurs, mais la perte du tems, & la passion du gain lui paroissent d'une trop grande conséquence pour qu'il puisse rien excuser de ce qui y contribuë. A l'égard du tems, les partisans du jeu disent d'ordinaire, 1°. qu'on ne sçauroit être toûjours occupé à des choses sérieuses ; 2°. qu'on évite en joüant mille inconvéniens & mille écueils que l'on trouve dans la conversation ; 3°. qu'il y a des cas qui rendent le jeu absolument permis, tels que sont une indisposition au travail & à la lecture, une incommodité qui arrête au logis, un mauvais tems qui empêche de sortir, & cent autres choses de cette nature. L'Auteur répond solidement à ces trois excuses, & quant à la derniere qui ne paroît pas une des moins plausibles, il dit qu'il y a toûjours un parti à prendre moins mauvais que celui de joüer ; que ce parti c'est de penser aux meilleures choses qu'il se pourra, si l'on n'a personne avec qui s'entretenir sur de bons sujets, ou du moins sur des sujets indifférens, à moins, ajoûte-t-il, qu'on ne dise que l'on joüe pour *fuir l'oisiveté*, à peu près comme un certain homme qui dormoit toutes les après-midi, *pour n'avoir pas la honte d'être sans rien faire.*

Mais quand on auroit des raisons un peu moins mauvaises pour colorer la perte du tems, & la vanité dans les jeux, ou le corps ne fait aucun exercice profitable, & dont l'esprit ne tire aucune instruction, on seroit toûjours obligé, selon notre Auteur, de reconnoître que la passion de l'intérêt les empoisonne presque toûjours, & que l'abus du sort les rend la plûpart, *des exercices à peu près profanes.*

Quant à la passion de l'intérêt, les grands joueurs se laisseront là-dessus plus aisément convaincre que les petits joueurs; aussi est-ce de ceux-ci principalement que l'Auteur entreprend de détruire les excuses. Les petits joueurs abandonnent les grands & se retranchent à dire qu'ils blâment les jeux où l'on se ruine, & où les grandes espérances & les grandes craintes font de si grands ravages dans le cœur; mais que pour eux ils jouent peu de chose, sans aucun sentiment d'intérêt, & sans émotion; qu'ils ne jouent que pour l'amusement. L'Auteur pour leur faire voir que leur excuse est vaine, leur demande si dans les petits jeux qu'ils jouent, ils ont le même plaisir à jouer pour rien, qu'à jouer quelque petite somme que ce soit. Avouons, dit-il, que le jeu est bien languissant & bien froid, quand rien n'y va; aussi laisse-t-on bientôt cet amusement inanimé, quand rien n'y excite la passion. on bâille, on s'ennuye, on néglige ses avantages parce qu'ils sont infructueux, & dans ce jeu mort les joueurs paroissent sans vie; au lieu que quand un peu d'argent y est en contestation, le soin se réveille, l'attention se soûtient, le cœur s'échauffe à proportion de ce qu'il y a à espérer & à craindre, le visage reçoit l'impression de tous les changemens & de toutes les révolutions du jeu: on a beau dire que l'on ne sent rien, & que l'on ne joue point par intérêt, tout prouve le contraire. Notre Auteur conclud de-là que c'est le désir du gain qui fait l'ame & le plaisir du jeu; que l'on excite ce desir toutes les fois que l'on joue, & que par conséquent la plus dangereuse convoitise qui soit dans le cœur humain, la malheureuse racine de presque toutes les injustices, est cultivée & fortifiée par le jeu, qu'elle y est même cultivée volontairement & avec plaisir. Il remarque que c'est un feu qu'il faudroit éteindre jusqu'à la derniere étincelle, si l'on aimoit son devoir, & si l'on avoit soin de son salut; que cependant au lieu d'éteindre ce feu, les grands joueurs y prodiguent le bois; & que les petits joueurs, tels que ceux, par exemple, qui jouent à deux sols la partie de Trictrac, y mettent de la paille, qui faisant une flamme passagere, ne laisse

pas à la fin de causer un grand feu. Notre Auteur, pour rendre la chose plus sensible, a recours à la comparaison suivante. Une personne, dit-il, qui a le sang échauffé, ou la fiévre étique, ne doit prendre de l'eau de vie ni en grande quantité, ni par goûtes; il est obligé d'éviter non-seulement les choses brûlantes, mais même celles qui sont chaudes: les mauvais effets d'un régime n'en sont ni moins effectifs, ni moins dangereux, pour se produire insensiblement. Quand on a soin de son corps & de son ame, continuë-t-il, on se défend absolument tout ce qui ne pourroit faire aucun bien, & est capable de causer du mal, quelque lente & imperceptible qu'en puisse être la vicieuse opération. Le combat secret que chacun ressent au dedans de soi-même entre la charité & l'amour propre, fournit ici à l'Auteur une nouvelle preuve contre la prétenduë innocence des jeux. Il y a, dit-il, une contestation perpétuelle dans le cœur du Chrétien, entre l'amour propre, qui nous porte à amasser, & la charité qui nous sollicite à répandre. Personne ne peut ignorer que les dons de la charité généreuse & désinteressée, ne soit autant de mortifications pour l'amour propre, interessée & lâche. Ainsi pour peu que l'on excite l'amour propre & la convoitise par le jeu, on affoiblit d'autant la charité, qui ne se fortifie qu'à mesure que le cœur se détache de l'argent, & qui par conséquent perd toûjours quelque chose dans le jeu le plus favorisé, puisque le gain est l'appas le plus naturel de la convoitise, & que tout ce qui la nourrit détruit peu-à-peu la charité. De tous ces principes l'Auteur conclud que dans tous les jeux où l'on cherche à gagner, il y a un poison secret qui les rend très-dangereux & très-nuisibles. Mais outre cela il trouve dans la plûpart, un abus du sort, qui les rend profanes & criminels. Cette matiere fait le principal sujet de cette Lettre, & l'unique des trois autres qui la suivent. Il est juste de nous y arrêter.

Une infinité de gens jouent sans avoir jamais fait réfléxion sur la nature & sur l'importance du sort, auquel ils se remettent de la perte & du gain de l'argent qu'ils hazardent. Il y en a même qui regardent l'indifférence du sort comme une espéce de justice qui conserve également le droit de chacun, & qui prévient les supercheries que l'on peut faire entrer dans les jeux d'adresse; ensorte que plus le sort a de part aux jeux, plus ils sont légitimes. Notre Auteur, sans vouloir justifier entierement les jeux où l'adresse seule préside, soûtient qu'il n'y a point de comparaison

à faire entre ceux-ci, qui peuvent être quelquefois innocens, & les autres, qui, selon lui, sont toûjours criminels. Pour prouver sa proposition, il définit d'abord ce que c'est que sort, & il tire de-là ses conséquences. Le sort, dit-il, est la détermination de Dieu, lorsque les hommes, ou ne veulent, ou ne peuvent, ou n'osent déterminer quelque chose. Il établit cette définition sur ce que la détermination du sort est au-dessus du pouvoir & de la volonté de l'homme, & qu'au-dessus de l'homme nous ne pouvons concevoir que la volonté & le pouvoir de Dieu; ensorte que le sort doit être regardé comme quelque chose de respectable. Il confirme ce raisonnement par divers exemples de l'Ecriture: Josué dans le partage de la terre de Canaan, s'est servi du sort; David, Salomon, Nehemie ont fait la même chose en diverses rencontres, & tous dans des sujets graves, & avec révérence. Les Apôtres ont employé le sort pour choisir un Collegue entre Barsabas & Mathias, & ils l'ont accompagné de la priere. M. de Joncourt prend de-là occasion de déployer son zele contre ceux qui ont avili l'usage vénérable du sort, jusqu'à le faire servir à leurs amusemens, *& à la distribution de quelques deniers aisés à partager, ou qui étant déja partagés, ont été mêlés pour être remis sans nécessité à un nouveau partage.* On dira peut-être que l'on ne songe pas à consulter Dieu dans ces bagatelles, & que l'on remet à *je ne sçai quoi* qu'on appel *hazard*, de donner à celui-ci ou à celui-là une certaine somme dont on convient. Mais l'Auteur remarque à ce sujet, que ce qu'on appelle hazard n'est rien, si on prétend le séparer de la direction de Dieu: Or ce qui n'est rien, dit-il, ne sçauroit faire la détermination de quelque chose. Dans des partages difficiles de terres & d'héritages, continuë-t-il, où l'on a peine à convenir, on employe quelquefois le sort; & pour conserver la paix des familles on se rapporte à Dieu de la distribution. Alors chacun, s'il est sage, regarde sa portion comme le *lot* que la Providence lui a assigné. Quand cela se fait avec regle, remarque-t-il, la priere y sied bien, du moins une élévation de cœur vers Dieu doit prévenir & suivre la décision du sort; mais cette élévation ou cette priere ne s'adresse point à la chimere du *hazard*, ni à la *fortune* aveugle des Payens, que nous ne connoissons pas, elle s'adresse à Dieu le Maître & le seul Maître du sort.

M. de Joncourt fait ici sur le même sujet plusieurs autres remarques très-sérieuses. C'est encore, dit-il, une occasion grave de jetter le sort, lorsqu'entre plusieurs criminels on veut se con-

tenter de faire tomber sur un seul les droits de la Justice. On tire aux billets, & on se rapporte à Dieu de la vie & de la mort dont il est le premier & le souverain Seigneur. Que peut-on mieux faire que de lui sacrifier tous les égards humains, qui sont si susceptibles d'injustice, & que de se remettre à sa volonté dans le sort que sa main seule détermine, puisque c'est la seule voye que nous ayons pour la connoître *dans les cas d'équilibre à la balance de la raison & de la piété* & que nous n'avons *plus de Prophétes ni d'autres moyens extraordinaires pour décider de semblables cas*? Mais que diroit-on d'un homme délivré par le sort, du danger où il auroit été de perdre la vie, s'il oublioit la providence de Dieu, & qu'il ne parlât que du hazard & du bonheur des dez? On lui reprocheroit sans doute son ignorance & son ingratitude, & ceux même qui abusent du sort dans le jeu, l'avertiroient qu'il doit rendre graces à Dieu dans cette occasion. Ils auroient raison sans doute, remarque l'Auteur; mais je voudrois bien leur demander, reprend-il, par quelle regle de Religion ou de Philosophie, ils accordent à Dieu la direction du sort dans les actions graves, & lui refusent ce droit dans les petites occasions, jusqu'à affecter de le mettre à l'écart, & même de protester qu'ils n'y pensent point. Cela vient sans doute, poursuit M. de Joncourt, de ce qu'ils trouvent que c'est faire un indigne usage de la Providence, que de la faire intervenir *cinq cens fois* en une heure, sans nécessité, & pour une affaire de rien. La conscience est convaincuë que Dieu, qui peut être honoré, quand on remet à sa décision un partage important qui assure la paix d'une famille, ou quand on le fait arbitre de la vie & de la mort, est deshonoré quand on le fait *ministre de nos amusemens*, & Juge de nos *contestations puériles*; & par conséquent que si les jeux, où le sort intervient, sont un abus du sort & une profanation de la Providence, comme on n'en peut douter raisonnablement, les plus petits jeux où il y a le moins à gagner & à perdre, sont par cela même les plus profanes. *Il faudroit donc*, ajoûte l'Auteur, *avant que de pouvoir jouer des jeux de sort avec repos de conscience, pouvoir s'assurer qu'il y a une différence naturelle entre le sort d'importance & le sort de bagatelle, ou que Dieu y en met en acceptant de régler l'un & en refusant de se mêler de l'autre*: Car du côté des hommes il n'y a ici aucune différence, ni dans leur action, ni dans leur convention. Ils renoncent également dans l'une & dans l'autre à leur volonté & à leur industrie, pour recevoir une décision qui ne dépend d'eux

en nulle maniere. L'inégalité qu'il y a, c'est qu'ils font usage du premier avec respect, & qu'ils abusent de l'autre avec irrévérence; mais cette différence est toute à leur charge, la nature du sort & les droits de Dieu sont toûjours les mêmes. M. de Joncourt joint à ces sérieuses réfléxions une pensée qui leur donne une nouvelle force. On devroit déja reconnoître, dit-il, que c'est une raison de mauvais caractere pour le jeu, de dire, comme on fait, pour l'excuser, qu'on ne songe point à Dieu en jouant, & qu'on se remet à l'indifférence des *Dez* ou des *Cartes*, sans la rapporter à lui. On sent bien, remarque-t-il, que l'idée de Dieu est blessée par cette direction mise à un si bas usage; mais qu'on la lui rapporte, ou qu'on ne la lui rapporte pas par une pensée expresse, c'est un droit qu'on ne lui sçauroit ôter, & la nature même des jeux de sort porte là assez directement & assez ouvertement, puisque les hommes se défians de l'adresse les uns des autres, semblent ne s'être dépoüillés des avantages de leur adresse & de leur raison, que pour avoir dans le sort une décision *de plus haut*, que de leur raison & de leur industrie.

La seconde Lettre contient l'examen d'un *Traité des Jeux de hazard*, composé par M. de la P... & inseré dans un Ouvrage du même Auteur, intitulé: *Traitez divers sur des matieres de conscience*, à Amsterdam, chez Georges Gallet, 1697. M. De la P... dans le Traité dont il s'agit se propose de montrer que les jeux de hazard considerés en eux-mêmes, & séparés des mauvaises suites ausquelles ils donnent si souvent occasion, sont très-innocens, & ne doivent point être regardés comme un abus du sort. M. De Joncourt suit son adversaire pas à pas; il fait voir que ce Théologien confond souvent des choses très-différentes; il recherche l'origine & la nature du sort, & il continuë d'examiner en quelles occasions l'usage en est permis. Il prétend qu'autant que cet usage est raisonnable dans les choses importantes, autant est-il à blâmer dans les bagatelles. Pour faire sentir sa pensée il compare l'usage du sort avec celui du jurement, & il fortifie ensuite cette comparaison par une autre qu'il fait de l'abus du sort avec l'abus des passages de l'Ecriture sainte. On ne peut douter, dit-il, qu'il ne soit très-permis & même louable d'employer dans nos Discours, des passages tirés de l'Ecriture, & en même tems on ne peut disconvenir que ce ne soit une profanation de faire entrer quelqu'un de ces passages dans des traits plaisans & dans des railleries.

Mr. Barbeyrac, à l'exemple de Mr. de la P... auquel on répond dans cette seconde lettre, a entrepris aussi l'Apologie des jeux de hazard. Il traite cette matiere dans deux volumes de 646. pages sans compter une longue Préface. La troisiéme lettre de Mr. de Joncourt est destinée à répondre à ce dernier Auteur. Nous n'entrerons point dans le détail de la dispute, cette discussion nous meneroit trop loin, nous nous contenterons de remarquer que Mr. Barbeyrac ayant confondu les jeux de pure industrie avec ceux de hazard, M. de Joncourt qui releve là-dessus cet Auteur, prend de-là occasion de parler des échecs & de faire voir la difference qu'il y a entre ce jeu, qu'il croit très-permis, pourvû qu'on ne s'y fâche point, qu'on ne s'y fatigue point, qu'on n'y mette point trop de tems, qu'on n'y joue point d'argent & le jeu de cartes, de dés, &c. Cet endroit n'est pas un des moins curieux de la lettre. Pour la quatriéme, c'est encore une réfutation & en voici le sujet: on fournit en 1712. à M. de Joncourt un ouvrage qui se trouve cité par Mr. de la Placette dans son traité des jeux de hazard, & sur lequel ce dernier Auteur s'appuye beaucoup, pour favoriser les jeux en question. C'est l'ouvrage de Mr. *Vander Meulen*, intitulé: *Forum conscientiæ*, & imprimé à Utrecht en 1693. Mr. de Joncourt s'est cru obligé de faire de courtes remarques sur cet ouvrage. La principale est que l'Auteur donne du sort une définition insuffisante, en disant que c'est *à notre égard un concours incertain des causes secondes, desquelles l'événement n'est pas soumis à notre pouvoir & peut varier de fois à autres.* Mr. Vander Meulen confond ainsi avec le sort toutes les choses *qui sont fortuites & qui peuvent varier*, & de-là il se donne le droit, remarque Mr. de Joncourt, d'avancer que *celui qui fait négoce, qui laboure la terre, qui va à la pêche, enfin qui entreprend quelque chose qui ne dépend d'aucune cause sujette à son industrie, fait usage du sort, & qu'en général dans quelque chose que ce soit où l'esperance & la crainte se rencontrent, le sort a lieu.* On s'attache particulierement ici à montrer les défauts de la définition dont il s'agit, & à détruire les conséquences que l'Auteur en veut tirer. Nous ne rapporterons point les raisons de M. de Joncourt; cet Extrait est trop étendu pour nous le permettre, nous nous croyons même obligés de renvoyer à un autre Journal la cinquiéme lettre de ce Recueil; elle est sur une matiere qui n'a rien de commun avec celle des trois autres.

GEORGII

GEORGII SCHULBENS LEOR. SIL. J. U. DOCTORIS &c. arboris consanguinitatis & affinitatis brevis expositio. C'est-à-dire: *Courte explication de consanguinité & d'affinité; par Georges Schulbens, Docteur en Droit.* A Strasbourg, chez Jean Renhold. 1713. in-12. p. 216.

L'Auteur de cet Ouvrage a été chargé pendant quelque tems d'enseigner le Droit dans l'Université de Vittemberg, à la place de son beau-pere à qui son grand âge ne permettoit point de remplir toutes les fonctions d'un Professeur: il a commencé ses leçons par le Traité qu'il donne au Public, sur l'arbre de consanguinité & d'affinité. Il fait voir dans les premiers chapitres comment par le moyen de cet arbre, on compte les dégrés suivant les supputations civiles & canoniques: dans les chapitres suivans on voit l'usage qu'on en doit faire pour les mariages, les successions, les tutelles & les témoins. Mr. Schulbens ne se contente point de rapporter ce qu'il a trouvé sur cette matiere dans le Droit Civil & Canonique, il y joint les Constitutions des Ducs de Saxe & les autres Loix Saxones.

La maniere de compter les dégrés selon le Droit Civil, paroît à notre Auteur la plus naturelle. Il souhaiteroit qu'on n'en eût pas connu d'autres; cependant il avoue que dans toute l'Allemagne, quand il s'agit de mariage, on suit la supputation des dégrés marquée dans le Droit Canon. En Saxe on ne s'est point éloigné sur cet article du Droit Commun Germanique.

Mais il y a plusieurs Loix particulieres pour ce Duché sur les mariages: les parens au troisiéme dégré inégal (c'est ce que nous appellons du second au troisiéme) ne peuvent pas contracter mariage ensemble, mais quand les deux parties sont au troisiéme dégré, elles peuvent se marier sans dispense. On en trouve une disposition dans la Constitution de l'Electeur Maurice en 1543. & dans les Constitutions postérieures de 1557. 1580. & 1625. l'affinité qu'on contracte par un crime, s'étend aussi loin que celle qui provient d'un mariage légitime. Dans les Eglises réformées, on a suivi le sentiment de Luther, qui ne reconnoît point l'empêchement de l'alliance spirituelle.

Le Pape même ne peut jamais, selon l'Auteur, permettre de contracter mariage aux personnes qui se trouvent aux dégrés prohibés par le Deuteronome. Pour les autres dégrés, les Magistrats peuvent donner des dispenses. Dans l'Electorat de Saxe,

le Prince s'est reservé ce pouvoir. Il accorde des dispenses aux personnes de qualité au second degré de consanguinité, & à toutes sortes de personnes au second degré d'affinité. Quand des parens au second degré ou au troisiéme inegal se sont mariés, sans avoir obtenu de dispense, on ne déclare pas le mariage nul, mais on bannit ceux qui ont ainsi violé la Loy, afin que leur exemple n'excite point les autres à faire la même faute.

Pour ce qui est des successions, les biens qu'on appelle allodiaux (ce sont ceux que nous nommons rotures) se partagent également entre les enfans. La représentation a lieu en ligne directe à l'infini. Les filles & les mâles qui descendent d'elles, ne peuvent avoir aucune part aux Fiefs. Entre nobles les mâles emportent les armes, l'aîné à l'épée par préciput; les filles partagent entre-elles certains meubles, qu'elles nomment dans le pays *Geradæ*, ausquels les garçons n'ont aucune part.

Suivant la Constitution de l'Electeur Auguste, la mere vient avec le pere également à la succession de son fils, & elle en exclut l'ayeul paternel. Quand il n'y auroit qu'un ayeul paternel, il en emporteroit autant seul que les ayeuls paternels & maternels ensemble, sans qu'on fût obligé d'examiner de quel côté provenoient les biens du défunt.

En ligne collateral, si les biens sont allodiaux, le frere du défunt exclut le neveu, parce qu'on n'admet point de représentation entre collateraux. L'Empereur Charles V. avoit fait une constitution pour faire admettre la représentation en collaterale aux termes de Droit par toute l'Allemagne, mais cette Loy n'a jamais été reçûë dans l'Electorat de Saxe.

Dans ce Duché les freres germains excluent des successions de leurs freres les consanguins & les uterins; c'est pourquoi dans les arbres de consanguinité & d'affinité qu'on fait pour ce pays, on ne met ces derniers que dans le troisiéme dégré, quoiqu'en qualité de freres on les compte ordinairement au second. C'est une grande question que de sçavoir si cette régle a lieu quand il s'agit d'une succession entre les descendans des freres; l'Auteur se détermine en faveur de ceux qui ont pour eux le double lien, pour justifier son sentiment, il rapporte une Loi Saxonne qui met les enfans des freres germains dans le même dégré que les freres uterins & consanguins du défunt, & une Novelle de l'Electeur Auguste, qui décide que l'oncle d'un défunt, & parent des deux côtés, exclut les enfans du frere d'un côté seulement, qui étant dans un pareil dégré, auroient dû, selon les ré-

gles ordinaires, avoir part à la succession. Nous sentons, continue l'Auteur, plus d'inclination pour ceux qui sont nos parens des deux côtés, & ainsi il est naturel qu'ils soient préferés aux autres dans le partage de nos biens. Si l'on suivoit un autre principe, les enfans du frere uterin ou consanguin se trouveroient dans l'arbre de consanguinité, tel qu'on le fait en Saxe, au même dégré que leur pere: aux préjugés qu'on lui objecte, il en oppose d'autres; c'est le sort des jugemens des hommes. On n'a point d'égard au double lien quand il s'agit du partage des meubles.

Les collater auxne succédent jamais aux Fiefs, mais s'ils ont reçu l'investiture des Fiefs avec le défunt, ils les partagent entr'eux. Dans ce cas les freres uterins & consanguins y ont part, comme les germains, & le fils du frere représente son pere pour avoir une portion telle que son pere auroit reçûe, ce qui doit avoir lieu quand même on auroit marqué dans l'acte de l'investiture, qu'elle suivroit l'ordre des successions.

Quoiqu'une femme veuve ait besoin d'un Curateur, elle peut être Tutrice de ses enfans: autrefois les Seigneurs étoient Tuteurs de leurs vassaux mineurs, & ils profitoient de tous les fruits de leurs Fiefs; l'usage a aboli cette Loi.

L'Auteur nous promet un Traité sur l'ordre judiciaire des Tribunaux d'Allemagne, & en particulier de ceux de Saxe, qu'il a expliqués à ses disciples; des leçons de Droit sont fort utiles, quand on joint à la Jurisprudence Romaine les usages de son pays.

XII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 19. MARS M. DCCXIV.

DISCOURS SUR L'ORIGINE DE LA POESIE, SUR *son usage & sur le bon goût*: *Par le sieur Frain du Tremblay, de l'Academie Royale d'Angers*. A Paris, chez François Fournier. 1713. vol. in-12. pag. 302.

CEt Ouvrage comprend quatre discours. Dans le premier, on recherche l'origine de la Poësie, & on tâche de montrer dans cette source, ce qui a fait que les Payens ont regardé la Poësie comme le langage de la fiction, & les Poëtes

comme des Entousiastes; sentiment que Mr. du Tremblay entreprend ici de combattre, & qu'il appelle la plus monstrueuse production de l'iniquité & de l'extravagance de l'homme. Il essaye de prouver que les Poëtes Chrétiens ont mal usé de leur raison, lorsqu'ils ont suivi là-dessus, comme ils ont fait, les préceptes des Payens, & qu'ils se sont persuadés que plus notre Poësie ressemble à celle des Payens, plus elle approche de la perfection. Dans le second l'Auteur se propose de montrer en quoi consiste le bon goût, & dans le troisiéme & le quatriéme de faire voir par des exemples tirés de quelques-uns des plus fameux Auteurs de ce tems, que l'estime excessive que ces Auteurs font des Payens, leur a fait dire beaucoup de choses de mauvais sens, ce sont ses termes, & que si les Poëtes profanes ont abusé de l'Art Poëtique, les Poëtes Chrétiens en abusent encore davantage. Au reste, Mr. du Tremblay nous avertit dans sa Préface, qu'il ne propose ces discours que comme des essais qui pourront servir de plan à des Ecrivains plus habiles & plus éloquens, pour composer des chefs-d'œuvres : c'est l'idée sous laquelle il prie le Lecteur de considérer ce petit ouvrage, qu'il soumet, dit-il, *au jugement non pas tout-à-fait de Messieurs du Parnasse, parce que c'est eux qu'on attaque ici, & qu'il ne seroit pas juste qu'ils fussent tout ensemble Juges & Parties : mais des personnes qui n'ignorant pas ce qu'on peut apprendre d'excellent dans la Littérature profane, ont eu soin de cultiver leur esprit par des études plus solides, où ils ont acquis les connoissances nécessaires pour un juste discernement du vray & du faux, de ce qui se trouve de bon & de mauvais dans tous les livres.*

L'Auteur prétend donc montrer dans le premier discours, *que le système de la Poësie n'est point de soi fabuleux & payen*, commé on se l'imagine d'ordinaire, & pour le prouver, il fait voir que la Poësie n'a point été tirée de la Fable, qu'elle n'a aucune alliance nécessaire avec elle, & que les Payens se sont forgé une fausse idée de l'art Poëtique, pour avoir voulu imiter les Poëtes sacrés, qu'ils n'ont pas connus assez parfaitement, ignorant absolument les mystéres de notre Religion. Que la Poësie soit avant la Fable, l'Auteur prétend le démontrer par ce raisonnement, que nous abregeons. Adam a été le plus éclairé des hommes, & saint Augustin dit qu'il y a autant de difference entre la science & la sagesse des plus grands esprits, & celle d'Adam, qu'entre le pas des tortuës & le vol des oiseaux : or si la Poësie est un art, & un des premiers dont les hommes se soient

servis, on ne peut douter que le premier homme n'ait connu cet art, qu'il n'en ait sçû les principes & les régles; qu'il n'en ait instruit ses descendans, & que ce ne soit sur ces régles que se sont formés les premiers qui ont composé des vers: si l'on demande à l'Auteur quelles sont ces régles, il répond que ce sont celles que l'on voit pratiquées dans les plus anciens Poëmes qui nous restent, tels que ceux de Moyse, de Job, de David & des autres Prophétes. Vossius, & plusieurs autres Auteurs après lui, prétendent que les Hymnes & les Cantiques ont commencé avec le monde, & très-long-tems avant que les Poëtes Payens se servissent des fictions de la Fable pour traiter des moeurs. Enfin si Jubal est le pere de la musique, comme il est dit dans le quatriéme chapitre de la Genese, il falloit que les Cantiques & la Poësie fussent avant la Musique; car il ne peut l'avoir inventée, ou pour mieux dire, plus particulierement cultivée, que pour mettre en chant les compositions mesurées de la Poësie, que la Musique suppose nécessairement, puisqu'on n'invente les airs qu'après les paroles. Mr. du Trembiay, après un grand nombre d'autres réfléxions sur ce sujet, vient à ce qu'on appelle *entousiasme* ou *fureur poëtique*, en quoi on fait consister l'excellence de la Poësie, & il montre que cette fureur poëtique n'est rien moins qu'une perfection, & quelle vient d'une fausse imitation que les Poëtes anciens ont faite des Poëtes Sacrés. Pourquoi a-t'on voulu, dit-il, qu'on ne pût réüssir dans la Poësie sans être agité de quelque fureur? Quel accord entre la sagesse de l'art & l'emportement de la fureur? La Poësie est un art, & jamais on n'appella fureur, l'état d'un homme qui suit les régles de son art & qui s'y conduit par le jugement: les Payens voyoient que les Poëtes sacrés étoient inspirés, ils croyoient que les hommes inspirés étoient furieux, ils ont fait de cette fureur le caractere de tous les Poëtes, & pour cette raison, ils ont voulu que la Poësie fût un art plus divin que l'éloquence. Frappés de la majesté du langage de Moyse & des Prophêtes, ils furent persuadés que des hommes qui parloient ainsi, étoient animés d'un esprit divin, & ils se formérent une si grande idée de la Poësie, qu'ils crurent que pour être Poëte, il falloit parler par antousiasme. Mr. du Trembiay prétend que c'est-là l'origine de la fureur que l'on a demandé à ceux qui composent en vers, & il dit que quelque chose que fassent les Critiques, il ne peut croire qu'ils en trouvent un autre qui ait quelque apparence; il ajoûte que les Poëtes Payens voulant atteindre à la hauteur de ce qu'ils avoient

vû dans les livres divins, & la vérité des choses leur manquant; ils eurent recours à la fiction, & inventerent les uns après les autres tout ce qui compose la Fable & la Mithologie Payenne: il veut même que ce soit cette imitation qui ait contribué à produire le culte idolâtre, & il appuye tout cela de quantité de preuves que nous ne sçaurions rapporter.

Dans le second Discours, qui a pour sujet le bon goût de l'esprit, l'Auteur entreprend d'expliquer ce qu'il faut entendre par le *bon goût*; il tâche de démêler le vrai & le faux qui se trouve dans cette maxime commune, qu'*il ne faut pas disputer des goûts*, & après un grand nombre de remarques sérieuses sur cette matiere, il fait voir l'équivoque que renferme le mot de *goût*; il montre que le bon goût en fait d'ouvrages d'esprit, consiste à aimer les ouvrages qui ont la vérité & la vertu pour objet, & à trouver mauvais ceux où la vérité est blessée, & où les vices sont déguisés en vertus: l'Auteur remarque que ces derniers ouvrages sont très-communs dans la République des Lettres, & il dit que quand ils surpasseroient par l'excellence de leur composition ce qui se trouve de plus achevé dans les Anciens & dans les Modernes, les gens de bon goût n'en ont que du mépris; qu'ils ont une véritable douleur de voir tant de rares talens employés à faire valoir des choses si mauvaises: il conclud de ce principe, que Platon, Ciceron, Virgile & les autres, ont eû le goût bon en ce qu'ils ont pensé de vrai & de digne de l'homme, mais que ces Auteurs ayant écrit beaucoup de choses contraires à la vérité, & qui ne se sentent pas assez de la dignité de l'homme, ni de l'excellence de sa fin, il s'en faut de beaucoup qu'ils ayent possedé le bon goût dans sa perfection, & que par conséquent, ceux qui s'attachent trop à la lecture des Auteurs Payens, ne peuvent se former un goût qui soit parfaitement bon; l'Auteur termine ce discours, en faisant voir qu'il n'y a que la vraie Religion qui puisse fonder le bon goût, & que tout ce qui est éloigné du caractére de cette Religion, est absolument méprisable. Pour former là-dessus une parfaite conviction, il employe le troisiéme & le quatriéme discours à montrer par quelques exemples, que si les lumieres de la Religion ne rectifient le goût, on l'a toujours plus ou moins mauvais, quelque bel esprit que l'on ait, & quelque docte que l'on soit d'ailleurs: l'Ouvrage finit par une déclamation contre la Poësie & contre les Poëtes; on y remarque que si les Comédiens sont tenus pour infâmes, ceux qui composent leurs Piéces doivent être regardés avec encore plus

d'horreur, ou que si on veut approuver ceux-ci, il faut donc absoudre ceux-là, ce qui feroit aller contre les maximes les plus inviolables de la Morale Chrétienne.

HISTORIA DE LA IGLESIA, Y DEL MUNDO, que contiene los sucessos desde su Creacion hasta el Diluvio. Autor D. Gabriel Alvarez de Toledo, Cavallero de la Orden de Alcantara, y Primer Bibliothecario del Rey. C'est-à-dire : *Histoire de l'Eglise & du Monde, laquelle contient les principaux événemens arrivez depuis la Création jusqu'au Deluge. Par Dom Gabriel Alvarez de Tolede, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, & Premier Bibliothequaire du Roi.* A Madrid, à la Bibliothéque du Roi, par les soins de Joseph Rodrigues & Escobar, Imprimeur de Sa Majesté. 1713. in folio pag. 382.

ON trouve à la fin de l'Ouvrage de Dom Gabriel Alvarez de Tolede, cinq Dissertations. La premiere concerne la situation du Paradis Terrestre. Dans la seconde, il traite de la langue primitive. Dans la troisiéme, il examine en quelle saison le monde a été créé. Il parle dans la quatriéme, de la difference qui est entre le calcul du texte Hébreu, & le calcul de la Version des Septante. Il traite dans la derniere, des Ecrits d'Enoch.

On sçait que Philon & Origene ont expliqué allégoriquement ce que Moyse rapporte du Paradis Terrestre. Les autres l'ont entendu à la lettre ; mais quand il s'est agi de placer ce Jardin, ils n'ont pû s'accorder. Quelques-uns l'ont mis dans la Lune, quelques-autres sur le haut d'une montagne voisine de la Lune. De notre temps, dit l'Auteur, un Espagnol assez sçavant a entrepris de prouver que le Paradis Terrestre étoit dans le Soleil. Mais l'Ecriture le place visiblement dans notre globe, & c'est perdre son temps que de le chercher ailleurs. Quelques Auteurs passionnez pour leur patrie, ont fait ce qu'ils ont pû pour en approcher ce lieu de délices. Goropius Becanus s'est efforcé de le mettre à Hedin, dans l'Artois ; & un jeune Espagnol de beaucoup d'esprit, ne négligea rien dans le dernier siécle pour persuader que le Paradis Terrestre avoit été à Adamuz, près de Cordoüe.

Avant que d'entrer dans l'exposition des opinions serieuses, l'Auteur rapporte tout au long le texte de Moyse. Ce texte fournit les circonstances connues ; la situation du païs d'Eden

à l'orient de l'Arabie deserte, où Moïse écrivoit; & deux fleuves, le Tigre & l'Euphrate, qui peuvent servir à decouvrir non-seulement le Phison & le Gehon, mais aussi les pays d'Hevilath & de Cus. Dom Gabriel rejette le premier sentiment qui se presente, qui est celui des Auteurs qui sur de simples analogies croyent voir le Paradis Terrestre dans la Palestine; comme si le second Adam avoit dû sauver les hommes précisément dans l'endroit où le premier avoit causé leur perte. Il rejette aussi le second sentiment, qui établit le Paradis Terrestre dans le voisinage de Damas. Le Tigre & l'Euphrate n'ont nul rapport avec cette contrée, & il n'y a pas moyen, selon lui, de transformer le Chrysothoas en Phison, ni l'Oronte en Gehon. Malvenda Auteur du troisiéme sentiment qui est que l'Inde est la veritable terre d'Eden dont parle Moïse, ne paroît pas mieux fondé que les autres; notre Auteur lui nie que le Gange soit le Phison, & que la terre d'Hevilath soit le pays que ce fleuve arrose. Suivant la quatriéme opinion, qui est celle du Pere Fournier dans la description de l'Asie, du Pere le Tellier dans son Commentaire sur Quinte Curce, de Dom Calmet, de Sanson, du Pere Lubin, & de plusieurs autres Sçavans, le Paradis Terrestre étoit dans l'Arménie. C'est-là en effet que le Tigre & l'Euphrate ont leur source; c'est-là que naissent le Phasis & l'Araxe, qui semblent être le Phison & le Gehon. Que le pays que le Phasis traverse soit fertile en or, on ne le peut nier, à moins qu'on n'ignore la fameuse expedition des Argonautes, que la Toison d'or attira dans la Colchide: A l'égard du nom d'Hevilath ou de Chavilath, on en apperçoit des vestiges dans ceux de *Colva, Colvata*, & quelques autres. Pour l'Araxe, il a d'autant plus de rapport avec le Gehon, qu'on ne peut presque s'empêcher de reconnoître la Terre de Cus, dans celle des Cuthéens, où l'Araxe se décharge dans la Mer Caspienne. Le cinquiéme sentiment est celui de M. Huet, qui place le Paradis Terrestre dans la Mesopotamie, sur le canal que forment le Tigre & l'Euphrate joints ensemble au-dessus de l'Isle de Chader. Dans ce systême ces deux fleuves gardent leur nom avant la jonction, & quand ils se séparent pour former l'Isle de Chader, & se rendre dans le Golfe Persique, celui qui coule du côté de l'Orient est le Gehon, & celui qui coule du côté de l'Occident est le Phison. Notre Auteur croit que cette hypothése ne s'accorde nullement avec ces paroles de l'Ecriture: *Dans ce lieu de delices il sortoit de la terre, pour*

arroser

arroser le Paradis, un fleuve, qui de-là se divise en quatre canaux. L'un s'appelle Phison, &c. Le grand fleuve sort; il traverse le Paradis; *de-là* il se divise en quatre moindres fleuves. Or à l'endroit de la division au-dessus de l'Isle de Chader, M. Huet ne marque que deux fleuves. Quoique notre Auteur ne puisse fournir les deux autres pour achever de rendre regulier le systême, il ne laisse pas de l'embrasser. Il avoüe que le Phison & le Gehon ont disparu, & n'esperant pas de les trouver il se contente de chercher leurs lits. Il observe qu'Hevilath bornoit l'Arabie du côté de la Mésopotamie; que l'or d'Arabie est célébre dans l'Ecriture, aussi-bien que les gommes qu'elle produit, & les perles qui se pêchent sur ses côtes, & il infere de ces remarques que le Phison passoit par l'Arabie. Le Gehon y passoit aussi, selon lui, & il ne faut point chercher d'autre Ethiopie ou d'autre terre de Cus que le païs de Madian & les regions qui l'environnent; puisque la femme de Moyse est appellée Ethiopienne, ou *Cusitide*; & qu'il n'y a nulle apparence que Zara Roi de Cus ou des Ethiopiens, ait traversé ou l'Egypte ou la Mer Rouge pour faire irruption dans la Judée du temps du Roi Asa.

Dans la seconde Dissertation l'Auteur montre d'abord qu'il n'y a point d'idiome naturel, & que les hommes ne parleroient point s'ils manquoient d'instruction ou de modele. Les enfans que Psammetique Roi d'Egypte fit nourrir dans une solitude par des chévres, prononcerent *bec bec*, parce qu'ils imiterent le cri de leurs nourrices; & ceux que Gelaleddin Acbar Grand Mogol fit allaiter par des femmes muettes, ne proferérent pas un seul mot. Adam receut par infusion le langage qu'il transmit à ses descendans. Ce langage fut confondu lorsque Dieu arrêta l'entreprise de la Tour de Babel; mais, selon notre Auteur, le saint homme Noé qui n'avoit point de part à cet ouvrage temeraire, conserva cette langue dans sa pureté, & Abraham en herita. Avant que de faire voir que ce langage primitif est la langue Hebraïque, il refute toutes les raisons que George-Michel Amiras Patriarche d'Antioche allegue en faveur de la Syriaque, dans l'Introduction à la Grammaire de cette langue. Les preuves qu'il apporte pour l'Hebreu, sont 1°. l'autorité de saint Jerôme, de saint Augustin, & de presque tous les Auteurs, soit anciens, soit modernes, qui ont traité de cette matiere, 2°. les mots que toutes les langues ont tirez de l'Hebreu; 3°. la conformité qui se trouve entre quan-

tité de mots Hebreux, & ce qu'ils signifient en cette langue; 4°. enfin l'extrême simplicité de la langue Hebraïque.

La troisiéme Dissertation, qui regarde la saison dans laquelle le monde a été créé, commence par deux remarques. La premiere est que l'Esté & l'Hyver n'ont point de partisans parmi les Sçavans, & qu'ils se sont tous partagez entre le Printemps & l'Automne. La seconde est que lorsqu'on recherche la saison en question, on n'a en vûë que le Paradis Terrestre & le climat qui le renfermoit. Il propose ensuite les raisons de ceux qui se sont déclarez pour le Printemps, & convient avec Pererius que leur opinion l'emporteroit si on devoit decider par voye d'autorité. Mais il ajoute avec le même Auteur, que la cause de l'Automne est mieux fondée du côté du raisonnement. 1°. Dieu produisit les plantes avec leurs fruits; or c'est en Automne que les fruits viennent. Si les arbres avoient paru avec leurs fruits au Printemps, l'Automne auroit donc été sterile? Rien sans doute ne nous oblige à prendre cette idée du premier des Automnes. 2°. Dieu ordonna aux Israëlites sortis d'Egypte de commencer l'année par le mois de Nisan, qui est à l'entrée du Printemps. Donc, dit l'Auteur, jusqu'alors ils l'avoient commencé par un autre mois. La solidité de cette conclusion se prouve par deux passages de l'Exode, où la fête des Tabernacles est fixée *au retour de l'année*, & au mois de Tisri qui commençoit l'Automne. Puisque Tisri étoit le premier mois de l'année, l'Automne en étoit donc aussi la premiere saison, selon les Israëlites, & par consequent selon leurs peres, qui sans doute avoient formé leur année sur le modele de la premiere. L'Ordre qui survint de commencer l'Automne par le mois de Nisan ne regardoit au reste que les choses sacrées; & jusqu'à present les Juifs s'y conforment. Par rapport à la Religion ils commencent l'année au mois de Nisan, & par rapport au Civil, ils la commencent au mois de Tisri. 3°. Josephe dit que le Deluge commença au mois de Marchesuan, qui est celui qui suit Tisri; & l'Ecriture assure que le Deluge commença au second mois; Tisri étoit donc le premier mois?

Dans la quatriéme Dissertation, Dom Gabriel n'entreprend point d'accorder la Chronologie des Septante avec celle du Texte Hebreu; il se borne à proposer les difficultez qui se rencontrent dans la matiere; à faire voir qu'on a fait jusqu'à present de vains efforts pour concilier ces deux Chronologies; & à examiner les raisons qui pourroient engager à preferer l'une à l'autre.

S. Jude dans son Epître Canoniquc cite la Prophetie d'Enoch. Cette citation donne lieu à notre Auteur de parler dans sa cinquiéme Dissertation, des Livres faussement attribuez à ce Patriarche dès le commencement du Christianisme; & de rapporter quelques fragmens de ces Livres. Il n'est pas absolument nécessaire de supposer qu'il y eut effectivement du temps de saint Jude un Livre d'Enoch, à moins qu'on ne veuille dire que l'autenticité de cet Ouvrage avoit été revelée à cet Apôtre, tandis que les Juifs le regardoient comme douteux, ce qui les empêchoit de l'inserer dans la Canon des Ecritures. Pererius dit qu'il seroit plus naturel de penser que la connoissance de la Prophetie citée s'étoit perpetuée parmi les Juifs par une tradition constante; & que ç'avoit été par cette voye que S. Jude l'avoit apprise.

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA *Vie & des Ouvrages de feu M. Simon.*

Richard Simon nâquit à Dieppe le jour de l'Ascension de l'année 1638. Il fit ses études dans le College des Peres de l'Oratoire de la même Ville; & il entra dans cette Congregation par le conseil du Pere Fournier Prêtre de l'Oratoire, & Curé de saint Jacques à Dieppe : mais il en sortit avant que d'avoir achevé son année d'institution. M. *De la Roque*, aujourd'hui Official de Roüen, & son intime ami, n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle qu'il le vint trouver à Dieppe; & lui ayant persuadé de l'accompagner à Paris, ils y firent ensemble leur Théologie, & pendant ce temps, M. *de la Roque* fournit généreusement à son ami tous les secours dont celui-ci eut besoin. M. Simon ayant fini ses cinq années d'étude de Théologie, rentra dans l'Oratoire, vers la fin de l'année 1662. La mort du Pere Bourgoin Général de cette Congregation, arrivée quelque temps après, & l'élection du P. Senault, qui fut mis en la place du défunt, firent naître au P. Simon la pensée d'entrer dans la Compagnie de Jesus. Il postula dans cette vûë avec assiduité au Noviciat des Jesuites de Paris : mais lorsqu'il étoit sur le point d'y être receu en qualité de Novice, le Pere Bertad Supérieur de l'Institution le détourna de ce dessein. Le P. Senault Général de l'Oratoire envoya le Pere Simon enseigner la Philosophie à Jully, d'où il vint à la Maison de saint Honoré, pour y prendre soin de la Bibliothéque, conjointement avec le P. *le Cointe*, qui en étoit Bibliothéquaire. Après avoir demeuré

quatre ou cinq ans dans cette Maison, il retourna à Jully, pour y professer un nouveau cours de Philosophie. En 1670. il fut ordonné Prêtre par M. de Perefixe Archevêque de Paris; & cette même année il composa un *Factum pour les Juifs de Metz*, qui avoient un procès au Conseil contre le Parlement de cette même ville.

En 1671. le Pere Simon publia un Livre Latin intitulé *Fides Ecclesiæ Orientalis*, in-4°. mais dans le temps que cet Ouvrage étoit sous la Presse, le Pere Senault obligea l'Auteur de retourner encore à Jully, pour y demeurer auprès du Prince César d'Este, de la Maison de Modene.

En 1674. le Pere Simon fit imprimer une Version Françoise du Traité de *Leon de Modene* Rabbin de Venise, touchant *les cérémonies des Juifs*, & l'année suivante il donna une traduction Françoise d'un *Voyage du Mont Liban*, écrit en Italien par *Jerôme Dandini* Jesuite. Cette même année il composa un *Factum contre les Benedictins de Fécamp*, en faveur de M. l'Abbé de Neubourg.

Il publia à Paris en 1678. l'*Histoire Critique du Vieux Testament*, qui fut supprimée par les intrigues de Port-Royal. M. *de Veil* Ministre Anglois attaqua cette Histoire en Controversiste la même année, par une Lettre adressée à M. *Boyle*, de la Societé Royale de Londres, & le Pere Simon y répondit par une autre Lettre imprimée cette année-là même.

M. *Spanheim*, Envoyé de l'Electeur de Brandebourg en Angleterre, ayant écrit une Lettre contre cette Histoire, le Pere Simon lui répondit en 1679. sous le nom d'*un Théologien de la Faculté de Paris*; & l'Histoire Critique du Vieux Testament fut réimprimée en Hollande par *Elzevir*.

Le Pere Simon avoit quitté l'Oratoire dès 1678. pour se retirer à Bolleville, dans le pays de Caux, où il fit les fonctions de Curé pendant quatre ans.

En 1681. il mit au jour un Supplément au Livre de Leon de Modéne, sous le titre de *Comparaison des cérémonies des Juifs & de la discipline de l'Eglise*.

En 1684. parurent deux petits Ouvrages qui furent attribués à M. Simon; le premier intitulé *l'Histoire & le progrès des Revenus Ecclésiastiques, par Jerôme à Costa*, & l'autre, sous le titre d'*Histoire critique de la créance & des coutumes des Nations du Levant, par le Sieur de Moni*.

La même année il publia le projet d'une Polyglotte abrégée,

ſous le titre de *Novorum Bibliorum Polyglottorum Synopſis.* Dès la fin de 1681. M. Simon, qui s'étoit retiré à Dieppe, après avoir réſigné ſon Bénéfice, avoit mis le Vieux Teſtament, qui étoit la principale partie de cette Polyglotte abrégée, en état d'être donné au Public.

En 1685. il fit imprimer une Lettre ſous ce titre : *Ambroſii ad Origenem epiſtola de Novis Bibliis Polyglottis. Regnier Leers* donna une nouvelle édition de l'*Hiſtoire critique du Vieux Teſtament*, avec une réponſe de *Pierre Ambrun*, Miniſtre Proteſtant. La réponſe que M. Simon y a faite, n'a pas encore paru. Cette même année il compoſa une réponſe particuliére à la Lettre de M. *Spanheim*, dont nous avons parlé plus haut.

Ce que M. Simon avoit écrit en Latin contre *Iſaac Voſſius*, fut publié à Edimbourg *in*-4°. en 1685. ſous le titre de *Ricardi Simonis Eccl. Gallic. Theologi Opuſcula critica adversùs Iſaacum Voſſium Eccleſ. Anglic. Canonicum.* On joignit à ces Opuſcules Latins quelques Extraits d'un autre Livre de M. Simon, qui avoit été imprimé à Londres en 1684. ſous le titre de *Diſquiſitiones criticæ de variis Bibl. editionibus.*

En 1686. M. Simon fit une réponſe aux *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande* ſur ſon Hiſtoire Critique, & en 1687. il publia une Lettre adreſſée à M. *Pirot*, touchant l'inſpiration des Livres ſacrés, & dans laquelle il répondoit à M. *Dupin.* On y joignit ſa *Réponſe à la défenſe de quelques Théologiens de Hollande.* M. Simon fit imprimer à Paris la même année un *in*-12. ſous le titre de *Créance de l'Egliſe Orientale ſur la Tranſſubſtantiation, avec des réponſes aux nouvelles objections de M. Smith Anglois ;* & peu de tems après, il joignit un petit ſupplément à ce Livre, pour répondre aux Journaliſtes d'Amſterdam, qui en avoient donné une analyſe infidéle.

En 1688. il donna au Public une *Diſſertation critique ſur la nouvelle Bibliothéque Eccléſiaſtique de M. Dupin*, dans laquelle il prit le nom de *Jean Reuchlin.*

En 1689. parut un autre petit Ouvrage intitulé *Apologie pour l'Auteur de l'Hiſtoire critique du Vieux Teſtament, contre les fauſſetés d'un Libelle publié par Michel le Vaſſor, Prêtre de l'Oratoire.* Pluſieurs perſonnes attribuent ce Livre au Neveu de M. Simon, & c'eſt ſous le nom de ce Neveu qu'il a été imprimé. Quel que ſoit l'Auteur de cet Ecrit, il y prédit l'apoſtaſie du Sieur *le Vaſſor* ſept ou huit ans avant qu'elle ſoit arrivée : ce qui paroît aſſez ſingulier. M. Simon publia la même année l'*Hiſtoire critique*

du Texte du Nouveau Testament, qu'on attendoit depuis longtems ; & l'année suivante l'*Histoire critique des Versions du Nouveau Testament*.

En 1692. M. Simon composa une Lettre qui devoit être suivie de plusieurs autres, pour répondre aux difficultés proposées par M. *Arnaud* à M. *Steyart* ; mais cette Lettre a été supprimée par l'Auteur.

En 1693. il mit au jour l'*Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament*, avec une *Dissertation critique sur les principaux Actes manuscrits cités dans les trois parties de cette Histoire critique*.

En 1695. M. Simon donna de *nouvelles Observations sur le Texte & sur les Versions du Nouveau Testament*, & elles furent imprimées à Paris, chez *Boudot*.

En 1697. parut un petit Ouvrage, qu'on ne manqua pas d'attribuer à M. Simon, & qui avoit pour titre : *Difficultés proposées au Pere Bouhours, sur sa nouvelle Traduction des quatre Evangelistes*.

On a de plus attribué à M. Simon un volume de *Lettres critiques* imprimées à Basle, contre le Pere *Martianay* & les Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur.

Peu de tems après, on vit paroître le premier volume de *Lettres choisies* de M. Simon, qui contiennent un grand nombre de faits anecdotes de Littérature. On en fit une seconde Edition en 1702. augmentée de remarques, & de quelques Lettres.

Outre les *Remarques critiques* de M. Simon *sur le Dictionnaire universel* publié par M. *Basnage*, & par M. *Huet* Ministre, lesquelles ont été imprimées dans les Mémoires de Trevoux; M. Simon donna en 1701. de nouvelles Remarques, pour répondre à une Lettre de M. *Basnage* insérée dans le Journal des Sçavans, & à une Lettre de M. *Huet* Ministre Réformé, insérée dans les Mémoires de Trevoux, & imprimée à Amsterdam.

En 1702. il fit imprimer à Trevoux, avec approbation & privilége, sa Traduction Françoise du Nouveau Testament, accompagnée de remarques littérales & critiques. Cette nouvelle Traduction dédiée à M. le Duc du Maine, fut censurée par M. le Cardinal de *Noailles* & par M. *Bossuet* Evêque de Meaux, qui n'avoient pû la faire supprimer.

M. Simon Auteur de cette Version, composa aussit-ôt une

remontrance très respectueuse, qui devoit être présentée à M. le Cardinal de *Noailles*. Mais quelque précaution que M. Simon eût prise pour empêcher qu'elle ne fût imprimée sans privilége, elle le fut néanmoins, sans la participation de l'Auteur, en 1703. M. Simon fit réimprimer dans la même année, l'*Avoisinement des Protestans vers l'Eglise*, par *Pierre Camus* Evêque de Bellay, avec des remarques pour y servir de supplément; & cet *Avoisinement* a été réimprimé une seconde fois.

En 1704. M. Simon publia un second volume de ses *Lettres choisies*; & un troisiéme en 1705. avec un supplément dans lequel il se justifie sur le plan qu'il avoit tracé aux Protestans de France pour une nouvelle Traduction de la Bible.

En 1706. il donna une nouvelle Edition des *Revenus Ecclesiastiques* augmentée d'un second volume.

Enfin le dernier Ouvrage attribué à M. Simon est la *Bibliothéque critique*, dont les deux premiers volumes ont été imprimés *in*-12. en 1708. & le troisiéme & le quatriéme n'ont paru qu'en 1710. Ce Livre a été supprimé par un Arrêt du Conseil. Nous mettons cette Bibliothéque au nombre des Ouvrages attribués à M. Simon; car outre qu'il n'est jamais convenu qu'il en fût l'Auteur, on trouve dans ce Récueil plusieurs Piéces, qui certainement ne sont pas de lui.

Il mourut au mois d'Avril en 1712. après avoir reçu ses Sacremens d'une maniére Chrétienne & édifiante. Il est enterré dans le Choeur de la Paroisse de Saint Jacques de Dieppe; & on lit sur son tombeau une Epitaphe Latine, composée par son Médecin.

Nous ne devons pas oublier d'avertir, qu'avant sa mort, il eut soin de brûler tout ce qui lui restoit d'écrits non encore publiés contre ses adversaires.

EPITRES ET EVANGILES DES DIMANCHES *& Fêtes de l'année, & pour le Carême; avec de courtes réfléxions.* A Paris, chez Rondet, ruë de la Harpe, devant la ruë du Foin, à la Longue Allée. 1714. *pag.* 574.

CE Volume, qui est d'une forme qui le rend commode & portatif, renferme l'Ordinaire de la Messe, les Epîtres & les Evangiles des Dimanches, des Fêtes, & du Carême; & des régles pour vivre chrétiennement. Les réfléxions courtes dont il est parlé dans le titre, accompagnent chaque Epître & chaque Evangile. » Elles sont d'autant plus solides & plus instruc-

» tives, dit l'Approbateur de l'Ouvrage, qu'elles renferment;
» avec beaucoup de netteté & une sainte onction, l'esprit & le
» sens de ces Epîtres & Evangiles, dont elles font recueillir
» aux Fidéles tout le fruit nécessaire pour se sanctifier & avancer
» dans les voies de la perfection. »

CENT ESTAMPES REPRESENTANT LES *différentes Nations du Levant, peintes d'après nature en* 1707. *&* 1708. *par les ordres de M. de Ferriol Ambassadeur du Roi à la Porte; & gravées en* 1712. *&* 1713. *par les soins de M. le Hay. Ce Recueil, & celui des Estampes gravées d'après les Pierres antiques du Cabinet du Roi, se vendent* à Paris, chez ledit Sieur le Hay, ruë de Grenelle, Fauxbourg Saint Germain, proche la ruë de la Chaise; & chez le Sieur du Change, Graveur du Roi, ruë Saint Jacques.

MOnsieur de Ferriol, Ambassadeur du Roi à Constantinople, employa en 1707. & 1708. Van Mour habile Peintre Flamand, à peindre d'après nature tout ce que représentent les estampes annoncées dans ce titre. M. le Hay, dont l'intelligence & la capacité sont connues, a, pour ainsi dire, conduit la main des excellens Maîtres qui les ont gravées d'après les Tableaux originaux. Les Curieux les plus difficiles n'y ont rien à désirer. Les fonds, les objets qui accompagnent les figures, les figures mêmes, leurs habillemens & leurs attitudes, offrent aux yeux une variété également agréable & instructive.

On y voit d'abord le Grand-Seigneur, la Sultane Reine, les principaux Officiers du Serrail; le Moufti, les Gens de Loi, le Grand Visir, & les Officiers de Guerre de Terre; le Capitan-Bacha, & les Officiers de la Marine. Ensuite se montrent des Turcs & des Turques de différentes conditions; des Marchands, des Juifs & des Juives; & d'autres sujets des Turcs en Europe, comme sont le Patriarche des Grecs & les hommes & les femmes de la même Nation, qui habitent ou la Terre-ferme, ou les Isles de l'Archipel.

Les Peuples Tributaires ou Alliés du Grand-Seigneur n'y sont pas oubliés, & l'on voit, avec plaisir, paroître sur cette espéce de Théâtre, des figures qui instruisent des modes de Hongrie, de Valaquie, d'Albanie, & de Tartarie. Les Indiens mêmes, les Persans, les Arméniens, les Arabes, les Afriquains, entrent dans ce beau Recueil, qui est terminé par une Estampe une fois plus grande que les autres, & qui représente la cérémonie d'un

d'un mariage Turc. Les autres Estampes ont environ un pied de hauteur, sur environ neuf pouces de largeur. Ceux qui seront bien-aises de connoître non-seulement la forme des habillemens & des ornemens, mais aussi leurs couleurs, que la simple gravûre ne sçauroit exprimer, pourront se satisfaire en se donnant la même suite enluminée.

AVERTISSEMENT.

LE Sieur Fagnani qui a acquis la plûpart des Planches gravées par Jacques Callot, Israël Silvestre, & Etienne Labelle, en vend les Estampes, tant en recueils qu'en détail. La beauté & la variété prodigieuses des ouvrages de Callot est connuë. Le Sieur Fagnani les a ornés de cartouches d'un excellent goût, & qui y donnent un nouvel agrément. Les morceaux que cet habile Graveur a faits pour l'instruction de ceux qui veulent apprendre à dessiner, ne sont pas les moins utiles; & le Sieur Fagnani en posséde un très-grand nombre. On sçait qu'Israël Silvestre a gravé avec succès les Maisons Royales, d'autres beaux Edifices, & les plus agréables vûës de France, d'Italie, d'Espagne, & de quelques autres Pays; & qu'Etienne Labelle a gravé les Antiquités de Rome, des paysages, des ornemens, & un assez grand nombre d'autres sujets. Le Sieur Fagnani vend aussi les Œuvres de plusieurs autres Maîtres. Il demeure dans la ruë du Petit-Lion, proche Saint Sauveur.

XIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 26. MARS M. DCCXIV.

MEMOIRES DU CARDINAL BENTIVOGLIO, *avec la Relation des Guerres arrivées en Flandres, à l'occasion de l'entreprise des Provinces-Unies sur la Ville & Citadelle de Juliers, & la Négociation de la Tréve concluë à Anvers, où l'on voit les plus mémorables évenemens arrivés dans plusieurs Cours de l'Europe, sous les Pontificats de Clément VIII. de Paul V. de Grégoire XV. & d'Urbain VIII. Ouvrage très-curieux par la variété des matiéres, &c. Traduit de l'Italien en François.* A Paris, chez André Cailleau, sur le Quai des Augustins, près la ruë Pavée, à

Saint André. 1713. Deux Volumes *in-12*. I. Vol. *p.* 402. II. Vol. *p.* 400.

ON voit quelquefois dans la République des Lettres, des personnes, qui pour avoir contribué à la beauté d'un Ouvrage, s'en disent les Auteurs. M. l'Abbé de Vairac est trop modeste & trop bon ami pour tomber dans une pareille faute; il se fait gloire de déclarer dans sa Préface que M. Valdori a le premier traduit les Mémoires du Cardinal Bentivoglio, qu'il lui a mis entre les mains son Manuscrit, & qu'il n'a point eu d'autre peine que de corriger ce qui étoit contre les régles Grammaticales, pour former un style régulier & coulant.

Le Cardinal Bentivoglio s'étoit proposé d'être lui-même l'Historien de sa vie, en racontant d'une maniére simple & naturelle ses diverses avantures, & plusieurs événemens considérables arrivés de son tems. Des malheurs domestiques & une mort précipitée l'ont empêché d'achever son dessein; il n'a décrit que son entrée à la Cour de Rome, ce qui s'est passé pour le Jubilé de l'Année sainte 1600. le mariage du Duc de Parme avec Marguerite Aldobrandin, petite niéce du Pape Clément VIII. celui d'Henri IV. avec Marie de Médicis, la Légation du Cardinal Aldobrandin en France, & ce qui s'est passé entre le Roi de France & le Duc de Savoye, à l'occasion du Marquisat de Saluces; précieux morceaux, qui suffiront pour faire connoître au Politique, à l'Historien, au Courtisan, à l'homme de belles Lettres, le profit que chacun d'eux auroit tiré de ces Mémoires, s'ils avoient été achevés.

La famille de Bentivoglio a possédé la Souveraineté de Boulogne pendant un tems considérable, & l'a perduë après la Bataille de Ravenne, pour s'être trop attachée à la France. Les Bentivoglio, chassés de Boulogne, se retirérent à Ferrare, avec ce qu'ils purent sauver du débris de leur fortune. C'est là que nâquit notre Cardinal, & qu'il passa ses premieres années. A l'âge de quinze ans en 1594. on l'envoya à Padoüe, dont l'Université étoit pour lors fort célébre; il y étudia les Humanités, la Philosophie, la Théologie, l'Histoire, pour laquelle il se sentoit un goût particulier, les Loix & les Canons. Il alloit prendre le bonnet de Docteur, quand il fut obligé d'aller à Ferrare.

Alphonse Duc de Ferrare étant mort sans enfans, le Pape

Clement VIII. prétendit que ce Fief retournoit de plein droit au Saint Siége ; César, cousin germain du défunt, que le défaut de naissance excluoit de cette succession, voulut se la conserver par la force des armes. Le Pape l'excommunia : joignant ensuite les forces temporelles aux spirituelles, il leva une armée, il en fit Légat le Cardinal Aldobrandin son neveu, avec toute l'autorité nécessaire pour terminer une affaire de cette conséquence. César épouvanté de ces préparatifs, pria Lucréce d'Est Duchesse d'Urbin, de s'employer auprès du Légat, pour terminer ce différend. L'accommodement fut conclu, César se retira à Modéne, & remit la Ville & le Duché de Ferrare au pouvoir de l'Eglise. Aussi-tôt après le Traité, le jeune Bentivoglio fut présenté au Cardinal Aldobrandin par le Cardinal Baudini, Légat de la Romagne, il tâcha de justifier auprès du Légat, Hyppolite Bentivoglio son frere aîné, qui avoit été chargé par César d'Est, de la défense de Lugo ; le Cardinal neveu parut content de ses réponses, & lui fit plusieurs offres de services.

Aldobrandin nommé Légat de Ferrare, y fit son entrée solemnelle au mois de Février 1598. Après avoir réglé la forme du gouvernement qu'il vouloit établir dans cette Ville, il alla à Comachio, avec la Noblesse de Ferrare, pour visiter le pays voisin. Le jeune Bentivoglio eut l'honneur de l'accompagner dans ce voyage. Au mois de May le Pape alla lui-même visiter sa nouvelle conquête, il s'appliqua à gagner les cœurs de ses nouveaux sujets par la douceur, mais pour ne rien négliger, il fit faire en même-tems une citadelle à Ferrare. Le Pape reçût les ambassades des Puissances d'Italie ; plusieurs Princes allérent en personne le complimenter. L'Archiduchesse Marguerite, qui alloit épouser Philippe III. Roi d'Espagne, & l'Archiduc Albert, qui devoit épouser l'Infante Isabelle fille du Roi d'Espagne, traversérent l'Italie. Le Pape les engagea à passer par Ferrare ; leur entrée fut pompeuse & magnifique ; les Cardinaux Baudini & Clément allérent, avec la qualité de Légats, au-devant de la nouvelle Reine. » Elle étoit pour lors âgée de » quinze ans ; elle avoit un air modeste & gracieux, le teint » blanc & les cheveux blonds, les yeux vifs, les lévres à l'Au» trichienne, bien proportionnée dans sa taille ; ses maniéres sen» toient plus l'affabilité & la familiarité Allemande, que le sérieux & la gravité Espagnole. « Le Pape dit la Messe, & célébra lui-même les deux mariages ; l'Archiduc représenta la per-

sonne du Roi, & le Duc de Ceyla celle de l'Infante sœur du Roi. Quelques jours après, le Pape donna à manger à la Reine & à l'Archiduc, mais à des tables séparées, selon la maniere dont les Souverains Pontifes en usent avec tous les Princes. Il y eut des Comédies sur des sujets sacrés, des bals, même une mascarade publique, quoique ce ne fût pas en tems de Carnaval.

Le Pape, avant son départ de Ferrare, avoit accordé des graces aux principales familles de cette Ville; il fit Bentivoglio son Camerier secret, lui permettant d'achever ses études à Padoüe, avant que d'aller à Rome remplir les fonctions de cette Charge. Comme notre Auteur avoit continué ses études même au milieu du tumulte de la Cour, il n'eut point de peine à reprendre ses premieres occupations. Par un privilége dont il jouissoit en qualité de noble Vénitien, il fut reçu Docteur, sans qu'on argumentât contre lui. Ensuite il partit pour Rome: ce qui lui fit alors le plus de peine, ce fut de quitter Antoine *Querengo*, Gentilhomme de Padoüe, l'Abbé *Cornaro*, depuis Cardinal, & d'autres amis fort habiles, dont la conversation lui paroissoit très-utile pour le progrès de ses études. En passant par la Toscane, il rendit à Florence ses devoirs au Grand Duc. » C'étoit un Prin-» ce d'un grand mérite, & qui étoit fort estimé. Il témoignoit » vouloir imiter Laurent de Médicis. Il étoit d'une belle pres-» tance, aimant fort la chasse, mais plus encore ses propres af-» faires, dont il faisoit son capital. Il employoit toute son indus-» trie pour se maintenir dans son nouvel Etat, & l'assurer toû-» jours de plus en plus dans sa famille; il gouvernoit ses Peu-» ples si doucement, que l'on l'aimoit plus que l'on ne le crai-» gnoit. « Comme il avoit été Cardinal, & qu'il connoissoit la Cour de Rome, il instruisit Bentivoglio de la conduite qu'il y devoit tenir. Il l'exhorta sur-tout à suivre le chemin de la vertu. Quoique Rome, lui disoit-il, soit souvent mere de la fortune, elle ne laisse pas d'être aussi quelquefois mere de la vertu.

Dès que Bentivoglio commença à faire les fonctions de sa Charge, il voulut s'instruire en habile Politique de l'état où se trouvoit pour lors la Cour de Rome. En rapportant ce qu'il en apprit, il fait le portrait de plus de deux cens personnes, dont chacune est marquée par des traits particuliers. Nous nous contenterons de parler ici des plus considérables.

Clement VIII. de la famille Aldobrandine, originaire de Florence, avoit été, comme son pere, Avocat Consistorial & Au-

diteur de Rotte. Il avoit depuis accompagné le Cardinal Alexandrin, neveu de Pie V. dans la fameuse Légation de France, d'Espagne, & de Portugal. Sixte V. l'avoit fait Cardinal & Dattaire, ensuite Légat en Pologne. Trois grandes actions avoient signalé son Pontificat; l'absolution donnée à Henri IV. la paix de Vervins concluë par sa médiation, la réunion du Duché de Ferrare au Saint Siége. Il n'oublioit rien pour détruire l'Hérésie dans les pays qui en étoient infectés, pour secourir l'Empereur dans la guerre qu'il avoit en Hongrie contre les Turcs, pour entretenir la paix entre les Princes Chrétiens; ce qu'il avoit le plus à cœur étoit la réforme des Maisons Religieuses: on le voyoit souvent se dépouiller de sa propre grandeur, & aller dans les Monastéres relâchés examiner ce qui s'y passoit, & apporter des remédes aux desordres. Pour ce qui est du gouvernement temporel, » par tout il maintenoit la justice..... entretenoit l'a» bondance, & assuroit le repos de tous ses Sujets. Il suivoit plû» tôt les maximes sévéres de Sixte V. que les régles trop indul» gentes de Grégoire XIII. Son tems étoit partagé entre les oc» cupations du Gouvernement spirituel & temporel; il recevoit » les placets des mains des Parties, il étudioit dans sa chambre » les questions difficiles. Il se confessoit tous les jours; il disoit » la Messe avec une dévotion si vive, qu'on lui voyoit tomber » les larmes des yeux. A cette dévotion extérieure il joignoit en » secret des jeûnes fréquens, de ferventes oraisons, d'humbles » pénitences, telles qu'elles auroient servi d'exemple à un sim» ple Religieux..... Il étoit d'une taille médiocre, d'une com» plexion sanguine & flegmatique, d'une grave & noble pres» tance; il avoit un peu trop d'embonpoint.... Sur la fin de sa vie » il étoit fort incommodé de la goute, & encore plus de la » gravelle; ce qui ne l'empêchoit pas d'exercer ses fonctions » ordinaires, quand ses douleurs n'étoient pas violentes. «

Ce Pape avoit deux neveux, Pierre Aldobrandin, fils de son frere, & Cinthio Passero, fils de sa sœur, qu'il fit tous deux Cardinaux en même tems. Le premier, qui n'étoit âgé que de vingt ans au tems de l'exaltation de son oncle, n'avoit point fait de grands progrès dans ses études, & jusques-là sa vie avoit été fort obscure. Cinthio (qui prit depuis le titre de Cardinal Saint Georges) plus âgé que lui, étoit aussi plus estimé du Peuple. La Cour de Rome croyoit que sous le Pontificat de Clément VIII. ce seroit ce dernier qui auroit la direction de toutes les affaires. Les Courtisans qui ne se trompent guéres au manége

de la Cour, se trompérent grossierement en cette occasion. Le Pape ayant vû croître les talens avec les années dans la personne du Cardinal Aldobrandin, se déclara pour son nom, & le chargea du gouvernement. La scéne étant changée, tout le monde abandonna Saint-Georges, pour suivre Aldobrandin. » La Nature avoit été peu favorable à ce Cardinal du côté de » la figure. Il étoit petit, avoit l'air bas, le visage fort gâté de » la petite vérole ; il avoit la respiration fort embarrassée, la » voix toûjours enrouée.... Il jouissoit d'une assez bonne santé » pour soutenir le poids des affaires : les autres qualités néces» saires pour un si grand ministére ne lui manquoient pas ; vigi» lance, industrie, conseil, vigueur d'esprit, constance, cou» rage. Jaloux de son autorité, il aimoit qu'on dependît de lui ; » avide du gouvernement, il agissoit plûtôt en maître que com» me Ministre d'un autre Prince ; il n'oublioit rien de tout ce qui » regardoit son avantage, ou celui de sa Maison.

» Le Cardinal de Saint Georges étoit d'une figure ordinaire, » grave & composé dans ses maniéres, & par conséquent plus » lent que vif dans les affaires ; mais cependant plein de bon » sens & de noblesse dans ses conceptions.

» On ne vit peut-être jamais dans un plus haut dégré un si » prodigieux mélange de vices & de vertus, qu'il en parut dans » la vie du Cardinal François Sforce. D'un côté, on ne pouvoit » voir un esprit plus vif, une langue plus éloquente, une ma» niere plus insinuante, une plus grande habileté dans les affai» res, une plus adroite dissimulation dans les intrigues. Il avoit » administré la Légation de la Romagne.... avec beaucoup de » dexterité, & y avoit mérité de grandes louanges. D'un autre » côté, on ne pouvoit mener une vie plus débordée que celle » qu'il menoit ; l'esprit de débauche regnoit dans tous ses dis» cours, mais encore plus dans ses actions. On le voyoit toû» jours environné de femmes de mauvaise vie, ou d'une scan» daleuse troupe de mignons. Il avouoit publiquement ses bâ» tards, & il tâchoit de les avancer par toutes sortes de moyens. » Volage & inconstant dans ses amours ; mais toûjours plus » adonné aux plaisirs, à mesure qu'il avançoit en âge, par la » crainte qu'il avoit de n'en plus guéres jouir. Il avoit fait oublier » sur la fin de ses jours ce qu'il avoit fait de beau & de considé» rable pendant ses premieres années. «

Clément VIII. pour honorer la Congrégation de l'Oratoire, fit Cardinaux François-Marie Tarrugi & César Baronius, deux

intimes amis, lesquels étoient les plus anciens, les plus assidus, les plus fervens, & les plus zélés compagnons qu'eut eu Saint Philippe de Neri. Baronius avoit un génie plus vaste que Tarrugi. » Plusieurs auroient souhaité que le style de son Histoire » Ecclésiastique eût été plus élégant & plus châtié; mais cette » attention auroit demandé beaucoup de tems, qu'il étoit plus à » propos d'employer à l'essence des matiéres. «

Le Cardinal d'Ossat, qui ne connoissoit ni son pere ni sa mere, ni le lieu de sa naissance, fut élevé par hazard, & mis entre les mains de la fortune, qui en voulut faire un de ses favoris. » Il avoit mérité le chapeau de Cardinal par son zéle pour la Re» ligion, par l'intégrité de sa vie, par l'éminence de sa doctrine, » par son application aux affaires, par cette constance d'ame & » cette ferme fidélité qu'il avoit toûjours fait voir à la vûe de » tout Rome, pour le service de la France, pendant des tems » très-difficiles & remplis de périls. «

Bentivoglio résolut de s'avancer, ou par des emplois à la Cour, ou par des Gouvernemens, ou par des Nonciatures. Dans cette vûe, il se donna tout entier au Droit Canon, aux belles Lettres, & à l'Histoire. Les Cardinaux Baronius, Antoniano & Bellarmin, dont la piété étoit aussi connue que la science, le recevoient chez eux, & s'entretenoient avec lui fort familierement. Sous de si bons Maîtres il fit un grand progrès. Il lia aussi une étroite amitié avec le Pere Mafé Jésuite, célébre par son Histoire des Indes, & par la vie de Saint Ignace. Le Pape l'avoit fait venir à Rome pour composer son Histoire, & par une grace particuliere, il lui avoit donné un appartement dans son Palais. L'Auteur emploie en cet endroit un chapitre presque entier à comparer les Ouvrages du Pere Mafé, avec l'Histoire de Flandres du Pere Strada. Le premier, selon lui, peut être mis pour la pureté de la Langue Latine, au nombre des plus excellens Ecrivains; il le trouve admirable dans les descriptions, mais sec, foible & languissant dans ses harangues; peu instruit des matiéres politiques & militaires.

Pour le Pere Firmien Strada, son Histoire est plus propre pour les Ecoliers que pour les gens du monde, elle n'a proprement que le titre d'Histoire de Flandres, il y rapporte mille choses qui ne sont pas arrivées en ce pays-là; dès qu'il parle d'une personne, il en décrit toute la vie, & s'arrête sur une infinité de bagatelles indignes de la noblesse de son sujet. Souvent il oublie les circonstances les plus importantes de la guerre; il ne dé-

couvre point assez ce qui se passoit dans le cabinet ; il use trop souvent de sentences. Son style est par tout élevé, précis, orné, & varié suivant la différence des matieres. Il y a cependant quelques endroits qui sentent un peu la barbarie de l'ancienne Latinité. Ces défauts n'empêchent pas que son Histoire ne soit recherchée, parce que la lecture en est agréable : bien des gens cherchent plus à se divertir qu'à s'instruire.

Pour ne point passer les bornes ordinaires, nous remetrrons le reste de l'Extrait à un autre Journal.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CHOISIE, *où l'on fait connoître les bons Livres en divers genres de Littérature, & l'usage qu'on en doit faire.* Exiguus nobis sed benè cultus ager. A Amsterdam, chez David Mortier. 1714. Deux Tomes *in*-12. I. Tom. *p.* 363. II. Tom. *p.* 305.

CEtte nouvelle Bibliothéque vient, pour la plus grande partie, de M. Barat, mort depuis peu d'années dans le Collége Mazarin. Il étoit sçavant dans les belles Lettres, & dans les Langues saintes. Sa principale application étoit de rechercher les bons Livres : aussi en trouva-t-on, après sa mort, dans son cabinet un grand nombre de très-curieux, qu'il avoit amassés de tous côtés avec beaucoup de soin ; & c'est principalement sur ces Livres qu'il a composé cet Ouvrage. Peu de tems avant sa mort, il avoit formé le dessein de donner une traduction Latine de la Bibliothéque Rabbinique du Juif Scebtai, qui est la meilleure que l'on ait dans ce genre de Littérature. Il devoit y ajoûter des remarques, & un supplément considérable. Pour ce qui est de cette nouvelle Bibliothéque choisie, l'Auteur en avoit donné une copie à un de ses amis pour la revoir ; cet ami l'a retouchée en quelques endroits, y a même inséré quelques additions, & puis l'a fait imprimer dans l'état qu'elle paroît.

Elle contient des extraits de différens Livres, tant anciens que nouveaux ; & pour donner ici une idée de ces extraits, nous en copierons ici un, dont le sujet nous a paru assez curieux pour mériter d'être choisi. Il s'y agit du Livre de David Blondel sur les Sibylles, imprimé à Paris in-4°. en 1649. Quoique Blondel, nous dit on ici, soit quelquefois outré dans ses sentimens contre l'Eglise Romaine, son Ouvrage sur les Ouvrages Sibyllins, qui est devenu assez rare, n'a pas laissé d'avoir une approbation assez universelle, même parmi les plus sçavans Catholiques. L'illus-

tre

tre M. Huet ancien Evêque d'Avranches, a suivi le sentiment de cet Ecrivain sur les Oracles Sibyllins. Et en effet, comme cet Ouvrage ne regarde point les controverses de la Religion, mais plûtôt des faits de pure Critique, on doit se rendre aux raisons de ce sçavant Calviniste lorsqu'elles sont bonnes & convaincantes: or qui que ce soit qui lira son Ouvrage sans prévention, jugera facilement que les vers Sibyllins viennent plûtôt d'un imposteur que d'une Prophéteſſe, quelqu'autorité que les anciens Peres donnent aux Sibylles, & après eux plusieurs Ecrivains de ces derniers tems.

Blondel a dédié son Livre à M. Sarrau Conseiller au Parlement de Paris, qui étoit aussi Calviniste. Il a été imprimé sans privilege, sans approbation, & même sans aucune permission du Lieutenant de Police, laquelle permission étoit néanmoins accordée aux Calvinistes, sur l'atteſtation de quelques Ministres de Charenton, lorsque leur Religion étoit tolerée en France, conformément à l'Edit de Nantes. On a mis seulement au commencement du Livre: *Se vend à Paris par la veuve Périer & Nicolas Perier, ruë neuve sainte Anne, près le Palais.*

Cet Auteur observe que des Ecrivains sçavans & graves, Onuphrius, Sixte de Sienne, les Cardinaux Baronius, & Bellarmin, Montaigu, & quelques autres, ont suivi l'opinion commune qui est une erreur populaire. Il s'étonne même que le Pere Possevin Jesuite, qui a découvert l'imposture des livres Sibyllins, ait mieux aimé les croire corrompus que supposés. Il prétend que les huit Livres viennent de la main d'un imposteur qui les a tous fabriqués. Il blâme de plus Opsopæus Imprimeur de Basle, d'avoir inseré dans le corps des Orthodoxographes les fausses Sibylles, & quelques Oracles des faux Dieux.

Blondel conjecture qu'on a forgé les Sibylles presque en même-tems que les Gnostiques, qui appelloient la femme de Noé *Noria*, & se vantoient d'avoir de ses Ecrits. Vers ce même temslà, dit-il, on a forgé un faux Trismegiste, & Asclepius qui a imposé à saint Augustin, *De civ. lib.* 8. *cap.* 23. 24. 26. & un Hystapes du fond de la Perse, parlant Grec. Il remarque qu'Hilaire Diacre, *in* 1. *Corinth.* 2. 12. croit, contre le sentiment de plusieurs autres Peres, que les Sibylles sont plûtôt l'ouvrage d'un Fanatique que d'un homme divin. Il dit que l'imposteur qui a pris le nom de *Bru de Noé*, & a persuadé à saint Justin qu'il étoit *la fille de Berose*, étoit Chrétien de Profession, mais ignorant de la langue Hébraïque, & de la vraye Théologie, aussi

bien que de la Géographie & de l'Hiſtoire, & qu'il a compoſé ſa rapſodie entre l'an 138. auquel Adrien a fini ſa langueur, & l'an 142. ou 151. auquel le Cardinal Baronius tient avec pluſieurs autres que ſaint Juſtin a preſenté ſon Apologie à l'Empereur Antonin, & aux Céſars ſes fils adoptifs. Le même Blondel releve aſſez fortement la grande confiance avec laquelle ſaint Juſtin ſoutient que Samoſangus Idole des Sabins, eſt la ſtatuë de Simon le Magicien. Il reprend auſſi pluſieurs fautes de Clement d'Alexandrie, & dont celles qui regardent la Chronologie & l'Hiſtoire paroiſſent aſſez bien relevées. Mais il n'en eſt pas de même de quelques autres, comme ce que Clement dit des divers noms de Moyſe & de quelques autres : car Clement parle à la maniere des Myſtes de ce tems-là, & cette Myſtagogie ou cabale, qui n'a rien de réel, étoit alors aſſez en uſage parmi les Egyptiens & les Hébreux ; & c'eſt ce que Blondel n'a pas ſçû.

Cet Auteur ne parle pas ſeulement des Sibylles forgées par quelque impoſteur Chrétien ou demi Chrétien, il traite auſſi des Sibylles du Paganiſme, & il en parle doctement. Il eſt conſtant, dit-il, que les Anciens n'ont jamais rien eu de bien certain touchant leurs Sibylles, & l'embraſement des Livres vendus par une de ces Sibylles à Tarquin, &c. Un fourbe, ajoute-t-il, aura pris de là occaſion de ſuppoſer des livres Sibyllins aux Romains.

Il s'étend de plus aſſez au long ſur l'Acroſtiche de ces mots. Χριςὸς Θεοῦ υἱος, &c. Cette Acroſtiche qui eſt au Livre 8. des vers Sibyllins, renferme trente-quatre vers. L'Empereur Conſtantin qui l'a rapportée, a omis le neuviéme. Le fourbe avoit écrit Χρυττος, dit Blondel, & non Χρειστὸς. Il fait pluſieurs ſçavantes remarques ſur cette Acroſtiche, & qui méritent d'être lûes dans l'Auteur. Il remarque de plus en particulier, que l'Auteur des vers qu'on gardoit à Rome ſous le nom de Sibyllins, n'étoit animé d'aucune inſpiration, mais que c'étoit un homme adroit, qui ſçavoit l'art d'impoſer : & il le prouve par Ciceron, qui dit que les Poëmes commis à la garde des Quindecimvirs, tendoient plûtôt à l'impiété qu'à l'affermiſſement de la Religion. Ciceron ne reconnoiſſoit rien de divin dans ces Livres Sibyllins, mais ſeulement un artifice mêlé d'impoſtures : l'Acroſtiche & le Poëme plein d'ambiguité & d'artifice, étoient, ſelon lui, l'effort d'une *forfanterie rafinée.*

Blondel apporte pluſieurs autres éclairciſſemens ſur ce même

sujet. Quand Ciceron, dit-il, auroit cru que les pieces gardées par les Quindecimvirs étoient divines, il ne l'auroit pas fait des huit Livres que nous avons aujourd'hui, ni des trente-trois vers que Constantin a extraits du huitiéme. Tous les Oracles Sibyllins étoient de petits Poëmes écrits à la suite les uns des autres, mais séparés quant à la forme & à la matiere, & disposés par Acrostiches. C'est pourquoi Denys d'Halicarnasse écrivoit sous Auguste, & peu d'années après la mort de Ciceron : *Les vers supposés à la Sibylle, se découvrent par les Acrostiches.* Ciceron qui avoit parlé d'*Acrostiche* au singulier, montre que l'artifice en étoit commun à tous les vers Sibyllins. Au reste, un des endroits qui mérite le plus d'être lû dans l'Ouvrage de Blondel sur les Sibylles, est celui où il éclaircit le sentiment de Virgile dans sa quatriéme Eglogue.

On remarquera enfin que Blondel traite par occasion plusieurs autres choses qui sont de pure Critique dans ce même Ouvrage. Il y parle, par exemple, de l'addition qu'il prétend avoir été faite au Livre de Josephe, touchant Jesus-Christ. Il porte le même jugement de l'éloge de saint Jean-Baptiste. La tissure de l'Histoire, dit-il, montre qu'il y a été fourré. Il remarque de plus, qu'au tems d'Origéne on y lisoit un endroit touchant saint Jacques, qui n'est plus dans Josephe, & qui étoit alors dans l'histoire de la guerre des Juifs. Pour ce qui est du passage de Josephe, qui reconnoissoit Jesus-Christ comme véritable Messie, le Févre de Saumur a traité cette même question dans une de ses Lettres, où il appuye de toute sa force le sentiment de Blondel. M. Huet ancien Evêque d'Avranches n'a rien oublié pour montrer que Josephe a reconnu véritablement que Jesus-Christ étoit le Messie; mais l'Auteur d'une Dissertation qui a couru en manuscrit dans Paris, & qu'on attribuë à M. l'Abbé de Longueruë, a fortifié le sentiment de Blondel & de le Févre par de nouvelles preuves.

Il passe sous silence plusieurs autres difficultés importantes qui sont assez bien éclaircies dans cet Ouvrage de Blondel, & dont quelques unes regardent la Théologie : Il soutient, par exemple, que les Peres & les Protestans sont d'accord sur l'état des ames après la mort. La plûpart néanmoins des matieres qu'il traite, appartiennent plûtôt à la Critique qu'à la Théologie. En un mot, cet Ouvrage de Blondel, quoique Calviniste, mérite d'être lû des Sçavans, qui pourront séparer le bon grain d'avec

le mauvais, & profiter de ce qu'il contient de bon & de recherché.

Voilà mot pour mot l'extrait qu'on nous donne du Livre de Blondel sur les Sibylles. On peut sur cet exemple juger du caractere des autres extraits que renferme cette nouvelle Bibliotheque choisie ; ils sont tous comme celui-ci, mêlés de diverses réflexions critiques sur les Ouvrages dont on rend compte au public.

Nous n'oublierons pas de remarquer qu'à la tête de ce Recueil est une Préface dans laquelle l'Éditeur se déchaîne contre le Dictionnaire de Morery, & contre ceux qui se sont donné la peine de le corriger & de l'augmenter. Il les traite de Maçons qui travaillent à la toise, & qui ne songent qu'à grossir ce volume pour en tirer plus d'argent.

TRAITE' DES SUCCESSIONS, DIVISE' *en quatre Livres. Le premier, de ceux à qui l'on succéde, & de ceux qui succédent. Le second, des choses ausquelles on succéde. Le troisiéme, des manieres de succéder. Le quatriéme, des charges des successions. Par feu M. Denys le Brun, Avocat au Parlement de Paris. Troisiéme Edition, augmentée d'additions trouvées dans les Manuscrits de l'Auteur, dedié à M. Cochet de saint Vallier, second Président des Requêtes du Palais.* A Paris, ruë saint Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robustel, près la Fontaine saint Séverin, à l'image saint Jean. 1714. in-fol. pag. 735. sans la Préface & les premieres additions.

DEs que le Traité de Monsieur le Brun a paru, il a été généralement estimé de tous ceux qui s'appliquent à la Jurisprudence. Les Editions multipliées en si peu d'années, nous font connoître que le public n'a rien diminué de l'estime qu'il avoit d'abord fait paroître pour l'Ouvrage. Nous ne parlerons ici que des additions trouvées dans les manuscrits de l'Auteur, & rapportées dans cette nouvelle Edition.

Il y en a de deux sortes. Les premieres ont été mises à la tête du Livre ; on a eu soin d'indiquer le chapitre auquel on pouvoit les rapporter, les autres plus courtes ont été inserées dans la suite du chapitre pour lequel elles avoient été faites. Les unes & les autres justifient par de nouvelles preuves ce que Monsieur le Brun avoit avancé dans son Traité, ou décident de nouvelles difficultés. Donnons-en quelques exemples.

A juger du mariage des Jesuites congédiés après leur Posses-

tion, selon les Canons, il devroit être déclaré nul. Cependant par un usage établi depuis long-tems, il leur est permis de se marier ; leurs enfans sont donc légitimes & de famille, ils doivent par conséquent succéder à leur oncle, soit qu'ils viennent par droit de représentation, ou de leur propre chef, à sa succession. On doit se porter d'autant plus facilement à accorder cette grace aux enfans du Jesuite congédié, que s'il étoit mort sans enfans, ses parens collateraux lui auroient succédé, selon la Jurisprudence établie par l'Arrêt du Parlement du 9. Avril 1674.

Par Arrêt en forme de Réglement sur les Conclusions de Monsieur l'Avocat Général le Nain, on a jugé à la Grande Chambre du Parlement de Paris, au mois de Mars 1702. que le partage d'une succession, entre ayeuls de deux lignes en nombre inégal, se doit faire par têtes, & non par souches.

La Coutume de Bar dit en l'article 98. qu'on peut disposer de ses meubles & acquets, & de la sixiéme partie de ses propres ; & que si on n'a point de propres, on ne peut disposer que de la quatriéme partie de ses meubles & acquets, au préjudice de ses enfans. M. le Brun croit que ces derniers mots, *au préjudice de ses enfans*, ne sont mis en cet article que par forme d'exemple ; par conséquent que cette réserve de subrogation doit avoir lieu dans la Coutume de Bar en faveur des collateraux. Ce qui le détermine à prendre ce parti, c'est l'identité de raison qui se trouve en faveur des collateraux & en faveur des enfans : car quoi qu'en général les enfans soient plus favorables, les collateraux ne le sont pas moins au fait particulier dont il s'agit, les réserves coutumieres étant leur légitime particuliere.

M. le Brun décide contre une consultation de M. Fourcroix, que les petits enfans sont obligés de rapporter à la succession de leur ayeul le prêt fait par l'ayeul pour acquitter la succession de son fils, quoi qu'ils renoncent à la succession de leur pere ; parce que le prêt de l'ayeul regardoit alors plus directement les petits enfans qui étoient saisis de la succession, & qui n'y avoient pas encore renoncé.

Au chapitre premier du Livre premier dans la seconde Edition & dans cette troisiéme, il y a une section entiere ajoûtée. Elle a pour titre, *De l'ouverture des successions qui arrivent par le moyen des démissions de bien.* Dans cette section l'Auteur définit la démission » un Acte par lequel, par une anticipation de succes- » sion, on abandonne à tous ses héritiers présomptifs la simple » proprieté, ou le simple usufruit, ou la pleine proprieté du to-

» tal ou d'une partie de ses biens, sous telles conditions qu'on » veut imposer. « Quand il y a de la prédilection, & qu'on donne à quelqu'un seulement de ses héritiers, ou à ceux qui ne sont pas héritiers présomptifs, ce n'est point une démission, mais une donation. Toute démission est révocable, parce qu'on a jugé que dans une démarche si naturelle, mais si dangereuse, il doit y avoir quelque lieu au repentir. En Droit, le partage anticipé qu'un pere faisoit entre ses enfans, pouvoit être révoqué. En Bretagne on juge la démission irrévocable; cette Jurisprudence fait plus d'honneur à l'homme, en lui supposant plus de constance; celle du Parlement de Paris rend plus de justice à l'humanité. Il faut des Lettres de rescision pour révoquer les démissions. Celui qui s'est démis ne peut ni vendre ni hypotequer les biens dont il s'est démis avant la revocation, parce que jusques-là celui en faveur de qui a été faite la démission, en est proprietaire; il peut lui-même vendre ce bien, à condition que la vente sera nulle de plein droit, si la démission est révoquée.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

MOnsieur Nelson a donné en Anglois la vie du Docteur Bull, Evêque de saint David, avec l'histoire des Controverses où il s'est trouvé engagé, & un précis de sa doctrine.

Le Docteur Bull nâquit le 25 Mars 1634. à Wells, dans le Comté de Sommerset; il est mort le 28 Février 1710. Il publia en 1669. deux Dissertations sur la justification. En 1685. & 1694. il mit au jour ses Ouvrages pour la défense du Concile de Nicée, où il explique le sentiment des Peres des trois premiers siécles de l'Eglise sur la Divinité du Verbe. En 1703. le Docteur Grabe publia en un volume *in-folio* les Ouvrages Latins du Docteur Bull, ausquels il en joignit un qui n'avoit pas encore paru, sur le même sujet que le précedent. On a publié en même-tems que la vie du Docteur Bull, trois volumes de ses Discours en Anglois sur plusieurs points importans de Religion. Ils sont *in*-8°.

XVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 2. AVRIL M.DCCXIV.

REFUTATION PAR LE RAISONNEMENT, D'UN *Livre intitulé:* De l'Action de Dieu sur les créatures, ou Traité dans lequel on prouve la Prémotion physique par le raisonnement, &c. A Paris, chez Charles Osmont, ruë saint Jacques, à l'Ecu de France. 1714. in-12. p. 347.

DE's que le Livre de l'*Action de Dieu*, imprimé à Lille en 1713. en six volumes in-12. & en deux in-4°. fut mis en vente à Paris chez François Babuty, il s'en fit un débit si prodigieux, & l'on en dit ensuite tant de bien & tant de mal, que nous crûmes que cet Ouvrage étant suffisamment connu du Public, nous pouvions nous dispenser de lui en rendre compte. Il auroit d'ailleurs été presque impossible de satisfaire également des Lecteurs dont les jugemens étoient si contraires : & l'Extrait le plus simple & le plus naturel, auroit, selon toutes les apparences, été pris pour une critique par les uns, & pour un éloge par les autres. On sçait que le systême de la Prémotion physique, soutenu avec tant de zéle par l'Auteur du Livre de l'*Action de Dieu*, est opposé & au systême qui ne suppose pas que la grace soit efficace par elle-même, & à celui qui suppose qu'elle l'est. Ainsi on devoit s'attendre que le Livre de l'*Action de Dieu* seroit attaqué du moins par deux sortes de Théologiens. Il n'a encore rien paru de la part de ceux qui ne reconnoissent pas l'efficacité de la grace par elle-même : nous apprenons seulement dans un endroit du Livre dont nous allons donner l'extrait, que des personnes versées dans ce systême travaillent actuellement à le défendre. Il étoit libre à notre Auteur de le choisir, pour l'opposer à la Prémotion physique; mais il a mieux aimé mettre en œuvre l'autre hypothese, que l'Ecrivain qu'il réfute avoit eu l'adresse de confondre en quelque sorte avec celle de la prémotion. C'est ce que notre Auteur remarque : » L'Auteur, dit-il, paroît dissimuler que la grace efficace soit » une doctrine qui n'est point nécessairement liée avec celle de » la Prémotion physique : il vouloit intéresser dans sa cause tous » ceux indistinctement qui reconnoissent quelque efficacité in-

» faillible dans la grace. Mais ne sçait-il pas qu'on prétend » avec fondement que saint Augustin n'a jamais admis la Pré- » motion, & que les défenseurs de la doctrine de ce Pere, l'ont » combatuë ? «

Il assure dans sa Préface, que le seul amour de la verité lui a fait entreprendre cet écrit; il jure à l'Eglise une soumission aveugle & entiere. Il observe que dans toutes les matieres de Religion, & surtout dans celles qui ont rapport à la Grace, il faut distinguer ce qui appartient absolument à la foi, de ce qui est du raisonnement & du systême. » La foi, dit-il, est essentielle- » ment une; & c'est avoir renoncé à la qualité d'enfant de l'E- » glise, que d'avoir quelque pensée particuliere en matiere de » foi. Mais lorsqu'inséparablement attaché à la créance Catho- » lique, on épouse une opinion Théologique préférablement » aux autres, parce qu'on aura trouvé de la solidité dans les » preuves sur lesquelles elle est appuyée, certainement on ne » fait rien qui puisse déplaire à l'Eglise, ou être injurieux à la » simplicité & à l'uniformité de notre foi. Ces systêmes sont en- » seignez & défendus indifféremment; & des Ordres célébres » ont pris sous leur protection tel ou tel qui leur a plû davanta- » ge, ou qui a été expliqué par quelque grand personnage d'en- » tre eux... Qui peut donc, continuë-t-il, contester à tout Ca- » tholique le droit de choisir entre ces systêmes qu'il trouve en- » seignez & défendus dans le sein de l'Eglise ? « C'est ainsi qu'il justifie le choix qu'il a fait du systême employé dans cet Ouvrage. Il prend soin lui-même de détromper ceux qui l'y croiroient trop attaché: » La Religion, selon lui, est indépendante de tous » ces systêmes. Après avoir long-tems cherché, tourné, exami- » né, on est obligé d'avoüer la petite étenduë de l'esprit humain, » & l'ignorance entiere où toutes nos recherches nous ont lais- » sez des desseins de Dieu & de sa conduite sur les hommes: le » plus sage est d'en sçavoir ce que la foi nous en apprend; & si » l'on embrasse *une des opinions tolerées dans l'Eglise*, de ne le faire » que pour servir à notre instruction, & s'en laisser si peu entêter » qu'on puisse la quitter sans chagrin, & la deffendre sans or- » gueil, & sans blesser la charité. «

Son Ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere, il pose les principes dont il doit se servir pour réfuter le Traité auquel il a entrepris de répondre. Dans la seconde, il fait l'analyse de ce Traité, il l'examine en détail, & il applique les principes de la premiere partie.

Selon

Selon l'Auteur du Traité de l'*Action de Dieu*, les nouvelles connoiſſances, & les nouveaux actes de la volonté ſont *des degrez d'être ajoûtez à l'ame, qui en perfectionnent & en agrandiſſent la ſubſtance*. Cette opinion eſt le fondement de tout ſon ſyſtême. Pour la détruire, notre Auteur en montre d'abord la fauſſeté par rapport aux connoiſſances. Il s'attache à établir que l'infini eſt toujours préſent à l'ame; qu'elle eſt toujours également penſante, & que la connoiſſance diſtincte des objets particuliers, n'ajoûte point à l'ame de nouvelles perfections de nature, d'où il conclut que les nouvelles connoiſſances n'étant que des perfections de rapport, ne ſont pas des degrez d'être nouveaux. Mais ces nouvelles connoiſſances, lui dit-on, ſont quelque choſe de réel: l'ame eſt plus parfaite lorſqu'elle connoît diſtinctement un objet particulier, que quand elle ne le connoiſſoit pas. Ce ſont donc de nouveaux degrez d'être, & des perfections nouvelles ajoûtées à l'ame. » La perfection de l'ame comme ſubſtance in» telligente, répond l'Auteur, n'eſt pas de penſer à tel ou à tel » objet, mais d'avoir toujours ſa faculté de connoître remplie » toute entiere. Or l'infini eſt toujours préſent, & la modifie » ſelon tout ce qu'elle eſt. Elle ne peut donc pas augmenter en » connoiſſance. La vûë des objets particuliers n'ajoûte donc rien » à l'entité de ſa faculté de connoître: elle ne peut donc pas » croître en *degrez d'être*. « Lorſqu'elle connoît un objet particulier très-diſtinctement, cette partie déterminée de l'infini la modifie preſque toute entiere, mais les autres parties ne laiſſent pas de l'affecter encore, quoique légerement. Les nouveaux actes de la volonté ne ſont pas plus des *degrez d'être* ajoûtez à l'ame, que les nouvelles connoiſſances; parce que ſa capacité déterminée eſt toujours remplie par les impreſſions des objets qui ſont dans l'infini. Il eſt vrai que quelquefois elle porte preſque tout ſon mouvement vers un de ces objets en particulier; mais même alors, obſerve l'Auteur, elle n'a pas formellement plus de degrez d'amour. Il arrive ſeulement que le nombre de degrez d'amour dont elle eſt capable, & qui étoient diſperſez de pluſieurs côtez, ſont preſque tous dirigez vers le même objet.

Les loïx de l'union de l'ame avec le corps; & les prérogatives & les graces de l'état d'innocence, fourniſſent d'autres principes contre la Prémotion phyſique; & il infere de ces principes que dans cet état la Prémotion phyſique étoit très-inutile. Il ajoûte qu'en l'y ſuppoſant, on ne peut plus manquer la diffé-

rence entre l'état de corruption, & l'état d'Adam avant sa faute.
» Ce qui fait proprement le malheur de notre corruption aujourd'hui, remarque t-il, c'est cette funeste opposition que nous avons au bien & à la vertu; c'est cette révolte du corps contre l'esprit, & par conséquent le besoin que nous avons de secours plus puissans pour faire le bien. Mais si Adam pour agir avoit besoin d'être physiquement prémû & appliqué à l'action, cette prétenduë facilité & cette heureuse pente qu'il avoit vers le bien, ne paroît plus qu'une chimere, puisqu'il n'auroit jamais pû agir sans la Prémotion. Quel avantage est-ce à une nature innocente & pure qui n'a que des forces bornées, mais nul éloignement du bien, de ne pouvoir pas desirer le bien si Dieu ne lui donne ce desir, & de ne pouvoir pas se réjoüir de n'avoir point de funestes oppositions au bien, si Dieu ne crée en elle cette joye, & ses plus foibles inflexions vers la vertu?

Il explique ensuite, conformément au systême qu'il se propose de suivre, l'état de l'homme depuis le peché, la prédestination, la nature des graces de cet état; & content de ce qu'il dit sur tout cela, il rejette la Prémotion physique comme superfluë.. » Dieu, selon lui, en accordant à l'homme la grace suffisante, lui donne tout ce qui lui est nécessaire pour pouvoir remplir ses devoirs..... Mais dans l'état où nous sommes aujourd'hui, elle ne se rend jamais victorieuse d'une concupiscence dont la continuelle resistance nous est justement imputée à peché..... Nous ne ferons donc jamais absolument le bien sans la grace efficace..... Cette grace est efficace par elle-même, c'est-à-dire que Dieu en la donnant sçait qu'elle aura infailiblement son effet; il connoît le cœur de l'homme, & les inclinations & les motifs qui le font agir: il sçait donc, posé l'état d'une ame, tout l'effet que sa grace y produira..... Cette grace ne nuit nullement à la liberté, parce que son infaillibilité ne se tire que de ce qu'elle ménage si bien les pentes naturelles & des dispositions du cœur, que l'ame ne fait jamais un usage plus parfait de sa liberté qu'en se rendant aux amoureuses instances de cette grace. Quoi que la liberté ne la frustre jamais de son effet. elle lui resiste cependant. Mais la liberté dont nous devons nous glorifier n'est point la malheureuse facilité que nous avons de nous opposer aux desseins de Dieu..... Enfin ce n'est pas nous, mais la grace qui nous discerne même dans chaque action de pieté; car quoique la determination soit de la volonté, cependant elle

» n'auroit jamais fait telle ou telle chose, si la grace ne l'eut » doucement gagnée, ne l'eut prévenuë par sa douceur, & » n'eut menagé comme il falloit ses pentes & ses inclinations » naturelles. De sorte que c'est à la grace seule que nous som- » mes redevables du bon usage qu'elle nous a fait faire de notre » liberté. « Pour expliquer donc de quelle maniere Dieu sçait faire encore à present pratiquer la vertu aux hommes, il est inutile d'avoir recours à la prémotion. D'ailleurs l'Auteur la traite d'*absurde*, & prétend que posé la Prémotion, il n'y a plus dans l'homme ni liberté, ni choix, ni merite. » Dans ce » systême, qu'un homme ait la connoissance de deux objets; » c'est Dieu qui la lui a donnée. Qu'il fixe son regard sur un » de ces objets pour le connoître exactement; c'est Dieu qui » a agrandi la substance de l'ame par l'entité & l'être de cette » connoissance. Qu'il se sente porté à aimer un objet; c'est Dieu » qui a créé en lui cet amour. Qu'il se tourne vers un autre » objet; c'est Dieu qui produit en lui cette nouvelle entité. » Qu'il balance à donner son consentement, & que tantôt il » panche d'un côté, tantôt d'un autre; c'est Dieu qui met en » lui successivement ces petits amours. Qu'enfin il se donne » tout à un de ces deux objets; c'est Dieu qui a mis cet être » d'amour dans sa volonté. Qu'il aime cet amour; c'est Dieu » qui a créé en lui cet être nouveau; & ainsi à l'infini. Où est » donc cette liberté, où sont ces merites, s'écrie l'Auteur? » certes l'ame devient sans vie, sans action, ce n'est plus qu'un » instrument dont Dieu fait ce qu'il veut. Qui peut tenir un » moment contre de telles choses? «

L'analyse & l'examen des sept sections du Traité de l'*Action de Dieu*, sont partagez en tant de petites portions dans la seconde partie de cet Ouvrage, qu'il est inpossible d'en donner dans cet Extrait une idée exacte. Mais les principes étant une fois connus, l'application est aisée à deviner; & il n'est pas moins aisé de juger que si le systême de la Prémotion physique consideré en général est veritablement renversé dans la premiere partie; les raisonnemens particuliers dont il est appuyé dans le Traité refuté, ne sçauroient demeurer sur pied dans la seconde. Les autoritez ont le même sort que les raisonnemens. Notre Auteur ne respecte peut-être pas assez Aristote. » Voici, » dit-il, le passage du Prince des Philosophes, du génie de la » Nature : *Cum autem ens dicatur..... determinemus.... de potentia* » *& actu.... est autem actus rem existere, non ita quemadmodum*

» *dicimus potestate.* « Et après avoir rapporté ce passage, il ne veut pas y voir avec l'Auteur du Traité de l'*Action de Dieu*, qu'Aristote y dit que l'ame dont les facultez sont toûjours en acte, acquiert des *degrez d'être* nouveaux, en changeant d'objet. Quand son adversaire ne fait simplement que declamer, par exemple, lorsqu'il s'exprime ainsi : » Que ne risque-t-on pas » en mettant des bornes aux operations & à la puissance de » Dieu ? En enflant à l'excès nos facultez & nos prerogatives. « Notre Auteur lui oppose des raisons de même espece : » J'a- » voüe, replique-t-il, qu'il se faut bien donner de garde de » racourcir le bras de Dieu, pour étendre la vaine puissance de » l'homme. Mais n'est-il pas aussi dangereux d'insulter à la Bon- » té divine, en méconnoissant les bienfaits signalez que nous » en avons reçûs, que de réaliser trop nos pouvoirs, & de dé- » guiser un peu nos foiblesses ? « Dans l'examen de la seconde partie de la section sixiéme, il semble craindre d'être envelop- pé dans la censure que son Antagoniste fait du Traité *de la Nature & de la Grace* : & afin de montrer combien il a d'éloignement pour le systême de l'Auteur de ce Traité, qu'il avoüe néanmoins *meriter l'estime de tous ceux qui ont quelque goût pour la solide & la belle Métaphysique*, il dit que dans le Traité de l'*Action de Dieu* » il est prouvé *avec toute la justesse imaginable* » que Dieu se suffisant pleinement à lui-même, la création du » monde ou sa non création, lui étoient deux choses parfaite- » ment égales ; & que par consequent lorsqu'il s'est déterminé » librement à créer un monde, sa fin unique n'a été que lui seul ; » & qu'il lui a été *indifferent* de le créer de telle ou de telle » maniere, & selon telles ou telles loix ; d'où l'on conclud, » poursuit-il, *que la sagesse de Dieu n'impose point de regles à sa* » *puissance, & qu'il n'a point été nécessité à créer celui de tous les* » *mondes possibles, qui à tout prendre seroit le plus parfait.* » Il a- joute à cela que son Antagoniste *refute excellemment bien* les loix générales, & qu'il en fait voir les inconveniens *dans le sens de l'Auteur* du Traité *de la Nature & de la Grace.* L'une & l'autre parties de cet Ouvrage sont terminées par des aspirations & des prieres assez pathétiques.

QUATRE LETTRES SUR LES JEUX DE HAZARD, *& une cinquiéme sur l'usage de se faire celer pour éviter une visite incommode.* A la Haye, chez T. Johnson. 1713. vol. in-12. pag. 232.

NOus avons parlé des quatre premieres Lettres de ce Recueil dans le onziéme Journal de cette année. Il nous reste à parler de la cinquiéme, qui n'ayant rien de commun avec les autres, nous a paru demander un article à part. On y examine si l'usage de se faire celer pour éviter une visite incommode, est legitime, ou non; & l'on soutient que cet usage non-seulement n'est pas legitime, mais que c'est un grand peché. L'Auteur s'appuye d'abord de ce passage du Pseaume 119. ℣. 30. *J'ai suivi le chemin de la verité, & je me suis proposé ses ordonnances.* Et il dit que par quelque endroit qu'on envisage la verité, elle est violée par la dissimulation dont il s'agit. Quand on veut dire parfaitement la verité, remarque-t-il, il y a trois choses principalement requises. La premiere, c'est de dire les choses comme elles sont; la seconde, de les dire comme on les sçait; ou du moins comme on les croit; & la troisiéme, qui est la plus considerable, c'est de les dire à dessein que ceux à qui on les dit, les connoissent, ou comme elles sont, ou du moins comme elles nous sont connuës. c'est à ce dernier article qu'il rapporte l'essence du mensonge; c'est par là qu'il condamne les équivoques & les *retentions mentales*, parce que ce sont des artifices pour faire penser autre chose que ce que l'on pense; c'est par là, selon lui, que l'on ment même sans parler, & qu'on se rend coupable de fausseté & de tromperie, comme font les hypocrites par des airs étudiez de devotion, & tous ceux qui se masquent d'une *belle apparence qui répond à un mauvais interieur.* Les trois conditions qui viennent d'être rapportées sont également violées lorsque l'on cele la presence d'une personne que l'on sçait être au logis; & par consequent, dit M. De Joncourt Auteur de cette Lettre, l'on peche alors contre ce que l'on doit à la verité, & la dissimulation dont on use est une tromperie toute pure, où rien n'est menagé, où le sujet est trahi, la conscience violentée, le prochain abusé, & par consequent les principales loix de la societé & de la Religion violées. Il fait observer qu'il ne peut y avoir de societé commode & honnête entre les hommes, que par un engagement commun & mutuel à ne se point induire l'un l'autre en erreur, & à parler aussi-bien qu'à agir d'une maniere conforme à nos sentimens interieurs, qui ne pouvant être connus des autres, ont besoin de leur être découverts par des signes sinceres, si nous ne voulons tromper leur confiance, & par consequent nous

en rendre indignes, aussi-bien que des autres benefices du commerce, dont cette confiance est la source. Et pour ce qui est de la Religion, il demande ce que deviendront les premieres & les principales vertus qu'elle recommande, telles que sont la fidelité, la charité, la justice, si l'on se permet de surprendre le prochain par tromperie, en parlant ou en agissant d'une maniere qui l'induise à croire ce qui n'est pas.

Les partisans de l'usage dont il s'agit alleguent deux raisons pour le justifier, ou du moins pour l'excuser. La premiere, c'est que quand on dit *Monsieur* ou *Madame n'est pas au logis*, cela signifie également, ou que Monsieur & Madame sont sorties, ou qu'ils sont empêchez. Que c'est à peu près comme quand on dit dans les salutations ordinaires, *je suis votre serviteur, je suis votre servante:* car on ne prétend point par ces paroles devenir les domestiques ou les sujets de ceux à qui l'on fait cette civilité.

La seconde raison, c'est que si c'est un mensonge de se faire celer, c'est un fort petit mensonge, un mensonge qui ne fait pas grand tort au prochain, & qui ne sçauroit être compté que pour une bagatelle.

Quant à la premiere raison, M. De Joncourt répond qu'il est établi & connu de tout le monde, que quand on dit à quelqu'un, *je suis votre serviteur*, parce qu'il est établi & connu de tout le monde, que le mot de servir a un double sens, & qu'il veut dire aussi-bien rendre un bon office, soit à un égal, soit à un inferieur, que rendre des devoirs abjects à un superieur, comme un mercenaire gagé les rend à son maître. Il ajoute que si l'on s'avise de dire, pour faire valoir cette chicane, que le commun usage emporte qu'on ne s'engage à rien par ces paroles si ordinaires, qui se disent indifferemment à tout le monde, il répondra que dans la Morale, un abus, pour être commun, ne prescrit pas contre les loix de l'équité, & que l'usage qui a un pouvoir souverain sur la signification des paroles, n'a aucune force pour les décharger de blâme, non plus que les actions, quand elles ne sont pas conformes aux loix divines ou humaines; qu'ainsi, malgré le frequent abus de n'attacher qu'une ombre vaine de civilité aux offres de service, on se rend coupable de tromperie & de mensonge toutes les fois qu'on dit à quelqu'un, *je suis votre serviteur*, ou *je suis votre servante*, sans avoir aucune inclination de lui rendre de bons offices, ou de lui être utile en quelque chose. Il est vrai, réprend M. De

Joncourt, que l'on ne doit pas pousser la signification des mots au de-là de l'usage, mais comme il n'est pas vrai que ces mots, *je suis votre serviteur*, signifient toujours dans l'usage, *je suis votre domestique*, il n'est pas vrai non plus, que quand on dit *Monsieur* ou *Madame n'est pas au logis*, cela signifie également *ils sont sortis*, ou *ils sont empêchez*. Il ne faut, dit-il, pour en être pleinement convaincu, que supposer une chose qui arrive tous les jours: c'est que l'on fasse quelques nouvelles questions au domestique qui a commencé à dire *Monsieur*, ou bien *Madame n'est pas au logis*. Par exemple, poursuit-il, ce sera ici le dialogue: Monsieur est-il à la maison? Non. Où est il? Je ne sçay. Est-il hors de la ville ou en visite? Il est sorti. Ne pourrois-je pas lui parler d'aujourd'hui? Je ne sçay rien, il est dehors. Y a t-il long-temps? Il y a une heure. Il faut de toute nécessité ou que la personne qui répond entasse mensonge sur mensonge, ou qu'elle refuse de faire aucune réponse après la premiere, ou bien enfin qu'elle détermine la prétenduë *équivoque*, & la *double signification prétenduë*, en disant sur la seconde question, Monsieur n'est ni hors de la ville, ni en visite, mais il est empêché, & a des affaires.

M. De Joncourt, après cette réfléxion, dit qu'il voudroit bien sçavoir, si Monsieur...... quand il a donné ses ordres de dire qu'il n'est pas au logis, seroit content de la franchise du domestique qui se rendroit à la seconde attaque, & qui après avoir d'abord répondu que *Monsieur n'y est pas*, avoüeroit qu'il n'est pas sorti, & leveroit ainsi le voile sous lequel son maître vouloit être caché. Mais quoi, dira-t-on, quand un domestique vous dit *Monsieur n'est pas au logis*, cette réponse ne vous laisse-t-elle pas indéterminé à croire ce qu'il vous plaira, ou *que Monsieur est sorti*, ou *qu'il est empêché*? Cela est vrai, répond notre Auteur, mais c'est parce que vous sçavez que l'usage de mentir est l'usage commun en cette occasion, & nullement parce que ces mots, *Monsieur n'est pas au logis*, ayent jamais signifié indifferemment, ou qu'*on est sorti*, ou qu'*on est empêché*. M. De Joncourt en appelle ici à tous les Dictionnaires, à toutes les Académies des Sçavans, à tous les Grammairiens, à tous les Orateurs, à tous les Ecrivains célébres, & il défie ses Lecteurs, de trouver aucune autorité pour pouvoir établir avec la moindre raison, que *Monsieur n'est pas au logis*, signifie autre chose que *Monsieur n'est pas dans la maison*.

Au regard de la seconde raison qu'on a coûtume d'alléguer pour excuse de se faire céler, sçavoir, que si c'est un mensonge,

il est bien léger, & ne fait nul tort au prochain. L'Auteur répond que pour s'excuser de la sorte, il faut avoir un étrange systême de Morale, & il s'écrie avec transport : *Quoy donc ? quand l'intérêt du Prochain est sauvé, tout est-il sauvé ? Dieu n'a-t-il donc pas son intérêt propre & immédiat dans nos actions & dans nos paroles ? Si le Prochain seul doit être ménagé, les pensées impies & blasphématoires, l'Athéisme d un homme qui se taît, les juremens & les discours profanes, l'yvrognerie qui ne fait ni battre, ni tuer, & cent autres désordres qui laissent le Prochain aussi tranquille, & aussi heureux qu'il étoit, sont donc des bagatelles ? On ne compte donc pour rien dans son idée générale l'obéissance que l'on doit à Dieu, préferée aux sacrifices, & à tout ce que les hommes peuvent faire avec la plus plausible apparence, & la plus favorable intention, quand l'obeissance en est séparée.* C'est l'obeïssance qui est à parler exactement l'ame de la Religion,& non pas l'intérêt du Prochain, qui n'en est qu'un bras....Dieu nous ordonne *de dire la vérité comme elle est dans notre cœur. Quand donc nous ne voulons pas la dire,& que nous mentons malgré les conseils de notre conscience, qui parle pour lui, c'est un péché & une rébellion sans aucune excuse. Ce qui est immédiatemeut, directement, & clairement contre Dieu, doit-il être compté pour peu ? Et nous est-il permis, en faveur de nos petites commoditez & de notre cher repos, de le traiter de bagatelles ?*

Voilà le précis des raisonnemens que fait M. De Joncourt, fameux Protestant de Middelbourg, pour prouver que c'est un usage très-criminel de se faire céler. Nous ne les avons point affoiblis, & nous les avons rapportez dans toute leur force; c'est aux Lecteurs à juger si ce Protestant, qui dans cette Lettre & dans les quatre autres qui la précedent, ne cessent de crier contre le relâchement de la Morale, demeure dans les bornes & dans la modération que prescrit la vérité, ou s il s'en écarte.

SAISONS LITTERAIRES, OU MESLANGE DE *Poësie, d'Histoire, & de Critique. Premier Recueil.* A Paris, chez François Fournier, rue saint Jacques, aux Armes de la Ville. 1714. vol. in-12. p. 205.

Mademoiselle Barbier s'engage d'envoyer de trois mois en trois mois à une Dame de ses amies quelques pieces de Poësie de sa façon, une Historiette dans le goût de celles qu'elle a déja données au Public, une Dissertation sur les Tragédies ou Comédies nouvelles qui auront du succès.

La Tragédie d'Ino & Mélicerte, de M. de la Grange, fait le sujet de la Dissertation critique de ce premier Recueil. Mademoiselle Barbier avouë qu'il y a dans cette Piece des beautez que Corneille & Racine ne désavoüeroient pas, & que nous avons peu d'Auteurs qui entendent mieux le Théatre que M. de la Grange; ce qui n'empêche pas que les vrais connoisseurs n'ayent remarqué dans cette Piéce plusieurs défauts. Tout se réduit à dire, 1°. que l'exposition du sujet est un peu confuse; 2°. que l'action n'est point assez simple; 3°. que le dénouëment n'est point ménagé avec art; 4°. que le style en est négligé, tant pour les phrases que pour la versification. Elle prétend justifier ces quatre propositions par l'examen de chaque Acte & de chaque Scene en particulier. Le quatriéme Acte paroît à Mademoiselle Barbier le plus vif, le plus intéressant & le plus régulier de la Piéce. Le cinquiéme est, selon elle, languissant & vuide d'actions. Elle propose un plan pour rendre cet Acte digne des précédens.

Une Bergere brouillée avec son Amant par l'artifice d'un Rival, un éclaircissement ménagé par une amie commune, la réconciliation des Amans, font le sujet de deux Eglogues. Voici comme Mademoiselle Barbier décrit l'origine de ces amours. Tircis soupirant pour une Bergere, se plaignoit de ne pouvoir découvrir sa passion à celle qui en étoit l'objet.

A peine a-t-il parlé (dit Amarillis) *que sur l'ecorce tendre,*
Je vois qu'il trace un nom qu'il n'ose faire entendre.
Curieuse, j'observe : il acheve, je lis,
L'écorce offre à mes yeux le nom d'Amarillis.
Ciel! quel trouble ce nom fit naître dans mon ame!
Que devins-je, Sylvie, en ce fatal moment?
Je pardonnai l'amour en faveur de l'Amant.

L'Histoire a pour titre l'*Ingratitude punie;* on y voit plusieurs avantures extraordinaires, dont ce petit Roman n'est peut-être que trop chargé.

ADDITIONS AUX REMARQUES SUR LE *premier Tome des Donations de M. J. M. Ricard, & à celles sur la Coûtume de Senlis, &c. par M. D. S.* A Paris, chez Guillaume Cavelier, Grand'Salle du Palais. 1713. in-12. p. 108.

QUand on a sur une matiere de Jurisprudence un Traité aussi achevé que celui de M. Ricard sur les donations, la seule chose qu'on puisse souhaiter, c'est que des personnes habiles s'attachent à remarquer les changemens qui n'arrivent que trop souvent dans notre Jurisprudence, les nouvelles difficultez que l'usage donne lieu tous les jours de découvrir, les Arrêts qui ont été rendus depuis le décès de l'Auteur, les réfléxions qui échappent aux personnes les plus habiles. Voilà ce que M. Simon s'est proposé dans les remarques insérées dans les Editions de 1692. & 1706. du Traité des donations entre-vifs & testamentaires. Les additions à ces remarques, que contient le livre dont nous parlons, sont dans le même goût, il n'en faut pas davantage pour en faire connoître le mérite. L'Auteur a soin de marquer à quelle page & à quelle ligne de l'Edition de 1706. doivent être rapportées les additions. Les Imprimeurs ne manqueront pas de profiter de ces réfléxions, quand ils donneront une nouvelle Edition des œuvres de M. Ricard.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

UN Jesuite publia en Anglois en 1635. la vie de sainte Winifride, traduite du Latin de Robert, Prieur de Shreirsbury. Un Catholique fit réïmprimer la même vie en 1712. avec des additions. M. l'Evêque de saint Asaph, dans le Diocèse duquel est *Holiwell*, qui est le lieu où sainte Winifride est honorée, vient de donner cette même vie telle qu'elle a paru en 1712. Il y a joint une Préface & des Observations. Le livre a pour titre *The life, &c.* C'est-à-dire : *La vie & les miracles de sainte Winifride, avec ses litanies, & quelques remarques historiques.* in-8°. pag. 128.

Sainte Winifride, dit l'Auteur de sa vie, étoit d'une famille très-considerée dans le Nord du Pays de Galles. Dès qu'elle fut en âge nubile ses parens voulurent la marier ; mais cette jeune fille qui avoit été touchée des exhortations de saint Beuno son oncle, leur déclara qu'elle vouloit demeurer Vierge, & se consacrer à J. C.

Cependant Cradocus fils du Roi Alen, épris de sa beauté en devint éperduëment amoureux. Un Dimanche il alla chez elle pendant que son pere & sa mere étoient à l'Eglise. Il lui déclara la passion violente qu'il avoit pour elle ; il l'assûra que si elle vouloit y répondre, il la rendroit bientôt heureuse. Winifride effrayée d'abord d'une telle proposition, ne fut pas long-tems embarrassée : Permettez-moi, lui dit-elle, avec adresse, de passer dans une autre chambre, pour m'ajuster d'une maniere plus digne de vous recevoir. Dès qu'elle fut dans cette chambre, elle se déroba par une fausse porte pour aller chercher dans l'Eglise qui étoit au pied de la coline, un azile contre les poursuites de Cradocus.

Le prince s'apperçoit bientôt que Winifride l'a trompé ; il sort tout furieux de la maison, il la poursuit, il l'atteint sur le penchant de la coline, il lui propose de satisfaire sa passion, son amour méprisé augmente sa fureur ; d'un seul coup il coupe la tête à Winifride.

Quelle fut l'horreur de tout le peuple assemblé pour assister aux saints Mysteres, quand on vit cette tête sanglante rouler de dessus la coline jusques dans l'Eglise, & Cradocus essuyer son épée sur l'herbe, comme s'il eût voulu se glorifier d'une action si abominable.

Saint Beuno qui alloit offrir le Sacrifice, quitta l'Autel par une inspiration divine ; il prit la tête entre ses mains, il monta hardiment vers le barbare Cradocus, il lui reprocha l'énormité de son crime, il pria Dieu de le punir de cet attentat sacrilege : à peine le Saint eût-il fini sa priere, que ce malheureux tomba roide mort à ses pieds, presque en même tems son corps disparut.

Saint Beuno joignit ensuite la tête de Winifride au reste du corps, après avoir couvert le tout de son manteau, & avoir exhorté le pere & la mere de cet illustre Vierge à suspendre leur douleur, il célébra la Messe ; dès qu'elle fut finie, il fit une priere fervente à J. C. pour lui demander de rendre la vie à cette chaste Vierge, qu'il avoit consacrée à son service. Aussi-tôt que les Fidéles, dont les yeux étoient baignez de larmes, eurent répondu *Amen*, Winifride se releva avec toute sa vigueur. Il lui resta seulement un cercle blanc autour du col de la largeur d'un fil. De-là vient son nom, car à celui de *Brewa*, qu'elle portoit auparavant, on ajouta *Wen*, qui en

vieux Gallois signifie *blanc*, d'où l'on fit depuis par différentes corruptions *Winifride*.

De l'endroit que la tête de la Sainte avoit touché en tombant, il sortit une source d'eau claire. Cette fontaine est devenuë très-fameuse par les miracles qui s'y sont faits depuis ce tems-là. C'est à cause de cela qu'elle est appellée *Holi well*, ou la *sainte Fontaine*. Tous ces faits sont tirez de la vie.

M. l'Evêque de saint Asap, dans le Diocese duquel est *Holi well*, a examiné tout ce qu'on a dit sur la vie & les miracles de cette Sainte. Il remarque qu'on est surpris de voir que depuis le septiéme siécle, où l'on suppose que vivoit Winifride, jusqu'à Robert, qui vivoit dans le douziéme siécle, personne n'a dit un seul mot de cette Sainte, & que depuis Robert il s'est encore passé deux cens ans, sans qu'aucun Auteur en ait parlé. Il ajoûte qu'avant 1130. il n'est point fait mention de la Paroisse ni de la Fontaine d'*Holi well*; que *Girardus Cambrensis* qui fit l'Histoire de la visite de Balduin Archevêque de Cantorberi, dans le pays de Galles en 1118. ne dit pas un mot d'*Holi well*, ni des miracles, quoique son livre soit rempli de ces sortes de prodiges, & qu'il eût couché à une demi lieuë d'*Holi well*. Enfin les Auteurs de la vie de cette Sainte se contredisent en plusieurs endroits.

M. de Saint Asaph ne nie point que plusieurs personnes Protestans & Catholiques (car les uns & les autres vont à *Holi well*) n'ayent été guéris de diverses maladies en se baignant dans cette Fontaine; mais il attribuë toutes ces guérisons directement à Dieu même, & il ne croit pas qu'on puisse prouver qu'elles se font par l'intercession de sainte Winifride. D'autres disent que cette Fontaine est un bain frais qui est naturellement salutaire.

XV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 9. AVRIL M. DCCXIV.

EPIGRAMMES, MADRIGAUX, ET CHANSONS,

Par M. le Brun. A Paris chez Nicolas le Breton, fils, Quay des Augustins, à la Fortune. 1714. in-8°. p. 418.

VOICI un des plus amples recueils de ce genre qui ayent paru depuis long-tems en François; & l'on n'avoit point vû

tant d'Epigrammes de la même main rassemblées dans un volume, depuis celle de *Gombaud* & celles du Chevalier de *Cailly*, qui s'est déguisé sous le nom de *Dacellly*. Car pour celles qui remplissent le recueil d'Epigrammes choisies mis au jour par M. *Breugiere*, à Paris en 1698. *in*-12. elles sont tirées des divers Poëtes François qui ont écrit depuis Marot jusqu'à la fin du siécle passé. M. le brun Auteur de celles-ci, s'est déja fait connoître par plusieurs Ouvrages, où l'on remarque beaucoup de naturel & une grande facilité. Ces Ouvrages sont 1°. *Bilinguis Musarum alumnus, auspice Phœbo*, c'est un recueil de Poësies Latines composées par l'Auteur dès l'âge de dix-huit ans, & traduites la plûpart en Vers François par lui même, imprimé à Paris en 1707. *in*-8°. 2°. une traduction des Epigrammes d'*Owen* aussi en Vers François, publiée à Paris, chez Ribou en 1709. *in*-12. 3°. *les Avantures d'Apollonius de Tyr*, imprimées encore par Ribou, en 1710. *in*-12. 4°. *Le Theatre Lyrique*, publié à Paris, chez le même Libraire, en 1712. *in* 12. L'accueil qu'a fait le Public aux divers Ouvrages de l'Auteur, doit lui répondre du succès de celui-ci.

Cette confiance néanmoins n'aveugle pas tellement M. le Brun, qu'elle l'empêche de prévenir & même de repousser les traits de la Critique: ce qu'il fait, dès l'Epître dédicatoire, adressée à une Dame de ses amies, à laquelle il se plaint de l'ignorance & du mauvais goût d'un Censeur téméraire, qui avoit osé devant elle, & qui pis est, devant l'Auteur, traiter l'Epigramme de *colifichet*, & la mépriser à cause de sa petitesse. M. le Brun accable son adversaire par une foule d'argumens, qui tendent à établir le mérite des petites choses. » Il semble (dit-il) que l'Auteur de la » Nature ait pris plaisir à renfermer dans ses plus petits Ou- » vrages, les marques les plus évidentes, & les preuves les » plus incontestables de son pouvoir merveilleux. Jettons les » yeux (ajoûte-t-il) sur l'œconomie harmonieuse de l'Uni- » vers; plus nous l'examinerons, plus nous en serons con- » vaincus. Je l'admire plus dans la construction de l'abeille » & de la fourmi, que dans la masse pesante & l'énorme » grosseur de l'élephant. Les chants du rossignol n'ont-ils pas » plus de charmes, que les cris aigus de l'oiseau de Jupiter? » La beauté du marbre approche-t-elle de celle du diamant? » Notre homme a-t-il fait ces réflexions, ou plûtôt est-il ca- » pable de les faire?

Du goût bizarre & déteſtable
Dont eſt cet eſprit de travers,
Il aimeroit mieux ſur ſa table
Des citroüilles que des pois verts.

» Il ne faut point douter qu'il n'eſtime plus les dogues d'An-
» gleterre que les épagneuls de boulogne, & qu'il ne préfere le
» coloſſe de Rhodes, à la Vénus de Gnide. Ne rapetiſſe-t-on
» pas ordinairement ce qu'on aime (continuë-t-il) & n'ajoûte-
» t-on pas le mot de *petit* aux tendres noms que l'amour ou
» l'amitié ſuggerent ? De ſçavans Naturaliſtes ont remarqué que
» dans les grands corps il y avoit ſouvent moins d'eſprit & de
» courage que dans les autres ; & d'habiles Hiſtoriens nous ap-
» prennent que les Heros les plus fameux de l'Antiquité avoient
» été d'une petite taille. Un geant Philiſtin fut défait autrefois
» par un courageux Iſraëlite, qui lui cédoit en grandeur de
» corps, mais non pas en grandeur d'ame ; & les Coloſſes de la
» Theſſalie ne firent qu'attirer ſur leur orgueil le courroux & la
» foudre des Dieux. Les chaînes du Mont Ida, & les cedres du
» Liban ont la majeſté ; mais les roſes de Pœſte & les fleurs
» d'Alcinoüs ont la grace en partage ; & celle-ci doit plaire
» plus que celle-là. L'amour le plus petit des Dieux, n'eſt-il
» pas le plus aimable & le plus puiſſant ? » De tout cela M. le Brun conclud que l'Epigramme, pour être le plus petit de tous les Poëmes, n'en eſt pas moins eſtimable : & afin qu'on s'en puiſſe former une idée plus juſte, il en recherche l'origine, en donne la définition, & en marque le caractere. C'eſt ce qui fait le ſujet de la Préface.

L'Auteur prétend que l'Epigramme doit ſa naiſſance aux Inſcriptions que les Anciens mettroient aux Tombeaux, aux Statuës, aux Temples, aux Palais, & aux Arcs de triomphe. Ce n'étoient d'abord, dit-il, que de ſimples Monogrammes : mais dans la ſuite on fit de petites Piéces en vers, afin qu'elles s'imprimaſſent plus aiſément dans la mémoire. Ces petits Poëmes furent appellez Epigrammes, & l'on s'en ſervit pour raconter un fait, ou pour caracteriſer une perſonne. Les Grecs donnerent à leurs Epigrammes des bornes fort étroites ; ce qui n'empêche pas qu'on n'en trouve d'aſſez longues dans l'Antologie. Les Latins moins ſcrupuleux ſur la longueur, étendirent ces bornes, & les Modernes n'y en ont preſque plus mis.

M. le Brun définit l'Epigramme *un petit Poëme susceptible de toutes sortes de sujets, qui doit finir par une pensée vive, nette & juste.* A ces trois qualitez, la vivacité, la netteté, & la justesse, comprises dans la définition, l'Auteur en joint une quatriéme, qui est la précision, & qui, selon lui, sert à distinguer l'Epigramme de toute autre sorte de Poëme. Il convient que la mesure & le nombre des vers dont elle doit être composée, sont assez arbitraires, & qu'on n'a fixé ni l'une ni l'autre; cependant il avoüe que plus elle est courte, plus elle a de graces, & moins elle sort de son caractere. Le sujet, dit-il, en est la régle, & comme elle traite toute sorte de matieres, on ne sçauroit prescrire rien de positif là dessus.

A l'égard de la netteté, elle n'est pas moins essentielle à l'Epigramme que la précision. On ne peut, dit M. le Brun, faire passer la pensée de son esprit dans celui des autres, que par cette seule route. „ Un éclat trop éblouïssant, ou une obscu„ rité trop gênante affoiblissent & confondent les idées. On peut „ laisser quelquefois chercher, mais jamais deviner une pensée „ à un Lecteur. Il faut se tenir entre le trop & le trop peu: mé„ nager, ainsi que les habiles Peintres, le clair obscur, qui donne „ plus de force aux autres couleurs, & rejetter comme vicieu„ ses les expressions qui ont un double sens, & dont le verita„ ble n'est point assez intelligible. "

Quant à la justesse qui doit régner indispensablement dans l'Epigramme, rien n'y est plus opposé que le faux. Une pensée n'est belle, dit l'Auteur, qu'autant que la verité l'accompagne. C'est pourquoi l'on doit éviter les mauvaises pointes & les jeux de mots, comme les écueils du bon sens & de la raison, & comme des ornemens puériles & de faux brillans incapables de satisfaire pleinement l'esprit. Il est permis d'embellir la verité, mais on ne doit jamais la défigurer.

» Tout doit être vif dans l'Epigramme (continuë M. le Brun) » la longueur & la superfluité des paroles y sont des défauts in» supportables qu'il faut laisser aux Asiatiques, dont le luxe éner» va l'esprit, & dont les mœurs efféminerent le style, qui con» tracta leur mollesse. Une Epigramme froide est un trait émous» sé, qui n'effleure que superficiellement, ou plûtôt qui ne porte » aucune atteinte. Un génie profond & sans vivacité ne réussira » jamais dans ce genre de Poësie. Le feu, pour ainsi dire, en » est l'élément, & on peut le comparer à la salamandre. Sur tout » que la chûte en soit vive, c'est le principal: c'est là qu'on at-

» tend le Poëte, & que la clef d'or, comme disent les Espagnols, doit fermer agréablement ce Poëme, difficile dans l'exécution, quoique petit par le nombre des vers qu'il contient. » C'est par cette raison (continuë l'Auteur) que *Martial* est au-dessus des autres Epigrammatistes ; il ravit, il enchante par la fécondité de son génie, par le feu de ses pensées, & par la vivacité de ses expressions. «

Telles sont les qualitez qui doivent (selon l'Auteur) caracteriser l'Epigramme. Il examine ensuite quel en est le but, & quel en doit être le style. » Le but de ce Poëme, dit-il, est de corriger les mœurs, & d'instruire en divertissant. Il faut qu'un élégant badinage & un ingénieux enjoüement assaisonnent les leçons qu'il renferme. Les hommes que l'amour propre rend délicat sur ce qui condamne leurs défauts, n'aiment pas qu'on les leur reproche avec trop d'aigreur. Ils veulent qu'un Censeur prenne des précautions & des ménagemens qui s'accommodent à leur délicatesse, & qu'il donne aux maux qu'il veut guérir, des remedes dont il adoucisse adroitement l'amertume. « Pour ce qui regarde le style de l'Epigramme, M. le Brun en bannit la sublimité trop recherchée, aussi-bien qu'une sujettion trop scrupuleuse dans la versification ; & il estime que les pensées nouvelles y donnent un grand agrément.

Comme le Recüeil dont il s'agit renferme outre les Epigrammes quantité de Madrigaux & de Chansons, l'Auteur a cru devoir dire un mot de ces deux dernieres espéces de Poësie. Les Epigrammes, dit-il, dont la chûte n'est ni vive ni brillante, s'appellent Madrigaux, d'un nom que nous avons emprunté des Espagnols. La tendresse & la galanterie en sont les sujets les plus ordinaires. Une certaine simplicité belle, noble & sage, en fait le caractere. La Chanson, continuë-t-il, est une petite Piéce Lyrique, qui roule ordinairement sur l'amour ou sur le vin. Tantôt un Amant s'y plaint des rigueurs de sa Maîtresse, tantôt un Bûveur y célébre le pouvoir de Bacchus. Les Vers en doivent être aisez, coulans, naturels, & d'une certaine harmonie qui servent à marier agréablement la Poësie avec la Musique.

L'Auteur termine sa Préface en déclarant 1°. Que dans les portraits qu'offrent différentes Piéces de ce Recüeil, il n'a eu personne en vûë ; qu'il a suivi sans dessein les différentes idées qui se sont présentées à son esprit ; & qu'on ne doit rien lui imputer là-dessus, non plus que sur plusieurs Piéces où il parle

en

en Bûveur ou en Amant : 2°. Que si l'on trouve dans ce volume quelques Piéces qui paroissent avoir trop d'étenduë pour des Epigrammes ou pour des Madrigaux, on pourra les prendre pour ce qu'on voudra.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à donner quelques échantillons, par lesquels on puisse juger du génie de M. le Brun pour l'Epigramme, le Madrigal, &c. & de son exactitude à suivre les régles qu'il vient de prescrire pour la composition de ces sortes de Poëtes. Nous commencerons par l'invocation à Momus, qui se lit à la tête du Recüeil.

Momus, viens polir le langage,
D'un de tes plus chers nourrissons,
Et d'un élégant badinage,
Daigne assaisonner mes chansons.

Seconde-moi, monte ma Lyre
Sur le ton de ces grands Auteurs,
Dont l'ingénieuse Satyre
En riant corrige les mœurs.

Que ton Art, ennemi du vice,
Dans mes Vers se fasse sentir ;
Conduis ma plume, & que je puisse
Instruire, plaire & divertir.

L'Epigramme suivante s'adresse au Lecteur.

Tu cherches plus à critiquer
Qu'à profiter de ta lecture ;
Et bientôt par mainte censure,
Lecteur, tu me vas attaquer.
Te plaire est une récompense
Qu'on peut rarement obtenir ;
Mais j'ai voulu te prévenir,
Je t'ai critiqué par avance.

Celle qui vient après, fait honneur au Libraire.

O Toi, qui des plus beaux esprits
Fais paroître au jour les Ouvrages ;
Toi, par qui les charmans écrits
Passeront jusqu'aux derniers âges ;

Reçois mon Livre, que tu veux
Placer au Temple de Mémoire;
Puissions-nous en tirer tous deux,
Toi du profit, moi de la gloire.

A la suite de celle-là on en trouve une qui sert d'affiche au Livre.

Epigrammes, Chansons... l'Auteur
Est assez connu par son style;
Vous y trouverez, cher Lecteur,
L'agréable joint à l'utile.
Bibliothéques, ouvrez-vous,
Beaux esprits, Dévotes, Coquettes,
Amans, Philosophes, Poëtes,
Achetez-les, lisez-les tous,
Chez le Libraire est l'affluence,
Le Livre en main il vous attend;
Allez, courez en diligence,
Peut-être le dernier se vend.

Dans celle-ci, l'Auteur justifie son changement par celui de sa Maîtresse.

Mon cœur vous a rendu les armes,
Lorsque vous enchantiez mes yeux;
Vous n'avez plus les mêmes charmes,
Je ne sens plus les mêmes feux:
Ne m'accusez point d'inconstance,
Calmez votre injuste courroux,
Je ne vous aime plus, Hortense;
Mais je n'ai changé qu'après vous.

En voici une à un mauvais payeur.

Tout ce qu'on te prête est perdu,
Et tu n'as jamais rien rendu;
J'ai grand besoin d'argent, Lisandre;
Et sans m'en offrir tu le vois;
Prête-moi ce que tu me dois,
Je te promets de te le rendre.

La suivante est adressée à une Dame qui venoit d'accoucher dans l'Isle.

Déja mere d'un beau garçon
Dans l'Isle de Cythere,
D'un autre fils encor, dit-on,
Vénus devient la mere;
L'Amour en est tout éperdu,
Triste & mélancolique;
Qu'il ne fasse plus l'entendu,
Il n'est plus fils unique.

Celle-ci est une imitation de *Martial.*

Après bien des soins, bien des frais,
Lisidor gagne un bon procès,
Malgré la chicane obstinée;
Il eut bien mieux valu pour lui
Le perdre la premiere année,
Que de le gagner aujourd'hui.

Et cette autre encore.

Tu m'as fait des présens, Evandre;
Je dois beaucoup; pour m'acquitter
Je suis obligé de les vendre;
Voudrois-tu me les acheter?

Nous finirons par celle qui termine le Livre.

De votre glorieux suffrage,
Lecteur délicat & sensé,
Si vous honorez mon Ouvrage,
Je suis assez récompensé.
Un doux succès flatte mon ame,
Mes Vers ne vous ont pas déplû,
Si jusques à cette Epigramme,
Cher Lecteur, vous avez tout lû.

MEMOIRES DU CARDINAL BENTIVOGLIO, *avec la Relation des guerres arrivées en Flandres, à l'occasion de l'entreprise des Provinces Unies sur la ville & citadelle de Juliers, & la Négociation de la Tréve concluë à Anvers, où l'on voit les plus mémorables événemens arrivez dans plusieurs Cours de l'Europe, sous les Pontificats de Clement VIII. de Paul V. de Gregoire XV. & d'Urbain VIII. Ouvrage très-curieux par la varieté des matieres, &c. traduit de l'Italien en François.* A Paris, chez

André Cailleau sur le Quay des Augustins, près la rue Pavée, à saint André. 1713. 2. vol. in-12. I. vol. pag. 402. II. vol. pag. 400.

NOus avons vû dans le treiziéme Journal ce que le Cardinal Bentivoglio rapporte dans le premier livre de ses Mémoires. Nous rendrons compte dans celui-ci du second livre, & de deux relations qui le suivent.

Le Jubilé de l'année sainte 1600. donna à Clément VIII. de grandes occasions d'exercer sa charité, sa dévotion & sa magnanimité ; car il accompagnoit ses actions de toute la pompe possible : les Cardinaux Antoniano, Baronius & Bellarmin prêcherent devant lui le Carême de cette année ; il étoit ravi de voir ce saint ministere exercé par de si éminens personnages qu'il avoit lui-même élevé à ces dignités, avec tant d'honneur pour lui, & de gloire pour l'Eglise.

Dans le tems que ces exercices édifioient la Chrétienté, le Pape fut exposé à la censure publique, à l'occasion du mariage entre le Duc de Parme & Marguerite Aldobrandin sa petite niéce ; cette alliance avoit d'abord paru au Pape fort au-dessus de la condition présente de sa famille, il croyoit qu'elle ne convenoit pas à la modération qu'elle avoit fait paroître jusqu'alors. Mais le Cardinal Aldobrandin, qui souhaitoit de relever & de soutenir sa maison par cette alliance, fit tant auprès de son oncle qu'il le força de consentir au mariage. : le Duc & le Cardinal qui vouloient tous deux dominer, ne furent pas long-tems amis, leur mésitelligence alla si loin, que selon l'opinion commune, elle fut en partie cause de la mort de Clément VIII.

Dans ce même tems les Commissaires nommés par le Pape, prononcerent la dissolution du mariage d'entre le Roi de France Henri IV. & Marguerite de Valois ; une des principales causes du jugement, fut que la Princesse n'avoit contracté ce mariage que par force : on ajouta qu'on avoit manqué à observer plusieurs formalités prescrites par les Canons ; le Roi devenu libre de son premier mariage, pensa à passer à un second : entre toutes les Princesses de l'Europe, il choisit Marie de Médicis ; Nicolas de Brulard, Seigneur de Silleri, qui étoit Ambassadeur extraordinaire auprès du Pape, passa pour ce sujet de Rome à Florence : les articles furent signés au Printems de l'anné 1600. Le Cardinal Aldobrandin fut envoyé en qualité de Légat à Florence, pour célébrer le mariage ; de-là il partit pour se rendre

auprès du Roi de France, & pour négocier un accommodement entre ce Prince & le Duc de Savoye, sur le Marquisat de Saluces : suivons le Cardinal Bentivoglio dans le récit de cette affaire, qu'il rapporte d'une maniere fort interessante.

Le Marquisat de Saluces ayant été réüni à la Couronne de France sous François I. par la félonie & par le décès du Marquis François, mort sans enfans ; les Rois de France en avoient joüi tranquillement jusqu'au tems d'Henri III. Sous ce régne Philibert-Emmanuël de Savoye Prince ambitieux, voulut profiter des troubles que causoient en France l'Hérésie & la Ligue, il prit Carmagnole, Place munie & bien fortifiée, dont le voisinage lui déplaisoit, ensuite il se rendit Maître de tout le Marquisat de Saluces. Quand on travailla à la Paix de Vervins, cet article auroit rompu le Traité, si l'on ne fût convenu d'un compromis entre les mains du Pape qui devoit s'engager à terminer cette affaire dans l'espace d'un an, par un jugement auquel les Parties promettoient de se soumettre.

Le Pape connoissoit bien l'honneur qu'un tel arbitrage faisoit au saint Siége, & à sa personne en particulier, mais il craignoit de mécontenter les deux Parties, lorsqu'il eût lu les Mémoires qui lui furent présentés de part & d'autre, il sentit de plus en plus la difficulté de cette affaire, à cause de la foi & hommage que les Marquis de Saluces avoient fait tantôt au Roi de France, tantôt aux Ducs de Savoye. Pour avoir le tems de s'instruire plus à fond, il fit proposer au Roi de France de proroger le compromis. Bonaventure de Calatagironne, Cordelier Sicilien, Général de son Ordre, aussi habile dans les affaires du monde, que dans celle de la Religion, fut chargé de faire la proposition. Le Pape s'étoit déja servi de lui dans la Négociation de Vervins, & pour témoigner le cas qu'il en faisoit, il l'avoit nommé Patriarche de Constantinople : Henri qui croyoit que le Pape lui avoit envoyé le Patriarche pour faire plaisir au Duc de Savoye & au Roi d'Espagne, ne voulut consentir qu'à une prorogation de quatre mois, mais il ajouta que si le Duc de Savoye vouloit remettre le Marquisat en dépôt entre les mains du Pape, il consentiroit que le Pape prit tel tems qu'il jugeroit à propos pour la décision de l'affaire, le Pape accepta avec beaucoup de peine une proposition qui pouvoit commettre l'autorité du saint Siége ; le Duc de Savoye parut y consentir avec joye.

Henri IV avoit naturellement le sens exquis, quoiqu'il eût passé la plus grande partie de sa vie dans les Armées, il ne laissoit

pas d'être consommé dans les affaires, & de connoître les caractéres d'esprit de ceux avec qui il avoit à négocier : il dit au Patriarche que le Duc de Savoye ne cherchoit qu'à éloigner le jugement & rester en possession du Marquisat ; en effet il empêcha le dépôt par des propositions qu'il fit sur des choses qui n'y avoient nul rapport, ensuite il vint en France pour traiter, disoit-il, de cette affaire avec le Roi, c'étoit-là le prétexte du voyage, mais le véritable motif étoit de voir s'il ne pourroit pas exciter une guerre civile par le moyen du Maréchal de Biron, afin d'occuper le Roi au-dedans de ses Etats. » Ce Prince étoit » pour lors âgé de trente-sept ans, il étoit assez petit, même » un peu bossu, mais il réparoit ces légers défauts par une gran- » de vivacité dans ses yeux & dans son esprit, il avoit le visa- » ge agréable & beaucoup de grace dans tout ce qu'il faisoit ; » affable dans ses paroles, courtois, libéral, magnanime, ha- » bile à la guerre & dans les affaires, & doué de si belles quali- » tés, qu'il étoit difficile d'en désirer davantage en un grand » Prince... Mais ces grandes qualités étoient obscurcies par son » ambition démesurée qui l'engageoit souvent en des entreprises » vastes & chimériques.. Dans le plus fort de la Ligue, il avoit » tâché de se faire Roi de Provence, il avoit même aspiré à la Couronne de ce Royaume, comme fils d'une fille de France, dans le tems qu'on parloit d'exclure tous les Princes de la Maison de Bourbon : » ce Duc fut reçû par-tout magnifiquement » & défrayé par les ordres du Roi : il ne fut pas cependant longtems à se repentir de son voyage, il ne trouva pas le Roi disposé à écouter toutes ses propositions ; il vit dans les François une fidélité à toute épreuve, il reconnut que l'interêt prévaloit dans l'esprit d'Henri IV. sur le crédit de ses Maîtresses dont il comptoit d'abord de se servir.

Les Ministres des deux Partis ne s'accordant point, on alloit rompre les Conférences ; quand les lettres du Pape & la proposition que fit le Patriarche d'y assister, les fit renouer : le Traité fut enfin conclu ; il portoit que le Duc de Savoye remettroit entre les mains du Roi de France le Marquisat de Saluces, & qu'il y auroit une Garnison Suisse dans les Villes jusqu'à ce que le Pape eût décidé le different, ou que si le Duc de Savoye aimoit mieux un échange, il céderoit la Bresse avec la Ville & le Château de Pignerol, on lui donna un certain tems pour se déterminer sur celui des deux partis qu'il voudroit choisir : dès que le Duc de Savoye fut hors de France, on recon-

nut bien qu'il ne vouloit point exécuter le Traité ; il envoya Dominique Belli son Chancellier en Espagne, pour faire entendre au Roi qu'il n'avoit fait le Traité que pour se tirer des mains du Roi de France ; que s'il étoit exécuté, il ouvriroit l'Italie aux François, il empêcheroit la communication des Espagnols avec la Flandre, qu'il n'étoit pas moins préjudiciable à l'Espagne qu'à la Savoye. Le Roi d'Espagne frappé de ces réfléxions voulut engager le Pape à demander qu'au moins on modéra quelques arricles du Traité ; Clément VIII. crut qu'on ne pouvoit point raisonnablement faire une pareille proposition.

Le tems donné pour l'option étant expiré, le Roi de France fit attaquer & prit en même tems les villes de Bourg en Bresse & Montmeillan en Savoye, il forma le siége des Citadelles. Chamberi se rendit en trois jours, Conflans attendit à peine pour se rendre que les batteries fussent dressées, Charbonniere ne résista que deux jours, par ces deux dernieres Places, les François devenoient les maîtres des vallées de Tarentaise & de Maurienne : ces nouvelles affligerent le Pape ; pour éteindre ce feu, il résolut d'envoyer un Légat.

Le Cardinal Aldobrandin partit avec cette qualité de Florence, en passant par le Milanois, il s'arrêta à Tortone, où il vit le Duc de Savoye & le Comte de Fuentes, Gouverneur du Duché de Milan, le plus grand Capitaine & le plus habile Politique qu'eut alors le Royaume d'Espagne : les premieres propositions qu'ils firent au Légat, ne lui parurent point raisonnables ; enfin le Duc convint qu'il restitueroit le Marquisat, pourvû que le Roi de France restitua ce qu'il avoit pris dans la Savoye : l'Ambassadeur du Roi Catholique auprès du Duc de Savoye consentit à la restitution au nom de son Maître, on laissa au Légat à régler de quelle maniere elle se feroit. Le Cardinal passa par Turin, & par l'Armée du Roi de France pour s'arrêter à Chamberi ; deux jours après son arrivée, Henri IV. alla le premier lui rendre visite : dans d'autres entrevûës on parla d'affaires, le Légat proposa au Roi une suspension d'armes, mais le Roi qui venoit de prendre la Citadelle de Montmellian, & qui vouloit profiter de cette conquête, n'écouta point cette proposition, il consentit cependant qu'on fit venir les Députés du Duc de Savoye, & il en nomma de sa part : on ne tint point de Conférences, de peur que les parties ne s'échauffassent trop, mais chacun donna ses prétentions par écrit ; ce qu'on proposa de part & d'autre pour la maniere de la restitu-

tion ou pour l'échange, parut excessif, sur-tout de la part du Roi de France: le Légat témoigna alors qu'il étoit dans la disposition de retourner à Rome, les deux partis qui désiroient la paix, commencerent à se relâcher, on renoua les négociations & le Traité fut conclu le 7. Janvier 1601. Le Duc de Savoye céda au Roi de France les Seigneuries de Bresse, d'Enge & de Vermes; le Roy céda au Duc le Marquisat de Saluces, & tout ce qu'il pouvoit y prétendre. Les difficultez que forma le Duc de Savoye sur l'exécution du Traité jetterent le Cardinal dans un nouvel embarras; mais le Roi d'Espagne qui y trouvoit son avantage, l'ayant approuvé, le Duc le ratifia. Le Légat avant son retour proposa au Roi de faire recevoir en France le Concile de Trente, & de rétablir les Jesuites qui en avoient été chassés, dit notre Auteur, avec une extrême rigueur. Le Roi lui promit de rétablir les Jesuites, ce qu'il exécuta quelque-tems après; pour la réception du Concile de Trente, il dit qu'il y étoit disposé, mais qu'il falloit ménager cette affaire avec prudence, pour ne pas exciter de nouveaux troubles.

Paul V. ayant succedé à Clement VIII. le Cardinal Borghese son neveu qui gouvernoit sous lui, procura à Bentivoglio la Nonciature de Flandres, auprès de l'Archiduc. Quand il arriva dans ce pays on travailloit à un Traité entre l'Espagne & la Hollande, dont il nous donne la relation. Les Espagnols n'ayant point tiré tous les avantages qu'ils espéroient de la prise d'Ostende, & fatiguez d'une longue guerre se déterminerent à négocier quelque accommodement. Le Pere Jean de Nejen Cordelier d'Anvers, homme éloquent dans sa langue Maternelle, autant aimé dans les conversations particulieres, qu'il étoit admiré dans la Chaire, & fort entendu dans les affaires du siécle, fit avec un Marchand Hollandois les premieres propositions. On commença par une suspension d'armes: après que l'Archiduc & le Roi d'Espagne eurent déclaré qu'ils traiteroient avec les Hollandois, comme avec un peuple libre & indépendant, on nomma de part & d'autres des Députez. Le Comte Maurice qui avoit succédé à toutes les Charges civiles & militaires de son pere, voyant qu'il perdroit par la paix une partie de son autorité, n'oublia rien pour empêcher le Traité. Mais Jean Barnevelt Avocat de la Province de Hollande, fit si bien connoître que la paix seroit avantageuse & glorieuse aux Provinces Unies, qu'on n'écouta point les remontrances du Comte. Les difficultez qu'on forma de part & d'autre dans les Conférences te-

nues

nues à la Haye, sur le commerce des Indes, l'exercice de la Religion Catholique, la restitution des Places conquises, rendirent impossible l'exécution d'un Traité de Paix. Ce fut alors que les Ambassadeurs de France & d'Angleterre proposérent une Tréve entre l'Espagne & la Hollande; elle fut concluë à Anvers, où les Députez se trouverent assemblez le 9. Avril 1609. l'article le plus important fut que l'Archiduc feroit cette Tréve avec les Provinces unies, comme avec un état libre, sur lequel il ne prétendoit rien, ce que le Roi d'Espagne ratifia, comme on étoit convenu.

Dans l'autre relation, le Cardinal Bentivoglio rapporte les differens que fit naître la succession de Guillaume Duc de Cleves, mort sans enfans, comment l'Electeur de Brandebourg & le Duc de Neubourg posséderent d'abord par indivis les Duchés de Cleves & de Juliers, de quelle maniere les troupes Hollandoises furent introduites dans Juliers, ce que fit l'Archiduc avec son armée, pour se mettre en état de contrebalancer les Hollandois, sans les attaquer directement, afin qu'on ne l'accusât point d'avoir rompu la Tréve. Il explique ensuite le Traité en vertu duquel l'Electeur & le Duc partagerent le pays qui faisoit le sujet de leur contestation; enfin il finit par un projet d'accommodement qui n'a point été exécuté, par lequel les Espagnols & les Hollandois convenoient de retirer leurs garnisons des places qu'ils avoient occupées dans les Duchés de Cléves & de Juliers.

Après la Nonciature de Flandre, Bentivoglio fut chargé de celle de France, pour récompense de ses services, Paul V. le fit Cardinal, il reçut la Barette des mains de Louis XIII. heureux présage pour le Prélat qui porte son nom, & qui remplit en France la même place: sous Urbain VIII. notre Cardinal fut Protecteur des affaires de France; les disputes qu'il eut avec le Cardinal Barberin, neveu du Pape, l'obligerent à quitter la Cour & les affaires, il attendoit avec patience une meilleure fortune dans son Palais; mais ses créanciers le persécuterent avec tant de violence, qu'il fut obligé de vendre & son Palais & ses meubles. Réduit à la derniere misere, manquant même des choses nécessaires à la vie, il mourut de langueur & de tristesse, âgé de 64. ans. Quelle honte pour le Pontificat d'Urbain VIII.

Mr. l'Abbé de Vairac promet au Public une traduction des Lettres, des relations & de l'Histoire de Flandre du Cardinal Bentivoglio.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE FLORENCE.

LE nom de Mr. Mueïani, Professeur d'Humanités dans l'Université de Pise, est déja connu des Sçavans : on a mis sous la Presse toutes ses œuvres Latines, ce sera un *in-folio*.

On travaille à une nouvelle Edition des œuvres de Galilée il y aura des Piéces curieuses, qui n'ont point encore paru.

Les Académiciens de la Crusca s'assemblent pour travailler aux augmentations du grand Dictionnaire de cette Académie.

DE CAMBRIDGE.

MR. Bentley travaille à répondre à un Ouvrage qui a paru à Londres, il y a environ un an, & qui a fait beaucoup de bruit. Ce livre est intitulé *Discource of free, &c.* C'est-à-dire *Discours sur la liberté de penser.* Il y aura dans cette réponse d'excellens morceaux d'Erudition sacrée & profane, à l'occasion des passages cités par l'Auteur qu'il refute.

Un neveu de M. Bentley a publié *in*-8°. le texte d'Horace, suivant l'Edition donnée par son oncle. Il y a ajouté quelques notes de sa façon.

DE LONDRES.

MR. Derham a publié l'Extrait des Sermons qu'il a prêchés suivant la fondation de Mr. Boel, dans l'Eglise de sainte Marie de l'*Arc*, à Londres. *Physico Theologie &c. Théologie Physique, ou démonstration de l'existence & des attributs de Dieu, par les œuvres de la Création*; on a réimprimé en même tems deux Ouvrages de feu Mr. Ray, Membre de la Société Royale qui roulent sur le même sujet que celui de Mr. Derham.

On a aussi traduit en Anglois le livre de M. l'Archevêque de Cambrai sur la même matiere.

D'OXFORD.

MR. Hudson travaille sans relâche à sa nouvelle Edition de Josephe ; il y aura une nouvelle version Latine, des Notes & trois Tables très-amples. Tout l'ouvrage sera en deux volumes *in-folio*.

On a fait une seconde Edition augmentée considérablement des Elémens des Sections Coniques de Mr. Milnei.

XVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 16. AVRIL M.DCCXIV.

LES DEUX VOYES OPPOSE'ES EN MATIERE DE *Religion, l'examen particulier & l'autorité; seconde Edition du Livre intitulé* : La tolerance des Protestans : *Avec d'autres Traitez sur le même sujet, par M. Papin, ci-devant Prêtre de l'Eglise Anglicane, & ensuite reüni à l'Eglise Catholique.* A Liege, chez François Hojoux. 1713. in-12. p. 548.

CEs Traitez ne sont proprement, comme le dit M. Papin, que l'histoire des differens degrez de lumiere par lesquels il a plû à Dieu de le conduire jusqu'à la persuasion de la Verité Catholique. Il faut donc, pour bien entendre cet Ouvrage, sçavoir quelques circonstances de la vie de l'Auteur, qu'il a lui-même rapportées en differens endroits de son Livre.

M. Papin né d'une famille Protestante, fit ses premieres études de Théologie à Geneve. Cette ville, que ceux de la Religion Prétenduë Reformée regardent comme leur Métropole Ecclesiastique, étoit alors divisée entre les Universalistes & les Particularistes, sur les matieres de la Grace. Les premiers qui ne se sentoient pas les plus forts, ne demandoient pas d'autre grace aux premiers que de les tolerer dans leur croyance. M. Claude Ministre de Charenton, exhortoit les Genevois à la tolerance. M. Desmarest Professeur de Groningue, les pressoit au contraire, de ne point souffrir les défenseurs de la grace universelle. Il invoquoit dans sa lettre écrite à l'Eglise de Géneve, *la traditive commune*, *la traditive ancienne*, l'autorité des Eglises de Suisse & de Hollande, du Synode œcumenique de Dordrecht.

Notre Auteur, qui soutenoit le parti de la tolerance, fut surpris d'entendre parler ainsi un Ministre de la Reforme, dont la maxime fondamentale est de ne soumettre sa conscience à aucune autorité humaine, & de n'avoir point d'autre balance que celle de l'Ecriture sainte.

Une autre dispute sur la même matiere lui fit faire de nouvelles réfléxions. M. Pajon son oncle croyoit avec M. Jurieu la

grace efficace; mais il ne convenoit pas avec lui de la maniere dont le saint Esprit opere dans nos cœurs. Chacun de ces deux Chefs avoient d'illustres partisans. Le Synode d'Anjou tenu en 1667. après de longues disputes, renvoya M. Pajon à Saumur pour continuer ses leçons de Théologie.

A Saumur, ce sçavant Professeur ne fut pas le plus fort. On pressa M. Papin qui y étudioit en 1683. de condamner le *Pajonisme*. Comme il ne voyoit pas que la question qui faisoit le sujet de la dispute fut nettement décidée dans l'Ecriture sainte, il déclara que sa conscience ne lui permettoit point de souscrire à la condamnation d'aucun des deux partis; ce qui détermina l'Académie de Saumur à lui refuser un témoignage dans la forme ordinaire. Ce refus lui fit approfondir la question de la tolerance. La liberté de raisonner, se disoit-il à lui-même, est le premier principe d'un bon Protestant. Il ne peut refuser cette liberté à personne, sans se condamner lui-même; il doit donc tolerer tous ceux qui prennent l'Ecriture sainte pour regle. Il remarqua ensuite qu'entre les Protestans, les uns se déclaroient pour la tolerance universelle, les autres (du nombre desquels étoit M. Jurieu) ne pouvoient s'empêcher d'y tomber en une infinité d'endroits.

Ces réfléxions parurent si importantes à M. Papin, qu'il en fit un Traité qui a pour titre, *La Foy réduite à ses justes bornes.* Il y soutient que les Catholiques faisant profession de suivre l'Ecriture sainte, les Protestans les plus zelez, doivent les tolerer. Plein de ces idées, il écrivit plusieurs lettres pour faire voir aux Prétendus Reformez de Bordeaux, qu'ils se pouvoient sauver dans l'Eglise Catholique, à laquelle ils s'étoient reünis. Un tel ouvrage attira à son Auteur la haine des Ministres & des zelés du parti. Pour éviter leurs poursuites, il passa en Angleterre le 6. Janvier 1686. L'Eglise Anglicane lui parut plus retenuë dans ses accusations contre l'Eglise Romaine, plus raisonnable sur la nécessité des bonnes œuvres, sur la police & sur les cérémonies Ecclesiastiques; ce qui ne contribua pas peu à augmenter le penchant qu'il sentoit pour l'Eglise Catholique. Cependant il reçut les ordres de Diaconat & de Prêtrise des mains de M. l'Evêque d'Eli. Dans ce temps-là il fit imprimer contre M. Jurieu des Essais de Théologie sur la Providence & sur la Grace. Le Presbiterien farouche & furieux voyant qu'il ne pouvoit répondre à ce livre, eut recours aux voyes de fait. Dès qu'il sçût que M. Papin alloit chercher

de l'emploi en Allemagne, il écrivit par tout, qu'on ne devoit point lui donner de chaire. On ne laissa pas de l'écouter avec plaisir; on le retint même quelques mois à Hambourg pour y prêcher. Le Ministre indigné n'eut pas de repos qu'il n'eût fait donner le congé au nouveau Prédicateur, il fut convaincu d'avoir eu recours au mensonge pour executer ce dessein; mais M. Jurieu s'étoit mis depuis long-temps au dessus de pareils affronts.

La Dissertation sur la Foy reduite à ses justes bornes, étoit tombée entre les mains de M. Baile. Il y ajouta quelques pages; ensuite il la fit imprimer. M. Jurieu l'attribua à notre Auteur, qui n'en desavoüa point les principales maximes. Il fit condamner le livre dans son Synode, sans appeller celui qui l'avoit composé.

Pendant ces troubles M. Papin accepta la Chaire de Danzik. Quand il l'eut rempli quelque-temps, on lui proposa de l'incorporer au Synode de Hollande, & de souscrire au Decret qui porte que J. C. n'est pas mort pour tous les hommes. Il le refusa absolument. Ceux qui l'avoient appellé parurent peu contens de ce refus. On convint cependant qu'il ne se retireroit qu'après avoir achevé la demie année qu'il avoit entrepris de prêcher, c'est-à-dire au mois de Mars 1689.

Ce fut alors qu'il considera qu'on lui demandoit de tout côté de la soumission; que le principe de la Reforme le portoit nécessairement au de-là des bornes du Christianisme, & l'obligeoit à tolerer toute Religion. » A la vûë de cet abime, saisi » de frayeur, il fit un pas en arriere; il se mit à envisager la » sainte & inevitable autorité de l'Eglise Catholique. Il crut, » il se soumit. Déja converti dans le cœur il écrivit de Danzik » à M. Bossuet Evêque de Meaux. « Dès que M. Papin fut revenu en France, cet illustre Prélat reçut son abjuration dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire de Paris le 15. Janvier 1690.

M. Jurieu qui n'avoit pas oublié ses anciennes disputes écrivit une Lettre pastorale sur ce scandale (c'est ainsi qu'il nomme une conversion sincere) aux Prétendus Réformez de Paris, d'Orleans, & de Blois, où l'on voit, dit-il, dans le titre, les tristes suites de l'esprit d'indifference sur les Religions. Dans cette Lettre il veut faire entendre que M. Papin a toûjours regardé toutes les Religions comme indifferentes. Que c'est par cet esprit qu'il est rentré dans l'Eglise Catholique; qu'ainsi sa conversion n'est qu'hypocrisie. C'est pour répondre à ce libelle qu'a été composé le Traité de la tolerance des Protestans & de

l'autorité de l'Eglise. M. de Meaux à qui l'Auteur le présenta, le trouva digne d'être donné au Public; il fut imprimé en 1692. Depuis M. Papin en changea le titre, qui paroissoit équivoque, & il y ajouta quelques endroits. Lorsqu'il travailloit à recueillir des piéces pour rendre ce Traité plus complet, & pour achever quelques autres livres sur la même matiere, il mourut à Paris le 19. Juin 1709. Sa veuve qui a eu le bonheur d'abjurer l'hérésie avec lui, a communiqué les papiers qui ont servi à cette nouvelle édition.

Tous les hommes se partagent en deux classes sur la Religion, les uns suivent la voye de l'examen, les autres celle de l'autorité. L'examen est le fondement de l'hérésie, la soumission est le partage des Catholiques. M. Papin démontre dans son Traité des deux voyes en matiere de Religion, 1°. que le principe de la Reforme conduit la raison malgré elle à une tolerance qui jette dans l'impieté; 2°. que le principe des Catholiques est appuyé sur les preuves les plus solides.

Quoique tous les Protestans ne fassent pas profession d'une tolerance universelle, leur principale maxime y conduit nécessairement. Le premier devoir de chaque particulier est, selon eux, d'interpreter l'Ecriture sainte, ou d'examiner les interpretations des autres, pour choisir celle qu'il croit la meilleure. Si en consequence de ce principe, les Prétendus Reformez ont pensé qu'ils se pouvoient separer de l'Eglise Romaine, parce qu'ils n'ont pas cru voir dans l'Ecriture, ce qu'y trouvoient les Catholiques; pourquoi le Remontrant, l'Arminien, le Socinien, ne pourra-t-il pas, selon la même regle, se séparer des Calvinistes? Les derniers sont-ils revêtus de quelque autorité divine & surnaturelle qui leur donne le droit d'ôter à leurs adversaires une autorité qu'ils prétendent avoir? » Leur » titre unique est de dire qu'ils ont la verité de leur côté; titre » vain & imaginaire .... titre qui de lui-même ne revêt d'aucu- » ne autorité coactive; titre sur lequel tous les hommes du » monde ont la même prétention, puisqu'il n'y en a point qui » quand ils parlent serieusement, ne croyent avoir la verité de » leur côté; titre en vertu duquel jamais homme de bon sens » ne prétendit avoir droit d'imposer silence aux autres. « N'est-on pas ridicule quand on suppose ce qui est en question, & quand, sans être revêtu d'aucune autorité, on prétend condamner par la loi, des personnes qui soutiennent qu'elles entendent mieux la loi que les autres? Il semble qu'en proposant

leur principe général, les Proteſtans ayent prétendu ſe forger des armes contre le Pape & contre Rome, & qu'ils ayent cru qu'il ne ſeroit pas permis au Socinien, au Pelagien, encore moins au Catholique, de tourner ces armes contre Géneve & contre Calvin. Quelle Religion que celle qui a recours à l'examen pour ſortir du ſein de l'Egliſe, & qui employe l'autorité pour arrêter ceux qui veulent l'abandonner !

Il eſt donc conſtant que le principe de la Reforme oblige à ſoutenir une tolerance univerſelle : or que cette tolerance conduiſe à n'avoir plus de Religion, c'eſt ce que M. Papin juſtifie par ce raiſonnement. Les Tolerans prétendent que les Calviniſtes ne doivent ni anathematiſer ni perſecuter les Arminiens, les Ariens, les Sociniens, parce qu'ils prennent l'Ecriture pour regle, & qu'ils n'ont pas cru y voir les dogmes qu'ils rejettent. Il faudroit donc par la même raiſon ſupporter tous ceux qui prennent l'Ecriture ſainte pour regle, quand même ils renverſeroient des dogmes & des préceptes de Morale qui juſqu'alors n'avoient pas été conteſtez. Bien plus il faudra tolerer ceux qui rejettent une partie de l'Ecriture Sainte ; ils diront que c'eſt par le caractere de divinité qu'on connoît les livres ſaints, ſelon les Proteſtans, qu'ils ne trouvent pas ce caractere dans tel livre ou dans tel paſſage ; le Juif ſoutiendra qu'il ne le voit pas dans le Nouveau Teſtament, le Payen, le Deïſte, l'Athée prétendra n'en point découvrir la moindre trace dans tous les livres de l'Ecriture ; & chacun d'eux ſe juſtifiera, comme le Proteſtant, en diſant qu'il examine, & qu'il ne doit ſe rendre qu'à la verité qu'il connoît.

Si on doit tolerer ceux qui ont l'Ecriture Sainte pour regle, pourquoi ne tolerera-t-on point les Deïſtes, qui prétendent n'avoir point d'autre regle que la raiſon, & qui ne négligent rien pour découvrir par ſon moyen la verité ? Il faudra nonſeulement tolerer ces perſonnes, mais encore les ſauver ; car on ne peut être jugé, ſelon les Tolerans, que ſur ſa propre conſcience ; & ſi notre cœur ne nous condamne point, diſent-ils avec S. Jean, nous avons aſſurance envers Dieu.

Voilà où conduit la voye de l'examen ; voyons ſur quoi eſt fondée celle de l'autorité. La Religion Chrétienne n'eſt pas tirée des lumieres de la raiſon & de la Philoſophie ; elle ne conſiſte qu'en fait. Il ne s'agit pas de raiſonner, mais de ſçavoir ce que Dieu a revelé : or les faits ne ſe peuvent connoître que par la voye du témoignage & de l'autorité. Quel eſt le témoignage

trois sections ; la premiere contient les définitions qui regardent la Physique générale ; la seconde, celles qui concernent la Physique moins générale ; & la troisiéme, celles qui appartiennent à la Physique particuliere.

Dans la premiere, l'Auteur donne des définitions précises de ce que c'est que la Nature, la matiére, le principe, la cause, la fin, la forme, le mode, le propre, la qualité, le lieu, le vuide, le plein, la durée ou le tems, le mouvement, le repos, la génération, la corruption, l'altération, la compression, la raréfaction, la condensation, la coagulation, la chaleur, le froid, l'humide, le sec, le liquide, le dur. Il définit ce que c'est que l'Hygrométre, le Thermométre, le Barométre, & une infinité d'autres choses, dont le détail nous méneroit trop loin.

Dans la seconde, on voit tout de même, par des définitions claires & abrégées, ce que c'est que les élémens, la matiére subtile, l'air, les effets de l'air, la machine pneumatique, l'arquebuse à vent ; ce que c'est que les effets & les propriétés de l'eau, les instrumens hydrauliques ; ce que c'est que l'huile, l'esprit, la terre, le feu ; ce que c'est que le globe sublunaire, & les principes chymiques, tels que le sel, le soufre, le mercure, le flegme, la tête morte ; ce que c'est que l'acide & l'alkali ; ce qu'on entend par tempérament, par composition, par résolution ; ce que c'est que fermentation, effervescence, ébullition, putrefaction, précipitation ; ce que c'est qu'alkaest, & les différens dissolvans dont se servent les Philosophes ; ce que c'est que le globe céleste, & tout ce qui en dépend, comme les étoiles, les planettes, &c. ce que c'est que les météores, tant réels, qu'apparens, les éclairs, les tonnerres, la foudre, les feux folets, & tout le reste, qu'il seroit trop long de rapporter.

Dans la troisiéme partie enfin, qui concerne la Physique singuliere, on trouve les définitions du corps animé & du corps inanimé ; & comme ces deux sortes de corps sont ce qui compose les trois regnes, sçavoir le regne animal, le regne végétal, & le regne minéral ; cette troisiéme partie comprend trois articles ; le premier, du regne minéral ; le second, du regne végétal ; & le troisiéme, du regne animal. Dans l'article du regne minéral, on trouve les définitions des différentes sortes de terres, comme des terres argilleuses, du lait de lune, du tripoli, de la terre sigillée, & d'une infinité d'autres ; comme aussi de tous les différens sucs, tant liquides que durs, tant salins que sulphureux, tant naturels que factices, & de toutes les dif-

férentes sortes de pierres, tant précieuses que communes. Ensuite viennent les définitions des métaux, &c. Le regne végétal contient les définitions des différens genres de plantes, & de leurs différentes espéces. Sur quoi l'Auteur a suivi la méthode des plus habiles Botanistes modernes, il commence d'abord par définir les diverses parties des plantes. Les parties des plantes sont ou similaires ou composées, ou communes ou propres. Les similaires sont celles qui ont par tout la même tissure, comme les fibres, les trachées, les nerfs, les veines, la chair, la moëlle, le bois, la peau ou l'écorce. Les composées ou dissimilaires sont celles où l'on observe d'autres parties de différente nature, comme les racines, le tronc, les branches, les feuilles, les fleurs, les étamines, les pistilles, les fleurs, les fruits. Les parties communes sont la peau, la chair, les racines, les feuilles, &c. Les propres ou particulieres sont, par exemple, le noyau dans les cerises, dans les abricots & dans les pêches, le cartilage dans les pommes, dans les concombres.

La fibre en terme de Botanique est un petit filament délié, & facile à diviser, lequel s'étend dans la substance des racines, & de la chair même des plantes. Ce filament qui est dur en quelques plantes, plus mol en d'autres, est interrompu par plusieurs vésicules très-fines, & il forme comme une espéce de toile très-délicate, son usage est de fournir par plusieurs lignes transversales, le suc à la plante.

Les trachées sont des conduits toûjours remplis d'air; elles ont une espéce de ressort, lequel sert à augmenter le mouvement du suc nourricier, que l'air qu'elles renferment fait fermenter.

La racine est la partie la plus basse de la plante; elle est poreuse, & composée de tuyaux faits en forme de vis, destinés à la réception de l'air. Ces tuyaux sont entrelassés les uns dans les autres comme les fils d'un rets, & font l'office de bouche & d'estomac.

Les étamines sont des filamens élevés dans le milieu de la fleur, & dont l'extrêmité supérieure est garnie d'une poussiere qui s'attache aux doigts quand on la touche, & qui n'est que l'amas d'un nombre infini de germes, qui venant à entrer dans le pistile de la plante, vont féconder au fond de ce pistile, les graines qui s'y trouvent renfermées.

Le pistile est un tuyau long, plus gros que les étamines, lequel sort du nombril de la fleur, & renferme les ovaires de la

plante ; en sorte que ce pistile est la partie femelle, où entrent les germes de la partie mâle, c'est-à-dire des étamines : il est enduit à l'extrêmité supérieure d'une humeur gluante, qui sert à arrêter ces germes lorsqu'ils se détachent ; ce qui les détermine à entrer dans le fond du pistile, qui est le réservoir des graines, lesquelles attendent, pour ainsi dire, la fécondation.

L'Auteur donne ainsi les définitions de tout ce qui concerne les végétaux, & il vient ensuite aux animaux ; ce dernier article n'est pas moins exact que les autres, & il seroit à souhaiter que quelqu'un voulût se donner la peine de traduire cet Ouvrage en François, il pourroit être fort utile à un grand nombre de personnes.

L'ELOGE ET LES DEVOIRS DE LA PROFESSION *d'Avocat*. A Paris, chez Nicolas Mazuel, au milieu de la Grand'Salle du Palais, du côté de la Chapelle, à la Croix d'Or. 1713. Vol. *in*-12. p. 283.

MOnsieur de Merville donna, il y a quelques années, au Public, des Régles pour former un Avocat : cet Ouvrage contient plusieurs maximes, qui pour être écrites d'une maniére simple, n'en sont pas moins instructives. Le Livre dont nous allons donner l'Extrait, traite des mêmes matiéres, mais dans un goût bien différent : l'Auteur, pour exprimer ses pensées & ses sentimens sur ce sujet, a cru devoir employer le style le plus noble, les figures les plus vives, les tours les plus brillans de la Rhétorique.

Il s'éleve d'abord jusques dans le sein de l'adorable Trinité, pour y trouver l'origine des Avocats, en la personne du Verbe Divin, » qui prit auprès de Dieu, après la faute de notre premier pere, la défense de sa postérité, plus malheureuse que coupable. On ne doit pas être surpris de trouver dans une profession sortie d'une source divine, une nature bien-faisante, également sage & élevée dans ses mouvemens, qui ne met en œuvre que les Loix & la raison. Attirer sans contrainte, se faire suivre sans commandement, se produire sans vanité, attaquer & défendre sans péril, céder sans honte, & triompher sans orgueil, ce sont ses caractéres ; s'enrichir sans rapine, s'accréditer sans cabale, s'élever sans faveur, se maintenir sans bassesse, vieillir sans corruption, ce sont ses avantages ; avoir des joies pures, une gloire sans tache, une réputation sans bornes un mérite sans envie, c'est son bonheur & sa perfection. «

l'Auteur fait voir par une énumération des plus vives, que ce que les Payens avoient de personnes illustres s'étoient distinguées dans le Barreau. Afin qu'on ne dise pas que tout l'encens qu'il donne à cette Profession est pris des mains même de ceux qui en donnérent aux Idoles, il ajoûte : Eglises de Rome & de Milan, de Constantinople & d'Auxerre, » qui vous glorifiez » avec tant de raison, d'avoir vû assis dans vos Chaires Episco- » pales, les Evres & les Ambroises, les Chrysostomes & les » Germains; où se sont formées ces lumieres qui vous ont autre- » fois éclairé avec tant de fruit & de succès, n'est-ce pas dans » la profession d'Avocat? « Il vient ensuite à Pierre de Fontebrac, Chanoine & Avocat, & depuis Cardinal; à Guy Foucaud, qui d'Avocat fut fait Evêque du Puy & de Narbonne, ensuite Cardinal, & enfin Pape sous le nom de Clément IV.

S. Yves, S. Paulin de Nole, Sulpice Sévére, ont chacun des louanges particulieres. Après l'éloge des Avocats, l'Auteur explique les moyens de bien s'acquitter de cet emploi; nous rapporterons ses préceptes dépouillés de leurs ornemens, pour ne pas passer les bornes d'un Extrait.

Un Avocat doit plus s'appliquer à persuader ses Juges qu'à les toucher, parce que le Juge doit décider sur les raisons, & non pas sur les différens mouvemens que lui inspirent les passions. Il y a cependant des circonstances, où le pathétique peut encore être employé pour la gloire du Barreau. Le premier précepte que doit observer celui qui veut émouvoir, c'est d'être lui-même ému. Le style des Plaidoyers doit être pur & net, plûtôt serré & concis que diffus. L'Avocat doit tâcher sur chaque partie de son Plaidoyer, de se conformer aux préceptes de Quintilien, dont l'Auteur rapporte un Extrait. Avant que de plaider, un jeune Avocat doit suivre longtems le Barreau, & étudier dans son cabinet; il faut qu'il écrive dans les commencemens ses Plaidoyers: ce n'est qu'en travaillant beaucoup ses piéces pendant les premieres années, qu'on acquiert l'heureuse facilité de bien parler sur le champ.

Les Ordonnances & les Loix défendent aux Avocats de se charger de mauvaises causes. » Si un Avocat n'a point averti » son Client que sa prétention ne vaut rien, il est responsable du » dommage que ce Client mal instruit souffre par la perte de sa » cause; s'il en gagne une mauvaise qu'il aura sçu déguiser, il » contracte l'obligation d'entrer dans l'examen & dans la prati-

» que envers celui qui a perdu la bonne ; des moyens capables
» de réparer le tort sensible auquel il a tant contribué. «

Le zéle de l'Avocat pour ses Cliens doit être guidé par la justice, & modéré par la raison ; il doit se porter à examiner les piéces & les raisons de sa Partie, ne rien dire qui ne tende à la décision de la cause.

Rien n'est plus préjudiciable aux Parties que la négligence des Avocats : il est de leur devoir de ne point se charger d'un si grand nombre d'affaires, qu'ils ne puissent vacquer à toutes dans le tems convenable à leurs Cliens.

Sur la fermeté nécessaire aux Avocats quand ils plaident contre les Grands, l'Auteur rapporte l'exemple de François de Montholon, qui, par différens dégrés, parvint jusqu'à la dignité de Garde des Sceaux, » pour avoir défendu avec courage Char-
» les de Bourbon, contre les intérêts de la Reine-Mère & du
» Roi François I. « Qu'un Avocat n'entre jamais dans les vûes de ses Cliens pleins d'animosité, qui cherchent moins à soutenir leurs intérêts, qu'à flétrir leurs adversaires : qu'il ne touche des fautes de sa Partie adverse, que celles qui rendent meilleure la cause qu'il défend ; qu'il les supprime, s'il a d'ailleurs des raisons suffisantes pour gagner sa cause ; sur-tout qu'il n'avance jamais rien d'injurieux, sans avoir un Mémoire signé de la main de son Client.

L'Avocat est bien décrédité dans l'esprit des Juges, lorsqu'ils sont persuadés qu'il ne s'attache à la vérité que par hazard, & que lorsqu'elle convient à ses intérêts.

La patience d'un Avocat paroît dans son exactitude à entendre ses Parties, & par son application aux affaires les moins considérables ; la louange qu'il mérite par cette vertu, quoique moins éclatante, n'en est pas moins solide.

Ce qu'un Client donne à son Avocat, ressemble plûtôt à un témoignage de reconnoissance, qu'au payement d'une dette, ce profit lui est plûtôt un moyen qu'on lui donne de continuer de servir le Public, qu'une récompense pour l'avoir servi. Le Client peut être dénué à un tel point, qu'il est en droit d'attendre de l'Avocat un travail sans intérêt. Rien ne fait mieux connoître le désintéressement, que la briéveté des écritures ; des piéces courtes & précises sont honorables à l'Avocat, utiles à ses Parties, commodes & agréables aux Juges. L'Auteur propose pour exemple de désintéressement les Avocats du Parlement de Pa-

ris, qui destinent un jour de la semaine à dresser pour les indigens des consultations gratuires. » Dure, ajoûte-t-il, ce charitable exercice, autant que celui de ces conférences si utiles » établies dans le même corps ; conférences où les questions les » plus amples, les plus importantes & les plus difficiles, sont » résolues avec tant de science, de solidité & de lumiere, & » où se forment ainsi des décisions, qui, sans avoir l'éclat & la » force des Arrêts, en ont la maturité & le mérite. «

Ces conférences & les assemblées pour les consultations gratuites, se font à la Bibliothéque qui a été laissée à l'Ordre des Avocats, par feu M. de Riparfonds, aussi distingué par les qualités qui font l'honnête homme, que par les talens nécessaires à un Avocat consultant.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE FLORENCE.

MOnsieur Salvini, Sécretaire de l'Académie de la Crusca, a traduit en Italien la Vie de Saint François de Sales, écrite par M. Marsollier Chanoine d'Uzez. On travaille à l'Impression d'un Recueil de Discours prononcés dans différentes Académies par M. Salvini.

On fait une quatriéme Edition de la Grammaire Italienne de Buommattei, augmentée de Notes, & d'un Discours de l'Auteur sur la Langue Toscane. M. l'Abbé Casotti travaille à la Vie de Buommattei, qu'on mettra à la tête de l'Ouvrage.

D'OXFORD.

MOnsieur Marshall a traduit en Latin les quatre Tables Chronologiques qu'il avoit d'abord données en Anglois ; elles comprennent l'Histoire sacrée & profane depuis le commencement du monde jusqu'à la ruine de Jerusalem. Les matiéres Ecclésiastiques sont tirées de l'Ecriture sainte & de Josephe ; les autres sont prises d'Africanus, d'Eusebe, de Saint Jerôme, de Georges Sincelle. Il a profité des découvertes des Modernes, de Joseph Scaliger, d'Usserius, du Chevalier Marsham, de Dodwel, particulierement de M. l'Evêque de

Worcester. Ce dernier a donné à M. Marshall, qui est son Chapelain, un précis de la vie de JESUS-CHRIST, où il explique son systême sur les différentes Pâques de Notre-Seigneur, & sur l'accomplissement exact des Prophéties de l'Ancien Testament.

DE CAMBRIDGE.

MOnsieur le Docteur Bentley vient de faire réimprimer *in*-8°. les Remarques critiques qu'il publia en 1710. sur l'Edition des Fragmens de Menandre & de Philemon, par M. le Clerc, sous le nom de *Phileleuterus Lipsiensis*. Il y a joint la Lettre qu'il adressa au Docteur Mill en 1691. touchant Jean Malela. M. Bentley prétend dans cet Ouvrage relever plusieurs fautes de M. le Clerc, de Grotius, & d'autres Sçavans. Il n'a point cru que la Réponse que fit un Sçavant de Hollande à ses Remarques, sous le nom de *Philargyrius Cantabrigiensis*, méritât aucune replique; il n'en dit pas un seul mot.

DE LONDRES.

MOnsieur Morland Docteur en Médecine, & Membre de la Société Royale de Londres, a donné en Anglois des *Recherches sur la force du cœur, sur les membranes des artéres, & sur la circulation du sang. In*-8°. *p.* 88. M. Morland croit que Michel Servet est le premier qui ait donné une idée juste de la circulation du sang, dans son Livre intitulé *Christianismi restitutio*, imprimé en 1553. que Realdus Colombus Crémonois en parla plus clairement dans son Anatomie, publiée à Venise en 1559. qu'André Césalpinus poussa la découverte plus loin; qu'enfin le célébre Hervé la mit dans tout son jour.

On vient de publier un Discours de M. Felton sur la maniére de lire les Auteurs Classiques, pour se former un style. Au caractére des Anciens, M. Felton joint celui des meilleurs Ecrivains Anglois.

XVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 23. Avril M. DCCXIV.

ANTIQUITEZ JUDAIQUES, OU REMARQUES *Critiques sur la République des Hébreux, par M. Basnage.* A Amsterdam, chez les Freres Châtelain. 1713. in-8°. 2. vol. pag. 884.

MONSIEUR Basnage ayant fait, à la priere de quelques personnes, des remarques pour éclaircir & perfectionner l'Ouvrage de Cuneus sur la République des Hebreux, ces remarques ne purent occuper la place qui leur étoit destinée, parce qu'apparemment il ne se fit point dans ce tems-là de nouvelle Edition du Livre de Cuneus. M. Basnage fut donc oblig d'en former un volume à part, où il les rangea suivant l'ordre des chapitres & des matieres que Cuneus avoit traitées. Mais en commentant ainsi l'ouvrage d'un autre, il se vit engagé insensiblement dans des discussions importantes, qui amenées à un certain point de perfection, se trouverent susceptibles d'un plan régulier & indépendant. Cet Ouvrage qui les renferme est partagé en deux Livres.

Les quatorze premiers chapitres du premier Livre traitent de divers points qui concernent le gouvernement politique des Hébreux. On y parle de l'ancienneté des Loix de Moyse, du Gouvernement divin, de la Terre-Sainte, de l'année sabbatique, du Jubilé, de la ville de Jerusalem, du grand Sanhedrin, de l'execution des Arrêts, de l'origine & de l'autorité des Rois chez les Juifs; & l'Auteur s'arrête en passant à d'autres sujets, dont l'examen mérite l'attention des Lecteurs. On donne communément à Moyse le titre de premier des Législateurs; ce qui ne paroît signifier autre chose sinon que Moyse est le premier des Législateurs connus. Ceux qui voudroient prendre l'expression à la rigueur, trouveroient ici de quoi se détromper. » Nous » prouvons, dit M. Basnage, que Moyse ne peut pas avoir été » le premier Législateur, par le grand nombre de siécles qui » avoient coulé depuis la création du monde jusqu'au Déluge, » & jusqu'à Moyse: il y avoit des Royaumes & des Etats avant » le Déluge, & Nemrod en avoit fondé un très-considérable.

» Mais on ne peut pas s'imaginer que tous ces Etats & ces Royau-
» mes ayent été gouvernés sans Loix, ou que ces Loix dépen-
» dissent du caprice & de la mémoire des hommes. L'Egypte
» en particulier étoit un Royaume policé; mais ce Royaume
» pouvoit-il subsister s'il n'y avoit aucune régle fixe pour la con-
» duite & pour le droit des peuples ? Joseph si sage & si habile
» dans les finances, qui mit toutes les terres d'Egypte en parti,
» n'avoit-il fait aucune Loi pour régler les peuples & les Prê-
» tres qui vivoient dans sa dépendance ? Pharaon publia des Edits
» persécuteurs avant Moyse, s'imagine-t-on qu'il bornât toute
» son attention à ces Loix cruelles, qu'il n'en eût pas fait ou reçu
» d'autres de ses ancêtres pour le gouvernement de ses peuples ?
» Il y avoit dans la Canaan plusieurs Etats : tous ces Etats ne
» pouvoient pas se conduire par les mêmes Loix, chacun avoit
» les siennes particulieres ; & cela est si vrai que lorsque Josué y
» entra, il y trouva une Ville appellée la Ville des Livres, ou
» des Registres, ou des Lettres, comme les Septante ont tra-
» duit; c'étoit Kiriath Sepher, proche d'Hébron dans la Tribu
» de Juda. Il y avoit dans ces Royaumes, quoique très-petits,
» des Registres, des Archives, & des Livres qui contenoient
» sans doute l'Histoire des Rois, & les Loix de la nation. « M.
Basnage fait une Apologie courte mais solide de la terre de Canaan, & du témoignage rendu à cette terre par Moyse, lorsqu'il la dépeignit aux Israelites comme un païs fertile & découlant de lait & de miel. On accuse ce Législateur de n'avoir fait une description avantageuse de cette contrée, que pour encourager le peuple à la conquérir; & on soutient cette accusation par un passage de Strabon, qui assure que Moyse s'en rendit aisément le maître, parce que personne n'envioit ce païs-là, puisque Jerusalem est dans un lieu *dont les environs sont secs, stériles, & pleins de pierres*. Au témoignage de Strabon, on joint les suffrages des voyageurs modernes, qui ne reconnoissent plus l'ancienne Judée promise au peuple de Dieu, & qui n'y voyent qu'une affreuse stérilité. Notre Auteur prouve d'abord la fertilité de la terre de Canaan. Elle est semée de côteaux & de montagnes, qui redoublent, pour ainsi dire, son étendue. Sur la plûpart de ces côteaux étoient des Villes peuplées, dont tous les environs cultivés avec art, portoient des vignes & d'autres arbres fruitiers. Cette terre étoit arrosée de plusieurs rivieres. On y comptoit jusqu'à sept mers ou lacs. Le Jourdain portoit batteaux, selon Strabon. La mer Méditerranée & le lac de Ga-

filée rendoient le commerce facile, & fournissoient beaucoup de poissons. Il y avoit en Judée des vins fameux, entr'autres ceux de Sarepte dans la Tribu d'Aser, & de Gaze dans la Tribu de Simeon. L'huile & le miel abondoient dans la Palestine. Le beaume ne croissoit que dans les plaines de Jericho. Les moissons dépendoient à la vérité des rosées & des pluyes, mais les rosées y étoient grandes, & de nombreux troupeaux trouvoient une nourriture succulente dans les pâturages. Cette idée de la fertilité de la Judée n'est pas seulement appuyée sur ce qu'en disent les Historiens sacrés. Hecatée cité par Josephe, l'appelle une Province très-bonne, & qui porte toutes sortes de fruits; Pline en parle très-avantageusement; Tacite assure que la Judée étoit fertile, que les moissons y étoient abondantes, les palmiers fort hauts, & le beaume admirable. Ammien Marcellin qui a vécu long-tems après, soutient que les terres de la Palestine étoient bien cultivées, & qu'il y avoit un grand nombre de Villes dont l'une ne cédoit point à l'autre en beauté. Et ce qui est digne de remarque, Strabon lui-même attribue de la fertilité aux montagnes de la Judée. Ainsi ou ce Géographe se contredit, ou la stérilité dont il fait mention ne regarde que le voisinage de Jerusalem, ce qui ne donne aucune atteinte à la description générale que Moyse a faite de la Terre-Sainte. L'autorité de Strabon n'est pas au reste d'un fort grand poids en ce qui concerne Moyse & la Judée. De son aveu, ce qu'il en a dit n'étoit fondé que sur le bruit commun. Il ignoroit parfaitement la Religion & les Loix des Hébreux. Il ignoroit sur-tout de quelle maniere la Judée avoit été conquise, & par combien de Rois & de peuples la possession en avoit été enviée. La faute grossiere où il est tombé en confondant le lac Sirbonis avec le lac Asphaltite, confirme toutes les autres remarques qu'on peut faire sur son peu d'exactitude. » Pour les voyageurs modernes qu'on met en
„ rang avec Strabon pour faire nombre, observe M. Basnage,
„ leur témoignage n'est d'aucune importance. Je ne dirai pas
„ avec un Critique fameux (le Moyne) que Dieu a puni la ter-
„ re, du crime de ses habitans, & qu'elle est devenue stérile
„ depuis qu'elle fut teinte du sang du Fils de Dieu. Il n'est pas
„ nécessaire d'avoir recours aux miracles lorsqu'il y a des raisons
„ naturelles. La description d'Ammien Marcellin fait voir que
„ le miracle étoit faux, puisque la Judée étoit encore fertile de
„ son tems. Il y a aussi d'autres voyageurs qui nient le fait.
„ Mais sans entrer en contestation & opposer voyageurs à voya-

„ geurs, il est aisé de juger que les terres deviennent stériles
„ lorsqu'on cesse de les cultiver : la Judée étoit autrefois fort
„ peuplée, & alors elle apportoit une grande abondance; elle
„ est aujourd'hui déserte, & presque abandonnée : Il n'est pas
„ étonnant qu'on n'y recueille que des grappes sauvages, peu
„ de bleds & de fruits. Le même changement est arrivé à la
„ Grece, & à beaucoup d'autres lieux, sur lesquels il n'y a
„ point de contestation. «

Outre les Chapitres que nous avons indiqués, ce premier Livre en contient huit qui roulent sur des points historiques. Jeroboam, Sesach, Sennacherib, Mérodac Baladan, Ezechias, Assaraddon, Saosduchin, Sarac, Phraortes, Cyaxare, Nabopolassar, & Nabuchodonosor, en fournissent les principaux sujets.

Sarac fut le dernier Roi de Ninive, Nabopolassar Seigneur Babylonien Général de ses troupes le trahit, & s'étant joint à Astiage fils de Cyaxare Roi des Médes, ils marcherent ensemble avec une armée formidable contre Sarac, qu'ils surprirent & qu'ils tuerent dans sa Capitale. Ninive fut ruinée par les Conquérans. Nabopolassar se fit Roi de Babylone, Les Rois de Ninive avoient transporté en Orient les dix Tribus d'Israel; celui de Babylone acheva la ruine de la nation, en faisant essuyer le même sort aux Tribus de Juda & de Benjamin. Notre Auteur attache la premiere année de la Captivité à la quatriéme année du Roi Joakim, parce que ce fut alors que Nabuchodonosor fils de Nabopolassar commença à soumettre Jerusalem à la Couronne de Babylone, & que depuis cette expédition jusqu'à la premiere année de Cyrus, dans laquelle il donna l'Edit de liberté, il y a justement soixante & dix ans. Nabuchodonosor rappellé dans ses Etats par la mort de son pere, transporta à Babylone plusieurs habitans de Jerusalem. Il revint dans cette Ville trois ans après, & en emmena encore quantité de personnes distinguées, & Joakim lui-même chargé de chaînes. A Joakim succéderent Jeconias & Sédecias. Ce dernier irrita Nabuchodonosor par une ligue avec Pharaon Roi d'Egypte; & toutes les forces de Babylone tomberent une troisiéme fois sur la Judée. Jerusalem fut emportée & ruinée, & le Temple fut brûlé.

Après la prise de Jerusalem Nabuchodonosor assiegea Tyr, afin de mettre sous son obéissance toute la Phénicie par la conquête de cette Ville. Isaïe en avoit relevé la grandeur & la gloire; Ezechiel en avoit prédit le siége & la ruine d'une maniere si

circonstanciée, que sa prophétie ressembloit à une histoire. Il y eut cependant du tems de saint Jerôme des Sçavans qui prétendirent que Tyr n'avoit jamais été assiégée par Nabuchodonosor; parce qu'ils ne trouvoient aucune trace de ce siége, ni dans l'histoire de Nicolas de Damas, ni dans les Annales des Phéniciens. Les réponses que saint Jerôme fit à ces Sçavans, & qui sont rapportées ici, ne sont pas du goût de M. Basnage. » Il étoit „ plus aisé à ce Pere, remarque-t-il, de lever ces difficultés en „ jettant les yeux sur les œuvres de Josephe. Il auroit vû là que „ non-seulement Megasthene élevoit Nabuchodonosor au-dessus „ d'Hercule, mais que plusieurs Historiens, tant Chaldéens que „ Phéniciens, avoient parlé du siége de Tyr : il a même rap- „ porté ces paroles qu'il a tirées des anciennes Histoires de la „ Phénicie, que *Nabuchodonosor assiégea Tyr pendant treize ans,* „ *sous le régne d'Ithobalus :* ainsi l'Histoire profane s'accorde avec „ les Oracles des Prophêtes. S. Jerôme pouvoit même remar- „ quer que les Grecs, qui ne connoissoient ni la Chaldée ni ses „ Rois avant Cyrus & la Monarchie des Perses, parce qu'ils „ n'avoient aucun commerce avec eux, n'ont pas laissé de dis- „ tinguer l'ancienne Tyr de la nouvelle. Strabon, Pline, & „ Ptolomée, ont fait cette distinction; l'ancienne Tyr étoit bâ- „ tie sur le continent, & celle qu'Alexandre le Grand assiégea „ étoit située dans une Isle voisine. Comment étoit arrivé ce „ transport d'une Ville si puissante de la Terre-ferme dans une „ Isle voisine? Cela ne pouvoit arriver que par une ruine totale „ de la premiere. D'ailleurs Alexandre trouva quantité de ma- „ sures & de pierres dans l'ancienne Tyr, qui lui servirent à as- „ siéger la nouvelle. *Magna vis Saxorum ad manum erat Tyro* „ *vetere præbente*, dit Quinte-Curce. «

Les remarques qui remplissent le second Livre regardent principalement la Religion. Elles remontent jusqu'au premier homme & à sa chûte. Après avoir parlé de la vraye Eglise, l'Auteur examine les cultes étrangers, & sur-tout la Théologie des Egyptiens. Ce qu'il rapporte de l'Idolâtrie qui régnoit chez eux, lui sert à éclaircir celle des Israëlites dans le desert. On trouve ici un Recüeil curieux d'observations sur les Dieux Moloc, Belphegor, Baal-Berith, Beelzebud, & Beelzephon. M. Basnage s'étend beaucoup sur les Prophêtes & sur les Oracles; & en prenant le même parti que Van-Dale, il s'applique à répondre aux raisons par lesquelles le Pere Baltus a prouvé que les Démons étoient les auteurs des oracles du Paganisme. » La Re-

„ ligion, selon M. Basnage, n'est point intéressée à cette ques-
„ tion, la foi demeure pure & saine, soit qu'on embrasse l'un ou
„ l'autre de ces partis, on n'en trouve pas les Démons moins
„ méchans, ni moins ennemis du salut des hommes, quoi qu'ils
„ n'ayent pas fait écumer la bouche d'une Prêtresse, ou parler
„ des pierres. La tradition, continuë-t-il, y paroît un peu plus
„ engagée, parce que les Peres ont attribué au Diable tout ce
„ que nous donnons aux hommes dans les Oracles. C'est-là le
„ mauvais côté de notre sentiment; aussi n'a-t-on pas manqué de
„ l'attaquer par cet endroit. Je ne sçai si c'est le respect pour les
„ saints Peres qui a obligé M. de Fontenelles à céder le champ
„ de bataille, après en être demeuré si long-tems le maître, & à
„ se taire plûtôt que de se voir battu par une autorité qui de-
„ vient de plus en plus redoutable, &c. «

M. Basnage prévient dans sa Préface les difficultés qu'on lui pourroit faire sur ce qu'il ne suit pas toûjours Cuneus pas à pas en Commentateur exact, & sur ce que même il le contredit quelquefois. Il dit entr'autres choses, qu'on ne doit pas condamner cette conduite, puisqu'il ne s'épargne pas lui-même, & qu'il a réformé dans cet Ouvrage quelques endroits des *Annales de l'Eglise & du Monde*, sur les Rois de Caldée & d'Assyrie, qu'il n'avoit pas examiné avec assez de précision, & sur lesquels il s'étoit trompé. Il rend au reste toute la justice possible à Cuneus; il s'est même donné le soin de composer un abregé de la vie de ce Sçavant.

Cuneus étoit fils d'un Marchand de Flessingue. Aprés ses premieres études il s'attacha à la Langue Hébraïque à Franeker, sous Drusius qui le porta à lire les Rabbins. Il s'attira de bonne heure l'estime des gens de Lettres par des Epigrammes Grecques qu'il composa, & par un Commentaire sur le Poëme de Nonnus. L'Université de Leyde le fit Professeur en Humanités & en Politique: mais comme il aimoit l'étude du Droit, il demanda la permission de suivre quelque-tems le Barreau, & d'aller entendre à la Haye les Avocats célébres. A son retour en 1615. on le fit Professeur en Droit; il expliqua le Digeste, & ensuite le Code Justinien. Il exerça cette profession tout le reste de sa vie. Son Traité de la *République des Hébreux* lui attira de grands éloges & les plus célébres Professeurs en firent bientôt le texte & la matiere de leurs Leçons. M. Nicolai Professeur à Tubinge, y a joint un ample Commentaire. Gorée y a fait des additions beaucoup plus longues que le texte, puisqu'elles contiennent

deux volumes qu'on a traduits du Flamand en François. C'est cette Edition que M. Basnage a suivie. Cuneus traduisit de Grec en Latin les Césars de l'Empereur Julien, & » s'élevant, observe » notre Auteur, au-dessus du préjugé des anciens Chrétiens qui » ont déchiré la mémoire de ce Prince, & en faisant abstraction » de son abjuration de la Religion Chrétienne, il le compara » aux plus grands Heros du Paganisme. » Une Satyre Menippée est un autre Ouvrage de Cuneus. Il étoit d'autant plus propre à censurer les défauts des hommes, qu'il étoit d'un tempérament sec, & sujet à la colere. Les Etats de Hollande le choisirent sur la fin de sa vie pour leur servir de conseil dans les affaires du Commerce & de la Marine, & ceux de Zelande voulurent lui donner la charge d'Historiographe de la Province. Il se seroit sans doute bien acquitté de cet emploi ; mais une fiévre termina sa vie à Leyde en 1635. Ses Harangues imprimées aprés sa mort par les soins de M. Cuneus son fils, ont été si bien reçûes, dit M. Basnage, que plusieurs Allemands y ont fait des Commentaires, & qu'ensuite on les a associées dans les Ecoles à celles de Ciceron, parce qu'elles ont paru trés-propres à donner le goût de l'Eloquence moderne.

ALOISII LUISINI UTINENSIS DE COMPESCENDIS animi affectibus per Moralem Philosophiam & medendi artem, tractatus : Editio secunda. Argentorati, impensis Joh. Reinh. Dulsseckeri. 1713. C'est-à-dire : *Traité de Louis Luisin, sur l'art de calmer par la Morale & par la Médecine les mouvemens des passions : Seconde Edition.* A Strasbourg, aux frais de Jean Reinh. Dulssecker. 1713. vol. in-8°. p. 188.

LEs principaux ennemis de la santé de l'homme sont ses passions, lorsqu'il se laisse emporter à leurs mouvemens. On enseigne ici l'art d'arrêter ces mouvemens par le secours de la Philosophie morale, & par celui de la Médecine. Un grand nombre de maladies, dit l'Auteur, ne deviennent mortelles que parce que ceux qui en sont attaqués se livrent trop, les uns à la tristesse, les autres à la colere, ou à d'autres passions semblables, qui en travaillant l'esprit, jettent le désordre dans toutes les fonctions du corps ; en sorte qu'un des meilleurs moyens de conserver sa santé ou de la rétablir, c'est de se tenir l'esprit dans une parfaite tranquillité. L'Auteur donne dans cet Ouvrage divers moyens pour se procurer, ou pour procurer aux autres

cette tranquillité ; & afin de rendre son Traité plus complet, il examine la nature & les effets des passions ausquelles il se propose de remédier. Il divise son Ouvrage en trois livres ; le premier est employé à diverses réfléxions sur la dignité de l'homme, sur les secours qu'il tire de la Nature pour sa propre conservation, sur l'excellence de la Médecine, sur l'union de l'ame avec le corps, sur ce qu'on doit entendre par les affections de l'ame, sur l'origine de ces affections, sur leur pouvoir à l'égard du corps, &c.

Dans le second, l'Auteur traite les choses plus en détail. Il parle d'abord des sources de la colere ; il en rapporte les causes, & en fait la description. Rien, selon lui, ne dispose plus à la colere que la trop grande inanition, & l'usage des nourritures âcres & chaudes. L'inanition prive le sang d'une certaine humidité qui sert à le tempérer, & un sang trop peu tempéré par l'humide, fait un tempérament emporté & boüillant. On confirme ici cette opinion par l'exemple même des animaux, & entr'autres par celui des poules, qui demeurant long-tems sans manger lorsqu'elles couvent, paroissent alors dans une espéce de fureur.

Quant aux alimens chauds & âcres, soit par leur nature, soit par les aromates qu'on y mêle. Il est certain, observe l'Auteur, qu'ils ne peuvent que contribuer beaucoup au tempérament colérique, en produisant, comme ils font, une grande abondance de bile, & de bile âcre & facile à s'enflammer. Notre Auteur fait ici plusieurs réfléxions sur les différens sujets qui excitent les hommes à la colere, & sûr le caractère odieux de ce vice, qui est un des péchez capitaux ; après quoi il vient aux moyens que l'on peut tirer de la Philosophie morale pour prévenir ou pour réprimer la colere : il les réduit à sept. Le premier, dit-il, est de suivre l'avis que donnoit Pythagore, de se demander les matins quand on s'éveille, qu'est-ce qu'on se propose de faire pendant la journée ; & tous les soirs avant le sommeil, de se rendre compte à soy-même de ce qu'on a fait pendant cette journée, & de considérer s'il vaut mieux vivre sous l'esclavage des passions, que de se gouverner selon les régles de la raison & de la sagesse. Le second, de considérer à toutes les heures du jour l'avantage qu'il y a d'être du nombre des personnes sages & moderées. Le troisiéme, de choisir un ami fidèle, qui nous avertisse de nos défauts. Le quatriéme, de donner à cet ami une si grande liberté de nous reprendre, qu'en

cas même qu'il nous reprenne à tort, nous lui marquions de la reconnoiſſance. Le cinquiéme, de ſe repréſenter ſans ceſſe combien la colere rend difformes ceux qui s'y abandonnent. Le ſixiéme, c'eſt de faire réfléxion à la honte qu'il y a de ne pouvoir dompter ſa colere, tandis que l'on vient à bout de dompter les animaux les plus furieux. Le ſeptiéme enfin, de lire ce que les meilleurs Auteurs ont écrit de la colere, & du repentir qui la ſuit toûjours. Voilà les moyens que donne notre Auteur pour ſe garantir de la colere. Il en donne auſſi pour calmer les accès de cette paſſion, lorſqu'on en eſt agité. Le premier eſt de différer à un autre tems la vengeance qu'elle inſpire ; le ſecond, de s'aſſeoir, parce qu'étant aſſis, dit l'Auteur, le mouvement des eſprits animaux qui ſe portent avec impétuoſité au cerveau ſe ralentit. Le troiſiéme de rappeller dans ſa mémoire ce que firent autrefois Platon & Architas dans des tranſports de colere. Le premier ayant ſurpris un de ſes domeſtiques dans une faute conſiderable, le mena à Zenocrate, & pria ce Philoſophe, de vouloir bien ordonner une peine au domeſtique coupable. Zenocrate ayant paru ſurpris de ce que le maître n'ordonnoit pas lui-même la punition. Platon lui répondit : C'eſt que je ſuis trop en colere pour le faire moi-même. Le ſecond ayant reçû une injure conſidérable d'un de ſes Fermiers : Ah ! que je te punirois, lui dit-il, ſi je n'étois pas ſi en colere. On ajoûte ici qu'un Philoſophe donna pour conſeil à l'Empereur Auguſte, de ne jamais ſe vanger lorſqu'il ſeroit en colere, qu'il n'eût prononcé diſtinctement toutes les lettres de l'alphabet. Les ſecours de la Philoſophie morale ne ſuffiſent pas ſelon notre Auteur, pour ſe préſerver de la colere, il y faut joindre encore ceux de la Médecine, qui ſont, dit-il, de reſpirer un air humide & frais, de ne point faire trop d'exercice, de ne point trop retrancher de ſon ſommeil, d'éviter les alimens qui ſe tournent aiſément en bile, & d'avoir ſoin d'entretenir la liberté du ventre, & de toutes les autres iſſues par leſquelles la nature ſe purge de ſes ſuperfluitez.

Quant au premier article, qui eſt de reſpirer un air frais & humide, l'Auteur obſerve qu'un air chaud & ſec enflamme le ſang, & produit beaucoup de bile ; ce qu'il confirme par l'expérience, qui fait voir dit-il, qu'en Eté on eſt plus porté à la colere qu'en Hyver, à quoi il ajoûte l'exemple des animaux,

qui sont plus sujets à la rage dans les saisons chaudes que dans les autres.

Pour ce qui est de l'exercice, il conseille de suivre ce sage avis d'Hippocrate, qui est de ne point beaucoup travailler lorsqu'on est dans l'inanition, parce qu'alors on desseche le corps, & qu'on rend la bile plus aduste, ce qui ne peut que disposer à la colere.

Au regard des veilles, comme elles dissipent la partie la plus humide du sang, & que les soulfres du sang ne sont jamais plus inflammables que lorsqu'ils sont destituez de la sérosité qui les détrempe, il s'ensuit, selon notre Auteur, que le dormir, pourvû qu'il ne soit point outré, est un bon moyen pour diminuer le penchant qu'on pourroit avoir à la colere.

Enfin pour ce qui regarde les alimens, les personnes portées à la colere doivent éviter toutes les nourritures qui sont ou douces, comme le miel, le sucre, & le moust; ou âcres, comme l'oignon, l'ail, le poireau, le raifort, le vinaigre; ou aromatiques, comme la canelle, le poivre, le gingembre, & quelques autres; ou ameres, comme les lupins, l'absynthe, les amendes ameres, &c. ou salées, comme le jambon, & plusieurs autres sortes de viandes tant grasses que maigres, parce que toutes ces nourritures produisent une bile ardente qui allume le sang. Il faut aussi apporter de grands ménagemens dans l'usage des boissons. Platon ne veut pas qu'on donne du vin aux enfans avant qu'ils ayent atteint l'âge de douze ans, & après cet âge il veut qu'on en boive très-sobrement. Au reste, comme l'inanition est très-propre à enflammer le sang, notre Auteur exhorte ici ceux qui sont d'un tempérament colérique, à ne point pousser le jeûne trop loin, & à s'accorder une nourriture suffisante; rien, dit-il, n'adoucissant davantage la masse du sang que de bien manger & de bien boire, pourvû que ce soit dans les regles de la tempérance. On nous renvoye ici à l'exemple du Lion qui, quand il est affamé n'est que fureur, & qui après avoir contenté sa faim est doux & traitable.

Voilà un exemple de la méthode de l'Auteur, on peut juger par-là de celle qu'il suit en parlant des autres passions. Au reste, ceux qui aiment la Philosophie d'Aristote trouveront ici de quoi se satisfaire pleinement, l'Ouvrage roulant

presque tout entier sur l'autorité & sur les maximes de ce Philosophe.

TRAITE' DE L'INFAILLIBILITE' DE L'EGLISE, *Par M. l'Abbé de Cordemoy*. A Paris, chez François Barrois, ruë de la Harpe, à la ville de Nevers. 1713. in-12. pag. 275.

L'Inspiration, ou la persuasion intérieure du saint Esprit donnée à chaque Fidele ; l'examen que ce Fidele peut faire par l'Ecriture, de tout ce qu'on doit croire ou rejetter ; & la soûmission parfaite à tout ce qu'enseigne ou décide l'Eglise Catholique, sont les seuls moyens qu'on puisse imaginer pour distinguer de l'erreur la vérité, dans les contestations qui arrivent sur les matieres de la Foy. L'Auteur de cet Ouvrage prouve dans la premiere partie non-seulement que les deux premiers moyens sont insuffisans, mais aussi qu'ils sont très-dangereux, & que par conséquent il est nécessaire de s'en tenir au troisiéme. Il montre dans la seconde, que l'Eglise qu'il faut écouter, est toûjours visible ; & il réfute les différentes opinions que MM. Claude & Jurieu, ont débitées sur ce sujet. Dans la troisiéme partie, il démontre que l'Eglise ne peut se tromper, ni dans ce qu'elle enseigne aux Fideles, ni dans ce qu'elle décide contre les Hérétiques.

Avant que de réfuter ce que disent les Protestans pour soûtenir leur inspiration ou leur persuasion intérieure, M. l'Abbé de Cordemoy fait voir que ce principe est une source d'orgueil & de division, & qu'il conduit au Fanatisme. On trouve des preuves de ce dernier article dans toute la conduite de Luther, des Anabaptistes, & même des plus célébres réformez. » Quelles » prédictions, dit notre Auteur, ne fit pas Luther dans sa retraite » de Vartpourg, qu'il nommoit, pour se comparer à l'Apôtre » saint Jean l'Evangéliste, son *Isle de Pathmos*, & quand il en » fut sorti, que ne dit-il pas contre la hardiesse de Carlostadt qui » avoit abbatu les images à Wittemberg, sans l'avoir consulté ? » C'est moi, mes freres, s'écrioit-il, c'est moi seul qu'il faut » suivre, vous ne l'ignorez pas : le Seigneur a fait entrer d'abord » le Docteur Martin Luther *dans la nouvelle carriere que vous courez*, les autres n'ont tout au plus que la gloire d'être mes dis» ciples, ainsi la docilité seule doit être leur partage : certaine» ment, c'est à Luther que Dieu a révélé sa parole, & l'on peut » dire qu'elle ne sort pure que de ma bouche ; je connois trop

» le diable pour ne ſçavoir pas qu'il ne s'endort point dans ce » tems de trouble & de déſolation, j'en ſuis aſſez le maître pour » en pouvoir diſpoſer à mon gré : Qoi ! en mon abſence on a » introduit ici de nouvelles choſes ! Devoit-on l'entreprendre » ſans me conſulter ? Ma ſolitude étoit-elle ſi éloignée qu'on ne » pût avoir recours à moi ? *Ne ſuis-je donc pas le principe de la paro- » le ? Je l'ai prêchée, je l'ai écrite, & j'ai fait plus de mal aux Papes » en dormant & en faiſant la débauche, que tous les Empereurs en- » ſemble*... Quel malheur (pourſuivoit-il) ſi j'avois l'ame ſangui- » naire, ſi j'étois aſſez audacieux pour émouvoir des ſéditions, » combien de ſang n'aurois-je pas fait couler en Allemagne ? » L'Empereur lui-même auroit-il été en ſureté à Wormes, ſi » ma bénignité naturelle n'eût épargné ſes jours ? Pour vous, » Eſprits brouillons, répondez-moi. Que penſe le Diable quand » il vous voit établir des nouveautés, les armes à la main ? Sans » doute il ſe tient calme en Enfer. Il compte ſur les Tragédies » que les Docteurs extravagans vont exciter... Je hais, je dé- » teſte les images, ajouta-t'il, mais pourquoi les renverſer tumul- » tuairement & avec fureur ? Non, quand le Diable m'en auroit » prié, je n'aurois pû lui accorder une entrepriſe ſi téméraire. »
» Ce fanatiſme de Luther en faiſoit naître un autre dans la plûpart de ſes diſciples, & même des autres Réformateurs, qui conſiſtoit en ce qu'ils l'admiroient & l'écoutoient comme un homme veritablement inſpiré. Carloſtadt n'étoit indocile que parce qu'il s'étoit mis dans la tête que le Pere Eternel lui révéloit le ſens de l'Ecriture. Perſonne n'ignore les illuſions de la même eſpece, dont Zuingle, Munier, & une infinité d'autres furent frappez & qu'ils employoient à ſeduire les Peuples. » On eſt » revenu de nos jours au même artifice, obſerve M. l'Abbé de » Cordemoy; & nous avons vû les Proteſtans cent fois trompez, » y prêter encore l'oreille. Joſeph Mede en Angleterre, & le » Miniſtre Jurieu en Hollande, ſe ſont entr'autres ſignalez par » leurs prédictions. Le dernier charmé des ſiennes, fit faire en » 1687. une médaille où il eſt repréſenté avec ces mots au- » tour de ſon Buſte : PETRUS JURIEU MINIST. ROTHERD. PRO- » PHETA. C'eſt-à-dire : *Pierre Jurieu Miniſtre de Roterdam, Pro- » phete.* Et dans l'Exergue : SPE FATI MELIORIS ALOR : *Je me nour- » ris de l'eſpérance d'une meilleure deſtinée* « La voie de l'examen n'eſt pas ſujette à de moindres inconvéniens que celle de l'inſpiration particuliere. On montre ici que le droit d'examiner, que chaque Proteſtant s'attribuë, porte à l'orgueil

& au schisme ; qu'il n'est appuyé que sur de fausses raisons, & que l'examen dont il s'agit est également impossible & inutile.

Après avoir établi par l'Ecriture, & même par les Confessions de Foi des Protestans, la visibilité de l'Eglise, M. l'Abbé de Cordemoy examine & réfute les systêmes de M. Claude & de M. Jurieu, qui en reconnoissant cette visibilité, n'en ont pas été plus favorables à l'Eglise Romaine. On pourra voir dans le Livre ce qu'il dit sur le premier de ces systêmes. „ Pour sauver „ les promesses de Jesus-Christ, remarque-t-il en parlant du second, M. Jurieu a été contraint de reconnoître la perpétuelle „ visibilité de l'Eglise. Mais ne voulant pas qu'elle fût dans la „ seule Communion de Rome, parce que c'étoit condamner „ d'abord le systême des Protestans, il l'a mise dans toutes les „ Sectes qui font profession du Christianisme, quelques divisées „ qu'elles soient d'ailleurs. *Toutes les Societez Chrétiennes*, dit-il, „ *qui conviennent en quelques dogmes, en cela même qu'elles conviennent, sont unies au corps de l'Eglise Chrétienne, fussent-elles* „ *en schisme les unes contre les autres jusqu'aux épées tirées :* D'où il „ conclut, que *les Saints & les Elûs sont répandus dans toutes les* „ *parties de ce vaste Corps*. Quoi, reprend notre Auteur, les Sociniens mêmes s'y trouveront ? Oüi, M. Jurieu franchit le „ pas, & les range sans hésiter parmi les membres de l'Eglise „ Chrétienne. Quelle Theologie ! c'est établir l'indifférence des „ Religions ; c'est autoriser plus que ne font les Indépendans, „ toutes sortes d'extravagances & d'impiétez ; c'est donner au „ Fils de Dieu un Royaume semblable à celui de Sathan, un „ Royaume divisé contre lui-même, & par conséquent tout près „ de sa ruine. Quelque absurde que soit une telle doctrine, „ ajoûte M. de Cordemoy, la plûpart des Protestans commencent néanmoins à la suivre. Après le fameux Synode de Charenton, qui reçût à la Céne ceux de la Confession d'Ausbourg, „ sans les obliger à faire abjuration, c'étoit une nécessité aux „ Calvinistes de reconnoître une même Eglise dans des Societez „ différentes... Les Luthériens étoient fort éloignez de ce sentiment ; mais de nos jours, Calixte le plus habile d'entre eux „ l'a fait valoir en Allemagne. En France, MM. D'Huisseau & „ Pajon, l'un Ministre de Saumur, & l'autre d'Orleans, tous „ deux célébres parmi nos Réformez, ont mis la perpétuelle „ visibilité de l'Eglise dans toutes les Sectes. Et quoique cette „ opinion eut d'abord soulevé les esprits, M. Jurieu a sçû la pro-

„ poser de maniere que la plûpart la reçoivent aujourd'hui. » M. l'Abbé de Cordemoy la combat par les raisons les plus solides. Il prouve que selon les témoignages de l'Ecriture les plus évidens, tous les peuples qui composent l'Eglise ne doivent avoir qu'une même foi, & ne faire qu'une Communion. Il montre que le systême de M. Jurieu est opposé à la doctrine de tous les siécles, & que ce Ministre le fonde sur de faux raisonnemens; & pour achever de le renverser, il fait voir que la succession non interrompuë des Pasteurs, surtout dans la Chaire de saint Pierre, entretient l'unité de la Foi & de la Communion de l'Eglise; que le peuple n'a aucun droit à leur ordination, & que sans leur ministere l'Eglise ne sçauroit subsister.

Des témoignages, soit de l'Ecriture, soit de la Tradition, alléguez dans la troisiéme partie, sur l'infaillibilité de l'Eglise, sont bien choisis, & déduits avec beaucoup d'ordre. De cette infaillibilité on infere clairement la constance invariable dans les dogmes, & on répond ensuite aux raisons apparentes de ceux qui accusent l'Eglise d'avoir innové. Dans le dernier chapitre de cet Ouvrage l'Eglise Catholique est justifiée par la conduite même des Prétendus Réformez, qui donnent à leurs Synodes Nationaux une autorité absoluë.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

D'OXFORD.

Monsieur Gallei travaille à nous donner les Sphériques de Menelaüs, rétablis sur les anciens Manuscrits.

On continuë le Clement Alexandrin de M. Potter.

Le Public a vû avec plaisir le Tite-Live de M. Hearne. Le même Auteur prépare une Edition semblable de toutes les œuvres de Ciceron, en douze volumes in-8°.

La nouvelle Edition de la Description Latine des Pierres d'une figure singuliere, & des autres fossiles trouvez en Angleterre, de feu M. Leayd, paroîtra bientôt.



XVIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 30. Avril M.DCCXIV.

HISTOIRE DU CONCILE DE CONSTANCE, *tirée principalement d'Auteurs qui ont assisté au Concile. Par Jacques Lenfant.* A Amsterdam, chez Pierre Humbert. 1714. in 4°. pp. 816.

LE Concile de Constance fait une partie considérable de l'Histoire Ecclésiastique du quinziéme siécle. » Il s'y passa » des choses de la derniere importance, la déposition de deux » Papes, l'abdication volontaire ou forcée d'un troisiéme, la » réunion de toutes les Nations Chrétiennes, la présence & l'ac» tivité d'un grand Empereur, la superiorité des Conciles gé» néraux sur les souverains Pontifes, plusieurs décisions sur des » matieres qui intéressoient toute la Chrétienté, le supplice de » Jean Hus & de Jerôme de Prague, la guerre intestine allumée à » cette occasion dans tout un Royaume, l'élection & le couron» nement d'un Pape: tout cela arrête les yeux du Public, & lui » inspire une curiosité fort raisonnable d'en sçavoir le détail, & » de pénétrer dans les motifs & dans les ressorts qui ont amené » de si grands événemens. «

Le fond sur lequel M. Lenfant a travaillé pour composer cette Histoire, est le Recüeil des actes du Concile, dont le Public est redevable au travail de M. Van-der-hard, Professeur de Théologie à Helmstad, & Abbé de Mariembourg. La plûpart de ces actes ont été tirez des Manuscrits qui se sont trouvez dans différentes Bibliothéques d'Allemagne & d'Angleterre. D'autres avoient déja été imprimez dans le Continuateur de Baronius, dans Sclertrate, dans les Conciles du Pere Labbe. La nouvelle édition des Oeuvres de Gerson par M. Dupin, a fourni plusieurs Piéces originales. Pour les Histoires du Concile, celle d'Urlic Reichental Chanoine de Constance, qui a été présent au Concile, est, selon M. Lenfant, fort superficielle, & écrite sans beaucoup d'ordre. » L'Auteur s'est même trompé souvent dans » des faits importans. On peut assez compter sur lui pour ce qui » regarde l'extérieur du Concile, mais s'il faut avoir recours

» ailleurs pour être bien instruit de l'interieur de cette assem-» blée. « L'Histoire du même Concile composée en Allemand par Jean Stumphius, est plus exacte & plus circonstanciée.

Les bornes de nos Extraits ne nous permettent pas de suivre M. Lenfant dans le détail de tant de faits rapportez selon l'ordre chronologique. Nous ne nous arrêterons qu'à trois événemens principaux, l'extinction du schisme, la condamnation des erreurs & des Hérétiques, les projets de réformation.

Le Concile de Pise, pour faire cesser le schisme qui divisoit l'Eglise depuis plusieurs années, déposa Benoît XIII. & Gregoire XII. ensuite Alexandre V. fut élevé sur le siége de saint Pierre. Les premiers ne s'étant point soumis à cette décision, au lieu de deux Papes, après le Concile il s'en trouva trois. Alexandre V. étant mort en 1410. Baltazar Cossa Neapolitain fut élu en sa place; il prit le nom de Jean XXIII. » La plûpart des » Historiens ont fait une peinture affreuse des moeurs de ce Pape; » ceux même qui en ont dit le plus de bien qu'ils ont pû, ont » été contraints d'en dire beaucoup de mal.

Il se trouva si peu d'Evêques au Concile de Rome, que ce Pape avoit assemblé, selon les Décrets de celui de Pise, qu'il fut obligé de le proroger. Comme il ne s'étoit point expliqué sur le tems & le lieu où il se tiendroit, Sigismond Roi des Romains, & depuis Empereur, le pria de ne se point déterminer, sans qu'il eût pris avec lui des mesures sur ce sujet. Les Cardinaux Légats de Jean XXIII. convinrent avec Sigismond, de Constance, ville Imperiale dans le Cercle de Souabe, pour le lieu de l'assemblée. Le Pape apprit cette nouvelle avec un chagrin mortel, parce qu'il prévoyoit bien qu'il ne seroit pas le maître de faire ce qu'il souhaiteroit dans une ville de l'Empire, mais il ne pouvoit point reculer. Sigismond invita par un Edit toute la Chrétienté au Concile, Jean XXIII. publia de son côté une Bulle dans la même vûë. Il envoya devant lui à Constance Jean de Brogni Cardinal, Evêque d'Ostie, pour donner les ordres necessaires. Les rares talens de ce Jean de Brogni, plus connu sous le nom de Cardinal du Viviers, l'avoient élevé du plus vil des emplois aux premieres dignitez de l'Eglise.

Jean XXIII. appréhendoit que le Concile de Constance ne lui fût pas favorable; avant que d'entrer dans cette ville, il fit un Traité avec Frederic d'Autriche, par lequel ce Seigneur s'engageoit de l'en tirer lorsqu'il en voudroit sortir. Le seize Novembre 1414. fut tenuë la premiere session, à laquelle le Pape présidoit.

présidoit. On n'y fit rien autre chose que de lire la Bulle de convocation. Dans l'intervalle qu'il y eut entre cette session & la seconde, tenuë le 2 Mars 1415. l'Empereur Sigismond, plusieurs Princes d'Allemagne, les Ambassadeurs d'un grand nombre de Princes de l'Europe, des Cardinaux, des Prélats, des Docteurs, arriverent de tous côtez à Constance. On tint plusieurs Congrégations; les Légats de Benoist XIII. vinrent déclarer que ce Pape étoit prêt de se rendre à Nice, comme on lui avoit proposé, pour s'aboucher avec l'Empereur, afin de chercher les moyens d'unir l'Eglise. Grégoire XII. déclara aussi par ses Légats, qu'il étoit prêt à renoncer au saint Siége, pourvu que ses contendans fissent la même chose. Guillaume de Fillastre, Cardinal François, composa un écrit où il montroit que Jean XXIII. devoit renoncer volontairement au Pontificat; qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de terminer le schisme, enfin que le Concile général est en droit de déposer le Pape le plus légitime, quand il n'y a point d'autre voye pour rendre la paix à l'Eglise. De semblables Mémoires qu'on publioit tous les jours, n'étoient point d'heureux présages pour Jean XXIII. Pour parer les coups qu'on lui portoit, il voulut se faire beaucoup de partisans dans le Concile. Les Italiens qui étoient en grand nombre, lui paroissoient faciles à gagner; mais ce qui fut déterminé dans les Congrégations, qu'on admettroit au Concile les Docteurs & les Prêtres séculiers, & qu'on n'opineroit point par tête, mais par Nation, rompit toutes ses mesures. Tout le Concile fut partagé en quatre Nations, l'Italie, l'Allemagne, la France & l'Angleterre Quand après les assemblées particulieres, les Nations, dans une assemblée générale, étoient convenuës d'un article, on le lisoit dans la session publique, où il recevoit une pleine autorité.

Dans le tems qu'on travailloit à ces réglemens, on vit paroître une longue liste d'accusations contre Jean XXIII. Ses propres amis en furent allarmez, ils lui conseillerent de se démettre du Pontificat plûtôt que de les laisser approfondir. Suivant ces avis il envoya aux assemblées générales deux Formulaires de démissions qui furent rejettés. Ensuite il se détermina à recevoir la formule qu'on lui proposoit; il la lut lui-même publiquement dans la seconde session, ce qui fit un sensible plaisir à tous ceux qui l'entendirent. Mais quand on lui proposa de donner une Bulle de son abdication, de nommer des Procureurs pour se démettre en son nom, & de choisir Sigismond pour un de ses

Procureurs, on vit bien qu'il ne vouloit pas se lier les mains par un acte de cette qualité, & qu'il ne pensoit qu'à s'échaper de Constance. La vigilance de l'Empereur l'empêchoit d'exécuter ce dessein. Le Duc d'Autriche trouva un moyen de favoriser son évasion, ce fut de donner un grand Tournois. Pendant que tout le monde étoit au spectacle, Jean XXIII. se déguisa sur le soir en Palfrenier ou en Postillon, & sortit sur un cheval, ayant une grosse casaque grise sur les épaules & une arbalêtre à l'arçon de sa selle. Il se retira à Schafnouse, où le Duc d'Autriche l'alla trouver la même nuit. De là Jean XXIII. écrivit à Sigismond, que jouissant de la liberté & d'un air plus sain, il ne prétendoit pas se dispenser d'abdiquer le Pontificat, mais qu'il executeroit plus librement ce qu'il avoit promis. Il ajoûta qu'il avoit fait cette démarche à l'insçû de son fils le Duc d'Atriche; circonstance qui n'étoit point véritable, disoit Benoist Gentien, un des Docteurs du Concile.

Livre 2. Ce fut alors que Jean Gerson fit plusieurs Discours sur la supériorité du Concile au-dessus du Pape, d'où l'on concluoit que celui de Constance n'étoit point interrompu par l'absence de Jean XXIII. En effet, dans la troisiéme session, à laquelle présidoit le Cardinal de Cambray, on décida que le Concile n'étoit point dissous; que personne ne pourroit s'en retirer sans permission, jusqu'à ce que l'Eglise fût réunie & réformée dans son Chef & dans ses Membres. Le Cardinal Jordan des Ursins présida à la quatriéme session; le Cardinal Zabarelle qui étoit chargé de lire les Décrets, supprima une partie du premier article par complaisance pour la Cour de Rome, à qui l'article n'étoit point favorable. Les Nations se plaignirent de l'infidélité de Zabarelle. L'Article fut lû dans la cinquiéme session, comme il avoit été arrêté dans les Assemblées générales; il porte que tout Concile légitimement assemblé représente l'Eglise Catholique; qu'il a reçu immédiatement de J. C. une puissance à laquelle le Pape même est obligé d'obéir dans ce qui appartient à la Foi, à l'extirpation du schisme, & à la réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Martin V. ayant approuvé, après la réunion, ce qui avoit été décidé au Concile de Constance, peut-on douter, même dans les principes de l'Italie, que cette question de la supériorité des Conciles au-dessus des Papes, ne soit décidée par un Concile oecuménique?

Jean XXIII. quitta Schaphouse, où il n'étoit point, disoit-

il, en sûreté, pour aller à Laufemberg ; de-là il se retira à Fribourg, quand il vit que Frederic d'Autriche avoit été mis au ban de l'Empire, & dépouillé d'une partie de ses Etats. De Fribourg il envoya au Concile un Mémoire qui confirma de plus en plus dans la pensée où l'on étoit alors, qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems. Afin de prévenir ces subterfuges, on lui envoya un modéle de la Procuration qu'on lui demandoit pour la démission du Pontificat. Les Prélats députés par le Concile le trouvérent à Brisac ; mais le jour suivant, qu'il avoit promis de leur faire rendre une réponse précise, ils apprirent qu'il étoit allé à Newembourg. Comme ils revenoient sur leurs pas, ils rencontrérent ce Pape à Fribourg. Le Duc d'Autriche, qui vouloit se raccommoder avec l'Empereur, y étoit aussi. Jean XXIII. y reçut les Députés d'une maniére fort indécente. Il ne leur donna pas la procuration qu'ils demandoient, il promit de l'envoyer au plûtôt ; il en envoya une en effet, mais les Nations n'en furent pas contentes. On le cita donc dans la septiéme session, pour se justifier des accusations d'hérésies, de schisme, de simonie, & de plusieurs autres crimes énormes.

Frederic s'étant remis lui-même avec tous ses Etats, entre les mains de Sigismond, cet Empereur députa des Evêques pour engager Jean XXIII. à revenir à Constance. Il envoya en même-tems le Burgrave de Nuremberg, avec trois cens hommes, pour empêcher le Pape de sortir de Fribourg, en cas qu'il ne voulût pas accepter la proposition qu'il lui faisoit faire. Il fut cité de nouveau dans la session neuviéme : on ne voulut point entendre les Procureurs qu'il avoit chargés de le défendre, parce que l'ajournement étoit personnel, & qu'il s'agissoit d'affaire criminelle. Les Commissaires nommés par le Concile entendirent les dépositions des Témoins : la liste des accusations contenoit soixante & dix articles. Vingt de ces articles, où l'on prétendoit le convaincre de fornications, d'adultéres, d'inceste avec sa sœur, & avec des Religieuses, même de sodomie, furent supprimés pour l'honneur du Saint Siége. On n'en lut que trente autres, contre son obstination à soutenir le schisme, contre la simonie, & contre ses mauvaises mœurs en général. Quelques-uns des Témoins disoient qu'on ne pouvoit le regarder que comme un Diable incarné. Des Cardinaux qu'il avoit lui-même élevés à cette dignité, déposérent contre lui. Dans la dixiéme session, il fut déclaré suspens. Les Commissaires nommés par le Concile lui allérent annoncer cette Sentence au Château

de Ratofcelle, où on l'avoit amené moitié de gré, moitié de force. Il parut foumis aux ordres du Concile, il livra l'Anneau du Pêcheur, les Sceaux du Pontificat, le Livre des Suppliques. Ce fut dans la douziéme feffion qu'il fut dépofé, pour avoir entretenu le fchifme, contre fes fermens réitérés, pour avoir commis plufieurs fois des fimonies, pour avoir mal adminiftré les biens de l'Eglife, pour avoir fcandalifé le Peuple Chrétien par fes mœurs déteftables. Ce font les termes du Jugement. Baltafar Coffa parut fe foumettre avec refpect à cette Sentence quand on la lui vint prononcer; auffi-tôt il fit ôter de fa chambre la Croix Pontificale. M. Lenfant veut qu'on ne regarde cette foumiffion extérieure que comme une pénitence forcée, fur laquelle il croit, contre le fentiment du Pere Maimbourg, qu'on ne doit faire aucun fond. Le Concile, felon lui, le penfoit ainfi quand il fit transférer ce Pape dépofé, de Ratofcelle dans la Forterefle de Gotleben, à une demie lieue de Conftance.

Le Concile donna avis à toutes les Puiffances de l'Europe, de la dépofition de Jean XXIII. Le Roi de France trouva mauvais, à ce que dit l'Hiftorien du grand Schifme d'Occident, qu'on eût ainfi dépofé un Pape; les Députés du Concile qui lui portérent cette nouvelle, furent fort mal reçus.

Livre 3. Grégoire XII. avoit déclaré par fes Procureurs dans la neuviéme feffion, qu'il leur permettoit de convoquer le Concile, de le déclarer œcuménique, & de faire en fon nom tout ce qui feroit néceffaire pour l'union de l'Eglife. Ces propofitions furent exécutées dans la feffion quatorziéme. Ce qu'il y a ici à remarquer, c'eft que l'Empereur préfida au commencement de cette Affemblée; qu'après qu'on y eut reçu les Envoyés de Grégoire XII. le Cardinal de Ragufe fon Légat convoqua de nouveau le Concile, & que l'Affemblée approuva cette convocation faite au nom de Grégoire XII. avec cette claufe, *quantum ad eum fpectat*. Après la Meffe, le Cardinal du Viviers prit fa place de Préfident. Malatefta, en vertu de la Procuration de Gregoire XII. renonça pour lui au Pontificat; enfuite on lut un Décret par lequel le Concile acceptant cette démiffion, déclaroit que Grégoire n'étoit coupable d'aucun crime; qu'il conferveroit fon rang de Cardinal, & que les fix Cardinaux de fon obédience feroient confirmés dans leur dignité. Dès que ce Pape apprit que l'abdication avoit été faite en fon nom, il quitta la Mitre & les Ornemens Pontificaux dans fon Confiftoire. Il écrivit lui-même au Concile, pour approuver ce que fes Procureurs avoient fait.

Dans le quatriéme Livre, M. Lenfant décrit le voyage de Sigismond en Espagne ; il y eut une entrevuë à Perpignan entre ce Prince & Benoît XIII. L'Empereur reconnoissant d'abord que ce Pape ne vouloit se démettre qu'à des conditions que le Concile n'accepteroit point, se retira à Narbonne ; delà il envoya des Ambassadeurs à Perpignan, parce que les Princes de l'obédience de Benoît firent représenter à Sigismond que Benoît céderoit, ou qu'il seroit abandonné de tous ses défenseurs. Dès qu'ils sçurent que ce Pape étoit sorti par adresse de Collioure, où on le tenoit assiégé, pour aller à *Paniscola*, place forte qui appartenoit à la Maison de Lune, ils résolurent de se soustraire à son obédience ; ils envoyérent des Ambassadeurs à Narbonne, où on convint des douze fameux articles connus sous le nom de Capitulation de Narbonne.

Dans la session 22. on fit les mêmes cérémonies qu'on avoit observées dans la quatorziéme. Le Cardinal de Viviers ne présida qu'après la convocation du Concile faite par ceux de l'obédience de Benoît XIII. qui se trouvoient présens. On nomma des Commissaires pour faire le Procès à ce Pape ; il fut cité, comme l'avoit été Jean XXIII. Les Ambassadeurs des Rois de Navarre & de Castille, & le Comte de Foix ne se réünirent au Concile qu'après les Arragonois.

Livre 5. L'Empereur étant revenu à Constance, les Députés qu'on avoit envoyés à Benoît XIII. rapportérent qu'ils l'avoient trouvé obstiné à défendre son schisme, soutenant que l'Eglise n'étoit qu'à Paniscola, traitant de schismatiques & d'hérétiques les Peres de Constance. Après de nouvelles citations, il fut déclaré contumace, & déposé dans la session 37. comme schismatique opiniâtre & *dévoyé* de la foi, par rapport à l'article du symbole qui regarde l'unité de l'Eglise.

Après la réunion on pensa à choisir un Chef. Dans la session 40. on ordonna que six Prélats de chaque Nation seroient députés pour procéder à l'élection avec les Cardinaux ; en sorte qu'on ne reconnoîtroit de Pape légitime, pour cette fois seulement, que celui qui seroit élu par les deux tiers des Cardinaux & des Députés des Nations. Quand on fut dans le Conclave, chaque Nation vouloit avoir un Pape de son Pays. Les Allemans & les Anglois furent les premiers à renoncer à cette prétention, les François & les Espagnols suivirent cet exemple, pour ne pas paroître perturbateurs de l'union ; enfin, par des voeux unanimes le Cardinal Othon, de la Maison de Colomne,

fut choisi pour être élevé sur la Chaire de Saint Pierre, il prit le nom de Martin V.

Sur la fin du quatriéme Livre, M. Lenfant tâche de justifier la mémoire de Sigismond contre les traits des Historiens François. Il avoue » qu'il y auroit de la témérité de vouloir entre» prendre à tout égard l'apologie de sa conduite dans ce Conci» le. . . . Mais on ne peut lui refuser la louange de s'être com» porté dans toute cette grande affaire en Héros véritablement » Chrétien, surmontant les plus grandes difficultés, & ne suc» combant qu'à celles qui ne pouvoient être vaincuës que par » des guerres, & des desordres plus grands que ceux ausquels » il vouloit remédier. Pour ce qui est de ses intentions, il faut » laisser aux Politiques ou aux Spéculatifs le soin de dévelop» per les motifs des hommes, & croire qu'ils sont bons, lorsqu'ils » paroissent tels. «

Nous donnerons la seconde partie de cet Extrait dans un autre Journal.

LES DROITS DE L'EMPIRE SUR L'ETAT *Ecclésiastique, recherchés & pleinement éclaircis, à l'occasion de la dispute de Comacchio, & des droits particuliers de la Sérénissime Maison d'Est, sur cette Ville, &c. le tout traduit de l'Italien.* A Utrecht, chez Guillaume Vande Water, Imprimeur de l'Université. 1713. *in-4°. pag.* 88. pour la Table chronologique, *pag.* 586. pour le corps du Livre.

LE Saint Siége étoit en possession, depuis plus d'un siécle, de Comacchio, quand les Troupes Impériales s'emparérent de cette Ville en 1708. L'Empereur soutint que ce Fief appartenoit à la Maison d'Est, & qu'il relevoit de l'Empire en vertu d'un Traité fait au mois de Janvier 1709. On convint qu'on agiteroit cette dispute dans des conférences entre les Ministres du Pape & ceux de l'Empereur, & que l'Empereur resteroit en possession de ce Pays, jusqu'à la décision du différend.

Pendant les conférences qui se tenoient à Rome au sujet de Ferrare & de Comacchio, il y eut plusieurs Ouvrages imprimés sur cette matière ; le premier, qui étoit en faveur de la Cour de Rome, avoit pour titre *Domaine temporel du Siége Apostolique sur la Ville de Comacchio.* On y répondit par deux Ecrits composés en faveur du Duc de Modéne. La Chambre Apostolique répliqua par une défense du Traité du Domaine, & par une Dissertation Latine sur la même matiére. Depuis il parut

une feconde défenfe du Domaine temporel. C'eft à ces trois Répliques que l'Auteur de cet Ouvrage fe propofe de répondre. Une partie du Livre eft employée à réfuter les accufations d'ignorance, de mauvaife foi, d'héréfie, dont il prétend que les Avocats de la Chambre Apoftolique ont voulu noircir le Défenfeur du Duc de Modéne. Sans nous arrêter à ces différends perfonnels, nous rapporterons avec exactitude les raifons par lefquelles on veut juftifier les prétentions de l'Empereur & de la Maifon d'Eft.

Cette réponfe fera divifée, dit l'Auteur, en trois parties. Dans la premiere, on prouvera la Souveraineté en général des anciens Empereurs fur les Etats de l'Eglife Romaine, & par conféquent encore fur Comacchio. Dans la feconde, on montrera encore plus précifément ce fouverain Domaine des Empereurs maintenu jufqu'à préfent fur cette Ville. Dans la troifiéme, on fera voir que la Chambre Apoftolique n'a jamais donné aucune inveftiture de Comacchio à la Maifon d'Eft ; que ladite Maifon d'Eft dans la poffeffion de Comacchio, ne releve uniquement, depuis plufieurs fiécles, que de l'Empire Romain, & qu'elle ne l'a défendu que fous ce feul titre, & fous celui de la prefcription, & que c'eft fans fondement qu'on prétend que Comacchio étoit regardé par le paffé, comme faifant partie du Duché de Ferrare.

Voici de quelle maniere le Défenfeur de M. le Duc de Modéne prétend prouver la premiere propofition. Les Empereurs Grecs, felon lui, reftérent maîtres de Rome & de l'Exarchat jufqu'au tems de Pepin. La donation de Conftantin, qui eft la feule piéce qu'on pourroit oppofer, a été forgée dans le neuviéme fiécle, de l'aveu de tous les Critiques. Pepin ayant pris fur Atholphe Roi de Lombardie l'Exarchat & Comacchio, au lieu de rendre ces Pays aux Empereurs Grecs, à qui ils appartenoient, en fit une donation au Saint Siége. Les Empereurs d'Orient fe plaignirent de cette libéralité faite du bien d'autrui ; mais leur plainte fut inutile. Charlemagne confirma la donation faite par fon prédéceffeur : on ne fçait pas quelles étoient les conditions de ces donations ; ce qui eft certain, c'eft que Charlemagne fe réferva la fouveraineté fur les pays dont il donna le domaine utile au Pape, & qu'en qualité d'Empereur il étoit regardé comme le Souverain de toute l'Italie, dit l'Auteur ; il en exerça tous les droits, comme le remarque Eginard, même dans la Ville de Rome. Par fon Teftament, ce Prince fit des

libéralités à toutes les Eglises Métropolitaines qui étoient de son Royaume, *in regno illius*. Ce sont les termes d'Eginhard qui rapporte cette piéce, & à la tête de ces Eglises on voit Rome & Ravenne. Leon Archevêque de Ravenne, dit lui-même, qu'il gouverne ces Provinces par ordre de Charlemagne. Le même Empereur prit sous sa protection, *immunitatis nomine*, le Patriarche dégradé, ses clercs, même ses esclaves qui se trouveroient dans la Romagne, la Lombardie, & le reste de l'Italie. Enfin il donna à un de ses Enfans par son Testament, les Etats qui sont à la gauche en allant de Modéne à Rome. Pepin, qui l'avoit précédé, avoit mis une garnison & des Châtelains dans la Ville de Comacchio, il l'avoit défenduë contre les Grecs, comme une Ville qui lui appartenoit.

La donation de Louis le Débonnaire, insérée comme celle de Constantin, dans la compilation d'Yves de Chartres & de Gratien, n'est point unepiéce sur laquelle on doive faire beaucoup de fond. La diversité qui se trouve entre les copies, le silence d'Anastase le Bibliothéquaire, qui a recueilli exactement toutes les piéces de cette nature, les Etats de Sicile & de Calabre, qui appartenoient aux Empereurs Grecs, dont Louis le Débonnaire dispose comme de son domaine, d'autres Terres données par cet Acte, dont les Papes n'ont jamais joui, sont, selon l'Auteur, des preuves plus que suffisantes de sa fausseté. Par le Traité de 840. entre Lothaire I. & le Duc de Venise, l'Empereur oblige plusieurs Peuples de ses Sujets à entretenir la paix avec la République de Venise; entre ses Sujets sont ceux de Ravenne & Comacchio, *Comaclenses*. Louis II. dans un privilége d'exemption tiré du Bullaire du Mont-Cassin, en faveur du Monastére de Sainte Julie de Bresse, parlant des Provinces qui sont sous sa Jurisdiction, joint la Romagne à la Lombardie & à la Toscane. Carloman donna à Jean VIII. le Gouvernement du Royaume d'Italie. Si ce Pape exerça quelque autorité, il avoue lui-même que c'est en qualité de Lieutenant de ce Prince. Les Rois d'Italie, qui ne joignirent pas l'Empire à ce Royaume, confirmérent, avec les Vénitiens, le Traité par lequel ils obligérent leurs Sujets, en particulier ceux de Comacchio à vivre en paix avec la République. Les Empereurs qui leur ont succédé depuis Othon I. pendant près de deux siécles, ont renouvellé le même Traité, conçu dans les mêmes termes. Les Othons ont fait des Actes de souveraineté à Rome, dans la Romagne. Henri III. en 1063. donna le Comté de Comacchio

chio

chio à Henri Archevêque de Ravenne, comme avoient fait ses prédécesseurs. Frederic I. donna en 1154. à Elme Archevêque de Ravenne, l'investiture de l'Exarchat. Dans une autre, en faveur de la Ville de Comacchio; il en reconnoît les habitans pour sujets de l'Empire. Cette Ville se trouve au nombre des Etats, dans la possession desquels Henri IV. confirme l'Archevêque de Ravenne. Othon IV. accorde une investiture pareille. Frederic II. donnant un privilége à la Ville de Comacchio, l'appelle *speciale dominium Imperii*.

Les habitans de Comacchio, qui s'étoient d'abord mis sous la protection des habitans de Ravenne, choisirent en 1275. Guy Polenta pour être leur Seigneur perpétuel. En 1297. ils choisirent Azon Marquis d'Est & d'Ancone. Quand le S. Siége donna le Vicariat de Ferrare à la Maison d'Est, les Villes de Comacchio, de Modéne & d'Adria se rendirent cautions du Duc, par conséquent elles ne faisoient pas partie du Ferrarois, comme le prétendent les Officiers du Pape.

Charles IV. étant venu en Italie en 1354. pour recevoir la Couronne Impériale, les Marquis d'Est se reconnurent Feudataires de l'Empire pour Comacchio, & l'Empereur leur en accorda l'investiture, *jure nobilis feudi*. Le même Prince la renouvella en 1361. Ses successeurs ont fait la même chose. Sigismond en 1433. Frederic III. en 1452. Maximilien I. en 1494. & 1509. Charles V. en 1526. & 1535. Ferdinand I. en 1558. & 1560. Maximilien II. en 1565. Rodolphe I. en 1578. & 1579. Matthias en 1613. Ferdinand II. en 1620. & 1629. Ferdinand III. en 1637. Leopold I. en 1659. 1663. enfin Joseph I. en 1708.

Quand Jules II. eut déclaré Alphonse I. rebelle, pour avoir fait faire du sel à Comacchio, ce que le Pape prétendoit pouvoir empêcher, le Duc écrivit dans toutes les cours de l'Europe, que Comacchio est un Fief de l'Empire. Alphonse étant à Rome pour réparer la faute qui lui avoit attiré la colere du saint Siége, ne retracta point ce qu'il avoit avancé sur Comacchio. Quand ensuite il permit à Leon X. de faire du sel, il n'abandonna point ses autres droits, il ajoute même dans son Traité, *sans préjudice des droits de Sa Majesté Imperiale*.

Le Marquis d'Est forcé par l'Armée de Clement X. ceda seulement la possession de Ferrare, mais il ne ceda jamais le droit qu'il avoit sur cette ville; dans son Traité il n'est point parlé de Comachio, à la possession de laquelle il n'avoit pas par con-

ſequent renoncé ; le Pape s'empara de cette place par la ſeule force des armes. L'Empereur Rodolphe II. ſe plaignit de cette uſurpation, les Venitiens en firent de même. Cependant le Pape fit publier une Bulle par laquelle il uniſſoit pour la premiere fois Comacchio au Duché de Ferrare. En 1643. on fit à Modene un écrit pour juſtifier les droits de la Maiſon d'Eſt ſur Comacchio; en 1697. L'Empereur Leopold demanda par des édits affichez dans Rome même, les Fiefs qui avoient été uſurpez ſur l'Empire, & M. Audelerne Conſeiller Aulique ſoutint dans un livre imprimé en même-temps, que Comacchio étoit un de ſes Fiefs.

Quand même la maiſon d'Eſt n'auroit point tous ces titres, elle juſtifie, dit l'Avocat de Modene, une poſſeſſion qui forme contre le ſaint Siége une fin de non-recevoir invincible : car il y avoit déja pluſieurs ſiécles que les Marquis d'Eſt joüiſſoient de Comacchio, comme feudataires de l'Empire, quand Clement VIII. s'empara de cette place : or une poſſeſſion de cent ans ſuffit pour empêcher qu'on ne puiſſe troubler un Prince ſouverain dans ſon domaine. Si de prétenduës donations pouvoient autoriſer les Papes à ſe rendre maîtres des Etats poſſedez pacifiquement par d'autres Souverains, quelle ſûreté y auroit-il pour tous les Princes d'Italie, & quel eſt le Roi qui ne pourroit point s'emparer par la force des armes, des terres de ſes voiſins, ſous pretexte qu'elles lui ont autrefois appartenues ?

Afin que l'on n'oppoſe pas à la Maiſon d'Eſt une preſcription poſterieure, ſon Avocat fait voir par les inveſtitures que ces Princes ont toûjours eu intention de conſerver cette place, & que les Empereurs n'ont jamais abandonné les droits de Seigneurs ſouverains, il renvoye enſuite à ce qu'il a déja dit ſur les plaintes des Empereurs & des Ducs de Modene contre l'expedition du Cardinal Aldobrandin, Legat de Clement VIII.

A la tête du livre il y a une Table chronologique en deux colomnes ; la premiere colomne compoſée par les Défenſeurs de la Chambre Apoſtolique, contient les actes qui juſtifient les droits du ſaint Siége, en voici le précis.

Pepin ayant pris Comacchio ſur Aſtolphe Roi de Lombardie, reſtitua cette place au Pape Etienne II. Charlemagne qui la reprit ſur le Roi Didier, la mit entre les mains d'Adrien I. Loüis le Debonnaire par un acte rapporté dans des Auteurs très-anciens, donna Comacchio & pluſieurs autres villes au ſaint Siége. Cette donation fut confirmée par Charles le Chauve & par tous

ses successeurs, jusqu'au milieu du treiziéme siécle les Empereurs reconnurent le droit des Papes sur Comacchio. Les Papes dans le dixiéme siécle ont disposé de cette place en Souverains. On voit par une Bulle de Gregoire V. qu'il a déchargé ses habitans de plusieurs impôts. Leon VIII. appelle Comacchio sa ville. Benoist VIII. Leon IX. &c. donnerent à l'Abbé de Pompose l'investiture de plusieurs terres dans le pays de Comacchio. Ils appelloient ce Comté *nostrum*. Les Empereurs Othon & Frederic promirent avec serment, de maintenir le saint Siége en possession de l'exarchat, le droit de l'Archevêque de Ravenne sur Comacchio fut confirmé par les Papes Honoré III. Gregoire. IX. Alexandre VI. Martin III. fit Jean d'Espar Comte de la Romagne, qui comprend Comacchio. En 1332 les Marquis d'Est reçurent comme Vicariat du saint Siége, la ville de Ferrare avec ses dépendances, entre lesquelles on mettoit alors Comacchio. En 1510. Julle II. déclare Alphonse I. privé du Duché de Ferrare, pour avoir fait faire du sel à Comacchio. Malgré sa défense, Alphonse vient à Rome, il est retabli deux fois dans ses Etats, après qu'Adrien lui a prescrit des loix sur la fabrique du sel. Ses successeurs en se soumettant à ces mêmes loix, ont reconnu comme lui le pouvoir du saint Siége sur Comacchio. César d'Est abandonna cette place comme une partie du Ferrarois, en vertu du Traité qu'il fit avec Clement VIII. Depuis 1589. jusqu'en 1708. le saint Siége n'a point été troublé dans la possession de cette place. Une possession si ancienne ne suffit-elle pas pour la deffendre par la prescription? & l'Empereur peut il opposer des investitures secrettes à tant d'actes publics?

L'Avocat du Duc de Modene promet dans cet Ouvrage un autre Traité pour justifier les droits de son maître sur le Ferrarois.

RECUEIL DES ANCIENNES ET NOUVELLES *Ordonnances du Diocèse d'Oleron, imprimé par l'ordre de Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Joseph de Revol, Evêque d'Oleron.* A Pau, chez Jerôme Dupoux, Imprimeur de Monseigneur l'Evêque d'Oleron. 1712. in-12. pag. 92. pour l'Ordonnance de M. de Salettes, pag. 249. pour les Mandemens & Ordonnances de M. de Revol.

FEu M. de Salettes Evêque d'Oleron fit publier dans son Synode de 1686. des instructions pour le Clergé de son

Diocése; les Curez y apprennent comme ils doivent se conduire eux-mêmes, & de quelle maniere ils doivent gouverner le Peuple qui leur est confié.

M. de Revol son successeur, dès son entrée à l'Episcopat, a confirmé cette Ordonnance; depuis il a fait plusieurs Mandemens & plusieurs Ordonnances, selon les besoins de son troupeau. On voit dans ces piéces l'exactitude & le zele du Prélat qui les a fait recueillir, pour reformer les abus qu'il a remarquez dans le cours de ses visites, pour affermir les nouveaux Convertis, pour faire observer les Edits & Declarations du Roy, sur l'éducation des enfans des Hérétiques, & pour former dans le Seminaire qu'il a établi, de dignes Ministres des Autels.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

IL paroît tous les jours quelque écrit contre M. Whiston, accusé d'Arianisme. Il vient de publier un Ouvrage en Anglois, où il prétend faire voir que le Concile de Nicée a été d'un sentiment different de celui de saint Athanase, sur la divinité de J. C. & du saint Esprit. Il traite d'hérésie le sentiment de saint Athanase; il y a joint un recueil de passages des anciens Peres sur cette matiere, par lesquels il veut faire voir qu'ils favorisent son opinion.

On publie aussi de temps en temps quelque écrit contre le livre de M. Clarke, sur la Trinité. M. Wels un de ses adversaires soutient que les articles de Foi contenus dans l'Ecriture, doivent être entendus de la maniere dont les Peres les ont expliquez. M. Clarke a répondu que son adversaire en suivant ces principes devroit se soumettre à l'autorité de la Tradition & de l'Eglise Romaine.

DE FLORENCE.

MOnsieur Bianchini, déja connu par des Ouvrages qu'il a donnez au Public, va publier un petit Traité sur la Satyre Toscanne.



XIX. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 7. MAY M. DCCXIV.

DE VERO USU VERBORUM MEDIORUM APUD Græcos; eorumque differentia à verbis activis & passivis. Adnexa est Epistola de verbo CERNO ad virum Cl. J. P. Auctore Ludolpho Kustero, Regiæ Inscriptionum Academiæ Socio. Parisiis, apud Joannem-Baptistam Delespine, viâ Jacobæâ, ad insigne Divi Pauli, proprè Fontem sancti Severini. 1714. C'est-à-dire: *Du veritable usage des verbes moyens chez les Grecs, & de leur difference d'avec les verbes actifs & passifs. On y a joint une Lettre sur le verbe* Cerno, *adressée à J. P. Par Ludolphe Kuster, de l'Académie Royale des Inscriptions.* A Paris, chez J. B. Delespine, ruë saint Jacques, à l'image saint Paul, près la Fontaine saint Severin. 1714. in-12. pag. 163. pour la Dissertation : p. 69. pour la Lettre.

LEs verbes, dans la langue Grecque, ont trois differences: l'une *active*, qui se termine en ω ou en μι : l'autre *passive*, qui se termine toujours en μαι : & la troisiéme *moyenne*, qui participe des deux autres, soit dans la formation & la terminaison des temps, soit dans la signification. Ainsi le parfait & le plus que parfait des verbes *Moiens* ou *Médions* suivent en tous les Modes la conjugaison active, & les autres temps suivent la conjugaison passive. A l'égard de la signification de ces verbes, elle est (disent les Grammairiens) active en certains tems; en d'autres, passive; & en quelques-uns, tantôt active, & tantôt passive. Ils remarquent néanmoins qu'en général, les Futurs, les Aoristes & les Prétérits de ces verbes sont plus souvent actifs que passifs, principalement s'il se rencontre que ces mêmes verbes n'ayent point d'actif. Telle est la notion que les Grammairiens nous donnent des verbes moyens; notion très-imparfaite, & peu capable de nous en faire comprendre toute la force. M. Kuster, si célébre par sa grande litterature, par la justesse de sa critique, & sur-tout par l'exacte connoissance qu'il s'est acquise de toutes les finesses de la langue Greque, nous expose ici la nature des verbes moyens d'une maniere bien differente de la

vulgaire. Il reconnoît deux eſpéces de ces verbes. Les uns conviennent parfaitement avec les verbes actifs, pour la signification, & l'on peut (dit l'Auteur) les comparer avec ceux que les Latins appellent *Déponens*. Les autres ont une ſignification qui n'eſt ni active ni paſſive, mais qui participe en quelque ſorte de l'une & de l'autre. Or cette ſignification mixte ou *mitoyenne*, s'il eſt permis de parler ainſi, conſiſte (ſelon M. Kuſter) en ce que l'action exprimée par ces verbes moyens ne paſſe point au-dehors, mais retourne ou plûtôt eſt refléchie ſur l'agent; en ſorte que la même perſonne ſe trouve le principe & la terme de l'action, ou ce qui revient au même, eſt tout à la fois l'agent & le patient; ſoit qu'elle agiſſe immediatement ſur elle-même, ſoit qu'elle détermine l'action de quelque autre à tomber ſur elle. Eclairciſſons la penſée de l'Auteur par quelques exemples. κόψαι à l'actif ſignifie *frapper quelqu'un*; κόψαϲθαι ſon verbe moyen ſe prend pour ſe *frapper à la poitrine de triſteſſe*, ce que les Latins expriment en un ſeul mot par le verbe *plangere*. φυλάξαι veut dire, *garder*, *obſerver quelqu'un*; & ſon verbe moyen φυλάξαϲθαι, *ſe garder*, *s'obſerver ſoy-même*, ou *ſe précautionner*, en Latin *cavere*. ἐπείγειν à l'actif ſignifie *exciter*, *pouſſer*, *preſſer quelqu'un*; ἐπείγεϲθαι au médion, *s'exciter*, *ſe pouſſer*, *ſe preſſer ſoy-même*, c'eſt-à-dire *ſe hâter*, en Latin *feſtinare*. ἀπάγξαι, *étrangler un autre*; ἀπάγξαϲθαι, *s'étrangler ſoy-même*: ϛεφανῶϲαι, *courronner un autre*; ϛεφανώϲαϲθαι, *ſe couronner ſoy-même*: λῦϲαι, *laver un autre*; λύϲαϲθαι, *ſe laver ſoy-même*, ou *ſe faire laver par un autre*, &c.

M. Kuſter obſerve que l'on a fait peu d'attention à cette proprieté particuliere qui conſtitue la nature des verbes moyens ou *médions*. La ſource de cette négligence vient (ſelon lui) de ce qu'en traduiſant ces verbes en Latin, on s'eſt contenté d'y donner l'interpretation triviale & familiere que le ſens naturel de la phraſe ſembloit offrir d'abord; & l'on ne s'eſt point mis en peine d'en penetrer la vraye ſignification grammaticale. Par exemple (continuë-t-il) on a traduit le verbe moyen ἐπείγεϲθαι par *feſtinare*, *ſe hâter*; ce qui exprime ſuffiſamment la ſignification du terme Grec, ſans en développer aſſez la notion grammaticale. Pour la découvrir clairement, il ne faut que recourir à celle du verbe actif ἐπείγειν, *exciter*, *pouſſer quelqu'un*; & l'on trouvera qu'ἐπείγεϲθαι ſignifie à la lettre *s'exciter*, *ſe pouſſer ſoy-même*, & c'eſt juſtement ce que font ceux qui *ſe hâtent*. De même, en traduiſant à l'ordinaire μεϑίεϲθαι par le verbe Latin *con-*

ducere, prendre à loüage, on n'apperçoit rien de l'action reciproque ou refléchie du verbe moyen Grec : mais si l'on considere que l'actif μισθῶσαι signifie *loüer quelque chose à quelqu'un*, l'on reconnoîtra sans peine que le *médion* μισθώσασθαι désigne l'action de *se faire loüer quelque chose par un autre*, ce qui emporte, comme l'on voit, une espéce d'action refléchie, en sorte que la même personne dévienne tout ensemble l'agent & le patient, comme le prétend M. Kuster.

C'est donc cette proprieté singuliere de verbes moyens absolument ignorée jusqu'ici dans la plûpart, & qu'on n'avoit entrevûë dans quelques-unes que confusément, que le sçavant Auteur prétend mettre par ce Traité dans un plein jour. Il se flatte que quand même il lui seroit arrivé d'abuser en quelques endroits, de sa nouvelle découverte, & d'y trop déferer, les Lecteurs équitables conviendront qu'en général elle est solidement établie. De plus, il avertit, que pour la combattre efficacement, il ne suffit pas d'alleguer des passages tirez d'Auteurs Grecs, tels que *Plutarque*, *Elien*, *Herodien*, *Héliodore*, & autres des derniers siécles de la langue, qui sembleroient déroger au nouveau systême : l'autorité de ces Ecrivains ne pouvant contrebalancer celle des Anciens, qui seuls sont en droit de former des regles pour la pureté du langage.

M. Kuster partage ce Traité en trois sections. Dans la premiere il fait passer en revûë les verbes moyens qui expriment une action refléchie sur l'agent même; & c'est la plus ample des trois, puisqu'elle occupe 118. pages du volume. Il parcourt dans la seconde les verbes moyens qui expriment une action étrangere dont la détermination est en partie l'ouvragede celui-là-même sur qui elle tombe. Enfin il a renfermé dans la troisiéme section les verbes moyens qui ne sont tels que par la forme, sans en avoir la signification.

Nous avons déja donné plusieurs exemples des verbes moyens de la premiere classe : il seroit superflu d'en rapporter ici un plus grand nombre. Nous dirons seulement que l'Auteur n'en produit presque aucun qui ne lui fournisse l'occasion d'éclaircir quelques passages des Anciens dont on n'avoit pas bien pénétré toute la force, & de relever à propos les négligences ou les méprises des Interpretes, des Lexicographes, & des fabricateurs d'*Index*. Nous ajouterons encore que l'Auteur range sous cette même classe 1°. les verbes moyens qui désignent une action reciproque entre deux personnes, comme νέμεσθαι, *partager*

ensemble, διαλέγεσθαι, *parler, converser ensemble;* βουλεύεσθαι, *consulter, deliberer ensemble*; διαλύεσθαι, *s'accommoder ensemble, transiger;* μάχεσθαι, *combattre l'un contre l'autre;* λοιδορεῖσθαι, *se quereller, se chanter poüilles réciproquement, &c.* 2°. certains verbes moyens, dont la signification mixte ne se fait pas sentir si distinctement qu'elle s'apperçoit dans les autres dont nous avons parlé; & consiste uniquement en ce que celui qui agit ne le fait pas pour un autre, mais pour lui-même; tels sont, par exemples, les verbes διαλύσασθαι & καταλύσασθαι πόλεμον, qui signifient *terminer la guerre avec son propre ennemi;* au lieu qu'à l'actif διαλῦσαι & καταλῦσαι πόλεμον signifient *terminer une guerre entre deux ennemis:* tel est encore le verbe κομίζομαι, qui veut dire, *j'apporte quelque chose qui est à moi, ou qui est destinée à mon usage;* au lieu que l'actif κομίζω signifie *j'apporte quelque chose pour un autre.* Sur quoi M. Kuster observe que quelque légére que paroisse souvent la difference entre un verbe actif & son verbe moyen pour la signification, elle ne laisse pas d'être remarquable en ce point, que cette signification n'est jamais susceptible d'ambiguité dans le verbe moyen, l'action ayant toujours rapport à l'agent même, au lieu que dans le verbe actif, elle est quelquefois équivoque, ensorte qu'on ne démêle pas toujours bien clairement si l'action regarde l'Agent même, ou si elle tombe sur quelqu'autre. Par exemple, κομίζειν χρυσὸν à l'actif, signifie *porter de l'or*, sans déterminer si cet or est à celui qui le porte, ou à quelqu'autre, s'il le porte pour son propre usage, ou pour l'usage d'autrui: au lieu que κομίζεσθαι χρυσὸν au *médion*, signifie la même chose, mais sans équivoque, faisant d'abord comprendre que l'or appartient à celui qui le porte, ou du moins est destiné pour son usage, & non pour celui d'un autre. M. Kuster fait encore sur les verbes de cette classe quelques autres remarques, par-dessus lesquelles nous passons pour abreger, & pour venir aux verbes de la seconde section.

Ce sont (comme nous l'avons déja dit) ceux qui expriment une action non réfléchie sur l'Agent même, mais qui ne tombe sur le patient, que parce qu'il s'y prête de son plein gré, & qu'il veut bien en être le terme. Et c'est (ajoute M. Kuster) cette propriété de ces verbes moyens dont on peut dire que les Grammairiens n'ont pas eu le moindre soupçon. Voici un exemple qui rendra la chose plus sensible. Lorsque quelqu'un se fait tondre ou raser, il est par rapport au Barbier en qualité de patient. Mais

il ne

il ne l'eſt pas tellement, qu'il n'agiſſe en quelque ſorte ſur le Barbier même, puiſque c'eſt lui qui l'a mandé pour ſe faire raſer ou tondre, & qu'il lui preſente dans ce deſſein la tête ou le viſage. Auſſi quand il eſt queſtion d'exprimer l'action d'un Barbier en pareil cas, les Grecs employent toujours le verbe moyen κείρασθαι Mais s'il s'agiſſoit d'un mort, d'une brebis, ou d'une peau qu'il fallut tondre, les Grecs ſe ſerviroient alors du paſſif κειρεσθαι parce que de tels ſujets ne ſont point en état de ſe prêter, pour ainſi dire, à l'action du tondeur. Et afin qu'on ne s'imagine pas qu'une ſi ſubtile diſtinction ſoit frivole ou chimérique, l'Auteur a ſoin de l'appuyer d'un paſſage de *Philon*, qui met en œuvre ce même exemple pour faire ſentir la différence qui ſe trouve entre ces deux manieres de tondre.

Enfin les verbes moyens de la troiſiéme claſſe ſont ceux qui n'en ont que la forme; & l'Auteur en fait de deux eſpeces; ſçavoir, ceux qui n'ont que la ſignification active, & qu'il appelle *Médions actifs*, tels que ἐργάζομαι, δέχομαι, αἰσθάνομαι, ὄπτομαι &c. & ceux qui n'ont que la ſignification paſſive, & qu'il nomme *Médions paſſifs* tels que δηλώσεται dans *Sophocle*, pour δηλωθήσεται; στερήσεται dans *Ariſtophane*, pour στερηθήσεται; λέξομαι dans *Euripide*, pour λεχθήσομαι, &c.

Il ne nous reſteroit plus maintenant qu'à rendre compte de la Lettre de M. Kuſter ſur le verbe *Cerno*, adreſſée à J. P. c'eſt-à-dire, à M. *Jacques Perizonius*, & par laquelle il répond à la Diſſertation de celui-ci ſur le même ſujet. Mais comme la piece qui a donné lieu à la réponſe de M. Kuſter, n'eſt point encore tombée entre nos mains, nous nous réſervons à rendre compte en même-tems de toutes les deux dans un autre extrait.

HISTOIRE DU CONCILE DE CONSTANCE,

tirée principalement d'Auteurs qui ont aſſiſté au Concile. Par Jacques Lenfant. A Amſterdam, chez Pierre Humbert 1714. in-4°. pag. 816.

NOus commencerons la ſeconde partie de notre extrait de l'Ouvrage de M. Lenfant par ce qui regarde la condamnation de Jean de Hus, il étoit ainſi appellé du nom d'un village de Bohéme, dont il étoit originaire; ſa naiſſance n'étoit pas fort illuſtre. Æneas Sylvius depuis élevé ſur le Siége de ſaint Pierre, rend ce témoignage à Jean de Hus, qu'il étoit homme d'eſprit, fort éloquent, bon Philoſophe, & en grande réputation par la régularité de ſes mœurs. Il avoit paſſé par tous les degrés d'honneur de l'Univerſité de Prague, Sophie de Baviere

Reine de Bohéme l'avoit choisi en 1400. pour son Confesseur ; ses prédications dans la Chapelle de Bethléem, dont il étoit Curé, le rendirent fort célébre. Il prêchoit contre les déréglemens du Clergé. Lorsque la plus grande partie de l'Europe eût abandonné Benoît XIII. & Gregoire XII. pour embrasser la neutralité, Jean Hus excita la Bohéme à se détacher aussi de Gregoire XII. l'Université entra dans son sentiment, mais l'Archevêque de Prague qui n'étoit pas de cet avis, fulmina contre l'Université, & en particulier contre Jean Hus, il lui défendit les fonctions sacerdotales dans son Diocése.

Dans le même-tems Jean Hus par le crédit qu'il avoit à la Cour, fit rendre à ses compatriotes les trois voix qu'ils avoient dans l'Université de Prague. Il n'en resta plus qu'une aux Allemands, cet affront les irrita fort contre celui qui en étoit l'Auteur, ils deserterent de l'Université par milliers. Ce fut alors que les Bohémiens devenus les maîtres, commencerent àdogmatiser contre le Clergé, suivant les idées de Wiclef. Jean Hus en parloit dans ses sermons comme d'un Saint. Le Pape Alexandre V. manda à Sbinko Archevêque de Prague d'arrêter le progrès de ces nouveautés, les Livres de Wiclef furent brûlés, on défendit aux Curés de prêcher, même dans les Chapelles privilégiées. Sur l'appel de ce jugement qui fut porté devant Jean XXIII. la Sentence fut réformée comme contraire aux privileges de l'Université. Mais en même-tems Jean Hus fut cité pour comparoître devant la Cour de Rome comme hérétique. L'Université, le Roi, la Reine de Bohéme, l'Archevêque de Prague lui-même écrivirent au Pape que Jean Hus avoit été cité pour de fausses accusations, & qu'il ne pouvoit pas sans danger entreprendre ce voyage. Les Procureurs qu'il envoya en Cour de Rome pour répondre en son nom, furent maltraités & emprisonnés. Jean Hus fut lui-même excommunié, cependant il continua de prêcher dans le lieu de sa naissance sous la protection du Seigneur nommé Nicolas. La croisade que Jean XXIII. publia contre Ladislas de Hongrie, lui donna un nouveau sujet de déclamer contre la Cour de Rome. Conrad successeur de Sbinko, à la sollicitation de Gerson, défendit à Jean Hus de prêcher à Prague, il se retira en son païs, où il composa divers traités qui causerent de nouveaux troubles. Il fut cité au Concile de Constance, où il alla de bon cœur; ce n'est pas qu'il n'eût quelque pressentiment de ce qui lui est arrivé ; mais il étoit résolu de souffrir le dernier supplice plûtôt que de trahir sa doctrine, qu'il

nommoit l'Evangile. Avant que de partir il prit des témoignages d'Orthodoxie, de Conrad Archevêque de Prague, & de l'Evêque de Nazareth, Inquisiteur de la Foi en Bohéme, le lendemain de son arrivée à Constance, il la fit notifier à Jean XXIII. qui leva l'excommunication, & qui lui permit d'aller librement par tout, excepté aux Messes solemnelles.

Etienne Palets, Professeur en Théologie à Prague, & Michel *de Causis* Curé de la même Ville, étant arrivé à Constance, firent afficher plusieurs placards contre Jean Hus, où ils le traitoient d'hérétique, en même-tems ils distribuerent plusieurs propositions qu'ils avoient, disent-ils, tirés de ses Ouvrages. Ayant été cité pour répondre à ses accusations devant une Congrégation particuliere, il y comparut le matin. L'après-midi il fut arrêté par ordre de la même Congrégation & conduit chez un Chanoine de Constance; où on le renferma sous bonne garde. Jean de Chlum, Seigneur Bohémien se plaignit hautement de cette violence, il montra à tout le monde le sauf-conduit que Sigismond avoit donné à Jean Hus le 18. Octobre 1414. Ce passeport ordonnoit *de le laisser librement & surement passer, demeurer, s'arrêter, & retourner.* De Causis donna ensuite un mémoire contre Jean Hus; le Pape nomma des Commissaires pour entendre les témoins, on lui refusa même de lui accorder un Avocat pour se défendre, quoique sa maladie le mit hors d'état de se défendre lui-même; les Bohémiens qui avoient appris qu'on avoit arrêté Jean Hus, écrivirent à l'Empereur pour lui representer qu'il avoit été arrêté contre la foi publique & au mépris de son sauf-conduit.

Il fut transferé de chez le Chanoine où on l'avoit mis d'abord, chez des Religieux, & ensuite à la forteresse de Gotleben, où l'on mit aussi Jean XXIII. comme nous l'avons déja remarqué, pendant qu'il étoit dans cette prison, Jacques de Mise, ou autrement Jacobel, Curé d'une Paroisse de Prague, prêcha qu'il falloit que les Fidéles communiassent sous les deux especes, & le fit executer dans Prague. Ce Curé fut excommunié, & son Livre fut apporté au Concile, Jean Hus approuva la doctrine de Jacobel, quoiqu'il ne l'eût jamais prêchée dans la Bohéme, il fit même quelque Traité pour la soutenir.

Comme on continuoit de demander pour lui une audience publique, on le transfera de Gotleben à Constance chez les Franciscains. Après trois audiences publiques où Jean Hus assista, & où l'on examina ses livres & sa doctrine, on lui proposa

de se rétracter, mais il persista dans ses sentimens. Dans la session quinziéme on relut le procès de Jean Hus en sa presence, & deux Sentences, dont l'une condamnoit tous les livres de Jean Hus au feu, l'autre condamnoit Jean Hus lui-même à être dégradé; après la dégradation il fut livré au bras séculier, le Magistrat de Constance le mit entre les mains des valets de Ville, & de l'Executeur de la Justice, lui ordonnant de le brûler avec tout ce qu'il avoit sur lui. Quand on le conduisit au supplice, les Princes suivirent avec une escorte nombreuse. Après qu'il eût été brûlé, ses cendres furent jettées dans le Rhin. Æneas Sylvius dit de lui & de Jerôme de Prague, » qu'ils alloient au supplice comme à un festin, qu'il ne leur échapa aucune parole » qui marqua la moindre foiblesse; au milieu des flâmes, ils chanterent des Hymnes jusqu'au dernier soupir sans aucune interruption; jamais aucun Philosophe ne souffrit la mort avec tant » de constance qu'ils ont souffert le feu. « Des Auteurs qui étoient presens à l'execution, ajoutent, que Jean Hus pria pour ses persécuteurs & pour ses bourreaux.

M. Lenfant prouve par les Actes & par les Ecrits, que Jean Hus avoit les mêmes sentimens que l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie, sur la Transubstantiation, les Sacremens, le Purgatoire, les Indulgences, le culte des Saints; » si les Protestans, ajoute-t-il, après ces preuves, n'ont pas été en droit de le regarder comme un Martyr des mêmes vérités qu'ils font profession » de croire, ils ont pû au moins le regarder comme un excellent précurseur de la Réformation. «

On ne sera pas surpris après une pareille déclaration, que M. Lenfant ait pris le parti de Jean Hus ouvertement, & qu'il ait accusé le Concile d'avoir manqué aux Loix du droit naturel & de la bonne foi, pour n'avoir pas eu d'égard au sauf-conduit. Pour disculper le Concile, M. Maimbourg avoit dit, que ce sauf-conduit n'avoit été donné qu'après que Jean Hus eût déclaré qu'il s'en alloit rendre compte au Concile général & se soumettre à ses décisions, si on l'y pouvoit convaincre de la moindre erreur, le sauf-conduit ne lui étoit donné qu'à cette fin, il devoit retourner sûrement après avoir fait ce pourquoi il le demandoit; il n'a point voulu se soumettre, on n'étoit donc plus obligé à le laisser en liberté. M. Lenfant combat cette réponse. Celle de Varillas qui a inventé un double sauf-conduit, dont le dernier moins étendu est donné par le Magistrat de Constance, lui paroît combattu par les Actes; d'ailleurs quand elle seroit

prouvée, elle ne justifieroit pas le Concile. De dire avec Rosweide que la clause, *sauf la justice, & sans préjudice de la Foi Orthodoxe*, étoit sous entenduë dans le sauf-conduit, c'est, selon lui, une supercherie. Il ne réfute pas, il ne propose pas même le sentiment de ceux qui disent que le Concile en corps n'a pas eu de part à tout ce qu'on prétend contraire au sauf-conduit, que c'est par l'ordre d'une Congrégation particuliere que Jean Hus a été arrêté, que le Concile n'a fait que le dégrader, & que c'étoit à l'Empereur, quand Jean Hus a été mis entre les mains des Juges séculiers, de faire examiner de quel poids devoit être le sauf-conduit.

Ce qui est certain, c'est que Sigismond dit lui-même à Jean Hus, qu'il y avoit des gens qui soutenoient que l'Empereur n'avoit pas été en droit de prendre en sa protection un hérétique, ou un homme suspect d'hérésie, qu'il devoit se soumettre au jugement du Concile; il lui déclara en même-tems, que s'il persistoit dans son obstination, il allumeroit le feu de ses propres mains, plûtôt que de le soutenir.

La prison de Jean Hus auroit dû éloigner ses sectateurs de Constance: cependant Jerôme de Prague y arriva le 24. Avril de l'année 1415. Il n'étoit ni Moine ni Ecclesiastique, mais seulement Bachelier & Maître en Théologie. Tous les Auteurs rendent un témoignage fort avantageux à ses talens, on prétend même qu'il surpassoit beaucoup Jean Hus en sçavoir & en subtilité dans la dispute; il avoit copié en Angleterre les Livres de Wiclef, il les avoit apportés en Bohéme, il étoit entré à Constance clandestinement. Ayant appris qu'on machinoit quelque chose contre la personne de Jean Hus, il se retira à Werlingen; de là il écrivit à l'Empereur pour demander un sauf-conduit; Sigismond le lui refusa, le Concile ne voulut lui en donner un que pour venir au Concile, & non pas pour se retirer en Bohéme; c'est ce qui le détermina à se retirer dans son païs. Le 7. Avril le Concile fit afficher contre lui une citation & un sauf-conduit, *pour le mettre à couvert des violences, sauf néanmoins la Justice, & autant qu'il dépend du Concile, & que l'exige la foi Orthodoxe.* Lorsqu'il étoit en chemin il fut arrêté & conduit à Constance, chargé de chaînes, à ce que disent ses disciples.

Avant son arrivée le Concile avoit condamné dans la huitiéme session Wiclef & tous ses Ouvrages, & en particulier 45 propositions sur le mystere de l'Eucharistie, sur les biens des Ecclésiastiques, sur l'autorité des Ministres de l'Eglise & des

Princes séculiers qui sont en péché mortel, contre le saint Siége, & contre les Religieux mendians.

Après qu'il eut comparu dans une Congrégation générale, l'Archevêque de Riga le fit conduire secrétement dans une Tour de l'Eglise de saint Paul, où on l'attacha à un poteau, les mains liées avec le col d'une même chaîne. Cet état & d'autres mauvais traitemens le réduisirent à l'extrêmité; le Confesseur qu'on lui envoyât, obtint qu'il seroit moins resserré. Epouvanté par le supplice de Jean Hus, il se rétracta dans la session 19. il anathematisa les erreurs de Jean Wiclef & de Jean Hus. Depuis dans une audience publique il désavoua cette rétractation comme le plus grand crime qu'il eût jamais pû commettre, ajoûtant qu'il étoit résolu d'adherer jusqu'à son dernier soupir à la doctrine de Wiclef & de Jean Hus, il en excepta ce que Wiclef avoit enseigné sur l'Eucharistie. Dans la session 21. il fut déclaré hérétique & parjure, on le livra au bras séculier, & il souffrit le même supplice & avec la mesme constance que Jean Hus, si l'on en croit les Auteurs contemporains.

L'affaire de Jean Petit n'occupa pas le Concile moins de tems que celle de Jean Hus & de Jerôme de Prague; en voici l'origine. Le Duc de Bourgogne avoit fait massacrer de la maniere du monde la plus indigne Louis Duc d'Orleans, frere du Roi Charles VI. Après une retraite de quelques jours, on parla d'accommodement, le Duc de Bourgogne obtint du Roi qu'il se justifieroit devant lui; Jean Petit Cordelier, se chargea de plaider sa cause, & il soutint qu'il étoit permis à tout particulier de tuer un tyran par embuches ou par quelque autre voye que ce soit, nonobstant toute sorte de promesse & de conféderation. L'Université de Paris députa au Roi Gerson, pour dénoncer la doctrine de Jean Petit; le Roi ordonna à l'Evêque de Paris d'examiner la justification du Duc de Bourgogne, avec tels Docteurs qu'il voudroit choisir. Après plusieurs assemblées & un examen rigoureux, on condamna neuf propositions qui en avoient été tirées, & le Livre fut brûlé; la Sentence fut enregistrée au Parlement. Sur l'appel de ce jugement interjetté par le Duc de Bourgogne, l'affaire fut portée à Rome, & ensuite au Concile de Constance; il y eut des Commissaires nommez, pour l'examiner, la proposition générale de Jean Petit fut condamnée; mais la Sentence fut déclarée nulle, à cause de quelques défauts de formalitez. Gerson n'ayant pû réussir à cause

des Partisans que le Duc de Bourgogne avoit dans le Concile, à faire condamner le Livre de Jean Petit, se retira en Baviere, & ensuite chez les Célestins de Lyon, dont son frere étoit Prieur, & y mourut en 1429. âgé de 66 ans.

Venons à ce qui regarde la réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses membres, qui étoit une des principales raisons de l'assemblée du Concile. M. Lenfant a recueilli tout ce qui regarde cette matiere dans le septiéme Livre de son Histoire. Il commence par rapporter ce qu'ont dit le Cardinal d'Ailli, Gerson, de Clemangis, Theodoric d'Urie, sur la nécessité qu'il y avoit de réformer les désordres qui régnoient à la Cour de Rome & dans le reste du Clergé; dès que le Concile de Constance fut assemblé, on demanda qu'on prît des moyens pour travailler à la réformation. Jean XXIII. éluda d'abord l'exécution de ces projets; le 15. de Juin 1415. on établit le College réformatoire, composé de trois Cardinaux & de quatre Députez de chaque Nation. Les Commissaires procéderent avec beaucoup de lenteur & de négligence. Cependant ils firent un grand nombre de Décrets fort sages sur la puissance des Papes, pour les dispenses, pour la disposition des Bénéfices, pour les unions, pour les Officiers de la Chancellerie, d'autres sur les élections, la résidence des Evêques, leur Jurisdiction contre les exemptions, l'abus des Fêtes, les Quêteurs. M. Lenfant rapporte tous ces projets de réglemens. Après la déposition de Benoît XIII. l'Empereur Sigismond craignant que le nouveau Pape n'éludât la réformation comme avoient fait ses Prédécesseurs, vouloit qu'elle fut réglée avant qu'on procédât à l'élection du Pape. On ne suivit pas ses avis, ce que cet Empereur craignoit arriva. Martin V. fut élû, deux jours après son élection il publia les régles de Chancellerie qui contiennent toutes les réserves, les expectatives & les autres prétentions de la Cour de Rome dont on se plaignoit. Un des Décrets du Concile étoit que le Pape qui seroit nommé, réformeroit l'Eglise selon les vûës du College Réformatoire; deux jours après l'élection, les Allemands présenterent un Mémoire pour demander la Réformation, il consistoit en 18. articles qui regardoient principalement le Pape & la Cour de Rome. Les Espagnols & les François se joignirent à eux; Martin renvoya un Mémoire au College Réformatoire sur les articles qui lui avoient été proposez; ce projet devoit être examiné par les Nations qui se trouverent

divisées, quand elles voulurent s'assembler sur cette matiere. Le Pape fit des Concordats particuliers avec les Allemands, les Anglois & les François; celui qu'il fit avec les François ne fut pas approuvé dans ce Royaume.

Dans la session 43. Martin V. fit publier quelques constitutions pour révoquer les exemptions & les unions accordées en Cour de Rome depuis la mort de Gregoire XI. pour défendre la simonie, pour empêcher certaines dispenses, & pour confirmer les Concordats faits avec les Nations.

Entre les piéces originales qui sont à la fin du Livre, M. Lenfant a fait imprimer les régles de Chancellerie de Martin V. & les Concordats faits avec les François, les Allemands & les Anglois.

On verra avec plaisir dans ce Livre les Portraits des personnes illustres qui ont paru dans le Concile de Constance, gravez par le sieur Picard sur des originaux ou sur de bonnes copies.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LOUVAIN.

LE Pere Delbeque travaille à une nouvelle Edition de la Somme Théologique de Saint Thomas, dont voici le plan.

Entre toutes les Editions il s'attachera principalement à celle de Lyon, comme la plus exacte. Il y aura deux espéces différentes de caractere dans tout le corps de l'Ouvrage. Les autorités tirées de l'Ecriture-Sainte, des Conciles, des Saints Peres, &c. se trouveront en caractere Italique.

Les citations suppléées ou rétablies dans l'Edition du Pere Nicolaï, sur laquelle celle de Lyon a été faite, ces citations, dis-je, ne se trouveront point dans le texte, mais à la marge du Livre.

L'Editeur indiquera exactement à la marge les Livres & les Chapitres de l'Ecriture-Sainte, dont les autoritez sont tirées; il laissera le texte de l'Ecriture comme le lit saint Thomas, & il mettra à la marge la leçon de la Vulgate, quand elle ne s'accorde point avec S. Thomas.

Le

Le Pere Delbeque n'aura point le même ſcrupule pour les autoritez des Peres, quand les Manuſcrits s'accorderont à lui faire connoître que ſaint Thomas les aura lûs d'une certaine maniere, il n'y changera rien; mais s'il ſe trouve une erreur manifeſte, ou une différence très-conſidérable, il aura ſoin d'en avertir à la marge.

Juſques à préſent on avoit cité les Paſſages des Peres, ſuivant les anciennes Editions, le nouvel Editeur de ſaint Thomas conſervera à la marge la citation des anciennes Editions, & il y ajoûtera les nouvelles, ce qui ſera fort commode pour le Lecteur.

Pour ce qui eſt du texte de ſaint Thomas, le Pere Delbeque n'y fera voir aucun changement, ſans être appuyé de l'autorité des plus anciens Manuſcrits; il mettra au bas de chaque page les différentes leçons de ces Manuſcrits & des Imprimez; des Remarques qui paroîtront peut-être peu conſidérables, ſeront une preuve de ſes ſoins & de ſon exactitude.

Les Editions précédentes de la Somme de ſaint Thomas, étoient d'un caractere ſi petit & ſi ſerré, que pour peu qu'on eût la vûë foible, on ne pouvoit point lire ce Livre ſans s'incommoder. Le caractere de cette nouvelle Edition ſera plus grand, plus net, & mieux diſtingué; la beauté du papier rendra la lecture du Livre plus facile & plus agréable. Toute la Somme de S. Thomas ſera diviſée en trois volumes *in-folio*.

Le premier volume comprendra la premiere partie toute entiere, avec la premiere de la ſeconde; le ſecond volume comprendra la ſeconde de la ſeconde; & le troiſiéme, la troiſiéme partie avec le Supplément & les Tables. Comme tous ceux qui veulent s'appliquer à l'étude de ſaint Thomas, ne ſont pas en état de faire la dépenſe de ces trois volumes, on en fera une Edition en plus petit caractere, qui contiendra toute la Somme de ſaint Thomas, en un ſeul volume *in-folio*. Pour la commodité de ceux qui ſont obligez de tranſporter ſouvent ce Livre dans leurs Ecoles, ou en d'autres endroits, on partagera les mêmes Editions en pluſieurs petits volumes, qui ſeront les uns en gros, les autres en petits caracteres.

Avec ce projet le Pere Delbeque a envoyé les huit premieres pages de ſa nouvelle Edition en grands caracteres *in-folio*. On n'y voit rien qui ne réponde à l'idée qu'il nous a donnée de ſon travail. On trouve au haut de chaque page le titre de la queſtion

qui y est traitée, comme dans les anciens Manuscrits; ce qui rendra cette Edition très-commode.

Le Pere Delbeque prie les Sçavans de lui donner leurs avis sur son dessein, & de lui communiquer les Manuscrits, s'ils en ont quelqu'uns de la Somme de saint Thomas. Les marques de reconnoissance qu'il a déja données dans son projet à ceux qui lui ont fourni des Manuscrits, doivent exciter ceux qui en ont, à rendre ce service au Public.

DE STRASBOURG.

ON imprime chez Lederlin, *Theon* & *Aphtonius*. Le même Imprimeur donnera bien-tôt le Commentaire de Théophilacte sur les petits Prophétes, sur un Manuscrit qui est dans la Bibliothéque publique de cette Ville.

DE NAPLES.

MOnsieur Samuel Clarke a traduit en Latin la Physique de M. Rohault, il y a joint des Remarques tirées de la Philosophie d'Isaac Newton & d'Antoine le Grand, la Méchanique du même Auteur, une Dissertation sur l'Iris, selon les principes de Descartes. Il y a plusieurs planches. Le tout ne compose que deux Tomes *in-octavo*.

DE VENISE.

LAurent, Blaise & Antoine Tivoni, ont fait une nouvelle Edition des Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius, en 12 volumes *in-folio*. Ils ont commencé ce grand Ouvrage en 1705. & fini en 1713.

Paul Baglioni a imprimé de nouveau les Oeuvres du Pere Paul Segneri, de la Compagnie de Jesus, en quatre volumes *in quarto*.



XX. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 14. May M. DCCXIV.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR M. FLEURY *Prieur d'Argenteüil, ci-devant Sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome XVII. depuis l'an* 1230. *jusqu'à l'an* 1260. A Paris, chez Pierre Emery, Quai des Augustins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France. *In-*4°. *pag.* 646.

CE Volume renferme les Livres 80, 81, 82, 83, & 84. de l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury, & comprend les principaux événemens de trente années. Les contestations entre les Papes & l'Empereur Frederic II. les Croisades, les Hérésies, les Missions, fournissent une grande variété de faits mémorables. Le Pape Grégoire IX. & l'Empereur avoient depuis fort long-tems des vûes fort opposées, & se faisoient une espéce de guerre. En 1239. à l'occasion de l'Isle de Sardaigne, le Pape lança l'excommunication contre ce Prince. Frideric, qui regardoit cette Isle comme un démembrement de l'Empire, la donna à titre de Royauté à un de ses fils naturels nommé Hents. Le Pape, qui prétendoit qu'elle appartenoit à l'Eglise Romaine, irrité d'une entreprise qui sembloit renouveller tous ses autres sujets de plainte, publia solemnellement à Rome l'excommunication contre Frederic, le Dimanche des Rameaux, & le Jeudi saint 24. Mars 1239. L'Empereur remplit le monde de Lettres circulaires adressées à toutes les Puissances. Il s'y justifioit de son mieux, & il y chargeoit le Pape d'accusations atroces. Grégoire réfuta ces Lettres par d'autres adressées aux mêmes Puissances. Aux plaintes sur la conduite, il en joint une fort considérable qui concerne la Foi. » Nous » avons, dit ce Pontife, des plaintes encore plus fortes sur sa » foi. C'est qu'il a dit que le monde entier a été trompé par trois » imposteurs, Jesus-Christ, Moyse, & Mahomet: mettant J. C. » crucifié, au-dessous des deux autres morts dans la gloire. Il a, » deplus, osé dire qu'il n'y a que des insensés qui croyent que » Dieu, qui est le Créateur de tout, ait pû naître d'une Vierge: » qu'un homme ne peut être conçu que par l'union des deux

» sexes; & qu'on ne doit croire que ce que l'on peut montrer » par raison naturelle. « Quant au blasphême sur les trois Imposteurs, remarque M. Fleury, Matthieu Paris le rapporte, mais comme une calomnie imputée à Frederic par ses ennemis, dont sa réputation ne laissa pas d'être obscurcie. Ils disoient aussi, ajoûte-t-il, que ce Prince avoit proféré des blasphêmes abominables & incroyables touchant l'Eucharistie, & qu'il croyoit plus à la Religion de Mahomet qu'à celle de J. C. Enfin le bruit se répandit parmi le Peuple, qu'il étoit depuis longtems allié aux Sarazins, & les aimoit plus que les Chrétiens. Dieu sçait si les auteurs de ces mauvais discours péchoient ou non. Ainsi parle Matthieu Paris. L'Auteur de la Vie de Gregoire IX. qui est contemporain, dit en parlant de cette erreur de Frederic; Il l'a prise par le commerce avec les Grecs & les Arabes, qui lui promettoient la Monarchie universelle, par la connoissance des Astres; & qui l'ont tellement infatué, qu'il se croit un Dieu sous l'apparence d'un homme, & dit hautement qu'il est venu trois Imposteurs pour séduire le genre humain. Il ajoûte, qu'il doit détruire une quatriéme imposture tolérée par les hommes simples, qui est l'autorité du Pape. Frederic ayant vû la Lettre de Gregoire, envoya aux Cardinaux une réplique, où il rendoit au Pape injure pour injure. » C'est, dit-il, le grand Dragon qui séduit l'Univers, l'Antechrist, un autre Balaam, & un Prince » des ténébres. Pour se justifier touchant les trois Séducteurs, il » fait sa confession de foi correcte & Catholique sur la divinité » de J. C. & le mystére de l'Incarnation; & parle de Moyse & » de Mahomet comme doit faire un Chrétien. Il reproche aux » Cardinaux, de n'avoir pas retenu les emportemens du Pape. » Il tient ses censures pour nulles, & pour des injures dont il » doit tirer vengeance par le fer. « Cette déclaration de guerre fut suivie de toutes les hostilités imaginables.

Innocent IV. succéda à Gregoire IX. en 1243. & continua d'agir contre l'Empereur. Il fit renouveller en 1245. par toute la France l'excommunication; & à cette occasion, notre Auteur rapporte un fait assez particulier. » Un Curé de Paris, qui » aimoit l'Empereur, & qui haïssoit la Cour de Rome, où il » avoit été maltraité; ayant reçu l'ordre de publier cette excommunication, dit publiquement dans sa Paroisse à un jour solemnel: J'ai ordre de dénoncer excommunié l'Empereur Frederic. Je n'en sçai pas la cause; mais je sçai qu'il y a un grand » différend entre le Pape & lui. Je ne sçai qui a tort, ni qui a rai-

» son : mais autant que j'en ai le pouvoir, j'excommunie celui des deux qui fait le tort, & j'absous celui qui le souffre. Cette » raillerie vint jusqu'aux oreilles de l'Empereur, qui envoya » des présens au Curé; mais le Pape châtia son indiscrétion. «

Il assembla la même année un Concile général à Lyon, & y ayant fait le procès à Frederic, il prononça contre lui la Sentence de déposition. Dans cet Acte, il rapporte sommairement les griefs & leurs preuves, ensuite il s'explique ainsi : » Sur tous » ces excès, & plusieurs autres, après avoir délibéré soigneu» sement avec nos Freres, & avec le Concile, en vertu du pou» voir de lier & de délier, que J. C. nous a donné en la person» ne de Saint Pierre, nous dénonçons le Prince susdit privé de » tout honneur & dignité, dont il s'est rendu indigne par ses cri» mes, & l'en privons par cette Sentence: absolvant pour toû» jours de leurs sermens tous ceux qui lui ont juré fidélité, dé» fendant fermement que personne desormais lui obéisse com» me Empereur ou comme Roi, ne le regarde comme tel; & » voulant que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil » en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. « Sur cette Sentence, qui concerne l'Empire d'Allemagne & le Royaume de Sicile, notre Auteur observe que le Pape prétendoit avoir un droit particulier sur cet Empire depuis Othon I. prétention qui avoit été soutenuë par Gregoire VII. & par ses successeurs. Il remarque aussi que le Royaume de Sicile étoit certainement un Fief mouvant de l'Eglise Romaine. » Ainsi, conclut-il, la » déposition de Frederic II. ne doit point être tirée à consé» quence contre les autres Souverains; outre que la puissance » Ecclésiastique en général ne s'étend point sur les choses tem» porelles. « L'Empereur qui s'étoit avancé jusqu'à Turin, comme pour aller au Concile, apprenant la nouvelle de sa déposition, fut transporté de colére; & dit en regardant de travers les Assistans : Ce Pape m'a déposé dans son Concile, & m'a ôté ma couronne : d'où lui vient cette audace? Qu'on m'apporte mes cassettes. Et quand on les eut ouvertes, il dit: Voyez si mes couronnes sont perdues. Il en mit une sur sa tête, puis se redressa, & avec des yeux menaçans, & une voix terrible, il dit: Je n'ai pas encore perdu ma couronne, & le Pape ni le Concile ne me l'ôteront pas, sans qu'il y ait du sang répandu. Un homme du commun aura l'insolence de me faire tomber de la dignité Impériale, moi qui n'ai point d'égal entre les Princes? Ma condition toutefois en devient meilleure; j'étois obligé de lui

obéir en quelque chose, ou du moins de le respecter : maintenant je ne lui dois plus rien. Et dès-lors, ajoûte M. l'Abbé Fleury, il s'appliqua plus fortement à faire tout le mal qu'il pouvoit au Pape, en ses biens, en ses parens, & en ses amis. Frederic II. mourut en 1250. Par son Testament, il chargea son fils Conrad de restituer à l'Eglise Romaine tous les droits qu'il possédoit injustement, pourvu que de son côté elle en usât envers lui comme une bonne mere. L'absolution lui fut donnée par l'Archevêque de Palerme. Le bruit courut que Mainfroy, l'un de ses bâtards, l'avoit étouffé en lui mettant un oreiller sur le visage, afin de se rendre maître de son trésor & de la Sicile.

On voit dans ce Volume la fameuse expédition de S. Louis en Egypte, sa prise, sa délivrance, & ce qu'il fit en faveur des Chrétiens de la Palestine. Le soin particulier que l'Auteur prend de donner une connoissance exacte des Princes Sarazins ou Tartares, & de concilier avec l'Histoire Orientale les noms & les faits que les Auteurs Européens avoient défigurés, mérite d'être remarqué. En parlant, par exemple, des Barbares appellés Corosmins, qui saccagérent Jerusalem en 1244. il observe qu'ils venoient du pays de Coüarzem, au nord de la Corasane ; & que leur Sultan Mahomet Coüarzem Schah ayant été dépossédé par Ginguiscan environ vingt-trois ans auparavant, ce Peuple contraint d'abandonner un pays désolé, étoit demeuré errant. Les Sultans Sarazins les invitérent à s'établir dans la Palestine. A leur approche, la plus grande partie des Chrétiens de Jerusalem s'enfuirent. Ces Barbares éventrérent ceux qui y étoient restés réfugiés dans l'Eglise du Saint Sépulchre. » Ils » coupérent la tête aux Prêtres qui célébroient sur les Autels, » se disant l'un à l'autre : Répandons ici le sang des Chrétiens ; » où ils offrent du vin à leur Dieu, qu'ils disent y avoir été pendu. Ils défigurérent en plusieurs manieres le saint Sépulchre, » arrachérent le marbre dont il étoit revêtu en dehors, profanérent le Calvaire & l'Eglise par toutes sortes d'ordures ; & envoyérent au sépulchre de Mahomet les colomnes qui étoient » devant celui de Notre-Seigneur. Ils rompirent les tombeaux » de Godefroy de Boüillon & de ses successeurs, qui étoient » dans la même Eglise, & dispersérent leurs os. Ils profanérent » le Mont de Sion, le Temple, l'Eglise de la Vallée de Josaphat, où est le sépulchre de la sainte Vierge : Ils commirent » dans l'Eglise de Bethléem & la Grotte de la Nativité, des » abominations que l'on n'ose dire ; en quoi ils furent pires que

» tous les Sarazins, qui ont toûjours conservé quelque respect » pour les saints lieux. Ce récit, continuë M. l'Abbé Fleury, » qui le tire des Auteurs contemporains, fait voir avec quelle » précaution on doit lire les Relations modernes de l'état des » mêmes lieux saints. «

La plûpart des Hérésies de ces tems-là étoient des branches de celle des Manichéens, & elles en renfermoient les infamies, aussi-bien que les erreurs. Nous ne parlerons que de la secte des Stadingues, peuple qui habitoit aux confins de la Frise & de la Saxe, en des lieux environnés de rivieres & de marais impraticables. » Voici, dit notre Auteur, les abominations » dont on les accusoit, suivant une Lettre du Pape Gregoire » adressée à l'Archevêque de Mayence, à l'Evêque d'Hildesheim, & au Docteur Conrad. On dit que quand ils reçoivent » un Novice, & qu'il entre la premiere fois dans leur assemblée, » il voit un crapaud d'une grandeur énorme, comme un oye ou » plus, que les uns le baisent à la bouche, les autres par derriere ; puis le Novice rencontre un homme pâle, avec les » yeux très-noirs, si maigre qu'il n'a que la peau & les os : il le » baise, & le sent froid comme glace ; & après ce baiser, il oublie entierement la Foi Catholique. Ensuite ils font ensemble » un festin, après quoi un chat noir descend derriere une statuë, » qui est ordinairement dans le lieu. Le Novice baise le premier » ce chat par derriere, puis celui qui préside à l'assemblée, & » les autres qui en sont dignes : les imparfaits reçoivent seulement le baiser du Maître. Ils promettent obéïssance, après quoi » on éteint les lumieres, & ils commettent entr'eux toutes sortes » d'impuretés. Ils reçoivent tous les ans à Pâques le Corps de » Notre-Seigneur, & le portent dans leur bouche jusqu'à leur » maison, où ils le jettent dans le privé. Ils disent que le Maître du Ciel a injustement & frauduleusement précipité Lucifer dans les enfers. Ils croyent en celui-ci, & disent qu'il est » Créateur des choses célestes, & qu'il rentrera dans sa gloire, » après avoir précipité son adversaire. C'est par lui & avec lui » qu'ils espérent entrer dans la béatitude éternelle. « En 1234. la Croisade fut prêchée en Allemagne contre ces Hérétiques. Les Croisés, à la tête desquels se mirent Gerard II. Archevêque de Bréme, Henri Duc de Brabant, & Florent Comte de Hollande, les attaquérent avec une extrême vigueur. Les Stadingues se défendirent en gens desespérés ; mais accablés par la multitude, ils furent percés de coups, & foulés aux pieds des

chevaux, en sorte qu'en peu de tems il en mourut jusqu'à six mille. Plusieurs en s'enfuyant, se noyérent dans le Weser; le reste fut dissipé. De la part des Croisés, il n'y eut qu'environ dix morts.

Parmi les missions dont il est fait mention ici, celle de Prusse est une des plus considérables. Nous ne pouvons en rapporter le détail, qui seroit trop long. Nous remarquerons seulement afin de donner quelque idée des mœurs des anciens Prussiens, quelques articles d'un Réglement qui fut fait pour eux par l'Archidiacre Jacques en 1248. Ils ne brûleront plus les morts, & n'enterreront plus avec eux des hommes, des chevaux, des armes, des habits, des chôses précieuses. Ils n'offriront plus de libations à l'idole appellée Curche, ni aux autres faux Dieux. Ils n'auront plus de ces Imposteurs qu'ils nomment Talissons & Ligastons, qui dans les funérailles louent les morts des larcins, des pilleries, des impuretés, & des autres péchés qu'ils ont commis pendant leur vie, & qui regardent au Ciel, criant qu'ils voyent le défunt volant en l'air à cheval, revêtu d'armes brillantes, & passant à l'autre monde avec une grande suite.

Dans un second Extrait, nous rendrons compte d'un voyage que Guillaume de Rubruquis Cordelier, fit dans la grande Tartarie en 1253. par l'ordre de Saint Louis; & du cinquiéme Discours de M. l'Abbé Fleuri sur l'Histoire Ecclésiastique.

APOLOGIE OU JUSTIFICATION D'ERASME, *par M. l'Abbé Marsolier, Chanoine & ancien Prevôt de l'Eglise Cathédrale d'Usez.* A Paris, chez François Babuty, ruë Saint Jacques. 1713. Vol. *in*-12. *p.* 268.

ERasme, si l'on en croit les Protestans, a été un zélé défenseur de Luther; il ne s'est pas même contenté, selon eux, de le favoriser comme un Théologien Orthodoxe, il l'a prévenu dans le projet de la prétendue Réformation; en sorte que Luther n'a fait qu'exécuter le plan dont ce grand homme étoit l'auteur.

Ce n'est pas là, dit M. Marsolier, le langage que l'on tenoit du tems d'Erasme: pendant que quelques Catholiques ennemis de ce Restaurateur des belles Lettres, l'accusoient d'être du parti des Novateurs, ceux-ci lui reprochoient continuellement qu'il abandonnoit la cause de l'Evangile (car c'est ainsi que ces Messieurs appelloient leur prétenduë Réforme). Mais comme ces plaintes furent alors inutiles, & qu'elles sont à présent hors

de

de saison, ils ont changé de discours, & au lieu qu'Erasme étoit leur ennemi pendant sa vie, ils se sont avisés après sa mort d'en faire leur plus grand partisan. De-là vient, continue M. Marsolier, qu'en Allemagne, en Angleterre, & sur tout en Hollande, qui est la patrie d'Erasme, l'on n'épargne rien pour l'arracher à l'Eglise Catholique, & pour en faire un défenseur de l'hérésie & du schisme. Le soin que l'on se donne de répandre cette erreur, est cause qu'une infinité de gens persistent dans le malheureux schisme dont Luther & Calvin ont été les principaux auteurs.

Ce que remarque ici M. l'Abbé Marsolier fait voir combien les Catholiques ont intérêt de revendiquer, un bien qui leur a toûjours appartenu ; on peut dire même que ce n'est pas rendre un petit service à l'Eglise, que de lui conserver un homme si digne d'estime, & qui l'a toûjours aimée ; c'est ce que l'Auteur de cette Apologie entreprend ici. La maniére favorable dont on a déja reçu ce qu'il a dit pour la justification de ce grand Personnage, dans la Préface qui est à la tête de deux Traités d'Erasme, nouvellement traduits en François, donne lieu d'espérer que le Public verra encore avec plaisir la justification du même Erasme, plus étendue & plus détaillée qu'elle ne l'a pû être dans l'Avertissement d'un Livre.

M. l'Abbé Marsolier, pour justifier Erasme, n'a recours ni à des raisonnemens recherchés, ni à des preuves tirées de loin, dont la discussion est rarement à la portée de tout le monde. Ce qu'il avance consiste en des faits dont les personnes les moins éclairées sont capables de juger.

Pour tirer de ces faits la conviction nécessaire, il suppose deux choses ausquelles il est difficile de ne se pas rendre. La premiere, que les Princes les plus Catholiques, les Evêques & les Papes mêmes, du tems desquels Erasme a vêcu, n'ont pû ignorer ni quelle étoit sa Religion, ni en particulier quels sentimens il avoit sur les matiéres alors contestées. Erasme n'étoit point de ces hommes obscurs, à la doctrine & aux sentimens desquels on ne fait point d'attention. En effet, il passoit pour le plus bel esprit, & pour un des plus sçavans hommes de son siécle ; tout le monde avoit les yeux sur lui : ses Ouvrages étoient répandus dans toute l'Europe, ainsi on se fût bien-tôt apperçu malgré lui de ses erreurs, s'il y en avoit eu dans ses Ecrits, principalement s'il eût erré sur des points aussi importans que la trinité des Personnes en Dieu, & la divinité de J. C. comme quelques-uns

ont osé le publier. Il est donc incontestable que les Princes Catholiques, les Evêques, & les Papes dont Erasme étoit contemporain, n'ont pû ignorer quels étoient ses sentimens sur la Religion. La seconde vérité que l'Apologiste suppose, & qui n'est pas moins nécessaire que l'autre pour la validité des preuves qu'il employe, c'est qu'Erasme n'étoit pas un homme assez considérable pour obliger les Princes, les Evêques, & les Papes mêmes, à dissimuler leurs sentimens sur ses erreurs, s'ils en avoient remarqué en lui, & principalement sur des erreurs de la conséquence de celles dont il s'agit. Les Papes sur-tout plus intéressés que les Princes à la conservation du dépôt de la Foi, & plus sensibles aux différends qui partageoient alors la Chrétienté, étoient encore moins capables de cette dissimulation. Si donc ces Princes, ces Evêques & ces Papes ont loué la foi d'Erasme, & son attachement à l'Eglise Catholique; s'ils ont approuvé ses Ouvrages; s'ils l'ont exhorté à écrire, & ce qui est quelque chose de plus, s'ils lui ont confié la défense de la Foi & de l'Eglise, peut-on douter qu'Erasme n'ait été très-Catholique & très-orthodoxe? Or que les Princes, les Evêques & les Papes en ayent agi ainsi à l'égard d'Erasme, M. l'Abbé Marsolier le fait voir par les Lettres que les uns & les autres ont écrites à ce grand homme; elles sont parmi les Epîtres d'Erasme, & jamais elles n'ont été soupçonnées de supposition. L'Apologiste en met ici quelques extraits choisis, il en produit même quelques-unes toutes entieres. Le premier extrait que l'on trouve est pris de la Lettre 915. écrite par l'Empereur Charles-Quint, & datée du 13. de Décembre 1527. Dans cette Lettre, l'Empereur remercie Erasme de ce qu'il lui a mandé que les progrès de l'hérésie de Luther étoient sur leur déclin. Il reconnoît que non-seulement lui Empereur, mais toute la République Chrétienne, lui est infiniment redevable d'un si grand bien; & il ajoûte en termes exprès, qu'Erasme a fait lui seul dans cette occasion, ce que les Empereurs, les Souverains Pontifes, les Princes, les Universités, & tous les plus sçavans hommes de son tems, n'avoient pû faire; qu'il s'est acquis en cela une gloire immortelle devant Dieu & devant les hommes. Il le félicite ensuite de cet heureux succès. Il l'exhorte à continuer ce qu'il a si heureusement commencé, & il l'assure qu'il le secondera de tout son pouvoir dans cette sainte entreprise. Le second extrait est tiré de la Lettre 651. écrite de Nuremberg par Ferdinand Roi de Hongrie, frere de l'Empereur Charles Quint, & datée

du 15. Fevrier 1523. Ferdinand marque dans cette Lettre l'extrême joie où il est d'apprendre qu'Erasme ait achevé sa Paraphrase sur Saint Jean ; il l'exhorte à faire imprimer au plûtôt cet Ouvrage ; il le prie de lui en envoyer un exemplaire dès qu'il sera imprimé ; il le sollicite de continuer ses travaux pour l'Eglise, & dit qu'on ne peut les louer assez. Enfin il l'assure de sa protection, de son affection, de sa reconnoissance même, & ajoûte qu'il n'oubliera jamais un homme qui a si bien mérité de la République Chrétienne.

Dans la lettre 705. qui est du même Ferdinand, ce Prince dit à Erasme que s'il ne lui écrit pas plus souvent, c'est qu'il craint de le détourner de ses saintes occupations, & de nuire par là à l'utilité publique. Vous ne faites aucun ouvrage, lui ajoute-t'il, qu'on n'aît soin de m'envoyer ; je les lis, ou je me les fais lire, & je dérobe pour cela tout le temps que je puis aux affaires publiques ; il n'y a personne avec qui je m'entretienne plus volontiers qu'avec vous. On ne trouve point d'heresies dans vos ouvrages, & on n'y apprend point à favoriser le schisme & les Antechrists : on n'y voit pas non plus ces flateries que vos calomniateurs ont l'impudence de vous reprocher ; vos ouvrages ne respirent que cette douceur & cette modération qui est si digne de ceux qui ont été élevés à l'école de J. C.

Il avouë dans cette lettre qu'Erasme reprend les Princes, les Evêques & les souverains Pontifes ; mais il dit que ce grand homme le fait d'une maniere qui n'offense point, & dont on n'a pas lieu de se plaindre ; qu'il n'y a que des Heretiques, des Apostats, & d'impies deserteurs de la Foi, qui puissent calomnier Erasme. Il ajoute qu'il a appris qu'Erasme souhaitoit comme saint Paul la dissolution du corps mortel ; mais que pour lui (Ferdinand) il souhaite que Dieu conserve encore long-tems à Erasme une vie si utile à l'Eglise, &c. Nous retranchons plusieurs autres articles de cette lettre, tous plus avantageux les uns que les autres à la mémoire d'Erasme: la lettre est écrite de Vienne le 12 d'Octobre 1524 & Erasme avoit alors près de soixante ans. M. l'Abbé Marsolier fait diverses réfléxions sur ce sujet, & il dit qu'il faudroit avoir perdu l'esprit pour croire que le Roy de Hongrie, frere de l'Empereur, eût écrit de la sorte, s'il n'eût été trés-convaincu qu'Erasme étoit irreprochable dans sa foi & dans ses mœurs, & s'il ne l'eût regardé comme un des plus grands hommes que Dieu ait jamais

donné à son Eglise. Il observe que dans un tems aussi fâcheux que celui de la date de cette lettre, c'est-à-dire dans un tems où la Religion couroit tant de dangers en Allemagne, un Roi Catholique n'auroit point risqué de pareils témoignages, s'ils eussent porté à faux, puisqu'on auroit pû s'en prévaloir contre l'Eglise. En effet dans des tems tels que ceux dont il s'agit, un Prince éclairé, & qui sçait ce qui se passe, fait attention à tout; il examine à qui il écrit; il pese jusqu'aux moindres termes dont il se sert, & il ne prodigue point des éloges si magnifiques à un homme suspect. L'on rapporte ici une lettre de Sigismond Roy de Pologne, & une autre d'Henri VIII. dans lesquelles il est impossible de rien desirer de plus pour ce qui regarde l'estime que ces Princes faisoient d'Erasme; & ce qui prouve invinciblement combien ce grand homme étoit éloigné de favoriser les hérésies de Luther & de Calvin, ce sont les lettres qui lui furent écrites de la part de François I. pour venir s'établir en France, & y prendre possession de la Tresorerie de Tours, & la lettre d'Henri VIII. dans laquelle ce Prince invite Erasme à venir en Angleterre. La France étoit alors très-Catholique; point de partage sur la doctrine; tout paroissoit dans une parfaite union avec l'Eglise Romaine; le schisme & l'heresie y étoient également detesté, & la rigeur avec laquelle François I. & Henri II. son fils traiterent les premiers qui se laisserent entêter des nouveautés de Luther & de Calvin, prouve à n'en pas pouvoir douter, qu'on n'étoit pas d'humeur à garder le moindre ménagement pour qui que ce fût sur le fait de la Religion. Si donc Erasme eût été le moins du monde soupçonné de favoriser les nouvelles opinions, on se fût bien gardé de l'appeller dans un Royaume Catholique; & rien n'eût été capable de porter François I. à l'inviter d'y venir. L'on en peut dire autant de l'Angleterre; elle étoit alors très-Catholique, sans aucun mélange d'erreurs. Cette dangereuse tolerance qui s'y est glissée depuis, n'y avoit point de lieu. Henri VIII. qui y regnoit, avoit écrit contre Luther; & la maniere emportée dont cet Heresiarque lui avoit répondu, avoit augmenté l'éloignement que le Roy d'Angleterre avoit déja de sa personne & de ses sentimens. Quelle apparence donc que ce Prince si Catholique & si éclairé sur les contestations qui partageoient l'Allemagne, eût invité Erasme à se retirer dans son Royaume, s'il l'eût soupçonné d'être favorable aux Hérétiques? M. Marsolier, de peur de se trop étendre, laisse plusieurs autres lettres qui ont été é-

crites à Erasme par d'autres Princes, & par les plus grands Prelats de l'Eglise, Cardinaux, Archevêques & Evêques; & après quelques réfléxions très-importantes que nous voudrions pouvoir rapporter, il passe aux lettres des Papes, encore plus avantageuses à Erasme que celles dont nous venons de faire mention. Mais enfin comment soupçonner Erasme d'avoir favorisé l'Heresie Lutherienne, puisqu'il écrivit lui-même contre les Lutheriens? & que les écrits qu'il fit contre eux porterent Conrad Schusselburg Saxon Lutherien, à le mettre au rang des Hérétiques, c'est-à-dire des *Cooperateurs avec la grace*; héréfie qui fait bien de l'honneur à Erasme, dit M. l'Abbé Marsollier, puisque c'est la doctrine de l'Eglise Catholique.

Erasme dans la lettre 33. du livre 18. parle de ce qu'il fit contre Luther & ses partisans. J'ai retiré, dit-il à l'Archevêque de Tolede, à qui il adresse cette lettre, j'ai retiré plusieurs personnes de l'hérésie : j'ai empêché plusieurs autres d'y tomber, j'en ai rendu d'autres plus retenus & plus moderés, les uns par des entretiens que j'ai eûs avec eux, les autres par des lettres que je leur ai écrites, & les autres enfin par des livres que j'ai publiés. Ensuite j'ai fait de dessein formé une guerre ouverte à Luther. Je me suis attiré par là ses traits les plus empoisonné, je les ai repoussés de tout mon pouvoir, & souvent je les lui ai renvoyez. J'ai osé le faire dans cette partie de l'Allemagne où il étoit plus accredité que dans Wittemberg même, où j'eusse été plus en sureté que dans l'endroit où j'ai osé le combattre.

Mais rien ne fait mieux connoître combien ce sçavant homme étoit opposé au Lutheranisme, que les deux lettres qu'il écrivit, l'une en 1526. l'autre en 1530 & dont Luther fut si offensé, qu'il mit tout en œuvre pour faire éclater publiquement sa haine contre ce grand homme. C'est de quoi Erasme faisoit gloire. Je me crois Catholique, dit-il en écrivant à Bede, non-seulement parceque je suis approuvé du Pape, de l'Empereur, du Roy Ferdinand, & de tous les Evêques Catholiques, mais aussi parceque les Lutheriens ne haïssent personne plus qu'Erasme.

Après des preuves si convaincantes de la Catholicité d'Erasme, de quoi s'avisent les Protestans de disputer ce grand homme à l'Eglise Catholique, pourquoi parlent-ils autrement que leurs peres, que les contemporains d'Erasme; autrement que Luther lui-même; Croyent-ils, demande M. l'Abbé Mar-

ſolier, que parce que les objets ſont éloignés, ils en deroberont la vûë ?

Après ces preuves, & un grand nombre d'autres, que nous ſommes contraints de paſſer, M. l'Abbé Marſollier rapporte les objections qu'on a coutume de faire pour rendre ſuſpecte la doctrine d'Eraſme ; & il montre d'une maniere ſolide & incontestable par les propres paroles de ce ſçavant Auteur, que jamais Docteur Catholique n'a été plus Ortodoxe qu'Eraſme ſur la réalité & ſur la confeſſion ſacramentelle, qui ſont les deux points principaux ſur leſquels ſes ennemis voudroient faire douter de ſa foi. Il répond avec la même ſolidité à toutes les objections que l'on fait ſur d'autres articles, & on peut dire qu'il ne laiſſe rien à déſirer pour l'entiere & parfaite apologie de ce grand perſonnage.

Pour achever cette apologie il ne reſtoit plus qu'à rapporter les grands ſervices qu'Eraſme a rendus à l'Egliſe, & c'eſt ce que fait M. l'Abbé Marſolier avec beaucoup d'exactitude, d'élegance, & d'érudition.

LES LETTRES D'HELOISE ET D'ABAILLARD, *miſes en vers François par le Sieur P. F. G. de Beauchamps.* A Paris, chez Jacques Etienne, ruë ſaint Jacques, à la Vertu. 1714. brochure in-8°. pp. 39.

CEs deux lettres, l'une d'Heloïſe, l'autre d'Abaillard, ſont le coup d'eſſai de l'Auteur, à ce qu'il dit dans ſa Préface. Le Public pourra juger de ſon talent pour la Poëſie par ce morceau de la lettre d'Heloïſe. Cette Amante infortunée s'excite elle-même à allumer de plus en plus le feu qu'elle entretient dans ſon cœur pour Abaillard ; enſuite elle s'écrie.

Qu'ai-je dit, ô mon Dieu! quelle fureur m'agite ?
Ferme, ferme l'abîme où je me précipite ;
Fais répandre à mes yeux de ſalutaires pleurs ;
Fais-moi pleurer mon crime & non pas mes malheurs.
Quoi ! l'épouſe d'un Dieu, profanant ſa tendreſſe,
Conſerve pour un homme une indigne foibleſſe ?
Son cœur eſt dévoré d'un feu ſeditieux,
Et tu ſouffres, Seigneur, ce partage odieux ?
Armes-toi, Dieu jaloux, viens vanger ton injure :
Conſume mon ardeur par une ardeur plus pure :
Efface, détruis l'homme, & rends le Dieu vainqueur....

C'en est fait, Abaillard, Je renonce à ma flame ;
Un Dieu, pour y regner, te chasse de mon ame ;
Je te change pour lui : Douce infidelité !
Tu feras mon repos & ma félicité.

Un cœur aussi passionné que celui d'Heloïse, ne pouvoit pas soutenir long-temps des sentimens si Chrétiens ; elle oublie bien-tôt qu'elle doit oublier son Amant.

——— *Ma vertu* (lui dit-elle) *m'abandonne.*
Je m'égare & me perd, je pâlis, je frissonne.

Enfin elle finit en protestant qu'elle va pleurer le reste de ses jours. Dans ces lettres on n'a point suivi l'original Latin. » Les Sçavans le trouveront mauvais, dit M. de Beauchamps, » mais M. le Comte de Bussi & celui qui a donné les mêmes » lettres en 1695. ne s'y sont point assujettis, & ils s'en sont » bien trouvé. Les lettres d'Heloïse & d'Abaillard ne sont » guéres connuës que de ceux qui les ont luës dans ces Au- » teurs ; les produire sous une autre idée, ce seroit les défigurer.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

LE Chapelain d'un Regiment Anglois qui entra dans Doüai après la prise de cette place en 1710. a publié une brochûre in-4°. qui contient l'histoire du College Anglois de Doüai, depuis sa fondation en 1568. jusqu'à présent. On y voit la qualité & le rang des personnes qui le composoient, leur maniere d'élever la jeunesse, les affaires que leur ont fait les Jesuites, les disputes qu'ils ont eûes entre eux sur la Theologie, &c.

M. Gilbert Evêque de Salisbury a donné un volume in-8°. de Sermons en Anglois, avec un Essay d'un nouveau livre d'Homelies.

M. Nelson se propose de donner une nouvelle édition des anciens Historiens Ecclesiastiques Eusebe, Socrate, &c. avec les notes de M. de Valois sur l'édition de Paris. Au dessous de ces notes il y aura des remarques tirées d'Usserius, de Pearson, de Fell, de M M. Dupin, Cave, Shorting, d'Isaac Vossius, & du Pere Pagi. On y joindra des Cartes Geographiques.

Au haut des pages on marquera le siécle & l'Empereur regnant, sous lequel les faits rapportés dans la page sont arrivés. De courtes notes indiqueront à la marge les principales matieres; la Table sera beaucoup augmentée.

DE ROME.

LE Pere Jacques Villotte Jesuite, vient de donner un Dictionnaire Arménien sous ce titre : *Dictionarium Armeno-Latinum.* 1714. *Typis de Propaganda Fide.* Le même Auteur a composé une Armenie Chrétienne, ou Table Chronologique des Rois & des Patriarches de l'une & l'autre Arménie, depuis J. C. jusqu'en 1712.

XXI. JOURNAL DES SÇAVANS, DU LUNDI 21. MAY M. DCCXIV.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. PAR M. FLEURI *Prieur d'Argenteüil, cy-devant Sous-Précepteur du Roi d'Espagne, de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome XVII. depuis l'an* 1230 *jusques à l'an* 1260. A Paris, chez Pierre Emery, Quay des Augustins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France. in-4°. pag. 646.

DAns le 84. livre de cette Histoire, l'Auteur fait la relation d'un voyage dont nous avons promis l'Extrait. Guillaume de Rubruquis Religieux Cordelier, accompagné de Frere Barthelemi de Cremone, d'un Clerc nommé Gosset, d'un Truchement appellé Homodei, & de Nicolas jeune esclave, partit pour la Tartarie en 1253. par l'ordre du Roi saint Loüis, qui lui avoit donné des lettres pour Sartach. S'étant embarqué le 7. de May sur le Pont-Euxin, il aborda le 21. à Soldaïa dans la petite Tartarie. Il y eut une audience favorable de Scacatay parent de Baatou, qui après lui avoir offert de son cosmos, breuvage fait avec du lait de jument, lui demanda ce qu'il diroit à Satrach. Le Pere répondit qu'il lui parleroit de la Foi Chrétienne, & se mit à expliquer le Symbole par le ministere d'Homodei, qui n'avoit pas d'esprit, & ne sçavoit pas s'exprimer. Le Tartare y comprit ce qu'il pût, & secoüa la tête sans dire mot.

Rubruquis partit le lendemain de la Pentecôte, marchant premierement droit au Nord, puis au Levant, ayant à droit la Mer Caspienne. Peu de jours avant la Madeleine, il arriva au Tanaïs, & le dernier jour de Juillet au logement de Sartach, à trois journées du fleuve Etilia ou Volga. Il eut audience le premier jour d'Août. Il s'étoit revêtu d'habits sacerdotaux, & portoit sur sa poitrine un fort beau coussin chargé d'une Bible & d'un Pseautier. Son compagnon revêtu de même, portoit un Missel & une Croix; & le Clerc en surplis tenoit un encensoir. Ils approcherent de Sartach en chantant le *Salve Regina*, & lui presenterent la lettre du Roi. Le lendemain un Nestorien de la Cour, nommé Coïac, dit aux Missionnaires: Votre Maître a écrit de bonnes paroles au mien; mais il y a des choses difficiles dont il n'ose rien faire sans le conseil de son pere; c'est pourquoi il faut que vous alliez le trouver.

Pour obeïr à ce commandement, Rubruquis se rendit au bord du Volga, & s'étant embarqué, il descendit à la Cour de Baatou, laquelle occupoit un espace de quatre lieuës, & ressembloit à une grande ville de maisons portatives. Un Sazarin le mena le lendemain au pavillon où étoit Baatou. Nous étions, dit Rubruquis, nuds-pieds & nuë tête, avec notre habit, & c'étoit un grand spectacle pour eux. Après un peu de silence, on nous fit mettre à deux genoux, & Baatou me commanda de parler. La posture où j'étois me fit penser que je devois commencer par une priere, & je dis: Seigneur, nous prions Dieu de qui tout bien procéde, & qui vous a donné ces biens terrestres, de vous donner aussi les celestes, sans lesquels ceux-ci sont inutiles. Il m'écoutoit attentivement, & j'ajoutai: Sçachez que vous n'aurez point les biens celestes, si vous n'êtes Chrétien. Car Dieu dit: Qui croira & sera baptisé sera sauvé; mais qui ne croira pas, sera condamné. A ces mots, il sourit modestement, & les autres Mogols commencerent à battre des mains, se mocquant de nous..... Il nous fit asseoir, & nous fit donner à boire de son cosmos, ce qui passe chez eux pour un grand honneur. Nous sortimes, & peu après notre conducteur vint, & me dit: Le Roi votre maître dit que l'on vous retienne en ce pays-ci, ce que Baatou ne peut faire sans la participation de Mangou Can. C'est pourquoi il faut que vous alliez le trouver vous & votre Interprete: votre compagnon & l'autre homme retourneront à la Cour de Sartach. Alors l'Interprete Homodei se mit à pleurer, se croyant perdu: & mon

compagnon protesta qu'on lui couperoit plûtôt la tête, que de le separer de moi. Enfin Baatou ordonna que nous irions tous deux avec l'Interprete, & que le Clerc Gosset retourneroit vers Sartach.

Ils marcherent cinq semaines avec Baatou, suivant le cours du Volga; enfin vers la mi-Septembre, un riche Mogol vint leur dire: Je dois vous mener à Mangou-Can: c'est un voyage de quatre mois, & par un pays où il fait un froid à fendre les pierres. Depuis le 16. Septembre jusqu'à la Toussaints, ils voyagerent à cheval, tirant toûjours au levant, & ayant la Mer Caspienne au midi. Ils souffrirent beaucoup; & par leur vertu ils s'attirerent l'estime de leurs conducteurs, & des autres Mogols. Ils étoient fort surpris, dit l'Auteur de la relation, de ce que nous ne voulions recevoir ni or ni argent, ni habits précieux. Ils demandoient si le grand Pape étoit aussi vieux qu'ils avoient oüi dire, car on leur avoit dit qu'il avoit cinq cens ans.

Les deux Cordeliers arriverent à la Cour du grand Can-Mangoul le 20. Decembre; & ils furent conduits à ce Prince dans son palais le 4. de Janvier 1254. Il me fit demander, dit Rubruquis, lequel nous voulions de quatre breuvages qu'on nous presentoit. Je goûtai un peu de celui qu'ils nomment Cerasine, fait de ris; mais notre Interprete but du vin, & si abondamment qu'il ne sçavoit plus ce qu'il faisoit. Le Can se fit apporter plusieurs oiseaux de proye qu'il mit sur le poing, & les considera beaucoup. Assez long-temps après il nous commanda de parler. Je me mis à genoux, & ayant souhaité au Can une longue vie, puis expliqué l'occasion de notre voyage, je lui demandai la permission de m'arrêter en son pays, parce que notre regle nous oblige d'enseigner aux hommes, à vivre selon la loi de Dieu. Que nous n'avions ni or ni argent à lui offrir, mais seulement nos prieres à Dieu, pour lui, ses femmes, & ses enfans. Enfin que nous le priïons au moins de nous retenir jusqu'à ce que la rigueur du froid fut passée. Mangou Can répondit, comme le Soleil repand ses rayons de toutes parts, ainsi sa puissance & celle de Baatou s'étend par tout. Que pour notre or & notre argent il n'en avoit que faire. Jusques-là j'entendis aucunement notre Interprete; mais je ne pus rien comprendre du reste, sinon qu'il étoit bien yvre: & me sembla que Mangou-Can en tenoit un peu. Telle fut notre audience; & au sortir il nous fit dire qu'il avoit pitié de nous, & nous

donnoit deux mois de temps pour laisser passer le froid, & que nous pourrions demeurer à Caracarum ville proche de-là.

Le Pere aima mieux demeurer à la Cour, où le 30. de May par ordre de Mangou-Can se tint une conference entre les Chrétiens, les Sarazins, & les Tuiniens, c'est-à-dire, les Idolâtres. Les Chrétiens chargerent notre Missionaire de parler pour eux, & la dispute commença avec un Tuinien venu du Catai, c'est-à-dire de la Chine, auquel il prouva qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Dieu est toutpuissant. Si ton Dieu est tel que tu dis, repartit l'Idolâtre, pourquoi a-t-il fait la moitié des choses mauvaises. Cela est faux, repliqua le Pere, celui qui a fait le mal ne peut-être Dieu, il ne seroit plus Dieu s'il étoit Auteur du mal. Cette réponse étonna tous les Tuiniens; & ils demanderent d'où venoit donc le mal. Rubruquis leur répondit qu'avant que de faire cette question, il falloit demander ce que c'est que le mal, commencer par déclarer s'ils croyoient qu'il y eut quelque Dieu toutpuissant. Comme ils se taisoient, les arbitres leur commanderent de répondre; & étant pressez ils dirent sans façon qu'il n'y avoit point de Dieu toutpuissant, de quoi tous les Sarazins se mirent à rire. Rubruquis vouloit continuer & prouver l'unité de l'Essence divine, & la trinité des personnes; mais les Nestoriens établis dans ce pays-là, voulurent parler à leur tour, & se mirent à disputer contre les Sarrazins, dont ils n'eurent autre réponse, sinon qu'ils tenoient pour veritable tout ce que l'Evangile contient; qu'ils confessoient un seul Dieu, & lui demandoient la grace de mourir comme les Chrétiens. Les Nestoriens continuerent de parler expliquant le mystere de la Trinité par des comparaisons. Ils furent écoutez paisiblement & sans contradiction; mais personne ne témoigna se vouloir faire Chrétien. La conference finie, les Nestoriens & les Sarrazins chantoient ensemble à haute voix; les Tuiniens ne disoient mot: mais ils burent tous largement.

Le lendemain il eut une audience de Mangou-Can, qui lui dit entre autres choses: Nous autres Mogols nous croyons qu'il n'y a qu'un Dieu, par lequel nous vivons & mourons; & vers lequel nos cœurs sont entierement portez. Dieu vous a donné l'Ecriture à vous autres Chrétiens, mais vous ne l'observez pas: Il nous a donné des Devins, & nous faisons ce qu'ils nous commandent. Ensuite Mangou-Can lui parla de son retour, & lui demanda jusqu'où il vouloit être conduit. Le Pere lui dit, qu'il souhaittoit d'être conduit jusqu'aux terres du Roi d'Armé-

nie; & promit de se charger d'une lettre que Mangou-Can vouloit écrire à saint Loüis. On donna cette lettre à Rubruquis sur la fin du mois de Juin.

Il sortit de la Cour de Mangou vers le huit de Juillet: il arriva à celle de Baatou le 14. de Septembre; & il passa les Fêtes de Noël à Naxivan en Arménie, d'où il partit le 13. de Janvier de 1255. Il étoit à Arsingan sur les terres du Sultan d'Icone le 24. de Février: à Césarée de Cappadoce le 14. d'Avril: & la veille de l'Ascension, au port de Coure en Cilicie. Il passa ensuite en Chypre. Son Provincial lui ordonna d'aller resider à Acre, & ce fut de cette ville-là qu'il écrivit à saint Loüis, pour lui rendre compte de son expedition.

Le cinquiéme Discours de M. l'Abbé Fleuri sur l'Histoire Ecclesiastique regarde les études. Le nom d'Universitez ne fut donné aux grandes écoles que vers le commencement du treiziéme siécle. Les deux plus anciennes Universitez que l'Auteur connoissent sont celles de Paris & de Boulogne. Il s'en forma beaucoup d'autres sur ces deux modeles; & l'institution particuliere des Colleges servit à en conserver la police, & à les faire fleurir, autant que l'état où étoient les Sciences le pouvoit permettre.

Le goût des bonnes études étoit perdu, selon M. l'Abbé Fleuri, & on n'étoit point encore revenu de l'erreur des Sçavans du neuviéme siécle, qui voulant embrasser toutes les études, n'étudioient rien exactement. On supposoit toûjours que pour être admis aux leçons de Théologie il falloit avoir appris les Arts liberaux, c'est-à-dire au moins la Grammaire, la Rethorique, la Logique, & les autres parties de la Philosophie, & de là est venu ce cours reglé d'études qui subsiste encore. Le plan étoit beau, ajoute-t-il, si l'execution eut été possible: mais la vie de l'homme est trop courte pour approfondir chacun de ces Arts comme on pretendoit faire, & s'appliquer ensuite aux sciences superieures.... La vraie science Ecclesiastique n'a pas besoin de tous ces préliminaires. L'Antiquité ne les demandoit pas aux Evêques mêmes; & saint Augustin en nomme un de son voisinage qui n'avoit point étudié les lettres humaines, & qu'il estimoit toutefois si bon Théologien, qu'il lui renvoya le Donatiste Proculeïen pour être confondu. C'est que ce bon Evêque ne laissoit pas d'être suffisamment instruit par la méditation continuelle de l'Ecriture sainte, & la lecture des Auteurs Ecclesiastiques qui avoient écrit en Latin, sa langue naturelle.

Les études superficielles font croire qu'on sçait ce qu'on ne sçait pas, qui est un degré au-dessous de l'ignorance.

M. l'Abbé Fleuri parcourt ensuite les Arts & les Sciences qu'on enseignoit dans les Universitez. La Grammaire au lieu de regler la langue maternelle, n'étoit appliquée qu'au Latin, qui depuis plusieurs siécles ne se parloit plus en aucun pays du monde. Ce Latin étoit très-grossier, composé de mots détournez de leur vrai sens, formé sur les langues vulgaires, & mêlé de termes barbares. En n'apprennant que ce jargon-la on parvint à n'entendre plus qu'à demi les Auteurs de la pure Latinité ; & non-seulement les profanes, dont on auroit peut être pû se passer ; mais les Peres de l'Eglise, saint Cyprien, saint Hilaire, saint Jerôme, saint Augustin : en sorte que souvent en les lisant on ne prenoit pas leur pensée. Et comme on ne lit pas volontiers ce qu'on n'entend pas, on négligea insensiblement la lecture des Anciens, pour s'attacher aux Modernes plus intelligibles ; & on en vint enfin à mépriser l'étude de l'Antiquité comme une curiosité inutile. Après la Grammaire on étudioit dans les Universitez la Rethorique, mais d'une maniere qui servoit plûtôt à gâter le style qu'à l'enrichir. Elle consistoit à éviter avec soin de parler naturellement, à ne s'expliquer que par des tours métaphoriques & embarrassez, & à debiter de fades moralitez. C'est ce qui doit nous consoler, dit M. l'Abbé Fleuri, de tant d'écrits de ce genre du treiziéme & du quatorziéme siécle, qui n'ont pas encore vû le jour : on n'en a que trop imprimé.

L'Histoire n'étoit pas mieux traitée. Les Auteurs recevoient tout ce qu'ils trouvoient écrit ; sans critique, sans discernement, tout leur étoit bon. Ainsi la fable de Francus fils d'Hector, & des Francs venus des Troyens, a été embrassée par tous nos Historiens jusques vers la fin du seiziéme siécle : ainsi on a fait remonter l'Histoire d'Espagne jusqu'à Japhet, celle de la Grande-Bretagne jusqu'à Brutus, celle d'Ecosse à Fergus, &c. On étudioit la Géographie dans les Livres des Anciens, comme si le monde n'eût point changé depuis le tems de Pline & de Ptolomée ; & on vouloit trouver en Palestine & dans tout l'Orient les lieux nommés dans la sainte Ecriture.

La Logique n'étoit plus comme dans son institution, l'art de raisonner juste, & de chercher la vérité par les voies les plus sûres : c'étoit un exercice de disputer, & de subtiliser à l'infini. Le but de ceux qui l'enseignoient étoit moins d'instruire leurs

Disciples que de se faire admirer d'eux, & d'embarrasser leurs adversaires par des questions captieuses. La Physique générale n'étoit presque qu'un langage dont on étoit convenu pour exprimer en termes scientifiques ce que tout le monde sçait; & la Physique particuliere rouloit pour la plûpart sur des fables, & de fausses suppositions. Car on ne consultoit point l'expérience, ni la Nature en elle-même; on ne la cherchoit que dans les Livres d'Aristote, & de quelques autres Anciens. Aristote étoit aussi consulté pour la Morale. Les Peres l'avoient méprisé, remarque M. l'Abbé Fleuri, quoiqu'ils l'entendissent parfaitement, sur-tout les Grecs; & les Docteurs du douziéme & du treiziéme siécles, qui ne le lisoient que dans une version faite sur l'Arabe, en faisoient leur oracle, & le nommoient le Philosophe par excellence.

A l'égard de la Théologie, on enseignoit toûjours la même doctrine quant au fonds, car J. C. n'a jamais cessé d'assister son Eglise suivant sa promesse; mais dans l'explication de l'Ecriture, on s'attachoit trop aux allégories; & soit par le mauvais goût du tems, qui faisoit mépriser tout ce qui étoit simple & naturel; soit par la difficulté d'entendre la lettre de l'Ecriture, faute d'entendre les Langues originales, & de connoître l'Histoire & les mœurs de cette antiquité si reculée. Pour ce qui est de la Tradition, quoi qu'on eût peu de secours pour en pénétrer tout le détail, elle ne laissa pas de se conserver quant à l'essentiel de la doctrine; & on regarde cela ici comme une espéce de miracle. On fait, après cela, des réfléxions judicieuses sur les titres éclatans donnés à Albert, à Scot, à d'autres Scholastiques, aux noms desquels on a joint les épithétes de Grand, de Subtil, d'Irréfragable, d'Illuminé, de Résolu, de Solemnel, d'Universel. Puis on demande s'il n'est pas vrai que les Scholastiques ont trouvé une méthode plus commode & plus exacte pour enseigner la Théologie, & si leur style n'est pas plus solide & plus précis que celui de la plûpart des Anciens. On répond qu'on l'a souvent oui dire, mais qu'on ne peut en convenir. L'on montre en même-tems fort au long que rien n'a manqué aux Anciens; qu'ils ont parfaitement bien enseigné la Religion, & qu'outre que le style sec & uniforme des Scholastiques est dégoûtant, il n'est ni plus court ni plus clair que le discours ordinaire que les Peres ont employé. Des Théologiens, l'Auteur passe aux Canonistes; & il termine son Ouvrage par quelques observations sur l'étude de la Discipline, de la Théologie,

& de la Morale, considérées dans l'état où elles sont à présent.

LA VIE D'ARMAND-JEAN, CARDINAL *Duc de Richelieu, principal Ministre d'Etat sous Louis XIII. Roi de France & de Navarre. Troisiéme Edition, revue & augmentée par M. le Clerc.* A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie. 1714. *in*-8°. Deux Vol. p. 517. sans la Table.

L'Accueil favorable que le Public a fait, selon ce que dit M. le Clerc, aux deux premieres Editions anonymes de cet Ouvrage, l'a engagé de mettre son nom à la troisiéme. Il a ajoûté divers faits & diverses réfléxions, sur-tout à la fin du 2e. Tome, & il a beaucoup retouché le style. Voici l'idée qu'il donne de cette Histoire dans son Epître dédicatoire à l'Electeur de Brunswik.

» Il s'agit de la Vie du plus grand Ministre d'Etat qu'un puis» sant Royaume ait eu depuis plusieurs siécles, & dont les ma» ximes lui servent encore de régles. Cet objet n'est pas indigne » des regards des plus grands Princes. Ils y peuvent voir d'un » côté un Etat plein de factions, & déchiré par les intrigues des » Grands, qui affoiblissoient l'autorité Royale, réduit à la re» connoître pour l'unique régle de sa conduite ; & de l'autre, » un Ministre conduisant seul toutes les affaires, & voyant sous » ses pieds tout ce qu'il y avoit de plus élevé dans le Royau» me, sans en excepter la Famille Royale. »

M. le Clerc prétend que de ceux qui ont écrit quelque chose concernant le Cardinal de Richelieu, les uns n'ont pris la plume que pour le rendre odieux, & que les autres n'ont écrit que pour faire son éloge. Il traite Louis Aubri » de flatteur in» supportable, qui veut faire passer le Cardinal pour un saint » homme, & qui possédoit en un dégré aussi éminent les vertus » Episcopales, que les talens d'un Ministre d'Etat. » Il ne sçauroit souffrir que cet Auteur dans la Vie de ce Cardinal écrite en François, l'ait dépeint comme un homme » sans passions & sans » vices, qui n'agissoit que par des vûes parfaitement desintéres» sées, & qui ne tendoient qu'à la gloire du Roi. « L'Abbé Siri, dans son *Mercurio* & dans ses Mémoires, paroît à notre Auteur d'écrire plus librement les vertus & les vices du Cardinal; c'est aussi de lui qu'il a tiré le plus de faits, mais il passe legerement plusieurs choses sur lesquelles M. le Clerc a été obligé de consulter d'autres Auteurs.

» Comme je voyois, nous dit-il, que je ne pouvois puiser ce » que j'avois à dire que dans des sources presque toutes empoi» sonnées ou du venin de la Satyre, ou des mensonges de la flat» terie ; j'ai cru que je devois avoir grand soin de distinguer les » faits considérés en eux-mêmes, de la maniere de les raconter : » c'est aussi ce que j'ai tâché de faire, en comparant plusieurs » Historiens ensemble, pour voir en quoi ils s'accordoient, & » j'ai pris cela pour la vérité de l'Histoire.... Ces faits étant » une fois établis, j'ai cru, continuë M. le Clerc, que je devois » tâcher de me former une idée du génie du Cardinal, par l'exa» men de ses principales actions & de sa conduite constante, » dont ceux qui l'ont blâmé & ceux qui l'ont loué conviennent » également, & c'est sur cette idée que j'ai jugé des motifs qui » semblent l'avoir fait agir en des rencontres, où sans cela on » auroit de la peine à se déterminer. «

Sur ce principe, qui n'étant appuyé que sur des conjectures, ne conduit pas toûjours à la vérité, M. le Clerc donne au Cardinal de Richelieu un caractére qui ne lui fera honneur que parmi ces Politiques qui font consister le mérite à sçavoir avancer ses propres affaires ou celles de son Prince, par quelques voies que ce soit. Il reconnoît que cet illustre Ministre avoit » l'esprit » prompt & vif, & en même-tems pénétrant & vaste dans les » affaires d'Etat ; que son jugement étoit profond & solide dans » ces sortes de choses.... Qu'il parloit facilement & avec assez » d'éloquence.... Qu'il étoit courageux & intrépide dans les » dangers. Il ajoûte, que par une conduite ferme & égale il sçut « tirer avantage de tout ce qui arriva sous son ministere, & con» vertit les plus grandes tempêtes en calme, où il jouit tran» quillement du fruit de ses travaux ; enfin qu'après avoir triom» phé de tous ses ennemis particuliers, aussi-bien que de ceux » de l'Etat, il mourut dans le comble de la gloire. » Mais il » prétend que le but de toutes les actions & de toutes les démar» ches du Cardinal étoit de commander & de faire du bruit dans le monde ; qu'il sacrifioit tout à son ambition ; qu'il ne travailloit pour l'Etat, que parce qu'en travaillant pour son Prince il augmentoit sa gloire, & qu'il établissoit sa fortune. Il lui reproche de n'avoir pû souffrir les injures, d'avoir aimé la vengeance, de l'avoir exercée d'une maniere dure & implacable ; de n'avoir tenu sa parole, qu'autant qu'il y trouvoit son avantage ; de n'avoir point eu de Religion. Y auroit-il aucune action d'un Ministre d'Etat au-dessus de la Satyre, s'il étoit permis de chercher

l'intention

l'intention de toutes ses démarches, & de l'accuser de n'avoir pour guide que l'ambition ou l'avarice ?

Ceux qui étoient dans le parti opposé au Cardinal, ne sont pas mieux traités que ce Ministre, dans l'Ouvrage de M. le Clerc. Il soutient que le bien public n'étoit qu'un prétexte dont ils se couvroient pour satisfaire leurs passions, que s'ils avoient pû s'élever en abaissant le Cardinal, ils n'auroient pas moins abusé que lui de leur pouvoir, sans avoir sa conduite, sa pénétration & son bonheur. On sera surpris de voir que de tant de personnes dont l'Auteur parle dans ces deux volumes, il n'ait loué que le Cardinal de Berulle, qu'il appelle un homme droit, & d'une vie exemplaire. Si l'on jugeoit de ceux qui se mêlent du gouvernement, sur les pensées de notre Auteur, on croiroit qu'il n'y a parmi eux ni bonne-foi, ni probité, ni Religion.

Nous nous sommes arrêtés à ces caractéres, parce que M. le Clerc paroît les avoir eus particulierement en vue dans tout son Ouvrage. Il y a joint plusieurs Réfléxions politiques & morales qui auroient peut-être eu plus de grace, si elles avoient été moins satyriques. Les faits historiques y sont fort intéressans & en grand nombre ; c'est plûtôt l'Histoire de ce qui s'est passé du tems du Ministére du Cardinal, que l'Histoire du Cardinal même. On y voit les Huguenots abattus par la prise de la Rochelle, la Maison d'Autriche humiliée par les conquêtes des François ; Gaston Duc d'Orléans, souvent ligué avec les ennemis de Louis XIII. souvent reconcilié avec lui ; Marie de Médicis leur mere, qui se dérobe de la Cour pour se retirer dans les Pays-Bas ; la mort des Maréchaux de Montmorency & de Marillac, de Cinq-Mars, de Thou, &c. événemens mémorables dont nous ne donnerons pas ici l'extrait, parce que les Auteurs dont M. le Clerc les a tirés sont entre les mains de tout le monde. Nous remarquerons seulement que, de l'aveu de cet Historien, le Cardinal de Richelieu étant à l'article de la mort, reçut les Sacremens avec les marques d'une grande piété, qu'il pardonna à ses ennemis, qu'il se recommanda aux prieres des assistans d'une maniére qui le toucha extrêmement ; & qu'on ne peut témoigner plus de confiance en Dieu qu'il en fit paroître en ce moment.

Quand le Cardinal de Richelieu fut obligé de se retirer de la Cour en 1617. il composa ou il acheva de composer deux Livres, dont l'un est intitulé *Instruction du Chrétien* ; l'autre a pour titre *La Défense des principaux points de notre Créance, contre la*

Lettre des quatre Ministres de Charenton. Selon M. le Clerc, » il » n'y a rien dans ces Ouvrages que d'extrêmement médiocre, & » s'ils donnérent de la peine à l'Evêque de Luçon, il faut avouer » qu'il étoit bien plus habile Politique que Théologien. «

Pour le Testament Politique imprimé en Hollande plus de quarante ans après la mort de ce Ministre, M. le Clerc ne disconvient pas » qu'il n'ait été composé par un homme qui con- » noissoit à fond l'état de la France, qu'on n'y raisonne par-tout » conformément aux maximes du Cardinal, en un mot; qu'il ne » soit digne de lui; « mais il ne trouve pas de tems sur la fin de sa vie auquel on puisse rapporter la composition de ce Testament; il ne voit pas pourquoi on auroit fait mystére de cet Ouvrage pendant un si grand nombre d'années; ce qui le détermine à suspendre son jugement, en attendant là-dessus des lumieres plus assurées.

Le Cardinal de Richelieu aimoit à parler de la Langue & de la Poësie Françoise, il avoit plusieurs Sçavans auprès de lui; il aimoit fort l'Abbé de Boisrobert, qui le divertissoit par mille contes agréables. » Il favorisa les Lettres plus qu'elles ne l'a- » voient été sous les regnes précédens. Il se fit, de son tems, » & par ses ordres, de très-belles Editions des Auteurs sacrés, » Ecclésiastiques & Profanes, dans l'Imprimerie du Louvre. Il » fit donner des pensions à quantité d'hommes de Lettres, & » fut cause de l'établissement de l'Académie Françoise, où l'on » ne reçoit personne qui ne fasse l'éloge de son Fondateur. «

THEOLOGIA SCHOLASTICO-POSITIVA ad S. R. Ecclesiæ mentem elucubrata. Auctore R. P. & F. Francisco-Maria Assermet, Ordinis Minorum, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctore, ac Emerito, seu Jubilato Professore. Tomus I. & II. C'est-à-dire: *Théologie Scholastique & Positive, composée par le Pere Assermet, Religieux de Saint François.* A Paris, chez Pierre Giffart, ruë Saint-Jacques, à l'Image de Sainte Therese. 1713. *in*-8°. I. Vol. p. *662*. II. Vol. p. 684.

L'Auteur de ce nouveau Cour de Théologie se propose d'y enseigner la pure doctrine de l'Eglise Romaine, dans les points décidés; & de se conformer, le plus qu'il lui sera possible, à l'esprit & à l'inclination de la même Eglise, dans les questions qui sont encore indécises. C'est à elle seule, observe-

t-il, qu'appartient le droit de déclarer quel est le sens véritable & naturel des Livres & des Auteurs. Quoiqu'il eût pû traiter les questions de Positive avec certains agrémens de style que la Scholastique ne souffre que très-difficilement : il a mieux aimé se priver du plaisir d'une élégance recherchée, que de courir le risque de n'être pas assez utile aux Théologiens, que leur rang ou l'état de leurs études obligent à disputer. Ainsi, tout est *en forme* dans cet Ouvrage, la Positive y est aussi guerriere que la Scholastique ; & le syllogisme y sert également par tout à attaquer & à défendre. Les matiéres sont partagées en chapitres, les chapitres sont divisés en questions ; & les questions en conclusions, ausquelles l'Ecriture, les Conciles, les Peres, & la raison, servent de preuves. Saint Augustin est celui des Peres que l'Auteur fait profession de consulter le plus ; mais bien loin de prendre les textes de ce Pere dans les sens qu'y attachent les Hérétiques, qui ne cessent de crier que Saint Augustin est pour eux, il prétend n'employer ces textes que suivant l'explication que l'Eglise y donne. Pour le choix des sentimens, & les moyens de les faire valoir, le Docteur subtil les lui a déja prescrits : mais il assure que ce n'est pas tant son obéissance, & les préjugés de son Ordre, qui l'attachent à la doctrine de Scot, que la solidité des raisonnemens de ce profond Théologien.

Le premier Volume renferme ce qu'on appelle les Prolégomenes de la Théologie, & le Traité des Attributs. Le Pere Assermet y prouve l'existence de Dieu, contre les Athées : l'unité de Dieu contre les Polythéistes : sa spiritualité, contre les Antropomorphites : son identité, contre Gilbert de la Porrée : son incompréhensibilité, contre les Anoméens : son immutabilité, contre le Manichéen Secundinus : & son immensité, contre les Photiniens : Grégoire Palamas, qui nioit que les Bienheureux vissent Dieu : les Millénaires, qui différoient la vision béatifique jusqu'après le regne chimérique de mille ans : les Bégards & les Béguines, qui s'imaginoient qu'on pouvoit voir Dieu sans être aidé de la lumiere de gloire : les Joviniens, qui égaloient les Bienheureux les uns aux autres : les Cicéroniens, qui détruisoient la prescience de Dieu, de peur de blesser la liberté : les Aristoteliciens, qui nioient que Dieu fût libre : enfin les Pélagiens, les Semipélagiens, & les Calvinistes, sont autant d'adversaires, dont on réfute ici les erreurs. Le second Volume contient les Traités de la Trinité & de la Création.

Comme il importe d'avoir une juste idée des Chefs des prin-

cipales Ecoles de Théologie, le Pere Assermet a cru qu'on lui sçauroit quelque gré, s'il en inséroit dans son Ouvrage l'histoire abrégée. Il parle de Pierre Lombard au commencement du premier Volume. Les Sentences des Peres que cet Evêque de Paris recueillit en quatre Livres, lui firent donner le nom de Maître des Sentences. C'est dans sa plénitude, remarque notre Auteur, que les Scholastiques qui sont venus depuis lui, ont puisé; & c'est avec justice que les Théologiens le regardent comme leur Roi; puisque c'est lui qui le premier a fait descendre du Ciel en Terre la Théologie Scholastique. Le Pere Assermet fait ensuite une courte analyse de la Somme de S. Thomas, sans s'étendre sur les actions & la personne de ce saint Docteur; puis il s'applique à faire connoître Scot.

Selon lui, Jean Duns Scot remplaça Saint Bonaventure & Saint Thomas, qui moururent l'année qu'il vint au monde, c'est-à-dire en 1274. A l'âge de 24. ans, il remplit la premiere Chaire de Théologie de l'Université d'Oxford. Jusqu'alors les Professeurs Dominiquains y avoient brillé seuls; mais dès que le *Phénix des esprits, l'aigle des Docteurs, la lumiere du monde Séraphique, y parut; il divisa l'Empire Théologique, & fonda glorieusement le Royaume Scotistique.* Il passa d'Angleterre en France, & enseigna dans l'Université de Paris avec une réputation prodigieuse. Il seroit difficile d'ajoûter quelque chose aux éloges qu'on lit ici; & néanmoins l'Auteur avoue son impuissance à louer dignement le Prince des Philosophes & des Théologiens; celui dont on ne pouvoit être Disciple, qu'on ne devint docte, & propre à être Docteur.

Scot mourut à Cologne âgé seulement de trente-quatre ans. Comme il avoit défendu avec tout l'éclat possible l'immaculée Conception de la Vierge; ses Antagonistes lui firent une rude guerre, même après sa mort. Ils publiérent qu'il avoit été enterré tout vivant; qu'on l'avoit entendu mugir dans son sépulchre; & que voyant qu'il ne lui venoit point de secours, il s'étoit cassé la tête contre la pierre qui le couvroit. Pour réfuter ces faits, le Pere Assermet remarque, 1°. que les Ecrivains contemporains qui étoient les plus intéressés à en parler, n'en ont pas dit un mot. Jove seul les a rapportés trois cens ans après; & quand on lui reprochoit sa crédulité ou sa malice, il avoit coutume de répondre, *Si non è vero, è ben trovato.* 2°. Il observe que ces fables ne peuvent, en aucune façon, s'accorder avec ce qui se pratique aux funérailles des Freres Mineurs. On ne

les enterre que le lendemain de leur mort ; ainſi ceux qui ne ſeroient pas réellement morts, ont tout le tems de revenir à eux. A Cologne on les a toûjours mis dans des foſſes, & recouverts de terre : le moyen donc d'entendre leurs cris, s'ils en faiſoient ? Enfin, quand les Freres Mineurs ſont morts, on leur lie les mains & les pieds, & à Cologne on les attache outre cela à un ais ; ſi bien que quand ils revivroient dans leur tombeau, il leur ſeroit impoſſible de ſe remuer, bien loin de pouvoir ſe redreſſer, & ſe caſſer la tête contre la tombe.

Au commencement du ſecond Volume on trouve un article qui concerne Alexandre d'Alès, autre *Heros Théologique*, de l'Ordre de Saint François. On l'appelle le *Docteur irréfragable*. Il réduiſit le premier la Théologie en une Somme ; & ſon Ouvrage a ſervi de modéle à Saint Thomas. Trois de ſes Diſciples ſe diſtinguérent beaucoup ; ſçavoir Jean de Rupella, Saint Bonaventure & Saint Thomas. Les Dominiquains ne conviennent pas de ce troiſiéme Diſciple ; & les Peres Alexandre & Echard ont fait tous leurs efforts pour montrer que Saint Thomas n'eut jamais le Docteur irréfragable pour maître. On peut voir dans le Livre de quelle maniere notre Auteur répond à leurs raiſons, & comme il confirme la vérité d'un fait ſi honorable pour ſon Ordre.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE PADOUE.

MOnſieur l'Evêque de Rovigo a fait imprimer une Diſſertation ſur les années de l'Empire de Marc-Aurele Elagabale, pour juſtifier une Médaille d'Annie-Fauſtine, troiſiéme femme de l'Empereur Elagabale.

DE LUQUES.

ON a imprimé en Latin les Déciſions choiſies de François-Denys de Liciniano, ſur les matieres criminelles : c'eſt un *in-folio.*

DE NAPLES.

IL paroît une ſeconde édition de l'Ouvrage Latin du Juriſconſulte Jean-Vincent Gravina, des origines du Droit Civil, dédiée au Pape Clément XI. Il y a dans cette nouvelle édi-

tion plusieurs corrections & augmentations, & un Livre qui n'avoit point encore paru, sur l'Empire Romain. *In*-4°. deux Volumes.

Felix Morca a imprimé *in*-8°. cinq Tragédies du même Auteur, en Italien.

XXII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 28. May M. DCCXIV.

LEXICON ANTIQUITATUM ROMANARUM, in quo Ritus & Antiquitates cum Græcis ac Romanis communes, tum Romanis peculiares, sacræ & prophanæ, publicæ & privatæ, civiles ac militares exponuntur. Accedit his Auctorum notatorum, emendatorum, & explicatorum Index copiosissimus. Auctore Samuele Pitisco : cum figuris in æs incisis. Leovardiæ, excudit Franciscus Halma, Ordinum Frisiæ Typographus ordinarius. 1713. C'est-à-dire : *Dictionnaire des Antiquités Romaines, dans lequel on expose les Coutumes & les Antiquités communes aux Grecs & aux Romains, ou particulieres à ces derniers, &c. Par Samuel Pitiscus.* A Leuwarden, de l'Imprimerie de François Halma, &c. 1713. *in-fol.* Deux Vol. Tom. I. p. 1008. Tom. II. p. 1033. *sans y comprendre les Tables.*

L'Auteur nous apprend dans sa Préface l'occasion qui a fait naître ce grand Ouvrage. Il célébroit avec ses amis la soixante-quatriéme année de son âge, qui tomboit justement au dernier jour de Mars de l'an 1699. Le Sieur François *Halma*, fameux Imprimeur, étoit venu exprès d'Amsterdam pour assister à cette fête. Comme on étoit à la fin du repas, les principaux des Conviés se séparérent du reste de la compagnie pour fumer, & la conversation se tourna du côté de la Littérature. Le Sieur *Halma*, après avoir rêvé quelque tems, en se rongeant les ongles, & ouvert la bouche plusieurs fois, dans l'incertitude s'il parleroit ou non, rompant enfin le silence : Messieurs, dit-il, je projette un nouvel Ouvrage, qui jusqu'à présent, n'a point eu son pareil. C'est un Dictionnaire où seront rangées selon l'ordre de l'alphabet les Antiquités Grecques & Romaines, tirées des deux Trésors de Messieurs *Grævius* & *Gronovius*. Ajoûtez

(dit M. Pitiſcus) *& de divers autres Ecrivains*, qui depuis le rétabliſſement des Lettres, ont éclairci, par quantité de Traités particuliers, les Antiquités Romaines. Car, continua-t-il, on peut en compter un grand nombre que ces Meſſieurs ont négligé d'inſérer dans leurs amples Recueils, & qui peuvent répandre des lumieres ſur pluſieurs points de ces Antiquités. Comme M. Pitiſcus charmé d'un deſſein ſi utile à la République des Lettres, en marquoit ſa joie à la compagnie, & en faiſoit des complimens au Libraire, je ne vois perſonne, dit le Sieur *Halma*, qui ſoit plus en état que vous d'exécuter dignement un tel projet; ainſi trouvez bon que je vous en ſollicite par les motifs les plus preſſans, c'eſt-à-dire par un honoraire digne d'un ſi grand travail, & par la gloire que vous en devez attendre.

M. Pitiſcus fut d'abord effrayé d'une telle propoſition; il ſe trouvoit dans un âge trop avancé pour une entrepriſe de cette nature, & il deſeſpéroit de ſuffire ſeul à un Ouvrage qui ſembloit pouvoir occuper longtems la jeuneſſe de pluſieurs perſonnes. Après avoir balancé pendant ſix ou ſept mois ſur le parti qu'il avoit à prendre, il relut par hazard la Préface de *Lipſe* ſur *Seneque*, dans laquelle ce ſçavant Critique fait des ſouhaits ardens pour un Dictionnaire où l'on pût s'inſtruire des particularités hiſtoriques, comme on s'inſtruit de la ſignification des mots dans les ſimples Vocabulaires, & il ajoûte, que depuis vingt-cinq ans il ramaſſoit dans cette vûë des matériaux que les infirmités de la vieilleſſe ne lui permettoient pas de mettre en ordre. Ces paroles de *Lipſe* encouragérent M. Pitiſcus, & le déterminérent à mettre la main à l'œuvre.

Il avoue qu'il n'eſt pas le premier qui ait entrepris de travailler ſur les idées que *Lipſe* a fournies par rapport à cette ſorte de Dictionnaires. *Jean Lauremberg*, en ramaſſant dans ſon *Antiquarius* tous les vieux mots Latins, y explique beaucoup d'uſages particuliers aux Grecs & aux Romains: Ce Livre parut à Lyon en 1622. *in*-4°. *Jean-Georges Schielen* Bibliothéquaire de la Ville d'Ulm, dans ſa *Bibliotheca enucleata*, *ſeu Aurifodina Artium & Scientiarum omnium*, imprimée à Ulm en 1679. *in*-4°. a renfermé quantité d'articles concernant la Juriſprudence, la Phyſique, la Médecine, la Politique, les Mathématiques, la Philoſophie, l'Hiſtoire ſacrée & profane, & les a rangés par ordre alphabétique. *Jean-Adam Schill* dans ſon *Nomenclator Philologicus*, publié à Eyſenach en 1682. *in*-8°. explique non-ſeulement l'origine, les ſignifications & les différences des mots les plus

difficiles, mais encore les antiquités, les coûtumes, les fêtes, les jeux, les festins, les armes, les Jugemens civils & militaires, les supplices, les habillemens tant sacrés que profanes, les funérailles, &c. des Egyptiens, des Perses, des Grecs, & des Romains. *Matthias Zimmermann* dans son *Florilegium Philologico-Historicum*, imprimé à Misne en 1687. *in*-8°. a traité avec soin plusieurs milliers d'articles sur toutes sortes de sujets. Enfin l'Abbé *Danet* est un des derniers qui se soit exercé en ce genre d'écrire, dans son *Dictionarium Antiquitatum Romanarum & Græcarum*, à l'usage de M. le Dauphin; Livre dont la Traduction Françoise a été publiée à Amsterdam en 1701. *in*-4°.

M. Pitiscus regarde tous ces ouvrages comme de simples ébauches du vaste dessein qu'il s'est proposé, & qu'il s'est efforcé de remplir dans toutes ses parties. Il a lû pour cela environ six cens Auteurs, qui depuis le renouvellement des Lettres, ont illustré par leurs écrits les Antiquitez Romaines. Quelque considerable que soit ce nombre d'Auteurs, il ne dissimule pas qu'il n'y en ait quantité d'autres qui ont traité cette même matiere, & qu'il n'a pû consulter, faute de finance pour en faire l'acquisition, ou parce qu'il n'a pû les trouver, quelques recherches qu'il en ait faites. Tels sont (dit-il) *Johannes-Baptista Ferretus de tesseris, Angelus Roccha de Campanis, Henricus Kitschius de annulis aureis.* A l'égard du *Ferret*, il n'est point encore tombé entre les mains de l'Auteur. Quant aux deux autres, il les a déterrés trop tard pour en pouvoir faire usage, son livre étant déja imprimé.

Nous pourrions nommer ici plusieurs Ecrivains de même espece, qui ont échappé aux soins & aux perquisitions de M. Pitiscus, quoi qu'ils ne soient pas à beaucoup près si rares que les trois dont nous venons de parler. De ce nombre sont 1°. *Bertius de Aggeribus & pontibus ad mare extructis*, imprimé à Paris en 1629. *in*-8. 2°. *Stellartius de coronis & tonsuris Paganorum, Judæorum & Christianorum*; 3°. *Carlholm de Asylis*, Upsal 1682. *in*-8. 4°. *Pierius de Sacerdotum barbis*: 5°. *Sellen de antiquo funerum ritu*, Helmstadt *in*-4. 6°. *Rango de capillamentis*, Magdeburg. *in*-12. 7. *Aicher de Commitiis Romanorum*, Salisb. 1678. *in*-12. 8. *Molin, de clavibus*; Upsal. 1684: *in*-8. 9. *Hipperius de feriis Bacchanalibus*, *in*-8. 10°. *Matenesius de ritu bibendi super sanitate, &c.* Colon. 1611. *in*-8. 11. *Valerius Andreas de Toga, sago, &c.* Lovan. 1625. *in*-12. 12. *Suaresius de foraminibus lapidum in priscis ædificiis.* Lugd. 1652. *in*-8. 13. *Ciceronis*

ceronis consul, Senator, Senatusque Romanus, Auctore Bellendeno, Paris. 1612. *in*-8. 14. *Dominic. Aulesius, de Gymnasii canstructione*, &c. Neapol. 1694. *in*-4. 15. *Stockfletus de campanorum usu & abusu*: 16. *Nicolaï de calcaribus*. 17. *Sagittarius de sagittis & sagittariis veterum*: 18. *Id. de Nudipedalibus*. 19. *Id. de Antiquorum zona*. 20 *Id. de calceis priscorum*. 21. *Id. de Romanorum nuptiis*. 22. *Id de Tintinnabulis*. 23. *Stengelii Historia Hortorum*, August. 1650. in-12. &c.

La methode que suit M. Pitiscus dans ce Dictionnaire, & dont il rend compte dans sa Préface, consiste à donner sur chaque article un précis de ce que les Antiquaires modernes en disent, à rapporter quelques-uns des passages qu'ils alleguent en confirmation des faits qu'ils établissent, à indiquer exactement les endroits des Anciens d'où ces passages sont tirés, c'est-à-dire le livre, la section, le chapitre, le paragraphe, le vers, & à renvoyer pour un plus ample éclaircissement aux Auteurs mêmes dont il produit des extraits. On doit lui sçavoir gré de la peine qu'il a prise de verifier toutes les citations qu'il rapporte d'après les modernes. Cela lui a donné occasion de découvrir plusieurs negligences & plusieurs méprises de ces Ecrivains, qui citent souvent un Auteur pour un autre, ou qui commettent de pareilles infidelités par rapport aux divers ouvrages du même Auteur. C'est de quoi M. Pitiscus a cru devoir entasser dans sa Préface plusieurs preuves qui font foy de son attention & de son exactitude. Il ne nie pas que les tables des Auteurs ne lui ayent été de quelque secours pour ces sortes de verifications : mais le peu de soin avec lequel la plûpart de ces tables ont été dressées, souvent par de jeunes Ecoliers que leurs Maîtres chargeoient de ce travail épineux, ne permet pas qu'on en tire toute l'utilité qu'on devroit naturellement en attendre. Pour ce qui concerne les tables à la Dauphine, où l'on s'est contenté de rassembler séchement tous les mots d'un Auteur, sans oublier les moindres particules, qui occupent quelquefois des pages entieres, & dont personne n'a besoin, M. Pitiscus ne paroît pas en faire grand cas.

Il s'étoit proposé d'abord de mettre à la suite de chaque mot qui fait le sujet d'un article particulier, les differentes étymologies qu'on en donne; ce qui n'est pas inutile (selon lui) pour répandre la clarté sur les choses mêmes dont il s'agit. Mais ses amis l'en ont détourné, en lui remontrant que c'étoit déplacer les étymologies, que de les inserer dans un Diction-

naire purement philologique tel que le sien. Il n'a pas laissé de s'aider de l'*Etymologique* de *Vossius*, non par rapport aux étymologies, mais par rapport aux antiquitez qu'on y trouve entre-mêlées.

M. Pitiscus ne cite dans ce Dictionnaire les passages des Auteurs Grecs qu'en Latin ; & il s'attend bien aux reproches que lui feront là-dessus les Sçavans. Mais outre que les citations en Grec & en Latin auroient multiplié les frais de l'impression & grossi l'Ouvrage à l'excès, l'Auteur a pour lui un grand suffrage, qui est celui de feu Monsieur *Grævius*. Cependant n'en déplaise à cet habile Critique, Monsieur Pitiscus auroit par l'autre méthode épargné beaucoup de temps, de peine & d'argent aux Etudians, qui pour se servir utilement de son Dictionnaire, seront obligés d'avoir sous la main tous les Auteurs Grecs, afin d'y pouvoir recourir en temps & lieu : car l'on sçait assez combien l'on doit peu compter sur la fidelité de ces versions Latines. Si M. Pitiscus a eu trop bonne opinion de ces versions en les citant sans leur texte, qui doit y servir de correctif, il a de même jugé trop avantageusement de la capacité de tous ses lecteurs, lorsqu'il a négligé d'accompagner d'une version Latine, divers passages Grecs qu'il rapporte. Mais il est à presumer qu'en cette occasion M. Pitiscus a copié trop scrupuleusement ses originaux ; car l'on sçait que plusieurs de nos Antiquaires & de nos Critiques modernes citent quelquefois les passages Grecs tout crûment, & sans aucune traduction, prétendant se donner par là un air d'habileté, qui les rend peut-être beaucoup moins utiles aux Etudians.

L'Auteur ne s'est point étendu sur la descriprion des pays & des villes, non plus que sur le détail de la Mytologie ; si ce n'est dans les articles dont ont fait mention les Antiquaires compilez par MM. *Grævius* & *Gronovius* : & en ce cas, lorsque ces Ecrivains ont passé trop legerement sur les sujets dont il étoit question, M. Pitiscus a eu recours à d'autres Auteurs qui lui ont fourni de quoi suppléer aux premiers. Enfin il a fait imprimer à la tête de tout l'Ouvrage une table très-ample de tous les Auteurs ou Commentateurs anciens & modernes, sacrez & profanes, dans les écrits desquels il a puisé, & qu'il a ou noté ou corrigé, ou expliqué. Le Public lui auroit là-dessus une obligation plus complette, si dans la table qu'il a dressée des noms de ces Auteurs, il eût specifié leurs divers ouvrages concernant les Antiquités Romaines, & distingué par quel-

que marque ceux qui se trouvent renfermez dans les deux Trésors, dont ce Dictionnaire est l'abregé.

M. Pitiscus termine sa Préface en exposant les divers Jugemens que l'on a faits de cet ouvrage, sur l'échantillon que le sieur *Halma* en avoit publié d'abord. Parmi les Approbateurs qui ont fait (dit-il) le plus grand nombre, les plus distinguez sont MM. *Broukhuys*, *Grævius*, *Perizonius*, *Jansson d'Almeloveen*, *Bilert*, & *Flender*. A l'égard des Censeurs, les uns ont prétendu qu'un ouvrage de cette nature en facilitant l'étude de l'antiquité, n'étoient propres qu'à favoriser la paresse des jeunes gens. Les autres ont blâmé les Inscriptions citées dans ce Dictionnaire, au défaut d'autres autorités. Plusieurs n'ont pû souffrir que l'Auteur eût fait un mélange des coûtumes étrangeres avec les coutumes Romaines; comme si l'on pouvoit ignorer que les Romains ont emprunté des étrangers la plûpart de leurs usages. La délicatesse de quelques-uns a été blessée de la description des differens supplices dont les Romains punissoient leurs criminels. On s'imagine bien que l'Auteur n'a pas de peine à se défendre contre de pareilles censures, non plus que contre quelques autres objections encore moins importantes, & dont nous croyons inutiles de charger cet Extrait.

Nous ajouterons seulement que M. Pitiscus au mot *Barba* a fait reïmprimer le Dialogue d'*Antoine Hotmann*, sur la *barbe*, publié à Anvers en 1586. & qui étoit devenu très-rare. Le Libraire non content de contribuer à la perfection & à l'agrément de cet Ouvrage, par la beauté du papier, la netteté des caracteres, & l'exactitude de la correction, l'a enrichi d'un monument précieux de l'antiquité, trouvé en Angleterre l'an 1712. & qu'il a fait graver avec grand soin. C'est une espéce de pavé ou de parquet à la Mosaïque, long de 36. pieds, large de 15. composé de pierres de diverses couleurs, & du travail le plus exquis.

OBSERVATIONS CRITIQUES DE M. DE *Woolhouse, fameux Oculiste Anglois, sur un livre nouvellement imprimé en Angleterre, & qui a pour titre :* Opthalmographia, or, a Treatise of the Eye, in two parts, &c. C'est-à-dire : *Traité de l'Oeil, en deux parties, qui contiennent 1°. une description exacte de cet organe, la théorie de la vision, & les maladies de l'œil : 2°. les signes, les causes & la cure de ces mêmes maladies. On y a joint en forme d'Appendix quelques observations sur*

les maladies de l'oreille, & sur la communication qui se trouve entre ces deux organes. A Londres, chez Bernard Lintotl, &c. 1713. in-8°. p. 109.

MR. *Pierre Kennedy* Auteur de ce Traité, merite sans doute quelque loüange pour le soin qu'il prend de relever en quelque sorte l'honneur de la Nation Angloise, à laquelle on reprochoit de n'avoir donné jusqu'à présent en sa langue aucûn ouvrage sur les maladies des yeux, excepté une traduction de celui de *Guillemeau*, laquelle parut il y a plus d'un siécle. Il eût été seulement à souhaiter que ce nouvel Auteur eût traité son sujet avec plus d'exactitude & d'étenduë, qu'il eût consulté les meilleurs Oculistes sur le caractere & sur la cause des maladies des yeux, & qu'il ne fût pas tombé dans quantité de méprises & d'erreurs d'une dangereuse consequence par rapport aux jeunes Médecins qui voudroient le prendre pour guide. C'est en vûë de remedier sur-tout à ce dernier inconvenient, que M. *de Woolhouse* si connu par la grande experience qu'il s'est acquise sur le fait des maladies dont il s'agit, nous fait part ici de quelques-unes de ses réfléxions, par lesquelles on reconnoîtra que pour écrire solidement sur une semblable matiere, il ne suffit pas d'avoir étudié superficiellement & à la hâte les divers livres qui en traitent, mais qu'il faut avoir sçû joindre une longue pratique à une théorie bien meditée. Comme l'Ouvrage de M. *Kennedy* n'est point encore venu jusqu'à nous, & que nous ne le connoissons que d'après M. *de Woolhouse*, on ne doit pas exiger que nous garantissions toutes les remarques de cet habile Oculiste. Nous nous contenterons de les rapporter fidellement, telles qu'il nous les a communiquées.

Il s'en faut bien (observe d'abord M. *Woolhouse*) que M. *Kennedy* ait épuisé sa matiere, puisqu'il ne parle dans ce Traité que d'environ 45. maladies des yeux; au lieu que l'on en compte près de 200. outre qu'il dit si peu de choses de chacune de ces maladies, que son livre ne doit être regardé que comme une simple ébauche, infiniment au-dessous de l'Ouvrage de M. *Antoine Maître-Jean* sur le même sujet.

C'est fort à propos (continuë notre Critique) que ce nouvel Oculiste se plaint dans sa Préface, que dès son enfance il a été affligé de maux d'yeux, & qu'il a cette partie naturellement très-foible. Cela pourra lui servir d'excuse sur ce qu'il ignore encore dans l'art de guerir les yeux; & sur le peu de

connoiſſance qu'il a de la plûpart des maladies qui attaquent cet organe, & dont il paroît à peine ſçavoir les noms.

En effet il appelle *Presbitia* ce qui ſe nomme *Presbeia*, c'eſt-à-dire, le vice qui ſe rencontre dans la vûë des vieillards. Il écrit en un ſeul mot (page 34.) *Antoniatonblepharon*, pour *Atonia ton blepharon*, trois mots Grecs qui ne ſignifient autre choſe que *la foibleſſe* ou *le relâchement des paupieres* : il donne au muſcle releveur de la paupiere le nom de *rectus*, au lieu de l'appeller *attollens* ou *elevator* ; ſans faire réfléxion que le nom *rectus* ne convient qu'aux quatre muſcles *droits* du globe de l'œil.

Dans le chapitre 5. il écrit *Piſtia* pour *Poſthia* en Grec, & *hordelium* pour *hordeolum* en Latin ; & de plus il confond cette maladie qui arrive aux *tarſes* ou cartilage des paupieres, avec le *grando* du *chalezion*, maladie qui attaque le corps même des paupieres, & qui eſt toute differente de l'*orgeolet*. Il devoit auſſi parler dans ce même chapitre, & non dans le huitiéme, de la *verruë chancreuſe*, ſuite ordinaire du *Poſthia* ; & ne pas confondre cette maladie qui eſt exterieure, avec le *ficus* ou *ſycoſis*, qui arrive toujours interieurement.

Dans le chapitre 7. il ne diſtingue pas la *pſorophthalmia* d'avec la *lippitudo* ; dans le chapitre 11. il écrit *Ecanthis* au lieu d'*Encanthis* ; dans le chapitre 12. il fait d'*Unguis* & d'*Ungula* une même maladie ; quoique ces deux indiſpoſitions ſoient fort differentes, puiſque l'*Unguis* ou l'*onyx* eſt une ulceration ou ſuppuration de la cornée, qui d'abord prend la forme des *rognures d'ongle*, & enſuite celle du blanc qui ſe trouve aux racines des ongles de la main ; au lieu que l'*ungula* eſt une excroiſſance membraneuſe exterieurement étenduë ſur le globe de l'œil.

Dans le chapitre 13 qui roule ſur l'*albugo*, M. *Kennedy* veut prouver que ce mal a ſon ſiege dans le blanc de l'œil, confondant ainſi l'*albugo* avec le *coiloma* ou l'*encavûre* qui arrive ordinairement à la conjonctive.

Dans le chapitre 14. il ordonne l'onguent *Egyptiac* & le *Verdet* pour mondifier les ulceres de l'œil, qu'il appelle mal à propos *phlyctenes* ; car les *phlyctenes* ne ſont que des veſſies ou puſtules, qu'on guérit fort ſouvent par une ſimple piqueure, qui donne iſſue à la ſeroſité qu'elles renfermoient.

L'Auteur Anglois dit (à la page 55.) que quelques-uns ſe ſervent avec ſuccès du tabac Portugais en poudre, pour chaſſer la pouſſiere ou les autres ordures entrées dans l'œil ; ce qui à la vérité paroîtra nouveau ; mais ce remede ainſi que l'on-

guent *Egyptiac* du chapitre 14. sont au Jugement de M. *de Woolhouse*, pires que le mal même.

Dans le chapitre 24. M. *Kennedy* prend l'*hypopyon* pour l'*onyx* ou l'*unguis*; & dans le chapitre suivant il traite de l'*hypopyon*, qui est un abscès de l'*Iris*. Il conseille d'employer les cataplasmes pour procurer la suppuration de cet abscès; & il ne dit pas un mot de l'operation qu'on pratique si heureusement en pareil cas.

En parlant du *staphylome* dans le chapitre 26. il ordonne l'operation triviale & infructueuse que les Anciens mettoient en usage pour cette maladie; & ne fait nulle mention de celle dont on se sert aujourd'hui, soit pour la cure palliative, soit pour l'entiere conservation de la vûe.

Le premier article du chapitre 27. où il traite du *Mydriasis*, est un mauvais extrait du chapitre de M. *Maître-Jean* touchant cette maladie, & où l'Anglois copie jusqu'aux fautes de celuici, en disant que le *mydriasis* est une dilatation de la prunelle, causée par l'extension vicieuse de l'humeur vitrée; ce qui n'est pas juste, puisque la dilatation de la prunelle arrive très-souvent sans aucun gonflement dans l'humeur vitrée.

M. *Kennedy* ne copie pas moins fidellement l'Oculiste François au chapitre 33. où il ne fait que rapporter les preuves & les argumens de celui-ci touchant la *cataracte*, & en adopte jusqu'aux erreurs qui ont été refutées par des raisons ausquelles M. *Maître-Jean* n'a point encore jugé à propos de répondre. Mais il s'écarte de cette fidelité, lorsqu'il avance au sujet du *glaucome*, qu'on a pris communément pour une maladie du *crystallin*, que M. *Maître-Jean* le regarde comme une maladie de l'humeur vitrée, &c. opinion qui n'est nullement conforme aux idées de cet Oculiste François comme on pourra s'en convaincre en consultant son livre aux pages 204 & 205; mais qui est précisément celle de M. *Brisseau*: & c'est en quoi consiste la difference entre les sistêmes de ces deux Auteurs touchant la *cataracte* & le *glaucome*.

Cette méprise de M. *Kennedy* n'est pas plus excusable que celle de la page 88, où il dit que pour l'operation de la *cataracte*, il faut enfoncer l'aiguille au milieu du blanc de l'œil, ni trop haut, ni trop bas, en s'éloignant de la cornée d'environ la largeur d'un *shilling* Anglois; &c. Or l'on sçaura qu'un *shilling* Anglois n'est guéres moins large qu'une piéce de 25 sols de France; en sorte que parmi les yeux de bœuf on auroit peine

à en trouver un seul dont les dimensions pussent s'accommoder à un tel précepte.

A la page 89. M. *Kennedy* dans le dessein de nous donner un éclairciſſement qu'il n'a rencontré (dit-il) chez aucun Auteur, fait un dénombrement de toutes les parties de l'œil, qu'il prétend que perce l'Operateur avec son aiguille, en abbattant la cataracte; & ces parties (selon lui) sont la *conjonctive*, la *sclerotique*, *la retite*, l'*humeur vitrée*, après quoi il faut (ajoute-t-il) qu'elle passe au travers des *ligamens ciliaires*, avant qu'elle puisse parvenir à cet espace qui est entre l'*uvée* & la *cataracte*. On laisse à juger au Lecteur intelligent quelle est l'habileté de M. *Kennedy* dans l'anatomie de l'œil, & quel profit il a fait en lisant le livre de M. *Maître Jean*, qui à la page 164. de son livre, enseigne fort sagement que dans l'operation de la cataracte, il faut planter l'aiguille dans le blanc de l'œil environ à deux lignes près du cercle exterieur de l'*Iris*, un peu plus près ou un peu plus loin, suivant la grosseur de l'œil.

Comme M. *Kennedy* avoüe très-naïvement les fautes qu'il a commises en abbatant la *cataracte*; il y auroit de l'injustice (dit M. *de Woolhouse*) à les lui reprocher, quoiqu'il fût peut-être difficile de trouver un Oculiste qui en fasse de si grossieres. Mais comme à la page 92. il censure extrêmement la pratique de la *culebute de la cataracte*, à cause qu'il n'a pû y réüssir, il seroit dangereux de lui confier des *cataractes* adherentes, comme étoit celle de la vieille dont il fait mention à la page 93. Car cette femme n'étoit gueriſſable que par cette seule manœuvre, à la faveur de laquelle on vient tous les jours à bout de cette espéce de *cataracte*.

Après cela (dit en finissant M. *de Woolhouse*) il est difficile de comprendre sur quel fondement M. *Kennedy* declare dans sa Préface, que n'ayant encore paru en Anglois rien de supportable sur ce sujet, il espere que son livre sera d'une utilité d'autant plus grande, qu'on y trouvera quantité de nouveautez qui ont échappé à *Galien*, à *Plempius*, à *Briggs*, à MM. *Maître-Jan* & *Briſſeau*, en un mot à tous les Auteurs Latins, François & Italiens. Il ne peut servir (poursuit notre Critique) qu'à convaincre de plus en plus les Anglois du besoin qu'ils ont d'un Traité complet sur les maladies des yeux, écrit en leur langue.

ΚΛ. ΑΙΛΙΑΝΟΥ ΣΟΦΙΣΤΟΥ ΠΟΙΚΙΛΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ ΒΙΒΛΙΑ ΙΔ. Cl. Æliani Sophistæ variæ Historiæ libri XIV. Cum Notis *Johannis* Schefferi interpretatione *Justi Vulteii*, variis item lectionibus trium Manuscriptorum Codicum è Regia Parisiensi Bibliothecâ, notis posthumis *Joh. Schefferi*, Fragmentis *Æliani*, copiosiori indice Græco-Latino, annotationibusque *Joachimi* Kühnii. Editio postrema, curante *Joh. Henrico* Liderlino. Argentorati, sumptibus Joh. Reinholdi Dulssec-keri. 1713. C'est-à-dire : *Les quatorze livres de l'Histoire diverse de* Claude Elien, *avec la version Latine de Juste Voulté, les Notes de Jean Scheffer, & celles de Joachim Kühnius ; derniere Edition, mise au jour par les soins de Jean-Henri Lederlin.* A Strasbourg, aux frais de Jean Reinhold Dulssecker. 1713. in-8°. p. 827. sans y comprendre les Tables.

On peut regarder cette nouvelle Edition de l'Histoire diverse d'Elien, comme une des plus parfaites qui ait paru jusqu'ici. Le sçavant *Scheffer* est un des premiers qui ait contribué à cette perfection, par les deux éditions qu'il a publiées de cet Auteur, & sur tout par la derniere, dans laquelle il s'est très-utilement servi de trois manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France, pour la correction du texte Grec ; sans compter les lumieres qu'il a tirées pour cela des Notes de *Tanneguy le Févre*, & de quelques autres Interpretes ou Critiques, qu'il a eu soin de consulter. On lui a de plus l'obligation d'avoir ébauché la Table des mots Grecs qui termine ce volume, & qui peut passer pour un *Lexicon* particulier de cet Ouvrage d'Elien.

M. *Kühnius* a grande part aussi au bon état où nous voyons aujourd'hui cet Historien Grec, par l'édition qu'il en a donnée à Strasbourg dès l'année 1684. Outre les Notes de *Scheffer* déja imprimées, on y trouve celles que cet Editeur avoit laissées manuscrites, dans le dessein d'en enrichir, s'il eût vécu, une nouvelle édition. M. *Kühnius* a joint aux Notes de *Scheffer* les siennes propres, dans lesquelles il éclaircit le texte en beaucoup d'endroits, & le corrige en quelques autres, mais en se tenant sagement en garde contre la démangeaison si ordinaire aux Critiques, de sacrifier le sens naturel & simple d'un Auteur aux vaines subtilitez de leur imagination. Il y a de plus inseré diverses remarques importantes que lui avoit communiquées M. *Kœnig* son ami, ainsi que plusieurs fragmens d'Elien, recueillis par celui-ci, & que M. *Kühnius* a mis à la suite de ceux qu'il avoit lui-même rassemblez. Enfin il a donné à la table des mots

Grecs

Grecs, toute l'étenduë qu'elle pouvoit avoir, en profitant des additions manuscrites que *Scheffer* y avoit faites jusques au mot Διαβδλλομαι, & y faisant les siennes depuis ce même mot jusqu'à la fin, il a grossi de plusieurs articles la table Latine, & a de nouveau ajouté une petite table des Auteurs citez par Elien. A l'égard de la version Latine, qui originairement est de la façon de *Juste Voulté*, & le coup d'essai d'un jeune homme, elle a été tant de fois retouchée, qu'à peine lui reste-t-il rien de sa premiere forme. Cela n'a pas empêché M. *Kühnius* d'y faire encore ses corrections en quelques endroits, mais seulement lorsque les méprises du Traducteur lui ont paru de nature à pouvoir induire en erreur des lecteurs, même éclairez & attentifs.

C'est donc cette édition de M. *Kühnius* qui reparoît aujourd'hui avec un nouveau lustre, par les soins de M. *Lederlin*, que ses Notes sur *Pollux* ont déja fait avantageusement connoître. Quoiqu'il n'ait rien ajouté au travail des autres Editeurs d'Elien, on doit lui tenir compte de l'exactitude avec laquelle il a reparé les breches des impressions précédentes de cet Auteur, où les Imprimeurs non contens d'omettre des mots, avoient sauté des lignes & des phrases entieres, sur-tout dans la table Gréque.

Il est assez surprenant (observe M. *Kühnius*) qu'un Ecrivain du merite d'Elien ait été si peu célébré par les anciens Auteurs. En effet, à l'exception de *Philostrate* & de l'Anonyme dont *Suidas* nous a conservé le fragment ou l'extrait, tous les autres n'ont fait nulle mention de cet Historien, non pas même en passant. Il est vrai que *Martial*, dans l'Epigramme 41. du livre XI. brocarde un certain *Elien*, & que dans l'Epigramme 24. du livre XII. il donne à un autre de même nom le titre d'*Eloquence*: mais la question est de sçavoir si ces passages ont rapport à notre Elien; ce qui paroît d'autant plus douteux, que ce nom étoit alors fort commun. M. *Kühnius* ne voit que deux causes ausquelles on puisse raisonnablement attribuer un pareil silence : la perte que nous avons faite malheureusement des Auteurs qui parloient d'Elien avec éloge; ou l'envie & la haine qu'il s'est attirée de la part de ses contemporains, soit Grecs, soit Latins, pour avoir égalé les premiers en pureté de langage, & pour avoir illustré par ces écrits une langue étrangere preferablement à la sienne. Mais quelle que puisse être la cause de ce profond silence des Anciens au sujet d'Elien, on peut dire que sa reputation n'a rien perdu auprès des bons Juges, & qu'il a

fait lui-même son éloge non-seulement par l'élegance de son style, mais encore par l'idée qu'il nous donne lui-même de son esprit & de son cœur à la fin de son *Histoire des animaux*.

» Je ne doute pas (dit-il) que ceux qui ne connoissent d'autre » felicité dans la vie que de satisfaire leur ambition ou leur » avarice, ne me blâment d'avoir employé mon temps à des » recherches méprisables & frivoles à leurs yeux, plûtôt que » de me pousser à la Cour des Empereurs, & de m'y enrichir » considerablement, comme je l'aurois pû faire. Mais pour moi, » négligeant les occasions de faire fortune, j'aime mieux m'in- » struire curieusement de ce qui regarde la nature des renards, » des lezards, des escarbots; & j'examine avec plus de plaisir » quelle est l'occupation du leopard & celle de la cicogne, si » pleine de pieté pour ses parens; avec quel agrément & quelle » volubilité le rossignol varie les inflexions de sa voix; quelle est » l'intelligence & la docilité de l'élephant; en combien d'espé- » ces on divise les poissons; le passage des gruës d'un pays dans » un autre, &c. Bien loin d'aspirer à être mis au rang des Cræ- » sus ou des Crassus, je n'a point de plus forte ambition que » de meriter d'être du nombre de ceux qui ont acquis la repu- » tation de grands Poëtes, de fideles interpretes de la Nature, » ou d'excellens Historiens. Par là j'établirai plus solidement » ma gloire que si je me conformois aux vûës & aux conseils » de mes Censeurs. Car une once de bonne & saine érudition » me paroît preferable à tous les tresors & à toutes les posses- » sions de ceux qui dans tous les temps ont le plus brillé par » leurs richesses.

La conduite d'Elien a parfaitement répondu à de tels discours. Eloigné du tumulte de la Cour, exemt des soins du mariage, & revêtu d'une dignité sacerdotale qui le laissoit maître de presque tout son tems, il en a employé la meilleure partie à se perfectionner dans les lettres Grecques, & il y a fait de si grands progrès, qu'au jugement des Grecs mêmes, son style le déclaroit citoyens d'Athenes plûtôt que natif de *Préneste*.

Cette pureté & cette élégance doivent nous faire beaucoup regretter ceux de ses ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous & exciter en même tems notre indignation contre l'ignorance & le mauvais goût des compilateurs à qui nous devons ce qui nous reste de ses écrits. Nous avons perdu son Traité *de la Providence* où il prouvoit contre *Epicure*, par l'histoire suivie des Etats les plus florissans, que les affaires humaines ne dépendent

point d'un hazard aveugle, mais sont gouvernées par un Etre souverainement sage: nous ne connoissons du même Auteur que par le titre, un autre ouvrage touchant la *manifestation de la présence Divine*, dans lequel il prétendoit démontrer par les cures miraculeuses de certaines maladies, par les punitions terribles des sacriléges, & par les récompenses imprévûës de la piété, que les Dieux annoncent très-souvent leur présence par la juste distribution des peines & des bienfaits.

Quant à l'*Histoire diverse* dont il s'agit ici, Mr. Kühnius estime que l'Auteur lui-même auroit peine à le reconnoître, tant il la trouveroit mutilée & défigurée: les vers en ont dévoré une partie, & le reste est demeuré en proye aux copistes ignorans & aux Commentateurs sans jugement, qui ont retranché, abregé, confondu ou distingué mal à propos les divers articles en sorte qu'au lieu d'un ouvrage régulier & complet, ils ne nous ont laissé qu'un amas informe de débris, c'est de quoi les Commentateurs produisent divers exemples dans leurs notes, & ce qu'ils tâchent à réparer en plusieurs endroits, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la lecture de ce volume, pour l'impression duquel il paroît que le Libraire n'a rien épargné.

COMPENDIUM THEOLOGIÆ DOGMATICÆ AD Moralis, ad usum Seminarii Catalaunensis; c'est-à-dire: *Abregé de la Théologie Dogmatique & de la Théologie Morale, composé pour l'usage du Séminaire de Chaalons sur Marne.* A Paris, chez Esprit Billiot, rue de la Harpe, à la ville de Paris. 1714. in-12. pag. 789.

L'Auteur est assez connu par les ouvrages mêmes dont celui-ci est l'abregé. Il y observe sa méthode ordinaire d'instruire par des interrogations & des réponses.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE ROME.

ON a donné le quatriéme tome du Commentaire sur les Bulles contenues dans le Bullaire de Laërce Cherubin, par le Jurisconsulte Vincent Petra: cet Auteur a fait aussi un Ouvrage in-4. sur la Penitencerie.

Le Pere Poma de Trapani, Définiteur du Tiers Ordre de S. François vient de donner *in-folio* en Italien un Panegyrique Historique & Moral de saint Jean-Baptiste, tiré de l'Evangile, des saints Peres, des Interpretes de l'Ecriture Sainte & d'autres Auteurs. Il a dédié cet Ouvrage à Dom Raimond de Perellos, Grand Maître de Malthe.

XXIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 4. JUIN M.DCCXIV.

LA VIE DE MONSIEUR BOURDOISE, PREMIER *Prêtre de la Communauté de saint Nicolas du Chardonnet.* A Paris, chez François Fournier. 1714. vol. in-4. pag. 776. sans compter un long recueil des sentences Chrétiennes de Mr. Bourdoise, qu'on a joint à l'ouvrage.

CEtte vie de Mr. Bourdoise est divisée en cinq livres; le sujet du premier est la naissance de Mr. Bourdoise, son éducation & tout ce qui concerne ses premieres années jusqu'à ce qu'il fût reçû au Soudiaconat; l'Auteur décrit dans le second avec quelles saintes dispositions Mr. Bourdoise entra dans le sacerdoce, quel étoit son zéle pour le Clergé, les grands biens qu'il fit à la Communauté & à la Paroisse de saint Nicolas, & un grand nombre de particularités très-édifiantes; on suit tout de même dans les deux autres, l'ordre des années, plûtôt que celui des matieres, & cela à l'exemple des meilleurs Historiens de ce tems, qui en usent ordinairement ainsi dans leurs Ouvrages; mais comme un grand nombre de faits très-instructifs n'ont pû trouver place dans le corps de l'Histoire, on a cru devoir ajouter un livre des vertus de Mr. Bourdoise, & des sentimens qu'il avoit sur les principaux devoirs des Chrétiens & des Ecclésiastiques: on a fait entrer dans ce livre, qui est le cinquiéme, plusieurs belles maximes qui font voir plus particulierement le caractere de Mr. Bourdoise; ce dernier livre est très-interessant, nous nous y arrêterons principalement après que nous aurons dit un mot en général, de ce que c'est que cette histoire.

On ne trouve ici ni révélations ni miracles, mais on y voit un homme sans nom, sans bien, sans crédit, avec des talens

fort médiocres, & assez peu d'étude, banir une infinité d'abus, rétablir les anciens usages de l'Eglise, réformer le Clergé & le Peuple presque par-tout le Royaume, contribuer à l'établissement d'un grand nombre de Séminaires, & instituer une pieuse Communauté qui subsiste depuis-long-tems, ce qui est une espéce de miracle plus utile à l'Eglise (comme remarque l'Historien dans sa Préface) que ne seroit de guérir les malades & de ressusciter les morts : on ne verra donc pas dans cet ouvrage, des choses extraordinaires, qui servent plus à l'admiration qu'à l'imitation ; mais on y trouvera par-tout des exemples d'une piété solide, des actions & des maximes édifiantes, un grand désintereßement, une vie pauvre & laborieuse, un zéle ardent & discret pour la discipline, & un véritable amour de Dieu & de son Eglise.

Mr. Bourdoise dépourvû de biens & né de parens pauvres, fut obligé de passer ses premieres années dans des occupations pénibles & humiliantes ; mais les Lecteurs Chrétiens ne seront point blessés de cette circonstance, s'ils considérent (comme on nous le fait remarquer dans l'Avertissement) que Dieu a souvent permis que ceux qu'il destinoit aux emplois les plus honorables, fussent exercés auparavant par le travail & par les humiliations ; c'est ainsi qu'il voulut que Moyse & David fussent occupés à garder des troupeaux avant que d'être chargés de la conduite des Peuples. Saint Pierre & la plûpart des Apôtres étoient des Pêcheurs.

On verra dans l'Avertissement, comment l'Auteur de cette Histoire a trouvé les piéces & les matériaux nécessaires pour la composer, & on y apprendra plusieurs autres circonstances qui concernent la maniere dont l'Historien s'est conduit pour donner l'ouvrage au Public ; nous nous retrancherons à faire voir ici l'esprit & le caractere de Mr. Bourdoise, par les maximes & les sentimens que l'on rapporte de lui, & qui de l'aveu de l'Historien, sont tout ce qu'il y a de plus utile dans ce livre.

De sa Foi.

On nous parle d'abord de la Foi de M. Bourdoise & de son attachement au saint Siége : il estimoit tant cette vertu, nous dit-on, qu'il ne craignoit rien tant que d'en être privé ; il n'avoit encore que quinze ans, lorsqu'il entendit son Curé qui expliquant la parabole des vignerons, dit que l'Angleterre ayant per-

du la foi par ses péchés, il étoit à craindre qu'un semblable malheur n'arrivât à la France, & que tel qui l'entendoit pourroit en être témoin, si on ne pensoit sérieusement à appaiser la colere de Dieu : le jeune Bourdoise prit pour lui ce discours, & apréhendant que l'amour des biens de la terre ne lui fit perdre ceux du Ciel, il crut que pour conserver le précieux don de la Foi qu'il avoit reçu au Baptême, il falloit qu'il s'attachât inséparablement à la chaire de saint Pierre : je fis résolution, dit-il, de ne faire jamais fortune au siécle, & quant à ce qui regarde l'Eglise, de me tenir au gros de l'arbre.

On ne peut nier, continue l'Historien, que Mr. Bourdoise n'ait eu de grandes liaisons avec plusieurs des premiers défenseurs de la doctrine de Jansenius ; mais il ne les connoissoit pas pour tels, & il n'y avoit encore rien de décidé sur les questions dont on disputoit. Mr. Bourdoise fit connoissance avec Mr. de Saint Cyran en 1628. & cet Abbé lui fit toujours beaucoup d'honnêteté, venant souvent à Saint Nicolas, & Mr. Bourdoise lui rendant de fréquentes visites. Ce commerce dura jusqu'à ce que Mr. de Saint Cyran fût arrêté & mis à Vincennes.... Mr. de Saint Cyran ayant mis au Séminaire un Ecclésiastique qui avoit été son domestique, & dont il payoit la pension, Mr. Bourdoise le lui rendit un an après, sans avoir voulu permettre qu'il se présentât pour recevoir les Ordres, parce qu'il ne le croyoit pas propre à un si saint état ... Mr. Bourdoise connut encore particulierement Mr. Feideau à saint Méderic, & fut extrêmement édifié de voir un homme qui étant d'une famille considérable, vouloit bien faire les fonctions de Vicaire de Paroisse dans Paris : il prêchoit avec beaucoup de zéle & faisoit le Catechisme aux enfans avec encore plus d'humilité; voilà ce que Mr. Bourdoise estimoit en Mr. Feideau, ne pouvant pas prévoir que cet Ecclésiastique souffriroit plûtôt l'exil, que de se soumettre aux Bulles des souverains Pontifes qui condamnoient les cinq Propositions.

Mrs. de Port Royal, écrivoit-il en 1605. favorisent les soutanelles par leur pratique. Mr. de Singlin étant venu à Liancourt au mois d'Aoust dernier, fut obligé d'emprunter la soutanne d'une personne de sa compagnie pour dire la Messe ; il fit ensuite demander à dîner avec la Communauté, on lui dit qu'il seroit le bien venu, pourvû qu'il fût en soutane, & il n'y vint pas ; il se présenta sur le soir avec un Curé de la ville de Beauvais, & demanda à souper, & on les refusa parce qu'ils étoient en soutanelles.

De sa confiance en Dieu.

La confiance que Mr. Bourdoise avoit en la Providence de Dieu étoit le fondement de tout ce qu'il esperoit pour le tems & pour l'Eternité ; c'est sur ce fondement qu'il établit la Communauté de saint Nicolas, & qu'il entretint en differens tems un grand nombre de pauvres écoliers, leur fournissant des soutanes & des surplis, & les nourrissant les Fêtes & les Dimanches afin que rien ne les empêchât d'assister aux Offices de la Paroisse : On ne sçavoit où un si pauvre Prêtre pouvoit prendre tout ce qu'il dépensoit, & il en étoit surpris lui-même, &c.

De son respect pour le saint Sacrement.

Il ne pouvoit souffrir les fréquentes expositions du saint Sacrement, outre qu'elles sont nouvelles, disoit-il, elles paroissent contraires au respect qui est dû à Notre Seigneur... Chose admirable, s'écrioit-il: quand on descend la Châsse de sainte Géneviève, on commence dès la veille à dire les Vêpres pontificalement ; après Complies on chante Matines & Laudes avec la même solemnité, depuis onze heures jusqu'à midi; on sonne une petite cloche toute seule, c'est le dernier signal : tous les Religieux les pieds nuds entrent en même tems au Chœur, l'Abbé & ses Ministres montent dans l'enceinte de l'Autel, & les Religieux dans le Sanctuaire, on dit ensuite les sept Pseaumes de la Pénitence, les Litanies & les Oraisons, & après que le Chœur a dit *Confiteor* ; l'Abbé prononce l'absolution comme le jour des Cendres; & pendant que toutes les cloches sonnent & qu'on chante un Répons en l'honneur de la Sainte, deux Prêtres revêtus d'aubes, montent sur les colomnes où repose la Châsse, pour la descendre avec l'aide des Sacristains, quatre Religieux des plus anciens la reçoivent sur leurs épaules, & la portent sur la table qui est préparée pour cela à la Chapelle de sainte Clotilde ; on chante aussi-tôt la Messe solemnellement, tous les Religieux y communient, excepté celui qui doit dire la Messe pour ceux qui portent la Châsse ; après la Messe les Religieux vont selon l'ordre qui leur est marqué, réciter les Pseaumes devant la Châsse & demeurent ainsi à jeun & les pieds nuds jusqu'à ce que la cérémonie soit achevée, & que la Châsse soit remise en sa place ; on ne peut pas douter, continue M. Bour-

doise, que les Reliques de sainte Génevieve ne méritent tous ces honneurs, mais il est encore plus certain que Notre Seigneur qui est au saint Sacrement de l'Autel, mérite infiniment davantage, & qu'il faudroit à proportion faire beaucoup plus pour exposer le saint Sacrement que pour exposer la Châsse de Ste. Génevieve; nous ne demandons pas (c'est toujours Mr. Bourdoise qui parle) pourquoi on fait tant d'honneur à cette Sainte, le Seigneur veut que sa fidelle servante soit ainsi honorée, mais le Seigneur lui-même mérite-t'il moins d'honneur? Pourquoi donc expose-t'on si souvent & avec si peu de cérémonie son saint Corps; on dit des Messes basses devant le saint Sacrement & un enfant mal fait & mal habillé les sert, au lieu qu'il n'en faudroit point du tout dire, si l'on suivoit le cérémonial des Evêques ou qu'il faudroit du moins qu'elles fussent servies par un Ecclésiastique en surplis... C'est une chose assez nouvelle d'exposer le saint Sacrement, MM. de Notre-Dame de Paris n'ont commencé qu'au mois d'Octobre 1627. à l'exposer hors le tems de la Fête-Dieu, & il est à remarquer que jusqu'alors la Cathédrale de Senlis ne l'avoit pas encore exposé même pendant l'Octave: M. Bourdoise voyant que la discipline changeoit là-dessus, s'appliqua seulement à retrancher les abus qui se commettoient dans les expositions du saint Sacrement, & pour cela il voulut qu'on l'exposât rarement hors le tems de l'Octave, & que ce fût toujours avec les cérémonies convenables. Il établit là dessus des régles qui s'observent encore à saint Nicolas, sçavoir, qu'on n'expose jamais le saint Sacrement qu'on n'en puisse faire l'Office ou la mémoire, & par conséquent on ne l'expose jamais aux Fêtes annuelles ni solemnelles, parce que dans ces jours on ne peut, selon les régles, faire aucune mémoire; & quand on lui demandoit pourquoi on n'exposoit pas le saint Sacrement le jour de Pâques, de Noel & de saint Nicolas, il répondoit que ce n'étoit pas la Fête du saint Sacrement.

Des Cimetieres.

C'est le respect que Mr. Bourdoise avoit pour le saint Sacrement, qui étoit cause qu'il ne pouvoit souffrir qu'on enterrât les morts dans l'Eglise: l'Eglise, disoit-il, est la maison de Dieu & le lieu où J. C. repose au saint Sacrement, & le cimetiére selon la signification de son nom, est un dortoir où les corps des Chrétiens attendent la Résurrection. Jamais les Payens n'ont

n'ont osé enterrer leurs morts dans les Temples de leurs faux Dieux, nos Eglises méritent infiniment plus de respect, & les enfans du grand Constantin, premier Empereur Chrétien, crurent faire un grand honneur à leur pere, en le faisant enterrer dans le vestibule de l'Eglise qu'il avoit fait bâtir sous le nom des Apôtres, de sorte, dit saint Chrysostome, que les Empereurs sont aux tombeaux des Apôtres ce que les portiers sont au Palais des Empereurs; l'abus de se faire enterrer dans l'Eglise, étoit devenu si commun au sixiéme siécle, qu'il fallut que les souverains Pontifes & plusieurs Conciles de France & d'Espagne y remédiassent, & deffendissent à tous les Chrétiens de se faire enterrer dans les Eglises, mais seulement aux environs & le long des murs, c'est à-dire dans les cimetiéres qui sont ordinairement près des Eglises; ces régles toutes justes qu'elles étoient n'en furent pas mieux observées, & le mal croissant de jour en jour, on imposa de grosses sommes sur ces sépultures, pour voir si par ce moyen on empêcheroit le désordre, mais ce reméde fut un nouveau mal & augmenta le nombre des prévaricateurs au lieu de le diminuer, les uns se faisant honneur d'une dépense extraordinaire, & les autres n'osant s'en dispenser de peur d'être accusés d'avarice ou d'ingratitude. Mr. Bourdoise fit néanmoins tous ses efforts pour rétablir l'usage des cimetiéres, il soutenoit que tous les Chrétiens & même les Prêtres y devoient être enterrés, il souhaittoit seulement que comme dans l'Eglise la place des Prêtres est distinguée de celle des Laïques, il y eût aussi dans le cimetiere un lieu particulier pour la sépulture des Prêtres; il avoit établi cela à Orléans en 1617. & on voit encore dans le cimetiére de saint Pierre en Sentelé, le tombeau de Mr. Halé, qui étoit Curé de cette Paroisse lorsque Mr. Bourdoise y alla; il fit la même chose à Brou & à d'autres Paroisses de Chartres & de Paris: on sçait que Messieurs Bignon voulurent être enterrez au cimetiere de saint Nicolas du Chardonnet, plusieurs personnes suivirent leur exemple. M. Bourdoise fit pour lui-même ce qu'il avoit conseillé aux autres, & voulut être enterré au cimetiere. Les Prêtres de saint Nicolas observent religieusement la pratique qu'il leur a enseignée là-dessus, & Messieurs les Curez & Marguilliers leur ont accordé une place particuliere dans le cimetiere de la Paroisse.

Son zele pour la célébration des Offices.

Il ne permettoit pas qu'on célébrât des mariages les Fêtes &

les Dimanches, de peur que ce ne fût une occasion de perdre l'Office, ou de violer la sainteté de ces saints jours par le travail qu'il falloit faire pour preparer une infinité de choses qu'on croit nécessaires pour ces cérémonies; il eut encore souhaité qu'on n'eût pas mis à des jours de Fêtes les vêtures & les professions Religieuses, non plus que les théses de Philosophie & les déclamations afin qu'on ne détournât personne de la Paroisse.

Comme il croyoit que tout le monde étoit obligé d'assister aux Offices, il voulut qu'ils fussent faits avec toute la pieté possible, mais il ne vouloit pas qu'ils fussent trop longs, de peur d'ennuyer ceux qui y venoient. On fait souvent des fondations indiscretes, disoit-il, & on mêle tant de devotions à l'Office Paroissial, qu'il devient incommode aux paroissiens les plus devots; on voudra, par exemple, plusieurs répons, des antiennes, des pseaumes & des libera à la procession de la grand-Messe. On en mettra autant entre Vêpres & Complies, c'est un desordre & un moyen infaillible de chasser tout le monde de l'Eglise; la vraye devotion n'est pas de rendre l'Office plus long, mais c'est de le faire devotement, afin qu'on y assiste volontiers, & qu'on en soit édifié. Si j'avois à fonder des prieres extraordinaires, disoit ce Serviteur de Dieu, je les mettrois à des jours ouvrables, afin que ceux qui voudroient, y pussent assister sans en être incommodez, & que ma devotion ne préjudiciât point à l'obligation.

Son respect pour les Eglises.

Ce n'étoit pas la grande magnificence que M. Bourdoise souhaitoit dans les Eglises, on y doit venir pour prier, disoit-il, & non pour y voir des richesses; mais il vouloit que tout y fut propre & bien ordonné, & il n'y souffroit rien d'indécent. Un Curé se plaignant un jour de ce qu'il n'avoit encore pû obliger ses Paroissiens à nettoyer son Eglise : C'est votre faute (lui dit M. Bourdoise) car vous ne vous expliquez pas bien. Vous leur dites : *Allez balayer l'Eglise*, & ce n'est pas ainsi que vous devez parler. Il faut dire : *Allons balayer l'Eglise*. Prenez vous même un balai, leur donnez l'exemple, & vous verrez que personne ne fera difficulté de vous suivre; la chose arriva effectivement comme le Serviteur de Dieu l'avoit dit, l'Eglise fut balayée & entretenuë depuis fort proprement.

L'Amour qu'il avoit pour l'Eglise, faisoit qu'il n'y souffroit

point de chiens, il les chassoit lui-même avec un foüet fait exprès, & croyoit y être obligé en vertu de l'ordre de portier qu'il avoit receu après la tonsure. A Liancourt les chiens de M. de Liancourt même ne furent pas épargnez, & M. Bourdoise fut en cela heureusement secondé par les Officiers qui avoient soin de ces chiens, car ils les dresserent si bien qu'ils n'oserent plus entrer dans l'Eglise, quoi qu'on les amenât souvent jusqu'à la porte.

M. de Liancourt ayant appris cela, voulut en faire l'experience & en donner le divertissement à un Ambassadeur étranger qui l'étoit venu voir. Allant donc un jour à la Paroisse pour y entendre la Messe, car M. Bourdoise avoit reglé les choses de maniere qu'on n'en disoit plus à la Chapelle du Château, & passant par la basse-cour, il fit lâcher tous les chiens, qui se mirent aussi-tôt à abboyer, à sauter, & à courir. Je croyois que nous allions à la Messe, dit l'Ambassadeur & il semble que vous nous meniez à la chasse ; nous allons à l'Eglise, dit M. de Liancourt, ces chiens nous divertiront en chemin & ne nous empêcheront point de prier Dieu pendant la Messe : en effet ces chiens après avoir bien couru & bien sauté, ne furent pas plûtôt arrivés à la porte de l'Eglise, qu'ils se rangerent en haye pour laisser passer la compagnie, & se tinrent ainsi jusqu'à la fin de la Messe sans entrer dans l'Eglise, ni faire aucun bruit dehors, M. l'Ambassadeur en paroissant surpris, M. de Liancourt lui dit que ces chiens en avoient l'obligation à un bon Prêtre qui leur avoit donné de si bonnes leçons là-dessus, qu'ils ne les avoient point oubliées.

M. Bourdoise ne pouvoit souffrir que les Laïques entrassent dans le Choeur, & Madame la Duchesse d'Aiguillon voulant un jour entendre la Messe en l'Eglise de saint Nicolas, & ses gens ayant placé son carreau dans le Sanctuaire, M. Bourdoise prit le carreau & le porta hors du Choeur. M. le Cardinal de Richelieu ayant sçû la chose, fut choqué de ce qu'on avoit ainsi traité sa niéce, & fit appeller M. Bourdoise, qui refusa d'abord d'y aller, disant qu'il n'avoit pas l'honneur d'être connu de son Eminence, & qu'apparemment on le prenoit pour un autre. On l'avertit une seconde fois, & on lui envoya même un carosse : Il partit aussi-tôt, mais à pied, s'excusant sur ce qu'il n'avoit pas cru que son Eminence pensât à un pauvre Prêtre de Paroisse, & comme il voulut saluer son Eminence : Est ce donc vous, lui dit M. le Cardinal, qui avez chassé ma niéce du choeur de

votre Eglise ? Non, Monseigneur, lui répondit le Serviteur de Dieu, en faisant une profonde révérence. Ne vous appellez-vous pas Bourdoise, dit M. le Cardinal : Oüi, Monseigneur, répondit M. Bourdoise. Et c'est vous-même, reprit M. le Cardinal, qui lui avez fait cet affront ? Pardonnez-moi, Monseigneur, dit M. Bourdoise. Et qui est-ce donc, lui demanda M. le Cardinal ? C'est Votre Eminence, répondit M. Bourdoise, ce sont tous les Prélats qui étant assemblez dans les Conciles, où faisant des Réglemens pour les Diocèses, ont deffendu aux Laïques, & surtout aux femmes, d'entrer dans le choeur. M. le Cardinal fut surpris de cette réponse, quoiqu'il ne parût pas en être fort content. Mais Madame la Duchesse d'Aiguillon, sa niéce, profita de l'avis qu'on lui avoit donné, & en sçut si bon gré au Serviteur de Dieu, qu'elle vint beaucoup plus souvent à saint Nicolas, & ayant fait de grandes libéralitez au Séminaire pendant sa vie, elle ne l'oublia pas dans son Testament.

Son humilité.

M. Bourdoise étoit si pénetré de l'amour de l'humilité, qu'il ne laissoit passer aucune occasion de s'humilier. Sçachant ce qu'il étoit, il vouloit bien que tout le monde le sçut, & il disoit sans façon, qu'il étoit né de pauvres parens; qu'il avoit gardé les bestiaux; qu'il avoit demandé l'aumône; qu'il avoit été Clerc de Notaire, Laquais, Cuisinier, Portier de College, &c.

Son sentiment sur les Armoiries qu'on met aux Ornemens des Eglises.

Ceux, disoit-il, qui font porter leurs Armes sur des Chasubles à des Prêtres célébrant la sainte Messe, comparent ces Prêtres à des mulets, puisque les uns comme les autres sont couverts des Armes de Monsieur ou de Madame : chose infâme, & toute remplie de superbe pour les Messieurs où les Dames, & de bassesse pour les Prêtres. M. Bourdoise déclamoit contre cet abus toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. Un jour ayant rencontré chez M. de Liancourt un des Officiers de la Maison, dans un antichambre, il fit de grandes révérences à cet Officier, & lui donna toutes les marques de respect qu'il eût pû donner à un grand Seigneur. M. de Liancourt qui s'en apperçut en fut surpris, & lui demanda pourquoi il en usoit ainsi. M. Bourdoise lui répondit qu'il avoit cru que c'étoit un homme

de qualité. C'est un de mes domestiques, reprit le Duc. Il ne porte pas vos livrées ni vos armoiries, dit le Serviteur de Dieu. C'est un Gentilhomme, répliqua M. de Liancourt, & il n'y a que les Laquais & les bas Officiers qui portent les livrées. Hélas! dit M. Bourdoise, Jesus-Christ que je représente à l'Autel, ne devroit donc pas les porter. Il fit voir ensuite qu'elle est la dignité d'un Prêtre, & l'injure qu'on fait à Dieu, quand on met des armoiries sur les chasubles & sur les autres ornemens, & dit cela avec tant de zèle & de force, que Monsieur & Madame de Liancourt en furent persuadez, & lui permirent sur le champ de faire ôter toutes les armoiries qui étoient sur les ornemens de l'Eglise de sa Paroisse. Ils voulurent même qu'on effaçât une litre ou ceinture qui étoit peinte sur le mur de l'Eglise en dedans. C'étoit le jour du saint Sacrement, & le second coup de Vêpres étoit déja sonné. Dès le même jour les portes de la Sacristie étant fermées, trois personnes furent employées à ce travail: M. Bourdoise crut qu'on pouvoit travailler à une si sainte œuvre sans violer la sainteté du jour.

M. Bourdoise ne pouvoit souffrir non plus, que les Laïques fussent revêtus des habits qu'il n'appartient qu'aux Ecclésiastiques de porter. Les Laïques, disoit-il, usurpent effrontément les habits & les ornemens Ecclésiastiques, comme on les voit par tout dans Paris & ailleurs, à des processions, se servir des aubes bénites, porter des surplis, des chapes, des tuniques, & même les saintes Reliques. Ne sont-ce pas-là, s'écrioit-il, de vrayes mascarades, comme au tems du carnaval; des mascarades qui tournent à la honte de l'Eglise & au mépris du Christianisme.

Nous passons une infinité d'autres articles encore plus dignes d'attention & plus édifians, mais qu'il faut lire dans le corps de l'Ouvrage. Ceux même que nous venons de rapporter perdent beaucoup de leur force par le déplacement & l'abregé qu'il nous en a fallu faire pour les mettre dans cet extrait; tout ce que nous dirons, c'est que la lecture de cette Histoire justifie pleinement l'approbation qui est à la tête de l'Ouvrage. On y trouve un pénitent fort dur à lui-même, animé d'un zèle ardent pour l'instruction des Peuples, pour la fidelité aux devoirs de Paroisse, pour le culte de Dieu, la décoration des saints Autels, un serviteur de Dieu toujours appliqué à former de dignes Ministres de l'Eglise, & à leur inspirer l'esprit, la ferveur, & la sainteté que demande leur état.

APOLOGETIQUE DE TERTULLIEN, OU *défense des premiers Chrétiens contre les calomnies des Gentils, avec des notes pour l'éclaircissement des faits & des matieres.* A Paris, chez Jacques Colombat, Imprimeur ordinaire des Bâtimens, Arts, & Manufactures du Roi, & de feuë Madame la Dauphine, ruë saint Jacques, au Pélican. 1714. in-4°. pag. 152. sans la Préface & la Table.

MOnsieur l'Abbé Vassoult assure qu'on ne peut nier en lisant les Ouvrages de Tertullien, qu'il ne fut un de ces Génies rares dont le Ciel fait présent aux hommes quand il lui plaît. Sa vertu, selon cet habile Traducteur, y paroît éminente, son érudition sans bornes; *la justesse de son esprit* égale à la vivacité de ses pensées; *la solidité de ses raisonnemens*, au feu qui brûle par tout dans ses discours: & (ce qui est rare dans un Sçavant) à un mérite universel, il sçût joindre une humilité très-profonde, digne & parfait caractere d'un Docteur Chrétien. Il fut l'ornement & l'envie de son siécle, & l'admiration des autres qui l'ont suivi. C'est le témoignage que lui ont rendu les Peres de l'Eglise, & les Auteurs Ecclésiastiques qui en font mention; ceux qui ont le plus approché de son tems, comme ceux qui en sont les plus éloignez. M. l'Abbé Vassoult ajoûte qu'il n'y a guéres que cent ans que l'Hérésie a commencé d'en parler autrement; & que c'est elle en quelque façon qui a donné le ton à ceux des *Catholiques* qui n'en ont pas parlé avec *plus de respect, & peut-être encore avec moins d'équité.* Il croit qu'une infinité de gens qui en ont une idée peu juste, ne l'ont point lû, & ne doivent l'idée qu'ils en ont, qu'à quelques *Critiques*, ou à quelques *Auteurs, dont le jugement fait bien voir qu'ils n'avoient pas une connoissance assez parfaite de ses Ouvrages.* » C'est pour remédier à la » négligence des uns & à l'ignorance des autres, continuë-t-il, » qu'on a formé le dessein de donner au Public en notre Langue » les Livres de ce sçavant homme, qui nous a laissé des monu» mens précieux que nous ignorerions sans lui: qui a fait tant » d'honneur à l'Eglise, & qui en fait tant encore aux plus grands » Orateurs, quand ils ont l'art de choisir dans ses Ecrits de quoi » enrichir leurs discours, & qu'ils sçavent y cüeillir des fleurs » sans les flétrir. »

On n'est pas certain du *tems* auquel Tertullien a composé son Apologétique; & quoique le *lieu* ne soit pas moins inconnu que

le tems, M. Vassoult conjecture que cette excellente piéce a été écrite à Rome, & que l'Auteur y adresse la parole au College des Pontifes Romains, qu'il appelle à l'imitation de Ciceron *Romani Imperii Antistites*. Ils étoient en effet les Juges souverains de la Religion, & par là les arbitres des plus importantes affaires de l'Etat: Ils avoient le pouvoir d'annuler & de réformer les loix, lorsque le bien public le demandoit: & l'on ne pouvoit pas appeller de leurs jugemens. Tertullien avoit à défendre les Chrétiens, qu'on accusoit des crimes d'Etat & de Religion: Il étoit naturel, observe le Traducteur, qu'il sçût à quel Tribunal alloit sa cause; lui, qui avec tant de qualitez rares, avoit encore celle de très-habile Jurisconsulte. A l'égard du *stile*, on ne fait pas difficulté de convenir que le stile de Tertullien est dur, barbare, très-obscur; de dire, qu'il a presque toujours parlé Grec en Latin, & que ses expressions sont souvent monstrueuses. » Accoutumé à la vivacité du Laconisme, ne » trouvant point dans sa Langue la même légéreté qu'il rencon- » troit dans la Langue Grecque, il préferoit une expression » dure, mais concise, à une plus polie, mais diffuse, qui en- » nuye les oreilles, qui fait languir l'esprit, & qui porte tou- » jours du vice ou de la foiblesse dans le discours. Souvent mê- » me il inventoit des mots, non selon les préceptes de la pro- » duction sage & réguliere qu'Horace en donne dans sa Poëti- » que; non à la maniere scrupuleuse de Ciceron, qui avoit re- » cours au Grec lorsque sa langue lui refusoit un terme propre » pour exprimer son idée; mais violant les régles de l'inven- » tion, & les loix du beau langage, il se livroit à tout son feu, » forgeoit un terme qui n'étoit ni Grec ni Latin, & dont pres- » que personne n'a osé se servir après lui.... Il faut pourtant » avoüer qu'il n'a point fait de Livre où il se soit contenu au- » tant que dans celui-ci; & quoi qu'il s'y rencontre de ces ter- » mes extraordinaires, ils sont beaucoup plus rares que dans le » reste de ses Ouvrages. » Dans la Traduction qu'en donne Mr. l'Abbé Vassoult, il s'est proposé de mesurer ses expressions sur les pensées de son Auteur, sans s'écarter de la diction; d'éviter les circonlocutions qui anéantissent la force, éteignent le feu, & ternissent l'éclat des pensées les plus brillantes; & de conserver cette rapidité d'éloquence qui rend si véhément Tertullien & la plûpart des anciens Orateurs. Pour ce qui concerne les *notes*, on en trouve peu ici qui regardent le texte original,

parce que ce texte n'accompagne point la traduction : elles ont presque toutes rapport aux faits & aux matieres, que Tertullien ne fait quelquefois qu'effleurer, & dont il étoit néanmoins à propos de donner des idées nettes & distinctes. Nous allons joindre à ces remarques générales quelques morceaux de l'Ouvrage même, afin que nos Lecteurs puissent mieux juger du mérite de cette traduction.

La méthode que Tertullien suit assez régulierement dans son Apologetique, est de rejetter avec verité sur les Payens les crimes qu'ils imputoient faussement aux Chrétiens. Les Chrétiens étoient accusez de violer les Loix de l'Empire. Tertullien prouve d'abord l'injustice de cette accusation ; puis s'adressant aux Infidéles : » Que sont devenuës, leur dit-il, les Loix qui ré- » primoient les dépenses superfluës & ambitieuses ; qui deffen- » doient de mettre plus de cent as à un repas ; & d'y servir plus » d'une volaille, encore ne falloit-il pas qu'elle fut grasse : qui » excluoient du Senat, comme très-ambitieux, un Patricien » qui auroit eu dix livres d'argent pesant ; qui faisoient abbattre » les théâtres lorsqu'ils commençoient à s'introduire, les regar- » dant comme l'écueil des mœurs ; & qui ne laissoient point » usurper impunément & sans raison les marques des premieres » dignitez & d'une naissance illustre ? Car je vois qu'aujourd'hui » l'on donne à des repas le nom de Centenaires, parce qu'on » y dépense jusqu'à cent mille sesterces. Tout l'argent qui se » tire des mines se convertit en vaisselle, non-seulement chez » les Senateurs, ce qui seroit peut-être supportable ; mais chez » les Affranchis qui ont à peine leur liberté. Je vois qu'on a » multiplié les théâtres, qu'on commence à les couvrir, & que „ crainte que la rigueur du froid ne trouble les plaisirs de ces „ spectacles infames, on se sert de ces manteaux incommodes „ que les Lacédémoniens inventerent sans doute autrefois pour „ les Jeux des Romains. Je ne vois plus de différence entre les „ habits des Dames Romaines & les habits des prostituées : elles „ ne connoissent plus ces loix anciennes qui servoient à main- „ tenir la modestie & la tempérance. L'anneau conjugal qu'un „ époux mettoit au doigt de son épouse, étoit tout l'or qu'une „ femme portoit sur elle. Alors le vin leur étoit si expressément „ deffendu, qu'il y en eut une que ses parens firent mourir de „ faim pour avoir osé prendre les clefs d'un cellier. Sous le Ré- „ gne de Romulus, Mecenius tua sa femme pour avoir bû du

„ vin,

„ vin, & n'en fut point blâmé : & si les femmes étoient autrefois
„ obligées de saluer tous leurs parens, ce n'étoit qu'afin qu'on
„ pût reconnoître quand elles auroient violé cette loi. Où sont
„ ces mariages heureux que la pureté des mœurs rendoit si par-
„ faits qu'il s'est passé plus de cinq cens ans depuis la fondation
„ de Rome, sans qu'il soit arrivé de divorce dans aucune famil-
„ le ? Aujourd'hui tout le corps d'une femme plie sous l'or, &
„ si elles saluent un homme, c'est en tremblant. En s'épousant,
„ on fait vœu de se répudier, & le divorce est à présent comme
„ le fruit du mariage, &c. “

Les notes qui éclaircissent le morceau que nous venons d'extraire, parlent des loix Fannia & Licinia, & de l'As Romain ; de Cornelius Ruffinus, le Praticien dont Tertullien fait mention ; du scrupule, de la dragme, de l'once Romaine, du grand sesterce ; de la loi d'Oppius touchant le luxe des femmes ; des loix qui leur ordonnoient l'abstinence du vin ; de Carvilius Ruga qui le premier se sépara de sa femme l'an de Rome 523. Cette legere observation touchant les notes fait assez connoître quels soins M. l'Abbé Vassoult s'est donnés pour expliquer son Auteur.

Les Chrétiens étoient accusés d'impieté, Tertullien montre que les Romains étoient eux-mêmes des impies dans leur propre Religion. » Tous les Auteurs, dit-il, en leur reprochant leurs
„ spectacles, tous les Auteurs qui ont consacré leur plume à
„ l'impureté, sacrifient l'honneur de vos Dieux à leurs plaisirs
„ infames. Examinez vous-mêmes si ce sont vos Acteurs ou vos
„ Dieux qui vous font rire aux Mimes de Lentulus & d'Hosti-
„ lius, où vous trouvez tant de plaisir : A l'*Anubis adultere*, à la
„ *Lune changeant de sexe*, à la *Diane foüettée*, au *Testament de Ju-*
„ *piter mort*, & aux trois *Hercules affamés*. De plus, les Théâtres
„ ne mettent-ils pas au jour tout ce que vos Dieux ont fait de
„ plus honteux ? Le Soleil y pleure la mort de son fils fou-
„ droyé ; & vous vous en réjoüissez : Cybelle y soupire après un
„ Berger qui la méprise, & vous n'en rougissez pas. Qu'on y
„ chante les crimes de Jupiter, ou qu'un Berger soit Juge de
„ Junon, de Vénus, & de Minerve, vous n'en sentez aucune
„ peine. N'est-ce pas encore une honte, qu'un infâme, & un
„ scelerat de profession fasse le personnage d'un Dieu, ou qu'un
„ corps dévoüé à l'impureté, & qui à force de se contrefaire
„ s'est rendu habile dans son art, represente une Minerve ou un
„ Hercule ? La Majesté n'est-elle pas violée, & la Divinité n'est-
„ elle pas outragée sous vos applaudissemens ? La Religion est-

„ elle plus épargnée dans l'amphithéâtre, où vos Dieux jouënt „ leurs rolles dans le sang humain, & parmi l'horreur des sup„ plices? Leurs histoires sont le sujet des pieces que les crimi„ nels y representent, & souvent même ces malheureux n'y ex„ priment que trop au naturel le personnage de vos Dieux. „ Nous en avons vû se faire Eunuques sur le Théâtre, en fai„ sant Atys Dieu de Pessine, & d'autres se brûler vifs pour re„ presenter la mort d'Hercule. Nous nous sommes mocqués de „ votre Mercure en lui voyant sonder les morts avec un fer „ rouge dans ces jeux barbares que vous representez sur le midi. „ Nous avons vû Pluton un marteau à la main presser les Gla„ diateurs de descendre aux Enfers..... On dira que ce sont „ des jeux: mais si j'ajoute ce que vos consciences n'oseroient „ désavoüer, que c'est dans les Temples que se méditent les „ adultéres, qu'on traite les galanteries aux pieds des Autels, „ & que souvent vous commettez le crime dans la maison des „ Prêtres & des Ministres de la Religion, à la vûe des bandelet„ tes, de la pourpre, des Ornemens sacrés, & de l'encens qui „ fume encore; je crains bien que vos Dieux n'ayent plus de rai„ son de se plaindre de vous, que des Chrétiens. «

On sçait avec quelle assurance Tertullien parle dans cette Apologie du pouvoir qu'avoient les Chrétiens de faire avoüer aux Dieux qu'ils étoient des Démons. » Qu'on améne, dit-il, „ devant vos tribunaux quelqu'un de ceux que vous dites posse„ dés de quelque Dieu..... Si la Déesse Celestis qui prédit la „ pluye, si Esculape..... si tous ces Dieux ne confessent pas „ qu'ils sont des Démons, parce qu'ils n'osent mentir à un Chré„ tien, répandez vous-même le sang de ce Chrétien impudent.... „ Que pourroit-on opposer à une vérité si claire & si manifeste? „ S'ils sont véritablement Dieux, pourquoi disent-ils qu'ils sont „ des Démons? Est-ce pour ne vous pas désobéir? Vos Dieux „ sont donc soumis aux Chrétiens? Mais que doit-on penser des „ Dieux qui sont soumis à des hommes?.... Par ce même „ moyen, non-seulement vos Dieux vous découvrent eux-mê„ mes que ni eux ni tous les autres ne sont pas des Dieux; vous „ reconnoissez encore en même tems celui qui est le véritable „ Dieu..... Qu'ils disent ce que c'est que le CHRIST & son „ Histoire; si c'est seulement un homme comme les autres, si „ c'est un Magicien, si après sa mort son corps a été enlevé du „ Tombeau; & enfin, s'il est presentement au rang des morts. „ Qu'ils disent plûtôt s'il n'est pas dans les Cieux, s'il n'en doit

„ pas descendre un jour, & remplir tous les hommes, excepté „ les Chrétiens, d'effroi, de terreur, & de tremblement, parce „ qu'il est la puissance de Dieu, &c. «

On ignore quel fut le succès de ce discours apologétique. On ne doit pas douter qu'il n'ait produit, dit M. l'Abbé Vassoult, de très-grands biens, dont les témoins oculaires ont négligé de nous faire part; & c'est à cette même négligence qu'il faut s'en prendre, si l'on ignore presque toutes les circonstances de la vie de Tertullien.

XXIV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 11. JUIN M. DCCXIV.

JAC. PERIZONII RESPONSIO AD LUDOL. Kusteri V. Doctissimi Diatriben de verbo CERNO, contra suas ad Sanctium Notas potissimum scriptam. C'est-à-dire: *Réponse de Jacques Perizonius à la Dissertation de Ludolphe Kuster sur le verbe* Cerno, *&c.* sans nom de Ville & d'Imprimeur, & sans datte. *in-8°*. pag. 23.

L. K. EPISTOLA AD VIRUM CL. J. P. DE VERBO CERNO Parisiis, apud Joannem Baptistam Delespine, viâ Jacobæâ, ad insigne Divi Pauli, propè Fontem sancti Severini. 1714. C'est-à-dire: *Lettre de Ludolphe Kuster à Jacques Perizonius, touchant le verbe* CERNO. A Paris, chez Jean-Baptiste Delespine, ruë saint Jacques, à l'Image saint Paul, près la Fontaine saint Severin. 1714. in-12. pag. 69.

NOUS avons déja entretenu le public sur le differend litteraire qui est entre Messieurs *Kuster* & *Perizonius*, au sujet du verbe *Cerno*. Le premier, comme l'on sçait, fit imprimer en 1712. un écrit contre M. *Gronovius*, intitulé *Diatribe Anti-Gronoviana*, auquel il joignit une Dissertation sur l'*as grave* des Romains, & une autre Piéce, où il exposoit les differentes significations du verbe *Cerno*, dans la vûë de donner comme un essai ou un échantillon d'un nouveau tresor de la langue Latine. Nous avons rendu compte de ces trois morceaux dans le quatriéme Journal de 1713. M. *Perizonius* la même année mit au jour une Dissertation sur l'*æs grave*, où il attaque le sistême de M. *Kuster* sur cette matiere, & déclare dès l'entrée, qu'il n'en

uſe ainſi que par droit de repreſailles, M. *Kuſter* n'ayant entrepris d'examiner le verbe *Cerno* préférablement à tout autre, que dans le deſſein de critiquer ſourdement ce que lui (M. *Perizonius*) avoit obſervé le premier ſur les diverſes acceptions de ce verbe Latin dans ſes notes ſur la *Minerve* de *Sanctius*. Non content de ces plaintes vagues & générales qu'il fait contre M. *Kuſter* dans l'Avertiſſement qui précéde la Diſſertation dont nous venons de parler, il a publié celle dont on voit le titre à la tête de cet Extrait, & dans laquelle il travaille non-ſeulement à répondre aux difficultés & aux objections de M. *Kuſter*, mais encore à réfuter quelques-uns des ſentimens de celui-ci, ſur le ſujet conteſté entr'eux. Il parcourt d'abord les divers points, ſur leſquels ils ſont preſque d'accord enſemble, & ſur leſquels il prétend avoir ſervi de guide à M. *Kuſter*, quelque ſoin qu'ait pris celui-ci de le diſſimuler, en ſe donnant pour original: après quoi M. *Perizonius* paſſe aux articles ſur leſquels ils ſont d'avis differens. Commençons par les articles du premier genre.

M. *Perizonius* tire le verbe Latin *Cerno* du verbe Grec κρίνω & M. *Kuſter* en fait autant. M. *Perizonius* obſerve que l'uſage primitif de ces deux verbes eſt de marquer l'action de *diſtinguer*, de *ſéparer*, & le prouve par un exemple emprunté de la langue Grecque: M. *Kuſter* en convient. Son adverſaire confirme l'opinion où il eſt ſur la ſignification originaire de *Cerno*, par les trois compoſés *diſcernere*, *excernere*, *ſecernere*: M. *Kuſter* allégue de même ces trois compoſés, quoiqu'il eût pû (dit M. *Perizonius*) y en ajouter deux autres; ſçavoir, *incernere* & *ſuccernere*. M. *Perizonius* montre que les autres ſignifications de *cernere* ſont dérivées de la primitive, & que quand *cernere* ſe prend pour *videre*, *voir*, c'eſt toujours dans le ſens de *voir clairement & diſtinctement*, enſorte que l'on *diſtingue* de toute autre choſe, celle que l'on enviſage: M. *Kuſter* fait la même obſervation. De là M. *Perizonius* vient à l'uſage du même verbe pour ſignifier cette opération de l'eſprit qui conſiſte à *déliberer*, à *juger*, & à *établir quelque choſe de certain*. M. *Kuſter* ſuit le même ordre, avec cette ſeule différence (dit M. *Perizonius*) qu'il rapporte preſque tout à la vûe, ce qu'il ne devoit pas faire, puiſqu'ordinairement *cernere* ne ſignifie pas *voir*, mais *conſidérer* avec attention & *diſtinguer*. » Voilà (pourſuit toujours M. *Perizonius*) en quoi M. *Kuſter* » me ſuit preſque pas à pas, ſans faire de moi la moindre men- » tion. « Voyons preſentement (toujours d'après M. *Perizonius*)

en quoi ces deux Ecrivains ne conviennent pas entr'eux ſur la queſtion dont il s'agit.

M. *Perizonius* prétend que ſur ce qu'il employe les verbes *deliberare* & *judicare* pour faire mieux ſentir toute la force du verbe *Cerno*, ſon adverſaire qui a de l'averſion pour ces deux premiers verbes, & qui ne veut point les mettre en œuvre par rapport à l'explication des differentes acceptions du verbe *Cerno*, prend aſſez clairement à partie M. *Perizonius* ſur ce point, & lui fait une eſpece de défi ou d'appel pardevant le public. » J'avois expoſé (dit M. *Perizonius*) le mot *cernimus* d'un paſſage d'*Attius* „ que *Nonius* cite par le mot *judicamus*, *nous jugeons*. Voici le „ paſſage : *Quid agam? certè vox illius eſt; idem omnes cernimus* : „ c'eſt-à-dire : *Que ferai je? certainement c'eſt ſa voix : nous le connoiſſons tous*. Mon adverſaire rejette cette interprétation, & aime mieux expoſer *cernimus* en cet endroit par *intelligimus* & „ *clarè cognoſcimus*, *nous entendons*, *nous connoiſſons clairement*. „ Mais (continuë-t-il) *entendre* & *connoître clairement* n'eſt-ce pas „ une opération de l'eſprit, par laquelle ceux qui ſont frappés „ du ſon d'une voix qu'ils connoiſſent, jugent que c'eſt la voix „ de celui qu'ils imaginent, & non celle d'un autre? Les verbes „ *cognoſcere & judicare* n'ont-ils pas une ſi grande liaiſon, qu'on „ s'en ſert indifféremment dans les matieres de Juriſprudence? « Après cela, M. *Perizonius* s'applique à prouver par divers exemples que le verbe *Cerno* a eu anciennement en Latin la ſignification de *judicare*, *juger*. Il ſeroit trop long de les rapporter ici.

Il vient enſuite au principal point de la diſpute, c'eſt-à-dire, à cette expreſſion du Droit Civil, *cernere hæreditatem*, & il ſoutient que M. *Kuſter* n'en donne pas une juſte idée, lorſqu'il avance, 1°. Que *cernere hæreditatem*, ne ſignifie proprement que *décerner*, *établir la ſucceſſion aux biens du défunt*, ce qu'il prouve parce que le mot *hæreditas* marque auſſi *le droit d'Hérédité*, ou *la ſucceſſion à tous les biens qu'avoit le défunt*; & parce qu'on dit *cernere bellum*, *expeditionem*, pour *decernere*. 2°. Que cette ſignification, quoique la principale & la plus naturelle, eſt pourtant la moins uſitée. 3°. Que les Juriſconſultes ne déſignent autre choſe par cette expreſſion, que *conſilium ſuum de adeunda hæreditate ſolenniter ſeu certa verborum formula declarare*; *déclarer ſolemnellement & ſous certaine formule la réſolution qu'on a priſe de ſe porter pour héritier*. M. *Perizonius* n'admet que la derniere de ces trois propoſitions, & s'inſcrit en faux contre les deux autres. Il prétend que la notion qu'attribue M. *Kuſter* au mot *Hæreditas*, eſt

tirée de trop loin; & que ce terme, dans la phrase *cernere hæreditatem*, doit avoir précisément le même sens que dans celles-ci, *adire hæreditatem*, *repudiare hæreditatem*, *acquirere hæreditatem*, &c. Mais il nie fortement que *cernere bellum* signifie la même chose que *decernere bellum*, & ne trouve dans les deux passages de *Lucrece* alléguez par M. *Kuster*, rien qui autorise cette prétenduë signification. Il ne disconvient pas néanmoins qu'on n'ait pû dire avec quelque sorte d'analogie *cernere bellum* pour *decernere*: d'autant plus qu'il paroît qu'anciennement *cernere* se prenoit souvent pour *decernere*, comme les *Loix de Ciceron* en font foi. Mais (ajoute M. *Perizonius*) il ne s'agit pas de sçavoir ce qui s'est pû dire; il faut déterminer ce qui s'est dit effectivement, suivant l'usage commun de la langue Latine. D'ailleurs (continuë-t-il) qu'entend M. *Kuster* par cette phrase embarrassée: *cernere hæreditatem propriè nihil aliud est quam successionem in bona defuncti decernere seu constituere?* N'est-ce pas vouloir expliquer une phrase obscure par une autre qui l'est encore davantage: & chez quel Auteur a-t-il jamais trouvé *decernere hæreditatem vel successionem in bona defuncti*? On dira bien, en parlant d'un Juge, *decernere alicui hæreditatem controversam*, comme on dit en parlant du Sénat, *decernere alicui supplicationem*, *triumphum*, &c. Quelqu'un parlant de soi pourra s'exprimer en ces termes: *decerno de hæreditate à me adeunda, vel non adeunda*; mais il ne dira jamais en pareil cas, *decerno hæreditatem*, ou *successionem in bona defuncti*. A l'égard de *constituere hæreditatem*, il se peut dire en parlant du Magistrat, & quelquefois aussi en parlant de la personne même qui hérite, mais seulement en ce sens, qu'elle *débrouille une succession embarrassée, litigieuse*, & nullement dans la signification qu'y veut donner M. *Kuster*. C'est ainsi que M. *Perizonius* rejette sa notion attribuée par son adversaire à la phrase *cernere hæreditatem*; & voici celle qu'il y substituë.

Cernere (selon lui, & selon M. *Kuster*) marque l'action de *separer*, de *démêler* ce qui est confus; puis par métaphore, l'action de distinguer les objets par la vûe, & enfin celle de discerner par l'esprit le vrai d'avec le faux, de se déterminer ou non à quelque chose, &c. Or comme *cernere* appliqué aux yeux, se prend aussi tout simplement pour *voir*, *regarder*; de même lorsqu'on l'applique à l'esprit, il peut signifier seulement *considerer avec attention*; & c'est de quoi l'Auteur produit quelques exemples. Il en conclud que les verbes *cernere* & *decernere* ont à proprement parler differentes significations, de

même que ceux-ci, *bellare* & *debellare*; *pugnare* & *depugnare*; *sævire* & *desævire*; &c. Que *cernere* designe l'action de *voir*, de *considerer*, de *prendre connoissance*, de *disputer*, de *combattre*; & que *decernere* marque ce qui resulte de cette action, c'est-à-dire *statuer*, *juger*, *decider un different* ou *une guerre*. Mais comme l'un est une suite de l'autre, il arrive souvent que ces deux verbes s'employent indifferemment, & que *cernere* outre ses deux significations, a encore celle de *juger* & de *statuer* quelque chose de certain.

Ces principes une fois posé, il s'agit d'en faire l'application à la phrase *cernere hæreditatem*. Elle signifie deux choses (selon M. *Perizonius*) 1. *considerer attentivement* la succession; 2. *juger* s'il est expedient ou non de se porter pour heritier, & *prendre* sur cela *son parti*, sa résolution, *se determiner*. L'Auteur se persuade qu'il en est de *cernere* comme de *consulere*, qui signifie également *consulter*, *demander conseil*, *prendre une résolution*, & *l'executer*. Sur ce pied-là (dit-il) *cernere hæreditatem* aura non-seulement les deux significations précédentes, mais encore une troisiéme, sçavoir, *déclarer solemnellement la résolution qu'on a prise après une mûre déliberation*, & *se porter en consequence pour heritier*. Il a soin d'appuyer cette supposition par divers passages; après quoi il examine sur quel fondement M. *Kuster* établit une si grande distinction entre ces deux phrases, *adire hæreditatem*, & *cernere hæreditatem*; & il soutient que si elle a lieu parmi les Jurisconsultes, du moins n'est-elle d'aucune considération dans l'usage commun de la langue Latine, & qu'on peut se servir indifferemmeut de ces deux phrases pour signifier la même chose; ce qu'il s'efforce de prouver par plusieurs passages. Il s'occupe dans le reste de sa Dissertation à repousser diverses objections de M. *Kuster* sur l'usage de ces deux phrases. Il nous reste maintenant à rendre compte de la piéce que celui-ci vient de publier en réponse à celle de M. *Perizonius*.

M. *Kuster* en premier lieu, ne tombe pas d'accord qu'en exposant les differentes acceptions du verbe *cerno*, & en les rengeant dans un certain ordre, il ait pris pour guide M. *Perizonius*. En effet celui-ci prétend que la notion primitive & générale de ce verbe est de *séparer*, de *distinguer*, d'où, comme d'une source commune, dérivent les autres significations, de *cribler*, de *voir*, de *combattre*, &c. au lieu que M. *Kuster* regarde la notion de *cribler* comme la primitive, & l'origine de toutes les

autres. Pour mettre cette difference dans un plus grand jour, il a dressé une espece d'arbre ou de table généalogique des diverses significations du verbe *cerno* selon son systême & selon celui de son adversaire ; d'où il paroît que dans le premier, ces significations forment une sorte de filiation de plusieurs degrés, s'il est permis de parler ainsi ; au lieu que dans le second elles ne representent, pour ainsi dire, que des collateraux du même degré,

M. *Perizonius* blâme M. *Kuster* d'expliquer par comparaison à la vûe, l'usage qu'on fait du verbe *cerno* pour marquer l'action de l'esprit par laquelle il *délibere*, il *juge*, il *établit quelque chose de certain*. M. *Kuster* répond, Qu'il y a tant de rapport entre la vûe du corps & celle de l'esprit, qu'il n'est pas merveilleux qu'un terme qui dans le propre désigne la premiere s'employe dans le figuré pour exprimer la seconde : Que son adversaire lui-même semble en convenir, puisqu'en parlant de l'esprit, il lui attribue la faculté de *regarder exactement*, (*accuratè intueri ; pag.* 3. *colonn.* 1. *lig.* 13.) & que dans un autre endroit (*art.* 7.) pour prouver *que cernere* signifie quelquefois la même chose que *considerare*, il se sert de cet argument, Que *videre* se prend quelquefois en ce sens ; outre qu'ailleurs (*artic.* 11.) il compare cette phrase *cernere hæreditatem* avec cette autre de *Justinien*, *inspicere hæreditatem*. N'est-ce pas là (continue M. *Kuster*) expliquer comme moi par comparaison à la vûe, l'emploi qu'on fait du verbe *cerno* pour marquer l'operation de l'esprit qui considere quelque chose ; Mais (objecte M. *Perizonius*) *cernere* signifie originairement *considerer avec soin*, *distinguer*, & non pas *voir*. C'est ici (reprend M. *Kuster*) que mon adversaire commence à jetter du trouble & de l'embarras dans la dispute, en confondant mal à propos deux termes qui ont une signification toute differente ; puisqu'il y a quantité de choses qui sont d'une telle évidence, qu'on peut du premier coup d'œil & sans les *considerer* avec attention, *distinguer* parfaitement l'une de l'autre ; & qu'au contraire nous ne nous amusons à *considérer* attentivement que celles que nous ne *connoissons* pas bien *distinctement*, & dont nous cherchons à nous rendre plus certains.

De ces differentes notions des verbes *considérer* & *connoître distinctement*, M. *Kuster* conclud, que n'ayant en nul endroit donné au verbe *Cerno* la signification de *considérer*, c'est sans aucun

cun fondement que son adversaire lui impute d'attribuer ce même verbe les significations de *considerer quelque chose les yeux*, & *la connaître distinctement* L'Auteur soutient que M. *Perizonius* ne produit aucun passage en faveur de la signification qu'il prête au verbe *cerno*, de *considerer des choses obscures*, ou *déliberer sur des choses douteuses* : & qu'à l'égard du fragment d'*Accius* allegué pour montrer que *cernere* se prend simplement dans le sens de *considerare*, la briéveté de ce passage le rend si obscur, que M. *Perizonius* lui-même n'oseroit garantir comme certaine l'interprétation qu'il y donne. Il est inutile (ajoute M. *Kuster*) de vouloir appuyer cette prétendue signification de *cerno* pris dans le sens de *rem obscuram* ou *dubiam cerno*, sur ce que le verbe *videre* a quelquefois cette signification ; car on trouve des autorités décisives pour le second, & l'on n'en a aucune pour le premier. Il ne serviroit de rien de recourir à l'étymologie ou à la signification primitive de *cerno*, qui est *séparer*, *démêler par le moyen d'un crible diverses choses broüillées & confonduës* ; car il ne s'ensuivroit nullement de là que *cernere* pût se dire de l'action de *considerer des choses actuellement mêlées les unes avec les autres*, en un mot, avant leur séparation.

M. *Kuster*, malgré toutes les instances de son adversaire, est toujours persuadé qu'employer les verbes *considerer* & *juger*, pour faire sentir la force du verbe *cernere* c'est vouloir plûtôt obscurcir la question que l'éclaircir. C'est de quoi l'on sera convaincu (dit-il) si l'on observe que le jugement de l'esprit est de deux sortes ; que l'un précéde la connoissance, & que l'autre la suit. Le premier a lieu (selon lui) par rapport aux choses obscures & incertaines ; & par conséquent est fort éloignés de ce qu'on appelle *connoissance claire & distincte*. Celui qui juge de cette maniere n'est point encore parvenu à connoître clairement la chose dont il s'agit, mais il s'efforce d'y parvenir par ses soupçons, ses conjectures, & les diverses comparaisons qu'il fait des objets. Lorsqu'il est enfin arrivé à cette connoissance claire qu'il cherchoit, on ne peut plus dire de lui, du moins dans l'usage de la langue Latine, qu'il juge (*judicare*) mais qu'il connoît clairement la chose (*rem cernere.*) Quant à l'autre sorte de jugement, c'est-à-dire celui qui suit la connoissance claire, M. *Kuster* avoüe qu'à parler philosophiquement, l'esprit confirme par un jugement ou un consentement les choses clairement connuës & apparentes ; & qu'ainsi un Philosophe pourra dire *judico nivem esse albam*, *je juge que la neige est blanche* : pour

je connois & j'apperçois clairement que la neige est blanche : mais l'Auteur ne tombe pas pour cela d'accord qu'il ait plû aux Latins de désigner la *connoissance claire & distincte* par le terme *judicium.* Il seroit trop long de détailler ici toutes les raisons & toutes les autorités que M. *Kuster* met en œuvre pour réfuter son adversaire sur ce que celui-ci confond les verbes *claré cognoscere* & *judicare*, & sur ce qu'il attribuë à *cerno* la notion de ces deux verbes ainsi confondus. On peut consulter l'Auteur pour apprendre en quelles occasions *cernere* se prend dans la signification de *judicare.* Voyons de qu'elle maniere il continue à repousser les attaques de M. *Perizonius*, par rapport au sens qu'on doit donner à l'expression *cernere hæreditatem.*

Il se justifie d'abord sur le reproche que lui fait son adversaire, d'expliquer *cernere hæreditatem* par une phrase obscure & peu Latine. Il convient de cette seconde qualification, mais non pas de la premiere, puisqu'il n'emploie ce tour de phrase que pour mieux faire sentir la construction grammaticale de l'expression qu'il vouloit interpréter. Il s'étonne que M. *Perizonius* exige de lui un exemple de cette phrase *cernere bellum*, pour *decernere bellum ;* sur-tout après avoir fait l'aveu, qu'on a pû dire anciennement *cernere aliquid* pour *decernere.* Suivant cette supposition, dit M. *Kuster*, qui empêche qu'on n'ait pû dire *cernere bellum* pour *decernere ?* Rejetter cette expression conforme à l'analogie de la langue, & la condamner sur ce seul principe, qu'elle ne se trouve dans nul Auteur, paroît aussi déraisonnable à M. *Kuster*, que de blâmer par une semblable raison cette phrase *decernere iter*, quoi qu'on rencontre quantité d'exemples de ce verbe construit avec un accusatif.

M. *Kuster* examine ensuite les trois significations que M. *Perizonius* donne à la phrase *cernere hæreditatem ;* & l'accuse en cela d'être prodigue à l'excès. Sans s'étendre sur la premiere de ces significations, qu'il regarde comme tout-à-fait étrangere ; il n'approuve pas dans la seconde, cette alternative, *juger s'il est expédient ou non, de se porter pour héritier ;* puisque (selon lui) on ne diroit jamais en Latin *cernere hæreditatem*, d'un homme qui, après avoir délibéré, *rejetteroit une succession.* Ce seroit une phrase aussi hétéroclite que celle-ci, *Rex expeditionem in Asiam crevit*, pour signifier *le Roi a résolu de ne point faire d'expédition en Asie.* L'origine de cette méprise de M. *Perizonius* est aisée à découvrir, dit l'Auteur. Elle vient uniquement de ce qu'il s'est imaginé que *cernere hæreditatem*, signifioit proprement *considérer, examiner avec soin la succession, & juger s'il est à propos ou non*

de se porter pour héritier. Mais avant que d'admettre une pareille explication, il faut que M. *Perizonius* démontre par des exemples bien clairs & bien décisifs, que *cernere* signifioit autrefois en Latin *considerare*, *deliberare*; ce qu'il n'a point prouvé jusqu'ici, continuë l'Auteur, & ce qu'il ne sçauroit faire. Mais, réplique M. *Perizonius*, *Ulpien* en définissant le mot *cretio*, emploie le terme *deliberatio*. Il est vrai, répond M. *Kuster*, mais *Ulpien* définit ce mot en Jurisconsulte, & non avec toute l'exactitude & toute la précision grammaticale qu'y doivent apporter les Critiques. Il fait sur cela diverses observations, qu'on lira chez lui avec plaisir, & que nous passons pour abréger. On peut voir aussi comment il réfute le sentiment de M. *Perizonius*, sur la comparaison que fait celui-ci pour la différence de signification entre *cernere* & *decernere* d'une part, & les verbes *bellare* & *debellare*, *pugnare* & *depugnare*, &c. de l'autre; & de quelle maniere il se justifie sur divers reproches, qui ne touchent qu'incidemment la question principale.

TABULÆ CHRONOLOGICÆ CONTINENTES tum sacra, &c. C'est-à-dire: *Tables Chronologiques qui contiennent ce qu'il y a de plus remarquable dans l'Histoire sacrée & prophane, depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J. C. avec un Appendix où l'on explique l'Histoire de Notre Seigneur, & celle de l'Eglise, jusqu'à la destruction de Jerusalem. Par Ben. Marshall, Chapelain de M. l'Evêque de Worcester*. A Oxford, chez Sheldon. 1712. & 1713. quatre tables, chacune de deux feüilles; chaque feüille d'environ un pied & demi de hauteur sur deux pieds & quelques pouces de largeur, & se vend à Paris, chez Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale.

NOus avons annoncé ces Tables Chronologiques dans le Journal de cette année. Les Auteurs illustres dont M. Marshall les a tirez, donnent une grande idée de son travail.

Chaque Table est divisée en plusieurs colomnes marquées A, B, C, D, &c. Au haut de chaque colomne sont les titres des sujets qui y sont traitez. La premiere table contient le précis de ce que nous sçavons de l'Histoire, depuis la création du monde jusqu'à la mort de Gedeon. Selon M. Marshall le monde a été créé, si l'on suit le Texte Hébreu, l'an 4004. avant l'Ere Chrétienne; & l'an 5260. avant la même Ere Chrétienne, si l'on suit la Version des Septante. Quelque supputation qu'on suive,

soit celle de l'Hébreu, soit celle des Septante; la naissance d'Abraham doit se rencontrer l'an 1995. avant notre Ere commune. En 1921. Abraham âgé de 75. ans va en Canaan; c'est de ce temps qu'il faut compter les 430. ans qui s'écoulerent, selon l'Apôtre, *Gal.* III. 17. depuis l'alliance que Dieu fit avec Abraham, jusqu'à ce que la loi fut donnée aux Juifs sur le mont Sinaï. Notre Auteur compte après Usserius les 400. ans pendant lesquels les descendans d'Abraham devoient vivre dans une terre étrangere, du jour qu'Isaac a été sevré, & qu'Ismaël a été chassé de la maison paternelle. Après la colomne A de la premiere Table où l'on explique ce qui regarde les Patriarches & les Juges qui ont gouverné les Juifs; la colomne B sous le titre *De Hebræa Miscellanea*, contient plusieurs faits qui n'avoient pas pû entrer dans la premiere. Sous les colomnes C, D, E, F, G, H, I, sont les listes chronologiques des Rois d'Egypte, d'Assirie, de Sicione, de Troye, de Thébes, d'Athénes, de Micene, des Argiens, & des premiers habitans d'Italie. La derniere colomne est destinée à un mêlange de faits qui regardent l'Histoire profane. L'Auteur y prétend que les premiers Idolâtres sont descendus de Cham; que ses descendans l'ont appellé Jupiter Ammon; qu'ils ont fait Japhet Dieu de la mer, sous le nom de Neptune, parce que sa posterité a habité les Isles, & qu'ils ont appellé Sem Pluton Dieu des Enfers, parce qu'il étoit le pere d'un peuple contre lequel ils avoient conçû une grande aversion. Il explique ainsi plusieurs fables. Europe fille de Phœnix, fut enlevée sur un vaisseau nommé *Taurus*, par les Crétois; & d'Asterius leur Roy, elle eut trois enfans, Minos, Radamante, & Sarpedon. Androgé fils d'un second Minos, ayant été tué à Athenes par Egée, un Oracle ordonna aux Atheniens, d'envoyer tous les huit ans sept garçons & sept filles, pour être la récompense de ceux qui remportoient la victoire aux jeux qu'on célébroit en l'honneur d'Androgé. Thesée alla en Crete avec les enfans qu'on envoyoit d'Athenes pour la troisiéme fois; il combattit contre celui qui étoit le défenseur de Minos, & qu'on appelloit Minotaure. Il le vainquit par le secours d'Ariane, ensuite il enleva cette Princesse. On dit que Promethée a fait des hommes, parce qu'il les a rendus, de feroces qu'ils étoient, plus humains & plus policez. Il apprit aux Grecs plusieurs arts, en particulier celui d'employer les métaux à differens usages par le moyen du feu.

Phœnix a montré comment on pouvoit tirer cette belle teinture qui a porté son nom, du sang d'un petit poisson. Il avoit sçû ce secret d'Hercule le Tyrien, qui s'avisa d'employer à teindre des étoffes le sang de ce poisson, parce qu'il remarqua que son chien après en avoir mangé avoit les lévres teintes de la couleur la plus vive & la plus belle.

M. Marshall distingue plusieurs Hercules, & plusieurs Jupiters, ce qui ne sert pas peu à éclaircir ce que nous pouvons démêler de faits historiques dans ces temps fabuleux.

La seconde Table commence à l'an 1200 avant l'Ere Chrétienne, en elle finit l'an 500. avant la même Ere. Elle contient dans la premiere colomne l'histoire des Juges depuis Gedeon; celle des Rois d'Israël & de Juda; les 70. années de captivité des Juifs prédits par Jeremie, chap. 25. ont commencé, selon M. Marshall, l'an 606. avant l'Ere commune. Cette année, selon lui, Nabuchodonosor chargea de chaînes Joachim, pour l'emmener à Babylone. Changeant ensuite de dessein, il le laissa à Jerusalem, à condition qu'il lui payeroit un tribut, & il emmena avec lui les personnes les plus distinguées d'entre les Juifs. Ces années finirent à la premiere année du regne de Cyrus, que notre Auteur place à l'an 536. avant l'Ere des Chrétiens. Les colomnes B, C, sont pour les mêlanges de l'Histoire Juive, & pour la liste des souverains Pontifes. Pour les colomnes D, E, F, G, H, I, K, L, on y voit la suite des Rois d'Egypte, d'Assirie, des Medes, de Troye, de Sicione, de Thebes, d'Athenes, des Latins à Albe & à Rome. L'Empire de Babylone, un des quatre que le Prophete Daniel vit en songe, se trouve expliqué dans cette Table. L'Ere de Nabonassar qui commence à la premiere année du regne de ce Prince, y est fixée à l'an 747. devant l'Ere commune. Le second Empire, c'est-à-dire celui des Perses, que le même Prophéte vit en songe, commence à la premiere année de Cyrus, l'an 210. de l'Ere de Nabonassar, & par consequent, dans les principes de l'Auteur, l'an 538. avant l'Ere Chrétienne. M. Marshall a tiré la Chronologie des Rois de Macedoine, depuis le regne de Perdicas en 729. jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand, du livre de Dodwel, qui a pour titre: *Annales de Thucydide*.

Il fixe la fondation de Rome par Romulus à l'an 752. avant l'Ere Chrétienne, la quatriéme année de la sixiéme Olympiade, selon le calcul de Varron. Après le mêlange d'Histoire prophane sous la lettre M, on voit sous N les villes bâties par

les Grecs & par les Troyens depuis la prise de Troye; & les Sçavans qui ont fleuri pendant ce tems-là, Homere, Hésiode, Alcée, Sapho, Anacreon, Thalès, Solon, Simonides, Confucius, &c.

Les cinq cens ans qui restent jusqu'à l'Ere Chrétienne, font le sujet de la troisiéme Table; dans la colomne B, qui contient l'Histoire des Juifs, M. Marshall dit que les cinq livres de Moyse ont été traduits en Grec, & qu'ils ont été mis dans la Bibliothéque de Ptolomée 277. ans avant l'Ere Chrétienne; qu'ensuite des particuliers ont traduit en Grec les autres livres de l Ecriture sainte. La haine que les Juifs ont fait paroître contre cette version vient, selon notre Auteur, de l'estime que les Chrétiens en faisoient, & de ce que par le moyen de cette version on découvroit des changemens d'une très-grande consequence dans le Texte Hébreu; comme on lit, par exemple, aujourd'hui dans l'Hébreux *caari, comme un lion,* au lieu de *caru', ils ont percez*, Ps. xxi. ✝. 17. La colomne C est pour les souverains Pontifes des Juifs. Dans les colomnes D, E, F, G, H, I, K, L, M, se trouve la continuation des Rois de Perse; le troisiéme des grands Empires qu'a vûs le Prophete Daniel, c'est celui d'Alexandre le Grand, qui commence à la fondation d'Alexandrie l'an 417. de l'Ere de Nabonassar, 332. ans avant l'Ere de J. C. Ce troisiéme Empire après la mort d'Alexandre, fut partagé entre les Rois d'Egypte, de Syrie; d'Asie, de Macedoine, Persée Roi de Macedoine ayant été pris par les Romains l'an 168 avant l'Ere Chrétienne, cette victoire des Romains leur confirma l'empire sur la plus grande partie du monde; ce qui forma le quatriéme des Empires prévûs par le Prophéte Daniel. Après le mêlange d'Histoire profane, toute la colomne O est remplie de noms de Sçavans qui se sont distinguez dans la Republique des Lettres pendant les cinq siécles qui sont expliqués dans cette troisiéme Table.

La premiere partie de l'Appendix est à la fin de la troisiéme Table, & au commencement de la quatriéme. L'Auteur entreprend d'y expliquer la suite chronologique des faits qui regardent la vie & la mort de J. C. sur-tout pour ceux qui font connoître l'accomplissement des Prophéties. M. Marshall reconnoît qu'il doit plusieurs observations de cette partie de son Ouvrage à l'Evêque de Worcester.

J. C. fut circoncis, selon notre Auteur, trois ans avant l'Ere Chrétienne; il commença à prêcher la vingt-huitiéme année de

cette Ere, la quinziéme année de Tibere, ayant 30. ans accomplis. Il fit la premiere Pâques depuis sa mission à Jerusalem, la vingt-neuviéme année de l'Ere Chrétienne; elle fut suivie, à ce que prétend M. Marshall, de quatre autres, entre lesquelles il place toutes les actions du Fils de Dieu rapportées dans l'Evangile. J. C. expira, selon lui, le même jour & à la même heure que l'agneau pascal fut immolé par les Juifs, & ainsi il n'avoit fait la veille qu'une Pâque représentative ou remémorative, *non θυσιμον sed tantum μνημονευτικον*, ce sont ses expressions.

Sur la prophétie de Jacob par rapport à la venuë du Messie, notre Auteur dit que les Juifs eux-mêmes en ont dû voir l'accomplissement dès le temps de la mission de J. C. On reconnoissoit alors que le sceptre, ou comme il traduit sur l'Hébreu, le droit de vie & de mort, n'étoit plus dans la famille de Juda. Le Sanhedrin qui avoit ce pouvoir, comme on le voit par la maniere dont Herode fit le procès à son fils, le tenoit des Romains. Le Talmud & le dixiéme chapitre de l'Evangile de saint Jean, en forment une nouvelle preuve. Ils n'avoient plus de Greffier assis aux pieds du Juge, qui écrivit les sentences. Le mot Hébreu que notre Vulgate traduit *Dux*, signifie un Greffier; il est pris dans le même sens, *Num. chap.* XXI, ℣ 18. Pour prouver que le mot *Shilo* signifie le Messie, M. Marshall nous renvoye à Edzard.

Notre Auteur s'est particulierement appliqué à mettre dans son jour la Prophetie des 70. semaines du Prophéte Daniel. Ces 70. semaines faisoient, selon lui, 490. années, & chaque année étoit composée de 360. jours. Il les commence à l'an 445. avant l'Ere Chrétienne, la vingtiéme année du regne d'Artaxercès, quand Nehemie fut envoyé pour rebâtir les murs de Jerusalem. La derniere semaine se trouve accomplie l'an 70. de l'Ere Chrétienne, par la destruction de Jerusalem, qui devoit mettre fin au sacrifice.

Dans la seconde partie de l'Appendix, l'Auteur explique ce qui regarde les Juifs depuis la mort de J. C. jusqu'à la destruction de Jerusalem, l'établissement de l'Eglise, les voyages des Apôtres, le temps auquel ont été composez les livres du Nouveau Testament. Il donne pour successeur à saint Pierre dans le saint Siége, Linus. A Linus il fait succeder Clet, Anaclet, ou Anenclet (c'est la même personne sous trois noms differens.) Clet fut suivi de Clement, qui écrivit une lettre aux Corinthiens. La Babylone dont saint Pierre écrivit aux Juifs, étoit, selon

M. Marshall, celle d'Egypte. Il parle de la lettre de saint Barnabé, comme d'une piéce veritable. Il prétend qu'Hermas a écrit son livre du Pasteur sous le Pape saint Clement.

Dans ces Tables on n'a point marqué les années de la Periode Julienne, mais il est facile de les suppléer : car M. Marshall a mis après Usserius, la création du monde 4004. ans avant l'Ere commune, qui répond à l'année de la Periode Julienne 4714. Après cet éclaircissement on n'aura point de peine à trouver par des additions & des soustractions quelles années avant l'Ere Chrétienne, depuis la création du monde, & de la Periode Julienne, répondent les unes aux autres.

ALMANACH DE CABINET POUR TOUTES LES *années, depuis 1600. jusqu'à 1750. inventé par le Sieur LeféVre, Ingenieur pour les Instrumens de Mathématique.* A Paris, Quay de l'Horloge du Palais, aux deux Globes.

CEt Almamach a cela de singulier, qu'il suffit de le disposer une seule fois pour une année, & que cet arrangement est tres-facile à faire. On y voit tous les jours de la semaine de suite, les Fêtes mobiles, le lever & le coucher du Soleil, les jours de la Lune, la longueur du Crepuscule, la maniere de compter les jours du mois selon les Latins, l'Epacte, le Nombre d'or, la Lettre Dominicale, le Cicle Solaire, & l'Indiction Romaine. Il a la figure d'un tableau, & les figures des quatre Saisons fort proprement gravées, ne contribuent pas peu à le rendre agréable à la vûë.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LAUSANNE.

MR. Barbeyrac travaille à revoir sa version de l'Abrégé de Puffendorf, des *Devoirs de l'homme & du citoyen*, que l'on doit bientôt réimprimer. Il y aura dans cette nouvelle Edition un grand nombre de Notes.

L'Auteur de la nouvelle Histoire du Concile de Constance, rassemble de tous côtez des materiaux pour l'Histoire du Concile de Baste. En attendant qu'ils soient prêts, il va publier une Dissertation sur l'origine des Cardinaux. Il se dispose aussi à donner au Public une traduction du Nouveau Testament, à laquelle il travaille depuis plusieurs années avec un autre Ministre de Berlin.

DE

DE ROME.

ON a traduit en Italien l'Art de peindre d'Antoine Dufresnoy, avec des observations. *In*-8°. 1713.

XXV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 18. JUIN M. DCCXIV.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES *Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* L'ECCLESIASTIQUE. A Paris, chez Pierre Emeri, au milieu du Quai des Augustins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France. 1714. in-4°. pag. 754.

IL y a beaucoup de rapport entre l'*Ecclesiastique*, dont l'explication est renfermée dans ce volume, & l'*Ecclesiaste*, composé par Salomon. L'un & l'autre de ces Livres contiennent des exhortations à la Sagesse, & des instructions sur les devoirs communs de la vie. L'Auteur de l'Ecclesiastique ne se borne pas au Moral, il embrasse le Civil, & le Politique: il parle à toutes sortes de personnes, & se proportionne à leurs besoins. Sa méthode est differente de celle de Salomon, en ce qu'il fait des espéces de discours sur chaque matiere, en sorte qu'on peut aisément rapporter ses paroles à certains points suivis : au lieu que Salomon écrit d'une maniere moins liée. Il y avoit autrefois des titres à chaque article de l'Ecclesiastique, & il s'en trouve encore un assez grand nombre dans le Grec de l'Edition Romaine, & dans les anciens Manuscrits.

A la tête de l'Ouvrage est une espéce de Préface, dans laquelle l'Auteur après avoir fait l'éloge de la Sagesse en général, entre dans le détail des préceptes, & donne plusieurs leçons importantes. Cela continuë jusqu'au Chapitre 14. où la Sagesse commence à parler & à inviter les hommes à la pratique des vertus. Elle propose ses regles, & instruit par elle-même. Au chapitre 42. ℣. 15. l'Auteur change de style, & conclud les instructions précédentes, par la loüange de Dieu; après quoi viennent les éloges des hommes illustres depuis Adam, Enoch, & Noé, jusqu'à Simon II. fils d'Onias II. qui vivoient quelques

années avant Jesus fils de Sirach. Le dernier chapitre est une priere de l'Auteur, dans laquelle il rend graces à Dieu de l'avoir garanti d'un danger où il étoit tombé, par les calomnies dont ses ennemis l'avoient noirci. Il finit en exhortant tout le monde à l'étude de la Sagesse. De maniere, ajoute le Pere Calmet, qu'on peut dire, suivant la remarque d'un habile homme (M. Valois) que Jesus fils de Sirach a voulu dans ce seul ouvrage imiter tout ce qu'a fait Salomon; en écrivant d'abord comme lui, des *Paraboles*, ou préceptes de Morale, puis un *Ecclesiaste*, ou un discours dans lequel il fait haranguer la Sagesse; & enfin un *Cantique*, où il loüe le Seigneur & les grands hommes de la Nation.

S. Isidore de Seville, & entre les Modernes Grotius & Drusius, nient que le nom de l'Auteur de l'Ecclesiastique soit Jesus fils de Sirach; mais il paroît certain qu'ils se trompent. 1°. L'Interprete dans sa Préface dit que son ayeul Jesus l'a composé & écrit en Hébreu. 2°. L'Auteur au chapitre 40. ℣. 29. dit de lui-même: *moi Jesus, fils de Sirach, j'ai écrit dans ce livre la doctrine de la Sagesse & des instructions*: le chapitre 51. a pour titre: *Priere de Jesus fils de Sirach*; & dans le corps de ce chapitre il parle de lui-même d'une maniere qui revient parfaitement à tout ce qu'il a dit dans le reste de l'ouvrage. Genebrard avance que Jesus fils de Sirach, étoit Prêtre de la race de Jesus fils de Josedech, qui exerça la souveraine Sacrificature au retour de la Captivité. Quelques exemplaires Grecs lui donnent pour ayeul Eleazar pere de Sirach, de Jerusalem. Mais toutes ces particularitez, remarque Dom Calmet, à l'exception de celle qui le fait originaire de Jerusalem, ne sont rien moins que certaines. L'Auteur ne fait nulle mention de sa qualité de Prêtre, qu'il n'auroit pas apparemment dissimulée, s'il l'avoit euë. Il nous apprend seulement qu'il avoit beaucoup étudié, & beaucoup voyagé, & qu'il avoit couru beaucoup de dangers. Il s'énonce en homme inspiré; & selon son petit-fils, il étoit en très-grande reputation par la profonde connoissance des Ecritures. Enfin il assure qu'il est le dernier qui ait écrit des sentences de Morale parmi les Hebreux.

Pour ce qui est du tems auquel l'Ecclésiastique a été composé, le Pere Calmet se détermine à le prendre sous le Pontificat d'Onias III. fils de Simon II. & sous le regne d'Antiochus Epiphanes Roi de Syrie. Il est évident que le fils de Sirach écrivit son Livre dans le tems d'une très-violente persécution, tel-

les que furent celles que souffrirent les Juifs en Judée, en Syrie, & en Egypte, après la mort de Simon II. Onias III. fut dépouillé du Sacerdoce par Antiochus Epiphanes, & mis à mort à Antioche. Les superstitions des Grecs furent alors introduites dans Jerusalem; & plusieurs Juifs abandonnérent la Religion de leurs peres. Notre Auteur voyant l'apostasie de ce grand nombre de Juifs, & le trouble qu'ils excitoient dans leur Nation, jugea prudemment que ces maux n'en demeureroient pas là. Il prévit la ruine de sa patrie, & la désolation des choses saintes, & il prit la résolution de la prévenir. Il se retira en Egypte, selon la conjecture du Pere Calmet; il y composa son Ouvrage; & il y termina sa vie.

Son petit fils Jesus traduisit cet Ouvrage d'Hébreu en Grec, sous le regne de Ptolomée Evergete, ainsi qu'il le marque lui-même dans sa Préface. Le Texte Hébreu n'étoit apparemment que du Syriaque, ou de l'Hébreu vulgaire. Le Traducteur a, selon Dom Calmet, un style dur, embarrassé. Sa fidélité scrupuleuse à rendre les mots de son original, rend quelquefois sa version obscure, & peu conforme aux régles de la Grammaire. Il est tout plein d'hébraïsmes, & de façons de parler barbares & irrégulieres.

On ne sçait ni l'Auteur de la traduction Latine, ni le tems auquel elle a été faite; mais puisqu'elle est citée d'une maniere assez uniforme par tous les anciens Peres de l'Eglise, on ne peut douter qu'elle ne soit très-ancienne. Nous l'avons encore aujourd'hui telle qu'elle étoit dans les commencemens; & Saint Jerôme n'y a point touché. Il paroît qu'elle est du Traducteur du Livre de la Sagesse. » Je remarque dans l'une & dans l'autre » Traduction, dit notre Commentateur, certains termes parti- » culiers qui sont propres à ce Traducteur, comme *honestare*, » enrichir: *honestus*, riche: *honestas*, les richesses: *respectus*, pour » châtiment envoyé de Dieu: *monstra*, pour des merveilles: » *interrogatio* pour punition. On y voit aussi le même attache- » ment à rendre à la lettre les mots de l'original; & certaines » additions qui paroissent venir de l'Auteur même de la Traduc- » tion. Le style de l'un & de l'autre est, à peu près, également » dur & obscur; quoique moins dans la Sagesse, parce que le » Grec en est beaucoup plus beau que celui de l'Ecclésiasti- » que. « Le Pere Calmet s'applique ensuite à établir la canonicité de l'Ecclésiastique.

Sa Préface est suivie de quatre Dissertations. La premiere regarde les funérailles & la sépulture des Hébreux : la seconde, leur Médecine & leurs Médecins : la troisiéme, leur manger, & tout ce qui y a rapport ; & la quatriéme, leur systême du monde. Nous ne parlerons que de la premiere ; & nous réserverons les trois autres pour un second Extrait.

Aussi-tôt qu'il étoit mort une personne dans une maison, tous ceux qui se trouvoient dans la chambre du mort, & tous les meubles qui y étoient contractoient une souillure qui duroit sept jours. Tous ceux qui touchoient un cadavre, ou son sépulchre, ou ses os, ou qui en approchoienr, contractoient la même impureté. Mais, selon les Rabbins, il falloit pour cela que le mort fût Juif; car les Gentils, disent-ils, souillent pendant leur vie ceux qui les approchent ; mais après leur mort leur cadavre demeure pur, & ne communique plus aucune impureté. Au contraire, les corps des Israëlites pendant leur vie exhalent une odeur de pureté qui sanctifient ceux qui en approchent ; & après la mort, leur ame & l'Esprit saint les ayant quittés, leur cadadre n'est plus propre qu'à répandre la corruption.

Dès que le malade a expiré, ceux qui sont présens, déchirent leurs habits en signe de douleur, suivant la très-ancienne coûtume. Aujourd'hui, c'est une pure cérémonie. On a grand soin de ne rien déchirer qui soit fort précieux. On prend ordinairement le bout de la robe, & encore n'en déchire-t-on qu'environ la largeur de la main. Les Rabbins enseignent qu'on peut recoudre la déchirure au bout de trente jours, si elle n'a point été faite à la mort d'un proche parent ; mais si c'est pour un proche parent, on ne la recoud point. C'est aussi un ancien usage de répandre dans la ruë toute l'eau qui est dans la maison, & dans tout le voisinage. Les Rabbins disent que l'Ange de mort qui a frappé le malade, a lavé son glaive dans l'eau, & l'a empestée ; c'est pour cela qu'on la jette.

On lave le corps du défunt avec de l'eau chaude, où l'on a mis des herbes odoriférantes. Ce sont les femmes ordinairement qui rendent cet office aux morts, & qui leur mettent le caleçon & la chemise. Par dessus la chemise, on met encore un rochet de fine toile. On y met aussi le Taled, c'est-à-dire, une piéce d'étoffe quarrée avec des houppes ou des franges aux coins, & un bonnet blanc sur la tête. En cet état, il est placé dans le cercueil, avec un linge au fond, & un autre par dessus.

On assure qu'anciennement les morts étoient revêtus de tout ce qu'ils avoient eu de plus précieux & de plus magnifique. On enterroit les Rois avec leur couronne & leur sceptre, comme le montre Sickardus, & on brûloit tout le reste de leurs habits & de leurs meubles, Dans les funérailles du grand Hérode, on fit passer en revûë tous les ornemens Royaux. Le lit de deuil sur lequel étoit son corps, étoit tout d'or, & orné de pierreries; la couverture étoit une courte-pointe de pourpre, avec des ornemens en broderie. Le corps étoit revêtu de la pourpre, avec le diadême en tête, & par-dessus une couronne d'or, & il tenoit le sceptre à la main.

Lorsque le tems d'emporter le corps en terre est venu, les parens & les amis du mort s'assemblent pour assister à sa pompe funébre. Aussi-tôt que le mort est emporté du logis, on plie en deux son matelas, on roule ses couvertures qu'on laisse sur sa paillasse, & on allume une lampe au dossier, laquelle brûle sans discontinuer pendant sept jours. L'on renverse en même-tems tous les lits de la maison. En quelques endroits on jette après le mort un vase de terre, qui se brise contre le pavé. La plûpart des plus célébres tombeaux dans la Palestine étoient dans des cavernes, & toute leur beauté étoit au dedans; si néanmoins on peut parler ainsi d'autres creusés avec beaucoup de soin & de dépense, pour loger des corps morts, & où l'on ne voyoit jamais le jour. Les Hébreux étoient trop sensés, dit Dom Calmet, pour faire des tombeaux superbes. Il y en avoit toutefois quelques-uns assez remarquables par leur structure : mais ceux dont on trouve des descriptions, sont modernes; ou les descriptions qu'on nous en fait ne sont que d'imagination. Les Juifs, depuis leur dispersion, ont toûjours eu un très-grand désir de se faire enterrer dans la Palestine. Il s'en trouve encore à présent, qui pour satisfaire leur dévôtion entreprennent le voyage de Judée dans leur vieillesse, & y vont choisir leur sépulture. Ils croyent que ceux qui ne s'y sont pas rendus pendant leur vie, doivent s'y rendre après leur mort par certains canaux souterrains; & ils appellent ce retour des corps dans la Terre promise, *le roulement des morts*, ou *le roulement des cadavres*.

Les Juifs appellent leur cimetiére *la maison des vivans;* & lorsqu'ils y arrivent avec un corps mort, ils s'adressent à ceux qui y reposent, comme s'ils étoient encore vivans, & leur disent : *Beni soit le Seigneur, qui vous a créés, nourris, élevés, &c.*

enfin tirés du monde par sa justice. Il sçait le nombre de vous tous, & il vous ressuscitera dans le tems. Beni soit le Seigneur qui fait mourir, & qui rend la vie. Après cette priere, on met le corps à terre, & si le mort étoit distingué par quelque endroit, quelqu'un de la compagnie fait son éloge. Le discours fini, les assistans font le tour de la fosse, en récitant une priere où ils remercient Dieu d'avoir prononcé un Jugement équitable. On met sous la tête du mort, un petit sac de terre ; on clouë le cercueil ; on fait encore une priere ; & le plus proche parent déchire un coin de son habit. On descend, après cela, dans le tombeau le corps, le visage tourné vers le Ciel ; & on lui crie: *Allez à la paix.* La fosse étant comblée, on se retire en marchant en arriere ; & avant que de sortir du cimétiere, chacun arrache trois fois de l'herbe, & la jette derriere son dos, en disant : *Ils fleuriront comme l'herbe de la terre.* Antoine Margarita, Juif Allemand converti, raconte qu'aussi-tôt qu'ils ont fait le déchirement de l'habit dans le cimetiere, ils se retirent tous avec grand bruit, & se sauvent en criant ; de peur, disent-ils, qu'ils n'entendent les cris que jette le mort, lorsqu'étant couvert de terre, les rats viennent lui mordre le bout du nez.

Selon les Juifs, le Purgatoire n'est point distingué de l'Enfer par le lieu ; il ne l'est que par la durée des peines. Ils croyent que tout Juif qui n'est pas engagé dans l'hérésie, & qui n'a manqué à aucun point essentiel marqué par les Rabbins, n'est pas plus d'un an en Purgatoire. Les Talmudistes enseignent que les ames séparées des corps sçavent tout ce qui se passe sur la terre, parce qu'elles sont ordinairement un an entier avant que d'entrer dans le Ciel. Pendant cet intervalle, elles viennent souvent visiter leurs tombeaux, & elles courent le monde, où elles apprennent tout ce qui se passe. En un mot, ils croyent que l'ame ne monte au Ciel qu'après que le corps est réduit en cendres, selon cette parole de Salomon : *Jusqu'à ce que le corps retourne en la poussiere dont il a été tiré ; & que l'esprit retourne au Seigneur qui l'a donné.*

JOANNIS VAN WATER, JURISCONSULTI Observationum Juris Romani, libri tres, &c. C'est-à-dire: *Trois Livres d'Observations sur le Droit Romain, de Jean Van de Water, Jurisconsulte, dans lesquels il rétablit & il explique plusieurs endroits du Droit Romain, & quelques endroits des au-*

tres Auteurs. A Utrecht, chez Guillaume Van Water. 1713. *in*-8°. p. 380.

DAns l'Epître dédicatoire, qu'on peut regarder comme la Préface de cet Ouvrage, M. Van Water se plaint de ce que l'étude du Droit Romain est si peu cultivée par les Juges & par les Avocats de son Pays. Les uns, dit-il, s'en rapportent aveuglément aux opinions des Auteurs modernes; d'autres veulent décider toutes les difficultés par les régles de leur prétendu bon sens, & sur les principes de leur équité naturelle, qui n'est que trop souvent imaginaire. Les uns & les autres négligent de puiser dans cette vive source de la Jurisprudence, les principes de la justice & de l'équité. De-là viennent ces conseils mal digérés, conçus d'une maniére obscure & embarrassée, quelquefois même contraires aux premiers principes; ces plaidoiries si peu remplies de raisons solides, ces jugemens précipités, qui sont aussi peu conformes aux principes de l'équité, qu'à la rigueur du Droit.

M. Van Water, pour ne pas tomber dans une pareille faute, a employé à l'étude du Droit Romain tout le tems qui lui restoit après les occupations du Barreau. C'est en s'appliquant à cette étude qu'il a remarqué plusieurs loix corrompues par les Copistes, d'autres corrigées mal-à-propos ou mal expliquées par les Sçavans. Les réfléxions qu'il a faites sur ce sujet, ont formé les trois Livres d'observations qu'il donne au Public. Ces trois Livres comprennent cinquante-six chapitres: dans chaque chapitre, l'Auteur explique ou rétablit la maniere de lire une & quelquefois plusieurs Loix Romaines. Ceux qui voudront sçavoir quels sont les endroits du Code & du Digeste qui sont le sujet de ses observations, auront recours à la Table des chapitres qui est à la tête de l'Ouvrage. Il nous suffira de rapporter l'extrait de quelques titres, pour faire connoître la méthode de l'Auteur.

La Loi 52. ✠. *ult.* ff. *Pro socio*, porte, selon la leçon ordinaire, *damna quæ imprudentibus accidunt hoc est damna fatalia socii non cogentur præstare.* Il ne faut pas être fort pénétrant, dit M. Van Water, pour voir que le Jurisconsulte Ulpien, dont cette Loi est tirée, veut parler des cas fortuits dont un associé n'est point responsable; car *damna fatalia* sont ceux que la prudence humaine ne peut prévoir. Il a donc voulu faire sentir que l'associé

n'eſt point tenu des accidens que les perſonnes prudentes n'auroient point prévenus. C'eſt pourquoi il y en a qui liſent *quæ in prudentibus accidunt.* Notre Auteur veut qu'on liſe *quæ etiam prudentibus accidunt*, parce qu'on aura mis, dit-il, *etiam* en abrégé *em*, & qu'un Copiſte ignorant aura enſuite changé *em* en *im*, ce qui aura fait *imprudentibus.*

Dans le chapitre 11. du Livre 1. M. Van Water recherche l'origine de la querelle d'inofficioſité, & de la quarte légitimaire. Par la Loi des douze Tables, il étoit permis au Pere de famille de diſpoſer par Teſtament de tout ſon bien, ſans rien laiſſer à ſes enfans. Les peres abuſoient ſouvent de ce pouvoir, & dépouilloient ainſi ceux que la Nature appelle à leur ſucceſſion. On ſe plaignoit ſouvent de ces Teſtamens inofficieux devant les Centumvirs, qui étoient établis pour décider les différens qui ſe formoient à l'occaſion des ſucceſſions. Quand ces Juges trouvoient que le Teſtament avoit été fait contre les régles de la juſtice & de la tendreſſe paternelle, ils le déclaroient nul. Ces plaintes étoient paſſées en uſage, & confirmées par l'autorité publique, quand les Juriſconſultes qui vivoient du tems de Jules Céſar & d'Auguſte, s'aviſérent de dire que c'étoit détruire l'autorité paternelle, & abolir la Loi des douze Tables, que d'ôter aux peres le pouvoir de diſpoſer de tout leur bien ; mais ils ajoûtérent que les douze Tables ôtoient aux furieux le pouvoir de teſter, & qu'on doit regarder comme furieux celui qui oublie ſon propre ſang, & déclarer nul ſon Teſtament ; comme ſi ce n'étoit pas plus manquer de reſpect pour un pere, de le traiter de fou & d'inſenſé pendant qu'il étoit dans ſon bon ſens, que de l'accuſer de n'avoir pas ſuivi les ſentimens que la Nature inſpire aux peres pour leurs enfans. On n'a d'abord donné que deux années aux enfans pour intenter l'action d'inofficioſité ; on leur en a enſuite accordé cinq, peut-être parce que les Loix Romaines ne permettent point, après cinq ans, de conteſter l'état d'un défunt.

Pour ce qui eſt de la quarte qu'on accorde afin d'empêcher l'action contre le Teſtament inofficieux, les Interprêtes du Droit Romain ſont fort partagés ſur ſon origine. Notre Auteur croit qu'il faut la tirer de la Loi *Falcidia*, cette Loi portoit, à ce qu'il croit, que la quatriéme partie des biens de la ſucceſſion devoit toûjours appartenir à l'héritier teſtamentaire, quand il étoit chargé de legs ; & à l'héritier légitime, quand il étoit deshérité ſans ſujet. C'eſt pourquoi dans pluſieurs Loix du Code & du Digeſte

te, & dans la Novelle 22. de Justinien, la légitime est appellée *Falcidie*. Ricard, dans son Traité des Donations, & quelques autres Jurisconsultes, avoient proposé ce sentiment; mais comme ils l'avoient eux-mêmes abandonné, notre Auteur prétend qu'on doit lui attribuer la gloire de cette découverte.

Dans le chapitre suivant, il traite de la querelle d'inofficiosité par rapport aux freres. Selon le sentiment commun, les freres germains & consanguins ne peuvent se plaindre du Testament, qu'en alléguant la turpitude de la personne qui a été instituée. L'Auteur prétend que les consanguins pouvoient se plaindre de l'inofficiosité, même quand le Testament n'étoit point fait en faveur d'une personne incapable. Voici comme il prouve son sentiment. On voit par plusieurs exemples rapportés dans l'Histoire, qu'on admettoit quelquefois la plainte d'inofficiosité des parens éloignés, & qu'on jugeoit en leur faveur par un principe d'équité. Du tems d'Ulpien, le pouvoir d'intenter cette action ne s'accordoit en ligne collatérale qu'au frere & à la sœur, L. 10. Dig. *De inoff. Testamentis.* Les Empereurs Dioclétien & Maximien ordonnent la même chose, L. 21. *Cod. eod. nov.* Cette Loi qui donne aux freres & aux sœurs sans distinction la querelle d'inofficiosité, a été réformée par l'Edit de Constantin, qui ne permet jamais au frere uterin d'intenter l'action d'un Testament inofficieux, & qui ne le permet aux freres germains que quand le Testateur a institué une personne infâme, *detestabilis turpitudinis.* Dans l'Edit de Constantin, le mot de frere germain est souvent mis pour celui de consanguin; ce qu'il dit dans la suite qu'il ne pourra intenter cette action que *agnatione durante*, en est une preuve bien sensible. Constantin n'ayant point révoqué le droit qu'avoient les freres germains de contester comme inofficieux, les Testamens par lesquels ils étoient deshérités, on devroit encore aujourd'hui leur accorder le même droit, dit l'Auteur, si l'erreur commune du Barreau & des Ecoles n'avoit établi un droit nouveau. C'est au Public à juger du mérite de cette nouvelle opinion, & des preuves sur lesquelles elle est appuyée; nous les avons rapportées fidélement.

Les Loix des douze Tables parlent de la maniére de chercher un vol, *per lancem & licium.* Plusieurs Auteurs ont tâché de trouver l'explication de ces mots. Aulugelle renvoye sur ce sujet au Livre de Sabinus *de Furtis*, que nous n'avons point. Festus dit que celui qui alloit chercher quelque chose qu'on lui avoit volé dans une maison étrangere, devoit avoir une ceinture

qu'on appelloit *licium*, & se couvrir le visage d'une espéce de plat ou bassin de balance, afin qu'il ne vît pas les femmes qui se rencontreroient dans la maison. Notre Auteur tourne en ridicule ceux qui, suivant l'explication des Interprétes, disent que ce bassin avoit deux ouvertures, & qu'on l'appliquoit sur le visage, à peu près comme un masque, & il propose ensuite son sentiment : Ceux qui alloient chercher, nous dit-il, un vol dans une maison, portoient avec eux une balance pour peser l'argent qu'ils vouloient donner à celui qui leur découvriroit le vol, ou bien ils portoient dans un petit bassin cet argent tout compté ; ce qui justifie ce sentiment, c'est que quand un Héraut cherchoit un esclave fugitif, il portoit de l'argent sur un plat, comme le fait voir M. Cujas dans le cinquiéme Livre de ses observations, chap. 18. par plusieurs Loix tirées du Digeste.

Licium étoit une ceinture que portoient les Officiers établis pour exécuter les ordres des Magistrats, comme l'apprend Appulée dans son Apologie ; & c'est de-là, selon le même Auteur, qu'étoit venu le nom de Licteur. Comme il n'étoit permis à personne d'entrer dans une maison étrangere, le Magistrat nommoit un Licteur pour accompagner celui qui vouloit y aller chercher ce qu'on lui avoit volé. *Ulp. L. 3. D. de Fugitivis*, dit que celui qui veut chercher un esclave fugitif, obtient la permission du Juge, & qu'on députe un Huissier pour l'accompagner.

Cet habillement des Licteurs, appellé *Licium*, étoit de différentes couleurs, comme on le voit par un passage de Pétrone, qui éclaircit cet endroit des douze Tables. Pétrone dit d'Ascilte qui cherchoit un fugitif, *nec longè aprœcone Ascilios stabat, amictus veste discoloriâ atque in lance argenteâ indicium & fidem præferebat*. Il seroit à souhaiter que M. Van Water, qui a passé une partie de sa vie dans le Barreau, eut joint à ses observations sur la lettre du Droit Romain, des réfléxions sur les usages de son Pays.

REFLEXIONS, SENTENCES, ET MAXIMES *morales, mises dans un nouvel ordre, avec des Notes politiques & historiques. Par M. Amelot de la Houssaye.* A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la Fontaine Saint Severin, aux Armes de Dombes. 1714. *in*-12. p. 253.

LE Livre des Réfléxions qu'on attribuë à M. de la Roche-foucaud, ne fut pas plûtôt annoncé, qu'il excita une cu-

riosité universelle. Les Lecteurs se trouvérent ensuite partagés sur son sujet, les uns en parurent charmés, les autres ne furent pas contens des portraits qu'on y fait de l'homme & de ses défauts. M. Amelot de la Houssaye fut du nombre des admirateurs. On nous donne dans ce Livre une Lettre de cet Auteur, qu'on peut regarder comme une apologie des Maximes morales. » Il » a, par tout, nous dit-il, de la force & de la pénétration, des » pensées élevées & hardies, un tour d'expression noble & » grand, accompagné d'un certain air de qualité à dire les cho- » ses, qui ne s'acquiert point par l'étude, & qui n'appartient » pas à tous ceux qui se mêlent d'écrire. « Il est vrai qu'on n'y trouve pas tout l'ordre ni toute la justesse que l'on pourroit souhaiter dans un Ouvrage d'une longue méditation ; mais un homme qui n'écrit que pour soi, & pour délasser son esprit, qui écrit les choses à mesure qu'elles lui viennent dans la pensée, n'affecte point tant de suivre les régles ; ce desordre, tel qu'il est, a ses graces, & des graces que l'Art ne peut imiter. On ne trouve jamais dans les Ouvrages de ces gens esclaves des régles, ces beautés vives, fortes, sublimes, ce don d'écrire facilement & noblement.

Après ces réfléxions sur l'Ouvrage en général, M. de la Houssaye répond aux difficultés que l'on avoit faites à son ami. La premiere étoit que l'on fait tort dans ce Livre à la nature humaine ; qu'il tend à établir que les actions des hommes, même les meilleures en apparence, péchent dans le principe. Si l'on examine, répond l'Auteur de la Lettre, l'intention de celui qui a composé les réfléxions, on reconnoîtra qu'il ne prétend parler que de l'homme abandonné à lui-même, & livré à sa seule foiblesse, & non pas de l'homme éclairé par les lumieres du Christianisme, & soutenu de la grace de Dieu. Il fait voir que malgré les efforts de la raison, l'orgueil & l'amour propre ne laissent pas de se cacher dans les replis du cœur humain ; d'y vivre & d'y conserver assez de force pour répandre leur venin dans la plûpart de ses mouvemens.

Ces réfléxions, disoient les Critiques, sont des subtilités d'un Censeur qui prend en mauvaise part les actions les plus indifférentes. L'Apologiste répéte qu'il ne s'agit dans les maximes, que de l'homme corrompu. Il soutient que l'homme fait presque toûjours mal quand son amour propre le flatte ; qu'il fait bien, & qu'il se trompe souvent quand il veut juger de soi-même, parce que la Nature agit en lui par des ressorts cachés qu'il

ne connoît pas. Il compare l'homme corrompu à ces médailles qui représentent la figure d'un Saint & celle d'un Démon dans une seule face & par les mêmes traits ; il n'y a que la diverse situation de ceux qui la regardent qui change l'objet, l'un voit le Saint, & l'autre voit le Démon.

L'obscurité de quelques-unes de ses maximes ne doit passer pour un défaut, le style serré qui convient aux maximes, laisse toûjours quelque chose à deviner.

On ne peut point dire que ces réfléxions soient trop générales ; car sous des termes généraux l'esprit sous-entend de lui-même des restrictions.

Que les autres prennent comme ils voudront ces réfléxions morales ; pour moi je les considérerai, dit l'Auteur de la Lettre, comme une peinture ingénieuse de toutes les singeries du faux Sage. Il me semble que dans chaque trait l'amour de la vérité lui ôte le masque, & le montre tel qu'il est. Les hypocrites n'en disent du mal, que parce qu'ils sont au desespoir de voir révéler des mystéres qu'ils voudroient pouvoir cacher toute leur vie aux autres & à eux-mêmes.

M. Amelot, dont la principale étude étoit le cœur de l'homme, fit des maximes morales son Livre favori. Afin de trouver facilement celles dont il pourroit avoir besoin, il les rangea sous certains titres par ordre alphabétique. Comme il étoit très versé dans ce qui concerne l'Histoire & la Politique, il joignit aux réfléxions, des Notes tirées de ces deux Sciences. Il a inséré entre les maximes de M. de la Rochefoucaud celles de Madame ***, qui sont dans le même goût. Il n'y a donc de nouveau dans ce Livre, que l'ordre des maximes & les notes. Nous rapporterons quelques exemples de ces notes prises à l'ouverture du Livre. Voici une des maximes sur l'amitié. Il est difficile d'aimer ceux que nous n'estimons point ; mais il ne l'est pas moins d'aimer ceux que nous estimons beaucoup plus que nous. Voici la note : L'un répugne à notre raison, & l'autre à notre amour propre.

MAXIME. Il n'y a que d'une sorte d'amour : mais il y en a mille différentes copies. NOTE. On aime d'ordinaire les belles femmes par inclination, les laides par intérêt, & les vertueuses par raison.

MAXIME. Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses, deviennent ordinairement incapables des grandes. NOTE. Le grand Thrasæa disoit au contraire : On juge qu'un homme est

capable de grandes choses, par l'attention qu'il apporte aux plus petites. *Tac. Ann.* 13. Notre Louis XI. le plus habile Prince de son tems, prenoit connoissance des plus petites choses. Comines l'en blâme, mais peut-être mal-à-propos ; car beaucoup de choses paroissent legéres, qui souvent ont de terribles suites. *Tac. Ann.* 4.

MAXIME. L'orgueil que nous inspire l'envie, sert servent à la modérer. NOTE. Non pas à la modérer, mais à la dissimuler, parce que nous la deshonorons en la montrant, & donnons plus de luxe à ceux que nous envions.

MAXIME. La haine pour les favoris, n'est autre chose que l'amour de la faveur. NOTE. Témoins les Guises, qui furent ennemis de tous les favoris d'Henri II. & d'Henri III. parce qu'ils vouloient tout gouverner.

Ceux qui aiment les Proverbes Espagnols & Italiens, ou, pour parler plus juste, les maximes de ces Peuples, en trouveront un grand nombre heureusement appliquées dans les Notes. Nous nous contenterons de cet exemple.

MAXIME. L'envie est plus irréconciliable que la haine.

NOTE. *Non placansi mai le invidiæ, quando nuove glorie forniscono lor nuovo pabolo e fomento. Siri.*

L'envie ne s'appaise jamais quand les personnes enviées lui fournissent une nouvelle nourriture par de nouveaux faits glorieux.

Il n'y a point d'autre reméde à cela, que de suivre le conseil Espagnol, qui dit :

Obra bien, tendras embidiosos ; obra mejor, y confundirlas as.

Fais bien, tu auras des envieux ; fais encore mieux, & tu les confondras.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

MOnsieur Gagnier, Professeur des Langues Orientales à Oxford, travaille sur la Grammaire du célébre Rabbin Jeliuda Chiug, qui est un des plus anciens Grammairiens Juifs : il a trouvé à Oxford un Manuscrit de cet Ouvrage en Arabe & en Hébreu, il le donnera bien-tôt au Public. Il nous apprendra

apparemment dans sa Préface quel est ce Rabbin, & s'il est différent du Rabbin Jehuda Ben-David Chiug, natif de Fez, qui perfectionna les accens dans le onziéme siécle.

Le même Auteur a trouvé dans la Bibliothéque Bodleyenne l'original en Arabe de l'Ouvrage du Rabbin Jehuda, qui est un autre Grammairien Juif fort ancien. Le nom véritable de ce Rabbin est Abu Walid Mervan Ben Giana. Il y a déja plusieurs siécles que ce Traité a été traduit en Hébreu sous le titre de *Sepher Rikma* ou *Liber operis Phrygionici.* Buxtorf parle de cette version dans sa Bibliothéque Rabbinique, le Pere Morin fait la description de ce Manuscrit, & M. Simon qui le cite, l'avoit vû dans la Bibliothéque de feu M. Hardi, Conseiller au Châtelet de Paris. Cette version seroit très-utile à M. Gagnier, pour expliquer quelques endroits de l'original qui sont fort obscurs, & pour suppléer quelques feuilles qui manquent à l'Arabe. Il voudroit faire imprimer cette Traduction avec l'original, qu'il accompagnera d'une version Latine de sa façon, & de plusieurs Notes.

DE HOLLANDE.

Deux Juifs Portugais qui se nomment Aaron & Isaac Dias de Fonseca, se sont faits Chrétiens de la Religion Prétenduë Réformée. Ils viennent de publier en Flamand les motifs qui les ont engagés à changer de Religion; le principal est l'opposition qu'ils ont remarquée entre l'Ecriture Sainte & les traditions des Rabbins.

DE ROME.

On a imprimé deux Dissertations d'Antoine Pacchioni, Docteur en Médecine, sur la Dure-mere, & sur son usage, *in*-8°. 1713. le Journal de Rome Chrétienne, Ecclésiastique, & Payenne, *in-folio*, de la même année; les Prédications du R. P. Cassini Capucin, à présent Cardinal. *in-fol.* 1714.

Les disputes continuent entre M. l'Evêque d'Adria, M. Vignolius, qui est chargé de la Bibliothéque du Vatican, & le Pere Valsecus, sur la durée de l'Empire d'Héliogabale & d'Alexandre Severe; c'est ce qui donne lieu à plusieurs Dissertations qu'on publie de tems en tems sur ce sujet. Les Chefs des différens partis ont choisi un arbitre, à la décision duquel ils veulent se soumettre. C'est M. Cuper qui doit les juger. Il sera glorieux pour lui de terminer une contestation si longue & si vive,



Dans les combats d'esprit, on ne se rend pas ordinairement au jugement d'un homme seul, on veut avoir pour Juges le Public & la postérité.

XXVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 25. JUIN M. DCCXIV.

LE TABLEAU DE L'ANCIEN SENAT ROMAIN, *Où l'on décrit principalement les fonctions, les obligations, & les prérogatives des Sénateurs; ce qui élevoit au rang de Sénateur, & ce qui le faisoit perdre, ensemble l'origine du Sénat, l'étenduë de sa puissance, & sa conduite dans l'administration des affaires publiques. Seconde Edition, revûë, corrigée & augmentée.* A Paris, chez Nicolas Mazuel, au milieu de la grand'Salle du Palais, du côté de la Chapelle, à la Croix d'or. 1713. in-12. pag. 291.

PArmi le grand nombre de Traitez, composez depuis le rétablissement des Lettres en Occident, pour éclaircir les Antiquitez Romaines, soit en général, soit en particulier; l'on en trouve plusieurs qui regardent le Senat Romain. Tel est celui de *Paul Manuce*, qui parut à Venise en 1581. *in*-4°. & qui fut réimprimé à Cologne en 1582. in-8°. Tel est encore celui de *Jean Sarius Zamoscius*, partagé en deux Livres, imprimé à Venise en 1563. *in*-4°. & ensuite à Strasbourg en 1608. *in*-8°. On les a inserés l'un & l'autre dans le I. Tome des *Antiquitez Romaines*, recüeillies par *Grævius*. Nous avons, outre cela, le Traité de *M. Ant. Majoragius, de Senatu Romano*, imprimé à Milan en 1516. *in*-4°. & le Livre de *Guillaume Bellendin*, publié à Paris en 1612. *in*-8°. sous le titre de *Ciceronis Consul, Senator, Senatusque Romanus*, contient tout ce que Ciceron dans ses divers Ouvrages nous apprend touchant la dignité de Consul, celle de Senateur, & touchant le Senat Romain. L'Auteur de l'Ouvrage, dont nous rendons compte, a sans doute consulté ces différens Ecrivains; & certainement on peut tirer d'eux en pareil cas d'autant plus de secours, qu'ils épargnent la fatigue de puiser immédiatement dans les sources, c'est-à-dire, de dépoüiller les anciens Auteurs tant Grecs que Latins, de tout ce qu'ils nous ont laissé concernant cette matiere. Nous som-

mes persuadez néanmoins que le sçavant homme à qui nous devons ce Traité, ne s'est point tellement reposé sur la bonne foi & sur l'exactitude de ceux qui l'ont précédé dans ce travail, qu'il ait négligé de recourir aux Originaux ; & c'est une attention dont on doit se dispenser d'autant moins en écrivant sur quelque point d'antiquité, qu'on doit être plus convaincu par une infinité d'expériences, & des fréquentes méprises où tombent nos Modernes, en citant leurs Garants, & de leurs infidélitez, ou des fausses interprétations qu'ils donnent souvent aux passages qu'ils alléguent, & de la témerité, ou du peu de vraisemblance qu'il y a dans plusieurs de leurs conjectures.

Le Traité dont il est question, vit le jour pour la premiere fois en 1701, & nous ne manquâmes pas d'en entretenir le Public dans le XXV. Journal de la même année. Cette seconde Edition doit avoir été augmentée en divers endroits, puisqu'elle occupe 291 pages, au lieu que la premiere n'en remplissoit que 229 ; & il paroit de plus, que l'Auteur a bien voulu profiter dans celle-ci, de quelques réfléxions critiques que nous prîme- la liberté de faire sur celle de 1702. Nous allons donner un précis de ce que ce Livre contient de plus remarquable, en parcourant les 29 Chapitres dont il est composé.

1. L'origine du Senat Romain est presque aussi ancienne que la fondation de Rome. Romulus ayant divisé son nouveau peuple en trois Tribus, & chaque Tribu en 30 Curies ; il crut devoir partager les soins du Gouvernement avec un nombre choisi de ses propres Sujets. Dans cette vûe il obligea chaque Tribu à lui donner trois Conseillers, & chaque Curie à lui en fournir trois ; ce qui faisoit en tout 99, ausquels il en joignit un seul de son choix, qui fut mis à la tête de tous les autres. Ces Conseillers s'appellerent *Senateurs*, à cause de leur âge avancé, qui les rendoit plus propres aux Conseils, & l'on donna le nom de *Senat* à leur Assemblée.

2. On voit par ce premier établissement qu'une condition essentielle pour devenir Senateur, étoit la qualité de Citoyen Romain. Sous ce nom l'on comprenoit non-seulement les Habitans de Rome, mais encore ceux des Villes municipales, & dans la suite tous les Etrangers, à qui l'on accorda le droit de Bourgeoisie Romaine. Ce qui ouvrit enfin l'entrée du Senat à toute sorte de Nations.

3. Le droit de créer & d'élire les Senateurs fut d'abord entre les mains des Rois, qui n'eurent pas sur cela pour le peuple

les



les mêmes égards qu'avoit eus Romulus. Après l'abolition de la Royauté, les Consuls & le peuple partagerent entre eux le pouvoir d'élire les Senateurs. C'est-à-dire que les Consuls proposoient au peuple ceux qu'ils jugeoient les plus dignes d'une place si importante, & le peuple ne choisissoit que parmi ceux que les Consuls avoient proposez. Ce pouvoir passa ensuite aux Censeurs, & ces Magistrats faisoient de cinq en cinq ans la revûë du Senat, pour remplacer par de nouveaux Senateurs ceux que la mort avoit enlevez. Cependant il y eut diverses occasions où ce pouvoir fut exercé par d'autres Magistrats, & quelquefois même impunément usurpé.

4. Pour mériter d'être admis dans l'ordre des Senateurs, il falloit être d'une conduite irréprochable, & de condition libre. Dans les premiers tems le Senat ne fut composé que de personnes nobles; mais dans la suite les Plébéïens y furent reçus comme les Patriciens. C'étoit un titre pour y entrer, que d'avoir exercé quelques Magistratures. A l'égard de l'âge requis pour cette dignité, l'Auteur avoüe que l'opinion la plus vraisemblable sur cela n'est appuyée que sur de foibles conjectures; cette opinion (selon lui) est qu'on ne pouvoit être Senateur avant l'âge de 30 ans, parce que souvent on ne parvenoit à ce grade qu'après la Questure, qu'on ne pouvoit obtenir qu'à 27 ans. L'Auteur ne trouve pas moins de difficulté à déterminer la somme à laquelle devoit monter le bien d'un Senateur : car c'étoit encore une des conditions capitales pour le devenir. Ce qui lui paroît sur cela de plus certain, c'est qu'Auguste, non content de rétablir sur l'ancien pied le bien marqué par la Loi pour être fait Senateur, l'augmenta jusqu'à la somme de douze cens mille petits sesterces, que l'Auteur évaluë à celle de nonante mille livres de notre monnoye.

5. 6. Après nous avoir parlé du Chef des Senateurs, qui étoit quelquefois un homme, dont le mérite effaçoit celui des autres, mais pour l'ordinaire, selon *Tite-Live*, le plus ancien de ceux qui avoient fait la fonction de Censeur; l'Auteur nous fait une énumération de tous ceux qui avoient droit d'entrer au Senat. De ce nombre étoient les Consuls, les Préteurs, les Censeurs, & les Ediles-Curules; & ils avoient tous voix délibérative : mais (ajoûte l'Auteur) ils ne jouissoient des privileges des Senateurs, & n'étoient astreints à leurs obligations, que lorsque les Censeurs, en vertu de leur pouvoir, les avoient choisis & aggrégez dans la Compagnie. Quant aux Tribuns, aux Ediles-Plé-

béïens, & aux Questeurs, ils ne pouvoient venir au Senat que pendant l'année de leur Magistrature; ils étoient les derniers à opiner, & n'avoient droit de le faire qu'en approuvant ou en désaprouvant par quelque signe les sentimens proposez. Le *Flamen Dialis*, ou le Prêtre de Jupiter assistoit originairement aux Assemblées du Senat. Mais ceux qui furent ensuite revêtus de cette dignité, ayant négligé leur droit, ces Prêtres n'y furent rétablis que par les instances de *C. Flaccus*. Les enfans des Senateurs assisterent aux Déliberations du Senat, jusqu'au tems du jeune Papyrius, qu'ils en furent exclus. Mais Auguste rétablit enfin sur ce point l'ancien usage. Du reste, après 65 ans les Senateurs étoient dispensez de se trouver au Senat, quoique l'entrée leur en fût toujours permise.

7. Les fonctions des Senateurs consistoient, 1. à déliberer avec les Magistrats sur les besoins & sur la situation des affaires de la République. 2. A juger les affaires particulieres; droit dont ils furent en possession depuis l'établissement de la liberté jusqu'à l'an de Rome 630; mais qui reçût dans la suite diverses atteintes, ainsi que l'observe l'Auteur. 3. D'être chargez des Ambassades, des Commissions honorables, des dignitez du Sacerdoce, & du Gouvernement des Provinces.

8. Si les Senateurs avoient l'avantage de remplir des fonctions si glorieuses, ils contractoient d'ailleurs par leur état certaines obligations, & certaines servitudes, que l'Auteur rassemble ici avec soin. Il remarque en premier lieu, que les Senateurs ne jouissoient pas du bénéfice de la Loi, qui pardonnoit une trahison, ou quelque autre crime d'Etat aux complices pour récompense de l'avoir découvert. Il ne leur étoit pas permis de sortir des confins de l'Italie, s'ils n'en avoient obtenu la permission sous quelque prétexte légitime. Mais comme ces permissions n'imposoient point la nécessité du retour, Ciceron y mit ordre pendant son Consulat, & fit réduire le tems de cette absence à une année seulement. Les Senateurs étoient obligez de se conserver le bien marqué pour parvenir à cette dignité, à peine de s'en trouver déchûs. A la verité on n'usoit ordinairement de cette rigueur qu'envers ceux qui avoient perdu leurs biens plutôt par le déréglement de leur conduite, que par les disgraces de la fortune. Il leur étoit défendu de prendre à ferme les impôts publics, à l'exception de quelques-uns; d'avoir sur mer un navire chargé de plus de trois cens amphores; d'emprunter plus de 2000. deniers, ou environ 800 livres de notre monnoye;

d'employer les largesses, les menaces, la force, ou d'autres mauvaises voyes pour s'élever aux Charges, à peine de dix ans d'éxil ; de prendre des Affranchies pour femmes ; d'épouser des Baladines, ou des filles de Farceurs ; d'exercer la profession de Gladiateur, &c. L'Auteur a soin de marquer le tems & l'occasion de ces divers Réglemens.

9. Il vient après cela aux prérogatives des Senateurs. On punissoit rigoureusement quiconque avoit eu l'insolence de les injurier, on ne pouvoit les appeller en Justice pour crime de larcin ; ils faisoient renvoyer à Rome les Procès qu'on leur intentoit en Province ; il leur étoit permis de récuser plus de trois Juges, ce que ne pouvoient pas les Chevaliers & les Plébéiens; ils occupoient les premieres places aux Jeux & aux autres Divertissemens solemnels ; ils étoient du nombre des conviez aux repas publics ; ils avoient droit dans les Provinces de faire marcher devant eux des *Licteurs*. Outre ces prérogatives qui étoient communes à tous les Senateurs, il y en avoit (observe l'Auteur) de particulieres à ceux qui avoient exercé des Magistratures plus ou moins honorables : ainsi ceux qui avoient été Consuls passoient devant ceux qui n'avoient été que Préteurs, &c.

10. L'Ordre des Senateurs étoit extérieurement distingué de celui des Chevaliers par le vêtement appellé, *Latus clavus*, *laticlavium*, *tunica clavata* ; c'étoit, dit l'Auteur, une espece de saye ou de tunique, dont les boutons semblables pour la figure à des têtes de clou, avoient beaucoup plus de largeur que ceux de la tunique des Chevaliers, appellée par cette raison *Angusticlavium*. De plus, les Senateurs ne ceignoient point ces tuniques, au lieu que les Chevaliers portoient des ceintures. Une autre marque de distinction pour les Senateurs, c'étoit le croissant qui ornoit leurs chaussures, & qui par sa figure semblable à un C, marquoit (dit l'Auteur) l'origine que cet Ordre prétendoit tirer des 100 premiers Senateurs créez par Romulus.

11. Le nombre des Senateurs a varié selon les tems. De cent ou même de deux cens qu'ils étoient sous Romulus, ils se trouverent multipliez jusqu'au nombre de trois cens au commencement de la République. On en comptoit plus de 400 sous le Consulat de Messala & de Pison. Jules Cesar augmenta ce nombre jusqu'à 900, & les Triumvirs après lui le pousserent jusqu'à mille. Mais Auguste en réformant cette Compagnie, la réduisit à 600 Senateurs.

12. L'Auteur expose dans le Chapitre suivant les causes pour

lesquelles on perdoit la dignité de Senateur. Les plus ordinaires sont le déréglement des mœurs, la condamnation publique pour quelque crime honteux, les mauvais moyens employez pour parvenir aux Charges, la négligence à les remplir dignement, & souvent la trop grande séverité des Censeurs; car ces Magistrats qui avoient droit de donner la place de Senateur, avoient aussi celui de l'ôter. Un Romain chassé du Senat pouvoit y être rétabli par les suffrages, soit du peuple, soit du Senat, soit des Juges commis exprès pour son rappel. Quelquefois un Senateur dégradé par un des Censeurs, étoit maintenu par l'autre, ou réhabilité par leurs Successeurs, pourvû toutefois qu'on ne l'eût point exclus pour quelque cause infamante. Quelquefois une seconde Magistrature exercée avec applaudissement, lui servoit de titre pour être aggregé de nouveau dans le Senat. L'Auteur allegue divers exemples de ces exclusions & de ces rétablissemens, parmi lesquels ceux de la premiere espece font honneur à la séverité des Censeurs.

13. De la personne des Senateurs, l'Auteur passe à ce qui concernoit le Senat même; il recherche d'abord qui avoit droit de le convoquer, & il trouve que ce droit appartenoit aux Rois, tant qu'ils subsisterent, au Dictateur, aux Consuls, aux Préteurs, aux Tribuns du peuple, au Magistrat qui avoit la Regence pendant les troubles ou les dangers de la Republique, & qu'on nommoit pour cette raison *Interrex*; au Gouverneur de Rome, & au Général de la Cavalerie. Enfin ce pouvoir passa aux Empereurs, qui pour cette convocation ne consulterent plus d'autre Loi que leur propre volonté.

14. On nous apprend ensuite que cette convocation se faisoit de deux manieres, ou par une Déclaration des Magistrats qui avoient ce droit, ou par la voix d'un Crieur public. On nous marque les principaux termes de cette convocation, les raisons qui pouvoient dispenser les Senateurs de se trouver à l'Assemblée, l'amende à laquelle les assujettissoit une absence illégitime.

15. A l'égard du nombre des Senateurs nécessaire pour faire un *Senatus-Consulte*, ou une Ordonnance juridique, l'Auteur ne le détermine pas; mais il conjecture que ce nombre a pû varier suivant la nature ou l'importance des affaires, & suivant que le Senat s'est trouvé plus ou moins nombreux.

16. Il nous parle des lieux où s'assembloit le Senat, & qui

étoient ou les Temples des Dieux, ou d'autres édifices publics auparavant consacrez par les Augures.

17. Il fait diverses remarques sur les jours destinez à ces Assemblées.

18. Il décrit les Cérémonies observées en ces occasions, & qui consistoient sous la Republique à immoler des Victimes, & à prendre les Auspices; mais qu'Auguste réduisit pour chaque Senateur à un Sacrifice de vin & d'encens, & au serment qu'il prêtoit sur l'Autel de dire son avis avec sincérité, & sans flatterie.

19. L'Auteur fait une revûe des Magistrats qui avoient droit de consulter le Senat, & il ne met de ce nombre que les Consuls, les Préteurs, les Censeurs & les Tribuns du peuple.

20. Quant à la maniere dont les Consuls ou les Magistrats qui tenoient le Senat, recueilloient les voix des Senateurs, il observe qu'anciennement on commençoit par celui que les Censeurs avoient mis à la tête du Senat; que depuis on changea cet usage en faveur de ceux qui dans la derniere Assemblée du peuple avoient été nommez Consuls pour l'année suivante; que des Consuls désignez on passoit aux personnages Consulaires, de ceux-ci aux Préteurs, puis à ceux qui avoient exercé la Magistrature la plus considerable après la Préture, & ainsi des autres. On garda (continue l'Auteur) ces pratiques assez regulieres, tant que subsista la Republique, mais sous les Empereurs, le pouvoir absolu introduisit des Loix nouvelles.

21. L'Auteur en expliquant la maniere dont les Senateurs faisoient connoître leur avis, remarque qu'avant qu'ils déclarassent leur sentiment sur la matiere en question, ils avoient le privilege de parler sur toute autre matiere, & autant de temps qu'il leur plaisoit. Lorsqu'une même affaire comprenoit divers points, sur lesquels on pouvoit prendre differens partis, il étoit permis à un Senateur de demander qu'on proposât les differens chefs l'un après l'autre. Quelquefois les Senateurs donnoient leur avis par un signe, on par un seul mot. Mais il n'étoit pas libre de n'embrasser aucun sentiment, & il falloit de nécessité se déterminer. A la verité on éludoit en quelque sorte cette nécessité, par la liberté de discourir aussi-long-temps, qu'on vouloit, & de consumer ainsi tout le temps de la séance qui se terminoit sans qu'on eût pris aucune resolution.

22. Après ce détail de ce qui regardoit l'intérieur du Senat, l'Auteur nous entretient des Actes, des Reglemens, ou des Re-

sultats qui émanoient de cette Assemblée, & qu'on appelloit à cause de cela *Senatus-Consultes*. Le Magistrat qui présidoit avoit soin de recüeillir les voix des Senateurs, & la pluralité des suffrages faisoit un Senatus-Consulte. L'Auteur explique en quoi consistoit la difference entre *Senatus-Consultum per discessionem*, & *Senatus-Consultum per relationem* : ce qui ne rouloit (selon lui) que sur la differente maniere dont les Senateurs donnoient leurs avis.

23. Il se rencontroit divers obstacles qui empêchoient qu'un Senatus-Consulte ne fût rendu, & dont le principal étoit la voye d'opposition, soit de la part de quelqu'un des grands Magistrats, soit de la part d'un Tribun du peuple. Sur tout, l'opposition de ces derniers étoit d'autant plus fréquente, que c'étoit proprement à eux qu'il appartenoit de s'opposer aux résolutions du Senat, comme ayant été créez pour en balancer la puissance, & pour maintenir les droits du peuple. Ces Magistrats donc, qui mettoient au bas des Arrêts du Senat qu'ils approuvoient, la lettre T, pour marque de leur consentement, arrêtoient l'execution de ceux qui ne leur étoient pas agréables, en écrivant au-dessous *veto, je l'empêche*, sans rendre aucune raison de l'empêchement qu'ils y formoient. On donnoit (observe l'Auteur) le nom d'*Autoritez* aux Délibérations du Senat, contrariées par les Tribuns, parce que malgré l'opposition de ces Magistrats, elles ne laissoient pas d'être de quelque poids, quoiqu'il n'y eût nulle obligation de s'y conformer, & qu'en effet personne ne s'y conformât. L'Auteur marque encore quelques espéces d'Ordonnances du Senat, que l'on désignoit par le nom d'*Autoritez*.

24. Il y avoit (selon lui) des Secretaires ou des Greffiers destinez à mettre par écrit les Senatus-Consultes. Mais dans les Déliberations, dont le succès dépendoit du secret, les Senateurs les plus habiles & les plus integres faisoient alors la fonction de Secretaires.

25. Enfin, pour nous mettre plus au fait sur les Senatus-Consultes, l'Auteur nous instruit de la formule, dans laquelle ils étoient conçûs :

26. Du lieu où on les conservoit, qui étoit celui-même où l'on gardoit le Trésor public, c'est-à-dire le Temple de Saturne ;

27. Et de la durée de ces Arrêts, qui demeuroient en vigueur jusqu'à ce que le Senat en rendît de contraires.

28. L'Auteur employe le penultiéme Chapitre de ce Livre, à nous donner une idée de la puiſſance & de l'autorité du Senat. conſidéré dans le temps que ſon pouvoir ſe trouva contrebalancé par celui des Tribuns du peuple. Un de ſes plus beaux droits, & un des plus importans, c'étoit d'être l'Arbitre & le Diſpenſateur du Tréſor public. Deplus il prenoit connoiſſance des crimes commis dans l'Italie, qui meritoient une accuſation & une vengeance publique; il choiſiſſoit des Arbitres pour terminer les differens que les peuples avoient enſemble, & regloit le nombre des troupes néceſſaires au ſecours des Alliez de la Republique. C'étoit le Senat qui nommoit aux Ambaſſades, & qui recevoit & écoutoit les Ambaſſadeurs des Puiſſances Etrangeres. Il nommoit les Gouverneurs des Provinces; il leur donnoit des Lieutenans; il fixoit le nombre des troupes qu'ils devoient avoir pour les interêts de la Republique; il regloit la ſomme & l'équipage convenable à celui qui alloit prendre poſſeſſion du Gouvernement; il pourvoyoit aux habits, à la paye & aux vivres des Soldats; il ordonnoit les prieres publiques & les proceſſions ſolemnelles pour rendre graces des heureux ſuccès; il étoit en quelque ſorte l'Arbitre de la Religion; il confirmoit le titre d'*Imperator* donné aux Généraux d'Armée par les Soldats; il décernoit aux Vainqueurs les honneurs du Triomphe; & ſans parler de pluſieurs autres prérogatives de moindre conſéquence, il avoit celle de confier dans les perils extrêmes la deſtinée de la Republique aux Conſuls, & quelquefois à d'autres Magiſtrats, en leur donnant une puiſſance ſans bornes, qui les autoriſoit pleinement à lever des troupes, à faire la guerre, & à réprimer ou châtier par toutes ſortes de moyens les Citoyens & les Alliez.

29. Enfin l'Auteur termine ce Traité, en examinant la conduite du Senat dans l'adminiſtration des affaires publiques, & il y découvre huit principaux caracteres, qui ſont l'attachement à la Religion, l'obſervation du ſecret, le maintien de la Diſcipline militaire, la ſageſſe dans les récompenſes, la fidelité envers les Alliez, la fermeté dans les périls, la modération dans les bons ſuccès, & la conſtance dans les mauvais. Pour abréger nous renvoyons au Livre même ſur l'explication détaillée de ces divers caracteres, par laquelle l'Auteur met, pour ainſi dire, la derniere main au Tableau qu'il avoit entrepris.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES D'ELOQUENCE *& de Poësie, presentées à l'Académie des Jeux Floraux pour les Prix de l'Année* 1713. A Toulouse, chez Claude-Gilles le Camus. Vol. in-12. pag. 180.

L'Académie des Jeux Floraux distribua les Prix l'année derniere, en la maniere accoutumée, le troisiéme de May. M. l'Abbé Asselin en remporta trois, comme on le marque dans l'Avertissement. Le quatriéme Prix fut donné à une Elegie de Mademoiselle de Catellan de Portel. On nous dit dans l'Avertissement que le Public ne sçauroit être trop informé du nombre & de la qualité des Prix que l'Académie des Jeux Floraux donne chaque année; & pour l'en informer de nouveau, on répete ce qui a déja été annoncé plusieurs fois, sçavoir qu'il y a quatre Prix, dont le premier est une Amaranthe d'or, de la valeur de 400. livres, adjugée à une Ode. Le second, une Violette d'argent de 250. livres, adjugée à un Poëme de 60. Vers au moins, & de 100. Vers au plus, tous Alexandrins & suivis, ou à rimes plates dont le sujet doit être héroïque. Le troisiéme, une Eglantine d'argent du prix de 250. livres, adjugée à une piéce de Prose d'un quart d'heure, ou d'une petite demi-heure de lecture, dont l'Académie publie tous les ans le sujet. Celui de cette année 1714. est les *Avantages de la Paix*. Le quatriéme Prix est un Soucy d'argent de la valeur de 200. livres, on le donne à une Elegie, à une Eglogue, ou à une Idille. Outre ces quatre Prix ordinaires, on donnera cette année un second prix pour la Prose. Le sujet de toutes les sortes de Poësie, *qui peuvent prétendre à ces Prix*, est au choix des Auteurs. Nous passons les autres articles de l'Avertissement, comme étant suffisamment connus du Public. Voici le commencement de l'Ode qui a remporté le premier Prix, elle est sur la vanité de la Fortune.

Faut-il qu'esclave de l'exemple
Je rende hommage à tes Autels ?
Fortune, aux portes de ton Temple
J'ai suivi d'aveugles Mortels.
Pour entrer dans ton Sanctuaire,
Contre une foule mercenaire,
J'ai long-temps en vain combattu.
La peine a lassé ma constance.

J'ai toûjours vû la violence
Y triompher de la vertu.

L'aveuglement de l'homme sur les veritez de la Religion, fait ici le sujet d'une Poëme, auquel on a adjugé le Prix. Il commence ainsi.

Erreur qui vois toûjours l'impie opiniâtre,
Offrir sur tes Autels un encens idolâtre,
Par tes mensonges vains, dont son cœur est séduit,
A quel aveuglement a-t-il été réduit?
Dans les illusions où son esprit s'obstine,
Tu lui caches toûjours sa celeste origine.
Et cherchant loin de Dieu son principe & sa fin,
Il ne connoît de loi que la loi du Destin.
En vain dans l'Univers, encor mieux dans lui-même,
Tout lui peint du Très-haut la sagesse suprême.
Comment y verroit-il les traits de son Auteur?
Tu tiens ses yeux ouverts sous un voile imposteur.
Mais quoi? Des passions perçant l'épais nuage;
Le jour de la raison s'ouvre encore un passage;
Et forcé par l'instinct qui le vient éclairer,
Il craint un Dieu vangeur qu'il voudroit ignorer.
Quel parti prendra t-il? Toujours dans la contrainte
Suivra-t-il les conseils que lui dicte la crainte?
Ou pour vivre tranquille au milieu des plaisirs,
Secoura-t-il un joug qui gêne ses desirs?
De ce choix qui confond son ame intimidée,
Comme un poids qui l'accable, il rejette l'idée;
Et par les voluptez assoupi sur son sort,
Au sein de la molesse il s'oublie & s'endort.

Les autres piéces de Poësie contenues dans ce Recueil, sont une Ode sur l'Amitié, une autre sur l'immortalité de l'Ame, une autre sur le Sommeil, une quatriéme sur l'Or, une cinquiéme sur l'Amour de la Patrie, une sixiéme sur l'Esprit, une septiéme sur la Retraite, une huitiéme sur l'Enfer, une neuviéme sur le Martire, une dixiéme sur la Chasse, une onziéme sur le Préjugé, une douziéme sur la Médiocrité, une treiziéme sur l'Enfance, une quatorziéme sur l'Adversité, une quinziéme sur le travail.

Après ces Odes viennent divers Poëmes. Le premier qui est

celui auquel on a adjugé le Prix, est sur le Roi; le second sur l'aveuglement humain touchant les Verités de la Religion. Nous venons d'en rapporter quelques Vers. Le troisiéme a pour sujet les Jeux Floraux; le quatriéme la sollicitude des Auteurs qui travaillent pour les Jeux Floraux; le cinquiéme l'Amour propre; le sixiéme l'Indifference recouvrée. Deux Eglogues terminent toutes ces Poesies. Nous ne sçaurions donner une idée de tant de piéces differentes. Voici seulement quelques morceaux de la huitiéme & neuviéme Ode.

L'ENFER.

Antre profond, gouffre horrible,
Où dans tes feux éternels,
Sous la main d'un Dieu terrible,
Brule un tas de Criminels.
Enfer que la Foi m'atteste,
Séjour où l'ire celeste
Exerce un juste pouvoir
Ma raison qui te médite,
D'effroy glacée, interdite,
Te croit sans te concevoir.

Pécheur, la fiévre t'annonce
L'instant fatal du trépas.
Ta Sentence se prononce,
L'Enfer s'ouvre sous tes pas.
Tombe, coupable victime,
Dans ce ténébreux abime,
Centre affreux de la douleur,
Artisan de ton supplice,
N'accuse que ta malice
De l'excès de ton malheur.

LE MARTYRE.

Cessez, Stoïque Paganisme
De nous vanter votre vertu.
Votre fastueux Heroïsme
D'un vain éclat est revêtu.
Par un fol orgueil vos faux sages,
Dans les douleurs, dans les outrages,
Ont sçû retenir leurs sanglots

Un beau nom flattant leur audace.
C'est par le secours de la grace
Que se forment les vrais Heros.

Les autres Piéces dont nous ne rapportons point d'exemples, ne sont pas moins recommandables, & si nous venons d'en citer quelques-unes à l'exclusion des autres, nous n'avons suivi en cela d'autre régle que celle du hasard qui nous les a presentées.

Ce Recueil finit par deux discours de Prose sur les avantages de l'Adversité pour former l'honnête homme. On montre dans le premier, 1°. Que l'adversité ouvre les yeux à l'homme, & lui fait connoître ses devoirs. 2°. Que quand la prospérité lui *laisseroit la liberté* de connoître ses obligations, elle seroit un *obstacle à les acquitter.*

Le second discours ne renferme point de division marquée; on verra dans ces mots de l'Exorde le dessein de l'Auteur.

» Malgré la diversité des opinions qui ont toujours partagé » les hommes, ils ont eu la même estime pour l'honnête hom- » me, & chacun d'eux a voulu le paroître. Ce titre glorieux ne » dépend ni de la naissance, ni du hazard, ni de l'erreur du peu- » ple. Il est personnel; l'honnêteté parfaite est heureusement » confonduë avec la droiture, avec la probité, ou pour parler » comme un Ancien, avec la vertu. L'honnête homme aime la » vérité, il est ennemi de la flatterie, sensible aux larmes des » malheureux, traitable sur ses plus justes ressentimens, sûr & » inviolable dans ses promesses; citoyen zélé, sujet soumis, » époux tendre, ami fidéle; il remplit tous les devoirs de l'ami- » tié, de la nature, & de la societé. Mais autant que l'honnête » homme s'attire nos hommages, autant un infortuné paroît di- » gne de mépris à la plûpart des hommes. Etre malheureux » n'est-ce pas à leurs yeux être dégradé? Croyent-ils qu'il con- » serve son mérite après sa chûte? Toutes les perfections, tous » les talens disparoissent avec l'éclat de la fortune. Méprisable » dès qu'il devient inutile, on ne le regarde que comme étant à » charge par sa foiblesse, ses importunités, & ses besoins.

» Prévention injuste! ou cessez d'admirer l'honnête homme, » ou respectez un infortuné. Marcellus s'immortalise par son exil, » & Regulus par ses chaînes. Le vrai mérite tire du sein des dis- » graces son plus grand éclat, elles contribuent même beaucoup » à le former. Ainsi le pensiez-vous, sages de l'antiquité, vous

» qui conveniez que c'étoit un malheur d'être toujours heureux;
» & qui regardiez les revers comme le fondement de la vérita-
» ble félicité? Carthage est prête à tomber, quelle main vole à
» son secours? Celle de son implacable ennemi, le fameux Sci-
» pion. Il s'oppose à la destruction de cette rivale de Rome,
» convaincu que la vertu Romaine se ralentira dès qu'elle n'aura
» plus de malheurs à essuyer ou à prévoir. Ne nous flattons pas;
» quand nous ne sommes pas instruits par les disgraces, il est dif-
» ficile que nous ne fassions céder la probité à nos penchans,
» ils nous éloignent des sentiers de la vérité, & rien ne nous y
» ramene. »

L'Auteur termine son discours, qui est de quatorze pages, par cette maxime du Livre de l'Imitation: *Bonum est nobis, quod aliquando habeamus aliquas gravitates, quia hominem ad cor revocant.*

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE HAMBOURG.

Monsieur André Langen a fait imprimer à Lubec une Introduction à la connoissance des Loix de la Mer, & des Ecrivains sur le droit maritime.

Joach Biestrius, Docteur en Médecine, a donné un Traité sur la Peste, à l'occasion de celle qui vient d'affliger l'Allemagne.

On va mettre sous la Presse une Version Allemande du Livre de M. l'Archevêque de Cambray, dans lequel il prouve l'existence de Dieu. Cet Ouvrage a déja été traduit en Anglois.

XXVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 2. Juillet M. DCCXIV.

MANUALE THEOLOGICUM, SEU THEOLOGIA *Dogmatica & Historica. Secunda Editio purior & uberior, complectens Doctrinam Theologorum ab omni errore & laxitate vindicatam. Ad usum Seminariorum, inoffenso pede legendam & docendam. Abregé Dogmatique & Historique de la Théologie. Seconde Edition corrigée & augmentée. Par le Pere Perrin de la*

Compagnie de Jesus. A Paris, aux frais de P. Witte Libraire, ruë S. Jacques, à l'Ange Gardien. 1714. in-12. 2. vol. 1. vol. pag. 482. 2. vol. pag. 461.

LOrsque le Pere Perrin publia pour la premiere fois cet Abregé de Théologie, (1710.) cet Ouvrage parut avoir trop peu d'étenduë; & on souhaita que l'Auteur y remît la main, & le redonnât plus ample. Le Pere Perrin étoit d'autant plus en état de le faire, qu'ayant enseigné avec succès la Théologie dans les Universités de Toulouse & de Strasbourg, ce n'étoit pas faute de matieres prêtes qu'il avoit fait son Livre si court. Il avoit eu en vûe la commodité des jeunes Ecclesiastiques, dont il a principalement entrepris l'instruction. Sans s'écarter trop de cette vûe-là, il a trouvé le moyen de s'étendre dans cette seconde Edition. Il divise la Théologie en deux parties. La premiere, plus spéculative qu'elle n'est pratique, est renfermée dans le premier volume, & elle comprend le précis des Traités des Attributs, de la Trinité, des Anges, de l'Incarnation, de la Grace, & des Vertus Théologales. La seconde partie qui a plus de rapport à la pratique, forme le second volume, & elle traite des Vertus Morales, de la Béatitude, des Actes humains, & des Sacremens, tant en général, qu'en particulier. Comme il est peu de Lecteurs qui n'ayent une juste idée de ces matieres, & que d'ailleurs nous avons déja rendu compte de cet Ouvrage dans le quarante-un Journal de l'année 1710. nous ne croyons pas qu'il soit à propos d'entrer dans un long détail à l'occasion de cette nouvelle Edition.

Entr'autres additions, il y en a une en forme d'avertissement au commencement du second volume. Le Pere Perrin y invite les jeunes Théologiens à se défaire de bonne heure des *Préjugés* de la nouvelle Philosophie, qui ont quelque rapport avec les Dogmes. Ces nouveautés, dit-il, sont condamnées par tout, & ne sont approuvées que des Hérétiques du Septentrion, à cause de la liaison qu'elles ont avec leurs erreurs. Il donne une liste des Opinions, contre lesquelles il précautionne ainsi ses Lecteurs; & cette liste est composée de douze articles que voici.

» 1°. *La matiere premiere est la même chose que l'étenduë; elle est*
„ *essentiellement étenduë; & les parties n'en peuvent être pénétrées*
„ *l'une par l'autre, même par miracle.* Il est comme impossible de
„ concilier ce sentiment avec le dogme de l'existence du Corps

„ de Jesus-Christ dans l'Eucharistie ; ce Corps étant tout entier „ dans toute l'Hostie, & tout entier dans chaque partie de „ l'Hostie, sans qu'il y reste aucune portion de la substance du „ pain, comme l'enseigne le Concile de Trente, sess. 13. chapitre 3.

„ 2°. *Il n'y a point de forme substancielle dans les corps naturels „ composés, & ces corps ne different les uns des autres que par l'arrangement de la matiere premiere.* Il n'y a pourtant pas de Philosophe à qui il ne soit évident que la matiere du pain n'est „ pas toute la substance du pain ; ni de Chrétien qui ne croye „ que dans l'Eucharistie tout ce qui étoit de l'essence du pain „ est absolument détruit par la consécration. N'est-ce pas un „ grand crime que de s'écarter de l'ancienne Philosophie, afin „ de s'approcher de l'hérésie des Sacramentaires ?

„ 3°. *Dans le pain il n'y a point d'accidens absolus, qui, comme „ les Conciles le déclarent, subsistent après la destruction du pain, operée par la consécration.* Si dans le pain il n'y a point d'*accidens*, „ qui du moins par miracle puissent être séparés de la substance „ du pain, de quelle maniere concilierez-vous ces deux choses, *le pain ne reste pas ;* & *les especes, ou accidens qui étoient sous „ le pain, demeurent ?*

„ 4°. *Il n'y a point de causes vrayement efficientes, il n'y en a que „ d'occasionnelles.* Il suit de cette opinion, que la volonté même „ de la cause libre n'a nulle activité, & qu'avec nos Hérétiques „ on la doit regarder comme une vraye souche. Il suit encore „ que les Sacremens de la Loi nouvelle ne sont point causes efficientes, physiques, ou morales de la Grace, que ce ne „ sont que de simples signes, tels qu'étoient les Sacremens de „ l'ancienne Loi, &c. Il suit enfin que les causes secondes ne „ concourent point effectivement avec Dieu. Or tout cela ne „ se dit point sans risque d'errer.

„ 5°. *Le péché originel peut être expliqué par le moyen des impressions reçues dans le cerveau des enfans, & transmises par les parens „ avec le sang. Les enfans, élevés par la vertu du Baptême, forment „ librement un acte d'Amour de Dieu, lequel acte les ramene à son „ amitié, & à la Justice.* Que peut-on avancer de plus semblable „ au sentiment de Luther, qui dit qu'à leur Baptême, les enfans font un acte de Foi ?

„ 6°. *Ni l'état de pure nature, ni la béatitude naturelle, ne sont „ possibles.* La grace & la vision béatifique sont par conséquent

„ des dons dûs à l'homme, & Dieu ne les lui peut refuser ; idées
„ de Baïus qui ont été condamnées.

» 7°. *La grace, les vertus, & les autres qualités surnaturelles ne
„ sont que des impressions que Dieu fait à l'ame, & qui n'en sont pas
„ réellement distinguées.* Au jugement de plusieurs fameux Théo-
„ logiens, cette opinion approche de l'erreur, & est trop éloi-
„ gnée de la doctrine du Concile de Trente, qui assure que
„ dans le Baptême les enfans reçoivent par *infusion* la grace sanc-
„ tifiante.

» 8°. *Les bêtes ne sont que des machines :* Sentimens qui déroge à
„ la dignité & aux prérogatives de l'ame raisonnable, & qui en
„ affoiblit les meilleures preuves.

» 9°. *Dieu seul est la cause efficiente du mouvement : Dieu opere
„ tout mouvement sans le concours des causes secondes.* Il n'est donc
„ pas nécessaire qu'il y ait dans les causes aucune proportion,
„ ni aucune vertu, par rapport à la production de l'effet ; le feu
„ peut donc aussi bien être la cause du froid, que la cause de la
„ chaleur.

» 10°. *On explique bien la liberté par les divers abregés de la délec-
„ tation céleste, & de la cupidité terrestre.* Mais quand il y aura de
„ part & d'autre égalité de degrés, qu'arrivera-t-il ? Plus de li-
„ berté d'indifference.

» 11°. *L'esprit de l'homme peut douter de tout, excepté qu'il pense.*
„ Si l'esprit de l'homme peut ainsi douter, l'esprit du Chrétien
„ ne le peut pas.

» 12°. *Un esprit ne peut agir sur un corps, ni un corps sur un esprit.*
„ Si cela est, comment donc est-il certain que le feu corporel
„ agit sur les ames des damnés, & sur les démons ?

Ces opinions sont, selon le Pere Perrin, autant de monstres nés, & élevés en France ; & il trouve très-surprenant que la nouvelle Philosophie, qui, comme il l'assure, est méprisée au dernier point en Italie, en Allemagne, & en Espagne, ait tant de partisans parmi les François. Il exhorte tous ceux qui étudient en Théologie, à suivre les traces des saints Peres, & à ne supposer d'autres principes philosophiques, soit physiques, soit métaphysiques, touchant le monde & le Ciel, que ceux que l'Ecriture a fournis de tout tems à l'Eglise.

On voit à la fin de ce volume une autre addition considérable qui regarde le sistême de Monsieur Habert. Elle est divisée en deux paragraphes. Dans le premier l'Auteur donne une courte réfutation de l'hypothése des *deux Délectations*, suivant laquelle hy-

pothése l'ame seroit toujours nécessitée d'agir, conformément au plus grand plaisir qu'elle sent, soit du côté de la grace, soit du côté de la concupiscence. Dans le second, le Pere Perrin traite de l'*impuissance morale*. Il s'y applique à faire voir que la *liberté d'indifference* ne s'accorde point avec l'*impuissance morale rigoureuse*, c'est-à-dire, avec cette impuissance morale qui suppose, par rapport à l'action, une difficulté qu'on ne surmonte jamais. Cette addition est suivie de plusieurs Constitutions de différens Papes contre les Propositions de Jansenius.

OPERATIONES ET EXPERIMENTA CHIRURGICA *Antonii Nuck, Med. Doct. in Academia Lugduno-Batava, Medicinæ Anatomicæ Professoris, necnon Collegii Chirurgici Præsidis. Editio novissima. Lugduni-Batavorum, apud Joh. Arn. Langerak.* 1714. C'est-à-dire : *Opérations & Expériences de Chirurgie, par Antoine Nuck, Docteur en Médecine, &c. Nouvelle Edition.* A Leyde, chez Jean Arn. Langerak. 1714. *in*-8°. *p.* 170. *Pl.* 4.

CE Cours d'Opérations de Chirurgie parut pour la premiere fois en *1696*. M. *Jean Tiling*, jeune Médecin, originaire de Brême, prit soin de le publier, après en avoir rassemblé les différentes piéces, qui couroient manuscrites parmi les Etudians, ausquels M. Nuck les avoit dictées, & il dédia cette premiere Edition à l'Auteur même. Celle-ci n'a rien de particulier qui la distingue de l'autre. Mais comme cet Ouvrage n'étoit point encore tombé entre nos mains, & que nous n'avons pû par conséquent le faire connoître au Public, nous croyons devoir lui en rendre compte en peu de mots.

On ne trouve point ici de Discours préliminaire, qui donne une idée générale des Opérations de la Chirurgie, & qui les distribuë en certaines classes, suivant les différentes vûes que l'Opérateur se propose. L'Auteur entre d'abord en matiére, & il ne suit d'autre ordre en parcourant les Opérations, que celui des parties sur lesquelles le Chirurgien opére. C'est-à-dire, qu'en premier lieu, il décrit les Opérations qui se font aux divers endroits de la tête ; d'où il passe à celles qui se pratiquent à la poitrine, au ventre, & aux extrémités.

L'Auteur n'a pas eu dessein apparemment de donner dans ce Volume un Cours complet de ces Opérations ; autrement il se seroit tenu en garde contre plusieurs omissions assez importantes. Par exemple, il ne dit rien sur les sutures en général, qui

sont

ſont néanmoins un des principaux moyens que le Chirurgien employe pour la réunion des parties bleſſées. Il ſe contente de décrire la ſuture du tendon, & celle qui eſt en uſage pour la guériſon du *Bec-de-Liévre*. Il a de même omis l'Opération deſtinée à guérir les fiſtules de l'*Anus*, quoiqu'elle ſoit des plus ordinaires, & de celles qui ſont ſuivies du ſuccès le plus heureux. Celle d'où dépend la cure de la fiſtule lacrymale, lui a encore échappé ; ainſi que l'Opération du *Panaris*, celle des tumeurs *enkyſtées*, celle de la ponction du *Périnée*, &c.

En récompenſe l'Auteur fait mention de quelques Opérations dont il n'eſt point parlé dans d'autres Traités concernant cette matiére, quoique d'ailleurs plus amples & plus exacts ; telles ſont l'Opération de la ſaignée, tant des veines que des artéres ; l'Opération qui remédie aux plaies des vaiſſeaux lymphatiques ; celle qui redreſſe le col à ceux qui l'ont de travers ; la transfuſion du ſang, & quelques autres de moindre conſéquence.

Il n'eſt pas ſurprenant que M. *Nuck*, à qui nous devons pluſieurs découvertes ſingulieres ſur la diſtribution des vaiſſeaux lymphatiques, & ſur le mouvement de la lymphe, nous communique ici quelques obſervations ſur la maniére de procurer la réunion de ces mêmes vaiſſeaux, qu'il arrive quelquefois au Chirurgien d'ouvrir en faiſant la ſaignée, ſoit au pli du coude, ſoit au pied. En effet, remarque l'Auteur, les vaiſſeaux lymphatiques des doigts tant du pied que de la main, ſe réuniſſant en deux ou trois troncs, accompagnent en remontant les veines *Céphalique* & *Saphéne*, tantôt en ligne droite, tantôt en bricolant à l'entour ; ce qui rend ſouvent l'ouverture de ces vaiſſeaux inévitable au *Phlébotomiſte* ; & cette ouverture eſt ſuivie d'un écoulement de lymphe, qui empêche que la plaie ne puiſſe ſe cicatriſer. Pour remédier à cet accident, l'Auteur conſeille de mettre ſur la plaie, d'une poudre compoſée d'un gros de bol d'Arménie, d'un gros & demi de noix de cyprès, de quinze grains de *ſang-dragon*, & d'autant de graine de *millepertuis* ; d'appliquer par-deſſus cette poudre une compreſſe trempée dans quelque liqueur aſtringente ; d'en mettre une ſeconde au-deſſous de la plaie, & d'affermir l'une & l'autre par un bandage convenable. De cette maniere le vaiſſeau lymphatique ſe trouvant fortement comprimé, la lymphe eſt obligée d'enfiler une autre route pour continuer ſa circulation, & la bleſſure du vaiſſeau ſe referme pour l'ordinaire. Mais ſi ce moyen ne réuſſit pas,

on aura recours à l'application du cautére actuel, qui, selon M. *Nuck*, guérit infailliblement ces sortes de blessures. Il a fait graver deux figures, qui mettent sous les yeux le progrès des vaisseaux lymphatiques le long des veines dont il s'agit.

A l'égard des expédiens que M. *Nuck* propose pour redresser le col à ceux qui l'ont de travers, nous croyons qu'il ne sera pas inutile d'en donner ici le détail. Il prétend que cette contorsion est causée par le relâchement ou la paralysie d'un des muscles *mastoïdiens*, d'où il arrive que son Antagoniste, dont la puissance n'est plus contrebalancée, se contracte avec toute sa force, & tire la tête de son côté. On ne peut, selon lui, remédier trop promptement à cette maladie; & l'on doit dès le commencement employer des linimens capables de ramollir & de relâcher les fibres, & les appliquer non-seulement sur le muscle qui est en contraction, & qui, à proprement parler, n'est point la partie malade, mais principalement sur le muscle relâché ou paralytique. Il donne pour modéle ces deux formules de linimens: *Prenez une once d'huile d'amandes douces, autant d'huile de vers, trois gros de graisse humaine, demie once d'onguent de guimauve, un gros de thériaque, demi gros de sel de chardon beni, douze grains de camphre; mêlez le tout ensemble*; ou bien: *Prenez six gros d'huile de camomille, autant d'huile de rhuë, demie once d'huile de nard, autant d'huile d'aneth, trois onces d'esprit de vin; mêlez le tout ensemble*. Il faut oindre chaudement de ces linimens pendant plusieurs jours, & à deux reprises différentes, les muscles qui ont perdu leur équilibre; après quoi, par le moyen d'une espéce de collier, dont la figure est représentée dans ce Livre, l'on suspendra le malade par le col trois ou quatre fois par jour, & cela pendant l'espace d'un quart d'heure chaque fois; ce que l'on continuera jusqu'à ce que son col ait repris sa situation naturelle. Mais lorsque le mal a jetté des racines si profondes, & que les fibres musculeuses sont devenues si dures & si peu fléxibles, qu'il n'y a rien à espérer de l'usage de ces linimens; il faut, dit M. *Nuck*, récourir à une opération de Chirurgie, qui consiste à couper avec un bistouri courbe la partie tendineuse du muscle *mastoïdien* racourci, & cela précisément à l'endroit où elle s'attache à la clavicule; & si plusieurs portions tendineuses de ce muscle contribuent à cette contraction vicieuse, l'Opérateur ne doit point les ménager. S'il survient hémorrhagie, on l'arrêtera par les médicamens ordinaires, après quoi l'on pansera la plaie avec des plumaceaux trempés dans parties égales de bau-

me de *copau* & de baume de *millepertuis* ; & l'on observera de procurer une large cicatrice, en tenant la tête assujettie du côté opposé ; c'est-à-dire, qu'on doit suivre ici une conduite toute différente de celle qu'on suit dans le pansement des autres plaies, dont on travaille à rapprocher, & à réunir les lévres ; au lieu que dans cette occasion, on ne peut trop les écarter l'une de l'autre. Nous laissons aux habiles Praticiens à décider du mérite d'une telle Opération ; & nous passons, pour abréger, par-dessus quelques autres singularités de ce Livre, soit par rapport aux instrumens de Chirurgie, soit par rapport à la manœuvre de l'Opérateur.

LE DEVOIR DU CHRETIEN CONVALESCENT, *En quatre Sermons sur les paroles du Pseaume* 116. *vers.* 8. & 9 ; & *les quatre sentimens du Roi Ezechias sur sa maladie, sa convalescence, & sur sa chûte après sa convalescence. Comme aussi les Pensées d'un Chrétien convalescent, avec une Priere sur ce sujet. Par Claude Groteste de la Mothe, Ministre de l'Eglise de la Savoye à Londres.* A la Haye, chez Pierre Gosse. 1713. Vol. *in*-12. *p.* 320.

L'Auteur de ces Sermons a mis à la tête du Recueil qui les contient, un Avertissement où il expose le dessein qu'il a eu en les donnant. On nous dit dans cet Avertissement, » qu'il » manque à la Morale Chrétienne un Traité complet sur les de» voirs de la Convalescence, qu'on ne prétend pas avoir rem» pli ce vuide par les quatre Sermons que l'on donne au Pu» blic, mais que c'est un Essai de ce qui se peut dire sur une ma» tière si importante. L'Auteur avoit été affligé d'une maladie » longue & dangereuse, il demande s'il pouvoit mieux faire, » après en avoir été guéri, que de méditer sur les devoirs aus» quels *sa délivrance l'appelloit*. On voit bien, dit-il, que je ne » pouvois choisir un sujet plus convenable à mon état ; ce seroit » un grand bonheur pour moi si mes réfléxions, après m'avoir » servi, contribuoient à l'édification de *mes prochains*.... Mon » dessein est d'édifier les Convalescens. Je sçai que pour peu » qu'une vie soit longue, elle est traversée par des maladies ; on » a de grands secours pour ces occasions ; les exhortations du » Ministre concourent avec d'excellens Livres, pour la sancti» fication des malades. Est on guéri, les Pasteurs disparoissent ; » on ne trouve point de Livres qui désignent en particulier ce » que doivent faire les Convalescens. «

Ce quatre Sermons ſont ſuivis de quatre Méditations que l'Auteur a faites ſur le même ſujet ; & voici ce qu'il nous en dit lui-même. » Je ne voudrois pas qu'on examinât ces Méditations » avec la rigueur que l'on a pour des piéces travaillées avec ſoin. » Ce ſont des Méditations qui m'ont occupé dans les intervalles » où l'on n'eſt pas aſſez malade pour ne rien faire, ni aſſez bien » pour travailler avec contention d'eſprit. Ce ſont des commen- » cemens à quoi l'on peut ajoûter. J'ai mis le Lecteur en train » de penſer mieux que moi : Car en fait d'Ouvrage de piété, » un homme de bien entend à demi mot ; & ce qu'il devine vaut » quelquefois plus que ce qu'il a lû. Il ne faut pas pour en faire » l'épreuve, avoir ce que le monde appelle eſprit ; la piété eſt » tout l'eſprit qu'il faut ; elle fait toute ſeule ce progrès, pour- » vû qu'elle veuille s'écouter avec un peu d'attention. Auſſi je » compte plus ſur ce que le Lecteur ajoûtera de lui-même à » mes Méditations, que ſur ce qu'elles contiennent en termes » exprès. Il fera peut-être ſi heureux dans ſes additions, qu'il lui » prendra envie de faire de pareilles Méditations. Le tems le » plus propre pour cela, n'eſt pas ſeulement lorſque la ſanté » commence à renaître par la convaleſcence. Qui empêcheroit » que l'on ne fît de cette convaleſcence une eſpéce d'anniver- » ſaire ? Il y a des délivrances ſolemnelles que l'on célébre tous » les ans pour en conſerver la mémoire. Je crois qu'il ſeroit » très-digne de la piété d'un Fidéle qui a été malade, de renou- » veller tous les ans le ſouvenir de ſa guériſon, dans le mois » qui a été ſi remarquable pour lui. Il rappelleroit en même- » tems les penſées qu'il a eues ſur ſa maladie, comme ſur ſa gué- » riſon ; & inculqueroit davantage dans ſon eſprit les réſolutions » qu'il avoit priſes de mieux vivre. « Notre Auteur ajoûte qu'il voudroit que dans ce tems-là on relût les endroits de l'Ecriture qui conviennent aux Convaleſcens. Il a marqué dans ces Méditations pluſieurs de ces endroits. David en fournit un très-grand nombre. Les Pſeaumes 30. 71. & 16. doivent être lûs là-deſſus, auſſi-bien que le diſcours qu'Elihu tient à Job. L'Ecriture Sainte eſt ſi abondante ſur ce ſujet, que l'on pourroit aiſément, dit l'Auteur, *en tirer une tablature qui occuperoit utilement le Fidéle durant pluſieurs jours.*

Après ce détail des principaux articles de la Préface, il ne nous reſte plus qu'à rapporter les ſujets particuliers de chaque piéce du Recueil, & à extraire quelques exemples qui puiſſent faire juger du ſtyle & du génie de l'Auteur.

Les quatre Sermons sont sur ces paroles des Pseaumes : *Tu as gardé mon ame de la mort, mes yeux de pleurs, & mes pieds de trébuchement.*

Je chemineraí en la présence de l'Eternel, en la Terre des Vivans. Pf. 116. ṽ. 8. & 9.

Le premier a pour sujet, David malade. Le second, David modéle d'une sainte Convalescence. Le troisiéme, les motifs d'une sainte Convalescence. Le quatriéme renferme la déclaration d'un Pasteur convalescent ; & c'est proprement un Remerciment que l'Auteur fait à ses Ouailles, de l'affection qu'elles lui ont témoignée dans sa maladie.

Après ces Sermons viennent quatre autres Discours. Dans le premier, on expose les sentimens du Roi Ezechias sur sa maladie. Dans le second, les sentimens de ce même Roi sur sa convalescence. Le troisiéme contient des refléxions sur la chûte d'Ezechias après sa convalescence. Et le quatriéme, les pensées d'un Chrétien convalescent. Nous ne sçaurions donner l'Extrait de toutes ces piéces, nous nous contenterons de rapporter quelques endroits du premier Sermon, dont voici l'Exorde. » Il est » dit dans l'Evangile que le jeune homme de Naïn parla après » avoir été ressuscité ; mais l'Evangeliste ne rapporte point ce » que dit cet homme qui avoit été mort. On croit, avec beau» coup d'apparence, que les premiers objets qu'il rencontra, » l'occupérent ; il voyoit d'un côté une mere affligée, dont les » larmes obtinrent une résurrection qu'elle n'auroit pas osé de» mander ; & de l'autre, le Libérateur de qui il venoit de rece» voir la vie. En regardant sa mere encore toute couverte de » larmes, il lui rendit tendresse pour tendresse ; mais en don» nant sa principale attention à son puissant Libérateur, il lui » fit hommage de la vie, & lui voua une obéissance inviola» ble. «

» Mes Freres, la convalescence après une dangereuse mala» die, est une maniére de résurrection. David adopta cette idée, » lorsque parlant de la guérison des Israëlites, il dit dans le » Pseaume 107. *Il envoye sa parole ; il les guérit, & les raméne de » leurs tombeaux.* Ressuscité de la même maniére, je vois d'un » côté une foule d'amis qui m'honoroient, tandis que j'étois » sous la main de Dieu. Je vois une mere touchée de mon af» fliction : une Eglise, dont les soupirs pleins de bonté, ont ob» tenu ma guérison. D'autre côté, je contemple mon Libéra» teur, qui m'a rappellé dans la terre des Vivans. Je rends gra-

» ces à la mere, & j'adore le Libérateur. Je reconnois l'obliga-
» tion que j'ai à tant de personnes, qui se sont interressées dans
» mon mal : mais après leur avoir rendu ce devoir, je me tour-
» ne principalement vers le Ciel, d'où le secours m'est venu....
» Je sçai qu'il y a dans les Ecritures plusieurs Cantiques de dé-
» livrance remplis d'expressions magnifiques, qu'il seroit permis
» d'emprunter dans la circonstance où je me trouve; mais parce
» que leur assemblage ne me permettroit pas de les traiter avec
» assez d'étenduë, je me suis borné à des paroles où David, en
» joignant sa délivrance & son devoir, présente un ordre natu-
» rel à mes Réfléxions. Il est vraisemblable que ce fut au retour
» de quelque grande maladie que David composa le Pseaume
» 116. Nous ne voulons pas décider trop positivement, parce
» que les termes sont tellement choisis, qu'on pourroit les ap-
» pliquer à quelque autre espéce de délivrance : mais ils sont si
» propres pour un Convalescent, que nous croyons ne pas trop
» avancer, en supposant que ce fut au retour de quelque gran-
» de maladie que le Pseaume 116. fut composé. Le Psalmiste le
» commence par l'impression qu'avoit faite dans son cœur la
» grande délivrance qu'il a dessein de célébrer. *J'aime l'Eternel*,
» dit-il, *parce qu'il a exaucé ma voix, & mes supplications*. N'ayons
» pas honte, après cela, d'aimer Dieu par intérêt. Il y a dans le
» monde des gens qui croyent avoir rafiné sur la Morale, en
» disant qu'il faut aimer Dieu uniquement pour l'amour de lui;
» & que si l'on fait l'analyse de l'amour que l'on a pour Dieu, en
» vûe des biens que l'on en a reçus, ou de ceux que l'on en es-
» pére, il se trouvera que c'est l'amour propre que l'on déguise
» sous un nom de piété. Pour nous, qui ne voulons pas présu-
» mer au-delà de ce qui est écrit, nous nous contentons d'aimer
» Dieu, comme David, comme les Saints l'ont aimé. *J'aime*
» *l'Eternel, parce qu'il a exaucé ma voix, & mes supplications.* «

L'Auteur expose ensuite les avantages spirituels qu'on retire de la maladie. » Pour peu que l'on connoisse Dieu, dit-il, on
» ne manque point de l'invoquer dans la maladie; mais comment
» l'invoque-t-on? En poussant des cris vers lui, des cris qui
» percent le Ciel, & qui fléchissent le Dieu de notre salut. Cet-
» te ame qui crie vers le Ciel, comme David, ne diroit rien
» sans la maladie. On parle à Dieu matin & soir, en récitant des
» prieres vocales, & il se trouve que l'ame ne dit mot. On croit
» avoir beaucoup parlé, & on n'a rien dit : car en fait de priere,
» on ne dit rien, quand l'ame ne parle point. Il est certain que

» pour engager l'ame à être de concert avec la voix, rien n'eſt
» plus ſouverain qu'une dangereuſe maladie; car ſi ce n'eſt qu'une
» ſimple indiſpoſition, ou quelqu'un de ces maux que l'on peut ai-
» ſément guérir, l'eſpérance de n'en pas mourir tient l'ame dans
» le ſilence. Mais quand le péril eſt ſenſible, il la réveille, &
» la met en action.... J'ajoûte que, quoique les malades crient
» principalement dans le ſentiment des maux corporels, ils re-
» çoivent plus que la guériſon qu'ils demandent. Je m'explique
» par l'exemple du Paralytique, qui ne demandoit que l'uſage
» de ſes jambes. Jeſus-Chriſt lui dit: Tes péchés te ſont pardon-
» nés. Ce n'eſt pas-là, dira-t on, ce que demandoit le malade,
» il demandoit la guériſon de ſa maladie. Mais la paralyſie ayant
» été cauſée par quelque péché, elle eſt guérie auſſi-tôt que le
» péché eſt pardonné. Jeſus allant à la ſource du mal, parle de
» la rémiſſion des péchés, après quoi le Paralytique radicale-
» ment guéri, ſe léve, & s'en va à ſa maiſon. Le malade ne pen-
» ſoit guéres qu'à l'état de ſon corps; & il ſe rencontre que ſa
» maladie, en l'obligeant d'aller trouver le Sauveur, eſt l'occa-
» ſion de ce mot, qui guérit l'ame: Tes péchés te ſont pardon-
» nés. «

L'Auteur termine ce Sermon, qui eſt de 44 pages, par la réfléxion ſuivante, pour exciter les Convaleſcens à la reconnoiſſance envers Dieu. » Au moins ſi l'on a tant de peine à
» confeſſer le nom de Dieu dans la plûpart des choſes de la vie,
» doit-on le reconnoître lorſque l'on eſt convaleſcent. Comme
» on a crié vers lui dans la maladie, on doit le glorifier après
» que l'on eſt guéri, & dire comme David: *Tu as gardé mon*
» *ame de la mort, mes yeux de pleurs, & mes pieds de trébuchement.*
» L'ingratitude eſt un vice honteux: plus le bienfait eſt grand,
» plus l'ingratitude eſt noire & honteuſe. La ſanté eſt le plus
» grand de tous les biens temporels; ſans elle l'on n'en goûte
» aucun: quand on l'a perduë ſans reſſource, on les donneroit
» preſque tous pour la rappeller. Si elle vaut mieux que tous
» les autres biens, elle mérite plus de reconnoiſſance qu'aucune
» autre. Que l'on diſe donc à la gloire du Libérateur: *Tu as ga-*
» *ranti mon ame*, & que cet aveu ſincere ſoit un principe efficace
» pour la pieté. Le modéle que nous donne David nous y invi-
» te; cela regarde le devoir, qui eſt la ſuite de la délivrance.

MEMOIRE POUR ETABLIR LA JURISDICTION *Du Parlement & de la Chambre des Comptes de Dauphiné sur la Principauté d'Orange*. Brochure in-fol. pag. 29. pour le Mémoire, & 35 pour les Titres. A Grenoble, de l'Imprimerie de G. Girou fils.

DAns la premiere partie de ce Mémoire, M. de Vaubonnois, Premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné représente au Roi, & à son Conseil que le Ressort des Cours supérieures de Dauphiné a été considérablement diminué depuis deux siécles; dans la seconde, il se propose de faire voir que la Principauté d'Orange, tant quelle a été entre les mains du Roi, a toûjours relevé du Dauphiné.

Voici les preuves de la premiere partie. Les Vallées du Briansonnois qui sont cédées au Duc de Savoye par le Traité d'Utreck, ont toûjours fait partie du Parlement de Dauphiné. Hugues le vieux, le premier des Comtes d'Albon, dont la connoissance soit venuë jusqu'à nous, donna à l'Eglise de S. Pierre d'Oulx dans le Briansonnois des dîmes qu'il avoit dans ce pays, & ses droits sur les Foires d'Oulx. Guignes III. étant à Brianson en 1105, fit comparoître devant sa Justice les Chanoines d'Oulx; en 1155. l'Empereur Fréderic I. accorda à Guigues V. le pouvoir de faire battre monnoye à Cezanne. Taillefer & Hugues de Bourgogne, maris de Béatrix, fille de Guigues V. céderent de grands droits aux Chanoines d'Oulx. Humbert II. dernier Prince Dauphin, affecta de prendre la qualité de Marquis de Cezanne; il fit une Transaction en 1345. pour les Tributs & les droits féodaux avec les Deputez des Cantons d'Oulx, d'Exilles, de Cezanne, & de Pragellas.

Une perte moins récente pour le Dauphiné, est celle du Pays de Saluces, ancien Fief de la Province. La Comtesse Adélaïde hommagea ses Terres en 1210. au Dauphin Guigues André. Cet Acte fut ratifié par Thomas I. & Thomas II. Marquis de Saluces. On trouve une suite d'hommages rendus aux Rois-Dauphins, Successeurs de Charles VI. en 1375. 1400. 1488. 1498. & 1515. Le Marquisat de Saluces fut réuni au Dauphiné sous Henri II. à cause de la félonie de ceux qui le possedoient. Les Habitans de ce Marquisat tenterent inutilement d'engager Charles IX. à ôter au Parlement de Grenoble les Appellations des Juges de Saluces. Cette Terre ayant été depuis échangée avec le

le Duc de Savoye, pour la Bresse, le Bugey, & le Valromey, le Dauphiné a perdu cet ancien Fief de son Ressort, sans aucune récompense.

La Chambre de l'Edit incorporée à ce Parlement, & de nouvelles Charges créées depuis 1679. affoiblissent les droits & les honneurs de cette Cour en les partageant. Il se présente, dit l'Auteur du Mémoire, une occasion naturelle de récompenser ces Officiers, c'est de leur soumettre la Principauté d'Orange, sur laquelle le Dauphiné a des droits si bien marquez dans l'Histoire.

René d'Anjou Comte de Provence ceda pour une somme fort considérable à Louis de Chalons Prince d'Orange tous les droits féodaux qu'il avoit sur sa Principauté. En 1475. Guillaume de Chalons qui avoit besoin du secours & de l'argent du Roi de France, fit entendre à Louis XI. qu'il devoit, comme neveu de René d'Anjou, retraire le droit de Souveraineté sur la Principauté d'Orange, que le Comte avoit aliené. Loüis XI donna au Prince quarante mille écus. Le Prince fit l'hommage lige au Roi. La Principauté fut unie au Fief Delphinal, & on régla que les Appellations des Juges d'Orange seroient portées au Parlement de Dauphiné. Cette Principauté fut confisquée sur Jean de Chalons pour crime de félonie par un Arrêt du Parlement de Dauphiné. En vertu de l'Edit de François I. pour la réunion du Domaine aliené, la Justice Supérieure d'Orange, qui avoit été cedée par Louis XII. fut réunie à ce Parlement.

La Principauté d'Orange ne passa de la Maison de Chalons à celle de Nassau, qu'à la charge de l'hommage dû au Roi, & du Ressort au Parlement de Dauphiné. On trouve dans les Registres du Parlement de Grenoble un grand nombre d'Arrêts rendus sur des Appellations des Juges d'Orange, qui prouvent l'exercice de cette Jurisdiction. Quand Henri II. fit un don à la Reine doüairiere d'Ecosse de la Principauté d'Orange saisie sur Guillaume de Nassau, il déclara que ce Pays est tenu en Souveraineté du Roi, à cause du Dauphiné. Ses Lettres sont adressées à la Chambre des Comptes, & au Parlement de la Province. Le même Roi dans une Ordonnance de 1552. suppose, comme une chose constante, que cette Principauté est du Parlement de Dauphiné. Charles IX. agit de la même maniere tant qu'il fut en possession de ces Terres, à cause de la révolte de Guillaume de Nassau.

Si l'on a adjugé la Provision pour la Jurisdiction sur la Principauté d'Orange au Parlement de Provence, quand Guillaume III. depuis Roi d'Angleterre, fit la guerre à la France, c'est que les Cours de Dauphiné n'étoient point alors en état de représenter les Titres qu'elles produisent aujourd'hui. Nous donnerons dans le Journal suivant les raisons du Parlement de Provence.

XXVIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 9. JUILLET M. DCCXIV.

RECUEIL DE PIECES CHOISIES TANT EN PROSE *Qu'en Vers, rassemblées en deux Volumes.* A la Haye, chez Van-loin, Pierre Gosse, & Albers. 1714. Vol. in-12. 1. Vol. p. 415. 2. Vol. p. 478.

CE Recueil de Pieces choisies est divisé en deux Volumes, le premier, dont nous parlerons ici, renferme 1. le Voyage vulgairement intitulé *de Bachaumont & de la Chapelle.* 2. Diverses Poësies de M. de la Chapelle. 3. La fameuse Lettre à l'Auteur *des Hérésies imaginaires & des deux visionnaires.* 4. Les Poësies du Chevalier de Cailly, autrement appellé, par transposition de lettres, le Chevalier d'Aceilly. 5. L'avis à M. Menage sur son Eglogue, intitulé Christine. 6. Cette Eglogue même. 7. La Traduction du commencement de Lucrece en Vers François, par le Sieur d'Hesnault. 8. La Satire des Satires, par M. Boursault. Le second Volume trouvera sa place dans un autre Journal.

Le Voyage de Bachaumont est généralement attribué à Mr. de la Chapelle, quoique dès le commencement de cette Piéce, ces deux Messieurs déclarent y avoir travaillé en commun, & que M. Menage dans ses Remarques sur les Poësies de Malherbe, la croye uniquement de M. de Bachaumont. Quoiqu'il en soit, l'Ouvrage est agréable, & c'est un mélange de Prose & de Vers, dont la diversité est très-ingénieusement ménagée; témoin entre autres cet article sur la sainte Baume. Notre dévotion nous fit détourner un peu pour aller à la sainte Baume: c'est un endroit presque inaccessible, & que l'on ne peut voir

sans effroi. C'est un Antre dans le milieu d'un Rocher escarpé, de plus de quatre-vingt toises de haut, fait assurément par miracle; car il est bien aisé de voir que les hommes

N'y peuvent avoir travaillé;
Et l'on croit, avec apparence,
Que les saints Esprits ont taillé
Ce Roc, qu'avec tant de constance
La Sainte a si long-tems moüillé
Des larmes de sa pénitence.
Mais si d'une adresse admirable
L'Ange a taillé ce Roc divin;
Le Démon cauteleux & fin,
En a fait l'abord effroyable,
Sçachant bien que le Pélerin,
Se donneroit cent fois au Diable,
Et se damneroit en chemin.

M. de la Chapelle avoit un talent particulier à faire des Vers d'un tour aisé & naturel; & c'est de ce caractere que sont tous ceux qu'on trouvera & dans la narration de ce voyage, & dans les Poësies diverses qui viennent après. Il excelloit surtout à en faire sur deux seules rimes à chaque Stance; maniere de Vers fort harmonieuse, mais très-difficile, & avant lui presque inconnuë; tels sont ceux que l'on a recueillis ici dans les Poësies diverses dont il est l'Auteur. Il en fit de cette espéce à la louange du Roi, lesquels lui attirerent une gratification de Sa Majesté, on les trouvera page 87 du Recueil; & pour en donner une idée, nous en rapporterons seulement la derniere Stance.

Non, non, pour mettre en sureté,
Dans la foi de l'Eternité,
Ces miracles que la mémoire
Consacre à l'immortalité.
Il faudra de nécessité
Qu'une simple & modeste Histoire
Rende un compte exact de ta Gloire
A toute la posterité.
Encor en sera-t-il douté;
Car, grand Roi, l'on a peine à croire
Ce qui ne peut être imité.

On verra dans la Préface de ce Volume plusieurs particularitez curieuses sur M. de la Chapelle.

La Lettre à l'Auteur des Hérésies imaginaires, & des deux visionnaires, est une réponse au Discours que M. Nicole s'avisa de publier à la fin de ses Lettres, intitulées *Imaginaires & visionnaires*, en 1667. contre les Piéces de Théâtre, & contre les Romans. Cette Lettre en forme de Réponse à M. Nicole mortifia extrémement Messieurs du Port-Royal, qui croyoient être les seuls qui pussent porter de pareils coups. Ils furent longtems à en chercher l'Auteur sans pouvoir le découvrir, ne pouvant s'imaginer qu'elle pût être de M. Racine qu'ils regardoient comme leur Eleve, & comme un homme entierement dévoué à leur parti. Elle étoit pourtant de lui. Il en lâcha depuis une seconde, à ce qu'on dit, laquelle fut aussi-tôt supprimée, parce que les intéressez trouverent moyen de se raccommoder avec lui. Ils retirerent même la premiere, autant qu'ils purent, en sorte qu'il seroit très-difficile aujourd'hui d'en déterrer un Exemplaire, & que l'Edition qu'on en donne dans ce Recueil, n'a été faite que sur une Copie manuscrite, mais très-correcte, qu'on a eu le bonheur de recouvrer. La voici presque toute entiere.

» Je vous déclare, dit M. Racine, dès l'entrée de cette » Lettre, que je ne prends point de parti entre M. Desmarets & » vous. J'ai lû jusqu'ici vos Lettres avec assez d'indifférence; » quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon » qu'elles me sembloient bien ou mal écrites..... Je m'éton- » nois de voir le Port Royal aux mains avec Messieurs *** » & Desmarets. Où est cette fierté, disois-je, qui n'en vouloit » qu'au Pape, aux Archevêques, & aux Jesuites? J'admirois » en secret la conduite de ces Peres, qui vous ont fait prendre » le change, & qui ne sont plus maintenant que les Specta- » teurs de vos querelles.

M. Racine, après ce début, vient d'une maniere naturelle à l'article des Romans & des Comédies, qui est le point dont il s'agit ici. » Ne croyez pas pour cela, continuë-t-il, que je » vous blâme de laisser les Jésuites en repos; au contraire si » j'ai à vous blâmer de quelque chose, c'est d'étendre vos ini- » mitiez trop loin, & d'intéresser dans ce démêlé, que vous » avez avec Desmarets, cent autres personnes, dont vous n'a- » vez aucun sujet de vous plaindre. Et qu'est-ce que les Ro- » mans & les Comédies peuvent avoir de commun avec le Jan-

» ſeniſme ? Pourquoi voulez-vous que les Ouvrages d'eſprit » ſoient une occupation peu honorable devant les hommes, & » *horrible* devant Dieu ? Faut-il, parce que Deſmarets a fait autrefois un Roman & des Comédies, que vous preniez en averſion tous ceux qui ſe ſont mêlés d'en faire ? Vous avez aſſez » d'ennemis, pourquoi en chercher de nouveaux ? Oh ! que le » Provincial étoit bien plus ſage que vous. Voyez comme il » flatte l'Académie, dans le tems qu'il perſécute la Sorbonne. » Il n'a pas voulu ſe mettre tout le monde ſur les bras. Il a ménagé les Faiſeurs de Romans ; il s'eſt fait violence pour les » louer : car, Dieu merci, vous ne loüez jamais que ce que vous » faites ; & croyez-moi, ce ſont peut-être les ſeuls gens qui » vous étoient favorables : mais ſi vous n'étiez pas contens d'eux, » il ne falloit pas tout d'un coup les injurier. Vous pouviez employer des termes plus doux, que ces mots d'*Empoiſonneurs* » *publics*, & de *Gens horribles parmi les Chrétiens*. Penſez-vous » que l'on vous en croye ſur votre parole ? Non, non, Monſieur, on n'eſt point accoutumé à vous croire ſi légérement. » Il y a vingt ans que vous dites tous les jours que les cinq Propoſitions ne ſont pas dans Janſénius, cependant on ne vous » croit pas encore. Mais nous connoiſſons l'auſterité de votre » Morale, nous ne trouvons point étrange que vous damniez » les Poëtes, vous en damnez bien d'autres qu'eux. Ce qui nous » ſurprend, c'eſt de voir que vous vouliez empêcher les hommes de les honorer. Hé, Monſieur, contentez-vous de donner les rangs dans l'autre monde, ne réglez point les récompenſes de celui-ci ; vous l'avez quitté il y a long-tems, laiſſez-le juger des choſes qui lui appartiennent.... Vous croyez » ſans doute, pourſuit l'Auteur après quelques réfléxions enjoüées & judicieuſes que nous paſſons, vous croyez ſans doute » qu'il eſt plus honorable de faire des enluminures, & des onguens pour la brûlure. Que voulez-vous ? Tout le monde » n'eſt pas capable de s'occuper à des choſes ſi importantes, tout » le monde ne peut pas écrire contre les Jéſuites ; on peut arriver à la gloire par plus d'une voye.

» Mais, direz-vous, il n'y a plus maintenant de gloire à compoſer des Romans & des Comédies, ce que les Payens ont » honoré, eſt devenu horrible parmi les Chrétiens. Je ne ſuis » pas un Théologien comme vous, je prendrai pourtant la liberté de vous dire que l'Egliſe ne nous défend point de lire » les Poëtes, qu'elle ne nous commande point de les avoir en

» horreur, c'est en partie dans leur lecture que les anciens Pe-
» res se sont formés; saint Grégoire de Nazianze n'a pas fait de
» difficulté de mettre la Passion de Notre Seigneur en Tragédie,
» saint Augustin cite Virgile aussi souvent que vous citez saint
» Augustin... Et vous autres qui avez succedés à ces Peres, de-
» quoi vous êtes-vous avisés de mettre en François les Comé-
» dies de Terence? Falloit-il interrompre vos saintes occupa-
» tions pour devênir des Traducteurs de Comédies? Vous direz
» peut-être que vous en avez retranché quelques libertés, mais
» dites aussi que le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un
» voile d'honnêteté, ne sert qu'à les rendre plus dangereuses,
» ainsi vous voilà vous-même au rang des *Empoisonneurs*.

» Est-ce, reprend l'Auteur, que vous êtes maintenant
» plus saints que vous n'étiez en ce tems-là? Point du tout, mais
» c'est qu'en ce tems-là Démarest n'avoit pas écrit contre vous.
» Le crime du Poëte vous a irrités contre la poësie. Vous n'a-
» vez pas considéré que ni Mr. Durfé, ni Corneille, ni Gom-
» berville votre ancien ami, n'étoient point responsables de la
» conduite de Démarest, vous les avez enveloppés dans sa dis-
» grace, vous avez même oublié que Mademoiselle de Scude-
» ri avoit fait une peinture avantageuse du Port Royal dans sa
» Clelie; cependant j'avois oüi dire que vous aviez souffert pa-
» tiemment qu'on vous eût loué dans ce livre horrible: l'on fit
» venir au Désert ce volume qui parloit de vous, il y courut de
» main en main, & tous les solitaires voulurent voir l'endroit
» où ils étoient traités d'Illustres, ne lui a-t'on pas même rendu
» ses loüanges dans l'une des Provinciales, & n'est-ce pas elle
» que l'Auteur entend, lorsqu'il parle d'une personne qu'il ad-
» mire sans la connoître.

» Mais, Mr. si je m'en souviens, on a loué même Démarest
» dans ces Lettres. D'abord l'Auteur en avoit parlé avec mépris,
» sur le bruit qui couroit qu'il travailloit aux apologies des Jésui-
» tes, il vous fit sçavoir qu'il n'y avoit point de part, aussi-tôt
» il fut loué comme un homme d'honneur & comme un homme
» d'esprit: Tout de bon, Mr. ne vous semble-t'il pas qu'on pour-
» roit faire sur ce procédé les mêmes réfléxions que vous avez
» faites tant de fois sur le procédé des Jésuites? Vous les accu-
» sez de n'envisager dans les personnes que la haine, ou l'amour
» que l'on a pour leur Compagnie: vous deviez éviter de leur
» ressembler, cependant on vous a vûs de tout tems louer &
» blâmer le même, selon que vous étiez contens ou mal satis-
» faits de lui.

L'Auteur rapporte à ce sujet une petite histoire que quelques Lecteurs ne feront peut-être pas fâchés de trouver dans cet Extrait ; il dit qu'elle lui a été compté par un ami de Port-Royal, & qu'elle marque assez bien le caractere de ces Mrs.

» Deux Capucins arriverent un jour à Port-Royal, & y demanderent l'Hospitalité, ils furent reçûs d'abord comme tous les Religieux y étoient reçûs, c'est-à-dire assez froidement ; mais enfin il étoit tard, & l'on ne put se dispenser de les recevoir, on les mit tous deux dans une chambre, & on leur porta à souper ; comme ils se mettoient à table, le diable qui ne vouloit pas que ces bons Peres soupassent à leur aise, mit dans la tête de quelques-uns de ces Messieurs que l'un des Capucins étoit un certain Pere Maillard, qui s'étoit depuis peu signalé à Rome, en sollicitant la Bulle du Pape contre Jansenius, ce bruit vint aux oreilles de la mere Angélique, elle accourut au parloir avec précipitation, & demande qu'est-ce qu'on a servi aux Capucins? Quel pain & quel vin on leur a donné ? La Tourriere lui répond qu'on leur a donné du pain & du vin des Messieurs ; cette Supérieure zélée, commande qu'on le leur ôte & que l'on mette devant eux du pain des valets & du cidre ; l'ordre s'exécute : ces bons Peres qui avoient bû chacun un coup, sont bien étonnés de ce changement, ils prennent pourtant la chose en patience & se coucherent, non sans admirer le soin que l'on prenoit de leur faire faire pénitence ; le lendemain ils demanderent à dire la Messe, ce qu'on ne pût leur refuser, comme ils la disoient, Mr. de Bagnols entre dans l'Eglise & fut bien surpris de trouver le visage d'un Capucin de ses parens dans celui que l'on prenoit pour le Pere Maillard, M. de Bagnols avertit la mere Angélique de son erreur, & l'assura que ce Pere étoit un fort bon Religieux, & même dans le cœur assez ami de la vérité. Que fit la mere Angélique ? Elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant : les Capucins furent conduits avec honneur de l'Eglise dans le Réfectoire, où ils trouverent un bon déjeuné qui les attendoit, & qu'ils mangerent de fort bon cœur, benissant Dieu qui ne leur avoit pas fait manger leur pain blanc le premier.

Mr. Racine, après ce petit trait d'Histoire, observe que Mrs. de Port-Royal sont naturellement portés à bien esperer du salut d'un pécheur, quelque déreglé qu'il puisse être, pourvû qu'il se déclare de leur parti.

» Voilà, dit-il, comme vous avez traité De smarets, & com-
» me vous avez toujours traité tout le monde. Qu'une femme
» fût dans le désordre, qu'un homme fût dans la débauche,
» s'ils se disoient de vos amis, vous esperiez toujours de leur
» salut, s'ils vous étoient peu favorables, quelques vertueux
» qu'ils fussent, vous apprehendiez toujours le Jugement de
» Dieu pour eux. La science étoit traitée comme la vertu, ce
» n'étoit pas assez pour être sçavant, d'avoir étudié toute sa vie,
» d'avoir lû tous les Auteurs, il falloit avoir lû Jansénius & n'y
» avoir point lû les Propositions: Je ne doute point que
» vous ne vous justifiiez par l'exemple de quelque Pere; car
» qu'est-ce que vous ne trouvez point dans les Peres... Mais
» sans sortir encore de l'exemple de Demarets, quelles excla-
» mations ne faites-vous point sur ce qu'un homme qui a fait au-
» trefois des Romans, & qui confesse, à ce que vous dites,
» qu'il a mené une vie dereglée, a la hardiesse d'écrire sur les
» matieres de la Religion? Dites-moi, Mr. que faisoit dans le
» monde Mr. Lemaître? Il plaidoit, il faisoit des vers, tout ce-
» la est également profane selon vos maximes: il avouë aussi
» dans une Lettre, qu'il a été dans le déréglement, & qu'il
» s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc
» avez-vous souffert qu'il ait fait tant de Traductions, tant de
» Livres sur les matieres de la Grace? Ho, ho, direz-vous, il
» a fait auparavant une longue & sérieuse pénitence; il a été
» deux ans à bêcher le jardin, à faucher les prés, à laver les
» vaisselles: voilà ce qui l'a rendu digne de la Doctrine de saint
» Augustin, mais, Monsieur, vous ne sçavez pas quelle a été la
» pénitence de Demarets; peut-être a-t'il fait plus que tout ce-
» la. Croyez-moi, vous n'y regarderiez point de si près, s'il
» avoit écrit en votre faveur; c'étoit-là le seul moyen de sancti-
» fier une plume profanée par des Romans & des Comédies.

L'Auteur, après toutes ces réfléxions, demande à Mr. Nicole, qu'est ce donc qu'il faut lire pour se délasser, si ces sortes d'ouvrages sont défendus, car nous ne pouvons pas toujours lire vos Lettres, lui dit-il? » Et puis à vous dire la vérité, vos
» Lettres ne se font plus lire comme elles faisoient: il y a long-
» tems que vous ne dites plus rien de nouveau. En combien de
» façons avez-vous conté l'Histoire du Pape Honorius? Que l'on
» regarde ce que vous avez fait depuis dix ans, vos disquisitions
» vos dissertations, vos réfléxions, vos considérations, vos ob-
» servations, on n'y trouvera autre chose, sinon que les Propo-
» sitions

» sitions ne sont pas dans Jansenius. Hé, Messieurs, demeurez-
» en-là, ne le dites plus ; aussi-bien à vous parler franchement,
» nous sommes résolus d'en croire plûtôt le Pape & le Clergé
» de France que vous.

Mr. Racine finit sa Lettre, en avertissant son adversaire, de ne point se jetter du côté de la plaisanterie, pour laquelle il n'a point de talent, & de se bien garder d'oser se comparer là-dessus à Paschal, dont l'enjouement, dit-il, a plus servi au parti que tout le sérieux de Mr. Arnaud. » Retranchez-vous donc
» sur le sérieux, reprend-il, remplissez vos Lettres de longues
» & doctes périodes, citez les Peres, jettez-vous souvent sur
» les injures, & presque toujours sur les antitheses ; vous êtes
„ appellé à ce stile. Il faut que chacun suive sa vocation. Je suis.

Les petites Poësies du Chevalier de Cailly, qui viennent après cette Lettre, ont eu beaucoup de succès ; elles furent pour la premiere fois imprimées chez André Cramoisy à Paris en 1667. Le P. Bouhours en parle avec éloge dans ses Dialogues d'Eudoxe & de Philante.

C'est de ce Chevalier qu'est le Quatrain si connu sur l'étymologie du mot Italien *Alfana*.

Alphana *vient d'*Equus *sans doute ;*
Mais il faut avouer aussi,
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Si l'on vouloit citer toutes les bonnes Epigrammes du Chevalier de Cailly, il faudroit en copier près des trois quarts. En voici quelques-unes que nous rapporterons, comme elles se sont présentées en feuilletant le recueil.

Sur la mort d'un puissant Ecclésiastique.

Je sçai bien qu'un homme d'Eglise,
Qu'on redoutoit fort en ce lieu,
Vient de rendre son ame à Dieu,
Mais je ne sçai si Dieu l'a prise,

A des Dévots injustes.

Votre régle est étroite & dans la charité,
Vous avez cependant la conscience large,
Quand je demande un bien que vous m'avez ôté,
Chacun de vous à part me dit pour sa décharge,

Mon frere, c'est un fait de la Communauté.

A l'Auteur d'un méchant Livre.

Vos Imprimeurs en sont à la derniere page,
Et pour goûter, dit-on, les fruits de votre Ouvrage,
Vous souhaiteriez vivre aussi long-temps que lui.
Oui, vous aurez cet avantage,
Cependant si vous êtes sage,
Confessez-vous dès aujourd'hui.

A un esprit toujours inquiet de l'avenir.

Par la grace du Ciel, ils ne sont pas venus,
Ces maux, dont vous craigniez les rigueurs inhumaines;
Mais qu'ils vous ont coûté de peines,
Ces maux, que vous n'avez point eus.

L'avis à Mr. Menage sur son Eglogue, intitulée Christine, est de Gilles Boileau, frere aîné de Despréaux; c'est une critique railleuse & piquante, où régne avec une grande pureté de langage, une agréable érudition.

La Traduction qu'on donne ici en Vers François, du commencement de Lucrece, n'avoit jamais paru qu'en manuscrit, elle est du sieur Hesnaut, si connu par le fameux Sonnet de l'Avorton; le seul morceau de cette version suffit pour convaincre que l'Auteur possédoit toutes les finesses de la Poësie: on peut voir ce qui est dit là dessus dans la Préface de ce Recueil, les Lecteurs y trouveront des remarques curieuses.

Quànt à la Satyre des Satyres, on verra au long dans la même Préface ce que c'est que cette Piéce, & à quelle occasion elle a été faite. Nous remarquerons seulement en deux mots, que Despreaux ayant dans les premieres éditions de ses Satyres extrêmement maltraité Boursault, & cela en partie pour vanger son ami Moliere, contre qui Boursault avoit autrefois écrit; celui-ci qui n'étoit pas né endurant, fit la petite Comédie, intitulée, *la Satyre des Satyres*, où mettant Despreaux sur la Scene, il joua publiquement celui qui se croyoit seul en droit de jouer les autres. Nous parlerons du second Tome de ce Recueil dans le Journal prochain.

REMONTRANCES POUR ETABLIR *la Jurisdiction du Parlement de Provence sur la Principauté d'Orange, &c.* in-folio. A Paris, chez P. F. Emeri.

DAns le Journal précédent nous avons vû par quelles raisons les Cours Supérieures de Dauphiné veulent engager le Conseil du Roi à leur attribuer la Jurisdiction sur la Principauté d'Orange, nous allons rendre compte dans celui-ci des moyens du Parlement de Provence.

De la division du Royaume d'Arles il se forma plusieurs Souverainetés. Une des principales fut le Comté de Provence, le païs d'Orange faisoit partie de ce Comté, & ce fut sous l'autorité des Comtes de Provence que les Marquis d'Orange le posséderent. Gerault Adhemar qui prit le premier la qualité de Prince d'Orange, se reconnoissoit Vassal des Comtes de Provence. Depuis que les Empereurs eurent confirmé aux Successeurs de Gerault ce titre de Prince, Barral des Baux fit la foi & hommage à Charles I. Duc d'Anjou & Comte de Provence.

En 1246. Guillaume VII. Prince d'Orange fit hommage, comme l'avoit fait quatre ans auparavant Barral des Baux. L'an 1308. Bertrand des Baux devint seul propriétaire d'Orange; il fit en cette qualité l'hommage lige, & le serment de fidélité au Comte de Provence pour lui & pour ses Successeurs. Il reconnut par le même Acte que les Appellations de ses Officiers devoient être portées à ceux du Comte de Provence. L'année suivante il renouvella ce serment entre les mains de Robert d'Anjou Successeur de Charles II. Jean Dauphin de Viennois étoit présent à cet Acte. On a des preuves de pareilles prestations de foi & hommage en 1321. & 1325. & d'Appellations relevées en 1330. au Comté de Provence, des Sentences renduës par les Juges des Princes d'Orange. Le 30. Octobre 1342. Raimond V. des Baux vit examiner en cause d'appel par le Sénéchal de Provence une Sentence de ses Officiers qui portoit en sa faveur une adjudication d'amende.

La donation du Dauphiné faite par Humbert à Philippes de Valois ne changea rien à cet ordre. Raimond V. des Baux prêta le serment de fidélité l'an 1350. entre les mains du Sénéchal de Provence. Sa Principauté fut depuis confisquée au profit de Jeanne Comtesse de Provence, après qu'on l'eût condamné à la Sénéchaussée de Provence comme perturbateur du repos public; la Comtesse lui accorda depuis sa grace, & elle lui rendit

sa Principauté. Un autre Raimond dernier Prince de la Maison des Baux, reconnut tenir la Principauté d'Orange de Loüis II. Comte de Provence.

Jean de Chalons ayant succedé à la Maison des Baux, se soumit au Comte de Provence, il fut obligé de soutenir des Procès en son propre nom à Aix contre les Habitans d'Orange en 1403. 1407. 1410. & 1412. En 1430. Louis de Chalons s'étant emparé de quelques places du Dauphiné, Charles VII. Roi de France le battit, & se rendit Maître de sa Ville. Depuis Charles VII. remit la Principauté d'Orange à Louis III. Comte de Provence, le priant de la rendre à Louis de Chalons : ce qui fut executé, à la charge de l'hommage. Quand Guillaume de Chalons voulut établir un Parlement à Orange, cette nouveauté souleva les Habitans. Par la Transaction de 1471. on régla que les Appellations des Juges d'Orange seroient portées devant les Juges Supérieurs, *ubi de jure poterunt & debebunt*, c'est-à-dire, devant le Sénéchal de la Provence, Juge naturel & légitime. En exécution de cet Acte, & la même année les Habitans d'Orange appellerent d'un Jugement de leur Prince à René d'Anjou Comte de Provence. A tant de Titres primitifs, qui en matiere de féodalité & de ressort sont décisifs, le Parlement de Dauphiné n'en oppose aucun en sa faveur. Voici le premier qu'il produit, & qui fait tout le fondement de sa prétention. Guillaume de Chalons fut fait prisonnier de guerre par Louis XI. pour sa rançon, il céda au Roi la Souveraineté de la Principauté d'Orange, qui avoit été, disoit-il, alienée en faveur de Louis de Chalons son pere par le Comte de Provence. Mais Guillaume de Chalons pouvoit-il céder les droits des Comtes de Provence. Où est la preuve de l'alienation faite par les Comtes de Provence, le Titre n'en est pas même énoncé dans la cession. Les Comtes de Provence n'auroient pas pû aliener la Souveraineté sur la Principauté d'Orange, au préjudice des Princes qui étoient appellés à la substitution, & du serment qu'ils faisoient de ne rien aliener du Domaine de leur Comté. Peut-on faire quelque fond sur les Actes du Parlement de Grenoble, qui sont les suites d'une cession si peu réguliere ?

Le Roi Louis XII. qui étoit Comte de Provence, déclara par des Lettres Patentes du 20. Août 1498. que la Principauté d'Orange n'étoit sujette à aucun hommage envers le Dauphin, & *il remit la Principauté & les Princes en tel droit & en l'état qu'ils*

étoient, & que les Princes d'Orange l'avoient tenuë avant les hommages & reconnoissances faites aux Dauphins. Ce ne fut qu'après plusieurs Lettres de Jussion que le Parlement de Grenoble enregistra les Lettres Patentes de Louis XII. sous le prétexte de l'Edit de François I. qui révoquoit les alienations du Domaine. Le Parlement de Grenoble se mit en possession de la Principauté d'Orange comme d'un Domaine aliené du Dauphiné. François I. cassa cette saisie, & ce ne fut encore qu'après des Lettres de Jussion que ses Ordres furent exécutés. En 1535. ce Prince assigna au mois de Mars le Rolle des Causes d'Orange, portées par Appel au Parlement d'Aix. Ce fut ce Parlement, qui par Ordre du Roi fit le Procès à René de Nassau, pour avoir manqué à l'Arriereban de Provence. De fausses énonciations que le Duc de Guise Gouverneur de Dauphiné fit insérer dans des Lettres Patentes d'Henri II. des adresses qui dépendent de l'exposé des Parties, ne sont pas des piéces qui attribuent la Jurisdiction contre le droit d'un tiers, & contre des Titres primordiaux. Par un Arrêt du Conseil du 2. Janvier 1594. il fut ordonné, à la Requête même du Prince d'Orange, que le nommé Mouton seroit transferé aux prisons du Parlement d'Aix, & les Procédures faites à Orange portées à son Greffe pour y être jugé en dernier ressort. Les Cours Supérieures de Dauphiné conviennent que depuis l'année 1684. le Parlement d'Aix est en possession d'exercer la Jurisdiction sur la Principauté d'Orange. Voilà le dernier état des choses, toujours décisif en ces matieres, joint au Titre primordial, dit le Défenseur du Parlement de Provence; une possession de quelques années fondée sur un Titre nul & révoqué, pourra-t-elle porter atteinte à un droit si bien établi?

Le Parlement de Provence fait au Roi une Remontrance particuliere pour la réunion de la Vallée de Barcelonette à son Ressort. Dans ce Mémoire il fait voir qu'en 1231. Raimond Béranger Comte de Provence accorda la permission aux Habitans des hautes Montagnes de bâtir une Ville dans la Vallée, à qui il donna depuis le nom de Barcelone en mémoire de la Capitale de la Catalogne, dont ses Ancêtres avoient été Souverains. Depuis ce tems les Comtes de Provence ont toujours été regardés comme Seigneurs de Barcelonette, & ils y ont rendu la Justice par leurs Officiers.

François I. ayant repris ce païs sur le Duc de Savoye, on sur-

prit de ce Roi un Edit (c'est la Piéce unique des Cours de Grenoble,) par lequel il unissoit cette Vallée au Dauphiné. La même année ce Prince mieux instruit, révoqua son Edit pour rendre les Habitans de Barcelonette à la Provence. En 1630. la Vallée de Barcelonette, qui avoit été au Duc de Savoye depuis le Traité du Cateau-Cambresis, fut réunie à la Couronne, & la Jurisdiction en fut attribuée au Parlement d'Aix par des Lettres Patentes de Loüis XIII. données au Camp d'Annecy. Cette Vallée est encore rentrée par le Traité d'Utrecht entre les mains du Roi. Le Patrimoine de la Couronne qui a le bonheur de rentrer sous la puissance de son Prince légitime, est rétabli dans l'état, dans lequel il étoit au tems de la séparation; la Vallée de Barcelonette doit donc *jure postliminii*, rentrer sous la Jurisdiction du Parlement d'Aix. La subrogation dans ces matieres ne doit point avoir de lieu, selon l'Auteur du Mémoire. Les Terres changées pour le Marquisat de Saluces & pour la Vallée d'Aoust, ne furent pas attribuées au Dauphiné & à la Provence, ausquelles on avoit ôté une portion de leur ressort, mais à la Bourgogne, dont ces biens avoient autrefois fait partie. L'Auteur de la Remontrance ajoute à ces réfléxions, que la Vallée de Barcelonette est plus proche d'Aix que de Grenoble, que les chemins de Barcelonette en Dauphiné sont inaccessibles pendant la plus grande partie de l'année, que les Habitans de ce païs n'ont pas d'autres Loix que celles de la Provence, les renvoira-t-on à un Tribunal qui n'est point instruit de leurs usages?

Dans une troisiéme Remontrance, le Parlement de Provence reclame le Gapensois, occupé, à ce qu'il prétend, par le Parlement de Grenoble. Voici quelles sont les raisons sur lesquelles il s'appuye. Le Comté de Gap faisoit partie de celui de Forcalquier, qui fut uni à la Provence par le Mariage de Garsende héritiere de Forcalquier avec Idelphons II. Comte de Provence, les Successeurs d'Idelphons ont tous reçu les hommages de l'Evêque & des Habitans de Gap. Odo-Fied Evêque de Gap reconnut tenir la Ville de Gap, & les Terres adjacentes du Comte de Provence, à cause du Comté de Forcalquier; c'est ce que dit Gui-Pape, dont la décision ne peut point être suspecte au Parlement de Grenoble; ce sçavant Magistrat ajoute, que les successeurs d'Odo-Fied rendirent le même devoir au Comte de Provence, dont ils faisoient arborer la Banniere sur les tours de l'Evêché. En 1459. le Parlement de Dauphiné décida (Gui-

Pape étoit un des Juges,) que le Dauphin de Viennois ne pouvoit point accorder de Lettres Delphinales aux Habitans de Gap contre le Comte de Provence, sous prétexte d'une certaine sauve-garde qui leur avoit été accordée sans aucun droit par une Comtesse de Vienne. Charles VII. avoit fait mettre les Armes de Loüis Dauphin son Fils sur les portes de l'Evêché de Gap, René d'Anjou s'en plaignit, des Commissaires nommés de part & d'autre jugerent en faveur du Comte de Provence.

En 1512. le Parlement de Grenoble surprit des Lettres attributives de Jurisdiction sur le Comté de Gap. Ces Lettres furent adressées au Grand Conseil. Le Parlement & les Etats de Provence formerent opposition à l'Enregistrement; on produisit les Titres de part & d'autre; & par Arrêt contradictoire du 10. Octobre 1554. le Parlement de Grenoble fut débouté de l'effet des Lettres Patentes qu'il avoit surpris. Les Syndics de la Province de Dauphiné & du païs de Gap furent aussi déboutés de l'opposition qu'ils formerent à cet Arrêt.

A la faveur des troubles que causerent en Provence l'entrée de Charles V. & les Guerres civiles au sujet de la Religion, le Dauphiné se saisit du Comté de Gap : mais les droits des Jurisdictions & des Charges ne sont pas sujettes à la prescription, dit l'Auteur de la Remontrance.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

On a déja traduit en Prose Françoise le Caton Tragédie Angloise de M. Addisson. M. Armand Dubordier travaille à une traduction en vers François. On se flatte en Angleterre que ces Versions suffiront pour faire voir à M. Dacier que les Anglois sont capables de faire de bonnes Tragédies.

M. Nichols a publié un Abregé de l'Histoire Sainte en Latin, à l'usage des Ecoles, il commence à la Création du Monde, il finit à la destruction de Jerusalem.



XXIX. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 16. Juillet M. DCCXIV.

RECUEIL DE PIECES CHOISIES TANT EN PROSE *Qu'en Vers, rassemblées en deux Volumes.* A la Haye, chez Van-loin, Pierre Gosse, & Albers. 1714. Vol. in-12. p. 415. pour le premier Vol. & p. 478. pour le second.

NOus avons donné l'Extrait du premier de ces deux Volumes dans le Journal précédent, il nous reste à parler ici du second. Autant que les Ouvrages du premier sont corrects, soit pour la diction, soit pour les pensées, autant la piéce qui commence ce second Volume, & qui en fait la plus grande partie, est éloignée des régles, du style & du bon sens, c'est le Poëme intitulé, *la Madeleine au Désert de la Sainte Baume, par le Pere Pierre de Saint Loüis, Religieux Carme de la Province de Provence.* On ne le produit ici que pour divertir le Lecteur par le ridicule de la composition. Il contient douze Livres, & plus de sept mille Vers. Il fut imprimé à Lyon pour la premiere fois en 1668. pour la seconde en 1694. & pour la troisiéme en 1700.

Ce Poëme, comme le remarque l'Auteur de la judicieuse Préface qui est à la tête du Recueil, est si rempli d'extravagance & de galimathias, que si l'on avoit proposé un prix de Poësie pour les Vers, où l'un & l'autre regneroit le plus, le Poëme de la Madelaine l'auroit infailliblement remporté. Son Auteur, poursuit-on dans cette même Préface, est le véritable Amidor des Visionnaires : ce que Desmarets a de gayeté de cœur imaginé, le Poëte Provençal l'a de bonne foi & très-sérieusement exécuté. On ne sçauroit croire le débit qu'a eu ce chef-d'œuvre de *pieuse extravagance.* Une infinité de gens ont écrit de toutes parts, mais inutilement, à Lyon pour en avoir des Exemplaires. Il y a longtems qu'il n'en reste plus ; c'est ce qui a fait prendre le dessein d'en donner une nouvelle Edition.

L'Auteur, page 44. du second Livre, représente Madelaine apprenant toutes les sciences, depuis l'Alphabet jusqu'à la Théologie, & s'explique en la maniere suivante.

Prenant

Prenant avec plaisir, dans l'ardeur qui la brûle,
Le fouet pour discipline, & la Croix pour ferule;
Voyant donc ses péchés n'avoir que trop de poids,
Elle veut demeurer à cette Sainte Croix,
Afin que ce fardeau, qui tout autre accravante,
Les rende plus legers, comme elle plus sçavante,
Repassant tous les jours ce divin Alphabet,
Qu'elle voit de son long, couché sur un gibet.
Alphabet composé seulement d'une lettre,
Qui fait tout son bonheur, & d'où dépend son être;
Par cette même lettre, elle comprend qu'enfin,
L'Alpha, *c'est son principe, & l'*Omega *sa fin.*
Direz-vous pas après qu'ici notre Ecoliere,
Faisant de la façon, est vraiment Singuliere,
Si pour garder l'éclat de cette qualité,
Elle a quitté le monde & sa Pluralité.
Devant ce Crucifix, qu'elle a pour sa Syntaxe,
Se blâme, se meurtrit, se condamne, se taxe,
Mais c'est dans un dégré du tout Superlatif,
*Et tournant contre soi toûjours l'*Accusatif,
Comme vous allez voir dans la plainte exemplaire,
Qu'elle fait à son Dieu pour fléchir sa colere.
Reconnoissant fort bien à son Chef Incliné,
Comme ce beau Soleil, pour elle a Décliné....
Donc Marie attentive à méditer ce Thême,
S'estime détestable, & digne d'Anathême.
Là de tous ses péchés pesant la Quantité,
Les trouve sans Mesure *en leur énormité,*
Sans rime, ni raison, & qui plus est sans Nombre,
Une Régle sans Régle, & pour cela si sombre,
Qu'elle n'y comprend rien, dans ses ravissemens.
Souvent interrompus par ses gémissemens.
Si, dans ce bel emploi, sa vie est purgative,
C'est pour se préparer à l'illuminative;
Et c'est ce qu'elle fait près de l'Humanité,
Inséparable en tout de la Divinité.
Ayant ainsi passé cette Classe historique,
Par ses tristes propos, elle entre en Rhétorique,
Où, pour y profiter, & pour la faire mieux,
Sa langue, à ce sujet, lui sert moins que ses yeux.

Après tous ses progrès, elle se glorifie
De vacquer toute entiere à la Philosophie,
Sous ce divin Régent, *& sage* Professeur,
Dont la Chaire *est la Croix que tient ce Défenseur*,
Qui défend & soutient des Théses *admirables*,
Contre ses ennemis les plus considérables,
Où le voyant si bien combattre & triompher,
Marie *apprend de lui l'art de* Philosopher,
Art *qui n'est pas commun, & pratique nouvelle*,
Toute Métaphysique, *ou bien surnaturelle*;
Elle tire de-là son plus fort Argument,
Pour prouver que son cœur est tout à son Amant;
Puis, comme elle le voit tombé dans l'agonie,
Ne désire rien tant que de s'y voir unie;
Et ne voulant qu'aucun vienne la surmonter,
Pour devancer toute autre, elle tâche à monter:
C'est-là qu'elle devient toute Contemplative,
Ayant déja passé dans la vie unitive;
Parvenant à son but, avec tant de secours,
Elle veut commencer un plus glorieux cours,
*Dans le chemin du Ciel, & c'est l'*Antologie,
Pour entrer par après dans la Théologie;
C'est le dessein qu'elle a d'y passer desormais
Le reste de ses jours, sans en sortir jamais.
Ne direz-vous donc pas, après un si bel Acte,
Qu'étant si bien apprise, elle est Theodidacte,
Qu'elle apprend tout par cœur, & récite si bien,
Qu'ayant commis le mal, ne fait plus que le bien;
Autrefois libertine, elle n'est plus Discole,
Parfaitement docile en la divine Ecole.
Heureuse mille fois d'avoir pour Précepteur,
Ce grand Maître d'Ecole, & célebre Docteur.

Dans le même Livre, page 48, la Sainte parle ainsi à Notre-Seigneur sur la Croix.

O beaux yeux, vous mourez, & vous perdez le jour,
Pour les miens qui vouloient faire mourir d'amour;
Quand cette Pécheresse, & grande criminelle,
Dans les lieux les plus saints, joüoit de la prunelle;
Quand ses yeux animés rendoient l'homme animal,
Et causoient, par leur vûe, un invisible mal.

Puis s'adressant à ses yeux même, elle continue ainsi.

Basilics, *qui tuoient, non les corps, mais les ames,*
Stellions, *qui vivoient, non des eaux, mais des flammes,*
Et vains Emerillons, *dont la vivacité,*
Mettoient par tout le feu qu'ils avoient excité.
Dois-je donc pas chercher des remédes contraires,
Et châtier dans l'eau ces deux Incendiaires.

L'entretien de la Sainte avec l'Echo du lieu où elle habite, est quelque chose de singulier. En voici seulement un échantillon, car il contient près de cinq pages; c'est par où finit le second Livre.

Echo, *fille modeste, & l'ame de ma loge,*
Qui ne dit jamais mot, si l'on ne t'interroge,
Solitaire Sibylle, *ou voix de Paradis,*
Qui réfléchis si bien sur tout ce que tu dis,
Et parles d'autant plus, qu'on veut te faire taire,
De mes tristes discours, témoin auriculaire;
Encor bien que jamais tu ne parles qu'en l'air,
Il est bon toutefois de te faire parler.
Puisque tu sçais, entens, & parles tous langages,
Que fuyent les Oiseaux volans dans ces bocages? Cages.
Voilà bien répondu pour la premiere fois;
Mais, que fuyois-je moi, de Dieu, quand je l'avois? La voix.
Aussi je la perdis en sortant de mon centre;
Que dit-elle à mon cœur au bord de ce vieux Antre? Entre.
Et bien j'y veux entrer, pour y vivre & mourir;
Qu'a voulu faire un Dieu, pour me tôt secourir? Courir.
Qui le faisoit courir après une coureuse;
Et que sera pour lui mon ame douloureuse? L'heureuse.
Je reconnois déja qu'il fait bon t'aboucher;
Quel me doit être ici maintenant ce Rocher? Cher.
Je le chéris aussi comme ma solitude;
Qui me soulagera dans mon inquiétude? Etude.
C'est la meilleure part, qu'on ne peut me ravir;
Mais, à quoi mon esprit se doit-il asservir? A servir.
Ayant suivi le monde, & son feu d'artifice,
Qu'ai-je bien pû gagner en courant dans sa lice? Malice.
Après de si grands maux, ès lieux plus évidens,
Quels furent donc mes yeux à ceux des regardans? Ardens.

Après tout son desordre, & sa cajolerie,
Comment, pour ces malheurs, doit paroître Marie? Marrie?

La description de la conduite des Dames à l'Eglise, & dans leurs maisons, est encore d'un ridicule achevé. C'est page 65. du Livre troisiéme.

Si vous avez tenu le Livre de Prieres,
Vous n'en avez jamais lu les pages entieres,
Sans faire parenthése avec quelque doüillet,
Tournant en même-tems la tête & le feüillet;
Cependant l'Oraison, pour n'avoir fait que rire,
Ne s'acheve pas: cela s'en va sans dire.
Que direz-vous après à Dieu, pour ce délit,
Que direz vous après, que vous n'aurez rien dit?
Que si vous avez dit, ce n'étoit rien qui vaille,
Faisant, comme Caïn, à Dieu, Barbe de paille.
Voilà quant à l'Eglise; allons à la Maison,
Pour voir, après cela, si ma rime a raison.
Les Livres que j'y vois de diverse peinture,
Sont les Livres des Rois, non pas de l'Ecriture.
J'y remarque au dedans différentes couleurs,
Rouge aux carreaux, aux cœurs, noir aux piques, aux fleurs.
Avecque ces beaux Rois, je vois encor des Dames,
De ces pauvres maris, les ridicules Femmes;
Battez, battez-les bien, battez, battez-les tous,
N'épargnez pas les Rois, les Dames, ni les fous;
Je ne sçai pas pourtant, si vous les ferez sages,
Ou si vous le serez en feuilletant ces pages.
Mesdames, jettez loin Rois, Dames & Valets,
Sans perdre en ce beau jeu plus que vous ne valez;
Conservez votre argent pour quelque meilleur Livre,
Brûlant ce défendu, si vous voulez mieux vivre;
Jettez, pour n'y tomber, les cartes dans le feu,
Et changez d'entretien, aussi-bien que de jeu,
Renoncez à carreaux, à cœurs, à fleurs, à piques:
Suivant, de point en point, ces deux suivans Distiques:
Piquez-vous seulement de jouer au Piquet,
A celui que j'entens, qui se fait sans caquet,
J'entens que vous preniez, par fois, la Discipline,
Et qu'avec ce beau jeu, vous fassiez bonne mine.
Mais ne me dites pas, pour vous en excuser,

Que ce jeu trop cuisant ne peut vous amuser ;
Que c'est le jeu d'un Moine, & non le jeu des Dames ;
Que pour les hommes, bon, mais non pas pour les femmes ;
Car je vous répondrai, que les femmes aussi,
Peuvent, pour leur salut, fort bien joüer ainsi.
Témoin notre affligée & triste Madeleine,
Qui n'apprenoit ce jeu qu'avec beaucoup de peine ;
Pendant qu'on la voyoit toute fonduë en eau,
Pour le grand Roi des cœurs, *coucher sur le* carreau,
Où ses piques *n'étoient que d'épines piquantes,*
Après qu'elle eut changé toutes ses belles fleurs
A des tristes soucis, qu'elle arrosoit de pleurs ;
Couchez doncques, couchez sur la Dame couchée,
Ces plaisirs où votre ame est si fort attachée,
Que si vous les perdez, jouant comme je dis,
Vous gagnerez la grace, avec le Paradis.

L'invitation que le Poëte fait à des Religieuses qui sont près de la Sainte Baume, de suivre la Sainte qu'il compare à une Chasseresse, est encore d'un caractére peu commun. C'est p. 225. Livre douziéme.

Suivez doncques, suivez la sainte Chasseresse,
Qui fut par le passé, comme vous, pécheresse,
Suivez-la dans les bois, les buissons, les hailliers,
Comme parmi les fleurs, les lis, les violiers,
Qu'au fond de vos Déserts, qui sont vos Oratoires,
Vos traits *soient d'Oraisons toutes* jaculatoires ;
Que votre esprit bandé, serve d'arc en ce lieu,
Que le cœur soit la corde, *& que le* blanc *soit Dieu.*

Nous finirons l'Extrait de ce Poëme par un article du Livre cinquiéme, p. 111. où l'Auteur représente ainsi Sainte Madeleine aux pieds du Sauveur, qui lui remet ses péchés.

Ces deux sacrés pilliers d'azile & de réfuge,
Les pieds & les genoux de son souverain Juge,
Elle tient, elle embrasse, & serre étroitement,
Pour recevoir de lui quelque bon traitement,
Et puis .... mais le dirai-je ? O la sainte finesse !
Pour le mieux prévenir, la bonne Larronnesse,
Se tient debout derriere, & lorsqu'il est couché,
Avant qu'il soit assis pour juger son péché ....

Ses yeux demi noyés déclarent son offense,
Sans qu'elle puisse dire un mot pour sa défense,
Et cette misérable a perdu son caquet,
Contente de laisser son paquet *au* Parquet.
Après un Veniat, *elle y vient comparoître,*
Non plus comme elle étoit, mais comme elle veut être,
Renonçant pour toujours aux Signes des Gemeaux,
Pour des Signes de Croix, *qui chassérent ses maux;*
Et retrograde ainsi du grand chemin du vice,
*A celui des vertus, comme fait l'*Ecrevice....
Elle fuit le Bélier, *& court après l'Agneau,*
Ne voulant plus loger qu'au Signe du Verseau.
C'est bon signe pour elle, il faut qu'elle y demeure;
L'amour qui fait l'enfant, fait aussi qu'elle pleure;
Pourtant, quoiqu'elle fasse, en son tour & retour,
Ce ne sont, après tout, que des signes d'amour,
Par lequel elle prend le Prince qu'elle attaque,
Au milieu de sa garde & de son Zodiaque....
Mais avec tant de pleurs, par un cas tout nouveau,
Veut-elle en ce repas changer le vin en eau?
Scandale surprenant, audace merveilleuse!
Entreprise loüable, autant que périlleuse!
La criminelle enfin, employant tous ressorts,
Contre son propre Juge, obtient prise de corps....
Et le Juge content, sans taxer les Epices,
Qui l'avoient mis en feu parmi les précipices,
Dans sa verte jeunesse, en l'Avril de ses ans,
Se satisfait de voir ses regrets si cuisans.
La dette se remet, & la quittance est faite,
Après que son Sauveur a signé sa Requête;
Y mettant au-dessous, Fiat ut petitur,
Au moment qu'il lui dit: Tibi remittitur.

Voilà quelques échantillons du Poëme de la Madeleine. Ce Poëme est précédé de plusieurs petites Piéces en Vers, adressées à l'Auteur, & de deux entr'autres, dont l'une a pour titre, *Galanterie spirituelle à l'Auteur*; & l'autre, *Caprice spirituel, sur ces paroles de Notre-Seigneur en l'Evangile de la Madeleine: Hoc Evangelium in toto mundo dicetur.* Matth. cap. 26. vers. 13. On y donne de grands éloges à l'Auteur; & la maniére dont on s'y prend, répond assez au style de l'Ouvrage qu'on y loue.

Ces petites piéces sont à la suite d'une Préface composée par le Pere Pierre de Saint-Louis, Auteur du Poëme, où il reconnoît de bonne-foi que son Ouvrage ne sera peut-être pas du goût de bien des gens, mais il s'excuse là-dessus, en disant :

Car qui pourroit à tout le monde plaire,
Il faudroit être bien parfait ;
De tous ceux qui l'ont voulu faire,
Pas un, qu'on sçache, ne l'a fait.

Les autres Ouvrages de ce Recueil, sont le *Louis d'Or*, *la Relation des Campagnes de Rocroy & de Fribourg*, avec la Comédie des Visionnaires.

Le Louis d'Or, moitié Vers, moitié Prose, est un petit Ouvrage fort ingénieux, composé par un jeune homme de Castres, nommé Isarn, Compatriote de l'illustre Paul Pelisson, mais aussi beau que celui-ci étoit laid. Il mourut en la fleur de son âge, sans avoir eu le tems de laisser d'autres Compositions ; les Connoisseurs ne l'ont pas moins estimé, & Richelet, page 10. de sa Versification Françoise, le met au rang de nos Poëtes modernes les plus renommés. Le début de la Piéce en découvrira tout d'un coup le dessein ; elle est adressée à Mademoiselle de Scuderi.

Sapho, qui recevez de mille endroits divers
Tant de Prose galante, & d'agréables Vers.
Jettez les yeux sur cet Ouvrage :
De grace, daignez-le souffrir,
Quand j'eus dessein de vous l'offrir,
Votre seule bonté m'en donna le courage.
Ainsi, rare Sapho, l'Ornement de nos jours,
Sans chercher de plus longs détours,
Ni sans m'excuser d'avantage,
Je vais commencer mon Discours.

Ne vous imaginez point, Mademoiselle, que ce que je vais vous conter, soient des nouvelles particulieres de la Cour. Bien que j'y sois depuis quelque tems, je n'en sçai pas davantage. Les gens aussi peu considérables & aussi peu empressés que moi, la suivent ordinairement sans la voir, ou la voyent bien souvent sans la connoître.

L'autre jour m'étant retiré de meilleure heure qu'à l'ordinaire, dans l'oisiveté où je me trouvai, m'amusant à compter ce

qui me restoit d'argent pour mon voyage, il me tomba dans la pensée que si tant de piéces différentes que je tenois, avoient du sens & de l'intelligence dans la tête dont elles étoient marquées, il n'y auroit rien qu'elles ne pussent m'apprendre ; on pourroit sçavoir par leur moyen des nouvelles de tous les siécles. A peine avois-je eu cette pensée, qu'une Pistole d'Espagne que j'avois séparée des autres, prenant brusquement la parole pour toutes, me parla de cette sorte, &c.

L'Auteur prend de-là occasion de faire dire en Vers mille choses galantes à son argent; car après que la Pistole d'Espagne a parlé, il la fait interrompre par un double Louis, qui dit aussi en Vers de fort jolies choses ; le Louis à son tour est interrompu par un Quadruple, & ainsi jusqu'à la fin de toute la Piéce.

La Relation des Campagnes de Rocroy & de Fribourg, imprimée pour la premiere fois à Paris en 1673. a toûjours passé pour bien écrite. L'Auteur en est cité comme classique dans les Remarques du Pere Bouhours, & dans le Dictionnaire de Richelet. Ceux qui, sur l'équivoque du nom, l'avoient attribuée, les uns à Chapelle-Luillier, les autres à M. de la Chapelle de l'Académie Françoise, ont depuis reconnu qu'elle étoit de Henri Besse, Sieur de la Chapelle, Inspecteur des beaux Arts sous le Marquis de Villacerf, Surintendant des Bâtimens Royaux. Quelques-uns néanmoins, qui prétendent être mieux informés, la donnent au Marquis de la Moussaye, homme d'esprit & de cœur, Maréchal de Camp sous le grand Condé, qui l'affectionnoit fort. L'Editeur de ce Recueil dit dans sa Préface, qu'il croyoit plûtôt que ce seroit sur les Mémoires du Marquis qu'auroit été dressée la Relation. Quoi qu'il en soit, elle est généralement estimée, & soit pour l'intelligence de la Guerre, soit pour la justesse de l'expression, elle peut servir d'un bon modéle.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de la Comédie des Visionnaires, qui termine ce second Tome. » C'est, dit l'Editeur, » une Piéce dont le mérite ne vieillit point ; elle est en possession de plaire depuis près de quatre-vingt ans. On ne se contente point de la voir représenter, on la veut relire. L'épithéte » d'*Inimitable* que lui a donnée M. Pelisson, qui n'étoit pas prodigue de louanges, vaut seul un panégyrique ; & si le fameux » Saint-Sorlin, Auteur de cette Comédie, n'eût point entrepris

» d'autre

» d'autre Poëme, il n'auroit jamais rien eu à démêler avec le » redoutable Despreaux. »

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES *Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* L'ECCLESIASTIQUE. A Paris, chez Pierre Emery, au milieu du Quay des Augustins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France. 1714. *in*-4°. *p*. 754.

LA seconde Dissertation de Dom Calmet regarde la Médecine, & les Médecins des anciens Hébreux. Isis & Osiris passent chez les Auteurs Payens pour les Inventeurs de la Médecine; Isis la communiqua à Orus, ou Apollon son fils; & Osiris à Esculape. Quoi qu'il en soit, dès le tems de Joseph il y avoit en Egypte des Médecins, puisqu'il employa de ses serviteurs qui étoient de cette profession, à embaumer le corps de son pere Jacob. Moïse, qui avoit été instruit de toute la science des Egyptiens, observe notre Auteur, n'avoit pas négligé la Médecine. Ce qu'il dit de la lépre, de la maniére de la guérir, & de la discerner, marque une assez grande connoissance de cette maladie. Les précautions qu'il veut qu'on employe dans les incommodités des femmes, montrent la même chose. Il y a même des Auteurs qui ont voulu inférer qu'il étoit habile Chimiste, de ce qu'il avoit réduit en poudre le Veau d'or, & qu'il l'avoit fait boire aux Hébreux idolâtres. Saint Clément d'Alexandrie assure en termes formels, que Moïse étoit instruit de la Médecine. On ne peut nier que ce Législateur n'ait été fort habile, non seulement dans les choses qui regardent la Religion & le Gouvernement, mais aussi dans celles qui concernent la nature. Par exemple, la distinction qu'il fait des animaux purs, & des animaux impurs; & le dénombrement des défauts naturels qui excluent du sacré Ministere, découvrent qu'il étoit Physicien. L'Auteur de l'Ecclésiastique semble attribuer à une vertu purement naturelle, l'adoucissement des eaux de Mara, où Moïse jetta un certain bois. Il paroît vrai-semblable que parmi les Israëlites, quelques personnes s'appliquoient à la connoissance des maux, & à celle des remédes. Il est vrai que dans cette haute antiquité, ni eux, ni les autres peuples n'entreprenoient de guérir que les maux extérieurs. Chiron, Machaon, Podalire, Esculape même, n'étoient que de bons Chirurgiens. Leur Médecine n'aboutissoit qu'à guérir des blessures, comme

dit Pline. Celse remarque que Podalire & Machaon, fils d'Esculape, ayant accompagné Agamemnon à la Guerre de Troye, ne furent jamais employés contre la peste, ni contre les autres maladies internes. Ils étoient si peu experts dans les régles du bon régime que prescrit la Médecine, que Machaon lui-même blessé à l'épaule, avale un breuvage fait avec du vin, & du fromage de chévre. Les Hébreux ne parlent jamais de remédes, quand il s'agit de maux internes, de fiévre, de langueurs, de peste, de douleurs de tête, ou d'entrailles. Ils n'en parlent que lorsqu'il y a blessure, ou fracture, ou meurtrissure. Salomon avoit sans doute, découvert bien des secrets de la Médecine; mais les Juifs ne conservérent aucun de ses remédes, & ne suivirent point sa méthode; puisque dans les Ecrits des Prophétes qui sont venus après lui, nous ne voyons que des plaies bandées, adoucies avec de l'huile, & des remédes topiques, faits avec la résine, & les plantes médicinales. Dans les maux qui avoient leur source au-dedans du corps, on ne pensoit point à recourir à la Médecine. La lépre même, qui étoit si commune & si dangereuse parmi les Hébreux, n'avoit ni Médecin, ni reméde. On laissoit le Lépreux à lui-même, dès que le mal étoit déclaré; seulement pour empêcher que le mal ne se communiquât, on séparoit des autres hommes le Lépreux.

Quoique les Juifs ayent exercé, & exercent encore la Médecine avec beaucoup de réputation, sur tout dans l'Orient, les Livres de leurs Rabbins n'inspirent pas une grande estime pour cette science. Ils mettent les Médecins au nombre de ceux qui sont exclus de la Royauté, & ils disent: *Oh! que le meilleur des Médecins aille en enfer : car il vit splendidement, il ne craint point la maladie, il ne brise point son cœur devant Dieu; il tue le pauvre, en lui refusant son secours.* Si lon veut juger de la capacité des Médecins Juifs par l'habileté des Rabbins en matiere d'Anatomie, on n'en aura pas non plus une idée fort avantageuse. Ils croyent qu'il se trouve dans l'épine du dos un petit os nommé *Luz*, qui est comme la racine & la baze de tout l'assemblage du corps humain; en sorte que le cœur, le foye, le cerveau, & les parties naturelles tirent leur origine de cet os merveilleux; qui a d'ailleurs cette vertu, qu'il ne peut être ni brûlé, ni moulu, ni brisé; mais qu'il demeure toujours le même, étant comme le germe de la résurrection. Ils comptent deux cens quarante-huit os, & trois cens soixante-cinq *veines*, ou *ligamens* dans le corps humain. Il est difficile de dé-

cider si les anciens Hebreux étoient plus habiles que ceux du temps moyen. L'Ecclesiastique parle de la vertu des bois, par rapport aux parfums où ils entrent. Il exhorte le malade à prier le Seigneur de lui rendre la santé; il lui conseille même d'avoir recours au Médecin, parceque c'est Dieu qui l'a créé; à quoi il ne laisse pas d'ajouter ces paroles : *Que celui qui pêche contre son Créateur, puisse tomber entre les mains du Médecin.* C'est en effet, remarque le Pere Calmet, un des plus grands malheurs dont Dieu puisse punir un homme, que de le livrer à la maladie, aux remedes, & aux Médecins.

La troisiéme Dissertation, qui est sur le manger des Hebreux & sur tout ce qui y a du rapport, renferme comme l'autre, des observations qui concernent tous les tems. Les repas, dont l'Ecriture nous a conservé la mémoire, font voir que les anciens Hebreux n'étoient pas fort délicats. Abraham donnant à manger à trois Anges, leur sert des pains cuits sous la cendre, un veau gras cuit à la hâte, du lait, & du beurre : mais en récompense dit le Pere Calmet, la quantité étoit grande; il y avoit trois mesures de farine, & plus ; il y avoit un veau entier pour trois personnes; car Abraham ne paroît pas avoir mangé avec ses hôtes; il étoit debout auprès d'eux, & il les servoit. Lorsque Joseph donna à manger à ses freres en Egypte, il fit servir à Benjamin une portion de viande cinq fois plus grande que celle de ses autres freres. Et Samuel mit devant Saul un quartier de veau tout entier. Telle étoit leur maniere d'honorer leurs hôtes. Cela paroît aussi dans Homere. On sert devant le plus qualifié de la compagnie un morceau d'une grosseur distinguée, pour lui faire honneur. Eumée sert à Ulysse un grand dos d'un porc de cinq ans, qu'il fit tuer & cuire exprès pour le regaler. On leur servoit à boire à proportion, à chacun selon sa dignité. Les personnes d'un rang considérable avoient toujours leur coupe pleine, pendant qu'on ne donnoit à boire aux autres qu'avec mesure. Le maître du repas partageoit les viandes aux conviez; on croit qu'anciennement ils avoient chacun leur tables à part. Le chevreau étoit un de leurs mets les plus délicieux. Ils ne mangeoient que de trois sortes d'animaux domestiques; sçavoir ce qui naît de la vache, de la brebis, & de la chevre. On fournissoit chaque jour pour la table de Salomon trente mesures de fleur de farine, & le double de farine ordinaire. La mesure contenoit deux cens quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine, demi-septier, & quelque peu plus. Outre

cela, dix bœufs engraissez, & vingt bœufs de paturages, cent moutons, outre la venaison de cerfs, de chevreüils, de dains, & la volaille.

Leur pain se cuisoit ordinairement chaque jour; c'étoit des especes de gateaux ou de galettes seches, minces, & cassantes. Leurs gâteaux étoient de trois sortes; les uns paitris avec de l'huile, les autres frits dans l'huile, & les autres simplement frottés d'huile. Ils mangeoient aussi de la farine frite avec de l'huile ou simplement arrosée d'huile. Ils usoient de gruaux, de pois chiches, de lentilles, & de toutes sortes de légumes. Bersallaï vint offrir à David dans sa fuite, de la farine, du froment & d'autres grains rôtis au feu, des pois frits, des feves, des lentilles, du miel, du beurre, des veaux gras, & des brebis. Siba dans la même fuite lui offrit deux cens pains, cent paquets de raisins secs, & cens paniers de raisins frais, & un outre plein de vin.

Leur assaisonnement étoit le sel, le miel, l'huile, & la crême ou le beurre. L'Epouse du Cantique dans son festin ne parle que de fruits, de miel, de lait, de vin. Le miel entroit dans presque toutes les sausses. Le vin étoit toujours fort trempé dans l'usage ordinaire. On y mêloit quelquefois des parfums. Le vin de palmier étoit fort commun; il est nommé *Sekar* dans l'Ecriture, & on le trouve assez souvent joint au vin de la vigne. Leurs festins étoient accompagnés de musique, de chansons, de parfums. L'heure la plus ordinaire du repas étoit celle du midi. Comme on marchoit communément avec de simples sandales, & jambes nues, ils lavoient les pieds aux Etrangers avant qu'ils se missent à table. Dans les repas d'invitation & de cérémonie, les femmes mangeoient à part; elles ne se trouvoient que dans les repas de la parenté, ou aux festins de nôces. Anciennement ils s'asséioient à table, & cet usage étoit encore ordinaire sous Salomon. Amos, Tobie, Ezechiel parlent de lits de table, mais cet usage ne fut pas général. Dans l'Evangile les lits de table paroissent plus communs. L'Auteur de l'Ecclesiastique parle du Roy du festin, établi pour avoir soin du service, pour pourvoir à tout, & pour imposer des loix aux conviés.

Les Juifs d'aujourd'hui s'attachent scrupuleusement à diverses pratiques qui leur sont particulieres. Leur batterie de cuisine doit être achetée neuve. Dès qu'elle est achetée, ils la plongent dans la mer, dans la riviere, ou dans beaucoup d'eau. Avant que de s'asseoir à table ils ont grand soin de se laver les

mains. Manger à table sans se laver les mains, est, selon les Rabbins, un aussi grand mal que de commettre un crime avec une femme perdue. Ils croyoient qu'il y a un Ange destiné exprès pour punir ceux qui jettent le pain, ou qui en laissent tomber par négligence, & que cet Ange les réduit à la pauvreté. Les Talmudistes enseignent que le Prophete Elie est toujours présent lorsque les Juifs sont à table; les bons Anges y sont aussi, & ils observent tout ce qui s'y dit, & tout ce qui s'y fait. Si l'on y tient de mauvais discours, aussitôt les mauvais Anges arrivent, & excitent des divisions & des querelles. Dans les prieres que les Juifs font à leurs repas, ils demandent à Dieu entre autres graces, de les garantir de la pauvreté, afin qu'ils ne soient pas obligez d'avoir recours aux Chrétiens, contre qui ils prononcent des malédictions, sous le nom de peuple charnel, & de créatures maudites.

Le Systême du monde des anciens Hebreux fait le sujet de la quatriéme Dissertation. Ce Systême a été expliqué & défendu par Cosme d'Egypte dans sa *Topographie chrétienne;* & nous en avons donné un Extrait si circonstantié dans le Supplément du mois de Janvier de l'année 1707, que nous croyons pouvoir y renvoyer nos Lecteurs.

XXX. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 23. JUILLET M.DCCXIV.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES *Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* LE PROPHETE ISAÏE. A Paris, chez Pierre Emeri, au milieu du Quai des Augustins près la rue Pavée, à l'Ecu de France. 1714. in-4. pag. 740.

UNe Préface générale sur les Prophétes commence ce Volume. Elle est divisée en six articles. Dans le premier, l'Auteur traite des noms des Prophêtes; des diverses notions du mot *Prophétiser*, & des differentes sortes de Propheties. L'esprit de Dieu, remarque-t-il, qui est un dans son Essence, est infiniment diversifié dans ses opérations. Tantôt il se découvre en songe, comme à Abraham & à Jacob, dans la Genese;

tantôt en vision, comme quand le Seigneur se fit voir à Isaïe. Joël promet aux Juifs de la part de Dieu, que leurs jeunes gens auront des visions, & leurs vieillards des songes. Quelquefois ils étoient ravis en extase, comme Saint Pierre dans les Actes. D'autres fois le Seigneur leur apparoissoit dans une nuée, comme il fit à Abraham, à Job, à Moïse. Souvent il a fait entendre sa voix d'une maniere articulée; c'est ainsi qu'il parla à Moïse du milieu du Buisson ardent, à Abraham du milieu d'une nuée, & à Samuël pendant la nuit. La voie la plus ordinaire étoit l'inspiration, qui consistoit à éclairer l'esprit, & à exciter la volonté des Prophêtes, afin qu'ils publiassent ce que le Seigneur leur disoit intérieurement. C'est en ce sens, poursuit le Pere Calmet, que nous tenons pour vrais Prophêtes, & pour réellement inspirés, tous les Ecrivains des Livres canoniques, tant de l'ancien que du nouveau Testament; soit qu'ils annoncent des choses futures, ou qu'ils nous apprennent des choses passées, ou des histoires de leur tems; ou qu'ils écrivent des maximes de morale ou de piété, ou qu'ils composent des cantiques de devotion. Il est parlé dans le second article de l'antiquité, & de la succession des Prophêtes parmi les Juifs. Le premier homme fut aussi le premier Prophête, selon S. Clement d'Alexandrie & Origene. Jusqu'à Moïse la prophetie ne paroît avoir été que verbale parmi les Juifs. A Moïse succeda Josué. Les Juifs mettent au rang des Prophêtes la plûpart des Juges qui ont fait quelque entreprise glorieuse pour la nation, comme Othoniel, Aod, Samson, Barac. L'Ecriture marque expressement sous les Juges la Prophétesse Debora; mais elle dit que sous la Judicature d'Heli la prophétie étoit fort rare dans Israël. Au contraire depuis que le Seigneur se fut manifesté à Samuel, le nombre des Prophêtes fut fort grand. David réunit éminemment les qualitez de Roi & de Prophête; sous son regne on vit Gad & Nathan. Salomon eût la même prérogative que David son pere; & de son temps parurent Addo & Achïas, & quelques autres Prophêtes. Semïas vécut sous Roboam. On connoît Hananie & Azarias sous Aza, & Jehu fils d'Hanani sous Josaphat. Elie, Elisée, & leurs Disciples parurent dans les Royaumes de Juda & d'Israel, sous les regnes d'Achab & Jezabel. Michée fils de Jemla vivoit dans le même tems. Osée & Amos ont vécu sous Jeroboam deuxiéme Roi d'Israel. Jonas vivoit vers le même tems. Sous Josaphat on vit les Prophêtes Eliezer & Jahaziel. Michée & Isaïe ont vécus sous Joathan, Achaz & Ezechias

Rois de Juda. Osaï parut sous Manassé ; & Oded sous Phacée à Samarie. Nahum prophétisa sur la fin du regne d'Ezechias. Joel, Jeremie & Sophonie sous Josias. Holda la Prophéteſſe eſt du même temps. Habacuc a vécu sur la fin de Josias, ou au commencement de Joakim. Ezechiel écrivoit en Mesopotamie en même tems que Jeremie & Baruch écrivoient à Jerusalem. Abdias vivoit dans la Judée après la prise de Jerusalem & avant la désolation de l'Idumée par Nabucodonosor. Daniel prophétisoit pendant la captivité à Babylone, & à Suses. Tobie peut être mis au rang des Prophêtes. Il écrivoit en Assyrie long-temps avant Daniel. Aggée & Zacharie ont vécu durant la captivité de Babylone, & après. Malachie vivoit sous Nehemie. Depuis Malachie, Dieu ne suscita plus de Prophêtes comme auparavant ; mais son Esprit ne se retira point de son peuple; & on ne laissa point d'y voir des Ecrivains inspirés ; tels furent les Auteurs des Livres d'Esther, de Judith, des Maccabées, de la Sagesse & de l'Ecclesiaste.

Dans le troisiéme article, l'Auteur expose la maniere de vie des Prophêtes, leurs études, leurs souffrances & leurs inspirations : sur ce dernier point on observe, que lorsqu'ils recevoient l'inspiration actuelle, ils n'étoient pas tellement emportés hors d'eux-mêmes par l'entousiasme dont ils étoient saisis, qu'ils n'y pussent résister. Ce n'étoit point comme ces Prêtres ou ces Prêtresses des Faux Dieux qui étoient possedés par un mauvais esprit, dont ils n'étoient pas les maîtres d'arrêter les mouvemens & qui leur ôtoit l'usage de leurs sens & de leur raison : l'esprit des vrais Prophêtes leur est soumis, dit saint Paul, l'Eglise a condamné l'erreur des Montanistes qui attribuoient aux Prophêtes de l'ancien Testament, & à ceux du nouveau, ce qui ne convient qu'aux faux Prophêtes, ou aux Prêtres d'Apollon qui parloient malgré eux par l'inspiration du mauvais esprit. Nos Prophêtes, dit le Pere Calmet, étoient ordinairement tranquilles dans leurs enthousiasmes ; leur esprit étoit dégagé de nuages & d'obscurités, leur cœur épuré de passions violentes. Ils se possédoient, & ne parloient que parce qu'ils vouloient obéïr à l'ordre du Seigneur, & suivre le penchant qu'il leur inspiroit. Si quelquefois l'esprit leur parloit d'une maniere obscure ; ils demandoient l'explication du mystere, c'est ce que l'on voit dans David & dans Zacharie. Dieu ne forçoit personne à prophétiser : Jonas s'enfuit pour ne pas aller à Ninive. Isaïe s'offre de lui-même à l'emploi de Prophête ; Moyse & Jérémie s'en

défendent. Dans le quatriéme article, on tire de la Prophétie une preuve de la vraye Religion ; on fait voir la certitude de la Prophétie des Hebreux, & on donne le caractere des vrais Prophêtes : selon notre Auteur, un Prophête pouvoit s'assurer & de son inspiration & de sa vocation. 1. Lorsqu'il étoit appellé d'une maniere miraculeuse, comme le furent Isaïe, Jérémie, Daniel, Saint Jean-Baptiste. Lorsqu'il étoit appellé par un vrai Prophête, comme quand Elie tira Elisée de sa charue. 3. Lorsqu'il étoit reçû& approuvé par de vrais Prophêtes, & que ses prédictions étoient suivies de l'effet. 4. Lorsqu'il se sentoit intérieurement pénetré d'une lumiere vive, forte, surnaturelle & qu'il découvroit clairement des choses cachées, futures, éloignées. 5. Lorsqu'il étoit transporté intérieurement par des mouvemens extraordinaires d'amour de Dieu, de zéle, de force ; qu'il sentoit une impression puissante, une persuasion ineffable qui lui dilatoit le cœur, lui ouvroit la bouche & le rendoit intrépide dans les dangers, lorsqu'il s'agissoit de son ministere & de la gloire de Dieu.

Dans le 5e. article le P. Calmet fait des réfléxions sur la clarté & l'obscurité respective des Prophéties & sur leurs divers sens ; & il montre que Jesus-Christ est l'objet général des Prophéties. Le 6e. article regarde la méthode des Peres dans l'explication des Prophéties. En traitant ce dernier article, l'Auteur remarque que dans les disputes avec les Juifs, les Peres leur opposoient principalement les Prophéties qui avoient déja été citées par Jesus-Christ même, & par les Apôtres : outre qu'elles sont expresses, elles tirent encore une nouvelle force du consentement des Juifs qui vivoient du tems de Jesus-Christ, & qui reconnoissoient du moins qu'elles concernoient le Messie. Les nouveaux controversistes, dit le P. Calmet, ont bien compris la solidité du raisonnement fondé sur la tradition & sur le consentement des anciens Juifs. Les Rabbins n'y peuvent répondre. C'est un argument qu'on appelle *ad hominem* : on a donc employé contr'eux l'autorité des Targums, du Talmud & des anciens Rabbins. Rittangel ayant un jour pressé un Juif par un passage du Targum, le Juif sentant la force de l'objection, plia, & s'écria : nous sommes perdus si nous ne pouvons donner un autre sens à ce passage ; c'est en effet, continue l'Auteur, le parti qu'ils prennent l'orsqu'ils se trouvent embarassés de nos objections ; ils opposent autorité à autorité, & éludent par de veines explications les passages les plus formels ... Il faudroit insister davantage sur les Prophéties qui sont rapportées dans le nouveau Testament, & qui du consentement unanime des anciens

ciens

ciens Juifs, conviennent au Messie... Tandis que les Chrétiens ne combattent les Juifs que par leurs Ecrivains (plus modernes) & par leurs Grammairiens, il sera mal-aisé qu'ils remportent sur eux de grands avantages, il faut les combattre par les anciennes versions reconnues de leurs peres, & usitées avant le tems des disputes & des controverses entr'eux & nous.

On apprend dans une Préface particuliere qui suit celle dont nous venons de rendre compte, tout ce qu'il est nécessaire de sçavoir touchant la personne d'Isaïe, & le dessein de son ouvrage dont le P. Calmet fait à son ordinaire une juste Analyse. Il attache les six premiers chapitres au régne de Joathan, les six suivans au régne d'Achaz, & tout le reste au régne d'Ezechias: il remarque que le grand objet qui occupoit principalement Isaïe, étoit la captivité de Babylone & le retour de cette captivité. Ce Prophête étoit destiné particulierement à annoncer aux Hebreux ces deux grands évenemens qui étoient les marques les plus sensibles & les figures les plus claires de la chûte du genre humain par le péché, & de sa reparation par la mort de Jesus-Christ. Il a toujours en vûe & cette chûte, & cette redemption qui devoit être l'ouvrage du Messie; & si on n'y fait pas comme lui une continuelle attention en lisant sa Prophétie, on la trouvera inintelligible. Toutes ses menaces, ses promesses, ses peintures, paroîtront fausses & outrées dès qu'on voudra les borner à ce qui est arrivé dans l'état des Juifs. On ne peut les y appliquer que figurément. Jesus-Christ, son Eglise, sa Passion, sa mort, ses victoires, c'est-là où se vérifient toutes les grandes & nobles expressions d'Isaïe. Grotius le compare pour le style à Démosthene; on trouve dans Isaïe la pureté du langage Hebreux, comme dans Demosthene toute la pureté Attique, l'un & l'autre est grand & magnifique dans son style, véhément dans ses mouvemens, abondant dans ses figures, fort & impétueux qnand il s'agit de relever des choses indignes, odieuses, difficiles. Sanctius assure qu'Isaïe est plus fleuri, plus orné, & en même tems plus grave & plus fort qu'aucun Ecrivain que nous ayons, soit Historien, Poëte, ou Orateur.

Dans un autre Extrait nous parlerons de quatre Discours dont ce Volume est enrichi. Le premier est un précis de l'Histoire profane d'Orient, depuis Salomon jusqu'après la captivité de Babylone pour servir d'éclaircissement à l'Histoire des Hebreux marquée dans les Prophêtes. Le second est une Dissertation sur

ces paroles d'Isaïe : *Une Vierge concevra, & elle enfantera un fils, & vous l'appellerez Emmanuël.* Le troisiéme est une Dissertation sur la défaite de l'Armée de Sennacherib, & le quatriéme une Dissertation sur la beauté de Jesus-Christ.

JANI VINCENTII GRAVINÆ JURISCONSULTI, *& Antecessoris Romani Orationes & Opuscula, quorum series conspicitur post præfationem. Trajecti ad Rhenum, apud Guillelmum Vande Water, Acad. Typogr.* 1713. C'est-à-dire : *Harangues & opuscules de Jean-Vincent Gravina, Jurisconsulte, &c.* A Utrecht, chez Guillaume Vande-Water, &c. 1713. in 8. pag. 392.

CEs Ouvrages de M. Gravina, fameux Jurisconsulte, & Professeur de Droit à Rome, ont été rassemblés dans ce volume par un de ses Disciples, qui n'a pas cru ce recueil indigne d'être dédié au Prince Eugene : les piéces qui le composent, sont presque toutes oratoires ; elles traitent des sujets interessans pour la République des Lettres, & elles rendent un témoignage avantageux à l'éloquence de l'Ecrivain, à la solidité de ses réfléxions & à la pureté de son stile. On s'apperçoit aisément qu'il a fait grand usage pour lui-même des préceptes qu'il donne aux autres pour se perfectionner dans la littérature, & qu'il a sçû joindre à une profonde connoissance du Droit Romain, ce que l'érudition la plus exquise, & un commerce assidu avec les meilleurs Ecrivains de l'Antiquité, peuvent répandre d'agrémens sur les Etudes les pl s graves & les plus sérieuses.

Les Harangues qui font la premiere partie de ce volume sont au nombre de huit, dont voici les sujets. Mr. Gravina, dans la premiere adressée au Pape Clément XI. traite du rétablissement des Etudes en Italie. Dans la seconde écrite au Grand Duc de Moscovie, il releve l'excellence des Loix Romaines. Dans la troisiéme prononcée à l'ouverture des Ecoles, il parle de la Philosophie en général. La Jurisprudence fait la matiere du quatriéme discours. Il s'agit dans le cinquiéme, de la meilleure maniere de disputer en Droit. L'Auteur fait voir dans le sixiéme, qu'il faut remonter aux sources des Sciences. Il montre dans le septiéme en quoi consiste la Justice intérieure que chaque particulier doit se rendre à soi même. Enfin le dernier concerne les Loix établies parmi les Arcadiens.

Le premier discours de Mr. Gravina contient d'excellens avis pour la réforme des Etudes. L'Auteur prétend que Rome est un des lieux du monde où cette réforme est plus nécessaire à cause que d'ordinaire la jeunesse n'y a d'empressement que pour les récompenses attachées à la qualité d'homme sçavant, sans se mettre beaucoup en peine de les mériter par un fonds suffisant de doctrine. De-là vient qu'on n'y étudie que superficiellement, à la hâte & sans méthode, & que de ces notions confuses & mal digerées, il ne resulte qu'une érudition fausse & informe, pire en un sens que l'ignorance même M. Gravina soutient que ces mauvaises Etudes sont la source de quantité d'erreurs & de vices qui ont cours dans la societé, & il tire de cette considération les motifs les plus pressans pour engager le Pape à corriger cet abus; il espere que Sa Sainteté s'y portera d'autant plus volontiers, & y réüssira d'autant mieux, qu'elle connoît plus parfaitement que personne, & par sa propre experience, combien la culture sérieuse & assidue des Sciences & des beaux Arts est une route glorieuse & sure pour monter aux dignités les plus éminentes.

L'Auteur après ce préambule, entame son sujet, par ce qui regarde l'Etude de la langue Latine. Il déplore d'abord le tems que l'on fait perdre aux enfans à se remplir la tête d'une multitude de régles Grammaticales, au lieu de les appliquer presque d'emblée à l'explication des Auteurs latins, où ils apprendroient la signification des mots. Il est persuadé que la meilleure méthode d'enseigner une Langue, c'est de réduire les régles à un fort petit nombre & de les exprimer en Langue vulgaire, étant ridicule & absurde d'employer un idiome inconnu, pour donner les préceptes de cet idiome à ceux qui veulent s'en instruire. Il croit donc qu'il suffit que les enfans sçachent décliner & conjuguer pour entrer de plein pied dans la lecture des Auteurs, & qu'ils doivent commencer par les *Exercitations* de *Vives*, dont le stile familier leur fournira les expressions les plus communes. De-là ils pourront passer à la lecture des Fables de *Phedre* & des Comédies de *Terence*, qui ne les arrêteront ni par l'obscurité de la matiere ni par la difficulté du tour, & dont le genre d'écrire si semblable à la simple conversation, est tout propre à s'insinuer dans l'esprit des jeunes Etudians & à former leur stile. A l'égard de *Plaute*, quelque avantage qu'on en pût tirer pour l'abondance des termes, pour la propriété du discours, & pour l'agrément, l'Auteur estime qu'il faut en renvoyer la lecture à un âge plus

avancé, lorsque le jugement devenu plus mûr sera moins susceptible des mauvaises impressions que pourroient y faire les discours trop licentieux de ce Poëte, ou ses mots vieillis & surannés.

Comme les Ouvrages des autres Ecrivains roulent presque tous sur le récit de faits ou fabuleux, ou historiques, les jeunes gens prendront une teinture générale des uns & des autres dans les Métamorphoses d'*Ovide* & dans *Justin*, *Florus* & *Velleius Paterculus*. Mr. Gravina juge néanmoins que le défaut de simplicité rend ces deux derniers beaucoup moins utiles, que ne le pourroit être l'Abregé ou l'Epitome de *Tite-Live*, qui se lit à la tête de cet Historien & qui expose avec tant de netteté & sans aucune affectation de stile les principaux événemens de l'Histoire Romaine ; avec de telles provisions, on peut engager sûrement les Etudians dans la lecture de *Ciceron*, qu'on accompagnera de celle de *Tite-Live*, de *Saluste*, de *Cornelius-Nepos* & de *César*, sans oublier d'y joindre les meilleurs Poëtes tels que *Virgile*, *Horace* & *Ovide*. Peut-être même (ajoute l'Auteur) seroit-il à propos de donner d'abord la préférence à *Catulle*, *Tibulle*, & *Properce*, à cause qu'ayant traité des sujets moins élevés, ils se sont servis d'expressions plus simples, plus naturelles & plus éloignées de ce tour sublime & figuré, qui rend les trois premiers plus difficiles ; lorsque les jeunes gens se seront un peu familiarisés avec ces Auteurs, ils se trouveront en état de mettre à profit les préceptes de la Grammaire qu'on doit principalement leur faire puiser dans *Jules César Scaliger*, dans *Sanctius*, dans *Scioppius*, & sur-tout dans l'abregé de *Vossius*.

On suivra la même méthode pour la langue Grecque ; c'est-à-dire, qu'après les avoir instruits des premiers élémens de cette Langue, on leur fera lire *Homere*, qui seul, au jugement de M. Gravina, peut leur tenir lieu d'une multitude d'Auteurs. En effet (continue-t'il) c'est sur ce Poëte que se sont formés les meilleurs Ecrivains en tout genre, & à peine trouvera-t'on chez eux quelque chose de bien pensé ou de bien dit, dont on ne rencontre dans *Homere* les premieres traces ; c'est de lui que dérive non seulement le langage des Poëtes, mais encore celui des Orateurs, des Philosophes & des Historiens ; c'est de lui, qu'ils ont tous emprunté leurs plus belles sentences ; leurs traits les plus brillans, & leurs differens caracteres de stile ; en sorte (poursuit toujours Mr. Gravina) qu'on doit regarder *Ho-*

mere comme la source féconde de toute Eloquence & de toute Philosophie. L'Auteur conseille de joindre à l'Etude des Lettres Grecques celle des préceptes les plus ordinaires de la Rhétorique, non pas tant par rapport à l'invention qui doit être un des fruits de la saine Philosophie, que par rapport à la disposition & à l'Elocution, & c'est à quoi selon lui, serviront merveilleusement les livres de la Rhétorique écrits à *Herennius*, d'où les Etudians tireront infiniment plus d'utilité que des *Centons*, & des *Rapsodies* de cette espéce, qu'on a coutume de leur mettre entre les mains.

De l'Etude des Langues & de la Rhétorique, on fait ordinairement passer les jeunes gens à celle de la Logique : mais, (dit Mr. Gravina) elle ne leur devient utile qu'à proportion qu'ils se trouvent remplis d'idées justes sur les choses qui font l'objet des Arts & des Sciences, de maniere que (selon l'Auteur) chacun en son Art est plus en état de juger, de définir, & de diviser sans le secours d'aucune Dialectique, que ni *Porphyre*, ni *Simplicius*, ni *Averroës*, ni *Philoponus*, ni *Aristote* lui-même. Quant à ce qui regarde les régles que prescrit la Logique vulgaire pour le raisonnement, l'Auteur montre par quelques exemples tirés de la Jurisprudence, combien aisément l'on peut se passer de semblables régles, & ne laisser pas de raisonner juste, en consultant simplement les idées claires & nettes que fournit l'Art ou la Science dont on fait profession. Sur ces principes de Mr. Gravina, bannira-t'on absolument du Cours des Etudes celle de la Dialectique ? Son avis n'est pas qu'on la proscrive entierement ; mais il souhaiteroit qu'on ne s'en occupât que pendant quelques mois, & cela précisément dans la vûe d'exercer l'esprit, & qu'on se ressouvînt toujours que cet Art n'est récommandable que par l'application qu'on en fait aux autres, & que c'est un instrument qui devient inutile & même dangereux entre les mains de ceux qui ne sçavent l'employer qu'à ce qu'on appelle *Ergoterie* Scholastique : l'Auteur voudroit que les jeunes gens étudiassent la Logique ; non dans ces Traités épineux, hérissés de termes gotiques & barbares, mais dans des Traités tels que celui de *Groscius*, qui pour le choix des matieres & des termes, a eu recours au seul *Ciceron*. Comme la Dialectique ne doit se proposer d'autre but, que de donner à l'esprit plus de justesse, Mr. Gravina trouve qu'à cet égard la Géométrie doit passer pour la plus excellente de toutes les Logiques. Il est persuadé qu'on peut heureusement l'appliquer

non-seulement aux questions qui sont du ressort de la Quantité, mais à tous les sujets qui peuvent se traiter selon la méthode des Géometres: & que dans toutes les occasions où nous faisons passer notre esprit des choses moins connuës à celles qui le sont davantage, & des choses simples à celles qui sont plus composées; nous le conduisons géométriquement.

L'esprit une fois perfectionné par le secours de la Logique & de la Géométrie est en état de s'élever à la contemplation de la nature entiere. Mais il faut s'en tenir aux notions générales, sans vouloir trop approfondir les causes particulieres, dont la plûpart sont si obscures & si impénétrables, qu'on doit presque renoncer à l'esperance de les connoître clairement. Du moins (poursuit M. Gravina) ne sera-ce pas l'Ecole Péripatéticienne qui nous fournira des lumieres sur cet article, puisqu'après quatre siécles de spéculations creuses, elle n'a fait d'autres progrès dans la science de la nature, que de fortifier les préjugez en les armant de subtilitez frivoles, & en leur prêtant un langage barbare qui présente l'ombre pour le corps, & qui donne des mots vuides de sens pour des réalitez. Le meilleur parti à prendre sur cela (dit l'Auteur) c'est de reconnoître, à l'exemple de *Socrate*, notre ignorance profonde sur la plûpart des questions phisiques, d'abandonner la spéculation des causes particulieres, qu'il nous importe assez peu de connoître, pour vivre heureux; & de tirer des verités métaphysiques les dogmes nécessaires pour le reglement des mœurs, & pour faire regner sur la terre cette exacte justice, de laquelle dépendent le bonheur & la tranquillité de toutes les societez humaines.

Ce sont ces veritez que *Socrate*, & *Platon* après lui, ont puisées, non dans le témoignage grossier & trompeur que nos sens nous rendent touchant les effets naturels mais dans cette idée éternelle de la Divinité que l'homme porte gravée dans le fond de son être; & l'on peut dire (selon M. Gravina) que ces deux Philosophes par la force & par la sublimité de leur genie ont, pour ainsi dire, *abordé les premiers confins du Christianisme.* L'Auteur s'applique à montrer la conformité qui se trouve entre la plûpart des dogmes de *Platon*, & ceux de la Religion Chrétienne; & il prétend que c'est dans les Livres de ce Philosophe, sur-tout dans ceux de la République & des Loix, qu'on doit s'instruire de toute la sagesse humaine, & de tout ce qui regarde la conduite de la vie; & que tout ce qu'*Aristote*

nous a laissé d'excellent sur cette matiere, soit dans sa Rhétorique, soit dans sa Politique, qui sans contredit sont ses meilleurs Ouvrages, il l'a emprunté des Dialogues de *Platon*. M. Gravina va plus loin, & il soutient que dans ces Livres d'*Aristote*, il n'y a rien d'inutile & de faux, que ce qu'il a tiré d'un autre fonds que de celui d'un si grand Maître. M. Gravina est d'avis qu'à l'Etude de ces Ouvrages de *Platon* & d'*Aristote*, on joigne la lecture de ce que *Ciceron* enseigne sur l'Art Oratoire, particulierement dans ses Livres *de Oratore*, qui pour l'usage de la vie & la Science du Barreau l'emportent sur les Ecrits des Philosophes. Ceux des Poëtes (selon lui) peuvent aussi contribuer merveilleusement à former les mœurs; & peut-être (ajoûte-t-il) nulle Ecole de Philosophie n'offrit-elle jamais une plus ample moisson de Sagesse, que la Scene où se représentoient les Tragedies d'*Eschyle*, de *Sophocle* & *d'Euripide*.

L'Auteur après avoir proposé ses vûes pour la reforme des Etudes générales, ou des humanitez, étend ses soins jusques sur les Sciences qui interessent plus particulierement l'utilité publique. Tels sont le Droit Civil, le Droit Canonique & la Théologie, surquoi l'on trouvera dans ce Discours grand nombre de réfléxions justes & sensées, dont nous ne donnerons point le détail: ce que nous avons rapporté, suffira pour tracer un idée des talens de l'Auteur.

Nous ne dirons rien ici de ses Opuscules qui font la seconde partie de ce Volume, & qui furent publiez à Rome il y a quelques années. Ils sont au nombre de cinq. Le premier est un *Echantillon*, ou un *Essai de l'ancienne Jurisprudence*. Le second, un *Dialogue sur la Langue Latine*. Il est parlé dans le troisiéme, *des Révolutions litteraires*. Dans le quatriéme, *du mepris de la Mort*. Et dans le dernier, *de la modération du Deüil*.

ARCHIBALDI PITCARNII OPUSCULA *Médica, quorum multa nunc primùm prodeunt. Editio tertia Roterodami.* C'est-à-dire, *Opuscules de Médecine par M. Pitcarne.* A Roterdam, de l'Imprimerie de Fritsch & Bohm. 1714. Vol. in-4°. pag. 283.

CE Recueil renferme quinze Opuscules differens. Le 1. est sur l'indépendance où doit être la Médecine à l'égard de toutes sortes de Systêmes. Le second, sur la Théorie des maladies de l'œil. Le troisiéme, sur la circulation du sang par les plus petits vaisseaux. Le quatriéme, sur les causes du diffe-

rent volume du ſang qui eſt porté dans les poulmons des animaux qui ne ſont pas encore nez, & de ceux qui le ſont déja. Le cinquiéme, ſur la maniere dont les alimens ſe digerent dans l'eſtomach, & deviennent propres à réparer le ſang. Le ſixiéme, ſur les Auteurs qui font des découvertes. Le ſeptiéme, ſur la circulation du ſang dans les animaux nez, & dans ceux qui ne le ſont pas. Le huitiéme, ſur la cure des fiévres par les remedes évacuans. Le neuviéme, ſur l'effet des acidens & des alcalis pour la guériſon des maladies. Dans le treiziéme Journal de l'année 1702, nous avons parlé de ces Opuſcules, à l'exception du ſecond, qui eſt des maladies de l'œil, & qui avec les ſix autres que nous allons parcourir, eſt ajouté dans cette nouvelle Edition. Ces ſix autres ſont 1°. des régles périodiques du Sexe. 2°. De la maladie venerienne. 3°. De la petite verole. 4. De la diviſion des maladies en differens genres & en differentes eſpéces. 5°. Des régles de l'Hiſtoire naturelle. 6°. Une Lettre de Thomas Boerus où l'Auteur de la Lettre tâche de répondre à la Diſſertation de M. Aſtruc contre la digeſtion des alimens par le broyement. Nous ne dirons rien ici de cette Lettre, la matiere qui en fait le ſujet ayant été ſi rebattue que l'on commence à s'en rebuter. D'ailleurs les termes avec leſquels M. Pitcarne, en annonçant la Lettre, s'explique au Public ſur M. Aſtruc, ne nous ont pas donné beaucoup de curioſité de la lire. *Ego*, dit-il, *libellum Aſtrucii non vocem annales Voluſi, ſive cacatam chartam, quia mihi videtur Aſtrucius nunquam cacaſſe, alioquin ſenſiſſet muſculos abdominis, ſe ſe contrahere, & alia exprimere poſſe.*

Nous nous contenterons donc de venir aux autres Piéces qui ſont ajoutées dans cette nouvelle Edition. La premiere, qui eſt de l'incommodité périodique du ſexe, contient quelques obſervations curieuſes ſur les cauſes d'où elle procede. Il eſt évident, dit là-deſſus M. Pitcarne, que dans l'homme, à cauſe de ſa ſtructure droite, le ſang coule moins rapidement par l'aorte aſcendante, que par l'aorte deſcendante, & qu'ainſi il paſſe dans l'homme avec plus de promptitude par l'aorte deſcendante, qu'il ne fait par l'aorte aſcendante dans les animaux qui ſont courbez vers la terre. De plus il eſt certain que dans ceux des animaux, dont l'aorte deſcendante a plus de rameaux, ou des rameaux qui oppoſent moins de réſiſtance, le ſang coule en plus grande quantité par cette aorte deſcendante, qu'il ne fait dans ceux dont les rameaux de cette même aorte

ſont moins multipliez, ou oppoſent plus de réſiſtance. Or dans la femme il ſort plus de rameaux de l'aorte deſcendante que dans l'homme ; & ces mêmes rameaux, qui, comme l'on ſçait, vont à la matrice, ſont beaucoup plus amples. Ils ont encore cela de propre, qu'ils font moins de réſiſtance au ſang & à l'air; car la maniere dont ils ſont diſperſez dans l'uterus ne permet pas d'en douter : d'où ils s'enſuit que les femmes doivent avoir les hemorragies réglées, à quoi elles ſont ſujettes, tandis que les femelles des autres animaux n'éprouvent pas la même évacuation, ſi toutesfois on excepte le Singe, qui étant ſouvent dans une ſituation droite, eſt ſujet à la même maladie. Mais pourquoi les femmes ont-elles leurs évacuations périodiques plûtôt par l'uterus ? c'eſt, dit M. Pitcarne, 1°. Parceque cet uterus eſt ſitué en bas. 2°. Parceque les vaiſſeaux qui arroſent cette partie ſont paralleles à l'horiſon, & que leurs parois tendent en bas, & ne ſont appuyez ſur rien. On verra tout à l'heure les raiſons qui portent l'Auteur à reconnoître ces cauſes. Au reſte il vient de remarquer que les femmes ont les rameaux de la veine deſcendante plus larges que ne les ont les hommes, & que c'eſt ce qui donne lieu à l'évacuation qu'elles éprouvent. Cette remarque lui ſert à expliquer, d'où vient que ceux d'entre les hommes qui ont les vaiſſeaux hemorrhoïdaux plus amples, ſont ſujets à des évacuations périodiques, comme les femmes. Mais pour expoſer plus clairement l'opinion de M. Pitcarne ſur la maladie périodique du ſexe, il faut prendre les choſes de plus haut.

Le ſang a un poids conſidérable ; ce poids le porte principalement aux parties inférieures où il doit faire plus de violence qu'ailleurs ; ce même ſang augmente tous les jours d'un volume imperceptible, & tous les mois d'un volume très-ſenſible ; il doit donc tous les mois gonfler plus qu'a l'ordinaire les vaiſſeaux qui le renferment ; d'où il s'enſuit que les vaiſſeaux inférieurs étant les plus violentez par le poids du ſang, ils doivent s'ouvrir chaque mois, & laiſſer ſortir le ſang qui les gonfle, & qui les ſurcharge plus que de coûtume, pourvû que ces vaiſſeaux ne faſſent guéres de réſiſtance au ſang, qu'ils ſoient bien larges, & que leurs parois horiſontalement diſpoſez, éprouvent davantage le poids du liquide. Or c'eſt ce qui ſe trouve tout à la fois dans les femmes, comme nous venons de voir ; au lieu que dans les hommes les vaiſſeaux, dont il s'agit, ſont plus étroits, & font plus de réſiſtance : ce qui eſt cauſe qu'il ne ſe fait point

dans les hommes d'évacuation périodique bien sensible ; parceque cette évacuation arrive par plusieurs endroits tout à la fois, en sorte qu'à peine l'apperçoit-on. Car c'est une chose constante, selon les observations de Sanctorius, que dans les hommes il se fait chaque mois une sortie considérable d'humeurs par les pores de la peau par les selles, & par les urines.

Dans les hommes le diametre de l'aorte ascendante a plus de proportion avec celui de l'aorte descendante que dans les femmes ; d'où il arrive que dans les hommes il se filtre au cerveau une plus grande quantité d'esprits, qu'il va moins de sang au bas ventre que dans les femmes, & qu'enfin le poids du sang y est également partagé à tout le corps, tandis que dans les femmes il est plus considérable au bas ventre. Les préparations d'acier sont un excellent moyen pour procurer aux femmes leurs évacuations. Or que font ici les particules de l'acier, qu'augmenter le poids du sang ? donc le poids du sang est la veritable cause de ces évacuations : mais dira-t-on, c'est un fait constant que l'usage de l'acier qui provoque les regles quand elles sont supprimées, les modere néanmoins quand elles sont excessives ; d'où il s'ensuit que ce n'est point par son poids qu'il excite des régles, puisque si cela étoit, il ne pourroit les modérer quand elles sont trop abondantes. M. Pitcarne répond à cela, que le mars ou l'acier ne diminue l'évacuation, dont il s'agit, que parceque par son poids il force les obstacles qui se trouvent par tout le corps au libre cours du sang, en sorte que ce sang ayant plus de chemins ouverts, fait moins de violence aux vaisseaux du bas ventre.

On a supposé jusqu'ici que l'aorte descendante est plus large dans les femmes, & plus étroite dans les hommes, c'est ce qu'il faut montrer : or voici la preuve que M. Pitcarne en donne, c'est que les femmes ont la capacité de l'hypogastre & des lombes beaucoup plus grande, d'où il s'ensuit par une consequence nécessaire que celle de l'aorte descendante le doit être aussi davantage.

Dans la Dissertation sur la maladie venerienne, l'Auteur examine quelles sont les causes de ce mal, & quels remedes il y faut apporter. Il fait sur l'un & sur l'autre d'excellentes Remarques.

L'article de la petite verole qui suit celui-là, est tout de pratique ; en voici le précis. Quand la fiévre de la petite verole persevere, j'ordonne, dit M. Pitcarne, que l'on réitere les

saignées ; & si dans le temps de l'éruption, la fiévre ne cesse pas, j'ordonne encore la saignée ; car on doit toujours saigner nonobstant l'éruption, lorsque la fiévre ne diminue pas : mais si elle cesse, il faut que le malade use souvent de la potion suivante. On fera infuser dans quelque eau insipide de la fiente de brebis, & on y ajoutera ensuite du syrop de pavot blanc ; & s'il y a diarrhée, on y mettra de l'opium. Sa boisson ordinaire sera de l'eau d'orge avec du syrop de pavot blanc, & même avec du Laudanum. Cette boisson est d'un grand secours, lorsque les grains de la petite verole se confondent ensemble ; elle fait cracher, & rachete la vie au malade. N'appliquez jamais rien au visage ; car si vous le faites, vous empêchez l'expiration de l'humeur, & vous rappellez la fiévre. Le lendemain de l'éruption donnez au malade un leger gruau.

Si le cinq, le six, le sept, ou le huitiéme jour après l'éruption, la petite verole disparoît, il faut saigner promtement, & appliquer au cou de la poudre cantharide.

A la fin de cet article, l'Auteur donne de bons avis pour la guérison de l'épilepsie, de la paralysie & de la goûte. Vous ne viendrez à bout de rien, dit-il, si vous purgez souvent un Gouteux ; mais les vomitifs lui conviennent ; & après les vomitifs, il est à propos de mettre en usage le mercure que l'on donne en petite dose & peu à peu. Vous mettrez sur la partie douloureuse le baume de Mesvé : mais vous aurez soin qu'on applique toujours sur cette partie, des linges trempez dans la liqueur suivante. Eau de fontaine bien boüillante, quatre pintes ; arsenic blancs ou jaune, deux onces ; chaux vive, six onces : mêlez le tout, & le mettez sur un feu lent, où vous le laisserez vingt-quatre heures.

Si la douleur vient à l'estomach, alors la noix muscade confite, la poudre de racine de salsepareille, le quinquina, l'huile de canelle, & autres choses semblables seront de bons secours.

Les autres Piéces que nous passons, renferment des Remarques qui ne sont pas moins importantes ; nous voudrions pour l'utilité des Lecteurs que la brieveté prescrite à nos Extraits nous permît de les rapporter.

XXXI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 30. Juillet M. DCCXIV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE *Des Sciences. Année* 1711. *avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année, tirez des Regiſtres de cette Académie.* A Paris, aux dépens de Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1714. in-4°. pag. 111. pour l'Hiſtoire, pag. 323. pour les Mémoires.

CE Volume, pour être moins gros que les précédens, n'en eſt ni moins intéreſſant, ni moins varié. La Phyſique générale y fournit d'abord huit articles, ſans y comprendre celui des *diverſes Obſervations*. Le premier dû à MM. *de la Hire*, contient des Recherches *ſur la maniere dont l'air s'introduit & ſe mêle dans l'eau.* Le ſecond roule *ſur la cauſe de la variation du Barométre*, imaginée par M. *Leibnitz.* Le troiſiéme eſt rempli par des Réfléxions de M. *Maraldi* ſur de nouvelles Expériénces de Mr. *Scheuchzer* touchant *la dilatation de l'air. M. de Reaumur*, dans le quatriéme, explique *la maniere dont pluſieurs eſpéces de coquillages s'attachent à certains corps.* Dans le cinquiéme, M. *de la Hire* le fils nous communique diverſes Remarques *ſur le Thermométre.* Dans le ſixiéme, qui eſt encore de M. *de Reaumur*, il eſt parlé *d'une nouvelle Pourpre. Le Journal des Obſervations de M. de la Hire* pour l'année 1710, & ſes *Remarques ſur quelques couleurs*, font le ſeptiéme & le huitiéme articles. On ne trouve ces deux derniers que parmi les Mémoires. Les deux premiers ne ſe liſent que dans la partie hiſtorique. Les quatre autres ſont & dans l'Hiſtoire, & dans les Mémoires. Nous ne nous étendrons ici que ſur le ſecond, le quatriéme & le ſixiéme articles; & nous dirons quelque choſe des *diverſes Obſervations.*

2. Le Barométre nous apprend, que lorſqu'il pleut, & ſurtout lorſqu'il doit pleuvoir, l'air devient ordinairement plus léger. Mais qu'eſt-ce qui en diminuë alors la péſanteur? On s'imagineroit volontiers, que ce ſeroient les vents qui tranſporteroient ailleurs une partie de ſa maſſe. Mais M. *Leibnitz*, dans une Lettre écrite à M. l'Abbé Bignon, en donne une raiſon plus ingénieuſe & plus neuve. Il prétend qu'un corps étranger

qui nage dans un liquide, pese avec ce liquide, & fait partie du poids total, tant qu'il y est soutenu ; mais que s'il cesse de l'être, & qu'il vienne à tomber, son poids ne fait plus partie de celui du liquide, qui par conséquent doit devenir plus léger. Il est aisé d'appliquer ce principe aux parcelles de l'eau ; elles augmentent la pésanteur de l'air, s'il les soutient, & la diminuent, s'il cesse de les soutenir.

Mais (pourroit-on objecter) que le corps étranger qui est dans le liquide, y soit soutenu ou non, ne faut-il pas toujours qu'il pese ? & peut-il peser sur quelque autre fond, que sur celui qui porte le liquide entier ? Ce fond cesse-t-il de porter le corps étranger, parce qu'il tombe, & ce corps même en tombant, ne fait-il pas toujours partie du liquide, quant à l'effet de la pésanteur.

Malgré ces objections, le principe ne laisse pas de subsister. Ce qui soutient un corps pésant, en est pressé, une table, par exemple, qui porte une livre de fer, en est pressée, & ne l'est que parce qu'elle soûtient tout l'effort que la cause de la pésanteur exerce sur cette livre de fer, pour la pousser plus bas. Si la table obéïssoit à l'action de cette cause, elle ne soutiendroit plus rien. De même, le fond d'un vase qui contient un liquide, résiste à toute l'action de la cause de la pésanteur contre ce liquide : Si un corps étranger y nage, le fond s'oppose aussi à cette même action contre ce corps, qui se trouvant en équilibre avec le liquide, en fait à cet égard une veritable partie. Ainsi le fond du vase est pressé & par le liquide & par le corps étranger, & il les porte tous deux. Mais si ce corps tombe, il obéit à l'action de la pésanteur, & par conséquent le fond ne la soutient plus, & il ne la soutiendra que quand le corps sera descendu jusqu'à lui. Donc pendant tout le tems de la chûte, le fond est soulagé du poids de ce corps, qui n'est plus porté par rien, mais poussé par la cause de la pésanteur, à laquelle rien ne l'empêche de ceder.

Pour appuyer cette idée, M. *Leibnitz* propose l'Expérience suivante. Il faut attacher aux deux bouts d'un fil deux corps, l'un plus pesant, l'autre plus léger que l'eau, & tels que tous deux ensemble ils puissent flotter sur l'eau ; les mettre dans un tuyau plein d'eau, suspendre ce tuyau à une balance où il soit exactement en équilibre avec un poids, & ensuite couper le fil où sont attachez les deux corps de pésanteur inégale, ce qui doit obliger le plus pésant à tomber. M. *Leibnitz* soutient qu'a-

lors le tuyau ne sera plus en équilibre, mais que le poids qui lui étoit égal, l'emportera, & le fera monter, parce que le fond de ce tuyau se trouve moins chargé. On comprend bien que ce tuyau doit avoir une longueur suffisante, afin que le corps qui tombe, n'arrive pas au fond, avant que le tuyau ait eu le loisir de monter. Cette Expérience a réussi à M. *Ramazzini* fameux Professeur à Padouë, à qui M. *Leibnitz* l'avoit proposée, & à M. *de Reaumur*, à qui l'Académie en avoit donné le soin. *Voilà*, (dit M. *de Fontenelle*) *une vûe de Physique, qui quoiqu'elle tienne à un principe fort connu, est fort fine & fort recherchée, & nous donne un juste sujet de craindre que dans les matieres les plus approfondies, il ne nous échappe encore bien des choses.*

4. M. *de Reaumur*, après avoir traité dans les Mémoires de 1710, du mouvement progressif de plusieurs espéces de coquillages, parle ici de l'immobilité de quelques autres. Il résulte des diverses Observations de ce curieux Académicien, que cette immobilité est uniquement dûë à une espéce de glu qui sort du coquillage. C'est par le moyen de cette glu que *l'œil de Bouc*, par exemple, dont la base elliptique & très-plate, n'a gueres qu'un pouce dans son plus grand diametre, s'attache si fortement à des pierres, même très-polies, qu'étant mis dans une situation où cette base & la pierre soient verticales, il faut un poids de 28 ou 30 livres pour lui faire lâcher prise. Les *Orties* de mer n'ont ni écailles, ni coquilles; & ce qui leur tient lieu de peau, n'est qu'un enduit de colle, qui sert à les attacher très-étroitement aux pierres. L'*Etoile* de mer fait usage de ses 1520 jambes qui sont très-molles, moins pour marcher, que pour ne marcher point, & pour se coller aux corps voisins, dont on ne peut les détacher sans les rompre.

Les *Moules* de mer ont une maniere de s'attacher encore plus singuliere. Elles poussent hors d'elles des fils de la grosseur d'un gros cheveu, longs tout au plus de deux pouces, & quelquefois au nombre de 150, avec lesquels elles vont se prendre à ce qui les environne. Ces fils ont differentes directions, & les Moules s'y tiennent comme à des cordes. M. *de Reaumur*, qui leur a vû produire ces fils, & en filer d'autres, lorsqu'on leur avoit coupé les premiers, nous explique en détail la méchanique qu'elles y employent. Les *Pinnes-marines*, autre sorte de coquillages, se fixent aussi dans une situation par des fils beaucoup plus fins que ceux des Moules, mais qui sont beaucoup plus nombreux. On en fait de beaux ouvrages, au lieu que ceux

des Moules ne servent à rien. M. *de Reaumur* ne doute pas que ces coquillages ne filent aussi, quoiqu'il ne se soit point encore trouvé à portée de l'observer. Sur ce pied-là, ce seront les vers à soye de la mer, & les Moules en seront les chenilles.

Les *Vers à tuyau* se font une demeure qu'ils n'abandonnent jamais, en attachant leur tuyau ou sur une pierre, ou sur du sable dur, ou sur quelque autre coquillage. Il y a une autre espece de vers de mer, qui se fabriquent un tuyau avec des grains de menu sable & de petits fragmens d'autres coquillages, qu'ils unissent ensemble par leur glu. Du reste, c'est par cette glu que les *Huitres* se colent aux roches, ou les unes aux autres; & l'on peut dire que c'est là le ciment universel que la nature met en œuvre pour bâtir dans la mer, s'il est permis de parler ainsi, ou pour y affermir quelque chose contre le mouvement perpétuel & violent des eaux.

6. Nous devons encore au laborieux M. *de Reaumur* des Observations curieuses sur une nouvelle sorte de Pourpre, qui selon toutes les apparences a été inconnuë aux Anciens, quoique de même espéce que la leur, & qu'il a découverte, lorsqu'il ne la recherchoit pas. La veritable Pourpre, si estimée chez les Romains, & que l'on a cru absolument perdue, a été retrouvée, il n'y a pas 30 ans, par la Societé Royale d'Angleterre, dans une espece de *Buccinum*, coquillage commun sur les côtes de ce pays-là. Une autre espece de *Buccinum*, qui se trouve sur les côtes de Poitou, fournit aussi de la Pourpre. Mais celle, dont nous entretient ici M. *de Reaumur*, ne vient d'aucune sorte de *Buccinum*, quoiqu'elle soit semblable à celle qui s'en tire.

Elle est produite par des grains ovales, longs de trois lignes, & gros d'un peu plus d'une ligne, pleins d'une liqueur blanche un peu jaunâtre, & qui couvrent certaines pierres, ou certains sables, au tour desquels s'assemblent ordinairement les *Buccinum* de Poitou. Il paroît par les Expériences de M. *de Reaumur*, que ces grains ne sont ni les œufs des *Buccinum*, ni les graines de quelques plantes marines, ni des plantes naissantes, mais que ce sont les œufs de quelque poisson. Ces grains écrasez sur un linge blanc, ne font d'abord que le jaunir presque imperceptiblement; mais en trois ou quatre minutes, ils lui donnent un très-beau rouge de pourpre, pourvû cependant que ce linge soit exposé au grand air; car l'air d'une chambre, dont même les fenêtres seroient ouvertes, ne suffiroit pas. La teinture de ces grains s'af-

foiblit un peu par un grand nombre de blanchissages. Quelques expériences ont fait connoître à l'attentif Observateur, que l'effet de l'air sur la liqueur des grains consiste, non en ce qu'il lui enleve quelques-unes de ses particules, ni en ce qu'il lui en donne de nouvelles, mais simplement en ce qu'il l'agite, & change l'arrangement des parties qui la composent.

La Pourpre que fournissent les *Buccinum* de Poitou, se tire d'un petit réservoir qu'ils ont à leur collier, & qui ne contient qu'une bonne goutte de liqueur un peu jaunâtre. Les linges qui en sont teints, étant exposez à une médiocre chaleur du soleil, prennent d'abord une couleur verdâtre, ensuite une couleur de citron, un verd plus clair, & puis plus foncé, de là le violet, & enfin un beau pourpre. Cela s'acheve en peu d'heures; mais si la chaleur du soleil est fort vive, on n'apperçoit pas les premiers changemens, & le beau pourpre paroît tout d'un coup. Un grand feu produit le même effet, quoiqu'un peu moins vîte, & moins parfaitement pour la beauté de la couleur. Le grand air agit aussi, quoique plus lentement, sur la liqueur des *Buccinum*, principalement lorsqu'on l'a détrempée dans beaucoup d'eau; ce qui fait conjecturer à M. *de Reaumur*, que la liqueur des *Buccinum*, & celle des grains sont à peu près de même nature, excepté que celle-ci est plus aqueuse, & qu'elle n'est que salée, au lieu que l'autre est extrêmement poivrée & piquante.

Les diverses Observations de Physique générale sont au nombre de six. Nous ne parlerons ici que de la premiere & de la derniere. Dans la premiere, M. *Maraldi* donne la description d'une grotte naturelle, trouvée en faisant les fondemens d'une maison que M. le Marquis *Eliseï* faisoit bâtir à trois mille de *Foligno* en Italie. Cette grotte, de figure irréguliere, haute de 30 à 40 pieds, & large de 10 à 12 pas, a ses murs formez par une belle incrustation de marbre un peu jaunâtre, & relevez d'espace en espace par des colomnes en bas-relief de même matiere. Du haut de la voute descendent d'autres colomnes semblables, les unes jusqu'à terre, & qui ont 25 pieds, les autres à differentes distances, & les plus courtes n'ont que 2 ou 3 pieds; leurs diamétres ont aussi des grandeurs différentes. Le plancher de la grotte est inégal, & formé par des plaques de marbre, larges & minces, posées l'une sur l'autre, & quelquefois en sorte qu'elles font de petites voutes que l'on enfonce, & que l'on brise

en

en marchant dessus. M. *Maraldi* attribuë les pétrifications de cette grotte à une riviere voisine, dont les eaux souffrées, en se filtrant au travers des terres, auront entraîné de l'argile & des sables, qui mêlez avec les souffres se seront pétrifiez, M. *de Fontenelle* remarque fort à propos sur cela, que si la grotte d'*Antiparos* décrite par feu M. *de Tournefort*, & remplie de piéces de marbre qui naissoient de terre, & s'élevoient en haut, étoit dans l'hypothese de ce fameux Botaniste, un jardin, dont les piéces de marbre étoient les plantes; on peut dire que celle de *Foligno* est un jardin, mais renversé, puisque ses plantes naissent de sa voute, & descendent en bas, semblables sur ce point au Corail.

Dans la derniere Observation il est parlé d'un Moucheron presque invisible par sa petitesse, observé par M. *de l'Isle*, & qui parcouroit sur du papier près de trois pouces en une demi-seconde, en sorte que suivant le calcul de l'Observateur, il faisoit dans l'espace d'une ligne 15. pas, ou 15. mouvemens, & par consequent il en faisoit 540. dans l'espace de trois pouces, & remuoit une de ses pattes 540. fois en une demi-seconde, c'est-à-dire plus de mille fois pendant un de nos battemens communs d'artéres.

L'Anatomie ne fournit ici que trois articles, & ils se lisent dans l'Histoire & dans les Mémoires. Les deux premiers, qui sont de M. *Winslou*, roulent; l'un, *sur les filtrations ou secretions des sucs dans les Glandes*; l'autre, *sur la structure du cœur*. Il a découvert dans les Glandes, que les vaisseaux *secretoires*, ou qui servent à séparer la liqueur que filtrent ces Glandes, sont garnis en dedans d'un duvet très-fin, qui a la principale part à la filtration. Il a trouvé en second lieu, que le cœur qu'on regardoit comme un gros muscle, composé de fibres differemment contournées, est formé de deux muscles au moins, attachez l'un à l'autre, c'est-à-dire que les deux ventricules, chacun avec son oreillette, sont deux vases qui peuvent être separez en demeurant vases, en sorte que leur cloison commune qu'on croyoit n'appartenir qu'au ventricule gauche, appartient également aux deux, & se partage en deux cloisons. M. *Littre* dans le troisiéme article nous fait part de ses découvertes *sur la Gonorrhée*. Nous ferons d'autant moins de difficulté d'en donner l'Extrait d'après M. *de Fontenelle*, qu'*il y a long-temps* (dit agréablement cet Historien) *que la Physique & la Médecine sont dispensées des bienseances exactes du discours, & que la Mora-*

le elle-même a consenti aux libertez qu'elles se donnent.

La Gonorrhée, dont traite M. *Littre*, n'est point la simple, *qui heureusement pour les Anciens* (dit M. *de Fontenelle*) *est la seule qu'ils ayent connue.* C'est la virulente, *qui par les ravages qu'elle fait depuis quelques siécles* (continue l'Historien) *ne répare que trop le temps perdu.* M. *Littre* l'a examinée avec soin dans 40. cadavres d'hommes, & il a reconnu qu'elle a son siege, tantôt dans les vesicules seminales, tantôt dans les prostates, tantôt dans les glandes de *Cowper*, toutes parties destinées à verser quelque liqueur dans le canal de l'uretre, & qui étant rongées, ou ulcerées par l'acide caustique, que ce canal a pompé, y laissent couler plus ou moins abondamment une matiere corrompue. De-là vient qu'on apperçoit la playe dans les cadavres des malades, & la cicatrice dans les cadavres de ceux qui ont été mal guéris, ou qui ne l'ont été qu'après une longue maladie. Comme les conduits, par lesquels les prostates & les vesicules seminales se déchargent dans l'uretre, sont fort voisins les uns des autres; il arrive de-là que le mal se communique aisément des prostates aux vesicules, ou des vesicules aux prostates : mais les glandes de *Cowper* ne s'ouvrant dans l'uretre qu'un pouce & demie plus loin vers l'extrêmité ; la communication entre ces glandes & les deux autres sortes de parties est plus difficile.

La Gonorrhée qui est placée dans les glandes de *Cowper* est la moins dangereuse, & la plus aisée à guérir, à cause du peu de liqueur qu'elles fournissent, & du peu de chemin que parcourt cette liqueur : mais aussi elle est la plus rare de toutes, & M. *Littre* n'en a trouvé qu'une dans ses 40. cadavres. La raison de cette rareté est que les conduits de ces glandes faisant environ un pouce de chemin entre les cellules qui forment les parois de l'uretre ; ces cellules qui sont extrêmement gonflées dans le temps que le mal se prend, pressent de toutes parts ces petits conduits, & ne permettent pas que le venin y passe, du moins avec facilité. M. *Littre* réserve l'examen des deux autres espéces de Gonorrhées pour une autrefois. *Cette matiere* (dit l'Historien) *n'avoit point encore été traitée avec tant d'exactitude, & le siécle n'en est que trop digne.*

Dans les *diverses Observations anatomiques*, il est parlé 1°. d'un Malabare, dont le *Scrotum* étoit si prodigieusement enflé, qu'il pesoit 60. livres, suivant une Relation écrite de Pondichery à M. *Saugeon*. 2°. D'une configuration singuliere qui parut à

la surface des deux tiers du sang tiré à M. *Parent* dans une saignée; cette surface étant couverte de bulles rouges & rondes, grosses à peu près comme des pois, & dont la plupart ayant crevé, laisserent à leur place autant de cellules de figure polygone assez reguliere. (On peut voir le Systême de M. *Parent* sur la génération de ces cellules) 3°. D'un Fœtus sans cerveau, ni cervelet, ni moelle épiniere, quoique très-bien conformé d'ailleurs, venu à terme, qui vécut deux heures, & donna quelques signes de sentiment. 4°. D'*Hydatides* d'une grosseur assez considérable, trouvées sur un ovaire de femme, & qui peuvent donner quelque leger sujet de se défier des œufs, ou du moins de continuer à les examiner de près. (Ces deux dernieres Observations ont été communiquées à l'Académie par M. *Fauvel* Chirurgien.) 5°. De deux Manœuvres qui perdirent la vûë par l'horrible puanteur sortie d'une fosse, à laquelle ils travailloient; & qui furent parfaitement guéris en 24. heures par l'application que M. *Chomel* fit sur leurs yeux, de compresses imbibées d'une liqueur spiritueuse, tirée des feüilles & des fleurs de thin, de lavande, de sauge, de serpolet, de marjolaine, de Romarin, macerées dans l'hydromel, & distillées au bain de sable; M. *Chomel* en faisoit prendre aux malades deux ou trois cuillerées de quatre heures en quatre heures; & il a guéri en huit jours de la surdité deux personnes, en leur appliquant aux oreilles du coton imbibé de cette même eau. 6° D'un jeune homme mort à 27. ans, dans la duplicature des Meninges duquel on trouva quantité de très-petits os, qui paroissoient sortir de la superficie intérieure de la dure-mere, & qui par leurs pointes très-aigues picotant la pie-mere pendant la vie du sujet, lui avoient causé en premier lieu, dès l'âge de 9. ans, une maladie si fâcheuse qu'il avoit perdu entierement la memoire, & oublié tout ce qu'il sçavoit : en second lieu, des attaques d'épilepsie, qui d'année en année s'étoient renduës plus fréquentes & plus considérables, suivant la Relation de M. *de la Motte* Chirurgien, communiquée à l'Académie par M. l'Abbé *de Saint Pierre*. 7°. De plusieurs petits chiens qui tetoient, à qui M. *Littre* coupa la tête brusquement, & d'un seul coup, & dont la dissection faite sur le champ, lui découvrit deux faits assez importans; l'un, que la digestion dépend, non de la trituration, comme le prétendent quelques Modernes, mais d'un levain de l'estomac, puisque l'Observateur trouva l'estomac de ces petits chiens plein d'un lait aigre & coagulé; l'autre, que

l'eau contenue dans le pericarde & dans les ventricules du cerveau, y doit avoir des usages naturels, & n'y est point produite par les approches de la mort, la maladie, l'agitation, &c. puisque ces petits chiens morts si brusquement, avoient de l'eau & dans le pericarde, & dans les ventricules du cerveau. 8°. D'un Malade qui avoit tous les symptomes de la petite verole sans qu'elle pût sortir, & qui n'eut pas été plûtôt mis dans un bain d'eau chaude par l'ordonnance de M. *Lemery*, son Médecin; que la petite verole sortit abondamment; pratique d'autant plus remarquable, qu'elle est extraordinaire & hardie.

Les articles concernant la Chimie sont au nombre de cinq. Dans le premier, M. *Boulduc* donne l'*analyse du Mechoacan*, purgatif doux, apporté de la Nouvelle Espagne, & qui contient douze fois plus de sel que de resine. Dans le second, M. *Lemery* le fils traite des *Précipitations*. On trouve ces deux premiers articles dans la partie Historique de ce Volume & dans les Mémoires. Le troisiéme article renferme de nouvelles Opérations faites *sur le Corail*, par M. *Lemery* le pere, qui a découvert dans cette plante pierreuse, dissoute & précipitée, des particules de fer en assez grande quantité. Dans l'article suivant, M. *Reneaume* nous entretient d'*un nouveau Febrifuge*, qui est la noix de galle. Ces deux articles se lisent seulement dans l'Histoire. Enfin le dernier, renvoyé entierement aux Mémoires, est l'Ecrit de M. *Homberg*, sur *la matiere fecale*. Nous ne nous arrêterons qu'au second article.

2. Pour éclaircir toute la matiere des Précipitations, & la ramener à l'exacte Physique, il faut y répandre la clarté de la Philosophie moderne. M. *Lemery* le fils l'a fait chymiquement dans son Mémoire, c'est-à-dire qu'il a pris pour principes quelques expériences constantes, qui servent à expliquer les autres. M. *de Fontenelle*, pour jetter un plus grand jour sur ce Phénomene, joint aux vûes de M. *Lemery* celles que l'Hydrostatique fournit sur l'équilibre des liqueurs.

Il établit donc d'abord qu'une particule plus pésante qu'une autre particule égale d'un fluide, n'y sçauroit nager, que dans l'un de ces trois cas. 1°. Qu'elle n'ait reçû de quelque cause étrangere un mouvement de bas en haut. 2°. Qu'elle n'ait tant de superficie par rapport à son peu de masse, que la difficulté qu'elle trouveroit à diviser le fluide, ne soit plus grande que l'excès de sa pésanteur sur celle du fluide, ou qu'elle ne lui soit du moins égale. 3°. Qu'elle ne s'unisse à quelques autres particules plus legeres, en sorte que le tout ensemble égale en

pésanteur un pareil volume du fluide. Le premier cas n'est guéres à considérer, à moins qu'il ne se joigne au second ; & c'est en vertu de l'une & de l'autre circonstance que l'or peut être dissous par l'eau seule à l'aide d'une longue trituration, par laquelle il reçoit beaucoup de mouvement de bas en haut, & acquiert une si grande superficie dans chacune de ses particules, qu'elles peuvent demeurer suspendues dans l'eau assez long-temps. Le troisiéme cas quelquefois seul, souvent accompagné du second, est proprement celui de la dissolution des métaux. L'union de leur particules, avec celles du dissolvant plus legeres qu'elles, & la grande superficie de ces mêmes particules contribuent à les tenir suspendues.

Mais ces particules métalliques se précipiteront bien-tôt, soit que le dissolvant qui les soûtenoit, les abandonne par quelque cause que ce puisse être ; soit que par la diminution du fluide où elles flottent, venant à se rencontrer & à s'unir plusieurs ensemble, elles prennent une moindre superficie par rapport à leur masse. Si le corps dissous est plus leger que son dissolvant, il se fera le contraire d'une précipitation, c'est-à-dire que le corps dissous montera. C'est ainsi que dans la distillation, le Camphre dissous par l'huile d'olive, monte le premier. Si les matieres dissoutes sont d'une égale pésanteur avec le fluide, il arrivera qu'elles ne monteront, ni ne descendront, quoiqu'abandonnées par leur dissolvant ; mais que se réunissant en petites masses assez grossieres, elles ôteront au fluide sa transparence naturelle.

Ces principes Généraux d'hydrostatique une fois posez pour toutes les dissolutions & précipitations chymiques ; il ne reste plus qu'à examiner quels sont les dissolvans convenables à chaque mixte, d'où vient cette convenance, quels intermedes ou absorbans précipitent ce qui a été dissous, & en quoi consiste leur action. C'est surquoi M. *Lemery* nous communique quelques idées qui lui sont particulieres, & qui peuvent éclaircir cette Méchanique. Il prétend que dans les dissolutions métalliques chaque particule du dissolvant acide est un petit dard, qui par une de ses extrêmitez est fiché dans une particule de métal. Si l'engagement est foible, comme dans la dissolution du Bismut par l'esprit de nitre ; le moindre choc, de l'eau versée dessus, par exemple, suffira pour le dégager. Si l'engagement est plus fort, comme il l'est presque toujours, il faudra un alcali pour faire quitter prise aux acides.

Mais pourquoi les acides quittent-ils les particules métalli-

ques pour se joindre aux alcalis ? M. *Lemery* conçoit que les petits dards portent par une de leurs extrêmitez une petite boule de métal plus grosse que cette pointe, pendant qu'ils ont l'autre extrêmité libre ; que l'alcali étant poussé contre celle-ci avec force, sa substance poreuse en est pénétrée de plus en plus, jusqu'à ce que venant à rencontrer la petite boule qui ne peut entrer dans ses pores, & l'impulsion continuant toujours, il oblige cette petite boule à se détacher de son petit dard. Quant à la force qui pousse l'acide contre l'alcali. M. *Lemery* la trouve dans les petits torrens de matiere subtile, où nagent librement, & sans aucune enveloppe d'air ces deux Antagonistes.

Il se fait souvent des précipitations, sans que la rencontre de l'alcali oblige l'acide d'abandonner les particules métalliques ; & pour expliquer cet effet, il faut recourir à la trop grande diminution des superficies, par rapport aux masses, causée dans chaque molécule, par l'union de ces trois corps. M. *Lemery* explique encore fort ingenieusement pourquoi dans une dissolution faite par un acide, la précipitation est operée par un autre acide ; pourquoi l'or se dissout mieux par l'esprit de nitre & l'esprit de sel joints ensemble, que par le seul esprit de sel qui est pourtant son dissolvant particulier ; & pourquoi l'argent ne se dissout que par l'esprit de nitre. Nous n'entrons pas dans le détail de ces explications, qu'on lira avec plus de plaisir dans le Mémoire de l'Auteur.

Nous renvoyons à un autre Journal les articles de Botanique, ainsi que tous ceux qui appartiennent aux Mathématiques.

ENTRETIENS SUR LES DEVOIRS DE LA VIE *Civile, & sur plusieurs points importans de la Morale Chrétienne, par M l'Abbé Marsolier, Chanoine & ancien Prevôt de l'Eglise Cathédrale d'Usés.* A Paris, chez François Babuti, ruë saint Jacques, au-dessus de la ruë des Mathurins, à S. Chrysostome. 1714. in-12. pag. 327.

MOnsieur Marsolier prétend que le jeu, les turlupinades, les bagatelles, ont pris en France la place du véritable esprit de conversation, c'est pour en faire renaître le goût qu'il donne au public ses Entretiens sur plusieurs sujets de Morale. Il s'est proposé Erasme pour modéle ; il y a même quelques-uns de ses Entretiens dont le fond est de cet Auteur. Mais la traduction en est si libre, on y a ajouté tant de choses, on en a retran-

ché tant d'autres qu'ils ne peuvent plus passer pour une version.

Uranie est le principal personnage des trois premiers Entretiens. Dans le premier, elle conseille à Fulvie d'être toujours en garde contre ce qui peut corrompre la pureté des mœurs, même contre ce qui peut donner lieu à des discours malins; d'éviter dans la conversation, les railleries piquantes, la bassesse & l'enflure des termes; de fuir les Amans, même les amis secrets, plus à craindre que les Amans déclarés.

Dans le second Entretien, Uranie fait voir à Tullie que rien n'est si dangereux pour une jeune personne que les mauvaises compagnies. Le cœur se trouve séduit par le mauvais exemple sans qu'on s'en apperçoive.

Le bon esprit, dit Uranie dans le troisiéme Entretien, est réglé; il sçait s'accommoder au tems & aux personnes; il aime les choses solides; il proportionne son goût à son état; il se passe de plaisirs, quand il se trouve avec ceux qui ne les aiment pas.

Eulalie, dans les deux Entretiens suivans, apprend à Xantipe, qui se plaint des mauvais traitemens de son mari, à conserver la paix dans le ménage. Il faut, lui dit-elle, étudier l'humeur d'un mari, son goût, ses penchans; de sont de petits soins, mais qui ne coûtent rien quand on a de la raison, & qu'on aime un époux. » Après tout, que faisons-nous en cela que nous ne » voyons faire tous les jours à ceux qui apprivoisent des Elé» phans, des Ours, des animaux semblables qui ne peuvent être » assujettis par la force. « Si une femme a quelquefois des avis à donner à son mari, il faut qu'elle choisisse le tems où il lui paroîtra avoir l'esprit plus tranquille, qu'elle tâche de lui faire sentir que l'amertume, & l'envie de gouverner, n'ont aucune part à ses discours. » Que l'avis soit sur-tout donné en peu de mots. » La plûpart des femmes ont ce défaut, quand elles sont sur le » ton plaintif, elles ne sçauroient finir. »

Ceux qui sont dans une haute fortune, n'ont ordinairement point d'amis. L'appareil de leur grandeur choque ceux qui sont au-dessous d'eux. Dans des rangs différens on ne croit pas trouver une certaine égalité qui est le fondement de l'amitié: d'ailleurs, l'amitié suppose le réciproque, & les Grands n'aiment personne. La vanité, l'interêt ont toujours plus de part aux services qu'on rend aux personnes élevées que l'amitié. Il est donc vrai que quand un Grand auroit des amis, il ne sçauroit pas s'il est aimé. Voilà le sujet des deux Entretiens d'Aristipe & de Chrysante.

Les loüanges, disent les mêmes Interlocutoires dans le Dialogue suivant, ressemblent aux fleurs empoisonnées ; elles plaisent, mais elles tuent. La loüange mettant le mérite dans un trop grand jour, l'expose souvent aux fureurs de l'envie.

Le IX. Entretien est une dispute sur les avantages des deux sexes. Eugéne y soutient que Dieu a soumis la femme à l'homme?.. Combien y a-t-il de Supérieurs, répond Fabule, qui valent moins que ceux qui leur sont soumis.... Ne voit-on pas tous les jours les plus sages céder aux plus fous & aux plus emportés ? Les femmes sont-elles moins raisonnables & moins vertueuses que les hommes ? Elles ne vont pas à la guerre défendre la Patrie ; » mais combien de fois sont-elles aux prises avec la mort » pour conserver le genre humain, & non pas pour le détruire. » Dans la suite de l'Entretien, Eugéne prétend qu'une mere doit nourrir elle-même son enfant. Selon lui, ce n'est être mere qu'à demi, que d'abandonner son enfant à une étrangere & à une mercenaire. Il ajoute qu'un enfant nourri du lait de sa mere, l'aime mieux, & qu'il en est plus aimé. Enfin il finit en représentant que le lait qui auroit servi à la nourriture de l'enfant, se change en mauvaises humeurs qui causent des maladies, & la perte de la beauté.

Quatre amis qui se réunissent après avoir été séparés pendant plusieurs années, se racontent l'un à l'autre leurs avantures dans le X. Entretien.

Uranie revient sur la Scene pour le XI. & le XII. Dialogue ; dans l'un elle fait voir qu'on doit aimer la vertu pour la vertu même, ou plûtôt pour Dieu seul, auquel nous devons nous attacher ; dans l'autre elle montre que la véritable douceur est celle du cœur.

Aristipe ennuyé de son obscurité, dit qu'il veut acquérir de la gloire par les Ouvrages d'esprit. Chrysante lui fait voir que cette carriére n'est point aisée à fournir ; le nombre des Ecrivains, la cabale, la séverité du public, font qu'on a peine à se distinguer. Souvent on perd plus de réputation à être Auteur qu'on n'en acquiert. La réputation la mieux acquise, ne garantit point de l'envie.

On voit dans le XV. Entretien Aspasie au milieu des Livres, qui soutient que les Sciences conviennent aux femmes ; pourvû qu'elles ayent l'esprit droit, doux, raisonnable, & qu'elles ne donnent à l'étude que le tems qui leur reste, après avoir satisfait à tous les devoirs de la vie civile.

Le

Le Portrait de l'honnête-Homme fait le sujet des deux Entretiens qui suivent.

Aspasie, dans le dernier Dialogue, fait l'éloge des précédens, elle prétend que la lecture en peut être très-utile aux femmes; qu'elles y apprennent à bien vivre avec leurs maris, à gouverner leur ménage, à élever leurs enfans, à préférer l'esprit solide au brillant.

XXXII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 6. AOUST M. DCCXIV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE *des Sciences. Année* 1711. *avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année, tirés des Registres de cette Académie.* A Paris, aux dépens de Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale. 1714. in-4°. pag. 111. pour l'Histoire, pag. 523. pour les Mémoires, Planches 13.

APrès avoir, dans le dernier Journal, rendu compte des différentes matieres de ce volume qui appartiennent à la Physique générale, à l'Anatomie & à la Chymie, il nous reste presentement à parler de la Botanique & des Mathématiques.

La Botanique renferme ici cinq articles, sans y comprendre celui des *diverses Observations*. Le premier, *sur les Truffes*, est de M. *Geoffroy* le cadet. Le second, *sur une Végétation singuliere*, est de M. *Marchant*. Le troisiéme, *sur la nourriture des Plantes*, est de Messieurs *Parent* & *Reneaume*. Le quatriéme, *sur les Fleurs* ou *sur la génération des Plantes*, est encore de M. *Geoffroy* le cadet. Le dernier, *sur les Fleurs & les graines de quelques especes de fucus*, est de M. *de Reaumur*. Les deux premiers articles & les deux derniers paroissent & dans la partie historique & dans les Mémoires: le troisiéme ne se lit que dans l'Histoire. Nous ne nous étendrons que sur le premier, le troisiéme & le quatriéme articles.

1. Les Truffes n'ont ni racines, ni filamens qui en tiennent lieu, ni tiges, ni feuilles, ni fleurs, nulle apparence de graines, & par conséquent n'ont presque rien de ce qui constitue la nature des Plantes. Les Botanistes les regardent pourtant comme telles, & moins elles en ont l'air, plus elles excitent leur

curiosité. C'est donc en vûe de les mieux connoître qu'on ne l'a fait jusqu'ici, que M. *Geoffroy* le cadet en a examiné de plus près la structure, & a tâché d'en découvrir les principes chymiques par l'analyse.

Les Truffes ne paroissent composées que d'une masse de pulpe ou chair revêtue d'une écorce brune & chagrinée. Cette chair, qui d'abord est d'une blancheur uniforme dans toute sa substance, prend en meurissant une *marbrure*, qui ne peut être causée que par des parties devenues brunes ou noires, pendant que d'autres conservent leur ancienne blancheur. Les parties blanches s'étendent du centre de la Truffe jusqu'à la circonférence & à l'écorce; ce qui donne lieu à M. *Geoffroy* de soupçonner que ce pourroient bien être de véritables canaux, pendant que la partie brune qui paroît au microscope toute formée de vésicules, seroit la chair ou la pulpe du fruit.

Cette pulpe est semée d'une infinité de petits points noirs, ronds, séparés, renfermés dans les vésicules, & qui peuvent être pris pour des graines, puisqu'on ne trouve nulle autre chose qui en ait la moindre apparence. La Truffe n'est d'abord que comme un petit pois rond, rouge par dehors, & tout blanc en dedans. On peut la considérer comme une plante marine, environnée de son aliment, qu'elle suce par les pores de son écorce. Elle ne sort jamais de terre, & grossit en rond, parce qu'elle tire également sa nourriture de tous côtés. Quand la Truffe se pourrit en terre par excès de maturité, les graines invisibles que renfermoient les vésicules, restent seules de toute la substance du fruit, & ramassées en plusieurs petits tas, elles produisent de nouvelles Truffes qui croissent les unes auprès des autres.

Il résulte des expériences chymiques de M. *Geoffroy* sur les Truffes, qu'elles abondent en sel volatile alcali mêlé d'huile; qu'on n'y trouve point d'acide, & que l'odeur qu'elles exhalent dépend de la grande quantité de sel volatile huileux qu'elles contiennent. Nous passons par-dessus les autres Observations de M. *Geoffroy*, tant sur les différentes especes de Truffes, que sur les vertus que les Médecins leur attribuent; & nous venons à l'article *de la nourriture des Plantes.*

3. On doute si c'est principalement par l'écorce, ou par la moëlle, ou au défaut de celle-ci, par la partie ligneuse, que les plantes se nourrissent. Jusqu'ici l'opinion commune avoit été pour l'écorce. Mr. *Parent*, qui l'avoit déja attaquée dans l'His-

toire de 1709. par l'exemple d'un Orme des Tuilleries, y oppose présentement de nouvelles expériences.

1. Quatre Ormes du jardin de Luxembourg dépouillés presqu'entierement & jusqu'au vif de leur écorce, vivoient cependant depuis quatre à cinq ans, & poussoient des feuilles & des fleurs. 2. Le Platane & le Liége, qui à la maniere des serpens, quittent leur écorce pour en reprendre une nouvelle, ne tirent point leur nourriture de l'écorce dans le tems qu'ils en sont privés, & par conséquent ne l'en tirent jamais. 3. Il y a grande apparence que les plantes qui ont beaucoup de moëlle & peu d'écorce, comme le Sureau, la Vigne, &c. se nourrissent plûtôt par la moëlle que par l'écorce, outre qu'en vieillissant, elles se remplissent en-dedans de fibres ligneuses, qui prennent la place de la moëlle; d'où l'on peut inférer que la moëlle par sa nature est propre à former des fibres ligneuses, & par conséquent à fournir au bois son suc nourricier, d'autant plus que l'arbre cesse de croître, & de se nourrir abondamment, à mesure que la moëlle diminue. 4. Les greffes ne sçauroient prendre qu'elles ne soient jointes au corps ligneux de l'arbre, d'où il suit, que c'est ce corps ligneux qui les nourrit. 5. La plûpart des nœuds qu'on voit partir de la moëlle des arbres, & qui sont recouverts de fibres ligneuses, marquent que les branches tirent leur origine & leur nourriture de la moëlle, &c.

Malgré toutes ces observations, Mr. *Reneaume* persiste à croire que l'écorce est plus importante pour la nourriture de l'arbre, que ni la moëlle, ni la partie ligneuse, quoiqu'il ne prétende pas absolument exclure ces deux derniers de cette fonction, & il répond aux principaux faits allegués contre son sentiment. Il pose d'abord pour principe, que des parties d'un arbre séparées de leur tout, peuvent emporter avec elles une provision de suc nourricier qui les fasse végéter, & qu'à plus forte raison des branches qui sont encore sur un arbre dont l'écorce aura été retranchée, pourront conserver assez de séve, pour végéter, sans compter celles qu'elles recevront de nouveau par la partie ligneuse, & sur-tout par l'Aubier. C'est par ce principe que M. *Reneaume* résout l'objection tirée de l'Orme des Tuilleries qui végéta sans écorce pendant tout un Eté, & qu'il explique un fait allegué par M. *Magnol* dans l'Histoire de 1709. sçavoir, comment une ente d'Olivier, auquel on a enlevé circulairement trois ou quatre doigts d'écorce, porte dans l'année

au-dessus de cet endroit, des fleurs & des fruits, au double de ce qu'il avoit coûtume d'en porter.

Mr. *Reneaume* prétend que les germes, qui contiennent les fleurs & les fruits, sont principalement renfermés dans les jeunes branches; mais qu'il peut fort bien arriver que la trop grande abondance d'un suc nourricier trop épais, sera un obstacle au développement de ces germes, au lieu qu'ils produiront un plus grand nombre de fleurs, s'ils reçoivent après le retranchement de l'écorce, une moindre quantité de ce suc, lequel se trouvant plus attenué par l'air, sera plus propre à s'insinuer dans les petits canaux. Mr. *Reneaume* confirme sa supposition par un fait singulier qu'il rapporte touchant la maniere dont aux environs d'Aix & de Marseille, on force un Olivier usé à donner tout ce qu'il peut renfermer de fruit, & ce qu'il n'auroit pas donné de lui-même. Nous renvoyons à Mr. *de Fontenelle* sur le détail de cette manœuvre.

Mr. *Reneaume* a examiné par lui-même les Ormes du Luxembourg allegués par Mr. *Parent*, & il a trouvé que dans celui qui paroissoit n'avoir point d'écorce vers le haut du tronc, il étoit resté des fibres de l'écorce intérieure ou du *Liber*; qu'elles communiquoient avec l'écorce qui alloit aux branches, qu'elles avoient sans doute fait végéter ces branches, & que par l'abondance du suc nourricier qu'elles recevoient, elles s'étoient fortifiées au point qu'elles commençoient à former une nouvelle substance ligneuse, pendant que d'autres fibres du même *liber* plus jeunes, faisoient un nouvel aubier, entierement séparé & des premiers fibres, & du corps ligneux de l'arbre. De cette observation (dit Mr. *de Fontenelle*) Mr. *Reneaume* peut conclure que c'est l'écorce ou le *liber* qui forme l'aubier, & comme l'aubier est le dernier bois formé, tout le bois est donc formé du *liber* ou de l'écorce.

A l'egard de la moëlle, Mr. *Reneaume* est persuadé que l'usage n'en est pas fort important pour la végétation, puisqu'à mesure que la substance ligneuse du tronc se fortifie, cette moëlle est resserrée & comprimée à tel point, que dans certains arbres elle s'anéantit. Il croit que comme elle est spongieuse, elle peut servir à recevoir les humidités superflues qui transsudent par les pores des fibres ligneuses, & il observe que si par l'excès de ces humidités, ou par quelqu'autre cause elle vient à se pourrir, comme il arrive assez souvent aux Ormes, les arbres ne

laissent pas de croître & de végéter, ce qui est une preuve assez forte du peu d'usage de la moëlle.

4. On peut considérer, dans les plantes, la fleur, comme le principal organe de la génération, *quoique bien loin d'être la partie honteuse de la plante* (dit agréablement l'Historien) *elle en soit la plus noble*: les fleurs en général sont composées de ces differentes parties, de feüilles, d'une espéce de tuyau appellé *pistille* qui s'éléve du fond & du milieu de la fleur, de filets assez déliés, qu'on nomme *étamines*, qui partent aussi du fond de la fleur, & qui environnent le pistille; de *sommets*, qui terminent l'extrêmité supérieure des étamines & qui sont autant de bourses ou capsules chargées d'une poussiere très-fine qu'elles répandent, lorsque la maturité les fait entrouvrir. Cette poussiere étant vûe par le microscope, paroît composée de petits grains d'une figure uniforme dans chaque espéce de plantes. Le fruit est ordinairement situé à la base du pistille, souvent le pistille n'est que le fruit même, les feuilles qui l'entourent, semblent destinées à lui préparer, pendant le tems qu'elles durent, un suc plus fin & plus délicat, dont il a besoin pour son accroissement & sa perfection. A l'égard des étamines, feu Mr. de *Tournefort* les regardoit comme les canaux excrétoires, qui déchargeoient l'embrion naissant, des sucs inutiles, & il croyoit que ces excrémens de la nourriture du fruit, formoient la poussiere qu'on remarquoit dans ces étamines.

Mr. *Geoffroy* le cadet a de cette poussiere une idée bien differente, & lui donne un usage bien plus noble. Il prétend que cette poussiere en tombant sur le pistille, communique par ce canal ou tuyau, la fécondité à la graine ou au fruit que ce pistille renferme. Sur ce pied-là, on peut dire qu'une même fleur auroit les deux sexes qui concourroient ensemble à la génération; que les étamines feroient la partie masculine de la fleur, que la poussiere, qui est toujours d'une nature huileuse & gluante, répondroit à la liqueur seminale, & que le pistille seroit la partie feminine, qui conduiroit aux embryons, ce que cette poussiere fournit d'utile pour les féconder.

Mr. *Geoffroy* apporte diverses preuves de son opinion. 1. La situation du pistille & des étamines est toujours telle, que les poussieres tombent naturellement sur le pistille. 2. Il est ordinairement creux, soit à son extrémité seulement, soit dans toute sa longueur; il est de plus hérissé d'un duvet ou enduit d'un sa visqueux, ce qui le rend très-disposé à recevoir ou à retenir la poussiere. 3. Cette poussiere est d'une nature très-sulphureuse &

par conséquent très-propre à exciter quelque fermentation. 4. Il paroît par plusieurs observations que les graines avortent & sont infécondes, quand on a coupé toutes les étamines, avant que la poussiere ait pû tomber.

Dans les plantes dont les fleurs sont séparées du fruit ; ces fleurs, appellées *Chatons* ont des étamines & des sommets, dont les poussieres peuvent sans peine être portées aux fruits qui n'en sont pas éloignés : la chose paroît plus difficile à expliquer dans les plantes, dont l'espece mâle ne porte que des fleurs sans fruits, & l'espece femelle, que des fruits sans fleurs ; telles que le palmier, le peuplier, le Saule. Comment la poussiere des mâles va-t'elle féconder les graines des femelles, souvent éloignées, du moins séparées ? Mr. *Geoffroy* prétend que le vent suffit pour porter la poussiere des mâles aux femelles, pourvû qu'elles n'en soient pas excessivement éloignées, & il en allégue des exemples. Du moins, est-il certain par-là que les étamines ne sont pas faites pour la dépuration des sucs nourriciers du fruit, puisqu'elles ne naissent que sur les pieds qui ne portent point de fruit, & qu'elles ne se trouvent pas sur ceux qui en portent, & où elles seroient nécessaires.

Dans les diverses observations de Botanique, il est parlé 1. d'un Acacia retenu contre un mur depuis plusieurs années par un demi cercle de fer, & auquel il s'est formé au-dessus de la barre une espece de gros bourlet, d'où l'on peut prouver qu'il y a dans les plantes un suc qui descend & qui, est ou en plus grande quantité, ou plus épais que celui qui monte : 2. d'Oranges qui sont en même tems citrons, c'est-à-dire, dont un certain nombre de côtes sont de citron, & les autres d'oranges ; & de pommes qui étoient poires de la même façon, & que Mr. *Homberg* a vûes chez l'Electeur de Brandebourg, grand-pere de celui d'aujourd'hui ; phénomene surprenant de Botanique, (dit Mr. *de Fontenelle*) & qui mériteroit un grand examen.

A la suite de la Botanique viennent les articles concernant les Mathématiques. L'*Algebre* n'en fournit qu'un seul, renvoyé entiérement aux Mémoires : ce sont des régles & des remarques de Mr. *Rolle* pour *la construction des égalités.*

On ne trouve que deux articles qui appartiennent à la Géométrie, & ils ne paroissent que dans la partie historique de cet Ouvrage : dans le premier, Mr. *Bomie* traite de la ligne courbe appellée *Tractrice* : dans le second, Mr. l'Abbé *de Bragelonne* exa-

mine *la quadrature des courbes*. Nous donnerons ici l'Extrait de ce second article.

Avant que d'entrer en matiere, le sçavant Historien, pour nous mettre mieux au fait sur les Quadratures des Courbes en général, nous découvre d'abord en quoi consiste la difficulté de la quadrature du cercle, fameux écueil des Géométres anciens & modernes.

Il observe en premier lieu, que pour résoudre ce problême, il s'agit de cette alternative, ou de trouver un espace rectiligne, égal à l'espace circulaire, ou de démontrer qu'il est impossible de trouver ces deux espaces égaux.

Pour avoir la quadrature du cercle, il suffiroit de connoître exactement le rapport du diametre à la circonférence, c'est-à-dire, de *rectifier* cette circonférence, ou de l'égaler à une ligne droite; car il est démontré que l'espace circulaire est égal à un triangle rectangle, dont les deux côtés qui comprennent l'angle droit, feroient le rayon, & une ligne droite égale à la circonférence. Pour connoître parfaitement ce rapport, il faut qu'il puisse être exactement exprimé ou par des nombres ou par des lignes.

L'Arithmétique a des expressions très-intelligibles pour tous les nombres rationels, mais elle en manque pour les irrationels, qui sont en bien plus grande quantité, puisqu'entre 1. & 2. il y en a une infinité. Si, par exemple, on veut exprimer la racine de 2. en nombres rationels, qui sont les seuls clairement intelligibles; on approchera toujours de sa valeur exacte, sans y pouvoir jamais arriver. Ces nombres rationels, par lesquels on peut approcher à l'infini de la valeur cherchée, étant disposés selon leur ordre, sont ce qu'on appelle une *serie* ou *suite*. Quelquefois ces *suites* procédent par des additions & des soustractions mêlées ensemble; quelquefois par des additions seules, ou par une infinité de soustractions, qui suivent la position d'un premier terme : entre les *suites* infinies, il y en a qui ne sont cependant qu'une somme finie, comme toutes les progressions géométriques décroissantes; & d'autres qui font une somme infinie, comme la progression harmonique; il n'est ici question que de *suites*, qui font une somme finie, puisqu'elles n'expriment qu'une grandeur finie; mais il ne s'ensuit pas pour cela, que cette somme se puisse toujours trouver, il est bien certain, par exemple, qu'on ne sçauroit trouver la somme, quoique fi-

nie, de la suite infinie qui exprime la racine de 2. autrement ce nombre seroit en même tems irrationel & rationel ; l'Historien fait deux remarques importantes sur ces *suites ;* l'une qu'il y en a telles qui n'ont qu'une apparence d'infini, & dont la somme est fort aisée à trouver, parcequ'après un certain nombre de termes, tous les autres en nombre infini deviennent chacun *zero* ; l'autre, que la même grandeur peut être exprimée, & par une *suite*, dont la somme se peut trouver, & par une autre dont la somme ne se peut trouver.

La Géométrie peut exprimer exactement en lignes, les nombres irrationels ; par exemple, elle exprime par la diagonale d'un quarré, dont le côté est 1. la racine de 2. Mais par rapport à d'autres grandeurs, la géometrie peut tomber dans le même embarras que l'Arithmétique, étant très-possible que telle ligne droite ne puisse être exprimée que par une suite de lignes plus petites, & dont la somme ne le puisse trouver. Les lignes droites qui seroient égales à des courbes, sont souvent de ce genre : en cherchant, par exemple, la ligne droite égale à la circonférence d'un cercle, on trouve que le diametre étant 1. cette ligne est égale à une suite infinie de fractions, dont le numérateur est toujours 4. & les dénominateurs sont la suite naturelle des nombres impairs, avec les signes de *plus* & de *moins* alternativement, & dont on ne sçauroit trouver la somme, qui donneroit le rapport exact de la circonférence au diametre. Il n'y a pas d'apparence (continue Mr. *de Fontenelle*) que l'art de la Géométrie puisse aller jusqu'à trouver cette somme ; mais c'est ce qui n'est point démontré, ni par conséquent, l'impossibilité de la quadrature du Cercle, même à cet égard ; d'ailleurs la circonférence peut être exprimée par beaucoup d'autres suites, dont peut-être quelqu'une aura une somme qui se pourra trouver, & enfin, pourquoi le probléme ne pourroit-il être résolu que par des suites.

Les quadratures de courbes, dont Mr. l'Abbé *de Bragelonne* a entrepris de traiter, sont celles qui se réduisent assez souvent à des suites infinies, & même nécessairement, ou du moins, sans qu'on voye aucun autre moyen pour y parvenir. Il donne d'abord la méthode de changer certaines espéces de courbes exprimées par un mélange de grandeurs variables avec des differentielles étrangeres, en d'autres courbes où ce mélange incommode ne se trouve plus, & dont cependant les espa-

ces

ces curvilignes soient égaux à ceux des autres, de sorte qu'elles ayent la même quadrature : après cela il considere la nature des suites infinies, où l'on arrive par l'intégration des espaces infiniment petits des dernieres courbes, sur quoi l'Historien observe, qu'en général on ne peut avoir la somme de ces suites infinies, & que par conséquent les courbes dont elles expriment les espaces, ne sont pas quarrables exactement, mais que l'on peut approcher toujours à l'infini de la valeur de ces espaces : qu'il y a des cas particuliers, où passé un certain terme de la suite, tous les autres deviennent *zero*; ce qui rend la suite finie, & la courbe quarrable : que l'espace de la même courbe pouvant être exprimée par differentes suites, on pourroit croire qu'une courbe ne seroit point quarrable, quoiqu'elle le fût, parce qu'on l'auroit considerée sous une forme, & non sous une autre, dont elle étoit également susceptible, &c.

Des six articles qui regardent l'Astronomie, & qui se lisent tous dans les Mémoires, il n'y en a que deux, dont il soit fait mention dans l'Histoire; l'un de Mr. *Maraldi* sur *la parallaxe de la Lune*; l'autre, de Mr. *de la Hire* sur *la pénombre*. Les autres articles sont 3. les observations des Eclipses des fixes par la Lune, de Mr. *Cassini*. 4. Celle de la conjonction de Venus avec Regulus. de Mr. *de la Hire* 5. Celles du P. *Feuillée* en Amérique, données par Mr. *Cassini* le fils. 6. Et celles des deux Eclipses de 1711. par MM. *Cassini*, *de la Hire*, & *Maraldi*.

L'Acoustique n'offre ici qu'un article, qui roule *sur les systêmes temperés de Musique*, & qui est dû à Mr. *Sauveur*. On le trouve & dans l'Histoire, & dans les Mémoires.

Enfin la Méchanique a quatre articles; le premier, *sur la force des cordes*, par Mr. *de Reaumur*; le second, *sur les forces centrales*, par Mr. *Bernoulli*; le troisiéme, *sur la résistance des milieux au mouvement*, par Mr. *Varignon*, & le quatriéme, *sur les moulins à vent*, par Mr. *Parent*. Les trois premiers sont dans l'Histoire & dans les Mémoires; le dernier ne se trouve que dans l'Histoire. Nous ne nous arrêterons qu'au premier & au troisiéme.

1. On agita dans l'Académie cette question, sçavoir si une corde composée de plusieurs cordons tortillés, de dix, par exemple, soutiendroit, sans se rompre, un poids plus grand, que les dix poids réunis, que porteroient en particulier les dix cordons non tortillés; c'est-à-dire, que chacun de ces cordons pouvant soutenir une livre, on demande si la corde formée de

l'assemblage de ces dix cordons, soutiendroit plus de dix livres.

Le raisonnement seul peut fournir des argumens pour l'affirmative & pour la négative. On peut alléguer pour l'affirmative, 1°. Qu'en vertu du tortillement, le diamétre de la corde est plus grand que ne seroit ceux des dix cordons ensemble ; & que comme c'est par sa grosseur qu'une corde soutient un poids sans se rompre, il s'ensuit que la corde composée des dix cordons doit porter un poids plus considérable. 2°. Que les cordons tortillés n'ont pas tous une direction verticale par rapport au poids ; mais que la plûpart ont des directions obliques, & ne portent, par conséquent, qu'une partie du poids qu'ils devroient porter, d'où l'on doit inférer que le surplus de la force de ces cordons peut être employé à soutenir un plus grand poids.

D'un autre côté, l'on dira pour appuyer la négative, Que le tortillement des cordons donne aux uns une nouvelle tension qui les affoiblit, & les met hors d'état de soutenir un si grand poids, pendant qu'il laisse les autres cordons plus lâches, & par conséquent, plus disposés à se dérober en partie à l'action du poids ; d'où il arrive que ce poids agissant avec plus d'avantage sur les premiers, les rompt d'abord, parce qu'ils sont tirés avec plus de force, après quoi il lui est facile de rompre les seconds, qui restent en trop petit nombre pour lui résister.

L'expérience a fait connoître à M. *de Reaumur*, que le tortillement diminuë toûjours la force de la corde, & même qu'il la diminuë davantage, quand la corde est plus grosse ; en sorte que les forces de tous les cordons, pris chacun à part, surpassent plus la force de la corde, quand elle est grosse, que quand elle est petite. On peut en imaginer deux raisons : l'une, que le tortillement diminuant la force de la corde, plus il y aura de tortillement, c'est-à-dire, plus la corde sera grosse, plus la force se trouvera diminuée : l'autre, que les cordons qui forment une corde, ayant plusieurs endroits plus foibles que les autres, & se rompant toûjours par ces endroits, s'il arrive que deux de ces cordons, incapables de soutenir chacun le poids d'une livre, soient tortillés ensemble, de maniere que leurs endroits foibles ne se rencontrent pas, ils pourront soutenir le poids de deux livres sans se rompre, au lieu qu'ils ne le pourront pas, si leurs endroits foibles se rencontrent ; or, plus il y aura de cordons tortillés, plus il se pourra rencontrer ensemble de ces en-

droits foibles, & par conséquent, plus la corde sera grosse, moins elle fera de résistance, par proportion à celle que feroient tous les cordons qui la composent, pris chacun en particulier.

3. Quoique l'article *sur la résistance des milieux au mouvement*, ait été composé à l'occasion d'un Mémoire de M. *Varignon*, touchant *les mouvemens primitivement retardés en raison des tems qui resteroient à écouler jusqu'à leur entiere extinction dans le vuide, faits dans des milieux résistans en raison des sommes faites des vitesses effectives de ces mouvemens dans ces milieux, & des quarrés de ces mêmes vitesses*; cet article ne laisse pas d'appartenir tout entier à M. *de Fontenelle*. Il y démontre *à priori*, indépendamment de toute expérience, & d'une maniére également simple & nouvelle, tout le Systême de *Galilée* sur la pésanteur. Il y démontre encore par la même voye, la plus belle & la plus utile proposition du même *Galilée* sur cette matiére, qui est, Que si la vitesse acquise à la fin d'un mouvement accéleré devenoit uniforme, le corps, en un tems égal à celui pendant lequel s'est fait le mouvement accéleré, parcoureroit un espace double de celui qu'il avoit parcouru. Ce qu'il dit sur tout cela, est écrit avec tant de précision, que pour en donner une juste idée, il faudroit transcrire tout l'article. Ainsi, pour ne point allonger excessivement cet Extrait, qui n'est peut-être déja que trop étendu, il vaut mieux renvoyer sur ce point le Lecteur au Livre même.

On nous avertit à la fin de l'Histoire, que M. *Jaugeon* a donné un Ecrit sur les caractéres François, pareil à celui qu'il avoit donné l'année précédente sur les caractéres Latins; que M. *de Reaumur* a donné la description de l'art de faire les Perles fausses, & de celui de faire l'Ardoise; que l'Académie a approuvé une machine de M. *Descamus*, pour faire jouer à la fois plusieurs tam[illegible]; une machine du Sieur *Pierre Girard*, pour faire mouvoir une chaise, sur laquelle un homme sera assis; & les Ouvrages anatomiques en cire de M. *Desnoües*.

La partie historique de ce Volume est terminée par les Eloges de MM. *Carré* & *Bourdelin*; & les Mémoires le sont par celui de M. *Nissolle* de la Société Royale de Montpellier, touchant *l'établissement de quelques nouveaux genres de Plantes*.

CULTURE PARFAITE DES JARDINS FRUITIERS *& Potagers, avec des Dissertations sur la taille des Arbres, par*

le Sieur Louis Liger. Nouvelle Edition, revûe, corrigée & augmentée de plusieurs nouvelles Expériences. A Paris, chez Claude Prud'homme, au Palais. 1714. Vol. *in-12. p.* 569.

CEt Ouvrage est divisé en trois Livres. On voit dans le premier l'ordre qu'il faut observer pour les Jardins fruitiers & potagers, le terroir qui leur convient, & le secret de les rendre fertiles par la fouille des terres, par les différens fumiers, & par les cendres de lessive. Les fumiers dont on a coutume de se servir dans le Jardinage, sont de cinq sortes; celui de cheval, celui de mulet, celui d'âne, celui de mouton, & celui de vache. Le fumier de cheval convient aux terres humides & froides, il leur fait perdre cette humidité superfluë, qui loin d'avancer la végétation des Plantes, ne fait que la ralentir. Le fumier d'âne & celui de mulet ont la même proprieté, & souvent on les mêle ensemble. Le fumier de mouton est gras, & il réussit bien dans les terres legeres; il renferme des sels très-propres à les rendre fécondes. Pour celui de vache, il est aussi fort rempli de parties capables de contribuer à l'accroissement des Plantes, & il convient aux terres legeres. Outre ces fumiers, il y a encore des matiéres très-propres à rendre les terres fertiles; telles sont les curures de marc, & les boues ramassées, ces engrais ne se doivent employer que dans des terroirs extrêmement legers, dont les sels trop volatiles s'évaporent en peu de tems: mais avant que de les employer, il faut leur laisser jetter toute leur humidité, sans quoi ils séroient plus capables de nuire à la fécondité des Plantes, que d'y contribuer. L'Auteur nous parle encore ici de la cendre de lessive: cette cendre renferme des sels subtils très-propres à mettre en mouvement le suc nourricier des Plantes; mais il ne s'en faut servir que dans des terres fortes.

Ce n'est pas assez de choisir le fumier qui convient, il y a des régles pour l'employer utilement. On n'employe guéres le fumier de cheval, qu'il n'ait été putréfié par le moyen des couches, où il se réduit en terreau: mais lorsque les terres sont extrêmement humides, on ne lui donne point cette préparation, & on le répand tout entier sur la terre, pour l'enterrer ensuite, par le moyen d'un labour qu'on donne avec la béche. A l'égard des autres fumiers, leur usage ordinaire est de les employer d'abord tout entiers, en les épanchant sur la superficie de la terre, & de les enterrer ensuite.

Comme les Jardins fruitiers & potagers ont leurs ornemens particuliers, l'Auteur parle encore dans ce premier Livre, de ce qui concerne les treillages, les compartimens & les bordures. Après quoi il vient aux qualités qui font un bon Jardinier, aux différens moyens d'avoir de l'eau dans un potager, & à la culture que demandent les Plantes potageres. Il descend, pour ce qui regarde ce dernier article, dans un détail qui est tout de pratique; il y comprend tous les herbages, légumes & fruits, dont on a coutume de remplir les Jardins fruitiers & potagers. Il y parle amplement des Melons, & enseigne à discerner ceux qui sont les meilleurs. » Pour choisir un bon Melon, il faut qu'en » le prenant avec la main on s'apperçoive qu'il pése, puis on le » porte au nez pour éprouver s'il a l'odeur du gaudron, qui est » celle qu'il doit avoir pour être excellent. Ensuite on le frappe » du doigt, afin de juger s'il ne sonne point creux, ce qui est » la marque d'un mauvais Melon, car il faut qu'un Melon soit » plein; & enfin on le regarde à la queuë, pour voir si elle com- » mence à se détacher, ce qui en marque la maturité. «

Le second Livre contient tous les enseignemens nécessaires sur les pépinieres, tant de semences & de noyaux, que de plans enracinés & de bouture. On y parle des greffes, & on s'étend fort au long sur les différentes maniéres de greffer. Cette partie du Jardinage n'est pas celle dont on tire le moins de profit, ni qui donne le moins de plaisir: ainsi on ne sçauroit sçavoir trop de gré à l'Auteur de l'avoir traitée aussi amplement qu'il a fait. Ce second Livre finit par un Traité très-utile de la bâtarderie & des Arbres en manequin.

Quant au troisiéme Livre, la matiére qui en fait le sujet, n'est pas moins intéressante: on y parle des Arbres, de la maniére de les planter, de l'exposition qui leur convient, & des soins qu'ils demandent lorsqu'ils sont plantés. Ensuite on vient à la taille des Arbres: cette taille se fait pour donner une belle forme aux Arbres, mais sur-tout pour contribuer à leur durée, & leur faire porter de beaux & bons fruits; ce bois qu'on en retranche ne pouvant qu'épuiser inutilement la séve dont ils ont besoin pour nourrir leurs bonnes branches.

Pour bien tailler un Arbre, il faut d'abord sçavoir faire la différence des branches. Il y en a de cinq sortes; sçavoir les branches à fruit, les branches à bois, les chifonnes, les branches de faux bois, & les gourmandes. Les branches à fruit, autrement

appellées fécondes, sont celles dans l'origine desquelles paroissent certaines petites élévations en forme d'anneaux, ou qui ont leurs yeux tout près les uns des autres. Les branches à bois sont celles dont on se sert pour donner à l'Arbre que l'on taille, la figure qui convient. Pour les branches gourmandes, ce sont celles qui croissent de telle maniére, qu'elles absorbent la meilleure partie de l'Arbre ; elles ont toûjours l'écorce unie depuis le haut jusqu'en bas, les yeux fort éloignés les uns des autres, & toûjours fort plats. On connoît les chifonnes par la *ténuité dont elles sont*, & par la confusion avec laquelle elles naissent, il faut les retrancher toutes. Enfin, les branches de faux bois sont celles qui croissent sur les bonnes branches à bois, & dont les yeux qui ne promettent rien de bon, sont plats, & fort éloignés les uns des autres. Avant que d'aller plus loin sur ce qui concerne la taille des Arbres, l'Auteur fait diverses Remarques sur le tems qu'il faut choisir pour cette taille, & il condamne comme une illusion le sentiment de ceux qui prétendent qu'il faut examiner les lunes dans le Jardinage. Il donne, après cela, les enseignemens nécessaires pour bien tailler, & on peut dire qu'il ne laisse rien à désirer sur ce sujet. Il passe de-là à l'article des fruits, & il dit en quel tems il les faut cueillir, comment on les doit cueillir, & il enseigne la maniére de les conserver.

Comme les Arbres sont sujets à diverses altérations, l'Auteur traite des inconvéniens qui leur peuvent arriver, & des moyens de prévenir, ou de corriger ces inconvéniens. Il donne ensuite un catalogue général des fruits les plus fins, & une instruction sur la maniére de construire de bonnes fruiteries.

Le quatriéme Livre consiste en un Traité des Figuiers. L'Auteur y enseigne l'art de les planter, de les élever, de les faire multiplier, de les transplanter & rencaisser, de les tailler, de les palisser, &c. Puis il parle des différentes espéces de Figues, qu'il fait monter jusqu'à vingt-deux, & dont il donne un détail très-exact.



XXXIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 13. AOUST M. DCCXIV.

LES PRINCIPES DU RAISONNEMENT *exposés en deux Logiques nouvelles, avec des Remarques sur les Logiques qui ont eu le plus de réputation de notre tems, par le P. Buffier, de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Pierre Witte, au bas de la ruë S. Jacques, à l'Ange Gardien. 1714. *in*-12. *p.* 526. *sans la Table.*

DAns la premiere de ces deux Logiques, le Pere Buffier s'est attaché au fond & à la suite des choses qu'on enseigne communément dans les Ecoles, il a traité avec les Scolastiques toutes les questions qui peuvent avoir quelque utilité; il n'en a retranché que celles qui sont purement étrangeres.

La seconde Logique est fondée sur un nouveau plan; les défauts de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent, ont engagé l'Auteur à s'éloigner des principes ordinaires. Elles manquent, nous dit-il, dès le premier pas, méconnoissant le véritable & seul objet de la Logique.

On expose ici d'abord les questions les plus intéressantes des Logiques ordinaires d'une maniére qui les met à la portée de tous ceux qui font quelque usage de leur esprit; on y fait connoître la nature & la distinction des trois opérations de l'ame, la différence entre les idées simples & les composées. On explique la maniére de rectifier nos idées, en nous tenant en garde contre les préventions des sens, de l'autorité, des passions, de la coutume, &c. la nature & le caractére des propositions en général, & de ce qui constituë en particulier leur vérité ou leur fausseté, l'usage & les régles des propositions, appellées *définition* & division, enfin tous les sujets que le Pere Buffier a cru mériter une raisonnable attention dans les Logiques de l'Ecole, se trouvent traités en celles-ci en neuf Lettres; mais d'une maniére fort différente de celle de l'Ecole. L'Auteur craint que ceux qui ne jugent de la solidité des Sciences que par leur difficulté, ne trouvent celle-ci superficielle, tant elle paroît aisée; il appréhende que les Scolastiques ne jugent pas digne d'eux, une logique qui supprime les trente formes ou figures de syllo-

gismes, qui leur ont coûté tant de travail, & qui réduit tout l'art du syllogisme à une régle simple, facile à concevoir & naturelle.

Voyons quelle est cette régle du Pere Buffier. » Le syllogisme est un discours composé de trois propositions, fait de maniére que si les deux premieres sont vraies, il est impossible » que la troisiéme ne la soit pas. Son artifice consiste à faire sentir que dans la conséquence l'idée du sujet renferme l'idée de » l'attribut, c'est ce qui se fait par une troisiéme idée, appellée » *moyen terme*, parce qu'elle est mitoyenne entre le sujet & l'attribut, en sorte qu'elle est renfermée dans le sujet, & qu'elle » renferme l'attribut. Si une premiere chose en renferme une » seconde, dans laquelle une troisiéme soit renfermée, la premiere renferme la troisiéme. Si une liqueur renferme du chocolat où est renfermée du cacao, la liqueur renferme du cacao.

» Cette régle est unique pour tous les syllogismes, même » pour les négatifs, parce que tout syllogisme négatif est équivalent à un affirmatif.

» Lettre 8. Quand un syllogisme n'est point exprimé d'une » maniére assez naturelle, & assez simple, il faut pénétrer, développer, résoudre chacune de ses expressions, & réduire le » raisonnement à un tour moins embarrassé; ainsi la Grammaire, » comme disoit un homme d'esprit, est *une sûre avant-couriere* de » la Logique.

» Lettre 9. Qu'est-ce que le sophisme? c'est un équivoque; » & que faut-il pour découvrir le vice ou le nœud du sophisme? » découvrir l'équivoque. «

Le P. Buffier de la Logique de l'Ecole, passe à celle de son invention qu'il croit devoir conduire plus directement à la connoissance des sciences & à la perfection de l'esprit qu'il définit un moyen de diriger tous nos jugemens, de maniere qu'ils soient toujours vrais. De cette definition il conclud que l'objet principal de la Logique n'est ni la premiere operation de l'ame, appellée communément apprehension; ni la troisiéme operation, appellée communément syllogisme, mais uniquement la verité de nos jugemens; cette *verité*, qui est l'objet de la Logique, n'est qu'une verité interne ou de consequence, & non pas une verité externe ou de principes. Plusieurs Auteurs ont atteint la verité Logique dans leurs longs ouvrages, & néanmoins tout ce qu'ils disent est réellement faux.

Pour

Pour atteindre à la verité Logique, il ne faut qu'une seule regle, sçavoir que l'idée de l'attribut & l'idée du sujet qu'on veut unir dans un même jugement, soient claires & distinctes. Cette clarté des idées ne vient pas comme le pense M. Loke, de la simplicité des idées, mais du sentiment intime que nous en avons. Par le moyen de ces perceptions intimes nous pouvons former des jugemens évidens sur toutes les idées ou perceptions de ce qui se passe dans notre ame.

La connoissance de ces veritez n'empêche pas que nous ne trouvions encore des obstacles à discerner nos idées. Ces obstacles viennent ou de notre côté, ou du côté des idées-mêmes, ou du côté du langage établi pour les exprimer, de notre côté & par notre faute, à cause de la nonchalance, de l'inattention, de la précipitation, de la présomption, ou sans notre faute par un défaut de mémoire d'idée.

Nous trouvons de la difficulté du côté même des idées, lorsque de plusieurs idées, ou même de plusieurs choses divisées réellement il s'en forme une idée totale & complexe, comme quand des idées de cordes, de balancier & d'éguille, il se forme l'idée d'une horloge; l'esprit humain par sa foiblesse ne peut qu'à peine avoir présent le nombre juste, & la qualité des idées partiales, d'où resulte l'idée complexe; ce qui est une source d'erreur.

La difficulté la plus ordinaire du discernement de nos idées vient de l'imperfection du langage humain; car n'ayant point de mots pour exprimer au juste toutes nos idées, un mot particulier ne signifie presque jamais qu'une idée complexe mal déterminée; souvent un mot s'explique par d'autres qui n'ont eux-mêmes aucun sens déterminé. L'Auteur entre là-dessus dans des particularitez qui peuvent divertir l'esprit, en l'instruisant sur un point essentiel aux jugemens les plus ordinaires que l'on porte sur les choses de la vie.

Ces réfléxions doivent nous engager à ne nous entretenir autant qu'il est possible, qu'avec des personnes qui ayant des idées justes, & qui les expriment bien, à nous faire des idées de chaque chose indépendemment des mots, à attacher autant qu'il se peut les mêmes idées aux mêmes mots, à faire expliquer les termes dont on se sert avec nous, à mettre nous-mêmes par écrit les idées difficiles à démêler, & les mots dont on veut se servir pour les exprimer.

La nature des veritez Logiques étant expliquée, l'Auteur

demande quelle est la premiere de ces veritez ; il prétend que c'est celle-ci : *Telle chose est telle, & non pas autre chose*. Il appelle cette connoissance *intuitive*, c'est la seule que l'esprit apperçoive sans nulle ombre ou commencement d'obscurité ; elle s'exprime par des propositions qu'on nomme *identiques*. La connoissance *conjonctive* est celle qui nous fait connoître ce que deux connoissances ont de commun, & l'endroit par lequel elles sont les mêmes. Le secret de conduire l'esprit du principe le plus aisé aux conséquences les plus éloignées, ne consiste qu'à ajoûter peu à peu à ce principe les circonstances qui conduisent à la conséquence éloignée où l'on veut arriver.

Dans le progrès qui se fait du principe à ses conséquences, si l'on n'a soin de n'employer jamais que des expressions claires, & même familieres à l'esprit, il n'est point de connoissance si profonde & si élevée, où l'on ne puisse conduire l'esprit, pourvû qu'il ait l'usage de la raison avec de la mémoire.

Les deux Logiques du P. Buffier sont suivies de quatre Exercices & d'une Dissertation. Ces Exercices roulent sur des questions qui ont rapport à la Logique. Dans le premier, l'Auteur prétend que la pure intelligence ne differe point de l'imagination, parceque l'objet intérieur de notre esprit, est aussi spirituel, quand nous pensons à une chose corporelle, que quand nous pensons à quelque chose de spirituel. Dans le troisiéme Exercice le P. Buffier soûtient que toutes les sciences sont capables de démonstrations aussi évidentes que celles de la Géometrie. La raison qu'il apporte de son sentiment c'est que toutes les sciences ont leur objet, & que les objets fournissent des idées abstraites qui peuvent se lier les unes avec les autres : mais les faits changent cet ordre. Un Géometre démontre qu'un globe mille fois plus gros que la terre peut se soûtenir sur un essieu mille fois moins gros qu'une éguille ; mais un globe & une éguille, telles que se les figure la Géometrie, ne subsistent pas dans la réalité : ce ne sont que des idées de notre esprit liées ensemble, sans égard à ce qui se passe au-dehors. La Physique démontrera de même le secret de rendre l'homme immortel, l'homme ne meurt que par les accidens du dehors, ou par l'épuisement du dedans. Il ne faut donc qu'éviter les accidens du dehors, & réparer au dedans ce qui s'épuise de notre substance, par une nourriture qui convienne parfaitement à notre temperamment & à notre disposition. Dans cette abstraction voilà l'homme immortel démonstrativement ; mais c'est le glo-

be de la terre sur une éguille. On peut facilement appliquer ce principe à la Morale, à la Médecine, même à la Grammaire & à l'Ortographe. On prétend encore dans un autre Exercice, qu'*à parler dans la précision Philosophique tout le monde raisonne bien.* Pour faire sentir la verité de ce paradoxe selon la pensée de l'Auteur, il faudroit passer les bornes ordinaires de nos Extraits.

Il ne nous reste plus à parler que des Remarques du P. Buffier sur les differentes Logiques qui ont eu plus de réputation de notre temps. Il commence par celle de M. le Clerc; elle contient, selon lui, ce qu'il y a de meilleur dans celle de M. Loke, & dans l'Art de penser, on y voit un grand nombre de regles pour le jugement des premieres veritez. Les exemples sont tirez de sujets interessans. Cet Ouvrage renfermant plus de choses utiles que les Logiques ordinaires, est beaucoup plus court. Mais l'Auteur n'a rien dit qui fût nouveau; il n'a point fait connoître les défauts des Livres, dont il a emprunté ce qu'il dit de meilleur, & il n'a point fait sentir assez la nature & la fin de la Logique. M. le Clerc fait connoître lui-même, dit le P. Buffier, par la maniere dont il raisonne sur les miracles & sur l'Eucharistie, qu'il manque quelquefois à suivre les regles de Logique qu'il a établies.

L'Auteur de l'Art de penser est le premier qui ait dégagé la Logique de questions frivoles; il a traité ces matieres dans un langage plus intelligible que l'on n'avoit fait jusqu'alors. Il a fait d'heureuses applications de regles aux sciences & au commerce de la vie civile. La plûpart des exemples sont bien choisis, plusieurs des réfléxions sont nouvelles: mais le P. Buffier semble ne pas approuver l'Auteur d'avoir suivi le plan ordinaire, sans en avoir ôté l'embarras, d'avoir semé son ouvrage d'exemples de Géometrie inutiles à la plûpart des Lecteurs, d'avoir parlé peu intelligiblement & peu exactement sur divers points essentiels, comme sur *l'idée qui peut en même temps être claire & obscure*, sur les propositions incidentes fausses, qui n'empêchent pas toûjours la verité de leur proposition principale, sur l'universalité des propositions indéfinies de doctrine ou de fait, &c.

La Logique de Gassendi (du moins l'abrégé de M. Bernier) contient un précis judicieux des autres Logiques. La verité est qu'on n'y voit rien de nouveau, que les exemples sont peu interessans, qu'elle ne rend point sensible ce qu'elle propose de plus curieux sur les syllogismes.

La Logique de l'Ecole excite de l'émulation par la dispute; les questions subtiles & abstraites accoutumant l'esprit à s'exercer sur les matieres les plus capables d'échapper à son attention. La méthode d'exposer l'état de la question, de rapporter les preuves, de répondre aux objections, est simple, droite & commode; la repétition des argumens accoutume à faire des réfléxions : il seroit à souhaiter qu'on n'y disputât point du tout; qu'on eût attaché une espece d'honneur à ne pas demeurer sans réponse; qu'on ne s'imagine point que le plus grand mérite d'un Logicien est de sçavoir faire des syllogismes en forme; qu'on ne trouvât point tant de questions inutiles & étrangeres. Un des amis de l'Auteur compare la Logique de l'Ecole aux chapitres du Livre de Montagne. La seule chose, dont on ne parle point, ou presque point, est celle dont par le titre on fait profession de parler.

Le P. Buffier promet de nous donner dans un second Volume des Remarques sur les Logiques de M. Regis & de M. Crouzas, avec des Exercices sur les matieres interessantes.

LETTRES CHOISIES DE M. BAYLE, AVEC DES *Remarques*. A Rotterdam, chez Fritsch & Bohom. 1714. 3. Vol. in-12. p. *966*. sans la table.

IL n'y a guéres d'Ouvrages qui soient plus agréables, plus interessans & plus recherchez que les Lettres des Grands Hommes quand elles sont bien choisies. Mais ces Recueils sont souvent grossis de Piéces peu dignes de la curiosité des Lecteurs, & quelquefois si négligées qu'elles font tort à la réputation des Auteurs, sous le nom desquels on les fait paroître. L'Editeur de cette collection des Lettres de M. Bayle se flatte qu'on ne trouvera pas un pareil défaut, il n'a rapporté que celles qu'il a cru propres à instruire, ou à réjouir le Lecteur.

Ce Recueil comprend 253. Lettres rangées suivant l'ordre de leur datte depuis 1673. jusqu'à 1706. Elles sont adressées à M. Constant Ministre & Professeur en Théologie à Lausanne, à M. Coste Traducteur des Oeuvres de M. Loke, à M. le Duchats, qui a donné au Public des Notes sur le Catolicon d'Espagne & sur Rabelais, à M. Marais Avocat au Parlement de Paris, à MM. Lenfant, Minutoli, de la Monoie & à d'autres personnes qui se sont distinguées par leur science & par leurs écrits.

Les Lettres de M. Bayle ne roulent que sur deux sujets principaux, les Affaires publiques, & l'Histoire litteraire. Comme l'Auteur n'étoit employé ni dans les armées, ni dans les négociations, ni auprès des Princes, on ne trouvera point dans ses Ecrits les circonstances particulieres des Batailles ou des Siéges; les raisons secrettes des Traitez, les intrigues des Cours. La Gazette & les Relations ordinaires lui fournissent ce qu'il mande à ses Amis, il reconnoît de bonne foi tous les avantages que la France a eu de son temps sur la Hollande & sur les Alliez; mais il répéte en plusieurs endroits que si les François sçavent vaincre, ils ne sçavent point profiter de leur victoire, il s'imaginoit apparamment que cette seule réfléxion suffiroit pour diminuer la gloire de sa Patrie.

Ce qui regarde la Littérature est plus rare & plus curieux.

On y voit une Histoire abrégée de la plûpart des contestations qu'il y a eu entre les Sçavans pendant l'espace de trente-quatre ans, des Livres qui ont été imprimez pendant ce temps: des differentes Editions qu'on en a fait. Quel plaisir pour les Saumaises des siécles futurs d'apprendre dans les Lettres de M. Bayle que le Sieur de Simonville & le Prieur de Bolleville ne sont que les noms empruntez, sous lesquels se cachoient M. Simon, que le Sieur de la Ville est le P. de Valois, que Villafranc est M. Toinard.

Quel est le Critique qui ne sera pas charmé d'avoir découvert que l'Attigé ou les Amours du Roi Tamaran sont de M. de Bremont, qui dépeint d'une maniere allégorique les Amours de Charles II. Roi d'Angleterre & de la Comtesse de Castelmaine; que le Mélange d'Histoire, & de Littérature, qui paroît sous le nom de Vigneul Marville, est l'Ouvrage d'un Chartreux, nommé Dom Bonaventure d'Argonne, fils d'un Orfevre de Paris, & Prieur de Gaillon.

Dans une Lettre de 1697. on verra que les PP. Carmes peu contens de ce que le P. Papebroch avoit écrit contre l'antiquité de leur Ordre, firent condamner ses Actes des Saints par l'Inquisition d'Espagne, qu'ils attaquerent les Ecrits & la personne du Collecteur, même la Societé dont il faisoit partie, qu'il y eût des réponses vives de la part des Jesuites, & que les Requêtes presentées au Roi d'Espagne pour obliger les Jesuites au silence, ne les empêcherent point de publier plusieurs Ecrits, dans lesquels ils font voir que l'Inquisition avoit

été quelquefois ſurpriſe, & qu'elle revoquoit ſes foudres, dès qu'elle connoiſſoit l'innocence des accuſez.

M. Bayle ne ſe contente point de faire connoître à ſes Amis les Livres & les Auteurs, il dit quelquefois ſon ſentiment ſur les Ouvrages & ſur les Syſtêmes qu'on y propoſe. En parlant, par exemple, de la diſpute entre le P. Mallebranche & M. Arnaud ſur les idées, il fait entendre que les opinions du dernier lui paroiſſent plus juſtes, les raiſonnemens plus forts & mieux ſoutenus; il loüe la méthode & l'exactitude des Mémoires pour l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiécles de M. de Tillemont. Il accuſe M. Arnaud d'être dur & mordant; l'envie d'écrire étoit chez lui, dit notre Auteur, une paſſion inſurmontable, & dans un endroit il conclut que M. Arnaud eſt malade de ce qu'il a été quelques mois ſans faire imprimer.

Les Ouvrages curieux, quoiqu'ils ne fuſſent pas donnez au Public, n'échappoient point à l'exactitude de M. Bayle. Dans une Lettre à M. de la Monnoye, il dit que le P. Quetif Dominicain, peu ſatisfait de la Bibliothéque des Ecrivains de ſon Ordre, publiée en Italie par Altamaura, avoit fait un nouvel Ouvrage ſur ce ſujet. Il eſt encore en MS. dans la Bibliothéque des Dominicains de la ruë S. Honoré.

Un des avantages de ces Lettres, qui n'eſt point des moins conſidérables, c'eſt qu'elles ſerviront de Mémoires pour l'Hiſtoire de M. Bayle, de M. Baſnage & de pluſieurs autres Sçavans de notre ſiécle. On en pourra juger par quelques endroits que nous avons recueillis pour donner une idée des emplois, & des Ouvrages de notre Auteur.

Pierre Bayle naquit au Carlat, petite Ville au Comté de Foix en 1648. Son pere & ſon frere aîné y étoient Miniſtres. Après avoir été quelque temps Catholique, il reprit le parti des Proteſtans. Son premier emploi après ſes Etudes fut d'être Précepteur du fils du Comte de Dhona qui demeuroit à Copet. Il quitta ce Diſciple pour venir en France voir ſon pere qui étoit malade. En 1675. il obtint avec beaucoup de peine une Chaire de Philoſophie à Sedan. Dans le temps qu'il rempliſſoit ce poſte, il fit en Latin à M. Poiret quelques objections ſur ſes quatre Livres de Dieu, de l'Ame & du mal, elles furent imprimées avec le Livre, ſuivies de Reponſes qui n'ont pas paru déciſives.

Par la ſuppreſſion de l'Académie de Sedan il perdit ſa place de Profeſſeur. Après un voyage en France il ſe retira à Rotter-



dam, son mérite y étoit connu avant qu'il y arriva. Dès qu'il y fut, on érigea en sa faveur dans cette Ville une Chaire de Philosophie & d'Histoire. Ce fut là qu'il donna au Public ses Pensées diverses, écrites à un Docteur de Sorbonne, sur la Comete de 1680. Les raisonnemens par lesquels il vouloit desabuser le monde d'une infinité de préjugez sur les présages, *étoient égayez par des Réfléxions sçavantes, fines, & censées.* Ce coup d'essai fut suivi de la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme du P. Maimbourg, & de plusieurs Lettres sur la même matiere.

Il composa ensuite des Nouvelles de la Republique des Lettres; c'étoit de tous ses Ouvrages celui qu'il affectionnoit le plus. Il le commença en 1684; la trop grande application que demandoit ce travail, l'obligea à finir en 1687.

Comme il avoit toujours porté fort loin la liberté de conscience, & la tolerance de Religion. Dès qu'on vît paroître le Commentaire Philosophique sur ces paroles de l'Evangile: *Contrains les d'entrer*, qui étoit dans les principes des tolerans, on ne manqua pas de le lui attribuer. On l'accusa d'avoir déguisé son style, pour se dérober aux yeux des Critiques. On prétendit même qu'il étoit Auteur de la Réponse d'un nouveau Converti, dans lequel on le critiquoit. Cette Réponse, selon M. Bayle, étoit injurieuse au parti protestant, & mal écrite; elle contenoit cependant les pensées & les raisonnemens qu'on a vû depuis avec plus d'étendue dans un Livre qui a pour titre, l'Avis aux Refugiez, qui excita une furieuse tempête contre notre Auteur.

M. Bayle a toujours protesté & dans ses Lettres & dans ses conversations particulieres qu'il n'avoit point de part à ces Ouvrages. Cependant M. Jurieu soûtint que le Professeur de Philosophie de Rotterdam en étoit l'Auteur; il ajouta que c'étoit un homme de cabale, complice d'un projet de Traité de Paix honteux aux prétendus Réformez. La Réponse au Livre du Ministre sous le titre de Cabale chimerique l'irrita de plus en plus; il dénonça [illegible] Adversaire au Magistrat de Rotterdam, comme un traitre, un impie, un athée. Le Magistrat voulut arrêter le differend en défendant d'écrire de part & d'autre, mais ses ordres furent inutiles. M. Bayle fit pour se défendre plusieurs Lettres, & des Avis adressez aux Auteurs des petits Livres contre la Cabale. Dans le Traité qui a pour titre: *Janua cœlorum reserata*; il veut faire voir que M. Jurieu qui s'é-

levoit si fort contre la tolerance, ouvroit lui-même la porte du ciel à tous les Hérétiques, aux Juifs & aux Payens.

Le Ministre voyant que ses tentatives auprès des Puissances seculieres sont inutiles, fait un Extrait de Propositions tirées du Livre des Cometes, il les déferent au Consistoire Flamand qui les condamne sans les entendre, & sans écouter l'Auteur. Sur le rapport de ce Consistoire, le Magistrat le dépose de sa Charge de Professeur le 30. d'Octobre 1693. Les oppositions de cinq ou six Bourgmestres des plus anciens ne purent arrêter ce coup; la Ville parut fort mécontente de ce changement. Pour M. Bayle il reçut cette disgrace avec une fermeté vrayment Philosophique. Déchargé de la dure occupation des Leçons publiques, il ne pensa plus qu'à travailler à son Dictionnaire historique & critique. La premiere Edition en deux Volumes in-folio ne fut achevée qu'en 1696. La Critique ne l'épargna point; c'est sur l'idée qu'en donna M. Renaudot qu'il fut défendu en France, à ce que prétend notre Auteur. Le Ministre Jurieu qui étoit vivement critiqué en differens endroits de cet Ouvrage, chercha à le décrier, il le défera au Consistoire de Rotterdam; M. Bayle y comparut, après avoir publié un petit Ecrit pour sa justification, & il promit à cette Assemblée qu'il changeroit dans une seconde Edition ce qu'on avoit regardé comme dangereux : ce qu'il n'éxecuta que par rapport à l'article de David. Cette seconde Edition qui étoit augmentée de plus du tiers, ne fut achevée qu'au mois de Decembre 1701. Le Libraire pour faire connoître qu'on n'avoit rien retranché, mit à la fin de l'Ouvrage l'article de David, comme on l'avoit imprimé en 1696.

M. Bayle travailla à continuer ses pensées sur les Cometes, au Supplément de son Dictionnaire, & à sa Réponse aux Questions d'un Provincial. C'est un Recueil de curiosités Historiques & Litteraires; on y trouve un grand nombre de Piéces, dans lesquelles l'Auteur répond à ce qu'avoient écrit contre lui M. King, sur l'origine du mal, M. Bernard sur la preuve de l'existence de Dieu, tirée du consentement général des peuples, M. le Clerc sur l'Origenisme & sur les natures Plastiques.

Ce dernier se déclara ensuite l'Accusateur en forme de M. Bayle d'une maniere assez violente. M. Jaquelot se joignit à M. le Clerc. Ils se réünirent donc pour faire voir qu'on pouvoit accorder la foi avec la raison; ils tâcherent de lever toutes les difficultés qu'on avoit proposées dans le Dictionnaire au nom

des

des Manichéens, sur l'origine & la dispensation du mal Physique, & du mal Moral. Ils attaquerent la Religion de l'Auteur, & ils l'accuserent de fournir des argumens à l'Atheisme dans tous ses Ouvrages.

M. Bayle fut obligé de faire son Apologie dans des Traités particuliers; après avoir fait imprimer sur ce sujet plusieurs Brochures, il travailla à refuter ses deux Adversaires dans les Entretiens de Maxime & de Themiste. Pendant qu'il étoit occupé à ces Ouvrages, il fut attaqué d'une inflammation de poitrine qui l'affoiblissoit insensiblement: comme c'étoit un mal de famille, il le jugea mortel. Ses Amis ne purent l'obliger à prendre de remede. La tristesse inséparable de ces maladies de langueur, & la peine qu'il avoit à parler, le firent renoncer à la Societé; il travailloit cependant sans relâche, & on le trouva mort la plume à la main le 28. Decembre 1706. Ce ne fut qu'après sa mort qu'on donna au Public ses Entretiens & son cinquiéme Tome des Réponses au Provincial.

C'étoit un Philosophe *sans faste, sans ambition*. On voit par ses Lettres qu'il souffroit avec peine les loüanges dont les Auteurs sont ordinairement si avides, qu'il écoutoit avec plaisir les avis qu'on lui donnoit sur ses Ouvrages, & qu'il corrigeoit sur ces avis les fautes qui lui étoient échappées. Ses Amis n'ont jamais pû l'engager à se faire peindre. On a toujours admiré son désinteressement; il ne souhaitoit que le nécessaire; & comme il étoit fort sobre, il lui falloit fort peu de bien pour lui fournir le nécessaire. Il haïssoit naturellement les querelles Litteraires de personne à personne; c'est pourquoi il n'aimoit point les Académies où ces disputes sont fort ordinaires La Critique dans ses premiers Ecrits est douce, enjoüée, moderée, on souhaiteroit que dans les derniers, il eût été moins violent: mais il avoit à faire à des ennemis personnels qui vouloient le perdre. On a remarqué dans ses Ouvrages des endroits trop libres; il auroit pû badiner avec plus de retenue, & envelopper plus délicatement les faits que l'exactitude d'un Historien l'obligeoit de rapporter.

Sur la religion il paroît dans toutes ses Lettres attaché au Parti Protestant, mais on n'écrit point toujours aux gens ce que l'on pense, & l'on craint souvent de se faire des affaires par son ingenuité. En desavoüant le commentaire Philosophique & l'Avis aux Refugiés, il reconnoît que ces Ouvrages ne contenoient que ces veritables sentimens sur la tolerance, il avoit

approuvé ce projet de Paix, dont on l'avoit accusé mal à propos d'être complice. S'il a prêté des armes aux Hérétiques les plus dangereux, ce n'est point, disent ses Amis, qu'il donna dans l'Atheisme ou dans des Dogmes affreux sur l'origine du mal, mais il vouloit abattre l'orgueil de la raison, & la vanité de quelques Théologiens; il prétendoit faire voir qu'il y a des difficultés insurmontables, ausquelles ils n'ont jamais fait d'attention. Ses Partisans les plus zelés sont obligez d'avoüer, qu'en voulant humilier l'esprit humain, il n'a point assez ménagé la foiblesse de l'homme.

Dès la premiere Lettre de ce Recueil on voit que le Pyrronisme étoit le Systême favori de l'Auteur, il l'a poussé même jusqu'aux Mathématiques. » Elles ne roulent pas, nous dit-il, sur » des abstractions, elles supposent qu'il y a hors de notre es» prit des superficies sans profondeur, & des lignes sans lar» geur. La plûpart des démonstrations géometriques sont fondées » sur cela; d'où il s'ensuit que ce ne sont que de beaux & bril» lans phantômes dont notre esprit se repaît. S'il y a Démonstra» tion, dit-il dans une autre Lettre, que les parties d'un pied de » matiere sont en nombre infini, il n'y a personne qui puisse se fier » aux Démonstrations, par lesquelles on prouve que la Dia» gonale d'un quarré contient une infinité de parties. Car pour » quoi se fiera-t-on plûtôt à ces Démonstrations qu'à celles du » contraire: & ainsi vous voyez que rien n'est plus incertain, » absolument parlant, que la Science géométrique. L'esprit Pyrronien de M. Bayle avoit lieu particulierement pour les faits historiques, sur tout quand il s'agissoit d'histoire de Parti, il ne croyoit la plûpart des histoires que par provision, ce sont ses termes. Les prétendues histoires secrettes n'ont jamais fait d'impression sur son esprit, & l'on admirera dans ses Lettres l'exactitude avec laquelle il examinoit les faits qu'il rapporte dans ses Ouvrages.

Il nous reste à dire quelque chose sur les Remarques; les unes de Mr. Desmaiseaux qui a recueilli les Lettres de M. Bayle; les autres en beaucoup plus grand nombre viennent de Prosper Marchand qui est l'Editeur. Ces dernieres sont marquées par un M. On y remarque quelques endroits peu exacts de M. Bayle par rapport au titre des Livres; on y fait connoître les differentes éditions; on y donne quelquefois une histoire abregée de l'ouvrage. Des traits satyriques hazardés, sans au-

cune preuve, contre le Reformateur de la Trappe, contre M. de Fontenelle & contre d'autres personnes d'un merite distingué, ne plairont point aux Lecteurs desintereffez.

Ce que dit le Sieur Marchand sur Jean Deserres est curieux. L'Auteur de ce nom, qui a traduit Platon, étoit de Vivarez; il avoit fait ses Etudes à Lausanne, & il s'y retira avec sa famille, comme il le dit lui-même dans une préface, dans le temps des troubles excités au sujet de la Religion sous le Regne de Charles IX. Un Jean Deserres Ministre de Nismes a été chargé par son Académie de la défendre contre les Jesuites, & en particulier contre le P. Hai Ecossois. Son Livre a pour titre, *Antijesuita.* L'Auteur de l'Inventaire étoit du bas Dauphiné & Ministre de Montelimard; il n'a donné son Histoire que jusqu'à Charles VII dautres Auteurs ont continué cet Ouvrage. M. Marchand panche beaucoup à croire que l'Auteur de ces Ouvrages est le même Jean Deserres, qui depuis son voyage de Lausanne avoit été Ministre à Montelimard & à Nisme. Il y en a une preuve constante pour l'*Antijesuita* & l'Historien; car dans l'Epître Dedicatoire du premier de ces Livres, l'Auteur parle de son Histoire de France, *in Historiis meis.* Ribadeneira & le P. Alegambe ne font qu'un Ecrivain du Traducteur de Platon & du Ministre de Nisme. M. l'Abbé Fleuri décide que l'Historien & le Traducteur de Platon n'est qu'une même personne. Il y a encore sous le nom de Jean Deserres une Paraphrase grecque des Pseaumes de David, un Commentaire sur l'Ecclésiastique, un livre sur l'état de la Religion & du Gouvernement de France sous Henri II, François II, & Charles IX. Pour les Livres intitulé, l'un: *Apparatus ad fidem catholicam*, de la Bibliothéque de M. de Thou; l'autre: *De fide catholicâ*, de la Bibliothéque de M. le Tellier, Marchand croit qu'ils ne sont pas du Ministre, parce qu'on les a mis au nombre des Livres catholiques. Mais le P. le Long qui a examiné sur cette note les Livres dans ces deux Bibliothéques, a remarqué que l'*Apparatus*, & le Traité *De fide catholicâ*, étoient le même Ouvrage; que l'un de ses titres étoit à la tête du Livre, l'autre au haut de chaque page; que l'Auteur du Livre étoit un Protestant, qui proposoit des moyens pour concilier les Catholiques avec les Réformés; qu'il n'a contenté ni l'un ni l'autre parti. La devise qui se trouve à la fin de cet Ouvrage, est la même que celle qui se lit dans les autres livres de Jean Deserres le

Ministre : *Amen veni Domine Jesu* Nous pouvons donc regarder à présent comme venant de la même main, tous les Ouvrages qui portent le nom de Jean Deserres.

La table qui est à la fin du troisiéme Volume est fort ample & fort exacte; on nous en promet une dans le même goût pour le Dictionnaire critique & pour le Supplément qu'on doit donner dans peu de temps au Public.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE PARIS.

IL paroît une Brochure in-8. de 24 page, imprimée cette année à Paris, chez Jacques Quillau, & qui contient plusieurs Piéces à la loüange de M. le Marêchal Duc de Villars La premiere de ces Piéces est une Lettre Latine adressée à ce Marêchal de France, & qui sert de Dedicace à ce Recueil. Elle est suivie de deux Poëmes Latins, qui paroissent être la traduction de deux Poëmes François, imprimé immédiatement après, dont l'un a pour titre : *Au Heros de Guerre & de Paix*, & l'autre est une Ode sur les glorieuses Expéditions des Armées du Roi, commandées par M. le Marêclal de Villars dans la Campagne de Flandres en l'année 1712. Toutes ces Piéces sont de M. *de Prépetit de Grammont*, ancien Recteur de l'Université de Paris, & Professeur Emerite en Eloquence. Les sentimens y sont grands, les expressions nobles & vives ; & l'on peut dire que tout y est convenable à la dignité des sujets qui y sont traités, l'Auteur continue à faire voir par-là, qu'il sçait toûjours mettre en pratique les excellens preceptes de la Poësie Latine & de la Poësie Françoise, renfermez dans le Livre qu'il a publié sous le titre de *Traduction en Vers François de l'Art Poëtique d'Horace, &c. avec des Notes, une Dissertation sur les Auteurs anciens & modernes, & un Traité de la Versification Françoise ;* Volume *in*-12. qui se vend à Paris, chez *le Gras* ; au Palais ; *Aubert*, Quai des Augustins ; & *Papillon*, rue S. Jacques.

XXXIV. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 20. Aoust M.DCCXIV.

INSTRUCTION PASTORALE DE M. l'ARCHEVEque *Duc de Cambray, au Clergé & au Peuple de son Diocèse, en forme de Dialogues.* A Cambray, chez J. N. Douillez, Imprimeur du Roi, & de M. l'Archevêque. 1714. in-12. III. Volumes.

CEtte Instruction commence par diverses réfléxions propres à préparer l'esprit & le cœur des Lecteurs à la discussion des matieres qui sont traitées dans les dialogues : l'Auteur peint d'abord les Adversaires qu'il prétend attaquer, & il applique aux Défenseurs de Jansenius les principaux traits, sous lesquels l'Eglise les représente depuis cinquante ans ; il expose en peu de mots, mais d'une maniere énergique, leur conduite, leurs ruses, leurs défaites : il n'oublie pas la haine qu'ils ont contre les Jesuites, ni le soin qu'ils prennent d'accuser ces Peres de tout ce qui se fait contre le Parti. » La passion, dit-il, va si loin, que » la haine des Jesuites devient une raison décisive, pour aimer » le Jansénisme, malgré l'Eglise qui le foudroye. Si les Jesui- » tes devenoient Jansénistes, leur conversion convertiroit bien- » tôt un grand nombre de leurs ennemis. On ne veut voir que » les seuls Jesuites dans tout ce qui s'est fait sans eux. Ecoutez » le Parti : les Jésuites ont fait les Censures des Facultés de » Théologie, dont ils sont exclus. Ils ont présidé aux Assem- » blées pour régler les Délibérations de l'Eglise de France. Ils » ont conduit la plume de tous les Evêques dans leurs Man- » demens. Ils ont donné des Leçons à tous les Papes pour com- » poser leurs Brefs. Ils ont dicté les Constitutions du S. Siége. » L'Eglise entiere devenue imbécille malgré les promesses de » son Epoux, n'est plus que l'organe de cette Compagnie Pela- » gienne. Il ne faut plus écouter l'Eglise, parce qu'elle est » conduite par les Jesuites, au lieu de l'être par le Saint Esprit. » N'est-ce pas ainsi que les Protestans ont recusé le Concile de » Trente, comme un Tribunal suborné par les cabales de leurs » ennemis ? Les Jésuites doivent servir l'Eglise & lui obéir loin » de la gouverner. Quand l'Eglise entiere décide, qu'y-at-il de

» plus schismatique & de plus insensé, que d'oser éluder sa décision, en l'imputant à cette Compagnie de simples Religieux? » Mr. l'Archevêque de Cambray parle après cela de la complaisance que les Défenseurs de Jansénius ont les uns pour les autres, de l'opiniâtreté avec laquelle ils résistent aux raisons les plus convainquantes, & des extrémités où ils donnent plûtôt que de se soumettre. » Le Parti, dit-il, croit que » l'homme depuis la chute d'Adam n'est plus capable de rien » vouloir, que par le *seul ressort* ou motif d'un plaisir prévenant » & indélibéré, qui tourne sa volonté tantôt du côté de la vertu » & tantôt du côté du vice. Ce Parti croit que tout homme passe sa vie & la finit sans aucun milieu entre ces deux plaisirs opposés, en sorte que celui qui se trouve actuellement le plus » fort en chaque moment, prévient *inévitablement*, & détermine *invinciblement* sa volonté au vice ou à la vertu. Ce Parti » croit que le plaisir céleste de la vertu ne se fait sentir qu'à un » très-petit nombre d'hommes. Selon lui tous les Infidéles en » sont privés, presque tous les Juifs en ont été exclus & ont » vécu abandonnés à la seule Lettre de la Loi, qui ne servoit » qu'à rendre le péché plus abondant & le Pécheur plus coupable. Les Hérétiques, les Libertins, les Catholiques relâchés, » ne sentent presque jamais le plaisir vertueux : les Justes mêmes qui ne sont pas élûs, en sont privés au moment décisif de » leur mort, pour leur damnation éternelle. Presque tout le » Genre humain vit & meurt, ne sentant que le plaisir inévitable & invincible du péché. Telle est la délectation *efficace par elle-même* pour les crimes les plus infâmes, comme pour les » vertus les plus héroïques : ce plaisir qui décide de tout en » bien & en mal, est inévitable quand il vient, & invincible » dès qu'il est venu. Ce parti croit que la nécessité de suivre ce » plaisir ne doit point être nommé *nécessitante*, parce que la volonté n'est alors nécessitée au péché que relativement au dégré » de ce plaisir qui la nécessite, étant plus fort qu'elle. Il croit » que la volonté demeure alors libre de ne pécher pas, parce » qu'il lui reste une capacité naturelle de vouloir autrement dans » une autre occasion, où elle sentira la délectation opposée qui » deviendra superieure à son tour, comme si une cause pouvoit » être nécessitante, sans que la nécessité soit relative à la cause » qui la produit? Comme si une volonté étoit libre de vaincre » un attrait qui se trouve actuellement invincible à son égard, » étant plus fort qu'elle?... Ce Parti croit que presque tout le

» genre humain, privé du plaisir céleste de la vertu, & abandonné au seul plaisir vicieux, peut résister au vice & embrasser la vertu, pour éviter sa damnation & pour parvenir au salut, comme un courrier *peut courir la poste sans cheval.* C'est sur une comparaison si scandaleuse que le Parti conclut que le Jansenisme n'est qu'un fantôme ridicule, que les Constitutions sont vaines, & que l'Eglise tombée dans une erreur grossiere de fait, contredit & persécute depuis 70. ans les Disciples de Saint Augustin. Le voilà ce Systême auquel le Parti sacrifie tout ; ce systême donne tout au seul plaisir, il en fait *le seul ressort* de nos volontés, il en fait pour ainsi dire, l'ame de nos ames-mêmes. Le plaisir suivant ce parti, est l'unique régle de nos mœurs ; si ce plaisir est efficace par lui-même pour la vertu en certaines occasions dans le très-petit nombre des Justes ; il n'est pas moins efficace par lui-même, c'est-à-dire inévitable & invincible pour le vice dans tout le reste du genre humain... Le voilà ce systême plus honteux que celui des Epicuriens ; le voilà ce systême tant vanté par les Docteurs qui crient sans cesse contre la Morale relâchée : le voilà ce systême, dont les Casuistes accusés des plus dangereux relâchemens auroient eu horreur. Le voilà ce systême qui renverse toute regle des mœurs, toute police, toute pudeur même payenne. » Nous nous sommes arrêtés avec d'autant plus de raison à transcrire ces paroles de M. de Cambray, qu'elles mettent sous les yeux comme un juste abregé des matieres qu'il éclaircit, & des vérités qu'il prouve dans son ouvrage.

Il justifie le choix qu'il a fait du *Dialogue* dans cette Instruction Pastorale ; ce genre d'écrire est insinuant, tout y interesse, tout réveille la curiosité, tout y tient le Lecteur en suspens ; tantôt il a la joye de prévenir une réponse ou de la trouver dans son propre fonds, tantôt il goûte le plaisir de la surprise, par une réponse décisive qu'il n'attendoit pas ; les exemples ne fournissent pas moins que la raison, cette maniere d'instruire. Le Saint Esprit enseigne par des Dialogues la patience dans le livre de Job, & le parfait amour de Dieu dans le Cantique des Cantiques : l'Auteur cite un grand nombre de Peres de l'Eglise, qui ont employé le Dialogue soit pour combattre les erreurs de leur siécle, soit pour établir les Dogmes de la Foi. » Pourquoi ne tâcherions-nous donc pas, dit M. de Cambray, de réveiller l'attention & la curiosité des Lecteurs, par une méthode

si proportionnée à leur besoin, & si autorisée par la plus pure
» antiquité ?... D'ailleurs nous osons vous assurer, mes trè
» chers Freres, poursuit-il, que si vous voulez lire attentive-
» ment ces especes de conversations, vous verrez par une mé-
» diocre lecture, tout ce que le Parti de Jansenius a répandu
» de plus éblouissant dans une infinité de Libelles depuis tant
» d'années. Vous y verrez l'erreur démasquée, & ses subtili-
» tés clairement confondues. Vous serez étonné de trouver
» dans ce parti tant de hauteur & tant de foiblesse ; mais l'es-
» prit le plus subtil & le plus fécond ne peut suppléer rien de
» plus raisonnable, quand la vérité simple manque à une cau-
» se.

Les personnes qui s'entretiennent, ne sont que trois, sçavoir l'Auteur, Mr. Fremont & Mr. Perraut. L'Auteur use d'une grande modération à l'égard de son Antagoniste, & même à l'égard des autres Défenseurs de Jansenius: mais il poursuit leurs erreurs avec beaucoup de force, de précision, & de bonne foi. M. Fremont s'échauffe un peu ; cependant il dit toujours ce qu'il faut qu'il dise pour soûtenir sa cause. Son feu ne lui trouble point le jugement, & il ne cesse de repliquer de droit fil que lorsqu'il est absolument poussé à bout. » C'est un homme » d'un esprit facile, & penetrant, dit l'Auteur. Il me paroît » regulier, austere, desinteressé : mais il est vif dans ses pré» ventions, dédaigneux pour les pensées d'autrui, passionné » pour ses amis, & né pour soûtenir un Parti par le talent » qu'il a pour l'intégrité. Il faut un miracle de grace pour rendre » un tel homme doux & humble de cœur. » Mr. Perraut ne parle pas à beaucoup près tant que Mr. Fremont dans les conversations. On suppose qu'après avoir été le plus ardent de ses disciples, il a changé de sentiment à l'insçû de son Maître ; circonstances qui rendent son attaque plus forte : on en peut juger par cet échantillon tiré de la vingt-septiéme lettre. N'est» il pas vrai, dit-il à Mr. Fremont, que notre systême se réduit » à deux délectations ou plaisirs indélibérés ? Celui des deux » qui se trouve actuellement le plus fort, nous prévient inévita» blement, & nous détermine invinciblement au bien ou au mal » en toute occasion. N'est-ce pas là le fonds de toute la doctrine » que vous m'avez enseignée depuis quinze ans ? C'est sans dou» te, dit Mr. Fremont, le point fondamental & essentiel ; je le » suppose volontiers, reprit Mr. Perraut, mais en le supposant, » je conclus qu'il est nécessaire que je suive toujours mon plus

grand

» grand plaisir pour le mal, comme pour le bien. Vous donnez,
» se récria Mr. Fremont, un tour malin & mocqueur aux paroles
» du Saint Docteur de la grace; mais son autorité est au-dessus
» de tout, & sa doctrine est toute céleste; c'est un double profit
» pour moi, lui repartit Mr. Perraut, que cette doctrine soit
» tout ensemble si céleste & si commode. Je veux bien, selon le
» conseil de Jansenius, écrire *en lettre d'or* cette merveilleuse Sen-
» tence: *Il est nécessaire que je suive toujours mon plus grand plaisir.* O
» que ce principe est fécond en conséquences agréables! O qu'il
» m'épargne de gêne & de scrupule! A ces mots Mr. Fremont
» surpris & piqué, lui parla ainsi: Je vois bien que vous ne cher-
» chez qu'à rire: mais on ne rit point sans scandale d'une doc-
» trine si sérieuse & si sainte: c'est fort sérieusement, reprit Mr.
» Perraut, que je veux mettre en pratique cette sainte doctrine
» que saint Augustin m'a apprise. Oseriez-vous contredire ce
» Pere, & vouloir que je préférasse à mon plus grand plaisir,
» un devoir triste & dégoûtant. A Dieu ne plaise, dit Mr. Fre-
» mont, que je parle d'un plaisir grossier & sensuel; je ne parle
» que d'une délectation pure, que d'un plaisir spirituel, céleste
» & tout divin. C'est une *paix qui surpasse tout sentiment humain*,
» comme dit l'Apôtre. J'avoue, répondit Mr. Perraut que la
» grace qui fait valoir toutes les vertus, est un plaisir très-épu-
» ré, mais la délectation qui fait valoir tous les vices est un plai-
» sir grossier & impur. Jansénius ne dit-il pas que ce mauvais
» plaisir est, *ou le premier mouvement de la concupiscence, ou un dé-
» sir indéliberé*? N'ajoute-t'il pas qu'il répond *à la passion de l'a-
» mour sensitif*? Peut-on jamais imaginer un plaisir plus sensible
» & plus grossier que celui-là! Eh qui doute, répondit M. Fre-
» mont, que le plaisir qui est la source de tous les crimes, ne
» soit très-grossier & très-corrompu? Ce mauvais plaisir, reprit
» Mr. Perraut, est selon notre Systême, aussi efficace par lui-
» même, que le plaisir céleste; car la nécessité de suivre le
» plus fort de ces deux plaisirs opposés, tombe, selon saint Au-
» gustin; autant sur le mauvais que sur le bon: *necesse est...* Le
» plaisir grossier & corrompu nécessite presque tous les hom-
» mes au vice: *necesse est.* C'est le cas dans lequel je me trouve.
» La douceur céleste, je vous le déclare, m'a abandonné. Je
» ne sens plus que le seul plaisir corrompu: vous ne me parliez
» jamais autrefois que du plaisir céleste, vous ne vouliez me
» montrer notre Systême que du beau côté. Je croyois déja voir

» les Cieux ouverts, je bénissois Dieu qui vouloit me nécessiter » dès ce monde à être bienheureux dans l'autre : mais par mal- » heur, je suis tombé depuis six mois dans un grand mécompte: » la source du plaisir pieux est tout à coup tarie pour moi, je ne » sens plus que le seul plaisir du péché, continuez à être mon » Directeur, répondez-moi en fidéle Disciple de saint Augus- » tin : que puis-je faire? décidez, ou plûtôt cedez à une déci- » sion invincible en faveur de mon plaisir : *necesse est*. Ne voyez- » vous pas, lui dit Mr. Fremont, que cette nécessité, dont » vous vous plaignez, n'est que *relative* & *partielle* ? Eh bien » reprit Mr. Perraut en souriant, je vous promets de ne pécher » jamais que *relativement* au plaisir qui m'y nécessitera, je vous » laisserai même sans peine donner le nom de *partielle* à la né- » cessité qui me fera pécher, pourvû que vous me laissiez pé- » cher totalement & sans remords : réglez, comme il vous plai- » ra votre langage Théologique, pourvû que vous me laissiez » régler mes moeurs suivant mon plus grand plaisir; le R. P. » Quesnel, Chef de notre Parti, est mon Oracle, il m'assure » qu'en l'état où je suis, il m'est aussi impossible de résister au » plaisir victorieux du vice, que de *courir la poste* sans cheval. » D'ailleurs, selon nos Théologiens les plus mitigés, je dois » croire que le plaisir dereglé *met invinciblement ma volonté en* » *acte* pour le mal ; que ce plaisir tient en moi *son effet de lui-même,* » *non du consentement de ma volonté*, & que ce plaisir me *tient* » *plus étroitement lié que des entraves & des chaînes de fer.*

Tout l'ouvrage est divisé en trois parties, & les Dialogues y sont renfermés dans des Lettres; la premiere partie comprend six Lettres, où après avoir fait voir que le Jansenisme n'est pas un fantôme, & que Jansenius & Calvin sont d'accord ensemble, on donne des éclaircissemens sur la nécessité partielle, relative, morale, des Jansénistes, & sur le pouvoir séparé de l'acte : on y explique aussi le texte de saint Augustin par rapport au Systême de Jansenius touchant les deux délectations indéliberées ; il y a huit lettres dans la seconde partie. L'Auteur y explique les livres de saint Augustin, de la grace de Jesus-Christ, de la grace & du libre arbitre & de la Correction & de la Grace. Il y parle ensuite de la prémotion des Thomistes, & de l'accord de la Grace avec la liberté. La troisiéme partie contient aussi huit Lettres; on y découvre la nouveauté du Systême de Jansenius, on en fait voir les conséquences par rapport aux

mœurs; & Mr. Perraut y montre que la doctrine des deux plaisirs invincibles est plus pernicieuse que la doctrine d'Epicure.

DISSERTATIONES PHILOLOGICÆ DE DIE *Mundi & rerum omnium natali, &c.* C'est-à-dire, *Dissertations Philologiques sur la Création du Monde & l'origine de toutes choses, avec une défense de la Dissertation sur l'origine du même Droit naturel contre l'Ouvrage de Simon-Henri Muræus, sur la matiere.* A Utrecht, chez Guillaume Van-Water, 1713. in-4. p. 740. pour les Dissert. Philolog. pag. 204. pour les Dissert. sur l'origine du Droit naturel.

MOnsieur Guillaume Vander-Meulen Magistrat de la Ville d'Utrecht déja connu dans la République des Lettres par plusieurs ouvrages, est l'Auteur de ces Dissertations; c'est proprement un Commentaire sur les deux premiers chapitres de la Genese, dans lequel Mr. Vander-Meulen après avoir expliqué le sens Litteral de chaque verset, prend occasion de ce qu'il contient pour faire des réfléxions morales, des observations philosophiques, des Remarques sur l'Histoire sacrée & profane, qui forment dans son ouvrage une grande variété. Comme il avoue lui-même qu'il n'a rien dit de nouveau sur tant de sujets qu'il traite, nous nous contenterons de rapporter l'extrait de quelques morceaux pris à l'ouverture du livre.

Dieu (dit le Commentateur sur le vers. 1. du ch. 1. de la Genese) ne s'est point servi pour créer le monde d'une matiere qui existât avant la création; le mot *Bara* qu'employe le Texte Sacré marque qu'il l'a tirée du néant: on ne doit pas conclure du mot *Elohim* qui se trouve ensuite, que Moïse ait voulu marquer que plusieurs Etres supérieurs ont contribué à la création. Comme il y a dans certaines langues des mots qui ont au pluriel une terminaison singuliere; *Elohim* dans l'Hebreu malgré la terminaison d'un pluriel, ne signifie qu'un seul Dieu; l'Auteur prétend que c'étoit l'Esprit Saint qui étoit sur les eaux, *comme un oiseau sur ses œufs* suivant l'expression hébraïque.

Notre Commentateur fixe la création du monde au Printems, parce que c'est dans ce tems-là que la terre paroît plus agréable, parce que l'on voit dès le Printems des épics en Palestine, & parceque le mois d'Abib, qui est appellé dans l'Exode le premier mois de l'année, répond à celui de Mars. M. Vander-

Meulen croit qu'Adam a été créé dans l'état, dans lequel étoient communément les hommes avant le Déluge à l'âge de 60 ans, parceque ce n'est qu'environ vers cet âge que nous voyons qu'on commençoit à avoir des enfans pendant ces premiers siécles. Il s'éleve avec force contre quelques Rabins qui ont cru qu'Adam étoit Androgine, & que Dieu en séparant les deux parties, en avoit fait deux personnes. La création d'Adam lui donne lieu de combattre le Systême des Préadamites. Sur l'ame il fait voir sa spiritualité & son immortalité, il prétend qu'elle est toute entiere dans chaque partie du corps, parcequ'elle est partout où il agit; mais il soûtient que l'esprit n'est que dans la partie du cerveau, dans laquelle les fibres se réünissent.

La justice originelle, selon lui, étoit naturelle à l'état d'Adam sortant des mains du Créateur, elle lui étoit dû, & Dieu même ne pouvoit pas la lui refuser; d'où il conclut que l'état de pure nature est impossible, parce que l'homme ne pouvant pas être un seul moment sans aimer ou Dieu, ou la créature; si, dans le premier instant de sa vie, il n'avoit pas aimé Dieu, il seroit sorti des mains du Seigneur un ouvrage dont l'imperfection seroit retombée sur lui. Il accuse les Théologiens Catholiques d'avoir donné sur ce sujet dans les erreurs des Pélagiens & des Anabaptistes.

Ailleurs il demande qui l'on doit plûtôt sécourir dans une extrême nécessité son pere, ou sa femme. Il se détermine, contre le sentiment de Saint Thomas, en faveur de la femme, parceque l'homme doit quitter son pere & sa mere pour s'attacher à son épouse; ce qui emporte l'obligation de la secourir dans le besoin, préférablement à toute autre personne.

La création des Astres, leur disposition, la folie de ceux qui croyent y lire l'avenir, le culte que les Payens leur ont rendus, fournissent à l'Auteur un grand nombre de réfléxions. Le Soleil, par exemple, a été adoré sous le nom d'Osiris en Egypte, sous celui d'Assabinus en Ethiopie, sous celui d'Apollon & de Phœbus à Rome & dans la Gréce, sous celui de Mitras chez les Perses. Il fut aussi adoré sous le nom d'Abraxas par les Hérétiques Disciples de Basilide, peut-être parce que les lettres d'Abraxas font le nombre 365. comme celles de Mitras; car ces Hérétiques faisoient beaucoup de fond sur les analogies qu'ils tiroient des nombres. On trouve encore à Rome plusieurs inscriptions en l'honneur du Mitra; il y est aussi représenté de dif-

férentes maniéres. L'Auteur rapporte une figure d'Abraxa tirée de Macarius, qui a une tête de coq, un corps humain depuis le col jusqu'à la ceinture, & au lieu de pieds deux serpens, d'une main il tient un bouclier, & de l'autre une espéce de fouet.

Le Commentaire sur le second chapitre de la Genese, qui fait le sujet de la seconde Dissertation, roule presque tout sur la situation du Paradis terrestre. L'Auteur rapporte les différentes opinions qui sont en grand nombre sur ce sujet. Enfin il s'attache au sentiment de M. Huet.

Venons au second Ouvrage de ce Volume. M. Vander-Meulen avoit avancé dans une Dissertation, que dans l'état d'innocence il n'y avoit point eu de loi naturelle, & que ces loix tiroient leur origine du péché. M. Murœus, Professeur du Droit naturel, fit contre cette Dissertation un Ouvrage, sous le titre de *Vendiciæ Juris naturalis Paradisæi*, dans lequel il soutient que Dieu, en créant le premier homme, lui avoit donné une loi qu'il étoit obligé de suivre. La réponse de M. Vander-Meulen se réduit à ce raisonnement, qu'il rapporte en différentes maniéres. La loi naturelle n'est rien autre chose, nous dit-il, qu'une distinction que fait notre esprit entre ce qui est juste, & ce qui est injuste, ce qui est bon, & ce qui est mauvais; & que nous nous proposons pour régle de nos actions & de nos paroles. L'ame ne peut former cette distinction, que sur la vûe des deux objets contraires. Donc elle ne se la formoit point dans l'état d'innocence, où elle ne connoissoit pas le mal. Comme un corps en mouvement se meut en ligne directe, & qu'il ne forme une ligne circulaire que quand il y est forcé par un objet étranger; ainsi les penchans que l'homme avoit reçus du Seigneur, le portoient au bien: mais l'homme s'étant lui-même éloigné de cette voie, il a commencé à voir le mal qu'il ne connoissoit point auparavant.

Le Public prévoit facilement les réponses de M. Murœus. Ce seul morceau suffira pour le mettre en état de prononcer sur cette contestation.

COMMENTAIRE LITTERAL SUR TOUS LES *Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Par le R. P. Dom Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* LE PROPHETE ISAÏE. A Paris, chez Pierre Emeri, au milieu du Quai des Augustins, près la ruë

Pavée, à l'Ecu de France. 1714. *in*-4°. pag. 740.

POur bien entendre les Ecrits des Prophétes, il faut sçavoir l'Histoire des Peuples avec lesquels les Hébreux ont été en relation. Le Pere Calmet commence le précis qu'il donne de cette Histoire, par quelques réfléxions sur le silence des Auteurs profanes à l'égard de ces Peuples, & par une idée générale du sujet qu'il embrasse, & qu'il divise ensuite en cinq articles. Le premier regarde l'Empire d'Assyrie ; le second, l'Empire des Caldéens ; le troisiéme, celui des Médes ; le quatriéme, celui des Perses ; & le dernier, l'Empire des Egyptiens, par rapport aux Hébreux.

Nemrod bâtit Ninive, qui longtems après devint, sous Ninus fils de Bélus, la Capitale de l'Empire d'Assyrie. A Ninus succédérent Sémiramis, Ninias, & plusieurs autres qui ne nous sont point connus par l'Ecriture. On ignore comment s'appelloit le Roi de Ninive qui fit pénitence à la prédiction de Jonas. Sous Manahem Roi d'Israël, le Roi de Ninive s'appelloit Phul ; & on le prend ou pour Sardanapale, ou pour le pere de cet efféminé, qu'Arbacès Gouverneur de Médie, & Belesis Gouverneur de Babylone, obligérent à se brûler. Ils se firent Souverains ; mais l'Empire d'Assyrie subsista sous le jeune Ninus, qu'ils laissérent regner à Ninive. Belesis, nommé Baladan par Isaïe, est le Nabonassar des profanes. Mérodac son fils ou son petit-fils, étoit ami d'Ezéchias. L'Ecriture garde le silence sur Babylone, jusqu'à Assaraddon. Le jeune Ninus est le Teglatphalassar des saints Livres. Il renversa le Trône de Damas ; & après avoir vaincu Phacée Roi d'Israël, il fit passer une grande partie des dix Tribus en Assyrie. Salmanasar son successeur prit Samarie, après trois ans de siége, & il transporta dans son pays le reste des dix Tribus. Sennacherib succéda à Salmanasar, & après avoir fait la guerre en Egypte, vint périr dans la Judée. Assaraddon, surnommé Sargon dans Isaïe, prit la place de son pere Sennacherib. Il se rendit Maître de Jerusalem, & il se saisit du Roi Manassé qu'il emmena à Babylone. Babylone avoit été réunie à son Empire, au défaut de la race de Belesis. Saosduchin son successeur est, à ce qu'on croit, le Nabuchodonosor dont il est fait mention dans le Livre de Judith. Chinaladdon ou Sarac gouverna l'Assyrie après Saosduchin. Nabopolassar Satrape de Babylone, & Astyage fils de Cyaxare, Roi de

Médie, dont le premier est nommé Nabuchodonosor, & le second Assuerus, dans l'Ecriture, assiégérent Sarac dans Ninive. Cette Ville fut prise, & les Etats de Sarac furent partagés entre les deux Conquérans. Cet abrégé de l'article d'Assyrie peut donner une idée suffisante des autres.

Dans la Dissertation sur ces paroles : *Une Vierge concevra & enfantera un fils, & vous l'appellerez Emmanuel* ; le Pere Calmet expose d'abord les circonstances historiques de cette fameuse Prophétie, puis après avoir remarqué que les Auteurs Catholiques n'ont sur ce sujet qu'un sentiment, qui est qu'elle regarde l'Incarnation du Fils de Dieu, & sa Naissance d'une Mere-Vierge ; il entre dans le détail des diverses maniéres dont on l'explique. Les anciens Peres l'entendent toute entiére du Messie. La Vierge qui conçoit & qui enfante Emmanuel, est Marie, mere de J. C. La Prophétesse, dont il est parlé au chapitre 8. est la même sainte Vierge ; & le Fils nommé : *Hâtez-vous de prendre les dépoüilles*, est aussi le Fils de Dieu ; *les deux Rois qui attaquent Juda*, sont l'idolâtrie, l'infidélité, &c. Mais, observe le P. Calmet, la plûpart des nouveaux Interprétes Catholiques distinguent dans cette Prophétie deux personnes qui conçoivent, & qui enfantent ; l'une est la Vierge Marie qui enfante J. C. vrai *Emmanuel* ; & l'autre est la Prophétesse, Epouse d'Isaïe, qui devient mere de *Hâtez-vous de prendre les dépoüilles.* Les Rois qui attaquent Juda sont Phacée fils de Romelie Roi de Samarie, & Rasin Roi de Damas. Le fils d'Isaïe est le signe de la délivrance future de Juda ; & Dieu promet à Achaz qu'avant que cet enfant sçache discerner le bien du mal, & appeller son pere & sa mere, le pays de Juda sera en liberté, & les deux Rois ses ennemis vaincus & dépouillés par le Roi des Assyriens. Le vrai *Emmanuel* est le Prince, dont il est dit au chapitre 9 : *Son nom sera l'Admirable, &c.* & dont le fils d'Isaïe n'étoit qu'une figure, ou un symbole.

Comme ce sont les Juifs qu'on a principalement en vûe, lorsqu'on s'applique à montrer que le sens que les Chrétiens donnent à cette Prophétie, est légitime ; le Pere Calmet s'attache à faire connoître, & à réfuter les sentimens des Rabbins sur cet endroit d'Isaïe. Ils soutiennent que les discours du Prophéte ne concerne ni le Messie, ni Jesus-Christ, ni sa Mere, ni sa naissance. Ils l'appliquent à la naissance d'Ezéchias, ou à celle du fils d'Isaïe, qui fut nommé : *Hâtez-vous de prendre les dépoüilles.* C'est, disent-ils, le sens que toute la suite du discours présente

à l'esprit. Ce sentiment n'est pas nouveau parmi les Juifs, puisqu'on le trouve dans le Dialogue de Saint Justin contre Tryphon. En le réfutant, le Pere Calmet démontre que la Prophétie a nécessairement un sens double, & qu'elle tombe sur des personnes bien différentes, dont les divers caractéres sont exactement marqués. Ceux du Messie sont renfermés dans ces expressions : *Une Vierge concevra, & enfantera un fils, qui sera appellé Emmanuel.* Le Seigneur fera venir *comme une inondation les armées du Roi d'Assyrie dans votre Terre, ô Emmanuel.... Un fils vous est né, & un enfant vous a été donné. La Royauté réside sur son épaule. Son nom sera l'Admirable, le Conseiller, le Dieu fort, le Pere du siécle futur, le Prince de paix ; son empire sera augmenté, & on y jouira d'une paix qui n'aura point de fin. Il s'asseoira sur le Trône de David, & il possédera son Royaume pour l'affermir dans l'équité & dans la Justice, dès à présent & pour toûjours.* Les caractéres qui distinguent les deux fils d'Isaïe d'avec le jeune Emmanuel, ne sont nullement équivoques, selon le Pere Calmet. Du premier qui devoit naître, il est dit à Achaz : *Cet enfant mangera le miel & le beurre, jusqu'à ce qu'il soit en âge de discerner le bien du mal ; & avant qu'il sçache faire ce discernement, la Terre qui vous donne aujourd'hui tant d'inquiétude, sera délivrée de ces deux Rois qui vous font la guerre.* Cela dit, le Prophéte s'en retourna chez lui. La Prophétesse conçut. Elle eut un fils. Environ deux ans après, Teglatphalassar ravagea les Royaumes de Samarie & de Damas, & le Roi de Juda fut délivré de ses deux ennemis.

La défaite de Sennacherib, qui est ici le sujet d'une Dissertation, donne lieu à quelques recherches. L'Auteur examine si l'Ange que Dieu employa en cette occasion, étoit un bon Ange, ou si c'étoit un mauvais Ange. Il rapporte les différens sentimens des Auteurs, sur la maniére dont se fit une si subite & si sanglante exécution. Enfin, il fait des observations sur le lieu où se passa ce terrible événement. La plûpart des Juifs & des Commentateurs Chrétiens croyent que ce fut au siége de Jerusalem formé par Rabsacès. Mais, dit notre Auteur, nous tenons pour indubitable, que ni Sennacherib, ni Rabsacès, ne formérent jamais le siége de Jerusalem. Lorsque Rabsacès alla contre cette Ville, avec ordre de la sommer de la part du Roi d'Assyrie, il étoit accompagné de quelques Troupes, mais il n'assiégea pas la Ville. Ces Troupes s'en retournérent dès le lende-

main

main joindre le gros de l'Armée, qu'elles avoient laissée devant Lachis. Cependant Sennacherib avoit abandonné le siége de cette Place, pour s'attacher à celui de Lebna, qui n'en étoit pas loin. Ce fut là qu'il apprit la marche de Tharaca Roi de Chus, & qu'il prit aussi-tôt la résolution de marcher contre lui.... Le troisiéme ou le quatriéme jour après son départ, l'Ange du Seigneur fit mourir en une nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son Armée. Ce fut donc sur le chemin de l'Egypte, & ce ne fut pas auprès de Jerusalem qu'arriva cette défaite.

Ces paroles d'Isaïe : *Nous l'avons vû, & il étoit sans beauté*, fournissent au Pere Calmet la matiére d'une Dissertation. On y trouve deux traditions fort opposées sur l'air & les traits du Sauveur. Selon l'une, J. C. étoit, même corporellement, le plus beau des enfans des hommes : selon l'autre, il n'offroit rien aux yeux que de laid & de méprisable. Le Pere Calmet prend un sentiment mitoyen. » Il y a, dit-il, une certaine beauté mondai- » ne, charnelle, efféminée, qui ne convenoit point à J. C. & » qu'on peut assurer qu'il n'avoit pas. Elle est trop opposée à ce » que l'Ecriture nous dit de ce divin Sauveur ; à sa vie laborieu- » se, pénitente, mortifiée, pauvre ; à sa qualité d'homme de » douleur, & de victime destinée à expier par sa mort les pé- » chés du monde. Les charmes de la beauté, l'agrément du vi- » sage, les ris, les maniéres enjoüées, l'assemblage de tout ce » qui rend l'homme aimable, gracieux, agréable, suivant l'i- » dée du monde, ne se trouvoit point assurément en J. C. & si » l'on veut faire consister en cela la beauté ; on peut avancer » qu'il n'étoit point beau.... Mais si l'on veut aller à l'autre » extrémité, & soutenir que le Seigneur étoit difforme, disgra- » cié de la nature, d'un air rebutant, petit, mal-fait, d'une phy- » sionomie basse, d'un abord sévére, d'un visage austére, d'un » ton de parole rude, plat & desagréable ; qui ne se sentira scan- » dalisé d'une pareille peinture ?... Il faut donc garder un mi- » lieu, & dire que J. C. n'eut rien qui le fit remarquer ni dans » sa beauté, ni dans les qualités contraires. Il parut dans le mon- » de comme un autre homme, ni plus grand, ni plus petit, ni » plus beau, ni plus mal fait qu'à l'ordinaire. Il avoit apparem- » ment le teint basanné & olivâtre des Juifs de la Palestine. Il » pouvoit, selon le Pere Vavassor, tenir de l'air guerrier & » martial des Galiléens. Il n'étoit pas d'une taille fort au-dessus » de la médiocre. S'il eût été fort haut, Zachée n'eût pas été

» obligé de monter sur un sycomore pour le voir, & pour le
» distinguer dans la foule, &c.«

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE LONDRES.

MOnsieur Swindin a fait une Dissertation sur la nature & sur le lieu de l'Enfer : il le place dans le Soleil, parce que le Soleil est un feu qui brûle toujours, qui se trouve au centre de notre tourbillon, dans le lieu le plus éloigné de l'empire ou du séjour des Bienheureux. Il ajoûte, que le diable qui vouloit se faire adorer dans son trône, a fait adorer le Soleil par plusieurs Nations. Le chapitre xvj. *v.* 8. *&* 9. de l'Apocalypse, détermine l'Auteur de ce Systême.

DE LEIPSIC.

T. Fristch Libraire, fait traduire en Allemand la Méchanique du Feu, de M. Gauger. On a cependant la description d'une Cheminée semblable à celles de cet Auteur, dans un Livre Allemand imprimé à Leipsic en 1699. On dit que Jean Heiden Hollandois, est l'Inventeur de ces Cheminées.

XXXV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 27. AOUST M. DCCXIV.

HENRICI DODWELLI DE PARMA equestri *Woodwardiana* Dissertatio. Accedit *Thomæ Neli* Dialogus inter Reginam Elizabetham & Robertum Dudleïum Leycestriæ & Acad. Oxoniensis Cancellarium, in quo de Acad. ædificiis præclarè agitur. Recensuit ediditque *Tho. Hearne*, A. M. Oxoniensis, qui & *Dodwelli* Operum editorum Catalogum præmisit. Oxonii, è Theatro Sheldoniano, 1713. Impensis editoris : C'est-à-dire : *Dissertation d'Henri Dodwel, sur un ancien Bouclier du Cabinet de M. Woodward. L'on y a joint un Dialogue de Thomas Neale, entre la Reine Elizabeth & Ro-*

bert Dudley, Comte de Leicester & Chancelier de l'Université d'Oxford, touchant les principaux édifices de cette Université. Le tout imprimé par les soins de Tho. Hearne, &c. A Oxford, du Théatre de Sheldon. 1713. *in*-8°. *p.* 150.

LE Monument qui fait le sujet de cette Dissertation, & que M. *Woodward*, célébre Médecin, Professeur au Collége de Gresham, & de la Société Royale de Londres, conserve précieusement dans son cabinet, est un ancien bouclier votif, que feu M. *Conyers*, curieux Antiquaire, avoit tiré de la boutique d'un Serrurier. Ce bouclier est de fer doré, de figure ronde, a quatorze pouces & demi de diamétre, & pése quarante-une onces. L'on apperçoit à la surface intérieure quelques vestiges de l'anse qui servoit à l'attacher au bras du cavalier qui le portoit. La surface extérieure, qui est du travail le plus exquis, représente Rome prise & brûlée par les Gaulois, sous la conduite de Brennus ; les Romains qui rachétent de l'incendie le Capitole, en pesant aux Gaulois une certaine quantité d'or ; la venue de Camille ; la terreur & la fuite des Gaulois ; plusieurs édifices publics ; des cavaliers, des fantassins, des casques, des cuirasses, des bottines, des selles, des boucliers, des sabres, des javelots, des étendarts, &c. Tout cela ouvre un beau champ à l'érudition peu commune de M. *Dodwel*, & lui donne occasion de faire plusieurs observations importantes sur les différentes sortes d'armures des Romains & des Gaulois dans les différens siécles, & de hazarder diverses conjectures, qui font honneur à son jugement & à sa grande sagacité.

Ses premieres recherches roulent sur le tems où l'on pourroit soupçonner qu'auroit été fabriqué le bouclier dont il s'agit. L'élégance & la perfection de l'ouvrage ne permettent (selon lui) d'en placer la fabrique, que dans les meilleurs siécles de l'Empire Romain, ou depuis le rétablissement des beaux Arts en Europe. Mais les traces d'antiquité qu'on remarque dans ce monument, qui paroît même avoir été réparé plus d'une fois, s'opposent à ce dernier sentiment. De plus, l'armure des cavaliers y est toute différente de celle qui étoit en usage dans les moyens & dans les bas siécles de l'Empire. On ne voit point ici d'étriers ; la forme des boucliers n'a point de ressemblance avec celle de nos écus modernes chargés d'armoiries ; les casques sont sans visieres ; les édifices y font voir Rome encore toute

Payenne. En un mot, tout ce que ce bouclier offre aux yeux de militaire, semble entiérement conforme à l'ancienne discipline des Romains, & ne ressent en rien la décadence des siécles postérieurs.

L'Ouvrier en représentant sur ce bouclier l'événement dont il est question, s'est accommodé aux usages de son tems, fort différens de ceux qui avoient cours dans le siécle de Camille. Les Gaulois sont armés comme les Romains; d'où M. *Dodwel* croit pouvoir inférer que cet Ouvrier travailloit lorsque les Gaulois qui habitoient au deçà des Alpes, avoient été déja reçus au nombre non-seulement des Citoyens Romains, mais encore des soldats qui composoient les Légions, & ne conservant plus rien de leurs anciennes coutumes, soit civiles, soit militaires, avoient adopté toutes les maniéres Romaines. Cela arriva, selon lui, après la premiere Dictature de Jules César, qui accorda le droit de Bourgeoisie Romaine aux Gaulois de de-là le Pô, comme ceux de deçà l'avoient reçu auparavant de *Cn. Pompeïus Strabo*, pere du grand Pompée. Ainsi, suivant cette hypothése de l'Auteur, ce bouclier ne sçauroit être plus ancien que le siécle d'Auguste.

Il ne peut non plus être fort postérieur à ce même tems, (continue-t-il) & doit au moins avoir précédé celui de Trajan, comme le montre assez la forme des étendarts portés sur ce bouclier par les Cavaliers. Cette forme est des plus simples; ce n'est qu'une longue piéce de toile, ou de quelqu'autre étoffe attachée au bout d'une pique. On commença sous Trajan & ses Successeurs à s'éloigner de cette simplicité; on suspendit les drapeaux à une tringle de bois qui croisoit le haut d'une pique; on y plaça les images des Dieux, & des Empereurs; on y attacha des figures de dragons, coutume qui passa des Parthes aux Perses, & de ceux-ci aux Romains. Il est donc hors de doute (dit M. *Dodwel*) que ce bouclier a été fabriqué avant l'Empire de Trajan.

Il observe ensuite, que du tems d'Auguste les Romains n'avoient pas encore porté la sculpture jusqu'à ce point de perfection qui semble donner de la vie & du mouvement aux figures, comme on en remarque dans celles du bouclier de *M. Woodward*: que ce ne fut que sous l'Empire de Néron que les Romains parvinrent à égaler les Grecs dans cet art; mais que ce talent ne se soutint pas long-tems parmi eux; d'où il conclut que le régne de Néron est le terme le plus vrai-semblable auquel on puisse fixer la fabrique de ce bouclier.

Le fer qui le compose est des plus durs & des plus compactes ; ce qui donne lieu à l'Auteur de faire plusieurs remarques curieuses sur les divers moyens employés anciennement pour la trempe du fer. La petitesse & la forme ronde de ce bouclier, font connoître qu'il étoit du genre des targes destinées à la Cavalerie, & qui ne couvroient que le haut du corps du Cavalier. M. *Dodwel*, à cette occasion, entre dans un détail historique sur ce qui concerne les différentes especes de boucliers en usage chez les Grecs & chez les Romains, & nous rend un compte fort exact des divers changemens qu'ils ont reçus de siécle en siécle. Du tems de *Polybe*, il paroît que les Romains ne garnissoient point encore de métal leurs boucliers ; & sous Jules César ils se contentoient d'en fortifier le milieu (appellé *umbo*) par des plaques métalliques, ornées de différentes sortes de masques. Celui qui occupe le centre du bouclier, dont nous parlons, represente le muffle d'un bœuf (selon l'Auteur.) Il observe que dès le tems de Jules César les Cavaliers armoient leur tête de casques de métal nommés *Cassides ;* & que l'usage des boucliers métalliques, appellés *Bucculæ*, qui répondoient aux casques, est plus ancien que *Juvenal :* mais que l'Infanterie porta des casques de cuir (appellés *Galeæ*) jusqu'à l'Empire de *Gratien.*

Parmi les Cavaliers Romains qui paroissent sur ce bouclier ; les uns n'ont point de barbe, & ce sont les plus jeunes ; les autres sont barbus, & de ce nombre est le Dictateur Camille, devant lequel marche un fantassin, qui avec un geste menaçant, le casque en tête, & couvert de son bouclier, porte les ordres du Dictateur à Brennus qu'on voit à pied la tête nuë, & soutenant de la main gauche une balance, dans l'un des bassins de laquelle il a mis son épée. La plûpart des Cavaliers Romains ont des selles ; les Cavaliers Gaulois n'en ont point, excepté un seul. Les casques des uns & des autres sont ornés de pannaches ou d'aigrettes de différente figure, & différemment attachées au sommet de ces casques. Aux uns ce sont des queuës de cheval qui sortent d'une espece de tuyau conique ; aux autres ce sont des crinieres de cheval engagées le long d'une crenelure. M. *Dodwel* nous explique toutes ces différences avec une exactitude assaisonnée de l'érudition la plus recherchée ; après quoi il passe à l'examen des épées, des piques, des boucliers & des cuirasses ; ce qui l'engage à nous faire part sur tout cela de quantité d'observations nouvelles & singulieres.

Comme les chevaux representés sur ce monument n'ont ni freins, ni brides; l'Auteur remarque que c'étoit chez les Romains une ancienne coutume de débrider les chevaux dans les combats de Cavalerie. Il se persuade qu'un vieillard à longue barbe, & sans armes, qui suit à quelque distance les Cavaliers Romains, pourroit bien être le Héraut d'Armes, appellé en latin *Fecialis;* & que deux autres vieillards qui paroissent presque en même équipage derriere Brennus, sont peut-être les deux Officiers, appellés *Patres patrati*, l'un Gaulois, & l'autre Romain.

M. *Dodwel* tire un grand indice pour l'ancienneté de ce monument, de ce que les figures y ont les bras nuds jusqu'aux épaules; surquoi il fait plusieurs remarques sur les tuniques à manches & sans manches. Il remarque que le vêtement appellé *Sagum*, servoit à couvrir les cuisses, & à soutenir l'épée, & qu'il s'attachoit à l'extrémité de la cuirasse, laquelle ne descendoit pas plus bas que le ventre. Les Antiquaires liront sans doute avec plaisir tout ce qu'il a rassemblé dans les derniers articles de cette Dissertation touchant les différentes sortes de casaques destinées aux soldats Romains, & touchant leur chaussure, appellée *Caliga*. C'est un détail dans lequel nous ne pourrions le suivre sans trop allonger cet Extrait; mais qui d'ailleurs nous fait regretter que l'Auteur soit mort sans avoir achevé cet Ouvrage, où il auroit éclairci ce qui reste encore d'obscur dans ce précieux monument de l'antiquité Romaine.

A l'égard de la seconde piéce qu'on trouve dans ce volume, c'est un Dialogue en vers Latins élegiaques, composé par *Thomas Neale*, & dans lequel cet Auteur introduit la Reine Elizabeth visitant les Colléges de l'Université d'Oxford, accompagnée de *Robert Dudley*, Comte de Leycester, & Chancelier de cette Université, lequel lui explique en six Vers l'établissement de chacun de ces Colléges. Chaque sixain est accompagné d'une planche fort proprement gravée, qui met sous les yeux du Lecteur l'édifice dont il s'agit.

Nous ne devons pas oublier d'avertir que M. *Hearne* Editeur de ce volume a fait imprimer à la tête un catalogue de tous les Ouvrages de M. *Dodwel* qui ont été publiés.

TABIDORUM THEATRUM, SIVE PHTHISIOS, *Atrophiæ, & Hecticæ Xenodochium. Item vestibulum Tabidorum Autore Christ. Bennet Med. Doct. Colleg. Londinensis Socio* Opuscula diu frustrà *quæsita. Lugduni Batavorum, apud Jo*

hannem Coſſer. 1714. C'eſt-à-dire, *le Théatre des Phthiſiques, par M. Bennet.* A Londres, chez Jean Coſſer. 1714. vol. in-12. pag. 160.

L'Auteur examine dans ce Livre, dont ce n'eſt ici qu'une réimpreſſion, la nature de la Phthiſie, il propoſe divers remédes contre ces maladies, & confirme par des Obſervations hiſtoriques la plûpart de ſes réfléxions : mais on ne voit pas bien quelle eſt la méthode qu'il s'eſt propoſée. Quoiqu'il en ſoit, il commence d'abord par diſcourir ſur la digeſtion des alimens dans l'eſtomac, ſur l'acidité de la ſalive, & ſur l'acide du ventricule : puis il vient à la couleur du ſang, à la circulation, & à pluſieurs autres articles concernant le liquide contenu dans les vaiſſeaux. L'examen des crachats dans les Phthiſiques eſt d'une grande importance, & c'eſt à quoi notre Auteur s'attache beaucoup ici ; il parle enſuite du crachement de ſang, & de la maniere de le guérir ; après quoi il traite de l'uſage du lait.

Le lait, ſelon lui, convient aux perſonnes bien conſtituées qui ſe ſentent une grande envie d'en uſer, & qui en même-tems ont le ſang trop chaud & trop bouillant, on peut le leur donner au lieu de viande. Il convient encore à ceux en qui la bile âcre ſurabonde, & qui paroiſſent avoir par-là quelque diſpoſition à la Phthiſie : mais notre Auteur le défend abſolument lorſque la Phthiſie a pris racine ; & il prétend que le lait au lieu de ſe changer alors en nourriture, ſe coagule dans les uns, ce qui fait mille obſtructions, & dans les autres ſe tourne en bile & en ſanie, ſurtout ſi l'on y mêle du ſucre, d'où il arrive que les eſprits ſont étouffés, que la poitrine eſt refroidie, & que l'expectoration s'arrête, ou ſe ralentit, que ſouvent même on reſſent de grands maux de tête. Il conſeille dans cette occaſion l'uſage du petit lait, comme très propre à lever les obſtructions des viſceres, & à faciliter le cours des ſucs nourriciers. A ces réfléxions il joint l'exemple. Un vieillard de quatre-vingt ans, malade d'une Phthiſie, cauſée par un ſuc âcre & viſqueux qui conſumoit la ſubſtance du corps, & en même-tems bouchoit les orifices des vaiſſeaux capillaires, fut mis par les Médecins à l'uſage du lait : mais peu de jours enſuite les ſymptômes de la maladie augmenterent, & le vieillard mourut. On l'ouvrit, & on lui trouva l'inteſtin tout rempli de lait caillé.

On a coutume dans les maladies de poitrine qui viennent d'âcretés, & principalement dans la toux, de recourir aux mucila-

ges & à plusieurs choses douces, comme le miel & le sucre; pour empêcher le picotement des sucs; l'Auteur ne désaprouve pas cette pratique, & il dit que lorsqu'on ne peut avoir d'autres remédes, ceux-là peuvent quelquefois convenir, surtout si la toux est pressante; mais il avertit que souvent on appaise la toux par des remédes qui n'ôtent point la cause du mal, & il dit que c'est faire comme celui qui ébranche un arbre, & qui en laisse la racine. La toux est l'effet d'une sérosité piquante qui se sépare d'un sang mal conditionné. Or le sucre & le miel s'aigrissant aisément sont très-capables, non-seulement d'entretenir, mais d'augmenter sa cause de la toux, & de conduire enfin à une Phthisie incurable. L'usage des alimens miellés ou sucrés cause ordinairement des amertumes de bouche, & des rapports accompagnés de puanteur. Un peu de miel ou de sucre enfermé dans une bouteille avec du moût, y cause une prompte fermentation. Si l'on jette sur de la chair du sucre rapé, & qu'on mette cette chair dans un lieu exposé au chaud, elle se corrompra plus promptement qu'une autre où l'on n'aura point mis de sucre. Le *Cholera-morbus*, l'une des plus terribles maladies, dont le corps humain puisse être affligé, est souvent produit par l'usage du miel & du sucre.

De tous les remédes qui peuvent convenir aux poumons, il n'en est guéres de plus spécifiques que ceux qui se tirent des fumées & des vapeurs. Une vapeur humectante les rafraîchit & les ramolit, s'ils sont trop desséchés & trop tendus. Une fumée dessechante leur rend leur ressort s'ils sont devenus trop lâches, & elle les débarasse de la mucosité vicieuse qui les enduit; & l'une & l'autre sagement mêlées sont capables de guérir les ulcéres de ces parties. Un Marchand de Londres avoit un ulcére au lobe gauche du poumon, étoit tourmenté d'une toux invetérée, crachoit le sang, & avoit tous les symptômes qui accompagnent d'ordinaire la Phthisie. Pour le tirer de ce triste état, on eut recours aux remédes, dont nous venons de faire mention, & ces remédes eurent un si grand succès que le malade guérit parfaitement, & se porta bien pendant six années, au bout desquelles étant mort, & ayant été ouvert, on lui trouva toutes les marques d'un poumon, qui après avoir été ulceré, s'étoit cicatrisé; on apperçut même dans la trachée artére diverses cicatrices qui ne laisserent pas douter qu'elle n'eût été rongée par l'humeur âcre qui causoit la toux, & ensuite guérie par le moyen des vapeurs & des fumées respirées. L'Auteur dit avoir vû des

Phthisi-

Phthisiques jetter en toussant des portions membraneuses de la trachée artére, lesquelles avoient été enlevées de cette partie par le flux continuel d'une humeur salée; & il ajoute avoir guéri plusieurs de ces Phthisiques, dont quelques-uns vivent encore: il rapporte même que deux malades qui rendoient par morceaux leurs poumons, ont recouvré la santé par le même moyen. Ces fumées au reste & ces vapeurs se doivent respirer par le moyen de certains instrumens fabriqués à ce dessein, & l'Auteur en donne la description par des figures.

Mais quelles sont les choses dont il faut faire respirer la fumée? C'est ce que nous ne devons pas oublier de remarquer ici. L'Auteur donne là-dessus trois receptes.

Premiere recepte. Racine d'*Enula*, quatre onces, d'Acorus, deux onces; feuilles d'hyssope, de marube, de lierre terrestre, de chacunes une poignée; sommitez de romarin, de melisse, de chacun une poignée; graines d'anis bien pilées, raisins secs, mondés de leurs pepins, neuf onces, faites cuire le tout dans une suffisante quantité d'eau d'hyssope, d'Enula, ou même dans de l'eau commune.

Seconde recepte. Reguelisse rapée, cinq onces; feuilles de tussilage, de sauge, de guimauve, de pulmonaire, de scabieuse, de chacunes deux poignées; sommitez de marjolaine, fleurs de bétoine, de chacunes une poignée; orge mondé, une livre; graines d'anis, de fenugrec pilées, de chacune trois onces, faites cuire le tout dans une suffisante quantité d'eau.

Cet Ouvrage montre la maniere dont les Phthisiques doivent être gouvernez tant en ce qui regarde les remédes, que le régime de vivre. La nature, les causes & les signes de la Phthisie y sont expliquez, & on peut dire que l'Auteur ne laisse presque rien à désirer de tout ce qui peut contribuer à donner une parfaite connoissance de cette maladie, tant par rapport à la theorie, qu'à la pratique.

Comme l'Ouvrage est depuis long-tems connu du Public, nous ne croyons pas en devoir donner un plus long Extrait.

HISTOIRE DE CONSALVE DE CORDOUE,

Surnommé le Grand Capitaine. Par le R. P. Duponcet de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Jean Mariette, rue saint Jacques, aux Colomnes d'Hercule. 1714. in-12. 2. vol. 1. vol. p. 367. 2. vol. pag. 340.

CEtte histoire commence par le mariage & les Portraits de Ferdinand V. Roi d'Arragon, & d'Isabelle, Heritiere de la Castille. » Il ne seroit pas aisé de décider, dit l'Auteur, si » de régner en Castille, fut un sort plus heureux pour Ferdi- » nand, que d'avoir une épouse telle qu'Isabelle. Car à la consi- » dérer, comme la représentent ceux qui en ont écrit, un agré- » ment particulier répandu sur son visage, & tous les traits fort » réguliers, un teint blanc & délicat, un air modeste & gracieux, » une pudeur qui étoit l'exemple de sa Cour, une gravité natu- » relle, & qui n'attendoit rien de l'art & de l'affectation, le » moyen que tout cela se trouvât dans cette Princesse sans don- » ner beaucoup de goût pour elle à son époux. Toutefois ce qui » la rendoit plus digne encore de son estime & de son attache- » ment, c'est qu'elle l'aimoit tendrement; & qu'encore qu'elle » ne fût pas sans quelque jalousie, à quoi Ferdinand ne don- » noit que trop de lieu, elle sût toujours la renfermer dans son » cœur, & la tenir dans le silence. Autant qu'on l'aimoit de la » voir si bien-faisante, & sachant toujours assaisonner de poli- » tesse & d'esprit les graces & les dons qu'elle faisoit, autant » admiroit-on son courage de vouloir partager avec son époux » tous les travaux & toutes les fatigues de la guerre. Elle se trou- „ voit presque toujours à l'armée avec lui; & quand il avoit en- „ trepris quelque siége, il n'y avoit rien qu'elle ne fit pour lui „ en assurer le succès. On la voyoit tantôt parcourir divers „ lieux, & donner ses ordres pour les vivres & les munitions; „ tantôt occupée à faire applanir les chemins pour la facilité „ des convois... On prétend même qu'ayant encore l'esprit & „ le cœur plus élevez que Ferdinand, c'étoit elle qui lui inspi- „ roit tous ses grands desseins, qui le soutenoit dans l'exécu- „ tion, & qui en inventoit les moyens, &c. Sous leur Régne „ brillerent entr'autres trois grands Hommes; sçavoir le Cardi- „ nal Ximenès, Christophe Colomb, & Consalve. Le Pere Duponcet fait connoître les deux premiers par un précis de leur vie.

Consalve naquit à Cordouë d'une Maison très-illustre. Comme il n'étoit que Cadet, il n'eut qu'un assez foible appanage, & son propre mérite lui tint lieu de richesses. Il s'étoit déja fait la réputation d'un Cavalier très-accompli lorsqu'Isabelle l'appella à sa Cour. „ A peine s'y fut-il montré, dit notre Auteur, que sa „ taille, sa bonne mine, certain air de noblesse & de grandeur,

„ répandu ſur tous ſes dehors, une grace toute particuliere à
„ parler, & comme un charme ſecret dans le ſon de ſa voix &
„ de ſa parole, dont tout le monde étoit enchanté, l'eurent
„ bien-tôt diſtingué de tous les autres Courtiſans. Il en fut de
„ même de ſon adreſſe, ſoit pour les courſes de chevaux, ſoit
„ pour les exercices militaires, tantôt à l'Eſpagnole avec des
„ armes ordinaires, tantôt à la Maure avec le dard, ou avec
„ la lance. Il y parut toujours avec tant de ſuperiorité ſur tous
„ ceux qui entroient en lice avec lui; que le peuple ravi de le
„ voir, après mille acclamations & mille applaudiſſemens, lui
„ donna hautement le ſurnom de *Prince de la Jeuneſſe.* Il ſe diſtingua extrêmement dans la guerre que Ferdinand & Iſabelle eurent dès le commencement de leur Régne avec les Portugais; & dans celle qu'ils firent enſuite aux Maures qu'ils chaſſerent du Royaume de Grenade. Ses ſervices leur parurent ſi importans, que depuis ce tems-là il n'y eut point de Seigneur à la Cour pour qui ils témoignaſſent avoir plus d'eſtime. Iſabelle particulierement ne ceſſoit de lui en donner des marques. Un accident qui préceda de peu de jours la priſe de Grenade, lui acquit un nouveau dégré de faveur auprès de cette Princeſſe. Une nuit, pendant qu'elle dormoit, le feu ayant pris à un des rideaux de ſa tente; ſon lit, tout ſon linge, tous ſes meubles de toilette, furent brulez; & à peine pût-elle ſe ſauver. Conſalve répara magnifiquement cette perte. Il fit apporter de chez lui,
„ & préſenter à Iſabelle quantité de linge très-fin & très-bien
„ ouvré, des tapis & des rideaux de lits, des courtepointes de
„ pourpre ou de ſatin, & tout cela rehauſſé d'une broderie &
„ bordé d'une frange d'or, divers habits très-magnifiques, &
„ tels qu'une Reine pouvoit s'en faire honneur. Il n'étoit pas
„ avec Iſabelle lorſque ces préſens lui furent portez; mais au
„ moment qu'il parut: *Ah vraiment*, lui dit-elle, *Seigneur Conſalve, il falloit que cet incendie qui a brûlé ma tente fût bien mauvais, puiſqu'il a fait encore plus de ravage chez vous que chez moi.*
„ Une autre action qui ne déplût pas à Iſabelle, fut ce qui arri-
„ va au départ de la Princeſſe Jeanne ſa fille, lorſqu'elle paſſa
„ d'Eſpagne au Pays-Bas, où elle alloit épouſer Philippe d'Au-
„ triche, fils de l'Empereur Maximilien. Iſabelle ne s'étant pas
„ contentée de la conduire elle-même au port où elle devoit
„ s'embarquer, voulut aller juſqu'aux Vaiſſeaux qui l'atten-
„ doient en pleine mer, & ſe mit avec elle dans la barque qu'on
„ lui avoit préparée pour les joindre. Après lui avoir dit les der-

„ niers adieux sur le bord, voulant regagner le rivage, la mer
„ s'émût tellement par un grand coup de vent qui s'éleva tout-
„ à-coup, qu'on ne pouvoit faire prendre terre à la barque où
„ elle étoit. Les matelots crioient à ceux qui étoient sur le ri-
„ vage qu'on leur apportât des planches, & autres bois néces-
„ saires pour dresser à la hâte un pont, sur lequel ils pûssent la
„ faire repasser. Consalve qui ne l'avoit point quittée, voyoit
„ bien qu'on ne pouvoit ni la tirer de la barque, ni la conduire
„ sur le pont sans quelque péril, à moins que les matelots ne
„ lui donnassent la main. D'ailleurs jugeant aussi qu'il seroit trop
„ indigne d'elle que des hommes d'une si basse condition lui
„ rendissent ce service, il se jette promptement à l'eau tout ri-
„ chement vêtu qu'il étoit, & comme il n'en avoit que jusqu'à
» la ceinture, il supplie la Reine de souffrir qu'il la prenne, &
» la tienne assise sur l'une de ses épaules pour la mettre hors de
» danger de se moüiller. Elle y consent sans peine, se fiant à l'a-
» dresse & à la force du Cavalier. En effet il eut le bonheur de la
» reporter au rivage sans aucun fâcheux accident, & avec l'ap-
» plaudissement de tous ceux qui furent témoins de ce spectacle.
Quelques années après la conquête de Grenade, lorsqu'il fut question de choisir un Général pour porter la guerre en Italie, Isabelle fut la premiere à proposer Consalve, & à solliciter qu'on le préférât à ses Compétiteurs. La prise de Regge, d'Atelle, de Manfredonia, & de Diane, rendit fort éclatante sa premiere expédition. Rappellé par Ferdinand, il reconcilia avec ce Prince les Maures qui s'étoient soulevés; puis ayant pris le commandement d'une Flotte que Ferdinand envoya au secours des Vénitiens; il fit la guerre aux Turcs, & reprit sur eux l'Isle de Céphalonie. Il repassa une seconde fois en Italie par l'ordre de son Roi, qui avoit résolu de s'approprier le Royaume de Naples, si l'occasion s'en présentoit. Les succès qu'eut Consalve dans cette seconde expédition, surpasserent encore les espérances de Ferdinand. On trouve ici une longue suite de batailles, de siéges & d'autres actions militaires dont la lecture est intéressante. Il se rendit maître de Naples & de toutes les Provinces qui en dépendoient; & après en avoir assuré la possession à Ferdinand, il devint par ses exploits mêmes, suspect à ce Prince défiant. Ferdinand se rendit à Naples pour le reprendre, & le remener en Espagne. Quoiqu'il parût combler d'honneur le grand Capitaine, il ne laissa pas de souffrir que les Directeurs des Finances l'accusassent de malversation. » Ces hommes d'affaires, dit le Pere

» Duponcet, ayant prié le Roi de citer Consalve à paroître à » leur Tribunal en présence de Sa Majesté, produisirent leurs » livres où étoit un état exact de la recette & de la dépense, & » firent voir article par article, que la premiere excedoit de beau- » coup la seconde. Consalve sans s'étonner répondit que de son » côté il avoit aussi dressé un état de l'une & de l'autre, par le- » quel il alloit démontrer que bien loin d'être redevable au Tré- » sor royal des sommes qu'on l'accusoit d'avoir ou dissipées, ou » diverties à son profit, c'étoit le Trésor au contraire qui lui étoit » redevable de plusieurs grosses sommes, dont il étoit bien ré- » solu de poursuivre le payement en Justice. Sur cela il ouvre » un livre où étoit écrit pour premier article, dépensé en aumô- » nes & en gratifications faites aux Monasteres de l'un & de l'au- » tre sexe, & à plusieurs Communautez de Prêtres, afin que les » pauvres, & toutes ces personnes pieuses obtinssent du ciel par » leurs bonnes prieres la prosperité des Armes de Sa Majesté, » deux cens mille sept cens trente-six écus d'or, & neuf piastres. » Second article : dépense en espions pour découvrir les des- » seins secrets des ennemis, & se servir de cette connoissance » pour les rompre ou les traverser, autres écus d'or au nombre » de six cens mille quatre cens quatre-vingt-quatorze. Il alloit » passer à un troisiéme article, lorsque ceux qui étoient présens, » & qui ne se trouvoient pas intéressez à cette reddition de » comptes, se prirent à rire de toutes leurs forces.... Les Tré- » soriers parurent très-interdits..... Ferdinand avoit écouté les » parties avec un grand sang froid, & sans paroître pancher plus » d'un côté que de l'autre. Mais comme il vit d'abord que tout » ce qui se passoit sous ses yeux, n'aboutiroit à rien, & d'ail- » leurs se représentant combien il étoit indigne de faire rendre » compte de quelques millions à un homme qui venoit de lui » livrer un grand & puissant Royaume qu'il avoit conquis, il » leva la séance, & ne voulut plus qu'on lui parlât de cette af- » faire. Consalve étant de retour en Espagne avec Ferdinand, » en reçut de si grandes marques d'indifférence, qu'il s'éloigna » de la Cour, & alla achever ses jours à Loxe. Sur la fin de sa » derniere maladie, qui fut une fiévre double-quarte, on le trans- » porta à Grenade où il mourut dans tous les sentimens de Reli- gion que devoit avoir un Chrétien. Sa mort arriva le 2 Décem- bre de l'année 1515; & il avoit vêcu 62 ans, 3 mois & 11 jours.

Le P. Duponcet termine l'Histoire de Consalve par un portrait

de ses mœurs, qui est suivi d'un parallele ingénieux entre ce grand Capitaine & Scipion l'Afriquain.

Comme la Vie de Consalve écrite par Paul Jove est la principale source d'où cette histoire a été tirée, notre Auteur fait quelques observations sur l'ouvrage, sur la personne, & sur la méthode de cet Historien. Paul Jove a été accusé de manquer de fidelité dans ses Ecrits; mais selon le P. Duponcet, il étoit plus passionné qu'infidéle. » Il ne s'en cachoit pas lui même, » ajoûte ce Pere, & il publioit hautement qu'il avoit deux dif- » férentes plumes, l'une d'argent pour quiconque lui étoit fa- » vorable, l'autre de fer pour ceux qui lui étoient contraires. Nous avons une traduction Italienne de son Histoire de Consalve, de la façon de Louis Domenichi, & imprimée à Venise in-8°. en 1557.

MEMOIRE POUR LES NOBLES PREVOST, *Chanoines & Chapitre de l'Eglise Royale de saint Pierre de Mâcon; Défendeurs, contre Me Jean-Baptiste Colin, se disant Sindic né des Etats de la Province du Mâconnois, & les Etats de cette Province, Intervenans.* A Paris, chez Jacques Chardon, ruë du Foüarre. 1714.

LE bruit que cette affaire a fait dans la Province, & la part qu'y prend toute la haute Noblesse du Royaume, nous oblige d'en rendre compte en peu de mots.

En 1713. le Roi accorda des Lettres Patentes au Chapitre de S. Pierre de Mâçon, par lesquelles il confirmoit les Privileges de cette Eglise. Ces Lettres furent enregistrées au Parlement, mais les Elûs des Etats du Mâconnois formerent opposition à l'Arrêt d'enregistrement; parce qu'elles introduisoient, disoient-ils, un droit nouveau, en éxigeant pour être reçus dans ce Chapitre, la Noblesse de quatre degrez descendans. M. Favier, Avocat du Chapitre, & Auteur de ce Mémoire, prétend y faire voir que les Etats du Mâconnois sont non-recevables en leur opposition. Toute l'autorité de ces Etats consiste, selon lui, à faire l'imposition des tailles, à régler ce qui regarde les grands chemins, les ponts & les chaussées, ils n'ont donc point de pouvoir pour former opposition à l'enregistrement des Lettres Patentes. D'ailleurs, des trois Ordres de la Province, il n'y a que la Noblesse qui ait quelque intérêt dans cette affaire. L'on n'é-

coutera pas certainement les Nobles, quand ils voudront contre leur propre honneur avilir un Chapitre dont les Prébendes sont destinées à l'ancienne Noblesse. Toute la haute Noblesse du Royaume a intérêt de conserver l'éclat de ce Chapitre, où des Cadets peuvent trouver un établissement honnête.

Au fond les Lettres Patentes n'établissent point un droit nouveau, il paroît par tous les Procès verbaux fait pour la réception des Chanoines depuis 1622. qu'on a toujours exigé la preuve de la Noblesse des trisayeux. Les Lettres Patentes de l'année 1553. par lesquelles Henri II. consent à la sécularisation (ce Chapitre étoit auparavant Regulier) portent *aux charges & condition de tout temps gardées..... de ne recevoir en icelle pour Chanoines aucune personne qui ne soit dûement qualifiée de Noblesse de sang, dont la preuve de quatre lignées sera faite avant la reception.* Ces quatre dégrez sont, comme le Roi s'en explique au Pape dans la Supplique pour la sécularisation, les quatre dégrez d'ascéndans. Suivant le dispositif de la Bulle on ne doit recevoir de Chanoines dans cette Eglise, *nisi nobili genere ad quartum usque gradum ascendentium procreati fuerint.* Si le Chapitre ne rapporte point de preuve plus ancienne de cet usage, c'est que l'Eglise de S. Pierre a été brûlée par accident en 1070, qu'elle a été rasée en 1471. dans la guerre des Bourguignons, qu'elle a été pillée sur la fin du seiziéme siécle par les Prétendus réformez. L'Arrêt de 1710. opposé par les Etats du Mâconnois, n'étoit fondé que sur le défaut d'enregistrement des titres du Chapitre.

Par Arret de la Grand'Chambre du 14. Août dernier les Etats du Mâconnois furent déboutez de leur opposition, conformément aux Conclusions de M. l'Avocat Général Joli de Fleury.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

D'AMSTERDAM.

FRançois Alma a imprimé le premier Tome de Campege Vitringe Professeur en Théologie sur le Prophéte Isaïe ; il y aura trois volumes in folio.

DE LONDRES.

IL paroît en Anglois un nouvel abrégé d'Anatomie, par M. Chefelden Chirurgien & Membre de la Societé Royale de Londres. Ce Livre eſt eſtimé pour la méthode, & à cauſe des nouvelles découvertes de l'Auteur.

DE WITTEMBERG

M Georges Bejer Profeſſeur de Droit dans l'Académie de cette Ville a fait imprimer à Leipſic un abrégé du Droit criminel ſelon la Conſtitution Caroline, comparée avec les Loix de pluſieurs autres pays. On trouve dans ce Livre le texte de la Conſtitution avec des Scolies. L'Auteur paſſe pour un des plus habiles Juriſconſultes qu'il y ait en Allemagne.

XXXVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 3. Septembre M.DCCXIV.

HISTOIRE DU REGNE DE MOULEY ISMAEL *Roi de Maroc, Fez, Tafilet, Souz, &c. De la revolte & fin tragique de pluſieurs de ſes enfans & de ſes femmes; des affreux ſupplices de pluſieurs de ſes Officiers & Sujets; de ſon génie, de ſa politique, & de la maniere dont il gouverne deſpotiquement ſon Empire; de la cruelle perſecution que ſouffrent les Eſclaves Chrétiens dans ſes Etats, avec le recit de trois voyages à Miquenez & Ceuta pour leur redemption, & pluſieurs Entretiens ſur la Tradition de l'Egliſe pour leur ſoulagement. Par le Pere Dominique Buſnot Religieux de la Congrégation Réformée de l'Ordre de la Très-Sainte Trinité, un des Commiſſaires pour la Redemption des Captifs dans les Etats de Maroc.* A Rouen, chez Guillaume Behourt, Imprimeur de l'Archevêché, à la Ville de Veniſe. 1714.-in-12. pag. 387.

CE volume eſt diviſé en deux parties. La premiere eſt purement hiſtorique; la ſeconde eſt une ſuite d'Entretiens affectueux ſur la redemption des Captifs. L'Auteur & ſes aſſociez ayant abordé à Salé au commencement de Novembre de l'année 1704, arriverent le 19. du même mois à Miquenez où le

le Roi de Maroc fait sa residence. C'est une Ville de mediocre grandeur. On n'y voit nulle maison considérable, les Grands du Royaume ayant souvent éprouvé qu'ils ne pouvoient se loger d'une maniere convenable sans s'attirer la réputation d'avoir de l'argent, ce qui leur suscitoit de mauvaises affaires auprès du Roi. Les ruës n'y sont point pavées, & l'on y est toujours ou étouffé par la poussiere, ou enfoncé dans la boue. Les ruës les plus larges sont dans le quartier des Juifs; l'on y voit des boutiques ouvertes garnies de marchandises: mais dans le reste de la Ville les rues sont serrées entre deux murailles, avec quelques ouvertures de temps en temps où l'on ne découvre que de pauvres artisans, ou des vendeurs de fruits; car les maisons n'ont aucune fenêtre sur la ruë, & se terminent presque toutes en terrasses. On y remarque quantité de ruines causées par le caprice du Roi, qui fait sans cesse abattre, & par l'impuissance où il a mis les habitans de rien rebâtir, s'étant depuis quelques années saisi de tous les fours à chaux. A la description de la Ville, l'Auteur joint les portraits des principaux Ministres de la Cour de Maroc. Par leur entremise il eut une audience publique du Roi. » Ce Prince étoit assis à platte terre, les jambes » nues & croisées, avec des babouches jaunes à ses pieds. Ses » habits & son turban étoient blancs; il se couvroit le menton » de sa bernous; il n'avoit pour tous Gardes que vingt ou trente » Noirs armez de sabres & de grands fusils; il en vint encore » environ cent au milieu de l'audience: mais ils furent aussitôt » renvoyez. Derriere lui étoient deux petits Noirs, l'un des» quels tenoit parassol sur sa tête. A la porte du Palais ou Serail » paroissoit une cheval attelé à une chaise à rideaux rouges; & » un peu plus loin plusieurs chevaux de selle. Son Talbe (ou » Docteur) étoit devant lui en face assis sur ses talons, avec un » Livre sous son bras, & à ses côtez étoient sept ou huit Al» cayds, pieds nuds, & sans turban. Environ à vingt pas du » Roi, poursuit le Pere Busnot, nous fîmes trois profondes » reverences en approchant toujours, & nous nous arrêtames » à dix pas..... Le Roi parla le premier, commençant par le salut » ordinaire, nous disant que nous étions les bien-venus, & qu'il » étoit bien-aise de nous voir: il loua le zele & la charité qui » nous faisoient chercher nos freres si loin, & s'étendit ensuite » sur les louanges du Roi, disant que Benache (son Ambassadeur » qui étoit présent) lui avoit fait le recit de ses grandes actions, » & de la maniere généreuse & magnifique, avec laquelle ce

» Grand Monarque l'avoit reçu, regalé, & renvoyé dans ses
» Etats. Il finit par l'éloge de son grand Prophéte, & de sa Loi
» qu'il nous conseilloit d'embrasser pour devenir des saints ; di-
» sant qu'il ne nous le commandoit pas, mais qu'il nous y ex-
» hortoit pour ne pas en répondre devant Dieu. La réponse à
» ce discours fut, que nous avions l'honneur d'appartenir à un
» Monarque qui meritoit bien que les plus grands Rois de la
» terre fissent son éloge ; que nous étions parfaitement instruits
» des moyens de devenir saints ; que c'étoit afin d'y travailler
» que suivant les maximes du Christianisme nous venions si loin
» délivrer nos freres, & prier très-humblement Sa Majesté de
» favoriser les efforts que nous faisions pour leur rendre la li-
» berté. Il nous le promit, & nous congedia après une audience
» de demi-heure. Nous nous retirâmes lui laissant nos presens,
» qui consistoient en plusieurs piéces de riches étoffes, en des
» toiles de Cambray & de Brétagne, & en des étuis damas-
» quinez d'or. Il les fit déployer, & il en fut si content, que
» le même jour il se fit faire une veste d'un drap verd qui lui
» plut sur tous les autres, tant par sa beauté, que parceque
» cette couleur est la plus estimée chez les Mahometans. »
Quelque favorable que parut ce commencement de négociation, diverses difficultez rendirent dans la suite le rachat difficile, & les Peres ne délivrerent cette fois-là que douze esclaves qui leur furent donnez pour les récompenser de leurs présens. Le Roi de Maroc leur déclara qu'il n'en rendroit point pour de l'argent ; & que l'unique moyen d'en tirer de ses mains, étoit de lui remettre trois Maures des Galeres de France pour chaque Chrétien. Sur cette proposition ils repasserent à Cadix, d'où ils deputerent en France pour recevoir les ordres du Roi. Ce qu'on vient de rapporter est tiré du premier chapitre de cet Ouvrage.

Dans le second, le P. Busnot parle du Roi de Maroc, de ses femmes, de ses enfans, de ses écuries, & de l'état present de sa Maison. » Il est âgé d'environ 80. ans, & regne dès l'an
» 1672. Sa taille est moyenne, son visage un peu long & mai-
» gre, sa barbe fourchue & toute blanche, son teint presque
» noir, avec une tâche blanche auprès du nez ; ses yeux sont
» pleins de feu, & sa voix forte. Il semble que l'âge n'a rien
» diminué ni de son courage, ni de sa force, ni même de son
» agilité. Par tout où il peut mettre la main, il se lance d'un
» plein saut ; & l'un de ses divertissemens ordinaires est dans un

» même temps de monter à cheval, de tirer son sabre, & de » couper la tête à l'esclave qui lui tient l'étrier. Il change sou- » vent de couleur, selon la passion qui le domine ; car la joie » le rend un peu plus blanc qu'à l'ordinaire : mais dans la colere » qui le transporte souvent, il devient noir, & ses yeux sont tout » en sang. Quand il sort, il porte un mouchoir qui lui couvre » le visage au-dessous des yeux. Il change ordinairement d'ha- »bits trois fois le jour, & cet habit consiste en une chemise » à larges manches, qu'il retrousse sur les épaules; afin d'a- » voir les bras nuds ; une veste, ou cafetan, & par-dessus la » bernous qui est une espéce de manteau à franges, avec un » capuce d'où pend une touffe. On voit aussi-bien la passion » qui l'agite, dans la couleur de ses habits, que dans le chan- » gement de son teint. Le verd est sa couleur cherie ; le blanc » est de bon augure pour ceux qui l'approchent : mais quand il » est vêtu de jaune, tout le monde tremble, & évite sa présen- » ce ; car c'est la couleur qu'il prend dans ses sanglantes exécu- » tions. Il a l'esprit vif & présent, il prévient les pensées de » ceux qui s'adressent à lui, & ses réponses sont courtes & pré- » cises. Il est fin & rusé, & sçait toujours venir à son but. Il » prévient les perils, & est sans cesse sur la défiance; ce qui » fait qu'il immole ses plus fidéles serviteurs au premier ombra- » ge qu'il en conçoit : mais il est intrepide & courageux au-des- » sus de son âge quand le danger est arrivé, & d'une constance » & fermeté merveilleuse dans la mauvaise fortune..... Il aime » l'argent à l'excès, & son soin principal est d'amasser des tré- » sors inutiles. Il fait dans cette vûë des levées exorbitantes sur » ses sujets, & ne répand rien ni pour l'entretien de sa Maison » dont les Juifs sont chargez, ni pour ses armées, obligeant » les Maures à servir à leurs propres dépens, sans leur donner » ni habits, ni armes, ni paye, ni vivres. En l'an 1705. il se » vit obligé d'envoyer douze ou treize mille Noirs à Mouley » Zidan son fils, pour reprendre la Ville de Maroc que Mou- » ley Mahamed, autre fils; avoit pris. Les Officiers lui ayant » demandé quelque argent pour conduire ce renfort, il leur » dit : Je sçavois bien que vous étiez de pire condition que les » bêtes ; voyez-vous, chiens Maures, les mulets, les cha- » meaux, & tous les animaux de mon Empire, me demander » quelque chose pour leur nourriture ? Ils la trouvent sans m'im- » portuner. Faites en de même ; & marchez en diligence. Et » comme les Officiers faisoient quelque remontrance, il envoya

» querir quelques sacs de blanquilles, & les ayant fait comp-
» ter, il demanda combien chaque officier & soldat en auroit.
» Il se trouva que chacun pouvoit avoir quatre blanquilles, qui
» font environ dix sols de notre monoye. Les Ecrivains ayant
» crié à pleine tête que chacun pouvoit espérer cette somme
» de la liberalité du Roi; les officiers haussoient les épaules, &
» murmuroient en eux-mêmes. Le Roi qui s'en apperçut, leur
» dit sans s'émouvoir : Que feriez-vous chacun de quatre blan-
» quilles ? Allez, Dieu Grand, Dieu bon, Dieu misericordieux,
» aura soin de vous : rendez-moi de bons services contre mon
» propre Sang, & notre grand Prophéte vous payera un jour
» beaucoup mieux que je ne sçaurois faire. Et faisant remettre
» les blanquilles dans les sacs, il ordonna qu'on les reportât au
» lieu où on les avoit prises. Animez de ce sermon, qui ne
» remplissoit ni leurs bourses, ni leurs havre-sacs, ils pillerent
» tout sur leur marche, jusques dans Salé où ils passerent.

Dans les chapitres 3. & 4, l'Auteur raconte les avantures & la mort de Mouley Mahamed, & de Mouley Zidan, fils du Roi de Maroc. Ce dernier s'étant emparé du Royaume de Taroudante, & de toutes les forces de l'Empire, regnoit sans prendre le titre de Roi. Son pere hors d'état de le vaincre, employa inutilement pendant long-temps toutes sortes d'artifices pour le surprendre; & il n'en feroit jamais venu à bout, si Zidan lui-même ne s'étoit attiré le dernier malheur par ses vices. Quand il avoit bû, dit le Pere Busnot, ce qu'il ne faisoit jamais sans s'enyvrer, il ne faisoit quartier à personne, il massacroit tout ce qu'il trouvoit sous sa main, & n'épargnoit pas même ses femmes, qui n'étoient plus en sureté de leur vie; ce qui les mettoit dans une allarme continuelle. Le Roi sçut profiter de ce déréglement de son fils, & de cette disposition de ses femmes. Il ménagea de secretes intelligences avec les plus mécontentes & les plus allarmées, qui l'étoufferent dans son lit, lorsqu'il cuvoit son vin après une grande débauche. Ainsi mourut Mouley Zidan le 25. Septembre 1707. Aussi-tôt que le Roi en eut reçu la nouvelle, il envoya ordre de lui amener sept des femmes de ce Prince, avec un Marchand Genois qui lui avoit fourni les vins & les liqueurs dont il s'étoit enyvré. On les conduisit tous à Miquenez enchaînez. Les femmes furent livrées à la discrétion de la Sultane mere de Zidan, qui pour vanger la mort de son fils, en fit étrangler trois après leur avoir fait couper les mamelles, & les leur avoir fait manger.

Dans la rigueur de ces supplices elles crioient qu'elles n'avoient rien fait que par ordre du Roi.

5. Chap. Au mois de Juillet de l'an 1708, les Peres reparurent devant le Roi, & lui firent un present de deux mille deux cens piastres, consistant en un diamant, une émeraude, une topase, trois colliers de perles, une piéce d'écarlate, & une pendule d'Angleterre. Ce present n'eut pas tout l'effet qu'ils devoient raisonnablement en attendre : ils ne purent obtenir du Roi que neuf esclaves François, & encore leur coûterent-ils un prix exhorbitant. Le Chapitre 6. renferme un détail très-interessant des miseres des esclaves Chrétiens dans l'Empire de Maroc; & on décrit dans le septiéme la fuite, & les travaux étonnans de quelques-uns. La derniere redemption fait le sujet du 8. chapitre. Elle fut très-considérable, & elle se fit le 27. Avril 1712. près de Ceuta. Vingt esclaves François furent rendus par l'ordre du Roi de Maroc pour vingt-deux galeriens Maures; & les Redempteurs trouverent à force d'argent le moyen de procurer liberté à un grand nombre d'autres, dont on trouve la liste à la fin de cette premiere partie.

Les entretiens qui composent la seconde partie, ont été dressez pour instruire les Fidéles, & pour ranimer leur charité. On y établit le mérite de la rédemption des Captifs, & par d'illustres exemples tirez de tous les siécles depuis le commencement du monde, & par quantité de réfléxions solides & pathétiques.

AUREL. CORN. CELSI DE MEDICINA *Libri octo, &c.* C'est-à dire, *Huit Livres de Celse sur la Médecine, avec des Notes. Par Th. S. de Almeloveen, Docteur & Professeur de Médecine. Derniere édition augmentée & corrigée.* A Amsterdam, chez Jean Wolters. 1713. in-12. p. 574. sans la Table.

ON ne peut rien dire de certain sur la Patrie de Celse. La Ville de Veronne le met, comme Macrobe, Vitruve & Pline, au nombre des Grands Hommes qu'elle a donnés à la République des Lettres. Plusieurs Auteurs disent qu'il étoit Romain, né à Rome & de l'illustre famille *Cornelia.* Il n'est point plus facile de déterminer le tems dans lequel il vivoit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on reconnoît facilement par la pureté de son stile, qu'il écrivoit sous le Régne d'Auguste, ou qu'il n'en étoit pas fort éloigné. Il avoit composé, à ce que dit Quinti-

lien, plusieurs Ouvrages sur la Rhétorique, l'Art Militaire, l'Agriculture, & la Médecine. Il ne nous reste que ses Livres de Médecine. Les M. S. en sont si pleins de fautes, aussi-bien que les imprimez, que le sçavant Vanderlinden se vante d'en avoir corrigé plus de deux mille dans l'édition qu'il en a donné à Leyde en 1657. c'étoit la 24. édition depuis celle de Florence en 1478. M. Almeloveen prétend que celle-ci qui en est la vingt-sixiéme, se trouvera plus exacte que les précédentes.

Le soin qu'ont pris Constantin, Rubeus, Vanderlinden, Holstius d'Acquet, Coesarius, & Casaubon, pour corriger le texte, & pour éclaircir les endroits obscurs de cet Auteur, nous font assez connoître combien ils l'estimoient. L'ordre qui régne dans ce Traité, le grand nombre de matieres qui y sont expliquées, la précision avec laquelle elles sont développées, surtout la pureté du stile, en rendent la lecture agréable à ceux même qui ne font pas profession de Médecine. L'extrait que nous allons donner de ce Livre, n'est point pour les Médecins qui ont dû en faire leur étude, mais pour plusieurs autres personnes qui ne seront pas fâchez de connoître la méthode & les principales maximes du premier Médecin de Rome, & d'un illustre Interpréte d'Hippocrate, pour le comparer avec les Modernes.

Les Grecs, comme remarque Celse dans sa Préface, sont de tous les peuples ceux qui ont cultivé la Médecine avec le plus de soin. Esculape, pour s'être distingué dans cet Art, fut mis au rang des Dieux. Podalire & Machaon ses enfans guérissoient les Soldats qui avoient été blessez au siége de Troye. Les plus habiles Philosophes, Pythagore, Empedocle & Démocrite s'appliquoient à la Médecine. Hippocrate de l'Isle de Coos, aussi distingué par sa maniere d'écrire, que par sa science, & disciple de Démocrite, sépara cette science des autres parties de la Philosophie. Diocles, Praxagoras, Chrysipe, Crophile & Crasystrate, s'appliquant tous à la même science, suivirent différentes routes.

La Médecine étoit divisée en trois parties; la premiere apprenoit à guérir les maladies par le régime de vie, & les alimens qu'elle prescrivoit; la seconde employoit les remédes, ce qui lui faisoit donner chez les Grecs le nom de Pharmacie; la troisiéme, nommée Chirurgie, se servoit de la main & du fer pour guérir les playes. Ceux qui s'appliquoient à la premiere partie de la Médecine, crurent qu'il leur seroit utile de connoître la

disposition du corps humain, & de découvrir les causes naturelles des maladies. Serapion prétendit que toutes ces recherches étoient inutiles, & que sans tant raisonner il falloit dans la Médecine s'en rapporter à l'usage & à l'expérience. Apollonius, Glaucias, & plusieurs autres suivirent ce sentiment; on les nomma Empiriques.

Peut-on guérir les maladies, disoient les adversaires des Empyriques, sans en connoître les causes; & peut-on connoître ces causes, sans sçavoir comme notre corps est composé, ce qui fait la bonne & la mauvaise santé, lequel des quatre principes domine dans notre corps, si tous les défauts viennent de l'humide, des esprits, ou de l'inflammation du sang. On ne doit pas ignorer comment se fait la digestion. Si les alimens sont broyez dans le ventre, comme le prétend Erasystrate, s'ils se pourrissent suivant Plistonic, s'ils se cuisent par la chaleur naturelle, suivant Hippocrate, ou s'ils se répandent par tout le corps sans aucune altération suivant Asclépiade. Car selon le systême qu'on embrasse là-dessus, il faut donner aux malades différens alimens. Et pour connoître les parties intérieures du corps humain, peut-on mieux faire, ajoûtoient-ils, que de demander aux Magistrats les corps des criminels condamnez à mort, & les dissequer tous vivans, comme le pratiquoient Herophile & Erasystrate.

Quelle cruauté, s'écrioient les Empyriques; & quel profit prétend-t-on en tirer? les douleurs qu'on fait souffrir aux criminels, changent de telle maniere la situation, la couleur & toutes les proprietez des parties, qu'on n'en est pas plus habile après la dissection: ce qui est encore bien plus veritable, si l'on se sert pour ce sujet d'un corps mort. Pour ce qui est des causes cachées des maladies, quelle différence entre les Systêmes, disoient les Empyriques; cependant ceux qui suivent ces Systêmes opposez, guérissent les malades par les mêmes moyens, preuve certaine de l'inutilité de leurs connoissances. Aussi n'est-ce pas par raisonnement, mais par expérience que s'est formée la Médecine. On a remarqué ce qui étoit bon, ce qui nuisoit aux malades, & c'est là-dessus qu'on les a gouvernez. L'expérience fournit les remédes nécessaires pour toute sorte de maladies; s'il en survient quelque nouvelle, il faut examiner celle dont elle approche le plus, & y proportionner ses remédes. Il n'est point nécessaire de sçavoir comment se fait la digestion, mais

de sçavoir quels alimens se digérent plus facilement. Les différens Systêmes donnent lieu à de belles Dissertations; ce n'est pas par des discours éloquens, mais c'est par des remédes bien éprouvez qu'on guérit les malades.

Une troisiéme classe qui avoit pour chef Themison, prétendit guérir toutes les maladies en observant des symptômes généraux, pour lesquels ils donnoient des remédes de même espéce. Notre Auteur les compare à ceux qui guérissent les chevaux, qui n'employent que des remédes communs, parce que ces animaux ne peuvent faire connoître la nature de leur maladie. Pour lui, il prend un milieu entre les deux premieres classes, il croit qu'un Médecin doit raisonner, qu'il doit s'instruire de la nature des maladies par les causes extérieures évidentes, qu'il doit faire ses réfléxions sur les différens Systêmes pour perfectionner son art; mais qu'il ne doit pas se régler dans la pratique sur ces raisonnemens: *Obscuris omnibus non à cogitatione artificis, sed ab ipsa arte rejectis.*

Ensuite Celse entre en matiere; & avant que d'enseigner à guérir les malades, il explique ce qu'on doit observer en bonne santé. Il conseille à un homme sain de faire beaucoup d'exercice, de manger de tout ce qu'on lui présente, le plus qu'il en peut digerer, de se baigner quelquefois, de s'accoutumer dans d'autres tems à se passer du bain, de ne point trop rechercher, ni fuir le commerce des femmes; il est avantageux selon lui, pour la santé de prendre ce plaisir, tant qu'il n'est point suivi de douleurs, ou de foiblesses.

Les personnes foibles doivent vivre avec plus de régime; elles doivent régler, comme il leur prescrit, le tems de leur sommeil, de leurs repas, de leurs promenades, la nature de leurs alimens, l'heure du bain, observer leurs urines; la meilleure marque est quand elle est blanche & claire le matin, qu'ensuite elle devient rousse.

La différence de sexe, d'âge, de tempérament, de climat, de saisons, fournit à notre Auteur plusieurs observations très-utiles. Il importe peu d'examiner comment se conduisent les jeunes gens. Il faut prendre plus de précautions pour les enfans & les vieillards. Il prescrit des remédes généraux à ceux qui sont sujets aux maux des dents, des yeux, de l'estomac, de la tête, il défend à ces derniers de s'exposer à la lune, surtout quand elle est pleine.

Dans

Dans le second Livre, Celse explique, selon les principes d'Hippocrate, les signes des maladies. La saison de l'année où elles régnent davantage, est l'automne ; la meilleure est le printems, l'hyver est dangereux pour les vieillards, l'été pour les jeunes gens. Les signes d'une maladie prochaine sont des révolutions extraordinaires dans le corps, les pésanteurs de tête, les frissons, les sueurs, les foiblesses, &c. Ces marques ne sont pas toujours assurées ; car ceux à qui ces accidens arrivent ordinairement, même en pleine santé, ne doivent pas les craindre.

C'est un bon signe quand un malade dort tranquillement pendant la nuit, quand il a la respiration libre, quand le corps est également échauffé, quand la fiévre finit par la sueur ; d'éternuer, d'avoir appétit, c'est la marque d'un rétablissement prochain.

Celse rapporte ensuite une infinité de marques des maladies longues, & même mortelles, comme l'urine noire, épaisse, de mauvaise odeur, &c. Si le Médecin, ajoûte-t-il, ne rencontre pas toujours juste sur les suites d'une maladie, ce n'est point la faute de l'art, mais du Médecin. Il arrive aussi quelquefois que ce qu'on croit mortel, devient salutaire, tant les constitutions des corps sont différentes. On ne doit pour ce sujet mépriser les régles générales de l'art qui se trouvent véritables dans le plus grand nombre des malades.

Sur les différens accidens qui surviennent pendant le cours de la maladie, Celse remarque que la fiévre même est souvent à souhaiter pour diminuer les douleurs de tête, & d'entrailles.

Des signes des maladies, il passe aux remédes généraux qu'on employe pour les guérir. Pour sçavoir si l'on doit saigner, il ne faut ni compter les années, comme faisoient les anciens, ni ouvrir seulement les yeux pour voir si une femme est grosse, mais il faut examiner si le malade a assez de force pour supporter la saignée. Il y a même quelques occasions où le mal est si pressant, qu'il ne faut pas consulter les forces du malade. C'est tuer un malade que de le faire saigner dans l'ardeur de la fiévre. On saigne au bras, quand la maladie est par tout le corps. Si le mal est attaché à quelque partie du corps, il faut tirer le sang de cette partie, ou de la plus prochaine. Le sang épais & noir est mauvais, il en faut tirer plusieurs fois.

Une autre maniere de tirer du sang du tems de Celse, étoit d'employer un instrument, appellé *Cucurbutila*, en françois *ventouse*. Il a, comme l'on sçait, une ouverture par laquelle on y jette ou de l'eau chaude, ou du chanvre allumé, ensuite on l'applique sur la partie du corps dont on veut tirer du sang. Ce reméde étoit, disoit-on, beaucoup plus sûr, que la saignée ordinaire, & l'on s'en servoit dans l'ardeur même de la fiévre.

Le vomissement est nécessaire aux bilieux, à ceux qui tremblent beaucoup avant la fiévre. Il est très-salutaire de se faire frotter les parties du corps où l'on sent de la douleur. On peut se faire frotter tout le corps après la fiévre, ou quand elle diminuë. On croyoit alors l'agitation du corps nécessaire; quand on ne pouvoit pas transporter le malade d'un lieu en un autre, on suspendoit son lit, & on l'agitoit.

La diette ne fait point mal au commencement des maladies; mais il ne faut pas la pousser trop loin. La faim incommode le malade, comme celui qui est en santé; mail il faut prendre de grandes précautions sur le tems de manger, & sur la nature des alimens : ce qui donne occasion à l'Auteur d'examiner la proprieté de chacune des choses qui se mangent, celles qui sont plus faciles à digerer, celles qui échaufent, celles qui rafraichissent, &c. Mais les Médecins, ajoûtent-ils, employent d'une maniere si différente toutes ces choses mêlées, ou prises séparément, qu'on voit bien qu'ils suivent plûtôt leur opinion particuliere que l'évidence.

Pour le bain si ordinaire aux anciens, Celse le conseille dans les fiévres intermittentes entre les accès, dans les fiévres continuës, quand la fiévre est moins violente.

Après ces régles sur les maladies en général, notre Auteur dans le 3e & le 4e Livre entre dans le détail des maladies particulieres. Il commence par celles qui sont répanduës par tout le corps; il s'arrête sur chaque espéce de fiévre, sur la létargie, la paralysie, l'hydropisie, &c. Il prescrit les remédes qu'il croit propres à guérir chacune de ses maladies. Nous ne le suivrons pas dans cet examen, nous nous contenterons de rapporter les principales régles. Tous les remédes, nous dit-il, ne conviennent point à tous les malades; il faut préférer la santé de celui qu'on traite aux principes des Médecins. On ne doit employer les Médecines que pour diminuer la trop grande abondance d'humeur; jamais on ne doit affoiblir. Les observations sur les jours pairs & impairs des maladies sont, selon lui inutiles. Quel-

quefois les jours pairs sont les plus mauvais. Pour les alimens, il faut se déterminer sur l'âge, la saison, le climat, le tempérament. Tant que le malade a trop de force, il faut les diminuer par l'abstinence; dès qu'on craint la foiblesse, il faut lui donner à manger. L'eau chaude est fort bonne avant le frisson, & au commencement de la sueur. Souvent une heureuse témérité a guéri des malades, ausquels toutes les réfléxions des Médecins avoient été inutiles.

Le cinquiéme & le sixiéme Livre regardent la Pharmacie. L'Auteur y explique la composition de différens remédes par le mélange des Plantes & des minéraux, & l'usage qu'on en doit faire dans différentes maladies, qui peuvent se former sur chaque partie du corps. On peut facilement s'imaginer quelle différence il doit y avoir entre ces compositions, & celles des modernes, quand ce ne seroit qu'à cause d'un grand nombre de Plantes inconnues aux Romains que nous avons présentement, & à cause des nouvelles découvertes de la Chymie. Celse avouë que c'est l'usage, souvent même le hazard, qui a fait connoître la plûpart des remédes qu'il indique. Comment a-t-on appris, nous dit-il, que du vinaigre est un reméde souverain contre les morsures de l'aspic? c'est qu'un enfant ayant été mordu par un aspic, se sentit pressé de la soif. Il étoit dans un endroit aride: comme il ne trouvoit pas d'eau, il but du vinaigre qu'il portoit, & il fut guéri de la morsure de l'aspic. Apparemment, ajoûte-t-il que le vinaigre dissipa l'humeur qui commençoit à s'épaissir, comme on voit la poussiére s'élever en l'air, quand on jette du vinaigre sur le sable.

Il y eut d'aussi grandes disputes entre les Médecins sur la valeur des mesures & poids, dont Celse veut qu'on se serve dans la composition des remédes, qu'il y en a entre d'autres Sçavans sur les mesures des Romains, & entre les Religieux sur l'hémine, dont il est parlé dans la Régle de Saint Benoît. Nous avons plusieurs Traités sur ce sujet: le dernier est de Jean Rhodius imprimé en 1672.

Dans les deux derniers Livres, Celse entreprend de former un bon Chirurgien, il lui apprend à sonder les plaies, à tirer les traits du corps humain, à lever les tayes qui se forment sur les yeux, à faire les ponctions aux hydropiques, à tailler ceux qui sont tourmentés de descentes & de la gravelle, à remettre les os cassés ou démis, & à tirer les enfans morts du sein de leur mere, &c. La description que donne Celse dans son septiéme

Livre des parties extérieures du corps, des os & des cartilages, est aussi superficielle, que celle des parties intérieures, qu'il avoit donné dans les Livres précédens. La connoissance plus exacte du corps humain étoit réservée à notre siécle.

La Chirurgie a été cultivée avec plus de soin par Hipocrate, selon notre Auteur, que par les Médecins qui l'avoient précédés ; elle a été perfectionnée en Egypte par Philoxéne, qui en a composé plusieurs volumes. Gorgias, Softrates, Heron, les deux Apollonius, Ammonius d'Alexandrie, à Rome Tryphon le pere, Evelpistus & le sçavant Méges, l'ont fait fleurir chacun dans son tems.

Quoique Celse ait suivi Hipocrate (ce qui l'a fait même nommer par quelques Auteurs l'Interpréte du pere de la Médecine) on l'accuse d'avoir mal traduit quelques-uns de ses aphorismes. Dans cette nouvelle Edition, on a mis au bas de chaque page, non-seulement les endroits d'Hipocrate, mais encore des autres Auteurs qui traitent les mêmes questions que Celse. Les Scholies sur quelques endroits difficiles, tirées de Constantin, de Césarius, de Casaubon, ont été renvoyées à la fin du Volume. Elles sont suivies d'une Table, que l'Auteur assure être très-exacte.

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DOMNI MARTIANÆI MONACHI PRESBYTERI *Benedictini è Congregatione Sancti Mauri Prodromus Biblicus, sive conspectus, facilis ac simplex expositionis novæ sacrorum Bibliorum, ex ipsis divinarum Scripturarum sententiis parallelis penitùs contextæ, moxque in lucem prodituræ cum consilio Sapientum.*

NOus avons cru qu'on ne pouvoit mieux faire connoître au Public cet échantillon de la Bible du Pere Martianay, qu'en mettant ici l'Extrait d'une Lettre qu'il a écrite à un de ses amis, où il rend compte de ses vûes & de sa méthode dans l'Edition nouvelle qu'il prépare des saints Livres.

Mon dessein est de faire un Commentaire nouveau sur les Livres de la sainte Ecriture, & de donner quelque chose qui n'a point encore paru. Dans ce dessein j'ai pris une route toute nouvelle, en remontant tout d'un coup jusqu'aux sources, pour expliquer l'Ecriture par l'Ecriture même, les Prophétes par d'au-

tres Prophétes, l'ancien Testament par le nouveau, & le nouveau par l'ancien. Ainsi, sans m'arrêter aux sentimens de tant d'habiles Auteurs qui ont travaillé sur la Bible, j'ai remarqué pendant plusieurs années ce que les Auteurs sacrés avoient dit sur les mêmes faits & sur les mêmes mystéres. Par-là j'ai découvert un grand nombre de passages paralléles, qui avoient échappé à la diligence de ceux qui nous ont donné le Recueil des Concordances de la Bible, & qui néanmoins peuvent nous servir d'un excellent Commentaire littéral auquel personne n'avoit pensé jusqu'à présent.

Pour vous en donner des exemples convaincans, je ne ferai qu'étendre un peu les notes que j'ai mises dans mon Prodrome, en expliquant les premiers versets de la Genese. Et vous jugerez vous-même par ces explications, qu'il n'est pas impossible de faire quelque chose de nouveau sur les Livres de l'Ecriture; puisqu'on peut tirer de mes Concordances nouvelles un Commentaire tout divin & prophétique qui n'avoit pas encore vû le jour.

Gen. chap. I. v. I. & 2. *In principio creavit Deus cœlum & terram : terra autem erat inanis & vacua.* Traduction : *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre : or la terre étoit alors toute informe & toute nue.*

J'ai marqué à côté du premier mot *In principio*, cinq ou six différens endroits des Livres sacrés où se trouve le même mot, & dans le même sens *In principio*, ou *ab initio*. Car le terme *principium* dans le premier verset de la Genese, ne signifie point le *Verbe de Dieu*, par qui toutes choses ont été faites; mais le *commencement* des tems, & le *premier instant* de la création du monde, quand Dieu fit le ciel & la terre.

Que si l'on voit dans mes notes que je commence mon explication par un passage du huitiéme chapitre des Proverbes, ce n'est qu'à cause que les anciens Traducteurs de la Bible, avec S. Jerôme, lisoient dans leurs exemplaires Hébreux des Proverbes le même mot *Bresith*, qu'on a toûjours lû à la tête de la Genese. Cette parfaite conformité de paroles dans le Texte Hébreu, entre la Genese & le Livre des Proverbes, méritoit sans doute la préférence que j'ai donnée au passage des Proverbes, sur le passage que je cite à la marge, pris du Pseaume 101.

On voit donc par tous les endroits de l'Ecriture marqués dans mes Concordances, que le *Principium* de la Genese, est le même que celui que la Sagesse Eternelle appelle dans les Prover-

bes, *Principium viarum Domini*, & que J. C. lui-même, & ses Apôtres appellent *initium creaturæ*, le commencement des créatures ou de la création. Après cet accord des Ecritures, où le Saint-Esprit s'est expliqué sur le sens propre & littéral des premiers mots de la Genese, nous pouvons, ce semble, nous passer de tout ce que les hommes en ont écrit.

Quant à ce qui regarde le second verset du même Livre de la Genese : *Or la terre étoit alors toute informe & toute nue*; j'ai tâché d'en faire remarquer le sens propre & littéral dans un passage parallele de Jeremie, où ce saint Prophéte emprunte les termes exprès de la Genese, *Thohu vabohu*, pour menacer les Juifs de l'état affreux où Dieu alloit réduire leur pays par les ravages de l'armée des Caldéens. *J'ai regardé la terre*, dit Jeremie, ch. 4. 23. *& je n'y ai vû qu'un grand vuide & qu'un néant, (& vacua erat & nihili) ; j'ai consideré les cieux, & ils étoient sans lumiere.* Le Saint Esprit ne pouvoit nous donner une peinture plus vive de la désolation de Jerusalem & de tout le pays de Judée, qu'en nous disant par la bouche de son Prophéte, que cette contrée alloit être réduite au même état où se trouvoit la terre au commencement du monde, quand les ténébres couvroient tout, & que la terre étoit un cahos & un grand vuide : *Terra autem erat inanis & vacua.*

C'est ainsi que j'expliquerai par l'Ecriture même les endroits obscurs du Texte sacré ; & quand il y aura des Hébraïsmes qui pourroient arrêter les Lecteurs, j'expliquerai ces expressions hébraïques conservées dans notre Vulgate Latine par de petites notes que je mettrai à la marge, comme je l'ai déja fait en quelque endroit de mon Prodrome. Il y aura bien d'autres avantages dans notre Commentaire sur l'ancien & le nouveau Testament, dont je ne sçaurois vous parler au long dans cette Lettre.

XXXVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 10. SEPTEMBRE M. DCCXIV.

NOUVELLE GRAMMAIRE ESPAGNOLE,

pour apprendre facilement & en peu de tems à prononcer, écrire & parler la Langue Castillane, selon le sentiment des meilleurs Auteurs, & l'usage de la Cour d'Espagne, Seconde Edition, re-

vûe, corrigée & augmentée de plus de deux tiers, &c. Par M. l'Abbé de Vairac. A Paris, chez Pierre Witte. 1714. Vol. *in*-12. p. 654.

CEtte nouvelle Grammaire Espagnole est divisée en cinq Parties. Dans la premiere, l'Auteur traite du nombre, de la division & de la prononciation des lettres: dans la seconde, des articles, puis des Noms, & enfin des Pronoms : dans la troisiéme, des Verbes: dans la quatriéme, des Adverbes, des Prépositions, des Conjonctions; & dans la cinquiéme, de la Syntaxe. L'Auteur a joint à cet Ouvrage, 1°. Un Traité sur les façons de parler Espagnoles que l'usage a affranchies des régles de la Grammaire, & qu'on nomme pour ce sujet *Hispanismes*, comme on nomme *Gallicismes* les façons de parler Françoises, qui sont indépendantes de ces mêmes régles. 2°. Des remarques qui servent de supplément à ce qui a été dit dans la premiere partie de la Grammaire sur la prononciation des voyelles. 3°. Une courte méthode pour enseigner avec ordre à parler la Langue Castillane.

M. l'Abbé de Vayrac qui nous donne cette Grammaire, paroit n'avoir rien oublié pour la rendre meilleure que toutes les autres qui ont paru jusqu'à présent, si on en excepte, dit-il, celle de Port-Royal. » En effet, pour parler avec notre Au» teur même, celle de Maunori justifie que cet Auteur a voulu » prescrire des régles & des principes d'une Langue qu'il n'en» tendoit pas; celle d'Oudin n'est qu'un tissu de fautes. Sobrino » se défiant avec prudence de ses propres forces, n'a donné sous » son nom qu'une nouvelle édition des erreurs d'Oudin. Les » Grammaires de Ferrus & de Perges sont si méprisables qu'el» les ne méritent pas même qu'on en fasse mention. Il n'y a donc » proprement, continuë notre Auteur, que celle de Port-Royal » qui soit raisonnable, & véritablement elle contient des remar» ques excellentes; mais elle est si concise, & elle est écrite » d'une maniére si sublime, qu'elle ne peut servir qu'à confir» mer dans les principes ceux qui sçavent déja l'Espagnol. «

Nous ne sçaurions donner l'Extrait de toutes les parties qui composent cette Grammaire, laquelle est d'ailleurs suffisamment connuë du Public par la premiere Edition, nous nous en tiendrons à quelques exemples tirés de la premiere partie sur la prononciation des Lettres. L'Alphabet Espagnol est semblable

au nôtre, pour ce qui regarde le nombre & la division des lettres. Il contient les mêmes voyelles & les mêmes consonnes; mais il est différent, en ce que nous avons quinze lettres masculines, & que les Espagnols les font toutes féminines; ainsi, au lieu que nous disons l'A, le B, le C, le D, ils disent, la A, la B, la C, la D, &c. Il y a aussi quelque différence touchant les accens, d'autant que la Langue Françoise en admet trois, qui sont le grave, l'aigu, & le circonfléxe, & que l'Espagnole n'admet que le grave, dont on se sert pour distinguer les divers sons d'une même lettre, les tems des Verbes, & les différentes significations d'un même mot. Cependant M. Maunory, & quelques autres Grammairiens ont voulu dire que les voyelles n'étoient pas accentuées, en quoi ils ont erré d'autant plus grossierement, que la véritable prononciation Castillane dépend, non-seulement des accens, mais même de l'intelligence de quantité de termes qui s'écrivent d'une même maniére, & qui signifient des choses tout-à-fait opposées. Par exemple *amo*, sans accent sur l'*o*, est la premiere personne du présent de l'indicatif, qui signifie *j'aime*; & *amò* avec un accent est la troisiéme du prétérit parfait, qui signifie *il aima*. *Amarè* avec un accent sur l'*è*, est la premiere personne du futur de l'indicatif, qui signifie *j'aimerai*; & *amàre* avec l'accent sur l'*à* de la pénultiéme, est la premiere, ou la troisiéme du futur conjonctif, qui signifie *que j'aimasse*, ou *qu'il aimât*. *Magnifìco* avec un accent sur la penultiéme, est un verbe qui signifie *je loue*; & *magnìfico* avec un accent sur l'antepénultiéme, est un adjectif qui veut dire une chose *magnifique*. *Esta* sans accent est un pronom qui veut dire *celle-là*; & *està* avec un accent est la troisiéme personne du présent de l'indicatif du verbe *Estar*.

L'Auteur rapporte tous ces exemples pour faire voir à ceux qui s'appliquent à l'étude de la Langue Espagnole, que pour la bien parler & pour la bien écrire, il faut être fort attentif à marquer les accens, sans quoi on confondra toûjours un tems avec un autre, ou on fera des équivoques grossieres, en prenant un nom pour un verbe. Après cette observation, M. de Vairac vient à la prononciation des voyelles & des consones. L'A se prononce comme en François, lorsqu'il est devant une consone, ou à la fin d'un nom ou d'un verbe; mais il se prononce différemment lorsqu'il est devant une voyelle, d'autant qu'en François il perd sa prononciation naturelle devant I, & devant U.

Par

Par exemple, dans le verbe *faire*, il prend le son de l'E, & se prononce comme s'il y avoit *fére* ; & dans *aumône*, comme si l'on écrivoit *ômone*, au lieu que dans la Langue Castillane l'A conserve toûjours sa prononciation ordinaire, sans que la jonction d'une autre voyelle en puisse jamais altérer la force, ni le son : si bien que si on s'en tenoit à la décision de MM. Maunory & Sobrino, qui ont dit en termes généraux, que l'A se prononçoit en Espagnol comme en François, il s'ensuivroit par une conséquence naturelle, que lorsqu'on trouveroit écrit, *ayre, audiencia, ausente*, il faudroit prononcer, *eyre, odiencia, osente*, ce qui seroit une absurdité monstrueuse & condamnable, selon toutes les régles & selon l'usage de l'idiome Castillan. On remarque ici, que les mêmes Grammairiens n'ont pas moins erré, lorsqu'ils ont dit que l'E se prononçoit toûjours comme notre E masculin ; car la Langue Espagnole se sert aussi souvent de l'E féminin que du masculin. On avertit à cette occasion ceux qui veulent apprendre l'Espagnol, de ne pas confondre l'E féminin, avec l'E masculin, parce que de cette confusion naîtroit celle des tems des verbes, & par une suite naturelle, un grand nombre d'équivoques. Nous passons plusieurs autres remarques de notre Auteur sur ce sujet, de peur de nous trop étendre. On fait sur la lettre I des observations qui ne sont pas moins importantes. L'I voyelle & l'Y grec des Espagnols se prononcent comme en François, & ne se différencient pas dans leur prononciation, quoique l'usage en soit différent. L'I se met toûjours devant une consone, comme *ingrato*, ingrat, *idea*, idée, *Iglesia*, Eglise ; & l'Y grec se met toûjours devant une voyelle au commencement d'un mot, comme *yelo*, glace, *yugo*, joug.

L'Y est une conjonction copulative qui sert à joindre un nom à un autre, comme *Paris y Madrid*, Paris & Madrid. Mais si le premier de ces deux noms finit par une voyelle, & que celui qui suit commence par une autre, on se sert ordinairement de l'E, au lieu de l'Y, afin d'éviter le hyatus, comme l'Auteur la remarqué en parlant de la lettre E.

M. de Vairac vient ensuite à la lettre O & à l'U, puis aux lettres consones, & aux diphtongues ; ce qui termine sa premiere partie, après quoi il passe aux autres parties dont nous avons fait le détail. Celle qui traite de la Syntaxe, est la plus importante, & l'Auteur y établit d'excellens principes sur toutes les parties d'oraison : ce qui est d'autant plus à estimer ici,

que parmi cette multitude d'Auteurs qui ont entrepris de composer des Grammaires Espagnoles, peu se sont avisés de travailler à une Syntaxe. Ils se sont la plûpart contentés de donner des régles pour la prononciation, pour les déclinaisons, pour les conjugaisons; mais pour ce qui regarde la construction du discours, ils ont renvoyé leurs Lecteurs à l'usage. Cependant tous ceux qui veulent apprendre la Langue Espagnole, ne sont pas en état de sortir de chez eux pour aller s'instruire dans un pays étranger: ainsi quand cette Grammaire n'auroit que l'avantage de faciliter à tout le monde, par le moyen d'une Syntaxe, les moyens d'apprendre l'Espagnol, elle seroit, sans doute, préférable à beaucoup d'autres.

Au reste, la Langue Espagnole étant un mélange confus de plusieurs Langues tant mortes que vivantes, elle a si peu de principes assurés pour faire la combinaison de tant d'idiômes différens & opposés, que pour donner une notion claire des maximes que l'usage a établies sur la composition de ce qu'on appelle *Romance*, ou idiôme Castillan, l'Auteur a été obligé d'aller tantôt jusqu'à l'analogie des termes, tantôt de donner une idée de toutes les différentes acceptions dont un terme est susceptible; mais parce que très-souvent tout cela n'est pas capable de mettre les principes dans tout leur jour, M. de Vairac, pour se rendre plus intelligible, a eu soin d'appuyer par divers exemples tout ce qu'il a avancé; en sorte qu'on peut dire qu'il ne manque rien à cette Grammaire, pour la rendre d'un usage commode & facile.

TRAITE' DE LA CAUSE DE LA DIGESTION,

Où l'on réfute le nouveau Systême de la Trituration & du Broyement, & où l'on prouve que les alimens sont digérés & convertis en chyle par une véritable fermentation. Par M. Jean Astruc de la Société Royale des Sciences, Conseiller & Médecin du Roi, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Toulouse, & Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie. A Toulouse, chez Antoine Colomiez. 1714. Vol. *in*-8°. *p.* 400.

EN 1711. M. Astruc publia un Mémoire sur la cause de la digestion, duquel nous avons parlé dans le vingt-quatriéme Journal de la même année. On voit en abrégé dans ce Mémoire les principales raisons qui combattent le Systême de la *digestion par le broyement*. Mais l'Ouvrage que le même Auteur nous donne aujourd'hui sur cette matiére, est un ample Traité, où ce qui

n'eſt que touché dans le Mémoire, ſe trouve expliqué au long, & d'une maniére qui ſemble ne rien laiſſer à déſirer. Nous avons remarqué dans le trentiéme Journal de cette année, en parlant de la nouvelle Edition des Opuſcules de M. Pitcarne, que le Public commençoit à ſe rebuter de tant d'Ecrits compoſés depuis peu en faveur du Syſtême de la trituration, d'autant plus que ces Ecrits ſont la plûpart remplis d'invectives. Nous ne croyons pas que les Lecteurs ayent lieu de faire la même plainte, au ſujet du Livre dont nous allons rendre compte. M. Aſtruc y traite les choſes comme il ſied à un homme de Lettres. Il ménage les Auteurs qui ſont d'un autre avis que lui; & ſans traiter leur ſentiment de *réverie*, ni employer d'autres termes peu ſéans, dont s'eſt ſervi un de ſes Adverſaires, ainſi que nous le verrons plus bas, il n'a recours qu'aux preuves, & néglige tout ce qui eſt inutile à la défenſe de ſon opinion. On s'apperçoit même que lorſque dans les Ecrits de M. Hecquet, contre lequel cet Ouvrage eſt principalement compoſé, il trouve des contradictions, des principes faux, des citations peu fidelles, des raiſonnemens contraires aux régles de la bonne Logique, &c. Il voudroit pouvoir ſe diſpenſer de les rapporter, & qu'il ne les publie qu'à regret. C'eſt dequoi on rencontre des exemples dans preſque toutes les pages de ſon Livre. Il eſt vrai qu'il dit en termes exprès, que *M. Hecquet s'explique d'ordinaire d'une maniére métaphorique & peu exacte, qu'il eſt peu ferme dans ſes principes, & peu d'accord avec lui-même.* Mais ſi l'on examine le ſujet qui fait parler ainſi M. Aſtruc, il ſera aiſé de voir que la paſſion n'a point de part à ce langage, & que l'Auteur ſubſtituë ces termes à d'autres qui auroient peut-être trop d'énergie.

Quoi qu'il en ſoit, ce ſçavant Médecin pour traiter ſa matiére avec ordre, commence par examiner les opinions des Anciens ſur la maniére dont la digeſtion s'accomplit, & il montre que, ſelon eux, cette digeſtion ſe fait par le moyen de la fermentation: puis venant aux Modernes, il prouve qu'on ne peut attribuer la digeſtion des alimens, ni à l'extraction, ni à la putrefaction, ni à l'élixation, ni à la trituration. Il s'étend principalement ſur cette derniere hypothéſe, & il confirme toutes les preuves qu'il a apportées dans ſon Mémoire: enſuite il propoſe les raiſons qui établiſſent la réalité des fermens digeſtifs; il explique la maniére dont le chyle ſe forme par la fermentation, & il répond aux objections que M. Hecquet a faites contre ce Syſtême dans ſon Traité de la Digeſtion. Enfin, comme la queſtion

touchant le choix des alimens, influë dans la question principale qui regarde la cause de la digestion, il examine quels alimens sont les plus sains, & les plus aisés à digérer, des gras ou des maigres, & il conclut en faveur des premiers. Voilà en abrégé le sujet de l'Ouvrage.

M. Astruc, ainsi que nous venons de remarquer, commence par examiner quel a été le sentiment des Anciens sur la cause de la digestion ; mais comme ce n'est ni par l'ancienneté, ni par le nombre des suffrages, que la question traitée dans ce Livre doit être décidée, il vient bien-tôt aux raisons qui *démontrent*, pour nous servir de ses termes, qu'il est impossible que la digestion des alimens se fasse par la trituration, & à celles qui prouvent qu'elle ne se peut faire que par la fermentation. Quatre raisons, selon lui, font voir l'impossibilité de la digestion par le broyement. La premiere, c'est que dans la digestion des alimens, il se fait une véritable transmutation, & que cette transmutation ne sçauroit être produite par la trituration, qui ne fait que séparer les parties intégrantes, sans toucher aux principes qui les composent. Il établit solidement ces deux points essentiels, après quoi il répond à six objections de M. Hecquet, dont l'une des plus spécieuses est celle-ci. La nutrition n'est qu'un remplacement de parties, au lieu de celles qui se sont dissipées. Les parties qui remplacent, doivent donc être de la nature de celles qui sont remplacées, c'est-à-dire principes, si celles-ci sont principes, & intégrantes, si celles-ci sont intégrantes. Or celles qui se dissipent, sont intégrantes ; car elles ne sont que des atômes insensibles, ou des portions imperceptibles de surfaces que le frottement des parties détache journellement des solides. Comme donc ces atômes insensibles sont parties intégrantes des solides qui s'usent, ce sont aussi des parties intégrantes d'alimens qui doivent les remplacer. Voilà l'objection de M. Hecquet dans son Traité de la Digestion. Voici la réponse de M. Astruc : Il est vrai que la nutrition n'est que le remplacement des parties qui se dissipent ; & que comme ces parties ne sont que des parties intégrantes du corps, celles qui doivent les remplacer, doivent être intégrantes aussi. Mais sur quel fondement peut-on conclure de-là que ce sont des parties intégrantes d'alimens ? Cette conséquence péche contre les régles de la Logique, en ce qu'elle est plus étenduë que les prémices d'où on la tire. Nous convenons que le remplacement se fait par de véritables parties intégrantes, lesquelles s'insinuent à la place des

parties qui se dissipent ; mais ces parties intégrantes ne sont pas celles des alimens, puisque les parties des alimens ont été détruites, ce sont celles de la lymphe nourriciere, lesquelles ont été formées des parties essentielles, ou principes de ces mêmes alimens, & combinées ou arrangées dans un nouvel ordre par les transmutations successives que la fermentation y a causées. Les réponses de M. Astruc aux autres objections de M. Hecquet, ne sont pas moins solides.

La seconde raison alléguée ici contre le Systême de la Trituration, c'est que la force de l'estomac, du diaphragme & des muscles du bas ventre, n'est pas capable de broyer les alimens ; & là-dessus on fait voir le mécompte énorme de M. Pitcarne, qui pousse cette force au-delà de celle des meules les plus pesantes, puisqu'il l'évaluë à deux cens soixante & un mille cent quatre-vingt-six livres. Evaluation que M. Hecquet a suivie sur la foi de M. Pitcarne, quoique la force dont il s'agit aille à peine à quelques onces. Cet article est digne de toute la curiosité des Lecteurs. On y reproche à M. Hecquet de grandes inattentions en fait de Géométrie, & on lui montre que les Auteurs qu'il a copiés ici, se sont étrangement trompés. Leurs prétentions, observe-t-on, ne sont fondées que sur une erreur de calcul, qui vient d'avoir confondu deux choses très-différentes, sçavoir l'action directe d'un muscle avec la pression latérale dont il est capable : ce qui est, dit M. Astruc, un véritable paralogisme ; car nous ne pourrions, poursuit-il, qualifier autrement une méprise si sensible. Quelque soin que prenne M. Hecquet de nous avertir que ce calcul est d'après de grands Maîtres en matiére de nombre, M. Borelli & M. Pitcarne, respectables par leur mérite. Ce dernier, continuë M. Astruc, ne sçauroit desavouer son calcul erroné : mais pour M. Borelli, c'est sans raison qu'on veut lui attribuer une telle erreur. La proposition cent-vingt-sixiéme de la premiere partie de son Ouvrage, qui sert de fondement au faux raisonnement de M. Pitcarne, est très-véritable en elle-même, & il n'est pas responsable des mauvaises applications qu'on en a faites, ni des fausses conséquences qu'on en a tirées.

La troisiéme raison contre le broyement, c'est que la structure de l'estomac dans l'homme, montre évidemment que cet estomac, membraneux comme il est, n'est point destiné à broyer les alimens. On décrit ici cette structure qu'on fait voir être très-opposée à celle du gésier de certains oiseaux, dans lequel

les alimans sont vétitablement broyés ; & on conclut de ce contraste, que si l'estomac de l'homme avoit été destiné à la même opération que le gésier des oiseaux, la nature auroit accordé pour cela à l'estomac de l'homme les mêmes avantages qu'elle a accordés au gésier des oiseaux. On remarque que M. Hecquet, pour éluder la conséquence dont il s'agit, dit, entr'autres choses, que la différence qui se trouve entre l'estomac de l'homme & le gésier des oiseaux, vient de ce que la trituration se fait autrement dans l'homme que dans les oiseaux, en ce que ces derniers n'ayant point de dents, laissent tout le broyement à faire au gésier, qui a dû par conséquent avoir plus de force, au lieu que l'homme brise en machant avant que de mettre l'estomac en mouvement. M. Astruc répond que les oiseaux carnassiers ne machent pas plus que ceux qui vivent de grains ; que néanmoins les oiseaux carnassiers n'ont point de gésier, & qu'ils n'ont qu'un estomac membraneux, semblable à celui de l'homme ; que cependant, à suivre le raisonnement de M. Hecquet, il faudroit qu'ils eussent un gésier de même que les autres oiseaux, puisqu'ils laissent de même tout le broyement à faire à l'estomac. Nous passons malgré nous un grand nombre d'autres réflexions importantes.

La quatriéme raison, c'est que dans le sistême du Broyement on ne peut expliquer ni la faim, ni le dégoût, ni les indigestions. Cette raison est clairement exposée ; & en l'exposant, on releve M. Hecquet sur plusieurs contradictions singulieres, que ceux qui en seront curieux, pourront voir dans le Livre même.

Aux preuves qui combattent directement la Trituration, l'Auteur fait succéder celles qui établissent la fermentation, lesquelles sont au nombre de six. Nous exhortons les Lecteurs à les consulter dans l'Ouvrage, aussi bien que les réponses qu'on fait sur cette matiere à plusieurs difficultés que M. Hecquet a opposées dans son Traité de la Digestion. Ces réponses sont claires ; on y met souvent l'Auteur des Objections aux prises avec lui-même, & on lui reproche, comme en quelqu'autres endroits du Livre, plus d'une citation infidéle. Pour donner une idée des Objections & des Réponses dont il s'agit, nous en rapporterons seulement un exemple.

OBJECTION. Si la digestion, dit M. Hecquet, se faisoit par la fermentation, elle se feroit d'autant plus facilement que les alimens feroient plus propres à fermenter ; on voit cependant le contraire dans les cerises, les fraises, les melons, le lait,

qui fermentent avec tant de facilité, & qui cependant causent tant de fiévres, de vents, de cours de ventre.

RÉPONSE. Cette Objection prouve seulement que la digestion ne se fait pas indistinctement par toute sorte de fermentation. Et pour obliger M. Hecquet lui-même à en convenir, il ne faut qu'appliquer son raisonnement à l'exemple suivant. La farine du Blé qui a germé, fermente avec plus d'impetuosité que la farine ordinaire; elle se réduit presque toute en eau dès qu'elle est détrempée avec le levain, & l'on n'en peut faire que de très-mauvais pain; cependant M. Hecquet n'auroit garde de conclurre qu'il n'est pas besoin de fermentation pour changer la farine en pain, de ce que la farine la plus propre à fermenter, n'est pas la plus propre à faire du pain. Une conséquence si opposée à la vérité lui paroîtroit sans doute insoutenable. Or il auroit dû faire la même réfléxion à l'égard de la digestion des alimens, & s'épargner la peine de proposer cette Objection.

On peut par cet échantillon juger des autres Objections & des autres Réponses que nous passons.

M. Astruc termine son Livre, en faisant voir que les alimens gras se digerent mieux que les maigres, & qu'ils sont par conséquent plus sains; ce qu'il prouve dans trois Chapitres exprès. Il montre que le sistême de M. Hecquet sur cet article anéantit l'esprit de l'Eglise dans l'institution du Carême; il louë néanmoins le zéle de cet Auteur, à soutenir que les pois, les féves, & les autres alimens de Carême valent mieux que la viande; mais il voudroit que ce zéle fut un peu plus éclairé. Il répond aux raisons que ce Médecin dans son Traité de la Digestion a employées pour persuader au genre humain que l'usage du maigre est préférable à celui du gras, qu'il fortifie davantage, qu'il fait plus de sang, & donne plus d'embonpoint, &c. Quant à celles qui se trouvent sur le même sujet dans le *Traité des Dispenses*, il renvoye là-dessus les Lecteurs au *Traité des alimens de Carême*, où l'Auteur, dit-il, a fait voir amplement la *foiblesse* des raisons de M. Hecquet. La maniere dont M. Astruc établit ici la préférence qu'il accorde aux alimens gras, donne une nouvelle force aux preuves qu'il a apportées en faveur du sistême de la fermentation; de sorte qu'on peut dire que ce sçavant Médecin ne laisse rien en arriere de tout ce qui est capable d'appuyer une doctrine d'ailleurs si reçuë.

M. Hecquet dans son Livre intitulé, Explication Physique & Méchanique des effets de la saignée & de la boisson, &c. appel-

le ceux qui se déclarent pour cette doctrine, des *Philosophes mitrons, & des Médecins bouillans de levains.* L'Auteur de la Thése sur la saignée, dit-il en parlant de soi-même, ose faire main basse sur les levains. » Quelle perte pour la Médecine dont on enleve » ainsi les idoles ! Quelle désolation pour ces Philosophes mi» trons, & pour ces Médecins bouillans de levains, qui vont » croire la nature morfonduë, & que tout va demeurer crud & » indigeste entre ses mains, si on chasse ces prétendus digestifs! » C'est pag. 216. « Dans le Traité des Dispenses du Carême, il nomme la Doctrine des levains une *rêverie ;* on est à present, dit-il, revenu de cette rêverie, la Doctrine des levains est enfin décréditée, c'est pag. 496. Tome 2. Dans une Thése intitulée, *An morbi à solidorum tritu*, il dit que l'opinion des fermens & de la fermentation est une sottise dont on est follement infatué, *fascinatio nugacitatis*, c'est dans le quatriéme Corollaire ligne 2. Que les levains sont des extravagances inventées par gens tout à fait dépourvûs de sens, *furoris insani deliramenta*, même Coroll. lig. 15. Que les termes d'ébullitions, d'effervescences, de fermentations, sont des termes impertinens, *ebullitiones, effervescentias, fermentationes, effutita verba*, Coroll. 2. lig. 4. Que la Médecine pure & chaste a en horreur les levains dont les Médecins fermentatifs vont quêtant de tous côtés quelque portion pour en assaisonner la Pathologie. *Fermenti micam emendicant fermentarii, seu salis tantillum quo Pathologiam condiant, at condituras horret, & offucias casta medendi lex, ne vel modico temeranda fermento, unde tota corrumperetur.* Coroll. 4. lig. 7. Que la vraye Médecine aime la sincérité, craint le mensonge, cherche la paix, & est par conséquent très-éloignée de s'accommoder des troubles & des horreurs de la fermentation, *fermentationum ergo turbis & horroribus aversa*, ibid. Ensuite se laissant aller à la joye que lui inspire la victoire qu'il compte avoir remportée sur les fermens, il badine ainsi : Hélas ! c'en est donc fait des levains, quelle désolation ! Les viscéres, à qui on vient de les enlever, sont dans le veuvage, quels sujets de deuil ! La Fermentation est gisante au tombeau, que de pleurs ! mais ces pleurs, la Trituration les séchera. *Heu ergo de fermentis actum est, quantùm luctus ! viscera viduantur, quot funera ! Fermentatio jacet, quæ lachrymæ ! sed has siccabit tritus.* Coroll. 5. lig. 1.

Il est difficile, après ces paroles de M. Hecquet, de ne pas attendre avec curiosité l'effet que produira sur lui le Livre de M. Astruc.

PROJET

PROJET D'UNE BIBLIOTHEQUE DES *Jurisconsultes François qui ont écrit sur le Droit Ecclesiastique & Civil. Par M.*** Avocat au Parlement.*

LE but de cette Bibliotheque seroit de faire connoître nos Jurisconsultes & leurs Ouvrages, selon l'ordre chronologique. Dans cette vûe, on commenceroit l'article de chaque Auteur par un abregé de sa Vie, dans lequel on marqueroit le tems où il a vécu, ses emplois, ses principales actions quand elles seroient connues, l'année de sa mort, son caractére, la méthode & le goût de ses Ouvrages, les jugemens qu'en portent les Auteurs qui le citent, ce qu'on en pense présentement au Palais, les différentes éditions qu'on en a faites, & quelles sont celles qu'on estime plus correctes ou plus complettes.

De ces idées générales, on passera à une Analyse exacte de chaque Traité en particulier, on en fera connoître l'ordre & les principes. On remarquera les sentimens de l'Auteur sur les questions importantes, & les principales raisons sur lesquelles il s'est déterminé. Quand un Auteur n'aura fait que copier ceux qui l'auront précédé, (c'est ce qui arrive fort souvent) on se contentera de rapporter son sentiment; s'il ajoute quelque raison nouvelle, on l'indiquera. On tâchera de prendre un style simple & naturel, mais vif & serré; & de le varier autant que le pourront permettre les Extraits. Quand les Auteurs avanceront des Propositions absolument contraires à nos maximes, on en avertira par une courte réfléxion. Par rapport aux matieres contestées au Palais, le Lecteur pourra se déterminer par les réfléxions qu'il fera sur les raisons des Jurisconsultes qui seront toujours rapportées fidélement.

Sous les deux premieres Races de nos Rois, & aû commencement de la troisiéme, les François n'avoient ni Interprétes, ni Commentateurs de Loix; nous n'avons donc pas d'Analyses à faire depuis Clovis jusqu'au dixiéme siécle. Cependant, comme plusieurs de nos usages tirent leur origine de ce qui se pratiquoit dans ces premiers tems, & qu'il est important de connoître les changemens arrivés sur cette matiere, on donnera dans un discours préliminaire, une idée de la Jurisprudence de ces premiers siécles de la Monarchie; elle sera tirée du Code Théodosien, du Recueil des Loix antiques, des Formules de Marculphe, des Capitulaires de Charlemagne & de ses Successeurs.

Sous la troisiéme Race, on trouvera avant saint Loüis quel-

ques Canonistes, comme Yves de Chartres, dont on rendra un compte exact. Sous saint Loüis, & après lui viennent des Auteurs pour le Droit Civil. Les premiers sont les Praticiens qui remarquoient ce qu'ils avoient vû observer dans leur Province. Tels sont Pierre de Fontaine, Philippes de Beaumanoir, Jean Desmares, l'Auteur du grand Coutumier de France, Bouthillier, &c. On mettra dans le rang des Jurisconsultes les plus anciennes Rédactions des Coutumes, parce que la plûpart ont été faites par de simples particuliers; celles même qui ont été revêtuës de l'autorité publique, comme les établissemens de France de saint Loüis, les Coutumes de Champagne & de Brie du Comte Thibaut n'avoient plus la force de Loix quand nos Coutumes ont été rédigées dans l'Assemblée des Etats, & par des Commissaires.

A ces Praticiens se joignent dans la suite des Commentateurs du Droit Civil & Canonique, des Compilateurs d'Arrêts, des Auteurs qui ont donné des Traités sur des matieres séparées, des Commentateurs de Coutume. On ne passera, s'il est possible, aucun de ces Ecrivains sans rendre compte de leurs Ouvrages. On y ajoutera ce qu'on pourra recouvrer de Mémoires & de Factums sur les affaires de conséquence.

Pour les Commentaires du Droit Civil, on passera legerement sur les endroits qui regardent plûtôt les subtilités du Droit Romain, que ce qui est d'usage au Barreau. On suivra la même maxime pour les Commentateurs du Droit Canonique, afin de s'attacher à ce qui regarde nos usages & les libertés de l'Eglise Gallicane.

A l'égard des Aretistes, on les mettra dans leur ordre chronologique, par rapport à l'abregé de leur Vie, à la méthode de leur compilation, à l'idée qu'on doit se former de leurs Ouvrages; mais on remettra l'Analyse de leurs Décisions à des volumes séparés.

Ces volumes contiendront les principaux Arrêts qui se trouvent dans nos Livres en trois parties; l'une pour le droit public; l'autre pour le droit Ecclesiastique; la derniere pour le droit des Particuliers. Sous cette division générale il y aura des subdivisions pour ranger les Arrêts dans l'ordre le plus naturel qu'il sera possible. Sur chaque matiere se trouveront d'abord les Arrêts de Réglement. On ne rapportera point tous les Arrêts qui sont dans nos Livres sur des especes particulieres, on choisira ceux qui ont jugé des questions de Droit considérables, & qui paroif-

sent plus dégagées de circonstances; on tirera de l'Aretiste l'abregé du fait, & le motif de la décision. On marquera exactement à la marge de quel Auteur l'Arrêt est tiré; car on ne prétendroit pas dans cet Ouvrage décider sur ce qu'on a jugé, mais rapporter ce que les Collecteurs disent qu'on a jugé.

Cet Ouvrage finira par trois Tables. La premiere contiendra par ordre alphabétique tous les Auteurs, dont on aura fait connoître la Vie & les Ecrits dans le corps de l'Ouvrage. La seconde, dans le même ordre alphabétique, sera pour toutes les matieres dont on aura parlé dans les Extraits. La troisiéme comprendra les mêmes matieres rangées dans un ordre naturel; de maniere qu'en réünissant, suivant cet ordre, tous les endroits qui seront cités dans cette Table, on pourra faire un corps de Droit François tiré de nos Auteurs. Dans cette troisiéme Table, on indiquera d'abord sur chaque article les jurisconsultes qui ont fait *ex professo* des Traités sur les matieres qu'on y examinera.

Mais comment remplir un si vaste projet? le Dialogue des Avocats de Loisel *Feriæ ferentes* de Mornac, les Eloges des hommes Sçavans tirés de M. de Thou, ceux de M. de Sainte-Marthe, Bertrandi Lejdeker, Forsterus, &c. fourniront beaucoup de choses remarquables pour la Vie des Jurisconsultes. On profitera de ce qui se trouve dans la Bibliothéque des Auteurs de Droit de M. Simon. Il y a plusieurs Jurisconsultes, comme du Moulin, Cujas, Coquille, Chopin, &c. dont la Vie est à la tête de leurs Ouvrages. Les Dictionnaires de Moreri & de Bayle indiquent des sources où l'on peut trouver beaucoup de faits. L'Histoire de plusieurs Canonistes se trouve mêlée avec celle de l'Eglise, ou recueillie dans les Bibliothéques des Auteurs Ecclésiastiques. Il n'y a presque point de Livres d'Eloges, de Portraits, de Théatres, de Grands Hommes, où il n'y ait quelque Jurisconsulte. On pourra consulter les parens & les amis de ceux qui ont vecu à Paris, & qui y ont leur famille; pour ceux de Provinces, on supplie les personnes habiles qui se trouvent dans chaque Ville, de recueillir ce qui regarde les Auteurs qui en étoient originaires. On doit ce petit travail à la gloire de sa Patrie. Ceux qui voudront bien prendre cette peine, feront connoître par là le zele qu'ils ont pour la perfection des Sciences, en particulier pour la Jurisprudence.

Pour ce qui est des Extraits, l'Avocat qui se propose d'entreprendre cet Ouvrage, en a déja de faits pour remplir plusieurs Volumes, tant des anciens Jurisconsultes, que des modernes,

du sort dans les jeux de hazard, a recours à divers exemples tirés de l'Ecriture Sainte & de l'Histoire Ecclesiastique, après quoi il avertit que M. de la Placette n'est d'un sentiment contraire, que par un mal-entendu: ce mal-entendu au reste, selon M. de Joncourt, c'est que son Adversaire ne lui fait tirer l'idée du sort que de trois ou quatre exemples extraordinaires, tels que celui d'Hacan, de Saul & de Jonathas, sans porter sa vûe ailleurs, & qu'il en fait ainsi une chose *toute divine & toute miraculeuse*; doù ensuite il tire des conséquences étonnantes contre l'autre sentiment, comme sont celles qui regnent dans tout son *Traité des Jeux de hazard*, & dans la *Défense*; sçavoir que chaque coup de Dé est un miracle, & que dans une academie de Jeu il se fait plus de miracles en un jour, qu'il ne s'en est fait en mille ans dans le temple de Jerusalem & ailleurs. M. de Joncourt pour parer le coup que ces conséquences semblent porter à son Systême, répond que c'est argumenter par les inconvéniens, & que cette méthode de raisonner n'est propre qu'à obscurcir les questions, au lieu de les éclaircir. Voici ses termes qu'il est bon de rapporter dans leur entier, afin qu'on voye s'ils sont concluans.

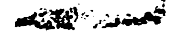
» Il y a long tems, dit-il, que j'ai observé que cette méthode » d'argumenter par les inconveniens est la plus propre, pour peu » qu'une matiere soit ombragée en elle-même, à la tenir dans l'obs- » curité; car il faut avoir une certaine lumiere & apporter une cer- » taine attention dont tout le monde n'est pas capable, pour sentir » si l'inconvenient est réel ou non, & si la conséquence est nécessai- » rement liée avec la proposition dont on la tire. Pour faire sentir » cela, il ne faut que rappeller le dernier inconvenient que je » viens de marquer, & que M. de la placette & M. Barbeirac ont » mis en œuvre avec tant de soin & tant d'étendue. Ils posent » que du sentiment des Theologiens qui conçoivent un abus du » sort dans les jeux de hazard, il s'ensuit que chaque coup de » Dé est un miracle. Ces deux Messieurs le croyent & le disent, » & ils en tirent des conséquences d'une longue succession qui » naissent les unes des autres: mais personne de tous les Théolo- » giens anciens & modernes n'admet la premiere consequence; » & après l'avoir déja desavoué deux fois en leur nom dans mes » Lettres, je la desavoue aujourd'hui pour la troisiéme. Comme » je serai obligé de reparler de ce desaveu, auquel M. de la » Placette n'a pas jugé à propos d'avoir égard, quoique je l'aye

» fait dans les termes les plus clairs & les plus forts, je me con-
» tente de dire que cette maniere de raisonner par des *incon-*
» *veniens* qu'on imagine sur quelque lieu d'apparence, sans les
» prouver par de bons argumens, & bien suivis, est toute propre
» à faire disputer long-temps *sans s'entendre*, & sans *être entendus*
» de la plus grande partie des Lecteurs.

Voilà ce que M. de Joncourt oppose pour faire voir que M. de la Placette ne raisonne pas conséquemment lorsqu'il dit : Le jeu de hazard consiste dans le sort. M. de Joncourt soutient que Dieu, dans ce qui se fait par sort, suspend les loix générales de la nature pour en suivre de particulieres, où il agit immédiatement, donc selon les principes de M. de Joncourt, ce qui arrive par l'effet des jeux de hazard, est un miracle, puisque le miracle consiste dans la suspension que Dieu fait des loix générales de la nature, d'où il faut conclure qu'il n'y a point d'Académie de jeu où il ne se fasse plus de miracle en un jour, qu'il ne s'en est fait en mille ans dans le Temple de Jerusalem & ailleurs.

Quelques Lecteurs s'étonneront sans doute que M. de Joncourt se contente de désavouer la conséquence, sans dire en quoi elle péche; mais peut-être a-t-il voulu épargner son Adversaire.

M. de la Placette dit que si les jeux de hazard sont mauvais par eux-mêmes à cause du sort, cette raison rendra illegitimes le Mail, le Billard, & plusieurs autres jeux, parcequ'il ne faut qu'un grain de sable, un fêtu qu'on ne peut prévoir pour détourner la boule, ou la bille, & rendre par-là inutile toute l'adresse du Joueur; ce qui est un sort aussi incertain que celui d'un point de Dé, ou de Carte. Il ajoute qu'on peut dire la même chose du hazard qui se trouve dans le négoce. M. de Joncourt replique à cela, qu'il faut distinguer le *sort* d'avec ce qui est *fortuit*, & il dit que généralement parlant » les choses fortuites
» sont éclairées de la lumiere des apparences plus ou moins
» fortes, & souvent toutes voisines de la certitude; de sorte,
» ajoute-t-il, que si je l'ose dire, on les mesure presque comme
» du drap; & c'est sur ces apparences mesurées que dans le né-
» goce on assure un Navire à 15, à 12, à 10, à 8, à 6, & à 4
» pour cent, quelquefois moins en temps de paix, en belle sai-
» son, & pour un petit voyage, au lieu que dans *le sort* les ap-
» parences sont absolument supprimées & supprimées de dessein,



» toute la lumiere en est éteinte, & il n'y a que les fripons & les » filous qui y voyent la moindre chose. Par-dessus cela, continue toujours M. de Joncourt, il y a dans le sort non-seulement une convention qui est un effet de la pleine liberté des » hommes, il y a encore une soumission absolue à une détermination incertaine, & à la volonté secrette de celui qui y préside; quelque nom qu'elle ait de *générale*, ou de *particuliere*, » les contractans renoncent à la leur propre, & cela suffit pour » prouver qu'il y a dans le *sort* quelque chose de plus élevé que » les hommes, à quoi leur volonté se soumet aveuglément; » au lieu que dans la plûpart des événemens *fortuits*, la volonté » des hommes n'y a aucune part, & souvent même y resisteroit » si cela pouvoit servir de quelque chose. Par exemple, quand » on coupe la bourse à un homme, quand on lui estropie un » cheval, quand un domestique négligent met le feu à la maison, ou que la foudre l'embrase, tout cela est fortuit, mais » rien de tout cela n'est volontaire, & cet homme n'a point » de reproche à se faire; au lieu que s'il met son argent sur une » carte à la Bassette, s'il risque d'un coup de Dé son cheval » contre un autre, ou sa maison contre une somme équivalente, » il ne doit s'en prendre qu'à soi-même il s'est exposé volontairement, & sans aucune lumiere d'apparences favorables au » malheur où il se trouve.

Notre Auteur, pour faire mieux sentir la difference qu'il suppose entre le sort, & ce qui est simplement *fortuit*, ou *contingent*, dit qu'il y a trois choses essentielles au sort. » La premiere, une » parfaite incertitude & un parfait équilibre au-dessus de tout » pouvoir humain. La seconde, une direction immédiate de la » providence qui détermine *seule* l'événement, sans qu'aucune » cause seconde ait aucune influence sur cette détermination. La » troisiéme, une convention & une soumission expresse ou tacite de se remettre dans une prétention commune à l'arbitrage & à la décision de la providence, en renonçant chacun à » sa propre volonté, & à sa propre industrie. »

M. de Joncourt s'arrête-là, pour ce qui regarde ce point, & il déclare que s'il se trouve des gens qui ne soient pas contens de ce qu'il a dit sur les differences du sort & des choses fortuites, il renonce au dessein de les contenter.

Après cette déclaration, il examine quand & comment on peut faire du sort un usage legitime, & il pose pour cela les deux regles suivantes. Il faut 1°. que le sujet pour lequel on employe

employe le ſort, ſoit un ſujet grave. 2°. Que pour employer ce ſort, il y ait une eſpéce de néceſſité, ou du moins une grande utilité. Ces deux regles poſées, voici les réfléxions de l'Auteur.

» Dans toute autre conteſtation, ou concurrence que celle » du ſort, les hommes, dit-il, ſe remuent, s'agitent, font des » efforts. Dans un procès, ils cherchent des Avocats habiles, » ils ſollicitent des Juges, &c. Dans la guerre, il recherchent » des Alliez, ils amaſſent de grandes ſommes, ils font des ma- » gazins, &c. A la Cour, deux Concurrens qui briguent un » emploi ſollicitent le ſecours de leurs Amis, & la faveur de » tous ceux qui peuvent les appuyer. Il n'y a que dans le ſort » où ils demeurent dans l'inaction, où les hommes ne leur ſer- » vent de rien, ni leurs propres efforts, ni leur attention, ni » leur diligence. La ſeule choſe qui leur eſt permiſe, & qui » peut être d'uſage, c'eſt d'élever les yeux au Ciel, comme » les Apôtres au ſort de Mathias, & de prier Dieu qui ſeul les » dirige ſans l'intervention d'aucune cauſe ſeconde, de le dé- » terminer favorablement. Il me ſemble donc, reprend M. » de Joncourt, que ce n'eſt pas être ſuperſtitieux, ni même » trop ſcrupuleux de dire, comme je fais, que depuis que le » ſort eſt un arbitrage remis volontairement par les hommes à » la providence générale de Dieu, on ne peut le pratiquer » legitimement que quand le ſujet en eſt grave, & qu'il y a » au moins une utilité conſidérable à ſe remettre à cet *arbitrage.* » Un honnête homme comme vous, dit-il, en s'adreſſant à » M. d'Herwart Dufort, à qui il écrit, ne ſe plaindroit point » aſſurement de deux de ſes voiſins qui viendroient le conſulter » pour la déciſion d'un differend qui ſeroit de quelque importan- » ce; mais je doute qu'il fût content d'eux, s'ils venoient l'im- » portuner ſur l'égalité ou l'inégalité de *deux navets*, ou de » quelque autre ſemblable vetille. « Ce ſont les propres termes de M. de Joncourt, & de-là il conclut que c'eſt faire du ſort un abus fort criminel, que de jouer aux cartes, ou à quelques autres jeux de hazard, & que cet abus eſt d'autant plus criminel que la ſomme dont il s'y agit, eſt plus legere.

Nous aurions pluſieurs autres articles à rapporter pour faire un Extrait complet de cette Lettre, mais les échantillons que nous venons d'expoſer, peuvent donner une idée ſuffiſante de l'Ouvrage.

HISTOIRE DE LA VIE DE S. REMY

Archevêque de Reims, Apôtre des François, & des differentes Translations de son Corps, avec des Notes & des Dissertations. Par le P. Jean Dorigny de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez André Cailleau, sur le Quai des Augustins, près la rue Pavée, à S. André. 1714. in-12. p. 490. sans la Table.

L'Auteur né dans un païs où la vénération que l'on a pour S. Remy, est comme héréditaire, a trouvé dans l'Histoire de la Vie de ce Saint de quoi contenter la devotion qu'on lui avoit inspirée dès son enfance. » Il nous propose aujourd'hui » cet illustre Apôtre des François pour modele de la vie la plus » édifiante, & pour objet de l'admiration la mieux fondée.

Dans le premier Livre le P. Dorigny décrit la naissance de S. Remy, révelée au Solitaire Montan, la maniere dont il fut élevé, sa retraite dans une solitude, quelle peine on eut à l'en tirer pour l'élever sur le Siége Episcopal de Reims, lorsqu'il n'étoit encore âgé que de 22. ans. Il y représente sa conduite dans l'Episcopat, son humilité, son application à la priere, sa mortification, sa douceur, son zele, sa charité, un grand nombre de miracles faits par son intercession; la vûe rendue à un aveugle, le vin multiplié dans les tonneaux, un embrâsement appaisé, une jeune fille ressuscitée à la recommandation du Roi Alaric.

On voit dans le second Livre la conversion de Clovis, l'auguste Cérémonie du Baptême de ce Prince, & des Seigneurs qui l'accompagnoient; digne objet de l'attention de tous les François. Ensuite vient l'érection du Château de Laon en Evêché, l'Histoire de S. Vaast & de S. Antimond que le S. Archevêque de Reims envoya l'un à Arras, l'autre à Therouenne.

La pieté de S. Thierry & de quelques autres Disciples de S. Remi; un Evêque, Chef des Ariens confondu dans un Concile; la patience, la sagesse, la pieté de cet illustre Apôtre de la Nation Françoise, pendant les dernieres années de sa vie, & sa mort précédée d'un miracle éclatant, sont les principales matieres du troisiéme Livre.

Le sujet du quatriéme sont les differentes Translations du Corps de S. Remy. De la Chapelle de S. Christophe, il fut transferé dans une grotte sous l'Eglise de l'Abbaye qui porta son nom. Hincmar fit faire un Mausolée magnifique, où il posa les saintes Reliques de son Predecesseur. La crainte des Normands

obligea de les transporter de Reims à Epernay, & d'Epernay au Monastere d'Orbaïs. L'Archevêque Foulques fit reporter le Corps de S. Remy dans la Cathedrale de Reims Il y resta jusqu'à ce qu'Hervée son Suceesseur le reporta solemnellement dans l'Abbaye de S. Remy. Ce fut le Pape Leon IX. qui transfera le Corps du Saint dans la nouvelle Eglise de cette Abbaye en 1049. Le Cardinal de Lenoncourt fit faire sous le Regne de François I. un Mausolée magnifique, où l'on enferma le Corps de S. Remy. Quand on le tira en 1647. d'une ancienne Chasse pour le mettre dans une nouvelle, on trouva toutes les parties entieres & sans corruption, mais seulement un peu desséchées. Ces Translations furent accompagnées de prodiges que l'Auteur rapporte avec beaucoup de soin.

La Vie de S. Remy composée par l'Archevêque Hincmar, & le Testament de S. Remy même sont les sources d'où le P. Dorigny a tiré ce qu'il dit dans les trois premiers Livres. Flodoard a fourni ce qui regarde la premiere Translation, dont il étoit témoin oculaire. Un Auteur contemporain a écrit celle qui a été faite par Leon IX. Le Procès verbal de M. d'Etampes, & le témoignage de Dom Guillaume Marlot Grand-Prieur de S. Nicaise ne laisse point lieu de douter de ce qu'on rapporte de la quatriéme Translation.

Cette Histoire est suivie d'un grand nombre de notes, nous ne rendrons compte que de quelques-unes des principales.

L'Eglise dit de S. Remy dans son Office, qu'il avoit interpreté plusieurs Livres de l'Ecriture Sainte. Sidoine Apollinaire fait un grand éloge des Commentaires de ce S. Archevêque qui lui étoient tombez entre les mains : mais la grande difficulté est de sçavoir si le Commentaire sur les Epîtres de S. Paul qui se trouve dans la Bibliothéque des Peres, est de S. Remy Archevêque de Reims, ou de Remy Moine d'Auxerre dont nous avons un excellent Commentaire sur le Prophéte Ezechiel. L'Auteur ne veut point décider cette question qui, selon lui, partage encore plusieurs Sçavans, il se contente de proposer cette conjecture. » Remy ayant été appellé d'Auxerre à » Reims pour y travailler sous les ordres de l'Archevêque Foul- » ques, n'auroit-il pas pû se servir des Ecrits de S. Remy, & y » ajouter les passages des Peres qui ont écrit long-temps après » la mort de l'Apôtre des François.

Le P. Dorigny ne se détermine point non-plus sur l'année

de la mort de S. Remy. Sigebert & ceux qui le suivent, la mettent en 545. d'autres prétendent prouver par les Actes d'un Concile d'Auvergne qu'il étoit mort dès l'an 533, parceque Flavius un de ses Successeurs qui avoit été précédé de Romain, a signé en qualité d'Archevêque de Reims au Concile d'Auvergne.

Flodoard est le premier qui ait rapporté tout entier le Testament de S. Remy. Le Pape Sylvestre II. qui avoit été Archevêque de Reims, veut qu'on ne donne aucune atteinte *au Testament de S. Remy l'Apôtre des François*. Baronius & le Président Brisson en font l'éloge. Le P. Dorigny s'est aussi souvent servi de cette piéce, il avoue cependant qu'on a pû y ajouter quelque chose, comme il est arrivé quelquefois aux Ouvrages des Peres. Il est parlé, par exemple, dans ce Testament de la Terre de Donzy donnée à l'Eglise de Reims par Clodoalde; ce qui n'est point vrai-semblable, parceque ce Prince qui s'est échappé à la fureur de ses oncles la même année que S. Remy est mort, (selon le sentiment qui paroît le mieux fondé) n'étoit alors âgé que de six ou sept ans. Il est encore moins vrai-semblable que ce jeune Prince ait fait accorder une grace à l'Eglise de Reims, par le Roi Clovis qui est mort en 511, ou au plûtard en 514.

Les quatre Lettres rapportées par le P. Sirmond dans le premier Volume des Conciles des Gaules, sont reconnues par tous nos Auteurs pour l'Ouvrage de S. Remy. Dans une de ces Lettres, il se justifie de ce qu'on l'accusoit de n'avoir pas observé les Canons à l'égard d'un Ecclesiastique, nommé Claude, qui avoit merité la déposition, à ce que prétendoient quelques Evêques de France. Une autre dont le tour est fort vif, est adressé à Foulques Evêque de Tongres, qui s'étoit emparé d'une Paroisse du Diocèse de Reims.

On sera surpris que l'Auteur qui rapporte avec étendue l'Histoire de Genébaud, de son péché, & de sa pénitence, n'ait pas répondu dans une de ses notes, à ce que disent quelques Critiques contre cette Histoire.

Dans la premiere Dissertation, le P. Dorigny fait voir que Clovis n'a point été baptisé à Tours qui étoit alors sous la domination du Roi Alaric, & qu'il n'y a qu'un passage mal-entendu d'une Lettre de l'Evêque Nicetius à Clodosvinde, qui ait donné lieu à cette opinion. Il soutient avec Hincmar que ce fut dans l'Eglise de Notre-Dame de Reims que se fit cette Cérémonie.

La seconde Dissertation regarde la sainte Ampoule. Le silence de Gregoire de Tours, de Fortunat, d'Avitus, ne peut point détruire ce que rapportent les Historiens des siécles suivans. Le P. Mabillon & l'Auteur du Traité de l'abus de la Critique font voir que ces argumens négatifs ne concluent pas invinciblement. Hincmar Historien judicieux & habile, qui avoit travaillé sur d'anciens Mémoires, avança ce qu'on dit aujourd'hui de la sainte Ampoule au Sacre de Charles le Chauve, il dit en présence de toute la Cour que Louis le Debonnaire, Charlemagne, & Clovis dont l'Empereur descend par le bienheureux Arnoul, ont été sacrez avec le Chrême envoyé du Ciel : *Cælitus sumpto Chrismate, unde adhuc habemus, perunćti & in Regem sacrati.* Flodoard, Aimoin, & tous les Historiens de France s'expliquent de même ; Mathieu Paris, quoiqu'Etranger, rapporte de la même maniere ce merveilleux événement. Les Papes Jule II, Sixte IV, Paul III, disent que les Rois de France reçoivent *l'Onction envoyée du Ciel.* S. Thomas & S. Antonin ont reconnu la verité de cette Tradition. L'Auteur du Mars François, le plus grand ennemi de la France, déclare qu'il ne veut pas contester *une croyance reçuë depuis si long-temps.* Au témoignage des ennemis de l'Etat, il faut joindre celui des ennemis de l'Eglise, les Centuriateurs de Magdebourg respectent cette Tradition ; ils disent sur le rapport d'Henri d'Erford qu'il y a des Manuscrits de Gregoire de Tours, où l'on trouve le miracle de la sainte Ampoule.

On ne doit pas être surpris que Fortunat soit resté sur ce sujet dans le silence, dans toute son Histoire de S. Remy ; il ne dit pas même un mot de la conversion de Clovis, il n'a pas cru apparemment devoir rapporter ce qui étoit connu de tout le monde. L'indiscrétion & le peu de connoissance de la Religion qui se trouve dans la Lettre qu'on attribue à Avitus, a fait douter qu'elle fût de cet Evêque. Après ces réfléxions, dit notre Auteur, quel fond peut-on faire sur l'argument négatif qu'on propose avec tant de confiance.

La Primatie de S. Remy fait le sujet de la troisiéme Dissertation. On trouve une Lettre sous le nom du Pape Hormisdas qui établit ce S. Prélat Legat du S. Siége dans tout le Royaume de Clovis. Mais Comment Clovis qui est mort en 511, comme le fait voir le P. Sirmond par des Epoques tirées du Consulat de Felix & du Concile d'Orleans, comment ce Prince auroit-il pû envoyer une couronne d'or, comme le porte la

Lettre à Hormisdas qui n'a succedé à Simmaque qu'en 514. Si la Lettre est d'Anastase, ainsi que le disent quelques Historiens, pourquoi Hincmar, Flodoard l'attribuent-t-ils à Hormisdas? Pourquoi Baronius y prétend-t-il reconnoître le stile de ce Pape? Mais quand on supposeroit avec Hincmar & Sigebert que Clovis auroit vécu jusqu'à 514, croira-t-on que S. Remy sera resté quinze ans sans faire part au Pape de la conversion du Roi des François? Il est cependant certain que depuis ce temps les Archevêques de Reims ont pris la qualité de Legats nez du S. Siége, que l'Archevêque Gervais au Sacre de Philippes I. prétendit établir ce titre sur la Lettre d'Hormisdas, & que le Pape Victor venoit de ratifier pour Gervais & pour son Eglise. S. Remy a exercé hors de sa Province plusieurs Actes qui marquent une Jurisdiction supérieure. Sonnatius un de ces Successeurs a présidé à un Concile où se trouverent les Archevêques de Lyon, de Sens, de Treves, &c.

L'Auteur finit par le Procès verbal que fit M. d'Etampes après la visite du Corps de S. Remy. Il rapporte cette Piéce entiere.

LE PREMIER LIVRE DES FASTES D'OVIDE

Traduction nouvelle, avec des Notes Critiques & Historiques. A Paris, chez J. Barbou, vis-à-vis le College de Louis le Grand. 1714. in-12. p. 247.

MOnsieur Lezeau a suivi dans cet Ouvrage la même Méthode que M. Dacier dans son Horace. Il donne une Traduction Françoise du premier Livre des Fastes d'Ovide, vis-à-vis le Texte Latin, ensuite viennent des Remarques toutes Françoises & très-amples.

Dans la Vie d'Ovide qui précéde la Traduction, il examine quelle a été la cause qui a engagé Auguste à envoyer ce Poëte en exil. Il prétend que ce n'est point qu'Ovide ait été l'un des Amans de Julie fille d'Auguste, ou qu'il ait composé pour cette Princesse le Livre des Amours. La cause de sa disgrace, selon notre Auteur, vient de ce qu'il avoit été témoin par imprudence de quelque action secrette ou dangereuse qui interessoit la reputation de l'Empereur ou des siens. C'est pourquoi Ovide dit qu'il ne s'est attiré ces malheurs que par hazard; il ajoute qu'il est puni de ce que ses yeux ont été les témoins d'un crime sans le sçavoir, & qu'une erreur a été regardée comme une grande faute.

Cur aliquid vidi? cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi? Trist. l. 1.

Cette faute regardoit Auguste d'une maniére particuliere, comme on le voit dans d'autres endroits ; & M. Lezeau conjecture que c'est l'inceste de ce Prince avec sa fille Julie, dont Caligula dit nettement dans Suétone qu'Agrippine sa mere étoit née. Les Livres des Amours ont servi de prétexte à cette disgrace.

Dans son exil Ovide revit & corrigea ses douze Livres des Fastes, qu'il avoit composé avant que d'être relégué. Il est fâcheux que les six derniers Livres de cet Ouvrage soient perdus ; car nous aurions sans cette perte un Calendrier des Romains, où nous trouverions jour par jour leurs Fêtes, leurs Cérémonies, leurs Jeux, leurs jours d'Audiences, en remontant à l'origine de chaque chose pour toute l'année, comme nous l'avons pour les six premiers mois.

Le premier Livre ne regarde que le mois de Janvier. Le Dieu Janus, auquel ce mois est consacré, vient expliquer à Ovide ce que signifie son double front, pourquoi on commence par lui les prieres & les sacrifices, pour quelle raison on lui offre certains présens préférablement à d'autres. L'Auteur passe ensuite aux Fêtes des Agonales, à celles qui se célébroient en l'honneur de Carmente, aux Sementeries, & aux Paganales, (c'étoit des Fêtes mobiles) à la Dédicace du Temple de la Paix, & aux autres Cérémonies qui sont décrites dans ce premier Livre. L'abondance & la douceur, le naturel & la délicatesse, sont le caractére de ce Poëme, comme de tous les autres Ouvrages d'Ovide.

Pour les Notes, M. Lezeau dit qu'il a lû avec soin les Interprétes de cet Ouvrage d'Ovide, entr'autres Paulus-Marsus le plus considérable de tous, & un des plus sçavans hommes de son siécle, Constantius Fanensis qui l'avoit précédé, mais qui lui étoit inférieur, Philippe Melancton, Hercules Ciofanus de Sulmone, Vitus Amerpachius, Gregoire Bersman dont les remarques satisfont peu, Micyllus qui est d'une profonde érudition, Charles de Naples Sicilien, l'un des plus grands génies de son siécle, il mourut à vingt-deux ans, après avoir composé son illustre Commentaire sur les six Livres des Fastes, imprimé à Anvers en 1639.

Nous ne rendrons compte ici que d'une remarque du nouvel

Interpréte, prise à l'ouverture du Livre sur ces mots, *Ad aram Pacis*, du Vers 709. Il observe que la Paix, du tems d'Ovide, n'avoit qu'un Autel à Rome; ce fut l'Empereur Claudius qui fit bâtir un Temple à cette Déesse, il fut achevé du tems de Vespasien, & enrichi des plus précieux vases & des plus beaux ornemens du Temple de Jerusalem. Les malades, au rapport de Galien, avoient une grande confiance en cette Déesse. Son Temple fut brûlé sous l'Empire de Commode. » La Paix y étoit » représentée comme une belle femme, d'un air doux & serain, » ayant sur la tête une couronne faite de branches entremêlées » d'olivier & de laurier, tenant d'une main un caducée, & por» tant de l'autre des épics de bled & des roses. Le caducée n'é» toit que pour marquer le pouvoir & la divinité de la Paix; les » roses & les épis signifioient les plaisirs & l'abondance qui la » suivent. Le laurier faisoit la moitié de sa couronne, parce que » la Paix est le fruit de la Victoire. Pour l'olivier, on sçait que » de tout tems il a été le symbole de la Paix, soit à cause de la » douceur de l'huile qui vient des olives, soit même, comme » veulent quelques-uns, par une raison tirée de l'Histoire sa» crée, qui nous apprend que la colombe portant une branche » d'olivier à son bec après le déluge, fit connoître par ce signe » aux hommes qui étoient dans l'Arche, que la colére de Dieu » étoit appaisée. «

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE PARIS.

MOnsieur Quartier Avocat au Parlement, & Docteur en Droit, vient de donner au Public une Planche qui a pour titre, *Speculum propinquitatis.* On y voit les différens dégrés de parenté & d'alliance suivant le Droit Civil, avec les différences de ceux qu'on appelloit *cognati* & *agnati*, & selon le Droit Canonique, même par rapport à ce qui se pratiquoit avant le Concile de Latran. On n'y a point oublié l'alliance spirituelle qui se contracte par le Batême. L'ordre que l'Auteur observe est nouveau, il peut servir pour l'intelligence de plusieurs endroits de Justinien & des Décrétales. Cette Planche se vend à Paris, chez Charles Cochin, ruë S. Jacques.

D'AMSTERDAM.



D'AMSTERDAM.

ON vient d'imprimer *in*-4°. toutes les Poësies Hollandoises de Jean Antonides Van der Hoes, avec la Vie de ce Poëte. Jean Antonides Zelandois, nâquit de parens Anabaptistes, honnêtes gens, mais d'assez basse extraction: ils ne négligérent rien pour le bien faire élever. Notre jeune Poëte exerça d'abord sa veine en Latin. La gloire de Vondel & de quelques autres Auteurs Hollandois, l'excita à écrire dans la même Langue. Les révolutions de la Chine lui fournirent le sujet d'une Tragédie. On a remarqué quelques défauts dans cet Ouvrage; mais on y trouve des sentimens relevés, une imagination vive, des Vers bien soutenus. Cet essai fut suivi du Poëme de Bellone aux fers, qui merita les éloges de Vondel. Animé par ces louanges, Antonides fit un autre Poëme, où il a trouvé le secret de faire entrer la description de toute la Hollande, & les principaux points de l'Histoire des Provinces-Unies. M. Burero, Député dans le Collége de l'Amirauté, tira ce jeune Poëte de la Boutique d'un Apotiquaire, pour lui faire achever ses études à Utrecht, il l'y soutint par sa générosité, il le fit recevoir Docteur en Médecine, & depuis il lui procura une Charge de Sécrétaire de l'Amirauté. Peu de tems après, Antonides épousa la fille d'un Ministre qui avoit aussi du talent pour les Vers. Après son mariage, il fut détourné de la Poësie par ses occupations, & plus encore par une phtisie, dont il mourut en 1684. à la fleur de son âge.

On reproche à ce Poëte, aussi-bien qu'à Vondel, de mêler quelquefois des termes bas aux expressions les plus sublimes, & d'avoir une construction fort embarrassée; mais ces petits défauts sont assez contrebalancés par le feu de son génie, par la richesse de son imagination, par la noblesse de ses pensées.

Outre les Piéces dont nous venons de parler, il y a dans ce Volume, dont M. Hoogstraten est l'Editeur, plusieurs Epithalames, & des Panégyriques funébres. Ceux qu'il a composés sur la mort de Ruyter & de Vondel sont les plus estimés.





XXXIX. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 24. Septembre M. DCCXIV.

LA VIE DE SAINT FELIX DE CANTALICE, *Capucin. Par le Pere Jean-François de Dieppe, Capucin.* A Roüen, chez Jacques-Joseph le Boulenger. 1714. *in-12. pag.* 153.

PLusieurs Sçavans, dont on donne ici le Catalogue, ont fait connoître S. Felix, soit en publiant des abrégés de sa Vie, soit en rapportant par occasion quelques-unes de ses actions. Mais comme leurs Ouvrages, remarque l'Auteur, sont ou en Langue Latine, ou en Langue Italienne, on a tâché de satisfaire aux désirs de beaucoup d'honnêtes gens de la Cour & de la Province, qui se sentant touchés par tout ce que les Sérénissimes Maisons de Baviere & de Lorraine ont fait paroître de zéle pour sa Canonisation, & par tout ce qui s'est fait à Rome, à Paris, & dans presque toutes les Provinces Catholiques en cette cérémonie, ont demandé avec empressement qu'on donnât en François l'histoire de ce S. Homme, afin d'affermir la foi des Fidéles, de soutenir leurs espérances, & d'allumer en eux de plus en plus le feu de la charité, l'ame & la source de nos bonnes œuvres. Il ajoûte, » qu'on ne trouvera dans son Ouvrage, ni intrigues de » Cour, ni affaires d'Etat, ni rien de ce qui s'appelle la science du » monde; pas même de ces tours d'esprits délicats, de ces heu» reuses saillies d'imagination, de cette riche abondance de des» criptions fleuries, de pensées hardies, d'expressions fines qui » piquent, & qui enchantent la curiosité d'un Lecteur. C'est une » Histoire simple, naïve, parée des seuls ornemens que lui » donne la vérité toute nuë, jointe à la noblesse des vertus chré» tiennes, & des prodiges dont elle est toute remplie; s'il y en » a qui paroissent hors de la portée du commun, on a tout pris » dans des sources que la plus sévére critique ne peut raisonna» blement entamer, dans des Auteurs graves, contemporains, » la plûpart témoins de ce qu'ils avancent, & dans l'instruction » du Procès de la Canonisation du Saint commencée presque dès » le tems de sa mort. «

Felix nâquit à Cantalice en Ombrie, l'an 1515. Cantalice est

une petite Bourgade située au pied du Mont Apennin, fameuse autrefois par les factions, les guerres civiles, & la barbarie de ses habitans, qui pour les moindres querelles d'un particulier, l'ont plus d'une fois remplie de sang & de carnage. Ses parens vivoient frugalement d'un petit héritage qu'ils avoient reçu de leurs ancêtres. Il garda leurs troupeaux dans sa grande jeunesse, ensuite il se fit Laboureur; & à l'âge de trente ans il entra dans l'Ordre des Capucins à Ascoli, d'où il fut envoyé à Rome pour y remplir l'emploi de Quêteur. A cette occasion, l'Auteur donne une idée des mœurs des Romains. » Le Peuple de Rome est » né avec un esprit de servitude, & ne montre aucun reste du » fier génie des anciens Romains; la jalousie trop exacte pour » la gloire de la nation, & trop partiale pour les étrangers, cause » sans doute ce bizarre dérangement; mais en récompense la » politique du gouvernement est des plus déliées. On peut dire » des Romains de nos jours, ce qu'un ancien Romain disoit des » Grecs de son tems, qu'ils paroissent ce qu'ils ne sont pas, & » qu'ils sont ce qu'ils ne paroissent pas; leur maniére d'agir qui » semble ouverte, n'est rien moins dans le fond. Ils observent » religieusement les dehors; ceux qui les ont étudiés de près, » observent à leur tour qu'ils ne sont pas si scrupuleux qu'ils » voudroient le faire penser d'eux; qu'il n'est pas de la prudence » de les avoir pour ennemis, mais qu'il est de la prudence de ne » les pas trop compter pour amis; qu'ils affectent d'être libé» raux & officieux, mais qu'ils ne le sont guéres qu'avec des » vûes, & qu'avec l'espérance d'en tirer davantage. « Ce portrait des Romains fait voir avec quel soin l'Auteur profite des occasions d'orner son récit. Dans la même vûe, il parle & de la magnificence de Rome; & de la Cour du Souverain Pontife. Saint Felix charma par ses vertus cette grande Ville, & s'en attira l'admiration par ses miracles. » On se plaçoit dans les rues » de Rome pour le voir passer, les yeux baissés, ou dans un si» lence édifiant, ou récitant son chapelet pour les bienfaiteurs » de son Ordre... On l'a vû, en plusieurs rencontres, embarrassé » à traverser des foules de peuple entassés qui occupoient la rue, » lorsqu'il étoit chargé de sa quête, & l'on ne pouvoit s'empê» cher d'admirer cet humble Serviteur de Dieu, qui, pour s'ou» vrir le chemin, s'écrioit, *Laissez passer l'âne chargé*; & lorsqu'a» près s'être fait ouvrir le passage, on lui demandoit, où est » donc l'âne? *Hélas!* répondoit-il en souriant, *ne sçavez-vous pas* » *que je suis l'âne des Capucins.* « Ce trait est suivi de quantité

d'autres, qui servent également à prouver que Saint Felix avoit de très-bas sentimens de lui-même. Son humilité & sa simplicité le rendoient aimable à tout le monde. Il n'y avoit pas même jusqu'aux oiseaux, remarque l'Auteur, qui ne publiassent sa vertu. » Ces innocens animaux, que l'approche de l'homme fait » fuir de toute la force de leurs aîles, s'empressoient d'honorer » l'innocence de ce saint Homme par leurs caresses. Toute la » Communauté de Rome l'a vû plusieurs fois assis au milieu du » jardin, tout couvert de ces petits oiseaux, qui prenoient plai- » sir à se reposer sur sa tête, sur ses épaules, dans ses mains, & » à le délasser par leurs tendres ramages. «

Ce qu'on vient de rapporter est extrait du premier Livre de cette Histoite, qui est divisée en quatre Livres. Le zéle de Saint Felix pour la pauvreté Evangélique, & ses austérités extrêmes, font le sujet d'une grande partie du second Livre; & sa liaison avec Saint Philippe de Neri, fournit la matiére du reste. Ils firent un jour ensemble une partie de *dévotion*, qui mérite d'être racontée. C'étoit dans un Carnaval. „ Les plaisirs du Carnaval, „ dit l'Auteur, se concertent à Rome autrement qu'ailleurs. „ L'indiction s'en fait quelques jours auparavant par le Gouver- » neur de la Ville, qui défend sous des peines très-rigoureuses » d'aller en masque les Dimanches, les Fêtes & les Vendredis, » & de porter la nuit des armes offensives ou défensives. Le » Gouverneur, quelques Sénateurs, & les Echevins, suivis de » leurs Officiers à cheval & de leurs Estafiers, en font l'ouver- » ture en sortant du Capitole, & marchant une branche d'oli- » vier à la main, au son des trompettes & des instrumens, avec » une pompe magnifique. Le Carnaval ouvert, la liberté des » Dames gênées dans tout autre tems, leur est honnêtement ac- » cordée; & en leur faveur, on donne de toutes parts des fes- » tins, des bals, des concerts de musique, des spectacles de » toutes les façons; & la Police y est si exacte, qu'il ne s'y passe » guéres de desordres. Il s'y fait vers le soir des courses d'hom- » mes à pied & à cheval, des combats de divers animaux, en » présence des Dames, qui distribuent des prix aux Vainqueurs; » & la nuit ce ne sont qu'illuminations, semblables à celles qui » se font en France dans les réjouissances publiques.

» . . . . Saint Philippe & Saint Felix entreprirent un jour de » troubler ces plaisirs qui troublent le culte & le service qu'on » doit à Dieu, par une autre espéce de spectacle où Rome ne » s'attendoit pas. Ils choisirent pour principal Acteur de cette

» scéne, le Pere Alphonse de Madrid, surnommé Lupus, qui » passoit pour un des premiers Prédicateurs de Rome, & qui » étoit un des plus saints Religieux qu'il y eût chez les Capu- » cins. Voici comme la chose se passa. Un Prêtre de l'Oratoire » revêtu d'un sac de pénitence, & portant un Crucifix, com- » mençoit la marche; il étoit suivi de deux autres Prêtres de la » même Congrégation qui tenoient deux flambeaux allumés. » Saint Felix traînoit le Pere Alphonse lié comme un criminel » avec une grosse corde. Après eux fermoient la Procession deux » autres Capucins.... chargés de têtes de morts & de divers » ossemens qu'ils avoient pris dans un Cimetiére. Ces gens de » biens marchoient dans ce lugubre équipage, & s'arrêtérent » dans une des places où se donnoient les grands spectacles. » Tout le monde s'assembla autour d'eux; & le Pere Alphonse » montant sur une élevation, d'où il pouvoit être vû & entendu » de toutes parts, prêcha avec tant de véhémence & de succès » sur la licence de ces jours de débauches, & sur les châtimens » qui menacen ces coupables réjouissances, que tous les specta- » teurs attendris & épouvantés, criérent les larmes aux yeux, *Pé- » nitence! Miséricorde!* & que tous les divertissemens disparurent, » comme s'il fût arrivé, de la part des Magistrats, quelque ri- » goureuse défense de les continuer; de sorte que le reste du » Carnaval se passa dans les Eglises à réconcilier des pécheurs, » & à rendre à Dieu des actions de graces de la pieuse industrie » de Philippe & de Felix, pour la gloire de Dieu, & le salut » des ames. «

On voit au commencement du troisiéme Livre que S. Felix n'étoit pas moins estimé de S. Charles Borromée, qu'il l'étoit de S. Philippe de Neri. L'Auteur s'étend aussi sur les relations de ce saint Religieux avec le Cardinal Montalte, le Cardinal Sanctorio, & d'autres personnes de distinction. Il parle ensuite du don d'oraison qu'avoit S. Felix, de ses extases, de quelques apparitions, & de diverses prédictions. Il avoit déja prédit au Cardinal Montalte qu'il seroit Pape, & il lui confirma cette prédiction le jour même que ce Cardinal alla au Conclave où il fut élu. » Le Saint lui déclara nettement, dit l'Auteur, » que c'étoit pour lui que se faisoit la fête, & que, malgré le » partage des sentimens, c'étoit sur lui que se réuniroient les suf- » frages; ce qui arriva selon la prédiction du Saint. Montalte fut » élu Pape un Mercredi 24. Avril, & prit le nom de Sixte V. » le Pere Jean-François de Dieppe rapporte ainsi une autre

prédiction, du moins aussi éclatante. » Tout le monde sçait la » consternation où le formidable appareil que le Turc fit contre » les Venitiens en 1571. jetta toute l'Italie. Les mers de Lé» pante couverte de voiles & de vaisseaux infidéles, leurs Trou» pes aguerries, & avides du sang Chrétien, épouvantoient les » Romains, & faisoient presque tout l'entretien des conversa» tions. Comme on attendoit de jour en jour la nouvelle de cet» te importante Bataille, un nommé Raimond de Mazzolini » Bergamasque demanda à Felix, qu'il sçavoit être rempli du » don de Prophétie, ce qu'il en pensoit : *Ah!* s'écria le Saint, » *la Bataille est donnée, & Dieu nous a accordé la Victoire.* Plaise » au Ciel, lui répliqua Raimond, que nous apprenions cette » grande nouvelle. Le Saint relevant sa foi chancellante, ajoû» ta : *N'en doutez pas, vous en aurez incessamment la nouvelle ;* & » la nouvelle en arriva à Rome la nuit suivante. «

Le quatriéme Livre est rempli d'un grand nombre de miracles & d'actions vertueuses. La mort du Saint, son portrait, & les prodiges qui précédérent sa Canonisation, y attirent l'attention des Lecteurs. Il mourut le 18. de May de l'année 1587, âgé de 74. ans.

TRAITE' DES JEUX DE HAZARD, *défendu contre les objections de M. de Joncourt & de quelques autres. Par Jean la Placette.* A la Haye, chez Henry Scheurleer. 1714. Vol. *in*-12. *p*. 320.

MOnsieur de Joncourt a fait un Livre exprès pour combattre le sentiment de M. la Placette sur les jeux de hazard. Ce dernier, dans un Ouvrage intitulé, *Traité des Jeux de hazard*, soutient que les jeux de hazard sont pernicieux, & qu'il seroit à souhaiter que l'usage en fût défendu par les Magistrats ; mais que s'ils sont mauvais, ce n'est point par eux-mêmes : que c'est seulement par les abus qu'ils entraînent avec eux. L'adversaire de M. la Placette prétend, comme nous l'avons vû dans un des Journaux de cette année, que ces jeux sont illicites de leur nature ; il en apporte plusieurs raisons qu'il établit sur cette maxime, comme sur un principe, sçavoir, que le sort est une chose sacrée, que le jeu de hazard est par lui-même un abus du sort, & qu'ainsi le jeu de hazard est illicite par lui-même.

Il y a plusieurs sortes de jeux ; ceux de hazard, ceux d'adresse, & ceux que l'on appelle mixtes, c'est-à-dire, qui dépendent en partie de l'adresse & du sort.

M. de Joncourt déclare, qu'il ne condamne pas les jeux d'adresse, comme mauvais en eux-mêmes, mais seulement ceux de hazard, tant mixtes, que de pur hazard. Et M. la Placette soutient que ces sortes de jeux, quoique criminels dans leurs suites, ne le sont nullement de leur nature.

C'est à cela que se réduit le point de la question. Pour la décider, M. la Placette commence par produire ses preuves, & ensuite il examine celles de M. de Joncourt. Sa premiere preuve est, que si, d'un côté, les jeux de hazard, & de l'autre les jeux mixtes sont criminels par eux-mêmes, les jeux que l'on appelle de pure adresse, ne seront pas moins criminels de leur nature, n'y en ayant aucun où il ne se mêle quelque hazard. Le Mail, par exemple, est un jeu d'adresse; mais il ne faut, remarque l'Auteur, qu'une petite pierre qu'on n'apperçoit point, pour détourner tant soit peu la boule jouée, & pour faire perdre celui qui auroit gagné. Il dit la même chose d'un grain de sable qui tombe sur un Billard, & d'un carreau qui n'est pas placé horizontalement dans un tripot. Chacun peut imaginer cent autres incidens semblables, qui ne pouvant être prévus, sont par conséquent, selon M. la Placette, un véritable hazard; car par le hazard, cet Auteur n'entend autre chose que le concours de quelques événemens dont les causes nous sont entiérement inconnues.

La seconde preuve qu'il apporte, est que ceux qui jouent à des jeux d'adresse, commencent d'ordinaire par un petit jeu de hazard. Comme il est avantageux d'être le premier à jouer, & que personne ne veut céder cet avantage à son Concurrent, on décide la chose par sort; & ainsi cette décision, que personne jusqu'ici ne s'est avisé de regarder comme criminelle, le seroit néanmoins, si le sentiment de M. de Joncourt étoit véritable.

La troisiéme preuve est tirée de ce qui se passe dans le commerce. Je ne vois point, dit M. la Placette, comment le commerce pourra subsister, en posant ce que l'on nous dit; car en combien de maniéres ne s'expose-t-on pas au hazard, lorsqu'on exerce cette profession? Les uns, remarque-t-il, font assurer leurs vaisseaux & leurs marchandises; les autres assurent les marchandises d'autrui; & d'autres enfin aiment mieux courir eux-mêmes le risque, & trafiquer à leurs périls & fortunes. Or entre un Contrat d'assurance & un jeu de hazard, quelle différence peut-il y avoir, qui rende l'un criminel, & l'autre innocent?

puisque tous deux sont également fortuits & incertains, également soumis à la Providence, & que l'on ne peut avoir aucune certitude que Dieu agisse diversement dans des occasions si semblables. Notre Autêur dit la même chose de ce qu'on appelle *Bodémerie*, ou *grosse avanture*. On prête une somme à un Maître de Navire, pour la sûreté de laquelle l'Emprunteur hypotéque son Vaisseau, sous cette condition expresse que si le Vaisseau périt, le Prêteur ne peut rien prétendre; or qu'y a-t-il de plus casuel que cette convention? Il faut donc la condamner, ou absoudre le jeu de hazard.

Les Contrats de Ferme sont ordinairement de même nature. Les Contractans s'exposent toûjours à quelque risque, & le plus souvent à plusieurs.

Les Loix Civiles permettent d'acheter & de vendre par avance, la prise d'un Chasseur ou d'un Pêcheur, quelle quelle soit, quoiqu'on ignore toûjours ce qu'elle sera.

Les Loteries qui se sont rendues si communes depuis quelque tems, sont encore un véritable jeu de hazard, & il sera impossible de les justifier, si les jeux de hazard sont par eux-mêmes criminels.

M. la Placette rapporte un grand nombre d'autres preuves que nous passons, après quoi il examine celles de M. de Joncourt son adversaire. Ces preuves sont, 1°. Que le sort en général est un tout composé de deux parties; que du côté de l'homme, c'est une espéce de consultation, par laquelle l'homme s'adresse à Dieu, & le prie de faire connoître sa volonté sur certaines choses, dont on lui laisse la décision; & du côté de Dieu, c'est une réponse qu'il fait à cette demande, dirigeant de telle sorte les choses, par une opération immédiate, fort différente de ce qu'on appelle le *train naturel & ordinaire*, qu'on voit clairement quelle est sa volonté à cet égard.

2°. Que le sort étant tel de sa nature, il renferme par conséquent quelque chose de sacré & de religieux, qu'on ne peut sans profanation appliquer à des bagatelles.

3°. Que le jeu de hazard est une espéce de sort; qu'il en a la nature, les propriétés, les priviléges, & en particulier la sainteté, qui lui vient de ce que par son moyen les hommes consultent Dieu pour sçavoir à qui appartiendra ce qu'on jouë, & Dieu répond aux hommes en faisant connoître celui qui doit gagner.

4°. Que

4°. Que l'on profane par un abus criminel ce que cette espece de sort a de religieux, puisqu'on le fait servir à de frivoles divertissemens.

5°. Qu'il n'en est pas de même des jeux d'adresse, lesquels n'étant conduits que par une providence générale, & n'emportant ni demande faite à Dieu de la part des Joüeurs, ni réponse faite aux Joüeurs de la part de Dieu, n'ont rien de commun avec le sort, rien de sacré, rien de religieux, & rien par conséquent qui puisse être profané en l'appliquant à des bagatelles.

Outre ces cinq Propositions que M. de Joncourt avance assez souvent, il y en a une sixiéme qu'il se contente de supposer, & qui cependant auroit grand besoin d'être bien prouvée, c'est que l'usage du sort, tel qu'il étoit autrefois en Israël, peut subsister encore parmi les Chrétiens, & qu'ils peuvent consulter Dieu comme dans les premiers tems, & avoir des réponses aussi précises & aussi sûres que celles qu'on avoit alors.

M. la Placette trouve que si ces Propositions étoient bien prouvées, le raisonnement de son Adversaire seroit solide, & sans replique. Mais M. de Joncourt n'en prouve aucune; & ce qui est de plus, c'est qu'il est impossible de les prouver, à ce que prétend M. la Placette, & voici là-dessus ses raisons. Il dit:

1°. Qu'on ne peut prouver qu'il y ait aujourd'hui sous l'Evangile un sort divin & surnaturel, par lequel Dieu réponde comme il faisoit autrefois; qu'au contraire on peut prouver directement & solidement que ce sort ne subsiste plus.

2°. Que le jeu de hazard n'est pas une consultation, par laquelle on demande à Dieu qu'il fasse connoître à qui doit appartenir ce qu'on joue.

3°. Que Dieu ne gouverne point autrement les jeux de hazard, que les jeux d'adresse.

4°. Qu'il ne gouverne pas toujours les jeux de hazard par des opérations immédiates, & par des volontés particulieres.

5°. Que quand même le sort qu'on prétend être inséparable du jeu de hazard, auroit quelque chose de sacré, il ne s'ensuit pas qu'on ne pût jamais jouer sans le profaner.

M. la Placette donne dans sept chapitres exprès les preuves de toutes ces Propositions en particulier. Nous ne rapporterons que quelques-unes de celles qu'il employe pour établir sa quatriéme & sa cinquiéme Proposition. Cette quatriéme Proposition est, qu'on ne peut soutenir avec vérité que Dieu gouverne toujours les jeux de hazard par une providence particuliere, & si fort éle-

vée au-dessus des Loix ordinaires de la nature, qu'il fasse observer ces Loix, ou les suspende, selon qu'il le faut, pour faire gagner celui qu'il lui plaît de favoriser.

Si Dieu gouverne de telle sorte les jeux de hazard, qu'il suspende à chaque moment l'observation des Loix générales, rien dit M. la Placette, ne sera plus fréquent & plus ordinaire que les miracles, puisque les miracles ne consistent que dans la suspension de ces Loix.

Si donc toutes les fois que l'on jouë à un jeu de hazard, Dieu suspend l'observation des Loix générales, il fait autant de miracles qu'il réïtere de fois cette suspension, & par conséquent il en fait une infinité; d'où M. la Placette conclud, que selon les principes de son Adversaire, il n'y a point d'Académie de jeu, où chaque jour il ne se fasse plus de miracles, qu'il ne s'en est fait, ni dans le Temple de Jerusalem, ni dans aucun endroit de la terre. Notre Auteur va ici au-devant d'une réponse qu'on pourroit lui faire, c'est que toute suspension des Loix générales n'est pas un miracle, & qu'il n'est permis de donner ce nom qu'aux suspensions visibles & manifestes, tels qu'étoient les prodiges qui sont rapportés dans l'Histoire, comme l'ouverture de la Mer rouge, la fixation du Soleil au tems de Josué, sa rétrogradation au tems d'Ezechias, &c. au lieu que la suspension des Loix générales qui se fait dans la maniere dont Dieu gouverne les effets du jeu de hazard, est imperceptible, & qu'il n'y a personne qui puisse dire qu'il la voit. M. la Placette dit là-dessus, que si on réduit la dispute à ce point, elle ressemblera fort à une dispute de mots, puisqu'elle n'aboutira qu'à sçavoir ce qu'il faut entendre par le mot de miracle : car, dit-il, si on entend par-là toute suspension des Loix générales, suspension sensible ou insensible, cachée ou manifeste, il est hors de doute, que selon les principes de M. de Joncourt, ce que Dieu fait en dirigeant les jeux de hazard, sera un vrai miracle : mais si on ne donne le nom de miracle qu'à ces événemens éclatans, où il est visible que l'observation des Loix générales est suspenduë, alors ce que M. de Joncourt veut qu'il se passe dans les jeux de hazard, ne sera pas un miracle ; & ainsi on voit que la question se réduit à une dispute de mots : mais quelle que soit cette dispute, on peut s'assurer, dit M. la Placette, que M. de Joncourt n'y est pas fondé ; car enfin, remarque-t-il, il est assez ordinaire de donner le nom de miracle à cette sorte d'événemens, où l'exécution des Loix générales est suspenduë, sans que cette suspension soit ap-

perçuë par les sens. Tels furent, par exemple, quelques-uns des fleaux de l'Egypte, comme les foudres, les grêles, les insectes qui ravagerent ce beau Royaume : car tout cela arrive assez souvent dans l'Afrique & ailleurs, sans qu'on sçache s'il y a là du surnaturel; notre Auteur dit la même chose de la guérison d'Ezechias, de celle de l'Hemorrhoïsse, de celle de la bellemere de saint Pierre, &c. On ne doute point que ce ne fussent là autant de miracles; cependant, les sens n'y appercevoient rien de surnaturel, cette condition n'est donc pas essentielle à toutes sortes de miracles. M. la Placette reconnoît néanmoins qu'elle peut l'être à quelques-uns. Il y a deux sortes de miracles, dit-il, les uns qui ne sont destinés qu'à servir de preuves à la vérité, comme furent la plûpart de ceux qui accompagnerent la publication de la Loi, & l'établissement de l'Evangile. Les autres qui ne servent qu'à faire du bien à ceux qu'il plaît à Dieu de favoriser, ou à punir ceux qui l'offensent. Il est essentiel aux premiers d'être sensibles & éclatans, sans quoi ils ne serviroient de rien : mais il n'en est pas de même des seconds. Ils font leur effet, soit que ce qu'ils renferment de surnaturel, paroisse manifestement, ou demeure caché; ainsi, poursuit notre Auteur, ce qu'on veut que Dieu fasse en dirigeant les jeux de hazard, ne tendant point à manifester la vérité, mais seulement à faire qu'un tel gagne, & que l'autre perde, peut être véritablement miraculeux, sans avoir rien qui frappe les sens.

L'Auteur, pour donner plus de jour à son raisonnement, continuë ainsi : On convient que les miracles sont rares, & surtout qu'il n'y en a point qui soient perpétuels; mais d'où cela vient-il? C'est ce qu'il n'est pas difficile de découvrir. Il y a deux choses dans les miracles sensibles; l'une, qu'ils dérogent aux Loix générales; l'autre, qu'ils sont manifestes. Ce n'est pas la seconde de ces deux choses qui fait que les miracles sont rares; on ne voit pas ce qu'elle peut avoir d'opposé, soit à la sagesse de Dieu, soit à ses autres perfections : au contraire, il semble que posé que Dieu fasse quelque chose d'extraordinaire, il est digne de lui de l'exposer aux yeux de tout le monde; c'est donc la premiere de ces choses, qui fait que les miracles sont rares, parce qu'en effet s'ils étoient communs & fréquens, rien ne seroit moins suivi, & moins uniforme que la conduite de Dieu. Il auroit premierement établi des Loix admirables; & que tous ceux qui les méditent, regardent comme l'un des chef-d'œuvres de sa sagesse, & ensuite il les renverseroit à toute heure par des excep-

tions ; ce qui ne paroît en aucune maniere digne de lui, ensorte qu'on ne doit juger qu'il fait ces exceptions, que dans les cas où l'on y est forcé par l'évidence de la chose même ; ce qui n'a pas lieu dans le sujet dont il s'agit. Après ces réfléxions, voici comme M. la Placette s'applique à débarasser la question de toute dispute de mots : Il est rare, dit-il, que Dieu suspende l'exécution des Loix générales, qui sont si sages & si dignes de lui, c'est-là pourtant ce qu'il feroit à toute heure, & dans les occasions de la plus petite importance, si ce qu'on dit de la maniere dont il gouverne les jeux de hazard, étoit véritable ; il y a donc lieu de croire qu'il n'y a aucune vérité dans ce qu'on en dit.

Quant à l'autre Proposition ; sçavoir, que quand même le sort, que M. de Joncourt prétend être inséparable du jeu de hazard, auroit quelque chose de sacré, ce qui n'est point, on ne le profaneroit pas toujours en jouant. Voici les preuves que M. la Placette en apporte. M. de Joncourt fait consister cette prétenduë profanation, en ce que les Joüeurs font servir le sort à un vain & frivole divertissement. » Il est vrai, dit M. la Placette, » que c'est-là l'idée qu'on peut se faire du jeu, tel qu'il est dans » l'intention de plusieurs de ceux qui s'y appliquent ; mais cela » n'est pas perpétuel. D'autres s'en font une occupation fort sé- » rieuse, témoin ceux qui ne joüent que dans l'espérance de ga- » gner. Cette intention est tout autre que celle de se divertir. » Elle peut même être innocente ; car le dessein de gagner & de » profiter n'est pas toujours criminel, puisque s'il l'étoit, le com- » merce ne feroit pas permis aux Chrétiens, ce qu'on n'a garde » de pretendre. « Mais pour rapporter quelque chose de plus précis, voici plusieurs cas, dans lesquels l'Auteur prétend, » que le » jeu de hazard ou pur, ou mixte, peut être innocent, & tel en » un mot qu'on pourroit sans impieté demander à Dieu, qu'il lui » plût d'y répandre sa bénédiction. «

Le premier est, lorsqu'on ne cherche qu'à conserver, ou à rétablir sa santé. Il y a bien des gens, remarque notre Auteur, à qui un exercice moderé peut être très-salutaire. Tels sont ceux que les Médecins nomment *Cacochymes*, & qui sont remplis de mauvaises humeurs qu'il importe de dissiper. Tels encore ceux qui sont menacés du scorbut. » Imaginons-nous, dit M. la Pla- » cette, que les Médecins leur ordonnent le jeu de Paume, ce- » lui du Mail, celui du Volant, qui, comme on l'a vû, sont des » jeux mixtes, c'est-à-dire, des jeux qui dépendent en partie du » hazard, & en partie de l'adresse : quel mal peut-il y avoir à sui-

» vre ce conseil ? & qu'est-ce que les plus scrupuleux y pour-
» roient trouver à reprendre ? «

L'Auteur dit la même chose de ceux » qu'une excessive con-» tention d'esprit menace d'un épuisement. Tel peut être un Mi-» nistre d'Etat éternellement occupé des affaires les plus épineu-» ses : Tel un Juge qui vient de passer des quatre à cinq heures » à discuter des Procès : Tel un Avocat qui vient de travailler » de toute sa force à mettre dans son jour le bon droit de ses Par-» ties : Tel un Convalescent : tel un homme travaillé d'une ma-» ladie de langueur.«

A ces réfléxions, M. la Placette en ajoute quelques-autres. Ce que nous avons rapporté, que nous passons, suffit pour donner une idée de l'Ouvrage.

LE NOUVEAU SECRETAIRE DE LA COUR ; *Ou Lettres familieres sur toutes sortes de sujets, avec des Réponses ; une Instruction pour bien écrire & dresser des Lettres ; les Titres dont on qualifie toutes sortes de personnes ; & des maximes pour plaire, & se conduire dans le monde. Par M. Milleran.* A Paris, chez Nicolas Legras. 1714. pag. 331.

IL y a plusieurs années que ce Livre a été imprimé pour la premiere fois, & c'en est apparemment ici une nouvelle édition, quoique le Titre ne le dise pas. On trouve dans ce Livre diverses Lettres avec leurs Réponses, & une Instruction sur la maniere d'écrire des Lettres ; c'est par cette Instruction que l'Ouvrage commence ; elle est suivie d'un petit Traité de la ponctuation, après quoi viennent les modéles que l'Auteur propose pour bien écrire des Lettres. Parmi ces modéles, il y en a qui commencent par *Je vous écris ces lignes*, &c. *Vous voulez bien me permettre de vous écrire ces lignes*, &c. Ce que nous ne remarquons qu'en passant.

L'usage continuel des Proverbes dans la conversation, ou dans les Lettres, est un défaut qu'on ne sçauroit trop éviter ; ce défaut est assez agréablement tourné en ridicule dans trois Lettres écrites exprès sur ce sujet. Ceux qui en seront curieux, peuvent consulter les dix ou onze pages qui suivent la page 248.

Nous rapporterions ici quelques endroits de ces Lettres familieres, si elles ne nous avoient paru trop communes.

COURS D'OPERATIONS DE CHIRURGIE,

Démontrée au Jardin Royal, par Monsieur Dionis, Premier Chirurgien de feuës Mesdames les Dauphines, & Maître Chirurgien Juré à Paris. Seconde Edition revûe, corrigée, & augmentée par l'Auteur. A Paris, chez Laurent d'Houry, au bas de la rue de la Harpe, au S. Esprit. 1711. vol. in-4.

L'Auteur a augmenté de plusieurs articles ce Cours d'Opérations de Chirurgie, dont la premiere Edition parut en 1707. Mais un des principaux est celui d'un Sarcocele prodigieux, survenu à un Malabou dans les Indes, & dont on voit la figure p. 311. Le P. Mazeret Jesuite informa M. Dionis de ce Sarcocele par une Lettre rapportée dans la même page, & que nous copierons ici. Elle est écrite de Pontichery, & dattée du 15 Fevrier 1710. Pontichery est au Royaume de Carvata aux Indes Orientales.

» Comme je suis persuadé que vous êtes curieux sur-tout ce » qui regarde le corps humain, j'ai cru que je vous ferois plai- » sir de vous informer d'une curiosité des Indes qui me paroît » extraordinaire. Il est venu cette année un pauvre Malabou de » cinq lieues d'ici, lequel avoit un Sarcocele inégal, dur » comme une pierre; ce Sarcocele étoit de la longueur d'un » pied trois pouces six lignes, & d'un pied trois pouces de lar- » geur sur le devant, car sur le derriere il étoit plus petit Il a- » voit de circonférence trois pieds six pouces & sept lignes. » Il pesoit autant que je l'ai pû juger, soixante livres. Je vous en » envoye la figure. Voici comment cela lui est arrivé, à ce qu'il » m'a dit.

» A l'âge de dix ans il lui vint une tumeur au Scrotum, les » Malabous la lui percerent, il en sortit de la matiere bien » louable. L'ayant pansé pendant quelque temps, ils firent fer- » mer cette playe; trois ou quatre mois après il commença à » sentir de la pesanteur à cette partie. Il n'y fit rien de quelque » temps, & ensuite l'endroit commença à enfler un peu. Le » Malabou fut trouver celui qui l'avoit pansé, lequel lui ap- » pliqua quelques remedes; mais le Sarcocele ne laissa de croî- » tre jusqu'à la grosseur que vous voyez dans cette planche. » Au commencement ce pauvre malade ne pouvoit marcher; » mais la misere l'ayant contraint d'aller demander son pain de

» porte en porte, il s'accoutuma peu à peu à marcher, & à pré-
» sent il ne sent pas beaucoup de mal; mais cette grosseur l'em-
» barasse extrêmement, & il est obligé de marcher fort large.

Ce que nous avons dit de la présente Edition de ce Cours d'Opérations peu après qu'elle fut imprimée, nous dispense de nous étendre sur le merite de cet Ouvrage, dont on ne peut trop conseiller la lecture aux Chirurgiens.

XL. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 12. Novembre M. DCCXIV.

HISTOIRE DES ORDRES MONASTIQUES, RELI-*gieux & Militaires, & des Congregrations seculieres de l'un & de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à present. Tome I. qui comprend les Ordres de saint Antoine, de saint Basile, & des autres fondateurs de la vie Monastique en Orient: Avec les Ordres Militaires qui ont suivi leur regle.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur-Libraire Ordinaire du Roy, ruë S. Jacques, à la Bible d'Or. 1714. in-4. pag. 399. & Planches 102.

CEtte Histoire est la plus ample de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent sur ce sujet. L'Auteur y décrit l'origine des divers Ordres, leur fondation, leurs progrès, les événemens les plus considerables qui y sont arrivez, la décadence des uns & leur suppression, l'agrandissement des autres, les vies de leurs Fondateurs & de leurs Reformateurs, avec des figures qui representent les differens habillemens de ces Sociétez. Tout l'Ouvrage est divisé en six parties. La premiere est pour les Ordres Religieux & Militaires d'Orient; la seconde pour les Chanoines Reguliers de saint Augustin, & pour ceux qui en prennent le titre; la troisiéme pour les autres Congregations qui sans prendre le titre de Chanoines Reguliers, suivent la regle de saint Augustin; la quatriéme pour les Ordres qui suivent la regle de saint Benoît; la cinquiéme comprendra ceux qui font profession de la regle de S. François, & ceux qui observent des regles particulieres, la sixiéme traitera des Congrégations seculieres & des Ordres Militaires dont il n'aura point été parlé dans les parties précédentes.

Avant que d'entrer dans le détail des Ordres qui se sont établis en Orient, ou qui en sont sortis, l'Auteur donne une dissertation sur l'origine ou sur l'antiquité de la vie Monastique. Il prétend que les Therapeutes dont parle Philon, étoient Chrétiens, & de véritables Moines. Il y a toujours eu selon lui, une succession de Moines depuis les Therapeutes jusqu'à Saint Antoine, ce qui fait dire à Cassien, que les Cenobites ont toujours été dans l'Eglise. Saint Athanase dans la vie de Saint Antoine, parle souvent des Solitaires qui demeuroient proche des villes, avant que ce dernier eut assemblé un grand nombre de Disciples qui menerent une vie commune sous sa conduite. Mais on ne doit pas ôter la gloire à Saint Antoine, d'avoir le premier formé des Monasteres parfaits & reglés, & d'y avoir introduit la vie commune. C'est à sainte Sincletique qu'on attribue le premier Monastere de filles. On ne convient pas de l'Auteur de la vie de cette Sainte. Quelques Sçavans assurent qu'elle est de S. Athanase, d'autres l'attribuent à Policarpe ou à Arsenne. Quoi qu'il en soit, cette Sainte ayant vécu 80. ans, & étant morte, selon M. de Tillemond, vers 365. elle a pû fonder les premiers Monasteres de filles, comme S. Antoine a fondé les premiers Monasteres d'hommes. Saint Athanase étant à Rome vers l'an 339. y fit connoître à l'Italie la vie des Moines de la Thebaïde, plusieurs personnes voulurent embrasser une profession si sainte : S. Benoît y parut vers la fin du cinquiéme siécle. Il envoya saint Maur en France, à ce que dit notre Auteur après Don Thierri Ruinard & le P. Mabillon, & c'est par-là que la regle du Patriarche des Moines d'Occident fut connuë dans ce Royaume. Saint Martin, S. Honorat, Cassien, &c. y avoient déja établi plusieurs Monasteres, qui furent dans la suite occupés par les Benedictins. Saint Augustin Archevêque de Cantorberi, porta en même tems en Angleterre & la foi Catholique & la regle de saint Benoît.

Il y avoit autrefois en Orient un grand nombre de Religieux qui suivoient des regles differentes, comme celle de saint Isaïe, de saint Cariton, de saint Sabas, de saint Pacôme. Dans la suite les regles de saint Basile comprises dans ses Ascetiques, ont été reçues par tous les Religieux de l'Orient. Il y a en cela, comme le remarque M. l'Abbé Renaudot, une entiere conformité entre les Grecs, les Arméniens, les Egyptiens, les Ethiopiens, sans que la difference des Sectes ait introduit aucune diversité. Ceux mêmes d'entre les Moines Orientaux qui prennent encore

aujourd'hui

aujourd'hui le titre de Moines de ſaint Antoine, comme font ceux du mont Liban, ne ſuivent pas la regle qu'on attribuë à ce Saint, & qui eſt addreſſée aux Moines de Nacalon; ce ſont des Solitaires de differentes Nations qui avoient toujours conſervé beaucoup de veneration pour ſaint Antoine, qu'ils reconnoiſſoient pour leur Pere & leur Patriarche, qui prirent la qualité de Moines de ſaint Antoine, quoique leurs obſervances euſſent pour fondement les Aſcetiques de ſaint Baſile, qu'ils avoient reçues, comme les Grecs, qui ſe diſoient Moines de S. Baſile. Ces faits qui ſe trouvent contredits par tant de voyageurs, ont été certifiés veritables, à ce que dit l'Auteur, par pluſieurs Levantins qu'il a vûs en Italie, & en particulier par M. Saphat Evêque de Mardin en Meſopotamie, qui étoit à Rome en 1698.

Ceux des Moines d'Orient qui ſe diſent plus communément de l'Ordre de ſaint Antoine, ſont les Moines Maronites, les Arméniens, les Neſtoriens, les Jacobites, les Coptes ou Egyptiens, les Ethiopiens ou Abiſſins, Ceux qui prennent le nom de ſaint Baſile ſont les Moines Grecs, les Melchites, Georgiens & Mingreliens. Il y a des Religieuſes dans toutes ces Nations qui ſuivent à peu près les mêmes regles que les hommes. Entre ces Religieux, il y en a qui ſuivent les erreurs de Neſtorius, & d'Eutiches; d'autres ne ſont que ſchiſmatiques; quelques-uns ſont tous Catholiques réünis au ſaint Siege, comme les Maronites, chez leſquels on ne voit point de ſchiſmatiques. Les uns recitent l'Office divin en Syriaque, les autres en Arabe, les autres en Grec. Leurs jeûnes ſont frequens, longs & auſteres, dans certains temps ils ne mangent rien de cuit, ils ne boivent point de vin; les Arméniens ont onze Carêmes chaque année.

Les Moines Orientaux portent preſque tous l'habit long; une robe & un manteau, auquel il y a un capuce attaché. La plûpart des Religieuſes ont un voile. Les Moines Neſtoriens ont une ſoutane ſerrée, une robe à l'Arménienne, & un turban bleu, ſans capuce. Les Religieuſes Arméniennes de Perſe portent un capuce, & ſous le capuce un turban. En Ethiopie les Religieux ſont habillez d'une peau jaune, ils ont une chappe de la même couleur, & ils tiennent toujours une croix à la main: leurs Religieuſes ont un habit de toile ou de coton jaune, ſans manteau ni capuce, elles ſont razées, & le bandeau de cuir qu'elles ont ſous le menton ſe lie ſur la tête. Elles n'obſervent point de clôture, contre l'uſage de l'Orient; quelques-unes ſont aſſez

reglées, plusieurs ne croyent pas que ce soit un deshonneur pour elles d'avoir des enfans

Les Grecs appellent leurs Moines *Caloyers*, c'est-à-dire *bons & anciens*. Ceux du mont Athos, sont les plus estimez. Il y a autour de cette montagne vingt-cinq Monasteres. Jean Comnene Médecin de Valachie, qui a démeuré long-temps au mont Athos, en a fait imprimer la description en 1701. Dom-Bernard de Montfaucon l'a inserée dans sa Paleographie Grecque en 1708.

A l'occasion des Moines, l'Auteur rapporte plusieurs pratiques des Orientaux, & des choses curieuses qu'ont remarquées chez eux les voyageurs. Il observe que les Coptes circoncisent les garçons & les filles, quand les autres le souhaitent par dévotion : on retranche aux filles une certaine superfluité que les Arabes nomment *Ar-ur*, & que la modestie empêche de nommer en François. Dans l'Ethiopie c'est une obligation de circoncire le huitiéme jour les garçons & les filles. Il dit dans un autre endroit, qu'à l'entrée de l'Eglise de saint George d'Amourgo, l'une des Isles Sporades, il y a une urne de marbre enfoncée dans terre, polie en dedans, où l'on n'apperçoit ni fente ni trou, qui se remplis d'eau, & qui se vuide sensiblement plusieurs fois dans l'espace d'une heure. Si le fait est certain, voilà de quoi exercer l'esprit des Philosophes.

Venons aux Ordres Religieux qui ont pris naissance en Orient, & qui depuis ont passé en Occident. La vie monastique a été introduite avec le Christianisme en Moscovie par les Grecs, qui y ont annoncé l'Evangile. Il a dans ce Duché un grand nombre de Monasteres, & les Moines y suivent la regle de saint Basile. On permet aux hommes en Moscovie, de quitter leurs femmes quand bon leur semble, pour entrer dans un Couvent & y prendre l'habit religieux. Si la femme en épouse un autre, le mari peut se faire ordonner Prêtre. Les Moscovites prétendent que saint Antoine a été de Rome à Novogorod sur une meule de moulin, avec laquelle il descendit par le Tibre, passa la mer, & monta la riviere de Wolga : ils ajoutent qu'après une pêche miraculeuse, il fit bâtir une Chapelle à Novogorod ; qu'il y a été enterré, & qu'on y conserve son corps qui est encore entier. Dans la Russie Blanche & la Russie Rousse, il y a des Moines de saint Basile reünis au saint Siége sous le pontificat d'Urbain VIII. qui sont gouvernez par un Archimandrite ou Général de toute la Russie.

L'on ne peut point nier que l'Ordre de saint Basile ne soit très-ancien en Italie. Il avoit fort dégénéré de sa premiere ferveur sous Gregoire XIII. qui y mit la reforme en 1573. Dans les Provinces de Sicile, de Calabre, & de Rome, ils suivent le Rit Grec, cependant ils consacrent avec du pain azime, & ils disent dans le *Credo, qui ex Patre Filioque procedit.* On leur a permis dans quelques Monasteres, d'officier selon le Rit Latin. Ceux d'Espagne suivent tous le Rit de l'Eglise Latine. Ils sont soumis au Général de l'Ordre de saint Basile, qui reside en Italie. Ils n'ont été établis en Espagne que sous le pontificat de Paul IV. Ces Religieux portent une robe noire, un scapulaire & une coule de même couleur. On voit en Italie plusieurs Monasteres de Religieuses de saint Basile : dans celui de Philantropos à Messine, elles font l'Office suivant le Rit Grec; dans les autres Monasteres elles le font en Latin, en vertu d'une dispense d'Alexandre VI.

Les Moines Arméniens ou Barthelemites de Gennes étoient des Religieux de saint Basile, qui s'étoient refugiez à Gennes l'an 1307. après avoir échappé à la fureur du Souldan d'Egypte, qui étoit entré dans l'Arménie en 1296. Innocent X. voyant qu'ils ménoient une vie peu reguliere, les supprima en 1650. c'est dans l'Eglise de leur monastere de Gennes qu'on conserve l'image que N. S. J. C. envoya, à ce qu'on prétend, au Roi Abgar.

Les Carmes sont aussi venus d'Orient en Europe, ils prétendent avoir pour fondateurs les Prophétes Elie & Elisée. Le Pere Papebroch n'a rapporté leur primitive institution qu'au douziéme siécle; c'est ce qui a donné lieu à la dispute entre les Carmes & les Jesuites, qui a fait tant de bruit sur la fin du dernier siécle. L'Auteur rend un compte exact de tous les écrits qu'a produit ce differend, du Decret de l'Inquisition d'Espagne contre le recueil du Pere Papebroch, & de celui de la Congregation du Concile, après lequel le Pape Innocent XII. par un Bref du 9. Novembre 1698. imposa un silence perpetuel aux parties sur la primitive institution de l'Ordre des Carmes par le Prophéte Elie. Il défendit sous peine d'excommunication, de l'attaquer ou de la défendre. Le respect qu'a l'Auteur pour les décisions du saint Siége, l'empêche, à ce qu'il dit, de rapporter les raisons qu'il pourroit avoir de combattre l'opinion des Carmes il se contente de remarquer que l'Inquisition d'Espagne permit aux Jesuites de se justifier, & que dans l'Index des

livres défendus publié à Madrid avec tant de solemnité en 1707. on n'a point mis les Actes des Saints des Continuateurs de Bollandus.

Dans le même temps les Peres Carmes firent un procès aux Religieux de saint Basile de Troina en Sicile, parce que suivant un ancien tableau, ils avoient fait peindre dans leur Eglise le Prophéte Elie enveloppé dans un manteau rouge avec une tunique de peau qui descendoit jusqu'aux genoux, la tête couverte d'un bonnet rouge avec des galons d'or, les pieds nuds, & tenant à la main une épée. L'affaire fut d'abord portée devant l'Archevêque de Messine, & ensuite à la Congregation des Rits. Ce Tribunal, pour contenter en quelque façon les Carmes ordonna que le tableau seroit ôté, & qu'on en mettroit un autre où Elie seroit représentée avec une tunique de peau, une ceinture de cuir, un manteau couleur de saffran, une épée, la tête & les pieds nuds. Ainsi fut terminé ce grand procès le 16. Mars 1686. après dix années de contestation.

Quoi qu'il en soit de l'antiquité des Carmes & de leur institution, il est constant que leur regle a été composée l'an 1205. par Albert Patriarche de Jerusalem, pour quelques Hermites du mont Carmel, qu'un saint homme nommé Berthold avoit assemblez, & qui étoient alors gouvernez par Brocard successeur de Berthold. Le Pape Honorius III. confirma en 1224. cette regle, qui avoit été faite par le Patriarche Albert. Les Carmes quitterent la Terre sainte sous Alain V. Général de cet Ordre, à cause des persecutions qu'ils souffroient de la part des Infidéles, depuis la paix desavantageuse à la Chrétienté que fit Frederic II. avec les Sarazins en 1229. Eugene IV. en 1421. mitigea leur regle.

Le Pere Thomas Conecte natif de Rennes en Bretagne, & fameux Prédicateur de son temps, est, à ce qu'on prétend, le Réformateur des Carmes de la Congrégation de Mantouë. Etant à Rome, il prêcha avec emportement contre les mœurs « » de cette Cour, & avança quelques erreurs, ou du moins des » veritez trop libres. « Eugene IV. lui fit faire son procès, on le condamna à être brûlé, & il fut executé publiquement à Rome l'an 1433. Cette Congrégation est gouvernée par un Vicaire général que les Réformés élisent. Jean-Baptiste Spagnoli, sur-nommé le Mantuan, bon Théologien, bon Philosophe, & bon Poëte pour son temps, étoit de cette Congrégation : il fut Général de tout son Ordre.

L'Etroite Obſervance d'Eſpagne, d'Allemagne, de France & d'Italie doit ſon établiſſement aux Peres Bouhours & Thibaut qui mirent la réforme vers le commencement du dernier ſiécle dans le Couvent de Rennes en Bretagne. Quelques années après on vit les réformes *de Monte Sancto* & de Turin pour l'Italie. Ceux que le Pere Blanchard avoit établis dans le Couvent de Baſas, & qui ſuivoient le premier inſtitut des Carmes ſans aucune mitigation, furent bientôt ſupprimez, à cauſe des deſordres que cauſe dans leur deſert le nommé Labadie Prêtre apoſtat. Il n'en avoit pas été de même de la réforme des Carmes Déchauſſez commencée par les ſoins de ſainte Thérefe & du B. Jean de la Croix. Cette réforme qui n'avoit d'abord que des Prieurs de chaque maiſon ſous les Superieurs généraux de l'Ordre, gouvernée enſuite par un Vicaire général, a à préſent deux Généraux, l'un pour la France, l'Italie, l'Allemagne, la Pologne, la Flandres & la Perſe; l'autre pour l'Eſpagne & les Indes. Dans chaque Province des Carmes Déchauſſez il doit y avoir un deſert, qui eſt un Couvent bâti à la maniere des Chartreux, où l'on mene une vie beaucoup plus auſtere que dans les autres Monaſteres de l'Ordre, ce qui a fait mettre les Carmes au nombre des Peres des deſerts d'Occident.

Lorſque les Carmes paſſerent d'Orient en Europe, ils avoient une chappe barrée de blanc & tannée. Pluſieurs de leurs Peres diſent qu'ils ont autrefois porté cette chappe, parce que quand Elie fut enlevé il jetta ſon manteau à Eliſée au travers du feu, de ſorte que les parties exterieures furent noircies, & que ce qui ſe trouva dans les replis conſerva ſa blancheur. D'autres diſent que ce fut Omar, qui s'étant emparé de la Terre ſainte en 642. les obligea de porter ces barres, parce que le manteau blanc n'étoit permis qu'à ſes Officiers Muſulmans. Le Pape Honorius IV. leur accorda la permiſſion de quitter ces barres: deux ans après il prirent le ſcapulaire, qui avoit, diſent-ils, été montré par la ſainte Vierge au B. Simon Stok, ce qui a donné lieu à la Confrairie du Scapulaire.

Le B. Jean Soreth obtint du Pape Nicolas V. la permiſſion d'établir des Religieuſes Carmelites, la Bulle d'inſtitution eſt de l'an 1452. Sainte Thereſe réforma les Carmelites d'Eſpagne: l'établiſſement de cette réforme en France eſt un effet de la pieté & du zele de Mademoiſelle Acarie femme d'un Maître des Comptes de Paris, & de M. de Berulle, qui fonda peu de temps après la Congrégation de l'Oratoire, & qui mourut Cardinal.

Ces Religieuses sont gouvernées en France par des seculiers: elles se choisissent elles-mêmes des Superieurs immediats, qui sont confirmées par l'Ordinaire. Le Pape Alexandre VII. donna pouvoir au Nonce du saint Siége en France, d'en nommer les Visiteurs. Les Religieuses Penitentes d'Orviete en Italie, suivent la regle des Carmes.

Le tiers Ordre des Carmes pour l'un & pour l'autre sexe a commencé l'an 1477. en vertu d'une Bulle de Sixte IV. Les Tierçaires ont des reglemens qu'ils doivent suivre, & un habit particulier, les freres une soutane, un scapulaire, un manteau; les sœurs un voile blanc; mais dans les pays ou ces sortes d'habits ne sont point en usage pour le tiers Ordre, les uns & les autres peuvent être habillez comme les seculiers, en retenant la couleur tannée. Les Freres de l'Archiconfraternité de Notre-Dame du Mont Carmel en Italie, pour n'être point reconnus dans leurs exercices, se couvrent le visage d'un sac, auquel ils font deux petits trous pour voir & n'être point vûs.

Notre Auteur parle dans ce Volume, de quelques Ordres de Chevaliers: les premiers sont ceux de Constantin. Ils prétendent avoir pour Instituteur le premier Empereur Chrétien: mais il est inutile de chercher des Ordres Militaires avant le douziéme siécle. Les premiers statuts de celui dont nous parlons ont été dressez par l'Empereur Isaac Ange Comnene l'an 1190. Cet Empereur pourroit bien avoir été l'Instituteur de cet Ordre, & lui avoit fait prendre le nom de Constantin, par rapport à l'Empereur Constantin, dont les Comnenes prétendoient être descendus. Les Comnenes, à la maison desquels étoit attachée la Grande Maîtrise de cet Ordre, se retirent en Italie après la ruine de l'Empire d'Orient, avec leurs Chevaliers. Ils y conserverent cette dignité jusqu'à ce qu'André Flave Comnene Prince de Macedoine, & le dernier de cette maison, ceda l'an 1699. la Grand Maîtrise au Duc de Parme François Farnese, pour lui & ses successeurs, ce qui fut confirmé par le Pape Innocent XII. Ces Chevaliers portent à leur collier un saint Georges, sur le *Labarum* de Constantin: ils ont pour devise. *In hoc signo vinces*. Ils s'obligent à défendre les pauvres & les orphelins.

Les Chevaliers de saint Lazare ont été d'abord établis dans un Hôpital de Jerusalem: il y en eut une partie qui prit les armes pour les Princes Chrétiens qui conquirent la Terre sainte, les autres s'appliquerent à l'hospitalité, sur-tout en faveur des

lépreux. Ayant été chassez de la Terre sainte en 1253. ils suivirent le Roi saint Loüis, qui leur donna plusieurs maisons, & qui confirma les donations qui leur avoient été faites par ses predecesseurs. Le Chef de l'Ordre fut établi à Boigni, près d'Orleans. Innocent VIII. supprima cet Ordre, & il en unit les biens à saint Jean de Jerusalem par une Bulle de 1490. Cette Bulle fut executée en Italie, mais elle ne fut pas reçûë en France, où il y a toujours eu des Grands-Maîtres de cet Ordre nommez par nos Rois, jusqu'à ce qu'il fut uni à l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel. Le Pape Leon X. à la priere de l'Empereur Charles V. rendit à l'Ordre de saint Lazare quelques maisons de Sicile. Gregoire XIII. les a unis à l'Ordre de saint Maurice, & il donna la Grande Maîtrise de saint Lazare à Emmanuel-Philibert Duc de Savoye, comme vacante, quoi qu'il y eut alors en France un Général de cet Ordre, nommé François Salviati.

Le Roi Henri IV. pour donner des marques de sa devotion envers la sainte Vierge, institua l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel: il fut confirmé par Paul V. ensuite Henri IV. unit à ce nouvel Ordre celui de saint Lazare. Cette union ne fut approuvée par le saint Siége qu'en 1648. en vertu d'une Bulle du Cardinal de Vendôme Legat *à Latere* en France pour le Pape Clement IX. La charge de Grand-Maître étant vacante par la démission du Marquis de Nerestant en 1673. le Chapitre général supplia le Roi de l'unir à la Couronne, & d'agréer la postulation de M. le Marquis de Louvois pour Vicaire Général. Le Roi ne jugea pas à propos de faire l'union qu'on lui demandoit, mais il agréa la postulation, & le Marquis de Louvois gouverna l'Ordre & reçut les Chevaliers, quoi qu'il n'eut pas pû obtenir de Bulle de Clement X. Après la mort du Marquis de Louvois, le Roi par un Edit du mois de Mars 1693. revoqua celui de 1672. par lequel on avoit reüni à l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de saint Lazare les revenus de l'Ordre du saint Esprit de Montpellier, de saint Jacques de l'Epée, & d'autres Ordres hospitaliers, militaires, seculiers, & reguliers, des Maladreries, Leproseries, Hôpitaux, & de plusieurs autres lieux pieux du Royaume. Il ne resta aux Chevaliers de Notre-Dame du Mont Carmel & de saint Lazare, que les Commanderies, Prieurez & Hôpitaux qui leur appartenoient avant l'Edit de 1672. Au mois de Decembre de l'année 1693. le Roi nomma pour Grand-Maître de cet Ordre M. le Marquis

de Dangeau, qui a depuis ordonné des habits pour les cérémonies, qui sont differens selon la qualité des Chevaliers. On les voit tous les ans deux fois en cet habit de cérémonie dans l'Eglise de saint Germain des Prez, où ils solemnisent la fête de Notre-Dame du Mont Carmel & celle de saint Lazare.

Par la Bulle de Paul V. du 16. Février 1607. il est permis aux Chevaliers de cet Ordre, d'avoir des pensions sur toutes sortes de Benefices en France, quoi qu'ils soient mariez, & même bigames.

On peut voir dans l'Auteur même ce qu'il dit des Chevaliers de sainte Catherine du mont Sinaï, de ceux de l'Ordre du Silence, de ceux de Montjoie, des Ordres de saint Blaise & de saint Gerion. Il prétend que les Ordres militaires de saint Antoine en Ethiopie, de Frise & de la Couronne, de saint Cosme & de saint Damien, n'ont existé que dans l'imagination de quelques Ecrivains modernes.

ATLAS DE LA NAVIGATION, ET DU COMMERCE *qui se fait dans toutes les parties du monde. Expliquant par des Cartes & par des Descriptions particulieres & suivies de toutes les Côtes & Ports de Mer de l'Univers, la Nature, les Productions, & les Ouvrages ou Manufactures de chaque Païs en particulier: la Religion, le Gouvernement, & les manieres de vivre des Peuples; les Marchandises que l'on porte d'un Païs à un autre; & celles que l'on rapporte de chaque Païs, & qui se debitent dans toutes les Parties du monde pour l'utilité, la magnificence, la curiosité, & la nourriture des hommes, &c. On a marqué très-exactement les Routes, les Isles, les Bancs de sable, les profondeurs des Ports, & généralement tout ce qui regarde la Navigation. Et à la fin on y a joint par supplément, en faveur des Colonies, quatre Planches très-belles, contenant un nouveau Traité de la Fortification, tant Défensive qu'Offensive; & la Méthode de fortifier toutes sortes de Places, tant Regulieres qu'Irregulieres, sur le côté Extérieur, & sur l'Interieur, &c. Le tout dressé sur les Mémoires les plus recens; Revû & corrigé sur les Nouvelles Observations.* A Amsterdam, chez Loüis Renard, Marchand Libraire, demeurant derriere la Maison de Ville. 1715. vol. in folio.

CE titre & la liste qui suit, apprennent le contenu & l'ordre de ce Livre. C'est l'Abrégé d'un nombre infini de Mémoires, de Voyages & de Relations. Dans les discours qui ac-

compagnent



compagnent les Tables on prétend avoir choisi ce que les bons Auteurs ont écrit de plus vrai sur chaque Païs. On a consulté des Marchands & Navigateurs habiles de toutes les Nations, sur l'état présent du Commerce : & on a expliqué les changemens arrivez depuis peu dans la disposition de plusieurs puissans Etats.

Toutes les Cartes particulieres ont été dressées sur plusieurs morceaux levez par des Sçavans de toutes les Nations, sur les lieux-mêmes que ces Cartes représentent, & les Villes, les Ports, & les Rivieres y sont nommées presque par tout en la langue naturelle du Païs même, ou en la langue de ceux qui en ont fait la découverte. Chaque Carte est accompagnée d'une Explication.

TABLE.

1. *Nova Orbis Terrarum Tabula.* Nouvelle Carte du Monde. Le Discours explique les Points, les Lignes & les cercles dont la connoissance est absolument nécessaire pour l'intelligence des Cartes particulieres.

2. *Totius Europæ Littora.* Les côtes de toute l'Europe, depuis les Terres connuës les plus proches du Pole Septentrional, jusqu'aux extrêmitez de la Turquie en Europe. On y explique l'état général de l'Europe.

3. *Polus Arcticus.* Carte & description des côtes, des Terres, & des mers qui environnent le Pole Arctique.

4. *Russiæ & Novæ Zemblæ Maritima.* Les côtes de la Nouvelle Zemble, du Détroit de Weigats & de la Russie ou Moscovie jusqu'à Archangel. Premiere Carte particuliere dressée sur les Mémoires que M. N. Witsen Bourguemaître de la Ville d'Amsterdam a tirez des Observations faites pendant quinze ans par les Pilotes du Czar de Moscovie. Le Discours explique l'état du Païs, & les tentatives des découvertes entreprises pour aller aux Indes Orientales par le Nord.

N B. On aura la satisfaction de voir que toutes les Cartes se succedent les unes aux autres, & commencent toutes par les côtes où chaque Carte précédente aura fini.

5. *Finmarchiæ & Laplandiæ Maritima.* La Finmarchie & la Laponie, depuis Archangel jusqu'à Dronthein, avec le détail du commerce de Moscovie, & la description des côtes.

6. *Nortwegiæ Maritima.* La Nortwegue & toutes ses côtes, depuis Dronthein jusqu'à Wardberg & à l'entrée de la Mer Bal-

tique, avec l'explication de l'état du Pays & du commerce.

7. *Mare Balticum.* Carte de la Mer Baltique, dressée sur les Mémoires de l'Amirauté de Suéde, avec les descriptions des côtes de Suéde, Moscovie, Pologne, Prusse, Pomeranie & Mecklembourg, & tout ce qui concerne le commerce de la Mer Baltique. On doit remarquer que cette Mer est ordinairement glacée pendant cinq mois.

8. *Daniæ, Frisiæ, &c. Littora.* Carte & Description du Danemarck, & de la suite des côtes au sortir de la Mer Baltique, jusqu'aux entrées du Texel.

9. *Mare Germanicum retro Hiberniam & Scotiam.* La Mer d'Allemagne dressée pour la Navigation par les derrieres de l'Ecosse & de l'Irlande, comprenant toutes les côtes des Isles de la Grande Bretagne, depuis Fero & Schetland jusqu'aux Sorlingues, & les côtes opposées de Nortwegue, d'Allemagne, & des Païs-Bas. Le Discours explique l'état présent de la Grande Bretagne & de son commerce, & la Table des Marées dans ses Ports.

10. *Mare Germanicum ab Amelandia ad Promontorium Caleti & Doveriæ.* La Mer d'Allemagne & les côtes des Provinces-Unies & des Païs-Bas, depuis les entrées du Texel jusqu'au Pas de Calais, avec une courte description de la Hollande & de son commerce.

11. *Canalis inter Angliæ & Galliæ Littora.* La Manche avec les côtes méridionales d'Angleterre, & les côtes septentrionales de France, depuis le Pas de Calais jusqu'à Quimpercorantin, & la description du Païs & de son commerce.

12. *Galliæ, Biscayæ & Gallicia Sinus, &c.* Carte & Description du Golphe de France ou de Gascogne, & les côtes de Biscaye, &c.

13. *Hispaniæ & Portugaliæ Maritimi Tractus.* L'Espagne & le Portugal, depuis la Biscaye jusqu'au Détroit de Gibraltar, & la description de leurs côtes & de leur commerce. On renvoye à la Carte XXVI. l'explication du commerce des Espagnols en Amérique.

14. *Occidentalior Tractus Maris Mediterranei.* Partie Occidentale de la Mer Méditerranée. Carte & Description des côtes d'Espagne, de France, d'Italie, & d'Afrique, depuis le Détroit de Gibraltar, jusqu'à l'extrêmité du Royaume de Naples & du Royaume de Barca, Tripoli, Alger & Fez, avec les Isles qui sont entre deux.

15. *Orientalior Districtus Maris Mediterranei.* Partie Orientale de la Mer Méditerranée. Carte & description des Echelles du Levant & des côtes de la Turquie en Europe, en Asie & en Afrique, avec les Isles de l'Archipel, & le commerce qui s'y fait.

16. *Pontus Euxinus.* Carte & description de la Mer Noire & des côtes de Romanie, Valachie, Ucraine, Tartarie, Moscovie, Mingrelie, & Natolie, dressée sur des Mémoires levez sur les lieux, par M. N. Wirsen, Bourguemaître de la ville d'Amsterdam.

17. *Barbariæ & Guineæ Maritimi Tractus.* Carte & description des côtes de Barbarie au sortir du Détroit de Gibraltar jusqu'en Guinée, avec les Isles Flamandes ou Azores, les Isles Canaries, & les Isles Salées ou du Cap Verd.

18. *Tractus Littorales Guineæ, &c.* Les côtes & descriptions de la Guinée, contenant la côte de Malaguette, celle des Dents, la côte d'Or, & celle de Benin, Biafara & d'Angola, depuis le Cap Verd jusqu'à la Baye de Catembela.

19. *Cimbelas & Caffariæ Littora.* Carte & description des côtes de Cimbelas & des Caffres, depuis la Baye de Catembela jusqu'au Cap de Bonne-Esperance.

20. *Occidentalior Tractus Indiarum Orientalinm, &c.* Partie Occidentale des Indes Orientales, & descriptions des côtes de la Caffrerie, de Sofala, Mosembique, de la Mer Rouge, de l'Arabie Heureuse, du Golfe d'Ormus & de Perse, des côtes de Perse & des Indes, depuis le Cap de Bonne espérance jusqu'au Cap de Comorin, avec les Isles Maldives, & autres de cette Mer, & le détail du commerce qui se fait dans cette partie des Indes.

21. *Orientaliora Indiarum Orientalinm, &c.* Partie Orientale des Indes, & Description des côtes de Coromandel, Bisnagar, Bengale, Siam, Malaca, Cambodia, & de la Chine, depuis le Cap Comorin jusqu'au Japon, avec toutes les Isles qui sont situées entre le continent de la Chine & des Indes, & celui de la Nouvelle Guinée, de Carpentarie, Nouvelle Hollande & autres côtes découvertes dans la Mer du Sud.

22. *Magnum Mare del Zur.* La Mer du Sud, avec les Terres Australes de la Nouvelle Zelande, Diements, Nouvelle Hollande, Carpenterie, &c. & les Isles, depuis celles du Japon, jusqu'à la Californie, la Nouvelle Grenade & le Cap de Corrientes. Le Discours explique le commerce du Japon, la route

des Vaisseaux d'Acapulco aux Manilles, & de leur retour des Manilles à Acapulco ; l'état présent de la Californie, les tentatives faites pour la découverte des Terres Australes, & le succès qu'on y a eu jusqu'en l'année 1697.

23. *Novæ Hispaniæ, Peruviæ, & Chili Littora.* La Nouvelle Espagne sur la Mer du Sud, Guatimala, le Perou & le Chili, depuis le Cap de Corrientes jusqu à *Toral.* & à *Val Paraysso*, avec la description des côtes, & du riche commerce qui s'y fait en or, en argent, &c.

24. *Tractus Australior Americæ Meridionalis, &c.* Partie la plus Méridionale de l'Amérique, & la suite des côtes du Chili, depuis *Toral* jusqu'aux Détroits de Magellan, de le Maire, & de Browers, qui y sont aussi décrits, avec les côtes Magellaniques, jusqu'à la riviere de *la Plata* & à *Buenos Ayres*, dont on explique le commerce avec les Mines du Potosi, &c.

25. *Littoria Brasiliæ.* Les côtes du Brésil, depuis la riviere de la Plata jusqu'à la riviere des Amazones, & la description de ses riches Colonies, ses Mines d'Or, ses Plantages de Sucre & de Tabac, &c.

26. *Indiarum Occidentalium Tractus Littorales cum Insulis Caribicis.* Les Indes Occidentales & les Isles Caribes, Antilles & Lucayes. La route des Gallions, de la Flotte, Flotille & des Vaisseaux de Buénos-Ayres venant d'Espagne, & de leur retour ; avec toutes les côtes de la Nouvelle Espagne sur l'Océan, du Golfe du Méxique, de la Loüisiane, de la Floride, & de la Virginie, & le détail des richesses prodigieuses qu'on en apporte.

27. *Terra Nova ac Maris Tractus circa Novam Franciam, Venezuelam, Andaluziam, Guyanam, & Braziliam.* La Mer du Nord, depuis le Brésil jusqu'au de-là de Terre-Neuve, & aux Isles Terceres & du Cap Verd, avec les côtes de Guyane, de Nuova Andalusia, *&c.* & les côtes du Nouveau Païs-Bas, de la Nouvelle Angleterre, & de la Nouvelle France

28. *Septentrionaliora Americæ, &c.* Parties les plus septentrionales de l'Amérique, depuis Terre-Neuve, & les côtes de Laborador, de Hudson, de Davids, & de Groenland, où l'on acheve le tour du monde.

Comme en expliquant les Cartes des côtes de Guinée, & celles des Indes Orientales & des Indes Occidentales, on a été obligé de parler des Colonies, Forts & établissemens que des Peuples d'Europe ont for-

mez dans ces Païs-là ; on a jugé à propos d'ajoûter par supplément, en faveur de ces Colonies, les Tables suivantes.

29. & 30. Idée générale de la Fortification, tant deffensive, qu'offensive, précedée des Elémens ou Principes de Géométrie nécessaires à cet Art, &c.

31. & 32. Méthode nouvelle, universelle & facile de fortifier toutes sortes de Places, tant régulieres qu'irréguliéres, sur le côté extérieur & sur l'intérieur.

XLI. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 19. NOVEMBRE M.DCCXIV.

HISTOIRE DES ORDRES MONASTIQUES,

Religieux & Militaires, & des Congrégations séculiéres de l'un & de l'autre sexe, qui ont été établies jusqu'à présent. Tome II. qui comprend les Congrégations des Chanoines Réguliers & des Chanoinesses Réguliéres, & des Ordres Militaires qui y ont rapport. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, ruë S. Jacques, à la Bible d'Or. 1714. Volume in-4°. pag. 436. & Planches 119.

APrès un abregé de la vie de saint Augustin, tiré de celle que les Peres Bénédictins de saint Maur ont fait imprimer à la tête de l'Index général de leur Edition de la vie de cet illustre Docteur de l'Eglise, notre Auteur examine quelle est l'origine des Chanoines Réguliers. Il croit avec le Pere Thomassin, qu'on doit accorder la gloire à saint Augustin, d'avoir établi le premier des Communautez Ecclésiastiques. Ce saint Instituteur ne prescrivit pas à ses Clercs d'autres régles que celles que les Apôtres & l'Eglise ont donnés aux Ministres des Autels. Plusieurs Evêques, suivant cet exemple, firent vivre leurs Clercs en commun dans l'observance des Canons, ce qui leur fit donner le nom de Chanoines. D'autres disent qu'ils portoient ce nom parce qu'ils étoient dans le catalogue de l'Eglise, & entretenus à ses dépens. Les Chanoines pour lesquels l'Empereur Loüis le Debonnaire fit faire une régle qui fut approuvée dans le Concile d'Aix, n'étoient point du nombre de ces Disciples de saint Augustin, non plus que les Clercs de saint Chrodegand, puisque ces derniers ne renonçoient pas, comme ceux

d'Hippone à leur patrimoine. Le déréglement s'étant mis parmi les Chanoines, quelques-uns se séparérent de leurs confreres pour vivre en commun dans une entiere désapropriation. C'est ainsi que des Chanoines d'Avignon s'étant retirez dans l'Eglise de saint Ruf en 1037. donnérent lieu à la Congrégation qui porte ce nom. Sur la fin du même siécle Yves de Chartres réforma ceux de saint Quentin de Beauvais : il y eut dans le même tems plusieurs autres Communautez de Chanoines Réguliers. Quelques-uns d'entre eux se disoient de l'Ordre de saint Augustin, *Beati Augustini regulam ordinemque profitentes*, comme parle Gervais Archevêque de Rheims, & le Pape Urbain II. dans une Lettre à Roger Abbé de saint Jean des Vignes de Soissons; mais ce ne fut que dans le douziéme siécle que le Pape Innocent II. ordonna par un Décret du Concile de Latran, à tous les Chanoines Réguliers, de suivre la Régle tirée de la Lettre 109 de saint Augustin, ce qui leur fit prendre le titre de Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin.

Les Chanoines Réguliers ont eu de tout tems des contestations au sujet de la préséance au-dessus des Moines, qu'ils prétendent, comme ayant eu les Apôtres pour Fondateurs, & comme faisant partie du Clergé. Pie IV. par une Bulle de l'an 1564. ordonna que les Chanoines Réguliers de Latran précéderoient les Moines du Mont Cassin, mais les autres Chanoines Réguliers sont précédez à Rome dans les cérémonies par les Bénédictins, les Camalduls, les Religieux de Cîteaux, ceux de Vallombreuse, les Feüillans, &c.

L'habit des Chanoines Réguliers dans le douziéme siécle étoit, selon l'Auteur, une aube, qui a été depuis changée en rochet ou en surplis, & en tout tems une chape fermée, à laquelle a succedé l'aumusse pour l'été, & la chape ouverte en hyver. L'usage des bonnets est moderne, ce n'étoit d'abord qu'une espéce de calotte.

Il y a un grand nombre de Congrégations de Chanoines Réguliers, l'Auteur commence par celle de Latran. L'Eglise du Sauveur ou de S. Jean-Baptiste a été bâtie, à ce qu'on prétend, par l'Empereur Constantin dans le Palais de Latran : ce nom lui venoit, dit l'Auteur, de Plautius Lateranus, Sénateur Romain, que Neron fit mourir. Les Chanoines de cette Eglise n'étant point fort réglez, le Pape Alexandre II. fit venir l'an 1061. des Chanoines de saint Fridgien de Luques, pour réformer les anciens, & pour faire du Chapitre de Latran un Chef d'Ordre.

Boniface VIII. les obligea d'en sortir, pour mettre des Séculiers à leur place. Cent cinquante ans après, Eugêne IV. rétablit les Réguliers. Il les tira de la Congrégation de sainte Marie de Frisonaire, établie à Luques par Barthelemi Colomne, de la Maison de Colomne, si connuë en Italie par sa noblesse, par ses grands emplois, & par un grand nombre de Saints qui en sont sortis. Les Chanoines Séculiers ont fait depuis des tentatives pour rentrer dans l'Eglise de Latran, mais inutilement. Plusieurs Congrégations de Chanoines Réguliers d'Italie, comme celle de sainte Marie du Port Adriatique, de Volane, de Mortare, de Crescenzago, de saint Fridgien de Luques, sont unies à celle de saint Sauveur de Latran. Il y a des Chanoines de cette Congrégation en Pologne : on ne sçait pas en quel tems ils y furent introduits, mais leur Ordre y est à présent florissant. On voit aussi en Italie plusieurs Monasteres de Chanoinesses de la Congrégation de Latran, qui sont gouvernées par les Chanoines. Elles portent en été un surplis au choeur, semblable à celui des Chanoinesses de Chaillot, mais elles n'ont pas comme ces derniéres une aumusse sur le bras. Les Chanoines réguliers de Latran n'ont pas non plus d'aumusse.

Le Monastere de saint Ruf près d'Avignon ayant été ruiné par les Albigeois, les Religieux se retirerent dans l'Isle d'Eparviere près de Valence en Dauphiné, où ils dédiérent une Eglise à saint Ruf, avec un Monastere qui devint le chef de tout l'Ordre. Les Prétendus Réformez ayant ruiné le Monastere d'Eparviere en 1560. le Chef d'Ordre fut transféré pour la troisiéme fois dans un Prieuré que ces Chanoines réguliers avoient dans l'enceinte de Valence. Il y a eu trois Papes de cette Congrégation. Saint Ruf qui en est le Patron, est, selon la tradition du Païs, fils de Simon le Cyrénéen, & un de ceux que les Juifs mirent avec Magdeleine, Marthe & Lazare sur un vaisseau sans voiles & sans cordages. Cette tradition, dit l'Auteur, est fort combattuë.

La Congrégation de saint Laurent d'Oulx est à présent réduite au Monastere qui a été autrefois chef de l'Ordre. Le Prévôt qui en est Supérieur exerce une Jurisdiction spirituelle sur la Prévôté, il ne reléve que du Pape. Il confere les Bénéfices, & il fait toutes les fonctions qui ne sont pas attachées au caractere Episcopal. L'habillement de ces Chanoines ne différe des Séculiers que par un petit scapulaire de lin de la largeur de deux doigts,

qu'ils mettent sur leur soutane. Gerard Charbrerius Evêque de Sisteron, fonda cet Ordre en 1050.

Presque dans le même tems saint Liebert Evêque de Cambrai, mit des Chanoines réguliers à saint Eloi d'Arras & à saint Aubert de Cambrai: ils sont habillez de violet. Les Chanoines réguliers de saint Maurice d'Agaume en Waillais, qui étoient chefs d'une Congrégation, portoient un camail rouge sur un rochet: ils avoient succedé dans ce Monastere à des Moines de l'Ordre de saint Benoist.

Hugues, Seigneur de Chasteauthierri, s'étant emparé de plusieurs Eglises du Diocèse de Soissons, voulut les remettre entre les mains de l'Evêque Thibaut, à condition que l'Eglise de saint Jean, qu'on appelloit alors *du Mont*, qui étoit une de celles qu'il avoit usurpées, seroit desservie par des Chanoines vivans en commun, & que les biens des autres Eglises dont il avoit eu la joüissance y seroient unis. Cet établissement se fit en 1076. En 1088. le Fondateur donna à cette Communauté trente arpens de vignes aux environs du Monastere, d'où lui est venu le nom de saint Jean des Vignes. L'Abbé est premier Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Soissons. Il y a plusieurs Cures de leur dépendance qui sont gouvernées par des Chanoines réguliers de l'Abbaye.

La Congrégation de Marbach en Alsace est à présent réduite au chef d'Ordre: ses Chanoines portent l'Eté au chœur une aumusse noire sur les épaules, qui pend en pointe derriere le dos, & qui s'attache par devant avec un ruban bleu.

Les Religieux de saint Antoine de Viennois n'étoient d'abord que des Freres Hospitaliers, établis pour avoir soin des malades affligez d'un mal qu'on a depuis appellé le feu de saint Antoine. Un Gentilhomme nommé Gaston s'étoit le premier consacré au service de ces malades avec son fils, qui avoit été guéri miraculeusement en 1095. Boniface VIII. donna à ces Hospitaliers l'Eglise de saint Antoine, que leur disputoient les Bénédictins de Montmajour: il ordonna que les Freres vivroient sous la Régle de S. Augustin, qu'on les appelleroit Chanoines réguliers, que leur chef prendroit la qualité d'Abbé, & que toutes les maisons de l'Ordre dépendroient de saint Antoine de Viennois. Pour corriger les abus qui s'étoient glissez dans les maisons de cet Ordre, Louis XIII. ordonna qu'on y mettroit la réforme: les nouvelles constitutions dressées dans un Chapitre général furent

sent approuvées par le Pape Urbain VIII. les maisons des pays étrangers qui ne se sont pas soumises à cette réforme, ne laissent pas de reconnoître pour chef l'Abbé de saint Antoine.

Les Chanoines du saint Sépulchre prétendent avoir été établis par l'Apôtre S. Jacques. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut le Patriarche Arnoul qui obligea les Chanoines l'an 1114. à vivre en commun, & à observer la Régle de saint Augustin. Ces Chanoines réguliers se répandirent dans la Palestine. Après les Croisades ils furent obligez de se retirer en Europe. Cet Ordre fut supprimé en 1484. & ses biens furent donnez à l'Ordre de Malthe: cette union n'eut point de lieu en Pologne & dans quelques Provinces d'Allemagne. Les Religieuses de cet Ordre ne sont établies en France que depuis que la Comtesse de Chaligni en fit venir du pays de Liége à Charleville. On en tira quelques-unes de Charleville pour occuper un Monastere dans un endroit du Fauxbourg saint Germain, appellé communément Belle-Chasse. Elles portent comme les Religieux de leur Ordre, une soutanne noire, pour marquer, dit-on, le deüil de la perte qu'on a faite des saints lieux, un surplis sans manche, un grand manteau noir; avec une croix double de taffetas cramoisi, & deux cordons cramoisis de laine qui trainent jusqu'à terre.

Guillaume de Champeau Archidiacre de Paris, s'étant retiré avec quelqu'uns de ses Disciples proche de l'Eglise de saint Victor, bâtie par Louis le Gros, vêcut avec eux, suivant les régles des Chanoines réguliers, & forma l'Abbaye de saint Victor, qui étoit autrefois chef d'une Congrégation très-florissante.

L'Ordre de Prémontré étoit dans son origine très-sévere: il y a eu des mitigations autorisées par les Papes, & plusieurs réformes. Des Auteurs ont cru que le nom de Prémontré qui est le Chef-lieu de cet Ordre, venoit de ce qu'Enguerand de Couci ayant eu peur d'un lion dans cet endroit, s'étoit écrié: *Saint Jean, tu me l'as de près montré*. D'autres disent, que c'est parce que la Vierge montra ce lieu à saint Norbert lorsqu'il étoit en oraison. Le Pere Hugo, dans la vie de saint Norbert, traite cette vision, de pieuse fable, & dit que ce nom est un effet du pur hazard. Il n'y a plus de Religieuses de Prémontré en France: on en trouve plusieurs Monasteres en Allemagne, & quelques-unes des Abbesses sont Princesses souveraines.

L'Ordre des Religieux de sainte Croix doit son établissement au bienheureux Théodore de Celles Chanoine de Liége qui se

retira avec quelques-uns de ses amis proche l'Eglise de saint Thibaud, située sur une colline, appellée Clair-lieu, près de la ville d'Hui. C'est encore en cet endroit qu'est le chef de cet Ordre, & où demeure le Général. Le Roi saint Louis les fit venir à Paris, & leur fit bâtir une Eglise & un Monastere dans la ruë de la Bretonnerie. Si l'on en croyoit des Ecrivains modernes, le bienheureux Théodore de Celles ne seroit pas l'Instituteur de cette Congrégation, il n'auroit fait qu'observer en Flandres ce qu'il avoit vû pratiquer par les Croisiens de Syrie, qui se vantoient d'avoir le Pape saint Clet pour Fondateur, & pour restaurateur saint Quiriace, qui montra, dit-on, à sainte Helene le lieu où étoit la croix du Sauveur: mais tous ces faits sont avancez sans preuve, & la vie de saint Quiriace est remplie de tant d'anacronismes, qu'on ne peut la regarder que comme une piéce fausse.

Quoique les Religieux Trinitaires ayent une Régle particuliere, dans des Bulles de Cour de Rome ils sont mis au nombre des enfans de saint Augustin, & d'anciens titres leur donnent la qualité de Chanoines réguliers. L'histoire de leur établissement par saint Jean de Matha & saint Felix de Valois, est un tissu de miracles. Par leur premiere régle ils ne pouvoient se servir d'autre monture que d'ânes: c'est pourquoi dans un ancien régistre de la Chambre des Comptes ils sont appellez *les Freres des ânes de Fontainebleau*. Quoiqu'il y ait seize Provinces de cet Ordre en différens Etats, celles de France, de Champagne, de Picardie & de Normandie prétendent avoir le droit d'élire seuls le Ministre Général. En 1688. les Trinitaires Espagnols élurent un Général pour l'Espagne avec la permission d'Innocent XI. Depuis l'affaire a été portée à Rome, où le Pape Clément XI. a décidé en faveur du Général de France. Les Espagnols se sont trouvez avec les Italiens & les Portugais au Chapitre général tenu à Cerfroy en 1705. ainsi il n'y a plus qu'un Ministre Général pour tout l'Ordre, même pour les Réformez, excepté pour les Déchaussez d'Espagne, qui ont un Général particulier depuis 1636. Les Déchaussez de France ont un Vicaire Général. Entre les Religieuses Trinitaires il y en a de Déchaussées en Espagne. Il y a un Tiers-Ordre de la Rédemption des Captifs, & une Communauté séculiere de Filles Trinitaires établie dans le Fauxbourg saint Germain, à Paris.

L'Eglise de sainte Geneviéve de Paris fut fondée par Clovis, qui la fit consacrer sous les noms des saints Apôtres saint Pierre

& saint Paul. Des Chanoines l'ont desservie depuis le commencement du sixiéme siécle jusqu'au milieu du douziéme. En 1148. le trouble que causerent les Chanoines à l'occasion de quelques tapis, fit prendre la résolution au Pape & au Roi, de mettre à leur place des Bénédictins: mais l'Abbé Suger qui crut que des Chanoines Réguliers conviendroient mieux en cet endroit que des Moines, y mit douze Chanoines réguliers qu'il tira de saint Victor. Après quelques siécles le relâchement de ces Chanoines alla si loin, que le Parlement fut obligé d'y envoyer plusieurs fois des Commissaires pour empêcher le désordre. Dès que le Cardinal de la Rochefoucault se vit pourvû de cette Abbaye, il pensa à y mettre la réforme; il fit venir à sainte Geneviéve des Religieux de saint Vincent de Senlis, & il leur donna, même aux anciens qui étoient restez, pour Supérieur le Pere Faure, qui avoit déja mis la réforme dans la maison de Senlis. On obtint depuis de la Cour de Rome & du Roi, que l'Abbaye seroit élective & triennale. Le P. Faure fut élû Abbé, Coadjuteur & Général de l'Ordre. Pendant sa vie, & plus encore après sa mort, cette Congrégation s'introduisit dans un grand nombre de maisons. La Congrégation du Val des Ecoliers fondée en 1202. par quatre Docteurs & Professeurs en Théologie, & par les Ecoliers qui se joignirent à eux, est à présent unie à la Congrégation de France. Il en est de même des Chanoines réguliers de saint Jean de Chartres, des deux Amans, de saint Lo de Roüen, de saint Martin d'Epernai.

La vie de sainte Marthe étoit déja remplie d'un grand nombre de faits apocryphes. Les Chevaliers du saint Esprit de Montpellier y en ont ajoûté de nouveaux, pour faire de cette Sainte la fondatrice de leur Ordre, & de saint Lazare son frere, le premier Supérieur général. Ceux qui ne s'arrêtent point à cette antiquité imaginaire, disent que Guy de Montpellier bâtit dans cette ville un célébre Hôpital sur la fin du douziéme siécle, pour y recevoir les pauvres malades. Son Ordre confirmé par le Pape Innocent III. s'étendit beaucoup en peu de tems. L'an 1204. ce Pape appella Guy à Rome, pour lui donner le gouvernement de l'Hôpital de sainte Marie en Saxe, qui s'appelle présentement le saint Esprit. Le même Pape voulut que les Prêtres choisis pour administrer les Sacremens aux malades, qui jusques là avoient été amovibles, fissent dans l'Ordre des vœux solemnels, quoique les vœux des Hospitaliers laïcs ne fussent que des vœux simples. Le titre de Commandeur & les imposi-

tions qui furent établies, firent mettre cet Ordre au rang des Militaires : cependant ils n'ont jamais porté les armes ni été employez dans les Croisades. Honorius III. sépara l'Hôpital de Rome, de celui de Montpellier, & il donna au premier un Supérieur général indépendant du dernier. Gregoire X. alla plus loin, car il ordonna que le Maître de l'Hôpital de Montpellier obéïroit à celui de Rome, comme à son Supérieur. En 1459. Pie II. sçachant que des Chevaliers laïcs, même engagez dans le mariage, s'étoient introduits dans cet Ordre, supprima cette Milice : & Sixte IV. défendit de donner les Commanderies à d'autres qu'à des Religieux Profés. Paul V. & Grégoire XV. rendirent la qualité de Général pour la France & quelques Etats voisins au Commandeur de Montpellier, sous la dépendance du Commandeur de Rome. Ce ne fut qu'à la priere de Louis XIII. qu'Urbain VIII. rendit ce Général de France indépendant de celui de Rome l'an 1625. Ces graces au lieu de contribuer au rétablissement de l'Ordre, causerent une nouvelle confusion. Ceux qui avoient le titre de Grands Maîtres, ou qui se l'attribuoient, créoient des Chevaliers laics, & leur donnoient des Commanderies considérables pour de l'argent. Ces désordres porterent le Roi en 1672. à unir l'Ordre du saint Esprit à celui de saint Lazare. Les Chevaliers se joignirent aux Religieux, pour empêcher que cette union executée pendant vingt ans, ne subsistat plus long-tems. Le Roi rétablit cet Ordre en 1693. Des Religieux voulurent alors exclure les Chevaliers : ils représenterent, que l'Ordre étoit purement régulier. Par Arrêt du Conseil du 10 Mai 1700. on leur accorda ce qu'ils demandoient : on fit défense à toutes personnes, de prendre la qualité de Chevalier du saint Esprit, & on ordonna que Mr. l'Abbé de Luxembourg rapporteroit le brevet de Grand-Maître qui lui avoit été accordé. Les Religieux Profés consentirent en 1707. que M. le Duc de Châtillon, frere de M. l'Abbé de Luxembourg, quoique laic, fut établi Grand-Maître de leur Ordre. Le Roi ayant fait examiner l'affaire en son Conseil, ordonna qu'on exécuteroit l'Arrêt rendu en 1700. & en conséquence, que l'Ordre seroit gouverné par un Grand-Maitre régulier, qui seroit incessamment établi. Ces Religieux portent une croix blanche à douze pointes sur le côté gauche de leur soutane & de leur manteau. Les Religieuses du même Ordre ont aussi sur leurs habits la croix à 12 pointes.

Nous aurions souhaité de pouvoir dire quelque chose d

l'Ordre de saint Gilbert de Simpringham, des Hospitaliers de saint Jean-Baptiste de Conventri, des Religieuses de sainte Brigitte, & des Chanoines réguliers réformés par le Cardinal Volsey en Angleterre, des Chanoines & des Chevaliers de saint Jacques de l'Epée en Espagne, de différentes Congrégations de Chanoines réguliers d'Italie, des Clercs de la vie commune, de la réforme mise en Lorraine par le P. Pierre Fourier Curé de Matincourt, & de l'établissement des Chanoinesses de la Congrégation de Notre-Dame par ce Curé de Matincourt, & par la Mere Alix; mais les bornes de nos Extraits ne nous permettent pas de suivre l'Auteur dans tout ce détail, quoiqu'il soit très intéressant.

TRAITE' DE L'ESPRIT DE L'HOMME, PAR M. DE *Rassiels du Vigier*. A Paris, chez Jean Jombert, près des Augustins, à l'image Notre-Dame. 1714. in-12. pag. 287.

CE qui regarde le corps de l'homme & les différentes parties dont il est composé, a été examiné avec tant d'exactitude, qu'on ne doit presque plus attendre de nouvelles découvertes que du hazard. Il n'en est pas de même, dit M. du Vigier, de l'esprit de l'homme : la matiere n'a point encore été traitée si solidement. Pour la mettre dans un nouveau jour, l'Auteur nous représente l'esprit de l'homme dans l'état de la nature corrompuë, dans l'état d'innocence, & après la séparation de l'ame & du corps.

Il ne faut qu'une réfléxion sur nous-mêmes pour reconnoître qu'il y a en nous une substance qui pense, le doute même que nous formons sur cette matiere, est une preuve de son existence. Cette substance qui pense & qui agit d'une maniere dont la matiere est incapable, est ce qu'on appelle esprit. On donne le nom d'ame à ceux de ces esprits qui ont été créez pour être unis à des corps. L'ame est égale dans tous les hommes, puisqu'ils viennent tous d'un même pere, qu'ils sont tous des copies de la Divinité, & que Jesus-Christ a pris une ame semblable à la leur. » La diversité des connoissances ne vient que de la » différente disposition du cerveau qui se trouve dans diverses » personnes, ou dans la même dans divers tems, & la diversité » des sentimens n'est causée que par le différent usage qu'elles » font de leur liberté.

Mais comment l'ame connoît-elle les objets spirituels & ma-

tériels ? Ce n'est point par les idées impresses ou expresses des Péripatéticiens, ni par les images des objets qui s'impriment sur la rétine ; car la peinture de ces objets ne peut point se manifester à l'ame plûtôt dans la tête que dans tout autre endroit du monde. Un Philosophe moderne dit que l'ame ne connoît ce qui est hors d'elle-même, que par des idées, qui sont de véritables êtres, qui ont une existence très-réelle, & qui nous font voir les objets dans Dieu même. Notre Auteur combat ce systême par sept raisons. 1°. Selon ce Philosophe, nous voyons en Dieu de la matiere divisible & figurée : il veut donc faire connoître à l'ame les choses matérielles, par d'autres choses qui le sont aussi, & qui dans ses principes, ne peuvent jamais s'unir à elle. 2°. Ce sont les perfections de Dieu qui représentent les objets que Dieu veut bien nous découvrir : ces perfections ne sont que Dieu même, qui est un être indivisible ; l'esprit ne voit donc que Dieu, & les idées n'ont point d'existence réelle. 3°. Pourquoi l'ame qui *apperçoit* toutes les sensations, à l'occasion des mouvemens du cerveau, n'appercevra-t-elle pas les autres objets, & l'occasion de l'impression qu'ils font sur le cerveau ? 4°. Toutes les idées du Soleil sont confonduës avec les mouvemens qu'il cause par l'éclat de sa lumiere, ce ne sont donc en nous que des sensations qui nous le font connoître, sans le secours d'aucun être séparé du Soleil. 5°. Si les différentes pensées ne sont que des modifications de l'ame, comme le dit l'Auteur de la Recherche de la Verité : pourquoi admet-il des idées différentes de l'ame même ? 6°. Il est beaucoup plus simple de dire que les idées des objets sont des modifications de l'ame jointes au mouvement des organes, que de prétendre qu'elles viennent de Dieu, qui nous les découvre en lui-même, à l'occasion des mouvemens des organes. 7°. La lumiere & les couleurs ne sont de l'aveu de cet Auteur, que des perceptions & des modifications de l'ame : cependant nous ne voyons les objets que par leur couleur : on peut même assurer que nous ne voyons pas les objets, mais que nous conjecturons leur existence par l'idée d'une couleur constante. D'ailleurs, si l'on voyoit en Dieu ce Soleil intelligible, on le verroit tel qu'il est, d'une figure sphérique, & une moitié n'en cacheroit pas l'autre. Pour ce qui est des idées de pure intellection, qui, selon le P. Malebranche, viennent de Dieu, sans aucun mêlange de sensation, notre Auteur ne peut point se résoudre à les admettre, parce que l'homme qui auroit de ces pensées ne seroit point homme : car l'union du corps & de l'esprit seroit alors interrompuë.

Après avoir combattu le systême des Péripatéticiens & celui des Malebranchistes, M. du Vigier établit le sien : il prétend que nos pensées ne sont que des modifications de l'ame, qui se forment à l'occasion des mouvemens du cerveau. » Il est sûr, » nous, dit-il, qu'il n'y a aucun mouvement dans le cerveau » que l'ame n'ait quelque pensée, & que l'ame ne sçauroit vou- » loir la moindre chose, qu'elle ne produise du mouvement. Ces » propositions n'ont besoin d'aucune preuve, puisque l'expérien- » ce en est une conviction commune à tous les hommes qui veu- » lent y faire quelque attention... Ces conditions étant une fois » établies, on a tout le mystére de l'union de l'ame avec le » corps. De-là on doit conclure que l'ame peut être dans le » corps, ou hors du corps, & qu'en quelque endroit du mon- » de qu'elle puisse être, toutes les choses se passeront dans le » corps de homme, comme elles s'y passent, pourvû qu'il y ait » entre l'ame & le corps le commerce dont nous venons de par- » ler. « Pour parler plus juste, il faut dire, que l'ame étant une substance spirituelle, ne se trouve renfermée dans aucun espace, & qu'elle est dans l'immensité de Dieu ; ses désirs sont des causes occasionnelles qui déterminent le Seigneur à produire certains mouvemens dans nos corps, & les mouvemens du cerveau donnent lieu aux différentes modifications de notre ame qui font nos pensées. L'ame n'agit à présent sur le corps que par un mouvement méchanique des esprits animaux ; mais après la résurrection le corps n'appesantira plus l'ame, la chair ne sera plus foible, les volontés de l'ame seront unies immédiatement aux mouvemens du corps ; de sorte que dès que l'ame souhaitera que le corps aille d'une extrémité du monde à l'autre, la chose arrivera sur le champ.

De l'union de l'ame avec le corps, M. du Vigier passe à nos inclinations. » Il prétend que les inclinations ne sont autre cho- » se, par rapport au corps de l'homme, que les dispositions ma- » chiniques de ses organes, qui causent en lui méchaniquement » certaines actions, s'il ne s'y oppose par les actes de sa volonté, » qui seule a de l'autorité sur le corps. « Ce qui prouve que la volonté ne les cause pas, c'est que l'expérience nous fait sentir tous les jours qu'elles subsistent sans elle, & qu'elles combattent souvent contre elles-mêmes. Ces mouvemens agissoient sur Adam innocent, comme ils agissent sur l'homme pécheur ; mais dans l'état d'innocence, l'impression des objets n'excitoit qu'un petit trémoussement qui l'avertissoit de leur présence, & non

pas des mouvemens considérables, tels que ceux que nous ressentons.

Lorsqu'on a une idée distincte des inclinations, il n'est pas difficile de connoître l'effet des habitudes; car ce sont les actes réitérés par lesquels on satisfait les inclinations qui forment les habitudes. La facilité des esprits animaux à couler dans certains nerfs, & la difficulté de couler dans leurs antagonistes, font que la chair s'oppose à l'esprit. La même ame qui voudroit faire tout le bien qu'elle connoît, voudroit pouvoir assouvir en conscience sa sensualité, d'où vient qu'il semble que nous ayons deux volontés qui se combattent.

Dans le quatorziéme chapitre de ce Traité, l'Auteur entreprend de donner une explication du péché originel. Il suppose, avec quelques Philosophes modernes, que les corps de tous les hommes qui devoient naître, étoient renfermés en Adam; ensuite il ajoûte, que ces petits corps ayant été faits pour être unis à des ames, nous devons les y supposer unis dès le premier moment de leur formation, puisque, selon lui, il n'y a aucune raison particuliere qui nous persuade le contraire. Ces petits corps unis à des ames, avoient relation avec celui qui les contenoit, & ils en tiroient leur nourriture, autrement ils se seroient desséchés. Il y avoit donc une communication entre Adam & le nombre infini de personnes qu'il contenoit, à peu près semblable à celle qu'un enfant a avec sa mere aussi-tôt après qu'elle l'a reçu dans son sein. Et comme les mouvemens de la mere se communiquent aux enfans, ceux d'Adam se sont communiqués à tous ceux qui devoient naître de lui. Suivant ce systême, « quand „ Dieu défendit à Adam de manger du fruit de la science du „ bien & du mal, les impressions de son cerveau se communi„ quérent aux cerveaux de ses enfans, qui eurent, par consé„ quent, les mêmes idées. Et lorsqu'Adam fut tenté de manger „ du fruit, & qu'il y consentit, ses enfans y consentirent d'au„ tant plus facilement, que la mollesse de leurs fibres leur avoit „ fait moins conserver le souvenir du précepte, & que le cours „ de leurs esprits animaux étoit favorisé par le cours des esprits „ animaux d'Adam. . . . Leur péché fut, à peu près, pareil à *ce„ lui d'une personne qui s'éveille en sursaut*, ou des enfans qui sont „ en nourrice. . . . C'est pourquoi, dit M. du Vigier, quoi „ qu'ils soient véritablement enfans de colére, ils ne sont pas „ l'objet d'une si grande colére; puisque Dieu se contente de „ les priver de sa gloire, sans les condamner aux châtimens des „ pécheurs.

„ pécheurs." Avec cette explication, on peut dire à la lettre, que tous les hommes ont péché dans Adam. On peut encore, ſuivant ce ſyſtême, dit notre Auteur, expliquer aiſément l'immaculée Conception de la Sainte Vierge : car on n'a qu'à dire que Dieu qui avoit deſſein de préſerver de la corruption générale celle qui devoit écraſer la tête du ſerpent, n'unit ſon ame à ſon corps qu'au moment de ſa conception.

Voilà de quoi exercer les Philoſophes, & encore plus les Théologiens. Ces derniers ne manqueront pas de dire, que l'Egliſe a condamné ce nouveau ſyſtême, en proſcrivant comme une erreur, l'opinion de ceux qui ont ſoutenu que Dieu avoit créé les ames de tous les hommes au commencement du monde.

La maniére de concilier la liberté avec la préviſion divine, la grace & le ſouverain domaine de Dieu ſur le cœur de l'homme, fait le ſujet du dernier chapitre : l'Auteur s'y déclare pour la ſcience moyenne, & il adopte par tout les ſentimens des Théologiens qu'on appelle Congruiſtes.

NOUVELLES REFLEXIONS SUR LA PREMOTION *Phyſique, & ſur les Jeux de hazard, pour ſervir de derniere réponſe d'un côté aux invectives de M. Naudé, Profeſſeur de Mathématiques à Berlin, & de l'autre à M. de Joncourt, Paſteur à la Haye, par Jean la Placette.* A la Haye, chez Henri Scheurleer. 1714. Vol. *in*-12. *p*. 133.

CEs nouvelles réfléxions ſur la Prémotion phyſique, ne conſiſtent preſque qu'en un démêlé perſonnel entre M. la Placette & M. Naudé : & comme ces ſortes de démêlés n'excitent guéres la curioſité du Public, nous laiſſerons ce qui n'eſt que perſonnel, & nous nous attacherons à ce qui regarde principalement la Prémotion phyſique dont il s'agit. M. la Placette a ſoutenu que ſi la prémotion phyſique avoit lieu, on ne pourroit s'empêcher d'admettre un grand nombre de propoſitions abſurdes, impies & blaſphématoires, qui en ſont, dit-il, autant de conſéquences néceſſaires. Il expoſe en détail ces conſéquences, & ſe propoſe de montrer qu'on ne les peut rejetter, ſi on reçoit une fois le dogme de la Prémotion phyſique.

M. Naudé, pour répondre à M. la Placette, ſoutient que les mêmes conſéquences ſe tirent de la *permiſſion du péché*, & des circonſtances où Dieu avoit placé les premiers pécheurs. Et M. la Placette, pour réfuter ſon adverſaire, dit 1°. Qu'une des plus

fâcheuses conséquences qui semble pouvoir se tirer de la Prémotion physique, c'est que si Dieu nous détermine physiquement & invinciblement à tout ce que nous faisons, nous n'avons plus la liberté nécessaire pour agir moralement. 2°. Qu'il a fait voir que cette conséquence est nécessaire, & ne peut être contestée. 3°. Qu'on ne la peut tirer d'une simple *permission*, parce qu'en effet, permettre & souffrir que les hommes péchent, ne l'empêcher point, leur laisser faire ce qui leur plaira, ce n'est point leur ôter leur liberté, ce n'est pas même la borner & la resserrer.

4°. Qu'une seconde conséquence de la Prémotion physique, c'est que le pécheur n'auroit aucun reproche à se faire après le péché; que cette conséquence qui se tire naturellement de la Prémotion physique, ne se peut tirer de la *permission*, parce qu'en effet, quoi que Dieu n'empêche point le pécheur de violer la Loi, il le laisse libre.

5°. Que si la Prémotion physique est une fois établie, la foi divine n'aura plus aucune certitude, ce qui ne s'ensuit point de la simple permission. Dieu souffre que les faux Prophétes débitent leurs extravagances, & que les Peuples soient assez fous pour les écouter, s'ensuit-il de-là que Dieu soit la cause de leur erreur?

M. la Placette ajoûte, que, selon M. Naudé, la simple permission est suivie aussi nécessairement de l'action permise, que la Prémotion physique est suivie de l'acte auquel elle meut; & il répond que cela peut arriver quelquefois, mais qu'il n'arrive pas toûjours. Cela, arrive, dit-il, lorsque l'agent est déterminé de lui même & de sa nature, à une certaine maniére d'agir. Ainsi, continuë-t-il, une pierre qu'on tient à la main, & qu'on laisse aller, tombe très-certainement; mais il n'en est pas de même des agens libres, lors même qu'on leur permet de faire certaines choses, ils peuvent ne les pas faire; ainsi la permission qu'on leur accorde n'est pas toûjours suivie de l'action. Comme tous les hommes & les démons que Dieu laissa tomber étoient libres, il est clair, reprend-on ici, que cette permission ne fût pas nécessairement suivie du péché; c'est de quoi l'on donne trois nouvelles preuves. La premiere est, que si la permission de Dieu avoit été nécessairement & inévitablement suivie de l'action de la créature, cette action n'auroit pu être un péché, étant impossible qu'une action nécessaire & inévitable soit criminelle. La seconde, que si la créature innocente abandonnée à elle-même, pé-

choit nécessairement, ce péché seroit la suite & l'effet d'une détermination & d'une pente qui l'y pousseroit invinciblement. Or cette pente, d'où lui pourroit-elle venir que de Dieu, qui lui a donné tout ce qu'elle a, puisqu'elle n'a rien d'elle-même ?

La troisiéme, que si on pose le contraire, il ne restera aucune différence entre le Manichéisme & le Christianisme ; Que le péché aura sa source non dans la dépravation de la nature, mais dans la nature même, telle qu'elle étoit en sortant des mains de son Créateur.

Tout cela fait voir, selon M. la Placette, qu'il peut très-facilement arriver que la permission ne soit point suivie de l'action permise ; d'où il conclut qu'il y a quelque chose d'absurde à prétendre qu'on puisse tirer de la *permission* les mêmes conséquences qu'on tire de la Prémotion physique. Il dit la même chose des circonstances ; elles n'imposent aucune nécessité de pécher, & soutenir le contraire : c'est, en premier lieu, dit-il, donner les mains à Spinosa, qui, comme chacun sçait, prétend que nous ne faisons rien à quoi nous ne soyions portés invinciblement par le concours des causes internes & externes qui nous déterminent, & qui ne different en rien des circonstances de M. Naudé. Si les circonstances qui nous environnent, continuë M. la Placette, nous déterminent invinciblement aux actions ausquelles elles nous inclinent, ces actions ne seroient pas libres ; car la nécessité absoluë & antécédente ruine sans réserve la liberté nécessaire pour agir moralement : par conséquent, le systême de M. Naudé, qui veut que les circonstances nous déterminent invinciblement, ruine sans réserve notre liberté, transforme l'homme tout entier en une machine aussi peu maîtresse de ses mouvemens qu'une horloge, & par cela même détruit absolument la Religion en général, & le Christianisme en particulier. M. la Placette passe de-là à l'examen d'une objection qu'on lui pourroit faire, qui est, que si on joint la permission du crime & les circonstances qui y portent, à la connoissance que Dieu a de ce crime par sa prévision, c'est admettre l'équivalent de la Prémotion physique, puisque cette prévision de Dieu est telle, qu'il est impossible qu'il s'y trompe. En effet, reprend-il, prévoir que l'homme péchera s'il est placé en telles & telles circonstances, & l'y placer, n'est-ce pas la même chose que l'y pousser, la premiere de ces actions n'étant pas moins certainement suivie du péché de l'homme que la seconde. Il répond à cela, que ces deux choses sont si peu équivalentes, qu'il y a

entr'elles deux différences qui sautent aux yeux. La premiére différence, dit-il, est que la nécessité qui naît de l'infaillibilité de la prévision, n'est qu'une nécessité de supposition, & même de supposition subséquente; au lieu que celle qui naîtroit de la prémotion, séroit une nécessité absoluë & antécédente, ce qui ne va pas à moins qu'à dire que l'une ruine la liberté nécessaire pour agir moralement, & que l'autre ne la blesse point. La seconde différence, c'est que si la Prémotion physique avoit lieu, il seroit vrai de dire que Dieu agiroit d'une maniére directement opposée à toutes les régles de sa bonté; ce qu'on ne peut dire de la permission précédée de la prévision, & accompagnée de toutes ses circonstances. Que peut-il y avoir en effet, demande l'Auteur, de plus opposé à cette vertu, que de prendre une créature innocente, de la déterminer & de la pousser invinciblement au mal, qu'elle ne feroit jamais sans cette impulsion, & ne l'y pousser que dans le dessein de la rendre éternellement criminelle & malheureuse? Voilà ce qui dans cette réponse de M. la Placette à M. Naudé, nous a paru plus précisément appartenir à la question de la Prémotion physique: le reste, si l'on en excepte le chapitre 8. ne roulant que sur une dispute purement polémique. Quant à la réponse de l'Auteur à M. de Joncourt, sur les jeux de hazard, comme c'est une matiére toute différente de celle dont nous venons de parler, nous nous réservons d'en donner l'Extrait dans un autre Journal.

XLII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 26. NOVEMBRE M.DCCXIV.

L'HERESIE DES PROTESTANS, ET LA VERITE' *de l'Eglise Catholique, mises en évidence. Ouvrage adressé à M. Bénédict Pictet, Ministre & Professeur en Théologie à Genéve: par Claude Andry Ecclésiastique.* A Lyon, chez la veuve & fils Viret, ruë Férrandiere, au Purgatoire. 1714. *in*-12. 2. Vol. I. Vol. *pag.* 383. II. Vol. *pag.* 470.

L'Auteur ne se défie ni de la bonté de sa cause, ni de sa maniére de la défendre, puisqu'il prend le parti de dédier son Livre à l'un de ceux qui sont le plus intéressés à l'attaquer. Il captive à la vérité la bienveillance de M. Pictet dans l'Epitre qu'il adresse à ce Ministre; il le louë d'érudition, de probité; mais, sans doute, toute cette politesse cache un défi. Car de croire que M. Pictet *ayant employé jusqu'ici ses années au ser-*

vice de l'Egypte, il les consacre desormais à l'embellissement du Tabernacle ; ce seroit un peu se flatter, & se représenter les choses précisément comme on les souhaite. M. Pictet ne peut néanmoins que sçavoir bon gré à M. Andry de ses désirs ; la charité en est le principe : » Qu'il seroit consolant, s'écrie-t-il, de voir » un des plus habiles Ministres, après avoir persécuté innocemment, comme Saul, l'Eglise de Jesus-Christ, devenir comme » lui un vase d'élection, en profitant des mêmes paroles qui lui » furent adressées : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ?* c'est là » ce qui rejouiroit l'Eglise du Ciel & de la Terre, & qui me » donneroit une satisfaction infinie. «

Le premier volume de cet Ouvrage est divisé en vingt chapitres. Après quelques réfléxions générales sur la nécessité des Hérésies, & sur la vérité de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine ; M. Andry allégue plusieurs témoignages d'Hérétiques célébres, qui n'ont pû s'empêcher de déposer en faveur de cette Eglise. L'Eglise Anglicane déclara par la bouche de son Roi en 1605. „ Que *l'Eglise Romaine est la mere des Eglises.* Ce Prince ajoûte : » Qu'il n'est point son ennemi ; qu'il déteste » la cruauté des Puritains Calvinistes, qui enseignent qu'aucun » de l'Eglise Romaine ne peut faire son salut ; & que cette étran- » ge inhumanité mérite le feu. » Daillé dépositaire, selon lui-même, des sentimens des Eglises Réformées de Paris, de l'Isle de France, de Picardie, de Champagne, & de plusieurs autres Provinces, proteste : » Qu'il ne peut, & qu'il ne veut nier » que l'Eglise Romaine ne croye encore aujourd'hui toutes les » vérités fondamentales. « Amiraut, ou plûtôt le Synode Na- » tional de Charenton de l'an 1644. dit : » Que l'Eglise Romai- » ne retient tous les fondemens de la Religion Chrétienne, & » tout ce qui est nécessaire au salut, & que les Prédicateurs de cette Eglise ont la véritable mission. « Le Ministre Claude, après avoir avoué que la Religion Chrétienne a été mille cinq cens ans entre les mains des Latins, avoue aussi : » Que le » fonds & l'essence du Christianisme étoient demeurés entiers » dans l'Eglise Romaine, & qu'on y pouvoit trouver son sa- » lut. « Luther s'explique avec plus de force encore : » J'ap- » prouve fort, dit-il, ce qu'on dit, que la foi de tous doit être » réglée par la foi de l'Eglise Romaine, & lui doit être confor- » me ; & je rends graces à J. C. de ce que par un grand mira- » cle, il conserve tellement cette seule Eglise, que jamais, par » aucun de ses Décrets, elle ne s'est écartée de la foi, & que

» le Diable, avec les abîmes de tant de moeurs perverses, n'a » jamais pû faire que l'autorité des Livres Canoniques de la Bible, des Peres, des Interprétes, ne demeurât depuis le commencement dans cette Eglise. « A ces témoignages l'Auteur joint ceux de Zuingle, de Melancthon, de Saumaise, & de plusieurs autres; & dans un article à part, il rapporte tout au long un aveu de même espéce qui mérite une attention toute particuliere. C'est celui des Docteurs Luthériens de la Faculté de Théologie d'Helmstad. Une Princesse Protestante destinée à épouser un Prince Catholique, leur ayant demandé il y a six ans, si elle pouvoit sans blesser sa conscience entrer dans l'Eglise Romaine : non-seulement ils répondirent, que l'Eglise Romaine n'est pas dans des erreurs opposées au salut; mais même ils prouvérent cette vérité, & satisfirent aux objections que le commun des Protestans fait ordinairement sur ce sujet. C'est ce qu'on voit ici dans leur décision.

M. Andry éclaircit ensuite cinq difficultés proposées par les Ministres, & qui roulent principalement sur les motifs que les Protestans croyent avoir de se tenir séparés de l'Eglise Romaine. Il prouve, après cela, que cette Eglise a toutes les marques de la vraie Eglise; qu'elle est Une, Sainte, Catholique, & Apostolique; & qu'au contraire, l'Eglise Prétenduë Réformée ne peut, en aucune maniére, s'attribuer ces qualités. Ces réfléxions l'engagent à un examen plus détaillé des erreurs des Protestans sur l'Eglise, & il les réduit principalement à cinq, qu'il détruit, & que nous rapporterons. Premiere erreur : *Pour discerner la vraie Eglise, il n'y a qu'à sçavoir que l'Eglise est la compagnie de ceux qui suivent la vraie parole de Dieu, & la Religion qui en dépend.* Seconde erreur : *L'Eglise a été cachée & invisible pendant plusieurs siécles.* Troisiéme erreur : *Tous les gens de bien qui font profession d'être Chrétiens, sont le Troupeau & l'Eglise de J. C.* Quatriéme erreur : *La Synagogue ayant erré en condamnant J. C. l'Eglise peut aussi errer.* Cinquiéme erreur : *Les Juifs s'étant laissés aller à l'Idolatrie, l'Eglise peut devenir idolatre.* En réfutant la quatriéme erreur, il observe judicieusement qu'il faut renoncer à l'Ecriture sainte & à la raison naturelle, pour pouvoir égaler la Synagogue à l'Eglise de J. C. » Qui ne sçait, dit-il, que » l'assistance du Saint Esprit ne devoit pas être éternelle dans » l'Eglise Judaïque, & qu'elle n'avoit que des promesses con» ditionnelles & limitées, au lieu que l'Eglise Chrétienne en a » reçu d'absolues & d'éternelles. « Il explique plus au long cet-

te différence essentielle, & y en joint deux autres qui ne sont pas moins importantes. Les priviléges de l'Eglise solidement établis, M. Andry fait voir qu'on doit se soumettre aux décisions qu'elle fait, & aux loix qu'elle impose; & à cette occasion, il parle *du fait de certains Livres dont l'Eglise prend quelquefois connoissance.* » Qu'il y ait des Chrétiens, remarque-t-il, » qui tiennent que l'Eglise n'est pas infaillible dans les questions » des faits doctrinaux & dogmatiques, il n'y a pas à s'en étonner; puisque l'Eglise de J. C. sera toûjours, selon l'Evangile, » un champ mêlé de zizanie & de bon grain, &c. « Il montre par une Tradition suivie & des passages décisifs des Peres & des Conciles, l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits dont il est question. S. Augustin & le Pape Innocent I. exigeoient que Pélage anathématizât ses propres Livres : le Pape Zozime exigea la même chose de Célestius, sur une remontrance expresse des Evêques d'Afrique. Les extraits qu'on trouve ici du Concile de Calcédoine, du second de Constantinople, du quatriéme de Latran, & du Concile de Constance, sont autant de preuves de l'autorité infaillible de l'Eglise à l'égard des faits dogmatiques. L'Auteur examine avec soin les principales objections qu'on propose sur ce sujet. Pour rendre ses observations plus intéressantes, il ne pouvoit choisir de meilleur exemple que le Jugement rendu contre le Livre de Jansénius. ,, L'Eglise, dira quel» qu'un, n'est pas infaillible à l'égard de l'Augustin d'Ypres, » parce que c'est une question de fait, *si le Livre contient des hé*» *résies*, & que ce *fait* n'est pas *révélé*. RE'PONSE. L'on pour» ra dire aussi que ce sont des questions de fait non révélé, si la » parole de Dieu est *attachée à un certain Texte, ou à une certaine* » *Version*; si les Ecrits des Peres qui composent la Tradition » écrite, *contiennent tel ou tel dogme*; si des articles de foi *sont* » *compris dans les Symboles*; si une vérité définie *est attachée à un* » *certain Canon*; si la véritable doctrine de la grace *se trouve dans* » *Saint Augustin, &c.* L'Eglise ne sera donc pas infaillible à l'é» gard de toutes ces questions? La conséquence est évidente, » & la parité entiére. Si le défaut de la révélation divine imme» diate empêche que l'Eglise ne soit infaillible, il est clair qu'el» le ne l'est pas à l'égard de toutes ces questions, ce qui est ce» pendant faux & très-ridicule, &c. De plus, poursuit M. An» dry, si l'Eglise n'est pas infaillible sur les faits doctrinaux, il » sera dorénavant impossible de convaincre d'hérésie aucun No-

» vateur. Voici comment tous les Novateurs s'y prendront. Ils » établiront que leur doctrine est conforme à l'Ecriture sainte, » & à celle de quelque Pere d'un grand nom, comme Saint Augustin, Saint Jerôme, &c. Après cela, que l'Eglise condamne tant qu'elle voudra leurs Livres & leurs propositions, ils » protesteront généralement qu'ils se soumettent à toutes les décisions de l'Eglise, qu'ils condamnent tous les dogmes & tous » les sens hérétiques qu'elle condamne; mais que certainement » elle n'a pû proscrire leurs sentimens, qui sont conformes à » l'Ecriture sainte, & à ceux de Saint Augustin, de Saint Jerôme, &c. Que c'est une question de fait qui n'est pas révélée, » si les dogmes censurés par l'Eglise sont attachés à leurs Livres » & à leurs Propositions; que l'Eglise à la vérité a cru que les » erreurs condamnées y étoient attachées, mais qu'en cela elle » s'est trompée, ou au moins qu'elle a pû se tromper, & que » par conséquent, on n'est pas obligé d'avoir une persuasion intérieure de la vérité de ce fait: qu'au reste, pour la paix & » pour le bon ordre, ils auront toûjours une soumission de respect, de silence, & d'acquiescement sans réserve pour ses décisions sur le fait. De-là il s'ensuit que par ce principe, on ne » pourra jamais convaincre d'hérésie aucun Novateur, ni finir » les disputes qui s'éleveront dans l'Eglise. «

Dans le second volume, qui renferme trente-trois chapitres, l'Auteur démontre la vérité de tous les articles que tient l'Eglise Romaine, & qui la distinguent des Protestans. On y trouve donc les preuves de la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, de la Messe, des sept Sacremens, du célibat, des Fêtes & des cérémonies, du culte des Saints, du Purgatoire, de la vénération des Images, &c. Tout l'Ouvrage est terminé par une comparaison des Protestans avec les Juifs, par rapport au refus que font les Protestans de recevoir la doctrine de l'Eglise, comme les Juifs ont refusé de recevoir celle de J. C.

INDEX FUNEREUS CHIRURGORUM Parisiensium ab anno 1315. ad annum 1714. Operâ M. J. D. V. Ant. Soc. Præfect. Trivoltii, venales prostant Parisiis, apud Stephanum Ganeau, viâ Jacobæâ. C'est-à-dire: *Catalogue funéraire des Maîtres Chirurgiens de Paris, depuis l'année 1315. jusqu'à l'année 1714. dressé par M. J. D. V. Maître Chirurgien Juré, & ancien Prévôt de sa Communauté.* A Trevoux; &

& se vend à Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques. 1714. *in*-12. *p*. 118.

A S'en tenir au titre de cet Ouvrage, on croiroit n'y devoir trouver que les noms, l'âge & l'année de la mort des Maîtres Chirurgiens Jurés de Paris. Cependant, outre ces circonstançes, il contient des recherches curieuses, non-seulement sur l'origine & le premier établissement de cette Communauté, mais encore sur les diverses révolutions qui y sont arrivées pendant l'espace de plus de 400. ans, & sur les Vies de ses principaux Membres; en sorte qu'on peut regarder ce petit volume comme un précis de ce qui nous reste de plus certain sur l'Histoire de la Chirurgie Françoise. On en doit la premiere ébauche à feu *Emmanuel Meurisse* Maître Chirurgien, qui plein de zéle pour la gloire de sa Compagnie, entreprit d'en renouveller les vieux *Nécrologes* ou Catalogues funéraires, presque effacés par l'ancienneté. Dans cette vûe, s'étant mis à compulser les Regiſtres de sa Communauté, & à lire les Historiens François, il prit soin d'extraire des uns & des autres tout ce qui pouvoit enrichir ses nouveaux Catalogues, dans lesquels, outre les noms de ses Confréres décédés, leur âge, & la date de leur mort, il fit entrer de courts éloges de tous ceux dont les monumens historiques pûrent lui apprendre quelques particularités. Dans la suite, pour empêcher que ces nouveaux Catalogues n'eussent, par succession de tems, le même sort qu'avoient eu les anciens, M. *de Vaux*, fameux Maître Chirurgien de Paris, ancien Prevôt, & connu par divers Ouvrages François, qui lui ont acquis de la réputation parmi ses Confréres & dans le Public, travailla dès l'année 1710. à revoir ces Catalogues, & les ayant disposés dans le meilleur ordre qu'il lui fut possible, il en composa ce petit Volume, qu'il offrit à sa Compagnie pour être imprimé. » Mais (ajoûte-t-il dans sa Préface) les Prévôts qui étoient alors » en charge, *gens sans lettres comme sans politesse*, reçûrent si mal » mon présent, qu'indigné de leur peu de sensibilité pour l'hon» neur du Corps, je pris le parti de garder mon Manuscrit dans » mon cabinet, jusqu'à ce que je trouvasse une occasion plus » favorable pour le publier. « M. *de Vaux* l'a donc enfin trouvée cette occasion; mais il eût été à souhaiter pour lui & pour ses Lecteurs, que l'édition de son Ouvrage se fût faite sous ses yeux. Son attention & son exactitude l'auroient, sans doute, purgée

de quantité de fautes qui en défigurent le style, & qui mériteroient d'être corrigées par un ample *Errata*.

Plusieurs Auteurs ont cru (dit M. *de Vaux* dans sa Préface) que l'opinion qui rapporte au Roi Saint Louis le premier établissement des Maîtres Chirurgiens de Paris, n'avoit d'autre fondement qu'une simple tradition. *Etienne Pasquier* entr'autres, semble être de ce sentiment dans ses *Recherches de la France*, l. 9. ch. 30. Il observe que dans les Edits donnés en faveur des Chirurgiens par les Rois Philippe le Bel en 1311. Jean en 1355. & Charles V. en 1366. il n'est fait nulle mention des priviléges accordés par Saint Louis à cette Compagnie, quoique la mémoire en dût être encore fort récente; d'où l'on peut conclure, ajoûte le même *Pasquier*, que ces prétendus priviléges allégués dans une Transaction faite sous le Roi Jean, entre les Chirurgiens de Paris & ceux du Châtelet, doivent être fort suspects. *Pasquier* ne disconvient pas néanmoins que l'établissement des Maîtres Chirurgiens ne soit presque aussi ancien que le regne de Saint Louis, puisqu'il paroît par d'anciens Titres de cette Compagnie, que *Jean Pitard*, Chirurgien du Roi au Châtelet, en jetta les premiers fondemens l'an 1278. c'est-à-dire huit ans après la mort de ce Roi. Cependant, continuë M. *de Vaux*, si l'on pouvoit produire quelque titre autentique, qui fit foi de quelques prérogatives, quelles qu'elles pussent être, accordées par saint Louis aux Chirurgiens; il n'en faudroit pas davantage pour détruire le raisonnement de *Pasquier*. Or, poursuit l'Auteur, parmi les Manuscrits de la Bibliothéque de M. *de Thou*, qui présentement fait partie de celle de M. le Cardinal *de Rohan*, on en trouve un qui a pour titre: *Cette Bible, avec riches accoustremens, contient les faits dy Cyrurgiens fondés par Monseigneur saint Loys en la noble Cité de Parrhis pour la Confrairie de Messeigneurs saint Cosme & saint Damien*; & dont le Texte commence par ces mots: *Cy commenchent l'Histoire d'y Cyrurgiens*. Pour décider pleinement la question, il ne s'agiroit plus que de sçavoir au juste la date de ce Manuscrit; & c'est de quoi M. *de Vaux* ne nous instruit pas. Du reste, il prétend que les plus anciens Titres des Chirurgiens de Paris sont conservés dans les Archives de la Sainte Chapelle, & qu'on en tireroit de grands éclaircissemens, si l'on obtenoit la permission de les consulter, ce qu'on n'a pû faire jusqu'ici.

Entre les diverses circonstances rapportées par l'Auteur au sujet de l'Histoire de sa Communauté, celle qui fait le plus

d'honneur aux Chirurgiens est le Décret rendu en 1437. par lequel l'Université de Paris reçoit au nombre de ses Ecoliers ou Suppôts les Maîtres Chirurgiens, à condition qu'ils auront pris les leçons des Docteurs Régens de la Faculté de Médecine de Paris; & leur accorde tous les priviléges & toutes les immunités dont jouissoient les autres Membres de l'Université. Ce Décret fut confirmé par un second rendu au mois de Mars 1515. par un troisiéme du mois de Novembre de la même année, & par plusieurs autres. Cela n'empêcha pas qu'en 1577. la Faculté de Médecine mécontente du Collége des Chirurgiens de Robe longue, ne fit une convention avec les Barbiers-Chirurgiens, par laquelle cette Faculté les recevoit au nombre de ses Disciples, & réciproquement les Barbiers-Chirurgiens reconnoissoient les Docteurs de la Faculté pour leurs Maîtres, & se soumettoient à tout ce que cette Faculté voudroit leur prescrire. Ainsi la Chirurgie se trouva partagée entre deux Compagnies, dont l'une étoit du Corps de l'Université, & l'autre sous la dépendance de la Faculté de Médecine. Ce partage donna occasion à quantité de disputes & de procès entre ces deux Ordres de Chirurgiens, aussi-bien qu'entr'eux & la Faculté; & tous ces différends ne furent enfin assoupis que par l'union des deux Compagnies des Chirurgiens, qui ne formérent plus qu'un seul Corps en 1656. Mais cette union leur fit perdre leur plus belle prérogative: car les Médecins ayant remontré à l'Université, qu'il étoit indigne d'elle de conserver dans son Corps la Compagnie des Chirurgiens, où l'on venoit d'incorporer tant de sujets ignares & non lettrés; l'affaire fut poussée avec tant de chaleur, qu'en 1660. les Chirurgiens furent exclus pour jamais du Corps de l'Université, avec ordre d'effacer l'inscription qu'ils avoient fait mettre sur la porte de leur Ecole, & qui étoit conçuë en ces termes: *Collegium Regium MM. DD. Chirurgorum Parisiùs Juratorum à Sancto Ludovico, Anno Domini* M. CC. VI. *instauratum, &c.*

Parmi les Chirurgiens qui, dans ce volume, ont le plus merité les éloges de l'Auteur, on distingue entre autres:

1°. *Germain Collot*, fameux Lithotomiste, qui le premier des Chirurgiens François tenta l'opération de la taille au grand appareil, & en fit avec succès l'essai sur un garde du Roi Loüis XI. condamné à mort pour ses crimes, & malade de la pierre, auquel il sauva doublement la vie par cette opération.

2°. *Ambroise Paré* de Laval, si connu par ses ouvrages, pre-

mier Chirurgien des Rois Henri II. François II. Charles IX. & Henri III. Protestant, & sauvé du massacre de la S. Barthelemi par Charles IX. lui-même, qui l'enferma dans sa propre chambre, en reconnoissance de ce que *Paré* lui avoit conservé le bras, que ce Prince couroit risque de perdre, à l'occasion d'une saignée dans laquelle on lui avoit picqué le tendon.

3°. *Thierry de Hery* Parisien, mort en 1599. renommé pour la guérison des maladies veneriennes, au traitement desquelles il gagna plus de cinquante mille écus, somme très-considérable pour ce temps-là. C'est de lui qu'on raconte qu'étant à saint Denys à genoux devant la figure du Roi Charles VIII. un Moine lui dit : *Mon ami, vous vous trompez, ce n'est pas l'image d'un Saint que celle devant qui vous priez : Je le sçais bien (* dit *de Hery) je ne suis pas si bête que vous pensez, je connois que c'est la représentation du Roi Charles VIII. pour l'ame duquel je prie, parce qu'il a apporté la vérole en France ; ce qui m'a fait gagner six ou sept mille livres de rente.*

4°. *Jacques d'Amboise*, Parisien, de l'illustre maison de ce nom, Chirurgien du Roi au Chastelet, puis Recteur de l'Université, & Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, mort en 1606.

5°. *Jacques Guillemeau* Orleanois, Chirurgien ordinaire de Charles IX. & de Henri IV. mort en 1609. fameux par ses propres ouvrages, & par la version Latine de ceux d'*Ambroise Paré* son Maître.

6°. *Pierre Pigray*, Parisien, Chirurgien du Roi, mort en 1613. & connu par son abrégé de Chirurgie, ouvrage très-utile aux Chirurgiens d'Hôpital.

7°. *Severin Pineau*, Chartrain, mort en 1619. Chirurgien du Roi, grand Lithotomiste, & Auteur de trois Dissertations Françoises sur l'*opération de la taille*, & d'un Traité Latin sur les *signes de la virginité.*

8°. *Jacques de Marque*, Parisien, mort en 1622. Auteur d'une Introduction Françoise à la Chirurgie, où les preceptes de cet art sont disposez en plusieurs tables très-propres à soulager la mémoire des Etudians.

9°. *François Thevenin*, Parisien, célébre Lithotomiste & Oculiste, auteur de trois Traitez, l'un *sur les opérations de Chirurgie*, l'autre *sur les tumeurs contre nature*, & le troisiéme *sur l'étymologie*



des termes Grecs employez par les Médecins & les Chirurgiens, mort en 1658.

10°. *Jean Juif*, de Chatillon ſur Indre, mort en 1658. & l'un des plus hardis Opérateurs de ſon temps, principalement pour les inciſions. Le fameux *Voiture* avoit paſſé par les mains de cet Opérateur, comme il le témoigne lui-même dans ſes *Landriry* par ces vers.

J'ai recu deuz coups de ciſeau
En un lieu bien loin du muſeau,
Landrirette :
Je m'en porte mieux, Dieu mercy,
Landriry.

& par ce dernier couplet :

J'en mettrois encore plus de ſix,
Mais je ne puis plus être aſſis,
Landriette :
Je m'en vais trouver Monſieur Juif,
Landriry.

11°. *Etienne Juvernay*, Pariſien, mort en 1672. diſtingué par ſon habilité en Grec & en Latin, par ſon éloquence, par la nobleſſe & la dignité avec leſquelles il exerçoit ſa profeſſion, & ſoutenoit en ſa perſonne l'honneur des Chirurgiens de robe longue preſque aneanti.

12°. *Loüis Gayant*, de Clermont en Picardie, mort en 1673. & le plus célébre Anatomiſte de ſon temps.

13°. *Matthieu Berthereau*, Angevin, Chirurgien du Cardinal de Richelieu, recommandable par ſa probité, ſa modeſtie, & ſon érudition, grand Cartéſien, ami particulier de l'Abbé *Bourdelot* & de *Ménage*, aux conferences deſquels il étoit des plus aſſidus; mort en 1675.

14°. *Martin Dalencé*, Tourengeau, mort en 1675. grand Opérateur, & pere d'un fils Secretaire du Roi, & très-verſé dans les Mathématiques, & les Méchaniques.

15°. *Jean Bienaiſe*, de Mezieres, mort en 1681. reſtaurateur de la ſuture du tendon, opération très-délicate, & qui avoit été abandonnée depuis long-temps.

16°. *Pierre Tourbier*, de Perone, Lieutenant du premier Chirurgien, & Prévoſt perpetuel, mort en 1686. & de la premiere réputation, ſoit pour la pratique, ſoit pour la théorie de ſon Art.

17°. *Jean Grou*, habile Anatomiste, Chirurgien ordinaire des Rois Loüis XIII. & Louis XIV. pendant plus de quarante ans mort en 1688. âgé de 120. ans.

18°. *Jean De Vaux*, Parisien, pere de l'Auteur, estimable par sa pieté, sa candeur, sa modestie, de qui l'on peut dire que jamais Chirurgien n'a pratiqué la saignée ni plus long-temps ni avec plus de dexterité & de succès, mort en 1695.

19°. *Alexandre Passerat*, Parisien, Maître és Arts en l'Université de Paris, ancien Prévost de sa Compagnie, dont il a fait pendant sa vie le principal ornement. Né avec toutes les qualités de corps & d'esprit qui peuvent rendre un homme infiniment aimable, il cultiva par un travail assidu les heureux talens qu'il avoit reçûs de la nature. Il joignoit à la connoissance de sa langue, qu'il parloit & qu'il écrivoit avec toute la politesse & tout l'agrément possible, celle du Grec, du Latin, & de l'Italien. Il étoit bon Physicien, habile Anatomiste, excellent Opérateur, instruit à fond de la théorie de sa profession, dont il avoit lû tous les Auteurs, tant anciens que modernes. Il avoit un attachement inviolable aux veritables interêts de sa Compagnie, dont il a toujours soutenu l'honneur & la discipline avec beaucoup de fermeté. Son éloquence naturelle jointe à son grand sçavoir, engagea sa Compagnie à le choisir pour faire l'ouverture de l'Amphithéatre anatomique de S. Cosme, nouvellement construit; & l'on peut dire que dans cette action célébre il mit le comble à la grande réputation qu'il s'étoit acquise en semblables occasions. En un mot (ajoute l'Auteur) on peut assurer que comme les siécles passez n'ont vû paroître en France presque aucun Chirurgien qui lui soit comparable, la posterité n'aura pas moins de peine à trouver des sujets qui puissent dignement le remplacer. Il mourut en 1702. regretté de tous ses confreres, dans la mémoire desquels il vivra toujours.

Nous passons, pour abréger, par dessus les éloges de divers autres Chirurgiens, qu'on lira dans le Livre même avec plus de plaisir, & nous terminerons notre Extrait en avertissant qu'on trouve à la fin de ce volume les lettres de noblesse accordées par le Roi à MM. *Felix* & *Maréchal* ses premiers Chirurgiens, à M. *Clement* Chirurgien-Accoucheur des Princesses de France, & à M. *Beissier* Chirurgien Major des Camps & Armées de Sa Majesté.

שער הטעמים של אמת INTRODUCTIO IN ACCENTUAtionem Hebræorum metricam. C'eſt-à-dire : *Introduction à la maniere de placer les accens dans la Poëſie Hébraïque. Par Philippe Ouſeel Miniſtre de l'Egliſe de Leyde.* A Leide, chez Samuel Luchtmans. 1714. in-8°. p. 124. ſans la Préface.

LEs ſentimens des Sçavans ſont partagez ſur les points voyelles des Hébreux, & ſur l'antiquité des accents. Capel, le Pere Morin, Walton, ſuivant le ſentiment d'Elias Levita, en attribuent l'invention aux Docteurs de l'Ecole de Tiberiade, qui fleuriſſoit, ſelon Capel, dans le ſixiéme ſiécle. D'autres prétendent que ces points & ces accens ſont auſſi anciens, que les Livres de l'Ecriture ſainte. Notre Auteur dans ſa Préface ſe déclare pour cette derniere opinion. C'eſt, dit-il, la tradition conſtante des Juifs, que le Seigneur en donnant la loy à Moïſe ſur le mont Sinaï, lui en a marqué tous les accens. Sans le ſecours des accens le ſens de l'Ecriture ſainte ſeroit ſouvent obſcur, quelquefois même inintelligible. Les points & les accens donnent à ce Livre un degré de perfection qu'on ne préſumera point que le Seigneur ait refuſé au *thréſor de ſes paroles.* Les Juifs, ſi ſcrupuleux ſur ce qui regarde la conſervation du Texte ſacré dans ſa pureté, auroient-ils ſouffert qu'on y ajoutât tant de figures qui fixent & qui déterminent le ſens des endroits où elles ſont placées? Les Chrétiens & les Juifs ne ſe ſeroient jamais accordez à donner la même force aux accens, ſi ces accens n'avoient point pour Auteurs les Ecrivains ſacrez, ou plûtôt l'Eſprit ſaint qui les inſpiroit. Ils ſont ſur-tout néceſſaires dans le ſtyle des Prophétes, leurs phraſes ſont ſouvent coupées, imparfaites, le ton ſeul peut ſouvent faire ſuppléer ce qui manque; & comment pourroit-on le donner ce ton expreſſif, ſi les accens qui le déterminent n'étoient point marquez ?

Telles ſont les preuves que rapportent M. Ouſeel pour juſtifier ſon opinion. Il répond aux argumens de Capel, qu'Elias Levita n'eſt point un Auteur d'aſſez grand poids pour l'emporter ſur les Thalmudiſtes, les Maſorettes, les Cabaliſtes, les Grammairiens, les Critiques, les Commentateurs. Les Juifs n'ont pas marqué les accens dans les anciens manuſcrits, parce qu'ils apprehendoient que les Copiſtes ne défiguraſſent toute la Bible en ne les copiant point aſſez exactement. Dans le Thalmud il eſt parlé des accens & de leurs figures, le mot טעמים qui y eſt employé ſignifie certainement notes & figures. Si les

anciens Interpretes n'ont pas toujours ſuivi la ponctuation qui ſe trouve dans nos imprimez, on en peut conclure ſeulement que les Bibles dont ils ſe ſont ſervis, n'étoient pont ponctuées, mais non pas que les accens ne fuſſent pas en uſage de leur temps. Cette multitude d'accens que Capel regarde comme un défaut, eſt une preuve de l'exactitude & de la perfection de la langue Hébraïque : perfection qui ne ſe trouve pas dans les autres langues le Latin, le Grec, même dans les langues Orientales le Syriaque, l'Arabe, le Chaldaïque.

Mais pourquoi tant de Sçavans ſe ſont-ils déclarez contre les accens ſi reſpectables par leur antiquité ? C'eſt, répond M. Ouſeel, qu'ils n'en ont pas connu l'uſage, & qu'ils ne ſe ſont pas voulu donner la peine de le chercher. Il n'y a preſque que les Allemans qui ayent cultivé cette partie de la Grammaire Hébraïque. Bohlius commença un Traité ſur cette matiere : dix ans après la mort de Bohlius, Ledebulrius acheva ce Traité & il le fit imprimer ſous le titre de *Catena Scripturæ*. Waſmuth éclaircit ce qu'avoient dit avant lui ceux qui avoient écrit ſur les accens, il en fit voir l'autorité & l'utilité contre Capel de Walton. Son Ouvrage eut tant de ſuccès, qu'on le regarda comme le reſtaurateur des accens & de la ponctuation des Hébreux.

Tout le monde ne conviendra point des éloges que le Miniſtre de Leyde donne aux Allemands dans ſa Préface. La Note de Simeon Muis ſur le chapitre des accens de la Grammaire de Bellarmin, fait voir, quoi qu'elle ne ſoit pas fort longue, qu'on ſçavoit en France, comme en Allemagne, la valeur des accens & la maniere de les ranger. Le Rabin Jehuda, Elias Levita, Reuchlin, Duval & Buxtorf, auſquels Muis renvoye, ſont les ſources d'où les Allemands ont tiré ce qu'ils ont dit ſur cette matiere, les Sçavans de toutes les Nations ont pû les conſulter comme eux. Capel & le P. Morin n'ignoroient pas ce que diſent les Grammairiens ſur les accens, mais ils prétendoient connoître & par leur propre experience & par les ouvrages des Auteurs les plus jaloux des accens, qu'ils ne contribuoient pas beaucoup à l'intelligence de l'Ecriture ſainte.

Voyons preſentement ce que dit notre Auteur ſur l'uſage des accens Il y en avoit qui n'étoient deſtinez que pour les differens tons de Muſique. M. Ouſeel avoüe qu'on ne ſçait pas comment ces petites figures marquoient les tons differens, mais il croit qu'elles formoient la Muſique la plus achevée & la plus agréable qu'on puiſſe entendre.

Pour

Pour les accens grammaticaux, les uns ne regardent que les mots dessus ou sous lesquels ils sont placez, & ils font connoître la syllabe sur laquelle il faut appuyer : les autres regardent toute la phrase, ils servent à séparer les mots ou à les unir, & à marquer toutes les parties de la periode. Les Grammairiens appellent ministres les accens *conjonctifs* comme le *Maccaph*. Ils nomment Rois ou Maîtres les accens *disjonctifs*. Comme un mot peut être separé d'un autre de differentes manieres, les accens *maîtres* ont sous eux plusieurs *sousdisjonctifs*. Le génie de la langue Hébraïque est là-dessus different de celui des autres langues: quoique le *Silluc*, l'*Athnach*, le *Rebia*, &c. se trouvent quelquefois placez comme le point, les deux points, la virgule des Latins, cela ne se rencontre pas toujours, ce n'est que par la suite du discours qu'on en doit juger.

Un autre usage des accens bien plus considerable, est qu'ils servent à dépeindre vivement les actions, & à représenter les mouvemens du cœur de l'Ecrivain. Nous en avons un exemple dans le chap. VII. vers. 8. du Livre d'Esther, où l'Historien décrit d'une maniere si vive par la diversité des accens, la chûte d'Aman, qu'on ne peut rien lire de plus éloquent que cette narration. Le Lecteur en s'arrêtant plus ou moins sur les mots, suivant les accens plus ou moins *disjonctifs*, découvre plus facilement le vrai sens, qu'il ne le pourroit faire par toutes les recherches des Interpretes.

Par le moyen des accens on sçait où doivent commencer où doivent finir les phrases, le rapport que les mots ont les uns aux autres, on découvre les fautes des Commentateurs, qui n'ont suivi aucune regle dans la ponctuation. Les accens ont servi à conserver le Texte sacré dans sa pureté, parce qu'on ne pouvoit transposer les mots sans changer l'ordre des accens. La Poësie des Hébreux ne consistoit, selon notre Auteur, que dans la disjonction des accens. Dans le commencement du premier Pseaume on pourroit peut-être en se donnant beaucoup de liberté, trouver des rimes, mais les accens qui déterminent chaque hemistiche ne permettent pas de soutenir qu'il y a des rimes. Tout l'art du premier verset du premier Pseaume consiste à décrire de la maniere la plus vive & avec emphase les desseins des impies, & les differens dégrez par lesquels ils sont parvenus au comble de l'iniquité; ce que David execute d'une maniere achévée par le moyen des accens.

Ce sont les accens qui se trouvent dans les Livres Poëtiques

de l'Ecriture sainte les Pseaumes, les Proverbes & Job, qui sont le sujet de l'Ouvrage dont nous parlons. L'Auteur compte dix-neuf accens *toniques*, & un seul *euphonique*, c'est le *Matheg*, qui signifie *frein* Il marque qu'il faut s'arrêter sur la syllabe pour faire la mesure complette. La *silluc* qui est le *suprême* des *disjonctifs*, est toujours à la fin de la periode. Du *silluc* en allant de gauche à droite on compte les syllabes sur lesquelles doivent être placez les accens.

Il y a chez les Hébreux deux especes de periodes, la grande & la petite. La grande periode est composée de quatre ou cinq *disjonctifs*, le suprême, le plus grand, le grand, le petit, & le moindre. Ces *disjonctifs* peuvent tous être rangez differemment, excepté le *silluc*, qui est toujours à la fin. La petite periode est de trois ou de deux *disjonctifs*. Le *Merca Mahpachat* ferme le premier hemistiche du verset, il ne peut jamais être plus proche du *silluc* que de cinq mots, mais il ne peut en être plus éloigné. Les accens serfs du *silluc* sont le *Munach*, quand il est suivi d'un monosyllabe ou d'un mot de deux syllabes aiguës; le *Merca*, quand le second mot a une syllabe parfaite avant le ton, &c. L'Auteur explique de même tous les accens, & la maniere de ranger ceux qu'on appelle leur *serfs*. A chaque accent, il met une table de ses *serfs*, à la fin il y a une table générale des accens & de leurs serfs. Ensuite il fait l'application de ces regles sur le premier verset du Pseaume premier, dont il donne l'analyse.

M. Ouseel prétend qu'on ne trouvera pas dans l'Ecriture sainte un seul exemple contraire aux principes qu'il a donnez sur l'arrangement de la periode. Dans la division des accens il s'est un peu éloigné des idées communes des Grammairiens Il a mis, par exemple, au rang des *sousdisjonctifs* le *Scalschelet*, dont on fait ordinairement un grand *disjonctif*, parce que quand il se trouve, nous dit-il, dans la classe du *silluc* avec le *Psik*, il ne fait pas la fonction de grand *disjonctif*, de même quand il est avec l'*Athnac* & le *Rebia Gereschati*. M. Ouseel promet de donner bien-tôt au Public un Traité sur les accens de la Prose Hébraïque.



XLIII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 3. DECEMBRE M. DCCXIV.

LE SPECTATEUR OU LE SOCRATE MODERNE, *où l'on voit un portrait naif des mœurs de ce siécle. Traduit de l'Anglois.* A Amsterdam, chez David Mortier Libraire. 1714. in-12. pag. 456.

LE Traducteur de cet Ouvrage nous apprend, que tous les discours qui le composent, ont paru d'abord un à un sur des feuilles volantes en forme de gazettes, & qu'il s'en est débité jusqu'à vingt mille par jour. Depuis cette premiere Edition là, il s'en est fait deux in-12. & une in-8°. Le premier discours est du $\frac{1}{11}$ Mars, & le dernier du $\frac{11}{2}$ Juin 1711. de sorte que les soixante & dix Discours dont ce volume est composé, renferment l'espace de trois mois & dix jours.

Dans le prémier discours le Spectateur rend compte de lui-même. Il s'attribuë un air grave & sérieux dès le tems qu'il étoit à la mammelle. Durant son bas âge on le trouva d'une humeur fort sombre. Dans l'Université il se distingua par un profond silence, ensorte que dans le cours de huit années à peine lui arriva-t-il de lâcher une centaine de mots. Cependant il étudioit avec tant d'ardeur, qu'il y a très-peu de bons Livres écrits dans les Langues anciennes ou modernes qu'il ne connoisse. Après la mort de son pere, il voyagea dans tous les païs de l'Europe, où il y avoit quelque chose d'extraordinaire à voir. Sa passion alla même si loin à cet égard, qu'après avoir lû les disputes de quelques Sçavans sur les antiquités de l'Egypte, il fit un voyage exprès au grand Caire pour y mesurer une pyramide; & aussi-tôt qu'il eut redressé ses idées là-dessus, il retourna dans sa patrie avec la plus grande satisfaction du monde. Il y a déja quelques années qu'il réside à Londres, où l'on le voit souvent dans les endroits les plus fréquentés, quoiqu'il n'y ait qu'une demie douzaine de bons amis qui le connoissent. » Il n'y a point, dit-il, de rendez-» vous public où je ne me trouve; quelquefois je me glisse au » milieu d'un cercle de Politiques dans le Caffé de *Guillaume*, » & j'écoute avec une grande attention tout ce qui se dit dans » ces petites assemblées. Quelquefois je fume une pipe au Caffé

» de *Chils*; & lorsqu'on me croit le plus occupé à la lecture du » *Postillon* (Gazette qui paroît deux fois la semaine à Londres) » je prête l'oreille à tous les raisonnemens qui se font à chacune » des tables qu'il y a dans la Chambre. Le Dimanche au soir je » parois au Caffé de saint *Jacques*; & quelquefois je m'y joins au » petit Commité de Politiques qui s'assemblent dans la chambre » intérieure, comme simple auditeur qui ne pense qu'à profiter » de leurs avis. Mon visage est aussi-bien connu au Caffé *Grec* » & à celui du *Cococier*, qu'à nos deux Théatres de *Drury-lane* & » du *Marché au foin*. Il y a plus de dix années qu'on me prend » pour un Négociant sur la Bourse, & je passe quelquefois pour » Juif dans l'assemblée des Actionistes au Caffé de *Jonathan*. » Par tout en un mot où je vois un peloton de gens qui raison- » nent, je m'y fourre, quoique je n'ouvre jamais la bouche que » dans ma Société. » Les caractéres des membres de cette petite société sont peints dans le discours suivant. Le troisiéme renferme un rêve politique & satyrique. Le Spectateur crut voir dans la grande Salle où se tient la Banque, une jeune beauté assise sur un Trône d'or. On la lui nomma la *Foi publique*. Au lieu des ornemens ordinaires de la Salle, on voyoit sur la droite du Trône la *grande Charte* avec l'*Acte d'Uniformité*; & sur la gauche l'*Acte de Tolérance*. Vis-à-vis de la jeune Dame étoit l'*Acte d'Etablissement* qui fixe les droits & les priviléges des Sujets. Les deux côtés de la Salle étoient garnis de divers autres Actes passés pour la sûreté des fonds publics. La jeune Dame regardoit ces différentes piéces de Tapisserie avec un extrême plaisir, & elle marquoit une pareille inquiétude si quelque chose en approchoit qui pût les endommager. Elle changeoit de couleur au moindre bruit, & elle paroissoit si valetudinaire, qu'elle passoit tout à coup de l'embonpoint le plus fleuri, à la maigreur d'un véritable squelette. Son rétablissement n'étoit guéres moins subit. Dans une minute on la voyoit revenir d'un état moribond & desesperé, à une santé ferme & vigoureuse. Derriere le Trône il y avoit un prodigieux monceau de sacs d'argent entassés les uns sur les autres jusqu'au lambris. Le pavé à sa droite & à sa gauche étoit couvert de grosses sommes d'or qui s'élevoient en piramides. Une demi-douzaine de fantômes qui entrent dansans deux à deux dans la Salle, y causerent une allarme effroyable. » Le premier couple étoit la Tyrannie & l'Anarchie; le second » la Bigoterie & l'Athéisme; le troisiéme le Génie Républicain, » & un jeune homme d'environ vingt-deux ans, qu'on ne vou-

» lut pas nommer. Celui-ci tenoit une épée de la main droite, » qu'il brandissoit presque toujours contre l'*Acte d'Etablissement* » à mesure qu'il dansoit ; & un Bourgeois de la Ville qui étoit » auprès de moi, ajoute le Spectateur, me dit tout bas à l'oreil- » le, qu'il voyoit une éponge dans sa main gauche...... Par » tout ce que j'ai dit de la jeune Dame placée sur le Trône, on » peut bien imaginer que la vûë d'un seul de ces spectres étoit » plus que suffisante pour lui faire perdre l'esprit ; mais que pou- » voit-elle devenir à la vûë de toute leur bande ? Elle tomba en » défaillance & mourut de peur.... Il y eut une pareille méta- » morphose dans les sacs d'argent, dont il ne se trouva que la di- » xiéme partie de pleins.... Les monceaux d'or devinrent un » simple amas de papier, ou de simples tailles liées ensemble » comme les fagots de Bath. Pendant que je poussois des regrets » sur une si prompte désolation, au lieu de ces spectres effrayans, » je vis entrer une deuxiéme troupe de fantômes très-bien assor- » tis & fort aimables. Le premier couple étoit la Liberté avec » la Monarchie à sa droite ; le second étoit la Modération qui » conduisoit la Religion par la main ; & le troisiéme une per- » sonne que je n'avois jamais vûe, avec le Génie de la Grande- » Bretagne. Dès leur entrée, la jeune Dame revint à elle-mê- » me, les sacs se remplirent de nouveau, les piles de fagots & » les tas de papiers se convertirent en pyramides de guinées ; & » pour moi je fus si transporté de joie, que je m'éveillai tout d'un » coup. « Dans le quatriéme Discours, l'Auteur fait des réflé- xions sur son obscurité prétenduë, & sur sa taciturnité. Il se sou- vient d'avoir été pris une fois pour un Jésuite, par cela même qu'il gardoit un profond silence. Il lui est aussi arrivé depuis peu d'avoir entendu qu'on disoit en parlant de lui : *Voilà un bizarre corps ;* & qu'un autre ajoûtoit : *Il y a douze ans que je connois cet Ouvrier-là de vûe, & je ne doute pas que vous ne le connoissiez aussi ; mais je crois que vous êtes le seul qui ait jamais demandé qui il étoit.* Ce qui le console de ces petits revers, c'est qu'il a la satis- faction de voir d'un œil serain & sans préjugé le naturel des hommes. Il a, au reste, poussé l'humeur taciturne jusqu'à un tel point, que le petit nombre de ceux avec qui il se familia- rise, répondent fort juste à ses souris & à ses coups de tête, sans qu'il ouvre la bouche. Le cinquiéme Discours est une Critique de l'Opéra de Londres, où l'on introduit mal à propos des réa- lités. » Il y a quinze jours ou environ, dit-il, que je rencon- » trai dans la ruë un homme du commun, qui portoit sur son

» épaule une cage pleine de petits oiseaux. Prêt à m'informer de » ce qu'il en vouloit faire, il se trouva par hazard qu'un de ses » amis vint à passer, qui avoit la même curiosité que moi, & » qui lui demanda ce qu'il avoit sur l'épaule : l'autre lui répon- » dit, qu'il venoit d'acheter des moineaux pour l'Opéra. » Des moinaux pour l'Opéra, dit son ami, en se léchant » les lévres, est-ce qu'on doit les rôtir ? Non, ré- » pliqua l'autre, mais ils doivent entrer vers la fin du premier » Acte, & voler autour du Théâtre. Ce plaisant dialogue me » rendit si curieux, que j'achetai d'abord l'Opéra, où je vis que » les moineaux devoient chanter dans un agréable boccage. Mais » après une information plus exacte, je trouvai qu'ils avoient fait » le même tour à l'assemblée que le Chevalier Martin Mars-all » jouoit à sa Maîtresse, car quoi qu'ils voltigeassent à la vûe de » tout le monde, la musique venoit d'un concert de flageollets » & d'appeaux qu'il y avoit derriere la tapisserie. Dans le même » tems que je fis cette découverte, je sçus par les Acteurs qu'il » y avoit de grands desseins sur le tapis pour perfectionner l'O- » péra ; & qu'on avoit déja proposé d'abattre une partie de la » muraille, afin d'introduire sur la scéne un corps de cent cava- » liers, & qu'on pensoit d'un autre côte à y amener les eaux de » la nouvelle riviere, pour les employer à des cascades. « Le sixiéme Discours est contre les prétendus Beaux-Esprits, qui contens de briller, négligent de se rendre vertueux. Selon le Chevalier de Coverly (Membre de la Société du Spectateur) il n'y a qu'eux qui méritent d'être pendus. Ils ont, dit ce Chevalier, des vûes si rafinées sur toutes choses, qu'ils n'ont pas honte d'agir contre les plus vives lumieres de leur raison, & de les étouffer jusqu'à un tel point, qu'ils sont aussi peu choqués du vice & de la folie que les plus brutaux de tous les hommes. » Je ne doute point, observe l'Auteur, que les Anglois ne » soient aujourd'hui aussi polis qu'aucune autre Nation du mon- » de ; mais tout homme qui réfléchit, peut bien s'appercevoir, » que l'envie de paroître enjoués & à la mode, a presque en- » glouti tout notre bon sens, & notre Religion même. « Le Spectateur tourne en ridicule dans le septiéme Discours les esprits foibles qui s'arrêtent aux augures. Il dînoit chez un de ses anciens amis : la maîtresse du logis le pria de lui donner un peu de sel sur la pointe de son coûteau. Il lui obéit avec tant de précipitation, qu'il laissa tomber le sel à moitié chemin. A la vûe de ce désastre, elle frémit d'horreur, & remarqua d'abord

que le sel s'étoit répandu vers elle. Il fut lui-même tout interdit de voir que tout le monde s'allarmoit de cet accident, & il crut avoir attiré quelque malédiction sur la famille. La Dame revenue un peu de sa grande surprise, dit à son mari en jettant un soupir : *Mon Cher, un malheur ne vient jamais seul. Ne vous souvenez-vous pas, que le colombier tomba le même jour que notre mal adroite Servante répandit le sel sur la Table ? Oui*, dit-il, *mon Cœur, & je n'ai pas oublié que la poste qui vint ensuite, nous apprit la funeste Bataille d'Almanza.* Il y a d'autres pareils traits dans ce Discours ; & l'Auteur insinuë sur la fin que le seul moyen de se fortifier contre ces sortes de terreurs de l'esprit, c'est de s'assurer de la bienveillance & de la protection de l'Etre suprême, qui dispose des événemens, & qui gouverne l'avenir. Le huitiéme Discours roule sur les Cotteries. On y parle de la cotterie des *gros hommes*, de celle des *maigres*, de celle des *nigauds*, de celle des *duellistes*, & de plusieurs autres. Dans le neuviéme Discours, Arietta, femme d'esprit, fait l'apologie de son sexe, & oppose à l'histoire de la Matrone d'Ephese, l'histoire de Thomas Inkle, où l'on voit la fourberie & l'ingratitude poussées à toute extrêmité par cet Anglois. Quoique notre Extrait soit assez long, nous croyons que les Lecteurs trouveront bon que nous leur en donnions dans la suite encore un autre du même Ouvrage.

ANALYSE DE L'APOCALYPSE, CONTENANT *une nouvelle explication simple & littérale de ce Livre, avec des Dissertations sur les Millenaires, &c.* A Paris, chez Jean de Nulli, ruë Saint Jacques, à l'Image Saint Pierre. 1714. *in*-12. Deux Vol. p. 728.

L'Analyse de l'Evangile & des Epîtres des Apôtres composée par le Pere Mauduit, a fait désirer un Ouvrage du même goût sur l'Apocalypse. L'Auteur vient de remplir les vœux du Public. Les Dissertations dont nous allons rendre compte, font connoître les principes qu'il a suivis dans cette nouvelle explication.

La premiere Dissertation regarde l'Auteur de l'Apocalypse. Cajus Prêtre de Rome, qui vivoit sur la fin du second siécle, l'attribuoit à l'Hérésiarque Cerinthe., Saint Denys d'Alexandrie le croyoit d'un saint Prêtre appellé Jean, mais non pas de saint Jean l'Evangeliste. S. Justin, S. Irenée, Tertullien, Origéne,

S. Clément d'Alexandrie, S. Cyprien l'ont citée comme l'ouvrage de Saint Jean l'Evangeliste. Leur sentiment est appuyé du titre même de l'Apocalypse : l'Auteur y prend le nom de Jean, il se désigne par la qualité de *serviteur de Dieu, qui a publié la parole de Dieu, & qui a rendu témoignage de tout ce qu'il a vû de J. C.* qualités qui ne peuvent convenir qu'à Saint Jean l'Evangeliste. 1°. Le Livre est adressé aux sept Eglises d'Asie, dont Saint Jean avoit le gouvernement. 2°. Il est écrit de Pathmos, où Saint Jean l'Evangeliste fut relegué, suivant le témoignage des Anciens.

Dans la seconde Dissertation, l'Auteur fait l'histoire de saint Jean l'Evangeliste. Ce qu'on dit qu'il fut plongé dans de l'huile bouillante, n'est fondé que sur l'autorité de Tertullien copié par Saint Jerôme. Il mourut âgé de 99. ans, l'an 101. de l'Ere Chrétienne. Il fut enterré à Ephése, où l'on voyoit anciennement son Tombeau : on y conservoit ses reliques du tems du Concile tenu en cette Ville en 431.

Le livre de l'Apocalypse se trouve comme un livre canonique dans les anciens catalogues, excepté dans ceux du Concile de Laodicée, & de saint Cyrille de Jerusalem : il est cité comme faisant partie de l'Ecriture sainte, par les anciens Auteurs Ecclésiastiques. Le style en est élevé & prophetique, les descriptions en sont grandes & sublimes, les narrations sont simples & naturelles. Le Grec, comme celui des autres livres du Nouveau Testament, est plein d'hebraïsmes. L'obscurité qu'on y remarque n'est point dans les mots, mais dans les choses. Victorin de Petaw ville de l'ancienne Pannonie, est le premier des Commentateurs de l'Apocalypse, que nous connoissions. Il vivoit sur la fin du troisiéme siécle. S. Jerôme parle avec assez de mépris de l'Auteur & de l'Ouvrage. Il seroit inutile de faire ici une énumeration des autres Commentateurs. On peut les diviser en trois classes. La premiere, de ceux qui expliquent toutes les versions de l'Apocalypse du Jugement dernier. La seconde, de ceux qui les appliquent à ce qui est arrivé à l'Eglise dans le temps des persecutions. La troisiéme, de quelques Theologiens ennemis de l'Eglise Catholique, qui lui ont appliqué tout ce qui est dit dans l'apocalypse, de Babylone & de la Bête. L'Auteur a suivi les Interpretes de la seconde classe mais sa maniere d'expliquer leur principe général est, à ce qu'il prétend, bien differente de celle des Commentateurs qui l'ont précedé. C'est ce qu'il entreprend de justifier dans sa huitiéme Dissertation.

Les

Les trois premiers chapitres de l'Apocalypſe contiennent des avis donnez par S. Jean aux ſept Egliſes d'Aſie. Le quatriéme chapitre eſt une deſcription du trône de l'Agneau & de ce qui l'accompagnoit. Au ſixiéme commencent les Symboles qui ſuivent l'ouverture de chaque ſceau. Le cheval rouge ſymbole de l'effuſion du ſang : la Mort ſur un cheval noir, un homme qui tient un arc ſur un cheval blanc, deſignent les Perſecuteurs qui ont fait périr les Chrétiens par l'épée, par la famine ; & par les bêtes ſauvages auſquelles il les ont expoſez, comme on le voit par la ſuite du texte. Les ames qui ſont ſous l'Autel ſont celles des Martyrs ; on les avertit que le temps de la vengeance, c'eſt-à-dire la deſtruction du Paganiſme, arrivera quand le nombre de ceux qui devoient mourir comme eux ſera accompli. La terre qui tremble, le Soleil qui s'obſcurcit, les montagnes ébranlées, &c. à l'ouverture du ſixiéme ſceau, marquent la deſtruction du Paganiſme, les Nations épouvantées de la chûte de l'Idole, l'Univers changé entierement de face. La viſion des quatre Anges qui ſuit l'ouverture du ſixiéme ſceau, marque que la vengeance des Juſtes differée pour un temps, va bien-tôt paroître, & qu'ils ſeront récompenſés de leurs travaux. Les boulverſemens horribles après l'ouverture du ſeptiéme ſceau, figurent encore la deſtruction du Paganiſme, & la converſion de Rome, de l'Idolatrie au Chriſtianiſme.

L'Auteur explique de même le chapitre ſuivant. La clef de l'Apocalypſe, ſelon ſon ſiſtême, eſt ſimplement la deſtruction de l'Idolatrie, & la punition de ceux qui ont perſecuté les Chrétiens. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'appliquer chaque viſion à un événement particulier. L'Apôtre n'a eu en vûë que les Chrétiens en général. Les applications des Interpretes qui ont voulu entrer dans un plus grand détail, ne cauſent que de la confuſion. L'Auteur avoüe cependant que le grand dragon roux qui a ſept têtes, marque les ſept Princes de la derniere perſécution, Diocletien, Maximien Hercule, Galere, Maxime, Severe, Maxence, & Licinius. Les ſept têtes de la Bête, qui, ſelon S. Jean repreſentent ſept montagnes, font connoître que cette Bête eſt la ville de Rome.

Les deux derniers chapitres de l'Apocalypſe ſont employez à dépeindre le Jugement dernier, la reſurrection des morts, & le regne des Saints figuré par un Ciel nouveau & une Terre nouvelle.

Ces huit Dissertations qui étoient nécessaires pour donner du jour à l'Analyse, & pour en justifier l'explication, sont suivies de trois autres qui ont rapport à differens endroits de l'Apocalypse.

Comme plusieurs Anciens ont fondé sur un passage de ce Livre, le regne de J. C. ressuscité sur la terre, cela donne occasion à l'Auteur d'examiner ce sistême. Tous les Anciens qui ont combattu l'opinion des Millenaires, l'ont attaquée comme une fable Judaïque:on en trouve des vestiges dans l'Evangile.La question que font les Saducéens à J. C. sur la resurrection des morts, suppose que ceux qui la faisoient croyoient qu'après la résurrection on joüiroit des plaisirs du mariage. L'Auteur du Livre d'Esdras, qui étoit Juif, adopte le sentiment des Millenaires. Les Docteurs modernes des Juifs suivent presque tous cette opinion. Cerinthe Heresiarque & demi Juif, l'a introduite parmi les Chrétiens. Quelques Disciples de cet Heretique qui étoient à Ephese, ont peut-être trompé Papias,en lui faisant accroire qu'il avoit appris cette doctrine de saint Jean. L'autorité de cet Evêque a entraîné plusieurs Auteurs Ecclesiastiques dans son parti, quoi qu'il n'eut qu'un esprit médiocre, comme le remarque Eusebe de Cesarée. S. Irenée, saint Justin, Tertullien, Lactance, Victorin de Petaw, & Sulpice Severe ont soutenu le regne de mille ans. Cerinthe, Marcion, Montan & Apollinaire, en défendant cette opinion y en ont ajouté plusieurs autres de leur tête sur les plaisirs des sens, & sur le rétablissement du Judaïsme. Le Prêtre Cajus, Origene, saint Denys d'Alexandrie, saint Gregoire de Nazianze, saint Basile, saint Ephrem, &c. s'élevent contre les Millenaires. L'Auteur, après ses recherches historiques, examine les preuves qu'apportoient les Millenaires pour soutenir leurs sentimens: Il fait voir que les passages des Prophêtes cités par saint Irenée, qui parlent du rétablissement de Jerusalem, peuvent s'entendre à la lettre du rétablissement de la ville de Jerusalem après la Captivité de Babylone, ou spirituellement de l'Eglise Chrétienne. Le fruit nouveau de la vigne que les Apôtres devoient boire avec J. C. ne marque que la joie que les Apôtres auroient d'être avec lui dans le Royaume des Cieux. L'endroit du 20 chapitre de l'Apocalypse, où un Ange lie Satan pour mille ans, represente le tems du regne de J. C. dans son Eglise, depuis la destruction de l'Idolatrie jusqu'au jour du Jugement: le terme de mille ans signifie un temps indéterminé & fort long.

L'opinion des Millenaires est combattuë par plusieurs autorités de l'Ecriture sainte. Après la resurrection, dit J. C. aux Saducéens, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le Ciel. Il n'y aura point de félicité corporelle, ni de Royaume terrestre. S. Paul employe le quinziéme chapitre de son Epître aux Corinthiens, à faire voir que l'homme ressuscité sera incorruptible, glorieux, spirituel; qu'il portera l'image de l'homme celeste : d'où il conclud que la chair & le sang ne possederont point le Royaume de Dieu & l'heritage incorruptible. Ce qui détruit encore dans l'Evangile l'opinion des Millenaires, c'est qu'ils établissent deux resurrections & deux jugemens. En même temps que J. C. dira aux uns : Venez les bénits de mon Pere posseder le Royaume éternel, il dira à ceux qui seront à sa gauche : *Retirez vous de moi, maudits.* S. Paul nous apprend qu'au son de la derniere trompette, en un moment, en un clin d'œil, tous les morts ressusciteront, & que les bons seront emportez dans les nuées pour aller au devant de J. C. Peut-on rien de plus formel contre l'opinion des Millenaires;

Sur ce que S. Jean dit, qu'il vit sous l'autel les ames de ceux qui avoient été mis à mort pour la parole de Dieu, l'Auteur examine dans la dixiéme Dissertation l'état des ames après la mort jusqu'au jour du Jugement. Tous ceux qui ont tenu le regne de mille ans, comme Tertullien, Lactance, S. Irenée, ont cru que les ames des bons & des méchans seront jusqu'au jour du Jugement dans un lieu separé du Paradis & de l'Enfer; en suspens de leur état, souffrant, ou joüissant néanmoins de quelque espece de bonheur, selon le bien ou le mal qu'elles ont fait sur la terre. Des Peres fort éloignés du sistême de mille ans, ont soutenu que les ames des Justes ne joüissoient pas en sortant du corps, de la beatitude. Origene plein des idées de Platon, les fait passer de Ciel en Ciel pour les purifier. S. Clement d'Alexandrie reserve au temps de la resurrection le comble de la gloire des Saints.

S. Hilaire prétend que les ames sont reservées dans le sein d'Abraham jusqu'au regne de Dieu. S. Chrysostome soutient que les Martyrs recevront une récompense inexprimable, mais qu'ils n'en joüissent pas encore. Saint Augustin est toujours resté dans une grande incertitude sur l'état des ames après la mort. Cependant il étoit persuadé qu'elles ne joüissent pas du même

bonheur dont elles joüiront après la resurrection. Theodoret, Æcumenius, Theophilacte, &c. ont copié sur ce sujet saint Chrysostome. Ce sentiment a encore été soutenu par saint Bernard le dernier des Peres, dans ses sermons 3. & 4. sur la fête de tous les Saints: Il y dit que les ames des Saints attendent le jugement & la béatitude, qu'elles sont cependant dans un état de repos & de felicité, & qu'elles joüissent de la vision de l'humanité de J. C.

C'est une tradition constante que l'ame de J. C. est descenduë dans un lieu qu'on appelle Enfer, où les ames des anciens étoient retenuës. Mais les Peres varient sur la qualité des personnes que J. C. a retirées de ce lieu. Les uns ont dit avec saint Irenée, qu'il n'en avoit fait sortir que les Justes. Marcion disoit au contraire que l'ame de J. C. n'avoit sauvé que Caïn, les Sodomites, & les Infideles qui avoient été seuls au devant de lui. Saint Clement d'Alexandrie soutient que J. C. a prêché même aux Infideles qui ont vécu dans le Paganisme, selon les regles de la Loy naturelle. saint Augustin qui traite cette question dans sa lettre à Evodius, n'ose pas decider si J. C. n'a point fait miséricorde à quelques-uns des Payens qu'il a trouvé en Enfer. Quelques Peres ont été jusqu'à dire que les Apôtres avoient été annoncer l'Evangile dans le lieu où étoient les ames de ceux qui étoient morts avant la resurrection du Fils de Dieu.

Pour ce qui est des enfans morts sans Baptême depuis l'établissement du Christianisme, les Pelagiens n'ont pas osé avancer, comme Vincent, qu'ils joüissent de la vie éternelle, mais ils leur accordoient une vie heureuse. Les Anabaptistes & Zuingle donnent le salut même aux enfans des Infidéles qui ne sont pas baptisez, au lieu que Calvin ne le donne qu'aux enfans des Fideles. Plusieurs d'entre les Théologiens modernes, Catharin, Pighius, Savonarolle enseignent que les enfans morts sans Baptême joüiront d'une beatitude naturelle dans une espece de Paradis terrestre. D'autres Theologiens disent que les ames de ces enfans ne verront point Dieu, mais qu'elles ne souffriront point de douleurs. Pierre Lombard, saint Thomas, Scot, saint Bonaventure se sont attachez à ce sentiment. D'autres enfin, entre lesquels se trouvent les deux Cardinaux Noris & Laurea, n'ont pû gouter ce temperament. Ils décident, après saint Augustin, qu'il n'y a aucun endroit dans l'Ecriture qui exempte les enfans de la loy générale de tous ceux qui naissent dans la masse de la corruption, & qu'il n'est parlé nulle part d'un troisiéme lieu

pour eux entre l'Enfer & le Royaume des Cieux. Ce sentiment de saint Augustin a été suivi par un Concile d'Afrique tenu en 418. par les Papes Gelase I. & Innocent I. par saint Fulgence & par le Pape saint Gregoire. L'Auteur se déclare pour cette derniere opinion, mais il avertit en même temps que S. Gregoire de Nysse & saint Gregoire de Nazianze ont cru que les enfans morts sans Baptême ne souffriroient aucune douleur. S. Ambroise s'est exprimé de même, il a de plus ajouté qu'il ne sçavoit pas s'ils recevroient les honneurs du Royaume.

A l'égard de l'état de ceux qui meurent n'étant point encore purifiez de tous leurs péchés, il est de foy qu'ils souffrent avant de joüir de la beatitude, pendant un temps plus ou moins long, à proportion de leurs fautes; que les prieres qu'on fait pour eux peuvent diminuer leurs peines, mêmes les en délivrer: mais c'est une question problematique que de sçavoir si les souffrances des ames sont causées par un feu materiel ou par les sentimens d'une vive douleur. S. Augustin sans se déterminer là-dessus, a paru pancher pour le dernier sentiment. Depuis S. Augustin on a toujours parlé dans l'Eglise Latine du feu du Purgatoire, comme d'un feu materiel. Les Grecs, au contraire, ont soutenu que ces peines étoient toutes spirituelles, mais ils ne s'accordent pas entre-eux sur l'endroit où ces ames souffrent, si c'est en Enfer, comme l'assure Dosithée, ou si c'est dans un lieu qui n'est ni le Paradis ni l'Enfer. L'Auteur met encore entre les questions problematiques celles qui regardent la durée des peines du Purgatoire, la maniere dont les prieres qu'on fait pour les ames peuvent operer; à quels morts elles sont appliquées, si c'est à ceux pour lesquels on prie nommément, ou si Dieu les applique à ceux qui ont le plus mérité sa misericorde. Plusieurs Peres disent que les ames qui n'auront pas été entierement purifiées, le seront par le feu du Jugement dernier. Nous trouvons quelques Auteurs Ecclesiastiques qui ont soutenu que les méchans seront sauvés après avoir expié leurs crimes par de longues souffrances. Origene est de ce nombre: il y a quelques endroits de saint Jerôme qui semblent favoriser cette opinion, elle a été renouvellée dans ces derniers siécles par les Anabaptistes & les Sociniens.

Sur le Jugement dernier, qui fait le sujet de la onziéme dissertation, l'Auteur rapporte ce qui se trouve sur cette matiere dans le Nouveau Testament. Il fait voir que l'opinion des Peres qui faisoient la durée du monde à six mille ans, n'étoit fondée

que sur une allégorie tirée des six jours que Dieu a employés à la création. Il faut s'en tenir à ce que nous apprend Jesus-Christ que personne ne sçait ni l'heure, ni le jour de son avénement. Les circonstances qui doivent précéder & celles qui doivent accompagner le jugement, comme l'apparition d'Elie & d'Enoch ausquels plusieurs joignent saint Jean-Baptiste, la conversion des Juifs, l'Embrasement de la terre, l'assemblée de tous les hommes dans la Vallée de Josaphat, sont des traditions anciennes, dont, selon l'Auteur, il n'y a pas de preuves dans l'Ecriture sainte.

NOUVELLES REFLEXIONS SUR LA PREMOTION *Physique & sur les Jeux de hazard, pour servir de derniere réponse d'un côté aux invectives de Mr. Naudé, & de l'autre à Mr. de Joncourt, Pasteur à la Haye: par Jean la Placette.* A la Haye, chez Henri Scheurleër, Marchand Libraire. 1714. vol. in-12. pag. 133.

DAns le quarante-uniéme Journal de cette année, nous avons parlé de ce qui concerne ici la prémotion physique nous allons parler à présent de ce qui regarde les jeux de hazard; la dispute élevée entre Mr. la Placette & Mr. de Joncourt, consiste à sçavoir, si le jeu de hazard est mauvais de sa nature, indépendemment des circonstances qui l'accompagnent, & par lesquelles il devient souvent très-criminel. Mr. de Joncourt s'est déclaré pour l'affirmative, & Mr. la Placette pour la négative, comme nous l'avons déja remarqué dans les deux Extraits que nous avons donnés depuis peu des livres qu'ils ont composés sur cette matiere. Mr. de Joncourt, pour faire voir que les jeux de hazard sont essentiellement criminels, avance quatre propositions: 1. Que le sort est quelque chose de vénérable & qui mérite tout notre respect. 2. Que le jeu de hazard est un avilissement de ce sort. 3. Que c'est une profanation de la Providence qui y préside. 4. Que c'est une irrévérence envers Dieu, qu'on prend pour juge d'une bagatelle. Rien ne paroît plus absurde à Mr. la Placette, que cette maniere de raisonner: » Car enfin, dit-il, nous ne disputons pas touchant le » sort, mais seulement touchant les jeux de hazard, & pour » nous prouver que les jeux de hazard sont mauvais par eux-mê» mes, on nous parle des propriétés & des attributs du sort. Il

» paroît même qu'on a principalement en vûe le ſort dont il eſt
» parlé dans les livres ſaints, & qui en effet eſt celui qui mérite
» le plus qu'on y ait égard, mais pourſuit Mr. la Placette, quel-
» le conſéquence peut-on tirer du ſort au jeu de hazard, ſi on
» ne ſuppoſe ou que le jeu de hazard eſt la même choſe que le
» ſort, ou que c'en eſt une eſpéce, ou du moins qu'on doit
» dire & penſer de l'un tout ce qu'on penſe de l'autre ?
„ Mais auſſi d'un autre côté, comment pourra-t'on admettre
„ une telle ſuppoſition, ſi on conſidere que le ſort des anciens
„ & notre jeu de hazard, ſont deux choſes ſi diſſemblables,
„ qu'à peine ont-elles aucun attribut qui leur ſoit commun,
„ aucun même qui ne le diſtingue.

Après ce début, notre Auteur s'applique à faire voir la difference qui ſe trouve entre le ſort des anciens & les jeux de hazard. » I. L'ancien ſort, dit-il, avoit été inſtitué de Dieu, &
» l'on trouve dans les livres du Vieux Teſtament diverſes loix
» durables & perpétuelles, & divérs commandemens particu-
» liers pour de certaines occaſions qui le preſcrivoient; or c'eſt
» ce qu'on ne peut dire des jeux de hazard, qui ont été inventés
» par de ſimples hommes.

» II. Dès-là même que Dieu a inſtitué le ſort, on doit en
» conclure que c'eſt quelque choſe de ſaint, mais que voit-on
» dans les jeux qui doivent leur attirer du reſpect ?

» III. L'ancien ſort étoit ſans doute une inſigne faveur de Dieu
» laquelle produiſoit mille bons effets, au lieu que le jeu,
» quoïqu'indifferent de ſa nature, a coutume de cauſer une in-
» finité de déſordres par les circonſtances qui l'accompagnent
» d'ordinaire, & par les ſuites qu'il entraîne après lui; en ſorte
» qu'il doit être regardé comme un piége des plus dangereux,
» que le Démon tende aux hommes pour s'en rendre maître.

» IV. L'ancien ſort étoit un événement que Dieu conduiſoit
» par une providence très-particuliere, comme il paroît par plu-
» ſieurs exemples de l'hiſtoire ſainte, ce qu'on ne ſçauroit dire
» des jeux.

» V. Le ſort donnoit à ceux qu'il favoriſoit, un droit légitime
» & inconteſtable ſur ce qu'il leur aſſignoit, & on ne peut nier
» que chaque Tribu, par exemple, ne fût en droit de ſe con-
» ſerver la poſſeſſion & la jouiſſance de la portion qui lui étoit
» échue dans le partage de la Terre de Canaan; que Saül n'eût
» des droits ſemblables ſur le Trône de la Judée, & Matthias

» ſur l'Apoſtolat, au lieu qu'on n'oſeroit dire que le jeu don- » ne aucun droit ſur ce que l'on gagne. »

VI. Le ſort étoit un des moyens extérieurs par leſquels Dieu faiſoit connoître immédiatement & certainement aux hommes tantôt des vérités cachées, comme le crime d'Achan, celui de Jonathan, &c. tantôt ſa volonté dans de certains cas, témoin ce que les Apôtres lui dirent: *Seigneur faites voir qui eſt celui que vous avez élû*; c'eſt pourquoi il n'y a point de doute que ſi après que le ſort eut découvert le crime d'Achan, quelqu'un ſe fut aviſé de ſoutenir que cet homme étoit innocent, il n'eût péché par cela même contre la foi & contre le reſpect qu'on doit au témoignage de l'Etre ſuprême.

De toutes ces remarques, Mr. la Placette conclud que les jeux de hazard n'ont rien de commun avec le ſort des anciens. Cet Auteur convient qu'on ne peut donner le nom de ſort aux jeux de hazard, pourvû qu'on entende que c'eſt un ſort tout different de celui qui étoit en uſage dans la Nation ſainte. En effet, ce terme de ſort ſe prend ſouvent dans le langage ordinaire pour déſigner un ſimple hazard, comme lorſqu'en parlant d'un homme qui a eu le gros lot d'une lotterie, on dit que le ſort l'a favoriſé, c'eſt pourquoi auſſi nos Dictionnaires expliquent l'une de ces expreſſions par l'autre.

Après ces réfléxions générales. Mr. la Placette répond en détail à toutes les accuſations que Mr. de Joncourt intente contre les jeux & les joueurs; détail dans lequel nous ne ſçaurions entrer ici ſans répéter pluſieurs choſes que nous avons déja expoſées dans les deux Extraits que nous avons donnés des livres de Mr. de Joncourt & de Mr. la Placette ſur cette matiére. Ainſi nous croyons qu'il eſt plus à propos de nous borner ici. D'ailleurs, l'Auteur nous avertit qu'il lui revient de divers endroits que les Lecteurs commencent à s'ennuyer de la longueur de cette diſpute: il ajoute qu'il n'a pas de peine à le croire, & il déclare une fois pour toutes, qu'il ne reprendra plus la plume pour écrire ſur ce ſujet.

LEXICON PHILOSOPHICUM SECUNDIS CURIS Stephani Chauvini. C'eſt-à-dire: *Dictionnaire Philoſophique d'Etienne Chauvin, Profeſſeur de Philoſophie de l'Académie Royle de Berlin. Seconde Edition.* A Lewarde, chez François Alma. 1713. in-fol. p. 719. planches 30.

QUoique ce ne soit ici qu'une seconde Edition du Dictionnaire de Mr. Chauvin, il est augmenté de maniere qu'il peut passer pour un ouvrage nouveau : on y voit toutes les matieres de Logique, de Physique & de Métaphysique rangées selon l'ordre alphabétique ; sur chaque mot l'Auteur donne la définition & du nom & de la chose signifiée. Il rapporte ensuite les divisions les plus ordinaires sur chaque matiere dont il parle. De là il passe aux questions differentes qu'on a coûtume de proposer sur le sujet des articles de son Dictionnaire. Il rapporte les sentimens des anciens Philosophes & des modernes, des Gassendistes & des Carthésiens, les raisons sur lesquelles les uns & les autres se déterminent, sans prendre lui-même de parti. La Physique en particulier, l'Anatomie & la Chymie occupent une partie considérable de ce livre : l'Auteur pour rendre plus sensibles les expériences, les a fait graver aussi-bien que les machines qu'on a coûtume d'y employer, sur trente planches dont chacune est composée de vingt-cinq ou trente figures. Ce que l'Auteur dit sur les articles de Platon, d'Aristote, d'Epicure, de Gassendi, de Descartes, donne une idée de la vie & du caractere de ces Philosophes, comme cet ouvrage n'est qu'un précis d'un grand nombre de livres, qui sont d'ailleurs assez connus, il suffit d'en avoir indiqué l'ordre & la méthode.

XLIV. JOURNAL DES SÇAVANS

Du Lundi 10. Decembre M. DXIV.

L'HISTOIRE PROFANE DEPUIS SON *commencement jusqu'à présent : tome I. contenant l'Histoire des temps obscurs ou fabuleux, jusqu'au régne d'Alexandre le Grand. tome II. depuis Alexandre le Grand jusqu'au régne de César Auguste.* A Paris, chez Jacques Vincent, rue saint Severin, à l'Ange. 1714. in-12. p. 528. pour le premier volume, p. 662 pour le second.

L'Etude de l'histoire est une des plus vastes & des plus utiles qu'il y ait : pour la faire avec profit, il faut lire les Auteurs originaux & contemporains sur chaque histoire, consulter les Historiens de chaque Nation, & lire exactement ce

qui peut contribuer à la connoissance de ce qui s'est passé dans chaque siécle, mais avant que d'entrer dans ce détail, on doit avoir une connoissance générale de l'Histoire universelle & des histoires particulieres des differentes Nations ; le but de notre Auteur est de donner ces idées générales, & de mettre ceux qui l'auront lû en état de consulter les originaux. « La méthode » que nous avons observé, dit-il, dans sa Préface, tient le mi» lieu entre les Chroniques ou abregés de l'Histoire, & les » Histoires fort étendues. Quant à la disposition de l'ouvrage, » nous suivons chaque histoire particuliere jusqu'à un certain » point, pour n'en point interrompre le cours &, nous touchons » légérement tous les faits remarquables & tous les principaux » points de l'Histoire : nous avons tâché de faire en sorte que » notre narration ne fût ni trop longue ni trop courte par raport » à notre dessein & à l'instruction des Lecteurs ; elle n'est point » ornée, ajoute l'Auteur, mais elle est simple, exacte & véri» table. »

La premiere partie du premier volume contient les tems qu'on appelle fabuleux depuis le Déluge jusqu'à la guerre de Troye. L'Histoire profane ne nous fournit presque rien d'assuré sur ce long espace de tems qui comprend plus de dix siécles. Nous n'avons point de monumens ni d'historiens certains avant Homere, excepté les livres saints ; entre les Auteurs que l'on cite, il y en a plusieurs supposés ou fabuleux, il est fort douteux que les autres ayent écrit, quelques-uns ausquels on donne cette antiquité, sont plus récens, & quand on supposeroit qu'il y auroit eu plusieurs Historiens & Poëtes avant Homere, il ne nous en est tout au plus resté que quelques fragmens assez douteux, ceux qui ont écrit depuis ont substitué à la place des faits véritables, des fables souvent imaginées contre toutes les régles de la vrai-semblance ; ils se sont sur-tout appliqués à flatter leur Nation d'une antiquité chimérique : on peut voir ce que dit notre Auteur sur ce sujet contre les prétentions des Chaldéens, des Phéniciens, des Egyptiens, des Scythes & des Iberiens, qui remontent tous au-dessus du déluge de Noë ; nous ne rapporterons ici que le précis de ce qu'il dit sur les Chinois.

Ces peuples ont fabriqué des annales de quarante-neuf mille ans avant le régne de Fohi ; on convient qu'elles sont supposées, parce qu'elles contiennent une infinité de choses fausses & ridicules ; les Chinois y ajoutent eux-mêmes peu de fois

mais depuis Fohi, si on en croit le Pere Couplet, leurs annales sont suivies, la succession de leurs Rois est bien etablie, la Chronologie est très-juste & les faits en sont circonstanciés & véritables: ces annales qu'on nous donne pour véritables, dit notre Auteur, ne sont pas moins pleines de fables, & n'ont pas plus d'autorité que les premieres; les Historiens Chinois supposent que leur pays étoit habité avant Fohi, mais que les habitans vivoient comme des bêtes, sans foi, sans police, sans moeurs; que ce fut Fohi qui commença à les civiliser, à établir parmi eux quelque police & à arrêter leur licence par le mariage: selon leur Chronologie, il y a 2952. ans depuis Fohi leur premier Roi jusqu'à J. C. ce qui remonte, suivant la Chronologie de la Vulgate, à la quatriéme année avant le Déluge, & suivant les Septante, à l'an 764. après le Déluge; il est certain que cela ne s'accorde pas avec la Chronologie du Texte Hebreu & de la Vulgate; il est difficile de les faire convenir avec la version des Septante, car il n'y auroit entre la dispersion de Babel & la premiere année du régne de Fohi que 223. ans.

» Dans l'énumération des Peuples établis par les fils de Noë » jusqu'à la quatriéme génération, il n'est point parlé des Chinois, » comment donc se pourroit-il faire que long-tems avant Fohi, » la Chine fut déja peuplée? Comment les descendans de Sem » auroient-ils pû en si peu de tems pénétrer jusqu'aux parties les plus reculées de l'Orient? » D'ailleurs les Chinois modernes ont supposé une quantité de livres qu'ils ont débités pour des ouvrages très-anciens; de leur aveu même, les anciens livres classiques ont tous été brûlés par l'ordre du Roi Kihoangthi; les premiers caractéres des Chinois n'étoient que des lignes, comment avec ces lignes écrire une histoire suivie, comment la lire, comment l'entendre? Les éclipses & les autres conjonctions des astres marquées dans ces annales, sont presque toutes fausses, suivant les remarques de Mr. Cassini & du P. Couplet. Le Cicle de soixante années inventé par Hoam-ti est inconnu aux anciens, & tout à fait inutile; on voit dans ces annales plusieurs fables imitées de celles des Egyptiens & des Grecs; on a affecté d'y attribuer l'invention des Sçiences & des Arts aux plus anciens Rois de la Chine, dans des tems où nulle autre Nation n'en a eu connoissance: telle est, par exemple, l'invention de la Boussole. Le P. Couplet reconnoît lui-même qu'il y a dans ces annales quantité de fables; » on y lit que la mere de

» Fohi, qui s'appelloit Hoasi, ayant passé par hazard sur la tra-
» ce du pied d'un Géant, elle conçut son fils, qui eut la tête
» d'un homme & le corps d'un serpent. Que le Roi Kuinum
» avoit une tête de bœuf, qu'il trouva en un seul jour douze
» espéces d'herbes propres à empoisonner, & autant d'especes
» d'antidotes, que voulant exercer l'agriculture, il plut du
» Ciel du ris & du bled; que la mere d'Oamti, appellée Fapao,
» enfanta un fils vingt-quatre mois après qu'elle l'eût conçû;
» que cet Empereur ne pouvant venir à bout de quatrevingt-
» un freres rébelles qu'il avoit, une Vierge descendit du Ciel,
» qui les tua tous, & quantité d'autres fables de cette nature,
» qui ne sont pas fondées, comme celles des Grecs, sur des
» événemens historiques.

L'histoire fabuleuse des Grecs ne commence que l'an 1892. avant J. C. » Ces fables ne sont qu'une histoire ornée de fictions;
» on en peut tirer plusieurs faits historiques qu'il est aisé de dé-
» velopper; il n'y a qu'à en retrancher ce qu'on voit manifeste-
» ment être feint, & mettre en la place ce qu'on a vrai-sem-
» blablement voulu désigner par la fiction. »

Après la guerre de Troye, l'Histoire commence à être plus certaine & moins confuse. Hérodote, Thucydide, Xenophon fournissent de grandes lumieres, mais ces Auteurs ne sont pas toujours d'accord entr'eux, témoin l'histoire de Cyrus, rapportée d'une maniere si differente par Hérodote & par Xenophon.

Depuis le partage de l'Empire d'Alexandre jusqu'à César-Auguste, l'histoire des Romains comprend celle des autres peuples connus, qui ont tous été ou leurs sujets, ou leurs alliés, ou leurs ennemis; c'est pourquoi l'Histoire Romaine occupe tout le second volume; elle est suivie d'une dissertation sur les mœurs des Romains, leur Religion, leur Gouvernement, leurs jeux, leurs Fêtes publiques & sur les Sçavans qui ont paru jusqu'au siécle d'Auguste, Poëtes, Orateurs, Historiens, Philosophes, Médecins. Il y a une Dissertation pareille dans le premier volume, par rapport aux Grecs & à ceux d'entre les autres Peuples qui sont le plus connus de ces premiers tems. Notre Auteur, en parlanr des mœurs & du gouvernement des anciens Peuples, & faisant réfléxion sur leur barbarie, dit que l'ordre que les Poëtes donnent aux trois âges, dont ils font le premier d'or, le second d'argent, & le troisiéme de fer, doit être renversé, parce que le premier âge est un âge de bar-

barie & de violence, qui doit plûtôt être appellé l'âge de fer, que l'âge d'or. Dans la suite les hommes établirent des Villes, des Etats & des Républiques ; on peut dire que c'est alors que le siécle d'argent a commencé : enfin les hommes étant instruits par les Arts & les Sciences, & conduits par les Loix, ils sont parvenus à un dégré de perfection qui forme l'âge d'or.

Chaque Volume finit par une Table chronologique, où les principaux faits sont rapportés avec leur date. Dans les Volumes suivans on continuera l'Histoire profane jusqu'à notre tems.

FRANCISCI SANCTII BROCENSIS, IN INCLYTA Salmanticensi Academia primarii Rhetorices & Græcæ linguæ Doctoris, Minerva, seu de causis linguæ Latinæ Commentarius ; cui inserta sunt, uncis inclusa, quæ addidit Gasp. Scioppius ; & subjunctæ suis paginis Notæ Jac. Perizonii. Quæ quarta hac editione quamplurimum sunt auctæ. Amstelædami, apud Janssonio-Waesbergios. 1714. C'est-à-dire : *La Minerve de François Sanctius, ou Traité des causes de la Langue Latine : On y a joint les additions de Gaspard Scioppius, inserées dans le texte entre deux crochets ; & au bas des pages les Notes de Jacques Perizonius, considérablement augmentées dans cette quatriéme Edition.* A Amsterdam, chez les Jansson-Waesberge. 1714. *In*-8°. p. 864. sans y comprendre la petite Grammaire Latine de Sanctius, les additions, la Table, & les Préfaces.

FRançois Sanchez, connu des Sçavans sous le nom de *Sanctius*, étoit Espagnol, & professoit la Rhétorique & la Langue Grecque dans l'Université de Salamanque, vers la fin du seiziéme siécle. Il a publié divers Ouvrages, dont la Bibliothéque des Auteurs Espagnols fait mention. Mais celui qui lui a fait le plus d'honneur, est certainement sa *Minerve*, dont il avoit mis au jour un Essai dans son petit Livre *des Paradoxes*, imprimé chez Plantin d'Anvers en 1582. Sa *Minerve* parut, pour la premiere fois, non pas à Madrid, comme on l'a faussement avancé dans la Préface de la premiere édition de Hollande, mais à Salamanque en 1587. & elle fut reçuë avec un applaudissement général. Le Duc d'Alcala Ambassadeur du Roi d'Espagne à Rome, la fit connoître aux Italiens ; & ce fut par ce canal qu'elle tomba entre les mains de *Scioppius*, qui la fit réimprimer à Padouë, après l'avoir enrichie d'éloges & de no-

tes de sa façon. *Marquard Gudius* revenant d'Italie, apporta un Exemplaire de cette édition, dont il fit présent à *Pluymer*, Libraire d'Amsterdam, qui mit ce Livre sous la presse en 1664. On l'a depuis imprimé jusqu'à trois fois à Franequer, c'est-à-dire en 1687. en 1693. & en 1702. accompagné des notes de M. *Perizonius*, connu par divers Ouvrages concernant les Antiquités & la Critique, lesquels lui ont acquis une juste réputation.

Ce sçavant homme dans cette quatriéme édition, nous donne ses Notes considérablement augmentées, & réformées en plusieurs endroits. Il y répond aux objections de M. *Georg. Henr. Ursin*, qui dans ses *Institutions de la Langue Latine*, avoit censuré quelques-unes des observations de M. *Perizonius* sur la *Minerve*. C'est une peine dont ce Critique se seroit épargné la meilleure partie, s'il eût consulté la troisiéme Edition de Franequer, dans laquelle M. *Perizonius*, par divers changemens & diverses additions, avoit satisfait d'avance à la plûpart des difficultés que lui fait M. *Ursin*. Mais celui-ci ayant publié son Livre plus d'un an avant que parût cette troisiéme Edition, il ne pouvoit y avoir recours.

M. *Perizonius* s'attend bien aux reproches que lui feront certains Sçavans, d'avoir employé tant de tems à discuter des questions de pure Grammaire. Il est convaincu du peu d'estime qu'ont la plûpart des gens pour l'érudition Grammaticale ; & il n'ignore pas que les Sçavans d'un ordre supérieur ont coûtume de regarder les Grammairiens comme des *pédans* & des *grimaux*, qui ne méritent presque aucune considération. Cependant, à juger de la Grammaire par l'utilité qu'on en peut tirer dans la République des Lettres, & même dans la Religion, ce n'est point une connoissance qui doive paroître si méprisable. C'est souvent par ce moyen que nous pénétrons dans le véritable sens d'un Auteur, & que nous perçons l'obscurité de certains passages difficiles à développer, sans un pareil secours. Plusieurs grands hommes, tant anciens que modernes, n'ont pas cru cette sorte d'étude indigne de leur application. *Jules César* & *Varron*, qui ont fait une si grande figure dans la République Romaine, ont écrit l'un & l'autre sur l'*analogie* de la Langue Latine ; & dans ces derniers siécles, *Laurent Valle*, *Scaliger* le pere, notre *Sanctius*, *Scioppius*, *Ger. Jean Vossius*, & quelques autres, ont illustré la Grammaire par des Ouvrages qui les rendront à jamais célébres.

M. *Perizonius* déclare donc ici, qu'il fait gloire de ſuivre leurs exemples, & que ſans prétendre donner un Traité ſyſtêmatique de Grammaire, il ſe propoſe d'éclaircir par des Notes continuës, un Ouvrage deſtiné à la recherche des cauſes de la Langue Latine, ou pour parler plus clairement, à juſtifier par des raiſons plauſibles les Régles grammaticales de cette Langue, ſans en excepter celles qui paroîtroient les plus bizarres. Il avoue que peut-être il auroit mieux fait de compoſer de toutes ces obſervations un Traité complet & ſuivi; mais il ajoûte, que n'ayant jetté ces remarques ſur le papier qu'à diverſes repriſes & en divers tems, ſelon que l'y déterminoient les nouvelles Editions de *Sanctius*, il a cru que ſans charger le Public d'Ouvrages ſuperflus en ce genre, il ſuffiſoit d'en adopter un auſſi eſtimable que celui-ci, & de travailler à le perfectionner par des Notes, ſoit en donnant du jour aux endroits obſcurs, ſoit en pouſſant plus loin certaines vûes de l'Auteur, ſoit enfin en le réfutant dans ce qu'il avance d'inſoutenable.

En effet (continuë M. *Perizonius*) quelque obligation qu'on ait à ce ſçavant Eſpagnol, des nouvelles routes qu'il s'eſt ouvertes dans un Art qu'on n'avoit fait, pour ainſi dire, que défricher avant lui; on ne peut cependant s'empêcher de le blâmer pour s'être trop écarté du ſentiment des vieux Grammairiens, ſur certains points ſuffiſamment établis, ſoit par un long uſage, ſoit par des raiſons de commodité. C'eſt les traiter trop durement, que de les appeller comme il fait, ſans exception, *les Bourreaux de la Langue Latine*, de les taxer d'aveuglement à toute ſorte d'égards, de dire que les préceptes qui concernent l'*ablatif abſolu*, ſont d'une ſpéculation trop élevée, pour permettre que l'eſprit borné des Grammairiens puiſſe y atteindre, &c. Mais ce qui rend ces accuſations moins excuſables de la part de *Sanctius*, c'eſt qu'il tombe lui-même dans des erreurs manifeſtes ſur certains articles, par rapport auſquels il ſe déchaîne le plus contre ces anciens Grammairiens. C'eſt ſur quoi ſon Commentateur n'oublie pas de le relever; & l'on en trouvera des exemples ſur les *ſuperlatifs* & le mot *proximus* (II. 11. p. 235. & 236.) ſur *la conſtruction des verbes paſſifs* (III. 4. *init.*) ſur les *gerondifs en di* & en *do* (III. 8. pag. 452.) ſur les *verbes imperſonnels* (III. 1. 269.) & ſur pluſieurs autres chefs.

Si le trop grand déſir d'innover a porté *Sanctius* à rejetter ce que l'antiquité lui offroit de ſenſé & de raiſonnable; le reſpect aveugle pour tout ce qui nous vient d'elle ne s'eſt point telle-

ment emparé de l'esprit de M. *Perizonius*, qu'il ne s'éloigne souvent des opinions reçues, & n'en propose de nouvelles, dont quelques-unes paroîtront des paradoxes, quoi que d'ailleurs il n'ait rien oublié pour les établir solidement. C'est ainsi qu'il soutient, par exemple, que les *participes* Latins sont de véritables noms adjectifs, qui ne gouvernent jamais l'accusatif par eux-mêmes; ce qui semblera d'autant plus incroyable à beaucoup de gens, que dans presque toutes les langues vulgaires, les participes ont le même régime, que les verbes dont ils dérivent. Notre Commentateur s'attache à prouver fort au long son sentiment particulier sur ce point, dans ses Notes sur le quinziéme chapitre du premier Livre de la *Minerve*. Nous y renvoyons les Lecteurs, ainsi qu'au reste de son Commentaire, sur lequel nous ne croyons pas nous devoir arrêter plus longtems, les matiéres qui y sont traitées n'étant guéres susceptibles d'extrait.

PRIVILEGES DE L'ORDRE DE CISTEAUX, *recueillis & compilés de l'autorité du Chapitre général, & par son ordre exprès, divisés en deux parties, contenant les Bulles des Papes, les Lettres Patentes des Rois, & leurs Réglemens.* A Paris, chez Denys Mariette, Libraire de l'Ordre de Cîteaux, ruë Saint Jacques, à Saint Augustin 1713. Vol. *in-4°.* pag. 539.

DOm Louis Meschet Procureur Général de Cîteaux, & Abbé de la Charité, qui a obtenu en 1711. des Lettres Patentes qui confirment les priviléges de son Ordre, est Auteur de ce Recueil.

Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de tous ces Actes, nous nous contenterons d'en rapporter ici les principaux articles. Ceux qui souhaiteront d'en voir les preuves, auront recours au Livre.

Le premier Statut de Cîteaux, & le fondement de tous les autres, est la dépendance dans laquelle les Monastéres de l'Ordre doivent vivre sous l'Abbé Général. La *carte* de Charité porte, qu'il ne retiendra aucun droit sur le temporel des Abbayes, mais qu'il conservera toûjours sur elles la Jurisdiction spirituelle. Chaque Monastére a une autorité pareille sur ceux de sa filiation. L'Abbé de Cîteaux a droit de visiter par lui-même ou par ses Vicaires, toutes les Maisons de l'Ordre; chaque Abbé visite celles de sa dépendance. Ceux des quatre premieres Filles

les, la Ferté, Pontigny, Clairvaux & Morimont, doivent tous les ans visiter la Maison de Cîteaux. Les plus anciennes Constitutions de l'Ordre obligent les Religieux, avant que de s'établir dans un Diocése, de faire agréer à l'Evêque la dépendance dans laquelle sera le nouveau Monastére, de celui dont il a été tiré, & des Supérieurs Généraux de l'Ordre. Dans le serment que les Abbés prêtent aux Evêques, ils ajoûtent la condition, qu'on ne leur ordonnera rien contre les Régles & les Statuts de leur Ordre.

Pour maintenir la discipline Monastique, on assemble tous les ans le Chapitre Général. Là se doivent trouver tous les Abbés ou leurs Députés; on y réforme les abus, on corrige les fautes de ceux qui ont manqué à observer la Régle, on pourvoit à la subsistance des pauvres Monastéres, on impose des taxes sur les Abbayes pour les besoins communs de l'Ordre: tout ce qui s'y décide doit être exécuté sans appel.

Le quatriéme Concile de Latran ordonna que sur ce modéle les Supérieurs des Monastéres des autres Ordres s'assembleroient en Chapitre général tous les trois ans, & ajoûta que dans les commencemens on appelleroit deux Abbés de l'Ordre de Cîteaux, pour y présider, & pour apprendre aux autres ce qu'ils devoient pratiquer.

Les Abbés qui ont été pourvus par le Saint Siége de leurs Abbayes, ne sont pas moins sujets que les autres à leurs Supérieurs légitimes. Le Pape Pie V. déclara par sa Bulle de 1571. qu'en érigeant en Congrégation les Monastéres de Portugal, à la priere du Roi Sebastien, il n'avoit pas prétendu préjudicier à la Jurisdiction immédiate qu'à l'Abbé de Cîteaux sur les Monastéres.

Les Papes veulent qu'on prive de toutes les graces & de tous les priviléges de l'Ordre, les Religieuses qui ne se soumettront point au Supérieur Régulier, ou qui ne payeront point leur part des contributions pour les besoins généraux de l'Ordre. Quelques Evêques d'Italie obtinrent de Grégoire XIII. une Bulle qui soumettoit les Religieuses de Cîteaux à la Jurisdiction de leurs Diocésains. Henri III. écrivit au Pape Sixte V. pour le prier de révoquer cette Bulle; ce que le Roi demanda fut exécuté. Mais le Pape étant mort avant l'expédition de sa Bulle, le Roi recommença ses sollicitations à Rome. On ne voit point qu'il ait rien obtenu: quelques-uns de ces Monastéres rentrérent d'eux-mêmes sous l'obéissance qu'ils doivent à leurs Supé-

rieurs légitimes, d'autres demeurérent soumis à leur Evêque.

Le Pape Clément IV. a déclaré nuls tous les priviléges qu'on pourroit obtenir, même à Rome, pour se dispenser de suivre les constitutions & la police de Cîteaux.

S'il survient des contestations dans l'Ordre, il faut passer par les différens dégrés de Jurisdiction qui y sont établis; on ne doit jamais appeller hors de l'Ordre, non pas même au Saint Siége, qu'en cas de déni de Justice, ou par appel comme d'abus au Parlement. Pour décider les différends, les Supérieurs Réguliers ne sont pas obligés de suivre les procédures des autres Tribunaux, il suffit qu'ils observent ce qui est ordonné par les Statuts.

Le Chapitre Général, l'Abbé de Cîteaux, & les Députés du Chapitre, ont le pouvoir de supprimer les Monastéres d'hommes & de filles, dont les revenus ne suffisent pas pour entretenir la Régularité Monastique, & d'en unir les fonds à d'autres monastéres; ce qu'ils peuvent faire, sans demander la permission de l'Evêque Diocèsain.

Comme il n'est pas permis aux Religieux de Cîteaux de quitter leur Ordre pour aller dans un autre, sans le consentement de l'Abbé Général, si ce n'est pour entrer chez les Chartreux; il n'est pas permis d'y recevoir les Religieux mendians, sans un consentement exprès du Saint Siége. Ceux qui possédent des Bénéfices dans l'Ordre de Cîteaux ne peuvent les résigner ni les permuter, sans la permission de leurs Supérieurs ou du Pape.

Sixte IV. accorda une Indulgence pléniere à l'article de la mort à tous les Religieux & Religieuses de l'Ordre, même aux Domestiques, pourvû que les uns & les autres se fussent confessés à un Religieux de l'Ordre.

Pendant qu'une Abbaye est vacante, le Pere Abbé (c'est-à-dire celui du Monastére dont l'Abbaye vacante dépend) a seul le gouvernement de l'Abbaye. Quand le siége Abbatial de Cîteaux est vacant, ce sont les quatre premiers Peres de l'Ordre qui doivent gouverner.

Pour procéder à l'élection, on appelle les Abbés des Filles du Monastére vacant, qui donnent leurs voix avec les Religieux de la Maison. L'Abbé de Cîteaux, selon un ancien usage confirmé par des Bulles, peut, même avant la confirmation, exercer sa Jurisdiction sur le spirituel & le temporel. Il faut élire pour Abbé un Religieux profès de l'Ordre, sous peine de nullité.

Le Pape Leon X. dans son Bref de 1517. déclare que les Monastéres de l'Ordre de Cîteaux ont des priviléges particuliers pour élire leurs Abbés ; par conséquent, ils auroient été maintenus, aux termes du Concordat, dans la liberté des élections, si François I. n'avoit point obtenu un Bref d'ampliation, pour nommer aux Bénéfices consistoriaux, sans avoir égard aux priviléges particuliers.

Quelque tems après l'établissement de cet Ordre, on ôta aux Evêques le droit de confirmer & de bénir les Abbés, & aux Archidiacres, celui de les installer. On leur permit de se faire bénir par les Evêques qu'ils voudroient choisir. Innocent VIII. donna à l'Abbé de Cîteaux le pouvoir de bénir les Abbés & les Abbesses de l'Ordre : ce pouvoir a été depuis accordé à ses Délégués & à ses Vicaires, pourvû qu'ils fussent Abbés bénits.

Si un Abbé néglige de faire observer la Régle dans son Abbaye, l'Abbé son supérieur doit l'en avertir jusqu'à quatre fois ; que si après ses avertissemens, il ne se corrige pas, il fait assembler les Abbés voisins, & ils le déposent. Si les quatre premiers Abbés de l'Ordre remarquent que celui de Cîteaux s'éloigne de la Régle, ils l'avertissent quatre fois, & s'il est incorrigible, ils le font déposer par le Chapitre général.

Les Abbés Commendataires n'ont aucune part au gouvernement spirituel du Monastere. La cotte-morte des Religieux ne leur appartient pas, mais au Monastére.

Innocent VIII. déclare dans sa Bulle de 1487. que tout l'Ordre de Cîteaux est sous la Jurisdiction immédiate du Saint Siége, exemt de celle de l'Ordinaire. C'est pourquoi ce Pape renouvelle ce qui avoit déja été ordonné plusieurs fois, qu'aucuns Supérieurs Ecclésiastiques ne pourroient prononcer de censures contre ceux qui le composent. On les avoit déja exempté du service & du droit de procuration ; on avoit permis aux Abbés de bénir les ornemens pour le ministére des Autels, de reconcilier les Eglises pollues, de faire élever des Autels dans leurs Métairies, pour y célébrer le Service divin ; de nommer un Prêtre pour absoudre ceux qui se trouveroient malades dans leurs Hôpitaux, de chanter l'Office à voix haute dans leurs Eglises, même en un tems d'interdit général, & d'absoudre leurs Religieux de toutes sortes de censures.

Il est permis à l'Abbé de Cîteaux & aux quatre premiers Peres de l'Ordre par une Bulle d'Innocent VIII. de 1489. de don-



ner le Soudiaconat & le Diaconat à leurs Religieux. Clément VIII. dans un Bref rendu sur un Décret de la Congrégation du Concile, confirme aux Abbés de l'Ordre de Cîteaux en Espagne, le pouvoir que leur accorde le Concile de Trente, de donner la Tonsure & les quatre Mineurs aux Religieux de leurs Maisons. Il y a un Bref pareil pour les Abbés du même Ordre en Flandres contre l'Evêque de Tournay, qui refusoit de conférer les Ordres sacrés à des Religieux, parce qu'ils n'avoient reçu la Tonsure & les Ordres mineurs que des mains de leurs Supérieurs Réguliers.

Pour les dixmes, les Papes en ont d'abord exemté les Terres que les Religieux de Cîteaux cultiveroient eux-mêmes ; depuis Innocent III. on y a ajoûté celles qu'ils avoient acquises après le Concile de Latran, & toutes celles qu'ils feroient cultiver par leurs Fermiers. On les exemte aussi des menues dixmes & de charnage.

Les Papes Grégoire XV. & Urbain VIII. à la sollicitation du Roi Louis XIII. députérent M. le Cardinal de la Rochefoucault pour visiter & réformer les Monastéres de Cîteaux. Ce Cardinal, sans avoir fait de visite, rendit deux Sentences qui déclarérent les Religieux de l'ancienne Observance privés de toutes voies actives & passives dans l'élection du Général, des quatre premiers Peres de l'Ordre, du Vicaire des Provinces, & du Procureur Général. Il leur défendit en même tems de recevoir des Novices, & de prendre aucune part au gouvernement du Collége de Paris. Le Pape Urbain VIII. infirma cette Sentence pour ce qui regarde le Collége. Innocent X. par son Bref de 1647. ordonne que sans avoir égard aux Sentences du Commissaire, on observera ce qui se pratiquoit avant ses Jugemens pour l'élection des Supérieurs, la réception des Novices, l'usage de la viande. Alexandre VII. confirme la dispense accordée longtems auparavant pour l'usage de la viande : il déclare que les Officiers de l'Ordre & les Supérieurs du Collége de Paris, peuvent être pris indifféremment entre ceux de l'ancienne ou de l'étroite Observance ; mais qu'on ne mettra dans les Monastéres de la Réforme que des Prieurs Réformés. Ceux de l'étroite Observance ne pourront passer chez les Mitigés, qu'avec la permission du Pape & du Général de Cîteaux. Les Mitigés ne pourront entrer dans les Maisons Réformées qu'après avoir demandé la permission de leurs Supérieurs. Les Bulles postérieures de Clément IX. & de ses successeurs sur cette ma-

tiére, n'ont fait qu'expliquer ou que confirmer celle d'Alexandre VII.

Voilà le précis de plus de cent-vingt Bulles & Déclarations de nos Rois, recueillies dans les deux premieres parties de ce Volume. Il seroit à souhaiter que l'Auteur dans des notes marginales ou dans son avertissement, nous eût fait remarquer ce qui se pratique dans son Ordre, ce que les usages contraires ont aboli; ce qu'on a reçu en France de ces Bulles, & ce qu'on a rejetté, comme contraire à nos maximes.

Passons à la troisiéme partie de l'Ouvrage, c'est une compilation de Requêtes, de Mémoires, & d'autres piéces qu'a produites M. l'Abbé de Cîteaux, dans le procès pendant entre lui & le Clergé de France au Conseil du Roi, sur la clôture des Religieuses, & l'examen des Novices avant la profession.

Les Evêques prétendent qu'ils ont seuls le droit d'accorder aux Religieuses, même exemtes, & qui sont sous un Chapitre Régulier, la permission de sortir de leurs Monastéres, & qu'il n'y a qu'eux qui doivent examiner si les Novices qui se présentent à la Profession Religieuse, peuvent y être reçues. Voyons ce que leur oppose l'Abbé de Cîteaux. La Décrétale *Periculoso* de Boniface VIII. confirmée par le Concile de Basle, & adoptée par celui de Trente, ne charge les Evêques de faire observer la clôture aux Religieuses, que dans les Monastéres soumis immédiatement au S. Siége & à la Jurisdiction Episcopale. Pour ceux qui sont sous la Jurisdiction des Reguliers, on ordonne aux Abbés de veiller à ce que la clôture y soit exactement gardée. Par rapport à la sortie des Religieuses, la Constitution de Boniface VIII. porte qu'elle ne doit se faire qu'avec la permission particuliere de celui à qui il appartient de l'accorder. Le Concile de Trente dit sur les Religieuses qui sont gouvernées par les Députés des Chapitres généraux, *sub eorum curâ & custodiâ relinquantur*. L'Assemblée du Clergé de France tenuë à Melun, ordonne simplement aux Religieuses qui ont besoin de sortir de leurs Cloîtres, d'obtenir la permission de leurs Supérieurs. L'Ordonnance de Blois veut que la cause de la sortie soit légitime, *& approuvée de l'Evêque ou Supérieur*. Un Arrêt du Grand Conseil du 11. Mars 1695. contre feu M. l'Evêque de Noyon, un autre du Parlement d'Aix du 9. Avril 1699. & un troisiéme du Conseil du Roi, rendu le 5. Septembre 1701. contre M. l'Evêque d'Apt, ont confirmé l'Abbé de Cîteaux dans la possession où il est depuis plusieurs siécles de faire ob-

server la clôture, d'en donner des dispenses aux Religieuses de son Ordre. Le droit d'examiner les Novices est aussi fondé sur la possession & sur les Loix du Royaume. L'Ordonnance de Blois, article 28. veut que l'Abbesse, un mois avant que de recevoir la Novice à la Profession, avertisse l'Evêque, son Vicaire, ou *Supérieur de l'Ordre*, pour examiner si elle n'a point été *forcée*, & pour lui faire connoître la qualité du vœu auquel elle va s'obliger. Il est vrai que quelques articles de l'Edit de 1695. paroissent déroger sur ce sujet au privilége des Réguliers; mais le Roi a déclaré depuis, que son Edit devoit être exécuté sans préjudice des droits, priviléges, & exemptions des Monastéres qui sont en Congrégations Réguliéres; ainsi qu'ils en ont joui ou dû jouir jusqu'au tems de son Edit.

Ce Procès n'est point encore jugé. Le Clergé a retiré sa production; & dans les Assemblées de 1705. & 1710. il a demandé au Roi une Déclaration qui termina ce différend en sa faveur. Le Roi a répondu qu'on mit l'affaire en état, & qu'il la jugeroit. Cependant on n'a point fait de poursuites depuis ce tems. M. l'Abbé de Cîteaux & Madame l'Abbesse de Fontevrault, qui avoient été reçûes Parties intervenantes dans le Procès, continuent de jouir de leurs droits pour la réception des Novices, & la clôture des Religieuses.

MEMORIAL ALPHABETIQUE DES CHOSES *concernant la Justice, la Police, & les Finances de France, pour les Gabelles & les cinq grosses Fermes : Par le Sieur Bellet Verrier.* A Paris, au Palais, chez Jean Cochart, au second Pilier de la Grand' Salle. 1714. *in-8°. p.* 724.

ON a donné déja plusieurs Editions de la premiere partie de cet Ouvrage, qui regarde les Tailles, les ustenciles, les Octrois, les droits & les devoirs des Officiers des Elections. Cette seconde partie est pour les Gabelles, les cinq grosses Fermes, & les Officiers des Greniers à Sel. L'Auteur y suit la même méthode que dans le Volume précédent. Il range selon l'ordre alphabétique les matiéres qui ont rapport au sujet qu'il traite. Sous chaque mot il indique les Titres des Ordonnances des Gabelles & des cinq grosses Fermes, ausquelles on doit avoir recours. Il y joint les Déclarations du Roi qui expliquent ou qui révoquent quelques articles des Ordonnances générales, & quelques Arrêts de la Cour des Aydes sur les mêmes matié-

res. Ceux qui sont préposés au recouvrement des droits de Gabelles & des cinq grosses Fermes, pourront se servir de cet Index pour connoître & ce qui est dû au Roi, & comment on doit poursuivre ceux qui sont surpris en contravention. » Il ne » tiendra qu'à eux, dit l'Auteur, de voir dans cette méthodique » compilation des régles qui leur sont prescrites, de quelle ma- » niére ils doivent se conduire, pour ne pas causer tant de mur- » mures, de procès, & de dépenses. »

NOUVELLES DE LITTERATURE.

DE PARIS.

ON vient de donner une nouvelle Edition de la Compilation des Auteurs qui ont commenté la Coûtume de Paris par M. de Ferrieres, en quatre Volumes *in-folio*. Nous pourrons dans la suite rendre compte des augmentations, qui sont, à ce qu'on prétend, considérables.

XLV. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 17. DECEMBRE M.DCCXIV.

DE LA GENERATION DES VERS DANS LE CORPS *de l'homme, de la nature & des espéces de cette maladie, de ses effets, de ses signes, de ses prognostics, des moyens de s'en préserver, des remédes pour la guérir, &c. Nouvelle Edition, revûe, corrigée & augmentée par Mr. Nicolas Andry, Conseiller-Lecteur du Roi, Docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Paris & Professeur des Ecoles de la même Faculté.* A Paris, chez Laurent d'Houry, 1714. Vol. in-12. p. 533.

LA premiere Edition de cet ouvrage a paru en 1700. & il en a été parlé dans deux Journaux consécutifs de la même année : entre les Editions qui en ont été faites depuis, il n'y a que celle-ci d'augmentée, elle contient quatorze chapitres, au lieu que les autres n'en contiennent que douze, & de plus, ces douze chapitres qui se trouvent aussi dans les Editions précédentes, renferment ici un grand nombre d'augmentations considérables. Dans le premier, Mr. Andry explique ce que

c'est que ver & ce qu'on entend par ce mot, & dans le second, comment les animaux s'engendrent en nous. Il en examine les espéces dans le troisiéme, & les effets dans le quatriéme. Le cinquiéme renferme un détail exact des signes de cette maladie : & le sixiéme, une ample instruction sur les moyens de s'en garantir. On voit dans le septiéme les prognostics qu'il faut tirer des differentes circonstances qui accompagnent la sortie des vers. Le huitiéme est sur le danger de certains remédes qu'on employe d'ordinaire contre les vers, & qu'il faut éviter. On trouve dans le neuviéme ce qu il est à propos de pratiquer pour la guérison de cette maladie. Le dixiéme, qui est une suite du précédent, renferme des remarques très-importantes sur l'usage de la purgation & de la saignée, par rapport aux vers. On trouve dans le onziéme quelles précautions il faut observer quand on fait des remédes contre les vers. L'Auteur traite dans le douziéme, mais par occasion seulement, de certains vers qu'il nomme spermatiques, & dont il conjecture que sont formés tous les animaux. Le treiziéme consiste en quelques aphorismes, qui sont comme une récapitulation de l'Ouvrage, & le quatorziéme est un éclaircissement sur divers endroits du Livre.

Mr. Andry remarque qu'encore que les maladies causées ou entretenues par les vers, ne soient pas aussi fréquentes que se l'imaginent quelques personnes préoccupées, qui font dépendre des vers presque tous les maux qui affligent le corps humain, un Médecin est néanmoins obligé de s'appliquer à les connoître, s'il veut s'acquitter comme il faut d'une profession qui le doit rendre utile à toutes sortes de malades, c'est ce qui a porté notre Auteur, comme il nous en avertit dans sa Préface, à ne point séparer cette étude du grand nombre de celles que la Médecine exige, mais pourquoi s'objecte-il, écrire sur les vers préférablement à tant d'autres sujets qui paroissent beaucoup plus importans ? Il répond, qu'une raison essentielle l'y a engagé, que c'est le peu d'attention que l'on donne à une maladie qui devient souvent funeste quand elle est négligée ; cette raison jointe à un fait qu'il rapporte, & qui concerne un malade qu'il a guéri d'une violente pleurésie, par la sortie d'un ver long de plus de quatre aulnes, ne lui a pas paru indifferente.

Mr. Andry, ainsi que nous l'avons déja dit, commence son livre par examiner dans un chapitre exprès, ce que c'est que ver, & ce qu'il faut entendre par ce mot. Et comme le ver est compris dans le genre des insectes, il explique d'abord ce que c'est

c'est qu'insecte. Quelques anciens Philosophes ont regardé les insectes comme des animaux imparfaits ; on fait voir ici leur erreur, & on montre que les plus petits insectes sont aussi parfaits que les animaux même les plus énormes par leur grandeur. D'autres ont cru que la plûpart des insectes n'avoient point de sang, seconde erreur que l'on combat ici, en montrant qu'encore que certains insectes n'ayent dans leurs veines & dans leurs arteres aucune liqueur rouge, ils ne laissent pas d'avoir un véritable sang, la couleur n'étant nullement ce qui constitue la nature du sang : après ces réfléxions on examine en particulier ce que c'est que ver, & on explique comment cette sorte d'insecte peut se produire en nous ; l'opinion de la plûpart des anciens étoit que les vers se produisoient de pourriture, sans aucune semence, Mr. Andry fait voir qu'ils se produisent dans la pourriture, & à l'occasion de la pourriture, mais par le moyen de germes formés dès la création du monde, & ensuite introduits successivement dans des œufs par le moyen de la génération. Ce sentiment est mis ici dans un grand jour, & ce principe posé, l'on fait voir que les œufs de vers, peuvent entrer dans notre corps & avec les alimens que nous prenons, & avec l'air que nous respirons, on prétend même que les vers qui se produisent dans les corps morts des animaux, y étoient déja en œufs dès le vivant de l'animal ; ce qu'on explique d'une maniere très-probable & très-sensible. Mr. Andry ne prétend pas que tous les insectes qui se produisent dans les animaux, y soient entrés avec l'air ou avec les alimens. Il croit que quelques-uns pourroient bien y être entrés avec l'humeur spermatique qui a servi à la génération de ces animaux : on peut voir là-dessus tout le chapitre second, lequel contient plusieurs remarques curieuses sur la génération des vers dans nos corps, & en particulier sur celle du ver nommé *Ruban*, à cause de sa figure plate & de sa longueur extraordinaire : l'Auteur dit, que comme on ne voit nulle part, soit dans la terre, soit dans l'eau, des vers si longs, pour croire que les germes en puissent être étrangers à l'homme, il y a lieu de conjecturer que ces germes ont été créés dans ceux de l'homme avec l'homme même, ainsi que l'on peut penser des germes des poux, qui ne se trouvent qu'à l'homme, & dont l'espéce seroit détruite si celle de l'homme venoit à manquer, en sorte que ce ver ne se produit peut-être en nous, que parce qu'il a déja son germe tout créé dans la matiere même qui produit l'homme, semblable à ces

plantes qui croissent sur d'autres de differente nature, & qu'on ne voit jamais venir ailleurs, comme le Gui, par exemple; car il y a bien de l'apparence qu'elles ont leur semence renfermée dans celle des arbres mêmes où elles s'engendrent. Lors donc que cet insecte trouve dans le fœtus une nourriture convenable, il parvient en peu de tems à une étenduë extraordinaire; aussi voit-on des enfans nouveaux nés en rendre d'extrêmement long : or il n'y a pas d'apparence qu'un insecte d'une telle grandeur puisse croître en aussi peu de tems qu'il le faut pour sortir si long du corps d'un enfant nouveau né, s'il n'y avoit été introduit dès le ventre de la mere; c'est le raisonnement d'Hipocrate dans le quatriéme livre des maladies, où il parle au long de ce ver, & ce raisonnement paroît fort conforme à la raison. On a vû des enfans très-jeunes en rendre qui avoient plus de quatre aulnes, & Wolpius dans ses observations cite l'exemple d'une petite fille à la mammelle, qui en rendit un de cette longueur. Mr. Andry dit qu'il n'est pas difficile de comprendre que ce ver se puisse engendrer dans le fœtus, si l'on fait réfléxion à l'abondante nourriture que l'enfant reçoit au ventre de sa mere puisqu'il s'y nourrit par le cordon umbilical, par la bouche & par les pores de la peau, en sorte qu'il est difficile qu'une nourriture si abondante ne soit sujette à se corrompre, pour peu que le fœtus manque des conditions nécessaires pour la digerer, il est vrai, ajoute-il, que l'enfant croissant dix mille fois plus vîte au ventre de la mere, qu'après qu'il est né, il ne lui faut pas moins que cette quantité de nourriture pour fournir à un accroissement si prompt; mais aussi, il faut que l'enfant la puisse digerer parfaitement, sans quoi le superflus de ce suc nourricier se tournant en corruption, peut donner lieu à la génération du ver dont il s'agit, & suffire ensuite pour le nourrir, quelque long qu'il devienne. Quand ce ver est une fois sorti du corps, il ne s'y en engendre plus de semblable, c'est ce qui a été remarqué par le sçavant Spigelius, dans son Traité du ver plat, & par tous les Médecins qui ont examiné avec soin la nature de cet insecte, dont notre Auteur considére plus exactement l'espéce dans le chapitre troisiéme, où il traite exprès des differentes espéces de vers qui s'engendrent dans le corps de l'homme. Les vers qui se produisent en nous, naissent ou dans les intestins, ou hors des intestins, Mr. Andry parle premierement des vers qui naissent hors des intestins, puis de ceux qui viennent dans les intestins, & comme les uns & les autres prennent quelque-

fois en vieillissant des figures differentes, il traite dans un troisiéme article des différens changemens de ces vers.

Les vers qui naissent hors des intestins se réduisent sous différentes classes, selon les lieux où ils naissent. Mr. Andry en compte de douze sortes, sçavoir, les encephales, les pulmonaires, les hépatiques, les spléniques, les cardiaires, les péricardiaires, les sanguins, les vésiculaires, les helcophages, les cutanés, les umbilicaux & les vénériens. Les encephales naissent dans la tête, où ils font sentir de si violentes douleurs, qu'ils causent quelquefois la fureur, ce qui les a fait nommer furieux par quelques Médecins, on les appelle encephales du nom qui en Grec signifie tête, il y en a de quatre sortes, les encephales proprement dits, qui viennent dans le cerveau; les rinaires, qui viennent dans le nez; les auriculaires, qui viennent dans les oreilles, & les dentaires qui viennent aux dents. Les encéphales proprement dits sont rares; mais il y a certaines maladies où ils régnent, & l'on a vû des fiévres pestilentielles ne venir que de là. M. Andry en cite un exemple qui est très-digne d'attention. C'est une fiévre contagieuse dont presque tout le monde mouroit, sans qu'on y pût apporter aucun reméde. Les Médecins s'aviserent enfin d'ouvrir le corps d'un malade que cette mortalité avoit enlevé, & ils lui trouverent dans la tête un petit ver vivant tout rouge, & fort court: ils essayerent divers remédes sur ce ver pour découvrir ce qui le pourroit tuer; tout fut inutile, excepté le vin de malvoisie, dans quoi on fit boüillir des raiforts; on n'en eut pas plûtôt jetté dessus, que le ver mourut. On éprouva ensuite le même reméde sur les autres malades, & on les sauva presque tous. Un malade que Mr. Andry traitoit, se plaignoit toujours d'un grand mal de tête sans que rien le pût guérir. La douleur devint si forte, qu'on jugea à propos de le trépaner; on lui trouva sur la dure-mere un petit ver fort court & tout rouge, ce ver étant ôté, le malade sentit du soulagement, & recouvra une santé parfaite, dont il joüit encore. Nous laissons plusieurs autres exemples semblables que M. Andry rapporte, & qu'il faut voir dans son Livre même. Il parle de toutes les autres especes de vers que nous venons de nommer, & il fait à ce sujet diverses remarques très-importantes que nous passons à regret. Nous ne sçaurions cependant nous empêcher de rapporter ce qu'il dit sur les vers du Péricarde. Ces vers nommés péricardiaires, se produisent dans le péricarde, c'est-à-dire, dans la capsule du cœur. Ils causent

quelquefois des convulsions extraordinaires, dont les accès durent peu, mais recommencent sans cesse. Ces convulsions sont accompagnées d'une pâleur effroyable de visage, d'un abbattement entier de tout le corps, de violentes douleurs d'estomac & de poitrine. Il se rencontre quelquefois de ces malades infortunés, témoin l'exemple suivant. Un Gentilhomme âgé d'environ quarante-ans, & peu réglé dans son vivre, commença à sentir des douleurs très-fortes dans l'estomac & dans les parties voisines; huit jours après, survinrent des mouvemens convulsifs extraordinaires, qui revenoient à chaque demi-quart-d'heure, & qui le prenoient tout à coup par tout le corps. Il devenoit alors extrêmement pâle, & étoit sans force; l'accès fini, le malade reprenoit ses forces, & se portoit aussi-bien qu'auparavant. Ces accès pendant huit jours retournerent si ponctuellement à chaque demi-quart-d'heure, tant du jour que de la nuit, qu'une pendule n'auroit pas été plus juste. Au bout des huit jours les mouvemens convulsifs ne revinrent que de deux heures en deux heures, & quelque-tems ensuite le malade fut tourmenté de douleurs de poitrine & d'estomac si violentes, qu'il disoit qu'il se sentoit déchirer le cœur & les entrailles comme par des chiens; ces douleurs, qui ne furent pas longues, finirent avec la vie du malade. Quand il fut mort on l'ouvrit, & on lui trouva dans le péricarde un ver vivant, long d'une palme, tout noir & velu, le cœur un peu livide, & toutes les autres parties dans leur état naturel. Cette observation a été communiquée à M. Andry par M. Baglivi Médecin de Rome. Notre Auteur ajoute que les vers du péricarde peuvent causer des morts subites, & il cite sur ce sujet l'exemple d'un Gentilhomme de Florence, qui s'entretenant un jour avec un Etranger dans le Palais du Grand Duc de Toscane, tomba mort tout d'un coup. Comme on craignit qu'il n'eût été empoisonné, on l'ouvrit, & on lui trouva dans la capsule du cœur un ver tout vivant.

Les vers des intestins sont de trois sortes, les ronds & longs, les ronds & courts, & les plats. Les ronds & longs, autrement appellés strongles, du mot Grec qui signifie rond & long, s'engendrent dans les intestins grêles, & pour l'ordinaire dans celui de ces intestins qu'on nomme le *duodenum*, c'est ce qui a été reconnu par l'ouverture de divers cadavres, & dequoi M. Andry remarque qu'il n'est pas difficile de trouver la raison, si l'on considére à quel amas d'humeurs cet intestin est sujet lorsqu'il ne fait pas bien ses fonctions. Les ronds & courts se produisent dans le

rectum, qui est le dernier des gros intestins, & s'appellent *ascarides*, d'un terme Grec qui signifie agile & remuant, parce que ces petits vers sont dans un mouvement continuel. Le ver plat se nourrit dans le pylore de l'estomac, ou dans les intestins grêles, & se nomme *Tania*, à cause qu'il ressemble à un ruban, ce mot signifiant en Grec toute sorte de cordon plat & long. M. Andry l'appelle aussi solitaire, parce qu'il est seul de son espece dans les corps où il se trouve. Ce ver est blanc, fort long, puisqu'il va à plusieurs aunes, & il a le corps tout articulé. M. Andry, qui conserve dans de l'eau-de-vie un grand nombre de ces vers, qu'il a fait sortir du corps de divers malades, remarque qu'il y en a deux especes différentes. Il décrit ces deux especes avec une grande exactitude ; c'est ce qu'on peut voir dans le Chapitre 3. article 2. l'endroit est digne de la curiosité des Naturalistes. Le Chapitre 4. qui concerne les effets des vers dans le corps de l'homme, est un des plus importans. L'Auteur y remarque que les vers ôtent quelquefois la parole, & rendent muet, surquoi il cite divers exemples, & celui entr'autres d'une fille de seize ans, devenuë muette depuis plusieurs jours, qu'il guérit en lui faisant rendre une quantité extraordinaire de vers. Les circonstances de la maladie de cette fille sont singulieres, on les peut voir, pag. 110. Les vers produisent un grand nombre d'autres effets, dont on trouve le détail, pag. 111, 112, & suivantes. Ce détail est accompagné d'observations curieuses & très-utiles, dont la connoissance peut beaucoup servir aux Médecins. Quelques Auteurs vont jusqu'à prétendre que toutes les maladies sont causées par les vers, ou que du moins elles en sont toujours accompagnées. M. Andry dit que c'est une erreur, & que comme cette erreur pourroit être dangereuse dans le traitement des maladies, il est important de bien marquer les signes, par lesquels on peut connoître quand il y a des vers dans le corps, & c'est au détail de ces signes qu'il employe le Chapitre 5. chapitre dont nous ne sçaurions trop recommander la lecture, aussi-bien que de ceux où l'Auteur enseigne 1°. par quels moyens on peut se garantir des vers, quels sont les prognostics qu'on peut tirer de la sortie de ces insectes, quels remédes il faut éviter, quels sont ceux qu'on doit pratiquer, & quelles précautions on doit apporter dans l'usage qu'on en fait. Nous ne sçaurions pousser plus loin cet Extrait, qui est déja assez étendu, & nous sommes contraints de passer sous silence plusieurs autres Chapitres, comme celui des vers spermatiques, celui où sont divers apho-

risines sur les vers, & enfin l'éclaircissement sur plusieurs endroits du Livre, aussi-bien que la Préface qui est à la tête de l'Ouvrage, & diverses Lettres qui le terminent.

F. SYLVII A BRANIA COMITIS, S. THEOLOGIÆ Doctoris in Academia Duacena, ibique Regii ac Ordinarii Professoris, & insignis Ecclesiæ S. Amati Canonici & Decani, eamque ob causam Universitatis Duacenæ Vice-Cancellarii, Commentarii in totam primam partem S. Thomæ Aquinatis Doctoris Angelici & Communis: Commentarii in totam primam secundæ: in totam secundam secundæ: & in tertiam partem. Editio novissima. C'est-à-dire, *Commentaires de Sylvius sur toute la Somme de S. Thomas*. A Anvers, & se vendent à Paris, chez Pierre-Augustin le Mercier, ruë saint Jacques: Simon Langlois, ruë saint Etienne des Grès: Jacques Josse, ruë saint Jacques: Pierre-François-Emeri, Quai des Augustins: Jacques Quillau: ruë Galande. Loüis-Anne Sevestre, sur le Pont S. Michel: & Jacques Vincent, ruë saint Severin. 1714. 4. vol in-fol. I. vol. pag. 626. II. vol. pag 812. III. vol. pag. 949. IV. vol. pag. 816. sans compter les Tables.

BRaine-le-Comte, patrie de François Du Bois, connu parmi les Théologiens sous le nom de *Sylvius*, est une Bourgade située entre Bruxelles & Mons. Il vint au monde l'an 1581. Son pere Guillaume Du Bois & sa mere Marguerite de Compere, eurent beaucoup de soin de son éducation. Il étudia la Philosophie à Louvain, dans le College du Porc. Appellé ensuite à Douai, il remplit une Chaire Royale de Philosophie pendant plusieurs années. Le Pere D'Elbecque Dominiquain, Auteur de l'abrégé de la vie de Sylvius, d'où nous tirons cet Extrait, ne dit point que Sylvius ait étudié en Théologie. Il observe seulement que la Faculté de Doüai se hâta de le faire passer de sa Chaire de Philosophie, à une Chaire de Théologie, qu'il occupa par emprunt, & en attendant qu'il y en eut une autre de vacante. Son attente ne fut pas longue; il eut bientôt une Chaire en propre, & il enseigna la Théologie avec un si grand succès, dit le Pere D'Elbecque, qu'il s'attira l'admiration de tout le monde. Il fut fait supérieur du Seminaire des Evêques de la Province de Cambrai, & Chanoine en 1618. Doyen, & Vice-Chancelier de l'Université en 1622. Le détail qu'on nous

donne de sa maniere de passer la journée, nous montre un homme austerement appliqué à satisfaire à ses obligations. Rien de plus édifiant que la protestation, qu'il faisoit tous les jours avant de commencer ses leçons publiques, & qu'il a eu soin de joindre à tous ses Ouvrages : La voici : » Je proteste aujourd'hui que je veux vivre & mourir dans la Foy de la sainte Eglise Romaine, & uni avec elle; que je desire que toutes mes actions & mes études ayent pour fin la gloire de Dieu, l'utilité de l'Eglise, mon salut, & le salut du prochain ; & que je n'entendrai, ni n'expliquerai jamais l'Ecriture sainte, que suivant le consentement unanime des saints Peres. Tout ce que je dirai aussi, tout ce que j'écrirai, tout ce que j'enseignerai, en quelque lieu, ou en quelque temps que ce soit, soit par rapport à la Somme Théologique de S. Thomas, soit dans les disputes, soit dans les leçons, ou dans les autres exercices : je ne le dirai, ne l'écrirai, ne l'enseignerai, que conformément au même consentement unanime des saints Peres. Que si par fragilité, il m'arrive de parler, d'écrire, ou d'enseigner autrement, je tiens dès à present ce discours-là pour nul; ainsi Dieu me soit en aide. Que la grace du saint esprit éclaire nos sens & nos cœurs. Seigneur Dieu conservez cette volonté. « Il pratiquoit de grandes mortifications, & l'usage du cilice & de la discipline ne lui étoit pas inconnu. Il refutoit sans aigreur ceux qui n'étoient pas de son sentiment ; & il faisoit gloire de suivre exactement les décisions de saint Thomas & de son Ecole. Il mourut le 17. de Février de l'an 1649. le Pere D'Elbecque rapporte de lui un miracle qu'il dit avoir appris de personnes dignes de foi, & entre autres de M. De la Verdure, Docteur de Douai, successeur de Sylvius, & zelé comme lui pour la Doctrine Thomistique. Une Demoiselle qui ménoit un vie très-dereglée, avoit donné au Démon un billet qu'elle avoit signé de son propre sang. Le Pere D'Elbecque ne remarque pas ce que contenoit ce billet ; selon toutes les apparences c'étoit un engagement. Il ne marque pas non plus si la Demoiselle se repentit, si elle eut recours à Sylvius, ou si ce Docteur apprit d'ailleurs la fâcheuse situation où elle se trouvoit, mais ce qu'il assure sur le témoignage de M. De la Verdure, est que le Diable fut contraint de remettre le billet en presence de tout le monde entre les mains de Sylvius dans le temps qu'il disoit la Messe.

A la tête du premier volume qui renferme ses Commentaires sur la premiere partie de la Somme de saint Thomas, il a mis une courte Préface faite à la loüange de ce saint Docteur, & où il marque que cet Ouvrage avoit paru pour la premiere fois en 1630. La date de la seconde Edition est 1641. Une autre Préface qui accompagnoit cette seconde Edition, & qu'on a répétée ici, sert à rendre raison de la difference qu'on appercevoit entre les Manuscrits dictez par Sylvius, & son Ouvrage imprimé, sur-tout au sujet de la maniere dont Dieu opere avec les causes secondes, & de l'efficacité de la grace. Sylvius dit que si son Ouvrage imprimé contient sur cet article moins de choses que les cahiers de ses Disciples, on ne doit l'attribuer qu'à son respect pour les ordres du saint Siége. Etant sur le point de mettre ses Commentaires sous la Presse, il consulta le Nonce qui residoit à Bruxelles; & le Nonce ayant de son côté consulté le Pape; il fut enjoint à Sylvius d'envoyer à Rome au moins ce qu'il enseignoit par rapport aux questions suivantes : Si on doit admettre la science moyenne : Si toute volonté de Dieu s'accomplit : Si tout a été prédéterminé de toute éternité : Si la prédestination suit la prévision des merites : De quelle maniere Dieu opere avec les Créatures & en quel sens sa grace est efficace. Le Docteur fit donc un recueil de ce qui concernoit ces matieres. Ce recueil porté à Rome y fut soigneusement examiné par la Congrégation du saint Office, qui après avoir fait attendre long-temps sa décision, se contenta enfin de déclarer qu'elle souhaitoit que Sylvius pour le bien de la paix, supprimât la partie de son Livre qui regardoit l'action de Dieu, & l'efficacité de la grace. Il obeït; & considerant le reste de l'Ouvrage comme approuvé, il remit à leur place dans son Edition, les articles où il traitoit de la science de Dieu, de sa volonté, de sa Providence, & de la Prédestination. L'endroit d'où il a ôté ce qu'il avoit enseigné dans sa Classe touchant l'opération divine & l'efficacité de la grace, est bien marqué Quest. 105. à la fin du cinquiéme article. » Il falloit, dit-il, traiter ici de la maniere dont Dieu agit avec les causes secondes; & montrer que » sans causer aucun préjudice à la liberté, Dieu agit efficacement sur la cause (seconde) la meut & la détermine réellement; mais nous gardons le silence là-dessus pour les raisons » qui ont été expliquées dans la Préface. Le Lecteur pourra avoir » recours au petit Livre que nous avons publié ici à Douai en » 1609. dont le sujet est la *Motion du premier Moteur*. » A l'égard des

des articles qu'il s'eſt cru permis de conſerver, on les peut voir tout au long dans ce volume aux endroits indiquez dans la Préface; & ils ne ſont pas difficiles à reconnoître. Tel eſt, par exemple, l'article 6. de la Queſtion 19. où il s'agit de la volonté de Dieu. Il demande dans cet article, ſi la volonté de Dieu s'accomplit toujours; & il s'applique à éclaircir cette matiere par trois recherches. 1°. Dieu veut-il d'une volonté abſoluë que tous les hommes ſoient ſauvez? 2°. La volonté antecedente de ſauver tous les hommes, de quelle maniere eſt-elle en Dieu? 3°. En quel ſens eſt-il dit dans la 2. Ep. à Tim. que Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez? Sur la premiere demande, il eſt pour la négative. Sur la ſeconde, il dit que la volonté antecedente de ſauver tous les hommes eſt en Dieu métaphoriquement, comme la colere, le repentir, &c. Mais il ne donne pas cette opinion comme certaine; elle eſt ſeulement, ſelon lui, plus probable que l'opinion opposée. Sur la troiſiéme demande, il allegue ſept explications du paſſage cité, leſquelles il regarde comme probables. Il prefere néanmoins hautement la ſeptiéme aux ſix autres, & cette explication eſt, que l'Apôtre en aſſurant que *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez*, prétend dire ſeulement que *Dieu nous fait déſirer que tous les hommes ſoient ſauvez*. Reſte à ſçavoir, ſi Dieu nous donne ce déſir ſans l'avoir lui-même; & ſur quel conſentement des ſaints Peres eſt fondée cette interprétation de Sylvius.

L'explication de la premiere partie de la ſeconde de ſaint Thomas, qui eſt contenuë dans le ſecond volume, n'a paru que la derniere de toutes; les cauſes qu'en apporte l'Auteur ſont l'importance des matieres, ſes occupations, & ſes infirmitez. Dans le troiſiéme volume qui renferme les Commentaires ſur la ſeconde Seconde, l'Auteur ſuit l'ordre de ſaint Thomas, même dans les matieres compriſes ſous le titre *de Jure & Juſtitia*. Il étoit perſuadé qu'on ne doit pas abandonner la méthode de celui dont on ſe glorifie de ſuivre la doctrine. Il n'oublie pas dans ce volume de donner de nouvelles aſſurances de ſa ſoumiſſion ſincere *au jugement de la ſainte Egliſe Romaine, & de ſon Chef viſible*.

L'explication de la troiſiéme partie, qui ſe trouve dans le quatriéme volume, eſt ſuivie du *Supplément*, où l'on traite de la Contrition, de la Confeſſion, de la Satisfaction, des Miniſtres & de leur pouvoir, des Indulgences, de l'Extrême-Onction, de l'Ordre, du Mariage, des Suffrages pour les morts, de la

Resurrection & du Jugement dernier, du Bonheur éternel, de la Damnation & du Purgatoire. On demande combien de temps chaque ame demeure en Purgatoire ; c'est la question qui termine tout cet Ouvrage. Les Auteurs de la Réponse disent, qu'ils n'en sçavent rien ; & en même temps ils refutent un célébre Théologien, qui prétend qu'aucune ame ne demeure dix ans en Purgatoire. Que les souffrances de certaines ames soient bien plus longues, ces Auteurs le prouvent par plusieurs raisons. La premiere est que l'Eglise prie pour des personnes qui sont mortes depuis plus de mille ans : On fait, par exemple, à Tournai tous les ans le 28. de Mars un Service pour le repos de l'ame du Roi Chilperic. 2°. S. Augustin, liv. 9. de ses Confessions, prie pour sa mere qui étoit morte depuis trente ans ; il la recommande même aux prieres de ceux qui liront son livre. 3°. On sçait par revelation que quelques ames ne seront délivrées qu'au jour du Jugement. 4°. Selon saint Pierre, J. C. trouva dans le Purgatoire les ames des Penitens qui avoient peri dans les eaux du Deluge. Nous ne dirons rien de ces raisons, sinon que nous les avons fidellement rapportées.

REMARQUES CRITIQUES SUR LE LIVRE DE *M. Lestocq, Chanoine & Théologal d'Amiens, qui a pour titre:* Justification de la Translation de saint Firmin Confesseur. 1714. in-12. pag. 99.

DAns les Journaux de 1698. & 1712. on a rendu compte de plusieurs Ouvrages au sujet de la dispute qu'ont euë les Chanoines de la Cathédrale d'Amiens, & les Chanoines Reguliers de saint Acheul, touchant le corps de saint Firmin le Confesseur. Les derniers prétendent qu'entre cinq tombeaux qui furent découverts en 1697. sous l'Autel de S. Acheul, ancienne Cathédrale de la Ville, il y en a un plein d'ossemens sur lequel on lit: *Firminus Episcopus requiescit*, & que ce Firmin est le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens. Ils ajoûtent, sur la foi du Serrurier qui a ouvert la Châsse de la Cathédrale, où l'on prétend conserver les reliques de saint Firmin, qu'elle n'étoit remplie que de barres de fer. Les Chanoines d'Amiens, fondez sur l'autorité de la vie de saint Salve, & sur la tradition de leur Eglise, soutiennent que le corps de saint Firmin le Confesseur a été transféré de saint Acheul dans leur Cathédrale ; que la Châsse contient l'original du procès verbal de translation, dont le

produisent la copie, & que les barres de fer sont une histoire imaginée à plaisir par un Serrurier devant lequel la Châsse n'a point été ouverte. Cette dispute a produit une Lettre à un Curieux, condamnée par feu M. l'Evêque d'Amiens, une Dissertation de M. Thiers contre la condamnation de la Lettre en 1699. une Dissertation de M. Lestocq pour répondre à celle de M. Thiers en 1711. une réplique sous le titre de *l'Ombre de M. Thiers*, une justification de M. Lestocq, enfin les Remarques critiques dont nous allons parler.

L'Auteur de ces Remarques prétend que la tradition de l'Eglise d'Amiens n'est justifiée dans les écrits de M. Lestocq que par la vie de saint Salve, & par une légende équivoque du Breviaire de saint Quentin en Vermandois. A l'égard de la vie de saint Salve, c'est, nous dit-il, une piéce sur laquelle on ne peut point faire de fond: Voici les preuves qu'il en rapporte. S. Salve, à qui on attribuë la translation de saint Firmin, a succedé, suivant les Notices d'Amiens, à saint Honoré, vers la fin du sixiéme siécle. Il est parlé de Berchund un de ses successeurs, dans un Acte de 623. & de Berthofrede dans le Concile de Châlons en 644. Or la vie de saint Salve n'a été écrite que plus de cinq siécles après la mort de cet Evêque. Car l'Auteur dit que son corps a été transferé après une longue suite d'années à Montreüil. Cependant il n'est parlé de Montreüil dans l'Histoire, que sous le régne de Philippe I. qui y relegua la Reine Bertrade, après l'avoir répudiée sur la fin du onziéme siécle. Il y a eu plusieurs endroits ajoûtez à la vie de saint Salve, il y en a deux dont on ne doute plus. C'est la résurrection de saint Salve d'Albi, qu'on connoît sous le nom de saint Salvi, & l'irruption de Mummolus dans une ville voisine de l'Espagne, qui sont attribuées à saint Salve d'Amiens & à sa ville. Dans la vie de saint Salve, donnée par le P. Ménard & par Duchesne, il n'est point parlé de la translation de saint Firmin. Bollandus, qui la rapporte sur les Manuscrits d'Anvers & de saint Omer, avertit qu'il n'en est rien dit dans son Manuscrit de Montreüil. Le Pere le Cointe dit que l'Auteur de la vie de saint Salve a écrit long-tems après ce saint Evêque, que de là viennent les erreurs dont elle est remplie. M. Baillet la traite de piéce mal concertée & suspecte de supposition. Dom Thierri Ruinart l'appelle une rapsodie & un amas confus de morceaux d'Histoire mal assortis. L'ancien Breviaire d'Amiens, qui est cité par M. Lestocq, & qui est du treiziéme siécle, ne parle ni de saint Salve, ni de la translation de

S. Firmin : par conséquent la vie de ce Saint inserée depuis dans le Breviaire, n'étoit point alors connuë. Les Lectionnaires posterieurs de l'Eglise d'Amiens, parlent de la translation de S. Firmin le Confesseur. » Mais doit-on les croire sur un si foible & léger » témoignage que la vie de saint Salve ?

Pour ce qui est du Légendaire de saint Quentin en Vermandois, entre les reliques données à l'Eglise de saint Quentin par Orger Evêque d'Amiens dans le neuviéme siécle, il met des reliques de saint Firmin, mais il ne dit pas quel étoit ce saint Firmin ; ce pourroit être le Martyr, ou l'Abbé dont parle Baronius. Ces reliques auroient pû être tirées du tombeau du Confesseur ; enfin le Légendaire n'est appuyé d'aucune ancienne autorité.

Sur la fin de sa Dissertation notre Critique prétend faire voir qu'il n'est pas vrai-semblable qu'on ait inhumé une autre personne dans le tombeau d'où on auroit tiré le corps de saint Firmin, comme le vouloit faire entendre M. de Lestocq. Enfin il conclut qu'une ligne inserée dans une vie aussi apocryphe que celle de saint Salve, & un mot équivoque d'une Légende d'un Breviaire, ne sont pas capables de soutenir la Châsse de saint Firmin : Châsse, ajoute-t-il, dont les raisons qu'on a de la croire vuide, deviennent invincibles par le refus qu'on a fait de l'ouvrir.

DISPENSATORIUM REGIUM ET ELECTORALE, Borusso-Brandenburgicum, juxtà quod in Provinciis Regiis & Electoralibus, medicamenta officinis familiaria dispensanda & præparanda, auspiciis Sacræ Regiæ Majestatis Prussiæ, &c. Collegii Medici Regii curâ & operâ iterato editum revisum, emendatum & auctum. Cum gratia & privilegio. Berolini, sumptibus Joannis Andreæ Rudigeri, Bibliopolæ. 1713. C'est-à-dire : *Dispensaire Royal & Electoral, dans lequel on trouve la maniere de préparer les différens médicamens qui sont d'usage dans les Provinces de Prusse & de Brandebourg*. A Berlin, aux dépens de Jean-André Rudiger. 1713. vol. in-fol. pag. 248.

CEtte Pharmacopée est la même qui parut en 1698. sous le titre de *Dispensatorium Brandeburgicum*. Mais l'Edition qu'on en donne ici est beaucoup plus correcte, tant pour ce qui concerne l'impression, qui est purgée de quantité de fautes, que pour ce qui regarde les médicamens, qui sont recueillis avec plus de soin. On y en a même ajoûté, selon ce qu'on nous dit

dans la Préface, un grand nombre qui ne se trouvent point dans les autres Editions. On n'a point suivi d'autre ordre dans ce Dispensaire, que l'ordre alphabétique, & c'est en effet le plus commode qu'on puisse suivre dans ces sortes d'Ouvrages, qui ne sont, à proprement parler, que des Dictionnaires de Pharmacie. A la tête du volume sont divers réglemens qui ont été faits pour les Médecins, pour les Chirurgiens, & pour les Apoticaires de Brandebourg & des Provinces qui en dépendent : ces réglemens tendent à établir le bon ordre qui doit régner dans ces trois professions, & à tenir les Chirurgiens, les Sages-Femmes & les Apoticaires, dans la soumission où ils doivent être à l'égard des Médecins. On y fixe même le prix que les Chirurgiens peuvent exiger pour les différentes opérations de leur art. Le volume se termine par une taxe de toutes les compositions & de toutes les préparations dont il est parlé dans le Dispensaire. Cette taxe a été faite par l'ordre du Roi de Prusse, pour empêcher les Apoticaires de survendre leurs drogues.

XLVI. JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundi 24. Decembre M. DCCXIV.

LE SPECTATEUR, OU LE SOCRATE MODERNE,

Où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce siécle. Traduit de l'Anglois. A Amsterdam, chez David Mortier Libraire 1714. in-12. pag. 456.

NOus ne garderons point dans ce second Extrait du Spectateur la méthode que nous avons suivie dans le premier. Le nombre des discours étant trop grand pour en parler de suite, on trouvera bon que nous prenions çà & là de quoi instruire ou amuser nos Lecteurs.

Le quinziéme Discours renferme quelques réfléxions sur l'impudence. Le Spectateur a fort à cœur la correction de ce vice, qui lui paroît plus de son ressort que les autres, parce qu'on y employe presque toujours les yeux. Il y est encore excité par une Dame qui lui écrit qu'un *Badaut* par l'impudence de ses yeux distrait une assemblée de dévotes qui assistent à l'Office divin dans une certaine Eglise : » Cet Animal, dit-elle, est plus haut

» de toute la tête qu'aucune des personnes qui s'y rendent, &
» malgré cela il se tient debout sur une espéce de tabouret pour
» mieux s'exposer à la vûë de tout le monde, & dominer sur
» toute l'assemblée : Les ames les plus dévotes en sont fort cho-
» quées, & contraintes la plûpart de rougir de honte, ou mê-
» me de dépit ; il nous est impossible d'être attentives aux prie-
» res ou au Sermon. » Selon l'Auteur, rien n'aggrave plus une offense, que de la commettre dans un lieu dont la sainteté est un azile pour le criminel qui le profane. » Si je n'apprens, d'ici
» en huit jours, dit-il, que cet effronté se tient à l'Eglise sur ses
» pieds, sans avoir recours à un tabouret, je lui déclare que
» mon ami Guillaume Prosper en aura un autre vis-à-vis du sien,
» & qu'il le regardera fixement entre les deux yeux, pour l'em-
» pêcher d'interrompre les Dames. Ce n'est pas tout, j'ai dirigé
» cet ami suivant les régles les plus exactes de l'Optique, afin
» qu'il se place d'une telle maniere qu'il puisse toujours rencon-
» trer les yeux de son antagoniste, quelque part qu'il les tourne.
» L'Auteur fait ensuite quelques observations sur les différens caracteres d'impudence qui conviennent aux trois Nations qui composent le Royaume de la Grande-Bretagne. » L'impudence
» d'un *Anglois* est fiere & chagrine ; celle d'un *Ecossois* est intrai-
» table & avide ; celle d'un *Irlandoïs* est ridicule & flateuse : Sur
» le pied où sont aujourd'hui les choses, l'effronté *Anglois* se
» conduit en maître orgueilleux, l'*Ecossois* en hôte mal reçû, &
» l'*Irlandois* en étranger qui sçait qu'il n'est pas vû de bon œil.
» L'impudence d'un *Breton* du Midi ou du Nord n'a presque ja-
» mais rien de divertissant ; mais celle d'un Irlandois est toujours
» grotesque. La véritable effronterie est la suite naturelle de l'i-
» gnorance, quoi qu'elle ne s'apperçoive pas de son origine. Du
» reste, les plus heureux effrontez qu'il y ait aujourd'hui en ville,
» sont tous *Irlandois*, qui ont d'ordinaire la taille plus avantageuse
» que les autres, comme celui dont la lettre fait mention, &
» qui lorgnent les plus riches Dames.

Dans le vingt-troisiéme Discours, après avoir trouvé mauvais qu'à l'Opera la Musique Italienne prédomine à l'Angloise jusqu'à l'engloutir, il remarque qu'on n'est point tombé en France dans le même deffaut ; mais sa remarque n'est pas un pur éloge. » Lully, dit-il, se conduit là-dessus en homme de bon
» sens. Il trouva la Musique Françoise très-défectueuse, & sou-
» vent même barbare : avec tout cela, instruit de l'humeur de
» la Nation, du génie de leur langue, & des mauvais tons auf

» quels leurs oreilles étoient accoûtumées, il ne prétendit pas
» extirper la Musique Françoise, & mettre l'Italienne à sa place;
» mais il s'attacha uniquement à la cultiver, à la polir, & à l'or-
» ner d'un nombre infini de graces & de modulations qu'il em-
» prunta de la derniere. La Musique Françoise est devenuë ainsi
» parfaite en son genre; & lorsque vous dites qu'elle n'est pas
» si bonne que l'Italienne, cela ne signifie autre chose, si ce n'est
» qu'elle ne vous plaît pas tant, car à peine y a-t-il un seul Fran-
» çois qui ne s'étonnât de vous entendre préférer celle-ci à l'au-
» tre. Il est certain que la Musique des François s'accorde fort
» juste avec leur prononciation & leur accent. On peut dire
» même que leurs Opera favorisent beaucoup l'humeur enjoüée
» & badine de cette Nation. Le chœur qui revient à diverses
» reprises sur la scene, donne de fréquentes occasions au Par-
» tere de joindre leurs voix à celles du Théâtre. Cette envie de
» chanter de concert avec les Acteurs est si dominante en Fran-
» ce, que dans une chanson connuë, j'ai vû quelquefois le Mu-
» sicien de la scene joüer à peu près le même personnage que le
» Chantre d'une de nos Paroisses, qui ne sert qu'à entonner le
» Pseaume, & dont la voix est ensuite absorbée par celle de tout
» l'auditoire. Tous les Acteurs qui viennent sur le Théâtre sont
» autant de Damoiseaux. Les Reines & les Héroïnes y sont si
» fardées, que leur teint paroît aussi frais que celui de nos jeu-
» nes Laitieres. Les Bergers y sont tout couverts de broderie,
» & s'acquittent mieux de leur devoir dans un Bal, que nos Maî-
» tres de danse. J'ai vû deux Fleuves chaussez en bas rouges, &
» Alphée au lieu d'avoir la tête couverte de joncs, conter fleu-
» rette avec une belle perruque blonde, & un plumet sur l'oreil-
» le; mais chanter d'ailleurs d'une voix si tremblante, que j'au-
» rois mieux aimé entendre le murmure d'un petit ruisseau.....
» Le dernier Opera que je vis chez cette Nation enjoüée, étoit
» l'*Enlevement de Proserpine*, où Pluton, pour se rendre plus
» agréable, s'équippe à la Françoise, & amene Ascalaphus avec
» lui en qualité de son Valet de chambre. C'est ce que nous
» appellerions une folie & une impertinence, & que les Fran-
» çois regardent comme enjoué & poli. «

Le Spectateur dans son vingt-huitiéme Discours raille l'Affectation. Une visite où il se trouva lui fournit l'occasion d'observer qu'une grande beauté dans une femme se convertit en laideur, & que beaucoup d'esprit dans un homme le rend ridicule, par la seule force de l'affectation. La belle Dame avoit cer-

tains agrémens qui lui tenoient au cœur, & qu'elle tâchoit de produire avec avantage dans tous ses regards, dans chaque mot qu'elle prononçoit, & dans toutes ses manieres. Le Gentilhomme n'étoit pas moins actif à rendre justice à ses beaux talens; il mettoit son imagination à la torture, pour inventer quelque chose de nouveau, & briller auprès de la Dame, pendant que celle-ci se donnoit mille contorsions pour l'engager. Lorsqu'elle rioit, ses lévres s'éloignoient l'une de l'autre plus que de coûtume, afin qu'on vit mieux la blancheur des dents: son éventail lui servoit à montrer un objet à quelque distance d'elle, afin que l'extension de son bras en découvrit la rondeur; ensuite elle avoua sa méprise à l'égard de ce même objet, elle fit quelque pas en arriere, sourit de sa bévûë, & se trouva si déconcertée, qu'il lui fallut rajuster son fichû, exposer son beau sein aux yeux de toute la Compagnie, & se donner de nouveaux airs & de nouvelles graces. Pendant qu'elle s'amusoit à tout ce petit manége, le galant avoit le loisir de lui préparer des douceurs, de lui dire quelque chose d'agréable, & de flatter son orgueil par des observations désobligeantes sur l'une ou l'autre Dame de sa Compagnie. » De si malheureux effets de » l'envie qu'on a de plaire, ajoûte le Spectateur, me porterent » naturellement à examiner cet étrange tour d'esprit qui répand » un ridicule presque universel sur la conduite de la plûpart des » gens que nous voyons. »

Le vingt-neuviéme Discours roule sur le fard des Dames. Il y a long-tems que le Spectateur a distingué par les noms de *Bretonnes* & de *Pictes*, les Angloises qui conservent leur visage naturel, de celles qui n'en ont que d'emprunt. Il observe que les *Bretonnes* ont l'air vif, & animé; & que les *Pictes* l'ont morne & sans action, quelque beauté qu'elles ayent d'ailleurs. » Les » muscles d'un visage naturel s'enflent quelquefois à l'approche » d'une douce passion, ou d'une surprise subite, & se couvrent » d'un agréable vermeil, suivant que les objets qui se présentent » aux yeux, ou que les idées qui s'offrent à l'esprit, frappent » l'imagination. Mais les *Pictes* regardent tout du même œil, soit » que la joye, ou que la tristesse les occupe; la même insensibi» lité paroît toujours dans leurs manieres. Quoi qu'elles se don» nent beaucoup de soins pour s'attirer des Amans, elles sont » obligées de les faire tenir à quelque distance; un soupir d'un » amant langoureux pourroit dissoudre quelqu'un de leurs traits; » un baiser dérobé par un autre plus hardi, pourroit transferer le

teint

» teint de la Maitresse sur le visage de l'admirateur. Il est diffi-
» cile de parler de ces Beautez artificielles ; sans en dire quel-
» que chose de peu obligeant, &c. « Ce sont, selon le Spectateur, *des Visages qui ont été en public depuis bien des années, sans y avoir jamais paru ;* & il demande assez plaisamment, si ce ne seroit pas un joli divertissement de voir à la Comédie un nombre infini de Dames qui y seroient *incognitò* avec *leur visage naturel ?* Dans le trente-deuxiéme Discours, l'Auteur blâme l'horrible cruauté des Tragédies Angloises, sans pourtant vouloir trop avoüer que les Poëtes François ayent choisi un juste milieu dans leurs Piéces. Il ne néglige rien pour corriger ses Compatriotes. Il leur représente que de se plaire à voir des hommes poignardez, mis à la torture, ou empoisonnez, est sans contredit la marque d'un tempérament cruel & farouche ; que comme tout cela est souvent représenté sous les yeux des Anglois, les Critiques François en prennent occasion de les dépeindre comme un Peuple sanguinaire ; & qu'à la verité il est fort étrange de voir le Théâtre Anglois jonché de cadavres à la fin d'une Tragédie, & de trouver dans la garderobe des Acteurs, nombre de dagues, de poignards, de rouës, de tasses pour administrer le poison, avec quantité d'autres instrumens de la mort.

Les Dames qui se livrent à l'*Esprit de parti*, font le principal sujet du quarante-quatriéme Discours. Voici quelques traits de ce Discours. » Les femmes paroissent destinées à moderer la
» ferocité des hommes, & à leur inspirer la compassion & la
» tendresse, non à les aigrir, ni à leur enflammer l'esprit de ces
» passions qui ne s'y élevent que trop d'elles-mêmes. Lorsque
» j'ai vû quelquefois une jolie bouche prononcer des calomnies
» & des invectives, que n'aurois-je pas donné pour la retenir ?
» Quel chagrin n'ai-je pas essuyé de voir quelques-uns des plus
» beaux visages du monde, pâlir & trembler, parce qu'ils étoient
» animez de cette rage de Parti ?... Rien de si pernicieux au vi-
» sage que le zele de Parti. Il donne un regard malin aux yeux,
» & une mine refrognée, outre qu'il grossit beaucoup les traits, &
» qu'il échauffe plus que de l'eau de vie. J'ai vû le visage d'u-
» ne Dame se couvrir de boutons lorsqu'elle parloit contre un
» grand Seigneur, qu'elle ne connoissoit pas même de vûë ; & il
» est certain qu'une femme qui épouse les interêts d'un Parti,
» ne conserve jamais sa beauté une année de suite. Je prie donc
» toutes les jeunes personnes, de renoncer à toutes ces vaines
» disputes : mais je laisse d'ailleurs une pleine liberté à toutes

» les vieilles de s'échauffer là-dessus tant qu'il leur plaira, &c. »
Il parle à la fin de ce Discours, d'une Dame prevenuë en faveur d'un Docteur chef de parti. Etant chez elle avec un de ses amis (M. Honeycomb) il vit presque dans tous les coins de la chambre une estampe qui représentoit ce Docteur en grand, ou en petit. Sur la tabatiere de la Dame étoit peint le vénérable Docteur. La même figure parut aussi sur son mouchoir. Elle demanda à M. Honeycomb *s'il étoit ami du Docteur, ou non*? Lui sans répondre à cela, lui soûrit d'un air gracieux, & l'avertit en même temps qu'une de ses mouches alloit tomber. Elle ne manqua pas de l'affermir d'abord; & devenuë tout d'un coup plus serieuse : Eh bien, s'écria-t-elle, je gage que vous & votre ami qui est là taciturne, êtes contre le Docteur dans le fond de l'ame? Je m'en étois bien apperçûë à son silence morne. Elle ouvrit ensuite son éventail, où ils virent paroître de nouveau la figure du Docteur placé d'un air fort grave entre les bâtons. En un mot le Docteur s'étoit emparé de ses pensées, de son discours, & de presque tous ses meubles.

ELOGE HISTORIQUE DU ROI SUR LA CONCLUSION *sion de la Paix générale. Par M. l'Abbé de Belle-Garde.* A Paris, chez Jacques Colombat. 1714. vol. in-12. p. 450.

CEt Eloge historique du Roi par rapport à la Paix générale qui vient d'être concluë, commence à l'année 1688. L'Auteur remarque que depuis ce temps-là toute l'Europe gemissoit sous le poids d'une guerre formidable, dont les semences avoient été jettées à Ausbourg deux années auparavant. A cette occasion il s'étend sur la ligue d'Ausbourg, & fait voir que les derniers efforts de cette ligue si bien cimentée & si terrible, n'ont servi qu'à faire éclater la puissance, le bonheur, & la sagesse de Loüis le Grand.

Notre Auteur, après plusieurs détails sur ce sujet, fait une revûë générale des principaux événemens de la vie du Roi. Il parle de la Bataille de Lens, où la meilleure Infanterie Espagnole, qui avoit été jusqu'alors si redoutable, & qui s'étoit tant de fois signalée dans la guerre de Hollande, fut taillée en pieces. Il parle de la Paix qui dans la même année fut concluë à Munster entre la France, l'Allemagne & la Suéde, & rapporte un grands nombre d'autres faits remarquables, qui, pour nous servir des termes de M. l'Abbé de Belle-Garde, prouvent tous combien le *Ciel s'interesse à la gloire du Roi.* Il fait ensuite un détail

exact des articles qui ont été arrêtez par la Paix générale, & il conclud *Que toutes les vertus que le Roi possede, Morales, Civiles, Politiques, Chrétiennes, ont paru avec éclat dans la conclusion des Traitez qui donnent à l'Europe cette Paix tant souhaitée.*

LA MEDECINE ET LA CHIRURGIE DES PAUVRES, *qui contiennent des remedes choisis, faciles à preparer, & sans dépense, pour la plûpart des maladies internes & externes qui attaquent le corps humain. Par* *** A Paris, chez Laurent Leconte, Quay des Augustins. 1714. vol. in-12. p. 557.

LE dessein qu'on se propose dans cet Ouvrage est tout de charité, on n'y a d'autre but que de fournir aux pauvres & sur-tout à ceux de la campagne, des moyens sûrs & aisez de se soulager dans leurs infirmitez. L'Ouvrage est divisé en deux parties: la premiere renferme les remedes propres aux maladies internes; & la seconde, ceux qui sont du ressort de la Chirurgie. Dans la premiere on ne suit d'autre ordre que celui des parties du corps humain. On enseigne d'abord les remedes propres aux maladies qui attaquent la tête, puis on vient à ceux qui guerissent les maladies de la poitrine, du cœur, de l'estomac du foye, de la rate, &c. Et comme il y a des indispositions qui ne sont pas plus d'une partie que d'une autre, l'Auteur en fait un article à part, qui est celui des fiévres.

Quant à la seconde partie qui concerne la Chirurgie, elle commence par les fluxions qui attaquent les bras & les jambes, puis on vient aux tumeurs, aux playes, aux ulceres, & on finit par les maladies de la peau. Les remedes que l'Auteur rapporte sont tirez des meilleurs Auteurs, tant anciens que modernes.

XLVII. JOURNAL DES SÇAVANS,

DU LUNDI 31. DECEMBRE M. DCCXIV.

HISTOIRE DU DROIT HEREDITAIRE DE LA *Couronne de la Grande Bretagne, écrite en faveur du Prince de Galles, refutée par des remarques, traduit de l'Anglois.* A la Haye, chez Pierre Husson Marchand Libraire sur la Caperbrug. 1714. in-8°. p. 260. pour la premiere partie de l'Histoire, p. 138. pour la seconde partie, p. 88. pour les remarques.

CEt Ouvrage est composé de deux parties. La premiere est une analyse de l'histoire du droit héréditaire de la Couronne de la Grande Bretagne, où l'on fait voir que le Royaume d'Angleterre est héréditaire & successif, contre ce qui avoir été avancé par M. Hidgen & par quelques autres Auteurs. Cette Histoire avoit été composée, à ce qu'on prétend, par plusieurs particuliers qui n'avoient pas prêté le serment, & le Docteur Bedfort, qui y avoit eu part, fut condamné pour ce sujet à Westmunster. La seconde partie contient des remarques contre cette histoire faite par l'Auteur même de l'analyse. Nous allons rendre compte de l'abrégé & des remarques, sans prendre parti en faveur d'aucune des Puissances qui ont des droits ou des prétentions sur la Couronne d'Angleterre.

Le Docteur Hidgen convient que la Couronne de la Grande Bretagne est héréditaire, mais il prétend que ce droit d'hérédité peut être reglé & limité par le Parlement ; de sorte que le Parlement a droit, selon lui, d'exclure l'héritier presomptif, pour mettre le sceptre entre les mains d'un héritier plus éloigné, quand l'héritier presomptif n'a point les qualitez requises pour gouverner, ou qu'il y a à craindre sous son regne pour la Religion & pour la liberté. Pour justifier cette forme de gouvernement, il rapporte l'exemple de plusieurs Rois depuis Guillaume le Conquérant, qui, si on l'en veut croire, sont montez sur le trône sans aucun titre d'hérédité.

Avant que d'entrer dans les faits historiques, l'Auteur du droit héréditaire prétend montrer qu'il y a dans la forme de gouvernement que nous propose M. Hidgen, des propositions qui se détruisent les unes & les autres. Si le Royaume de la Grande Bretagne est héréditaire, le Parlement ne peut point dépouiller l'héritier presomptif: s'il peut le dépouiller, le Royaume est électif, & plus électif que celui de Pologne, parce que chaque Parlement convoqué a droit de faire descendre du trône celui qui ne gouverne point d'une maniere qui le satisfasse. D'ailleurs, selon M. Hidgen, pour être Roi d'Angleterre il suffit d'être en possession, & d'être Roi *de facto* du consentement du Parlement, le titre d'hérédité est donc inutile. Cromvel étoit en possession de toute l'autorité Royale avec l'approbation du Parlement, cependant M. Hidgen avoüe que Cromvel n'étoit qu'un Tyran, & qu'on a dû déclarer nul tout ce qui s'étoit fait sous son gouvernement : il ne suffit donc pas d'être

autorisé du Parlement, pour être legitimement revêtu de l'autorité Royale.

De ces réfléxions générales, le Défenseur du droit héréditaire passe à l'examen du droit des Rois, dont M. Hidgen s'étoit servi pour autoriser son systême. Il entreprend de faire voir que de ces Princes, les uns étoient héritiers presomptifs, les autres avoient été nommez par les testamens de leurs prédécesseurs; que d'autres joüissoient en vertu de la cession des présomptifs héritiers, enfin que plusieurs n'étoient que des Tyrans.

Il est certain dans les principes du Droit Romain, que l'on acquiert le titre d'héritier par un testament comme par la Loi. On n'est pas moins héritier quand on possede une hérédité en vertu d'une institution testamentaire, que quand on en est saisi en qualité de plus proche parent habile à succeder. C'est sur ce principe que les Historiens d'Angleterre disent qu'un Prince qui monte sur le trône, conformément aux dispositions du Roi qui l'a précédé, prend le sceptre en main par droit d'hérédité. Tel est le titre de Guillaume le Conquérant : quoi que S. Edouard eut des parens plus proches que le Duc de Normandie, il prefera l'avantage de son peuple à celui de sa famille, il choisit pas son testament ce Prince pour lui succeder. L'Archevêque de Cantorberi fut deputé par les Etats pour déclarer au Duc les intentions de saint Edouard; toute l'Angleterre le reconnut pour son Roi. Edgar lui-même (c'étoit son competiteur) renonça à toutes les prétentions qu'il avoit sur la Couronne. S. Edouard avoit été de même nommé Roy d'Angleterre par le Roi Harditruk fils de Canut son frere de mere. Guillaume le Conquérant, que les revoltes de Robert son fils aî né Duc de Normandie, avoient fort irrité, nomma par son testament pour lui succeder au Royaume d'Angleterre, Guillaume le Roux son second fils. Robert de Normandie fit la guerre à son frere, mais il fut obligé d'en venir à un accommodement. Depuis il lui engagea pour dix mille livres le Duché de Normandie, lors de son voyage d'outremer. Après la mort de Guillaume le Roux, Henry son frere cadet monta sur le trône. Robert de Normandie qui en avoit été exclus par le testament de son pere, prit les armes pour soutenir ses droits : il fut battu, ensuite il ceda la Couronne. Dans la suite il manqua à executer les clauses du traité. Henri irrité de sa conduite, & attiré par es Normands, qui n'étoient point contens du gouvernement

de Robert, fit une descente sur ses terres, & l'emmena prisonnier en Angleterre, où il mourut quelques années après sa défaite.

Etienne soutenu d'une puissante armée s'empara, sans titre légitime, de la Couronne d'Angleterre; mais dès que Mathilde héritiere présomptive du dernier Roi, parut, toute l'Angleterre se déclara pour elle. Elle céda, après cela, son droit à son fils Henri II. qui regna après Etienne.

Jean posséda le Royaume en vertu du Testament du Roi Richard. Après la mort de Richard II. Edmond Comte de la Marche, & Richard Duc d'York furent successivement les héritiers de la Couronne. Ils étoient descendus de Lionel de Clarence, troisiéme fils d'Edouard III. mais Henri IV. qui descendoit de Jean de Gand quatriéme fils du même Roi, s'étoit emparé de la Couronne. Henri V. & Henri VI. suivirent ce mauvais exemple au préjudice de celui à qui le sceptre appartenoit. La trentiéme année du regne de ce dernier, Richard Duc d'York reclama son droit, qui fut reconnu en plein Parlement. Le différend se termina par un accommodement qui portoit, qu'Henri VI. conserveroit la couronne pendant sa vie. Cet accord fut rompu par les intrigues de la Reine, & Richard Duc d'York fut tué. Edouard IV. son fils se fit proclamer Roi, battit Henri IV. à Towonton-field, fit déclarer en plein Parlement que les trois Henris étoient des usurpateurs, & casser tout ce qu'ils avoient fait. Tant on étoit persuadé alors, que le Parlement ne peut disposer de la couronne au préjudice de l'héritier présomptif.

Henri VIII. étoit autorisé du Parlement pour disposer de la Couronne par Testament. Il ordonna que si son fils (il prit le nom d'Edouard VI.) mouroit sans enfans, Marie sa fille lui succéderoit; après Marie, Elisabeth; & après ses deux filles, le parent le plus proche de la Maison de Suffolk; c'étoit exclure la Maison d'Ecosse, à qui le Trône, suivant l'ordre de la succession, appartenoit incontestablement après la mort d'Elisabeth. Cette Reine se crut en droit de réformer ce que son pere avoit prescrit. Après avoir fait mourir Marie Reine d'Ecosse sur un échauffaut, elle éleva Jacques I. fils de cette malheureuse Reine, sur le Trône de la Grande-Bretagne.

Mais les Reines Marie & Elisabeth étant illégitimes, dit M. Hidgen, n'avoient pas d'autre droit à la Couronne que celui que leur donnoit le Parlement. Le Défenseur du droit héréditaire répond, que le mariage entre la Reine Catherine & Henri VIII.

avoit été contracté de bonne foi, par conséquent que les enfans nés avant la Sentence de dissolution, étoient légitimes. Le mariage d'Henri & de Catherine ayant dû être déclaré nul, suivant les principes des Anglois, Elisabeth étoit légitime. Elles avoient donc toutes deux successivement droit à la Couronne d'Angleterre.

Le titre d'hérédité n'ayant point été contesté par M. Hidgen à d'autres Rois que ceux dont nous venons de parler, il doit rester pour constant, selon l'histoire du droit héréditaire, que depuis Guillaume le Conquérant, jusqu'à Jacques I. le sceptre d'Angleterre a toûjours passé à l'héritier ou légitime ou testamentaire du dernier Roi, & que ceux qui ont été élevés sur le Trône sans ce titre d'héritier, ont été regardés comme des usurpateurs. Cette prétenduë régle du Gouvernement d'Angleterre, d'obéir au Roi qui est en possession, n'a point été connuë avant les diverses contestations, ajoûte le Défenseur du droit héréditaire : jamais on ne s'en est servi pour autoriser les usurpateurs, ni pour faire valoir leurs loix ; les Anglois au contraire, ont toûjours abandonné ceux à qui ils avoient prêté le serment, dès que le légitime héritier a paru en état de soutenir ses prétentions.

A ces raisonnemens l'Auteur joint plusieurs autorités du Chef de Justice Hale, & des autres Jurisconsultes Anglois, dont les décisions sont conformes à ses principes.

L'Auteur des Remarques sur l'histoire du droit héréditaire, reproche d'abord à son adversaire, qu'il détruit lui-même le droit héréditaire, en avouant qu'il a été interrompu tantôt par des cessions volontaires, tantôt par des Testamens, tantôt par droit de conquête, quelquefois sous les apparences d'un droit héréditaire. Ensuite il définit le Gouvernement Anglois, une Monarchie héréditaire limitée par le Parlement. Par-là les Anglois prétendent éviter la confusion, les brouilleries & les autres desordres des Etats purement électifs, & n'être jamais assujettis par la loi d'une succession purement héréditaire, à un tyran, un emporté, un fou, un idiot. C'est ce qui paroît si évidemment par nos loix & par notre Histoire, ajoûte-t-on dans les remarques, qu'on a de la peine à s'imaginer qu'un Anglois puisse l'ignorer. Du tems des Saxons, on avoit si peu d'égard à l'ordre de la succession, qu'il n'est parlé dans les Histoires d'Angleterre que des élections qui se faisoient avant le couronnement. Saint Edouard le dernier Roi de la race Saxone, fut

élu, au préjudice du véritable héritier Edmond Ironside fils de son frere aîné. Ce Prince, qui n'avoit d'autre droit que celui de l'élection, en disposa par Testament en faveur du Duc de Normandie, qui étoit illégitime, & qui par conséquent ne pouvoit prétendre par la loi du sang à aucun héritage. Ainsi, Edgard Athelin petit-fils d'Edmond, fut exclus par un étranger. Guillaume le Conquérant n'ayant point eu de droit héréditaire, n'a point pû le transmettre à sa postérité. C'est plûtôt le consentement du Peuple que le Testament de Guillaume I. qui soutint Guillaume le Roux & Henri son frere contre leur frere aîné Robert Duc de Normandie. Après la mort d'Henri, on ne fit point d'attention aux droits de l'Impératrice Mathilde sa fille ; Etienne Comte de Boulogne, fils d'Adelle fille du Conquérant, fut élu ; il adopta Henri II. fils de Mathilde, quoi qu'il eût un fils nommé Guillaume. A Henri II. Artus fils de son frere aîné auroit dû succéder, selon le droit héréditaire ; cependant ce fut son plus jeune frere qui fut choisi. Jean fut dépossédé comme tyran ; Louis fils du Roi de France, qui avoit été élu à sa place, fut aussi chassé pour la même raison. On choisit Henri III. pour Roi: après lui regna Edouard I. malgré les prétentions de la Maison de Lancastre, qui soutenoit qu'Edmond étoit l'aîné. A Edouard I. succéda Edouard II. son fils, que le Parlement déposa. Lorsqu'Edouard III. son fils fut couronné, l'Archevêque de Cantorbery prit pour texte de son sermon : *Vox Populi, vox Dei.* Du vivant de ce Roi, Richard fils du Prince de Galles fut substitué pour lui succéder. Ce dernier fut obligé de céder la Couronne aux Etats, qui nommérent Henri IV. qui n'avoit pas de droit héréditaire. Henri V. son fils & Henri VI. son petit-fils lui succédérent. Quoi que ce dernier eut un enfant, le Parlement arrêta que Richard Duc d'York auroit la Couronne après lui. Edouard IV. fils de Richard, regna après Henri VI. Après lui vint Edouard V. son fils ; mais Richard oncle de ce jeune Prince, le fit enfermer comme illégitime, monta sur le Trône, & le fit tuer. Le Peuple indigné de cette action, lui opposa Henri Duc de Richemont, qui, selon l'Auteur, n'avoit point de droit à la succession. Aussi eut-il soin de se faire confirmer par un Acte solemnel du Parlement. Henri VIII. voulant substituer la Couronne dans sa famille, se fit autoriser par le Parlement : la Reine Elisabeth déclara coupables de trahison ceux qui diroient qu'elle ne pouvoit pas, avec le Parlement, faire des loix pour régler l'ordre de sa succession. C'est en vertu de cette loi dit

l'Auteur

l'Auteur des remarques, que Jacques I. monta sur le Trône. De cette énumération, & de ce qui s'est passé depuis Jacques I. il prétend conclure, que dans le Gouvernement du Royaume d'Angleterre, on a eu plus d'égard à l'autorité du Parlement, qu'à l'ordre de la succession légitime ou testamentaire.

Il faut avouer que malgré tant de recherches historiques, il reste encore un grand nombre de difficultés à résoudre sur cette matiére. Les Anglois, qui s'appliquent depuis plusieurs années avec tant de succès à recueillir les piéces originales de leur Histoire, & à les mettre dans tout leur jour, ne négligeront pas une question si importante. Il est de leur intérêt & de leur honneur de l'éclaircir, & de ne point laisser croire à toute l'Europe que depuis près de sept cens ans il n'y a point eu de régle certaine touchant la maniére de remplir le Trône,

TRAITE' D'ARCHITECTURE, AVEC DES *Remarques & des Observations très-utiles pour les jeunes gens qui veulent s'appliquer à ce bel Art. Par Sebastien le Clerc, Chevalier Romain, Dessinateur & Graveur ordinaire du Cabinet du Roy.* A Paris, chez Pierre Giffart, Libraire & Graveur du Roi, ruë Saint Jacques, à l'image Sainte Thérese. 1714. *in*-4°. *pag.* 194. Planches 181.

MOnsieur le Clerc ne s'attache dans cet Ouvrage qu'à ce qui regarde la beauté, le bon goût, & l'élégance des parties principales qui entrent dans la composition d'un grand édifice. Il y donne d'abord des ordres de colonnes & de pilastres, sous de nouvelles mesures & proportions; il y expose ensuite les autres parties qui peuvent accompagner ces ordres, avec les observations qu'on doit faire en les assemblant, & les remarques qu'il a cru nécessaires pour empêcher les jeunes gens de tomber en de certains défauts ordinaires dans les bâtimens. Il ne parle donc dans cet Ouvrage, ni de la maniére de préparer les fondemens des édifices, ni de la maniére d'en élever les murs & la charpente; la connoissance des pierres, des bois, des sables, & de la chaux, n'entre pas non plus dans son dessein. On doit chercher ces détails méchaniques dans Vitruve, dans Palladio, dans Vignole, dans Savot, & dans les Traités de plusieurs autres Architectes.

Il donne d'abord une introduction qui renferme des instruc-

tions nécessaires à ceux qui veulent profiter de son Ouvrage. Elles roulent sur l'Architecture en général, sur la belle & noble maniére de bâtir, sur les connoissances qui conviennent à un Architecte qui veut se distinguer, & sur les différens ordres de colomnes. Après avoir observé qu'entre les Arts, celui de l'Architecture est un des plus étendus & des plus difficiles, il indique les études qui contribuent le plus à ouvrir l'esprit, & à inspirer le bon goût, pour tout ce qui peut avoir quelque rapport aux bâtimens.

» Un Architecte a besoin particulierement du *Dessein*; car il » en doit tirer ses plus nobles pensées, & toute la grace & la » beauté, qu'il prétend donner à ses bâtimens, soit dans leur » tout, soit dans leurs parties.

» La *Géométrie* lui est absolument nécessaire pour avoir des » principes assurés sur lesquels il puisse se conduire dans la pra- » tique de son art.

» Il ne sçauroit se passer de l'*Arithmétique*, il doit la posséder » tout à fait bien pour faire ses devis, & les supputations par » lesquelles il peut connoître la quantité des matéreaux, de l'ar- » gent, & du tems qu'il lui faudra pour exécuter ses desseins & » ses entreprises.

» Il doit sçavoir la *coupe des pierres*, principalement pour » construire les voûtes, les portes, les escaliers, les arcades, & » toutes les parties d'Architecture élevées en l'air & hors d'a- » plomb.

» La *Perspective* lui est très-utile pour connoître par un seul » dessein, l'effet que fera un bâtiment quand il sera élevé.

» Quel avantage ne tirera-t-il pas de la science des *Mécani-* » *ques* & des *Forces mouvantes*, pour construire les machines qui » doivent lui servir à élever un bâtiment?

» La connoissance du *Nivellement* & des *Hydrauliques* lui ser- » vira pour la conduite des eaux.

» Mais il lui faut sur toutes choses un bon goût qu'il ne pour- » ra avoir qu'en se rendant habile dans le Dessein, qui lui fera » distinguer les belles & grandes manieres de bâtir, qu'il doit » préférer aux autres, s'il veut s'attirer de la réputation & de » l'honneur. »

M. le Clerc fait ici paroître les cinq Ordres ordinaires sous de nouvelles proportions, & il joint à ces Ordres un second Ordre Toscan, un Ordre Espagnol, & un Ordre François. Il place le second Ordre Toscan entre le premier & le Dorique.

Cet Ordre a moins de pesanteur & de simplicité que le premier ; & il a besoin d'une beauté mâle, selon l'Auteur, qui croit qu'on en pourroit orner la Frise de Tourteaux, qui sont les armes de Toscane. Toute la hauteur de l'Ordre est de vingt-trois modules, vingt-deux minutes, la colonne en a quinze, le pied-d'estal cinq, & l'entablement trois, & vingt-deux minutes : de sorte que le pied d'estal a de hauteur un tiers de la colonne, & l'entablement un quart moins quelques minutes.

On attribuë à l'Ordre Espagnol un caractere particulier de force & de grandeur. La hauteur de la colonne est de dix-neuf modules vingt-cinq minutes, celle du pied-d'estal de six, & de dix-huit minutes ; & celle de l'entablement de quatre & de quinze minutes : ainsi le pied-d'èstal a de hauteur environ un tiers de la colonne, & l'entablement a un peu moins de quatorze minutes au-dessous du quart ; tout l'Ordre complet ayant trente modules vingt-huit minutes. Dans le dessein du Chapiteau, les cornes du Tailloir sont soutenues de petites volutes, & le milieu du Tailloir a pour rose un mufle de lion. » On sçait, dit » M. le Clerc, que ce noble animal est le symbole de l'Espa» gne, & qu'il marque la force & la gravité, de même que la » prudence de la nation. «

Il propose ainsi sa nouvelle composition de l'Ordre François.

» Je donne à cet Ordre autant de délicatesse, d'élégance, & » de richesses, que j'ai cru pouvoir faire sans tomber dans l'excès. » La colonne a vingt modules cinq minutes de hauteur ; le pied» d'estal six, & vingt-deux minutes ; l'entablement quatre, & » quinze minutes, tellement que le pied-d'estal a de hauteur en» viron un tiers de la colonne ; & l'entablement un quart moins » seize minutes, tout l'Ordre entier s'élevant de trente-un mo» dules douze minutes.

» Les ornemens du Chapiteau sont trois lys à chaque face, » des Palmes, & le symbole de la France, qui est un Cocq, » des armes au-dessous, & une lyre à l'ombre des Palmes sous » chaque corne du Tailloir, qui sont autant d'ornemens symbo» liques que les personnes d'esprit expliqueront sans peine.

» Des Couronnes font l'ornement de la Frise, avec un Soleil » dans le milieu, qui fait voir que cet Ordre est consacré à la » gloire de notre incomparable Monarque. Cet Ordre dans son » execution fera un effet des plus beaux, des plus nobles & des » plus gracieux ; j'en ai fait un petit modéle en relief qui fait plai» sir à voir.

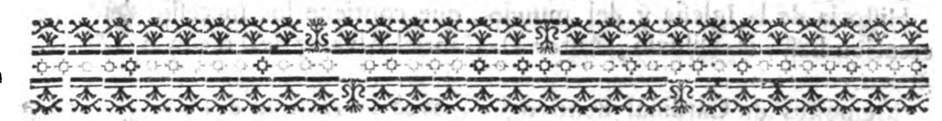
» Au reste, ajouta-t-il, mon intention étoit de finir cet Ouvra-
» ge par les Plans, les Elevations, & les Coupes de divers Bâti-
» mens; mais une foiblesse de vûë qui m'est survenuë tout à
» coup, m'a empêché de passer outre. « Cet accident étoit un effet du grand âge de cet homme illustre, & une suite naturelle de son application infatigable au travail. Il est mort depuis peu; & les amateurs des beaux arts doivent souhaiter qu'on les instruise bien-tôt de ce qui concerne sa personne & son Ouvrage. Nous nous ferons un plaisir de publier ce qu'on nous adressera sur ce sujet.

Nous remarquerons en finissant cet Extrait, que le *Module*, qui dans ce Traité, sert de mesure à M. le Clerc, est le demi-diamétre du bas de la colonne, toujours divisé en trente parties égales, appellées ici *Minutes*.

ENTRETIENS SPIRITUELS EN FORME DE PRIE*res sur les Evangiles des Dimanches & des Mysteres de toute l'année, avec l'Ordinaire de la Messe. Par un Religieux Bénédictin de la Congrégation de saint Maur.* A Paris, chez Jacques Vincent, ruë saint Severin, à l'Ange. 1714. in-16. 2. vol. I. vol. pag. 408. II. vol. pag. 338.

L'Auteur de cet Ouvrage a déja donné au public des Entretiens sur la Passion de notre Seigneur; & il paroît fort satisfait de la maniere dont ces Entretiens ont été reçus. » Le
» dessein qu'il s'est proposé dans ceux-ci, a été d'entrer autant
» qu'il a pu dans l'esprit des Evangiles & des Mysteres; de s'at-
» tacher aux principales vérités qui y sont renfermées, d'y faire
» des réfléxions morales & pratiques, d'accompagner ces réflé-
» xions de sentimens affectifs, & de faire tout cela autant qu'il
» a été possible, dans un esprit de priere, afin d'attirer les lu-
» mieres nécessaires pour découvrir les vérités qu'il desire de
» connoître, & de mériter les graces & les secours dont il a be-
» soin pour faire usage de celles dont Dieu a donné la connois-
» sance. On a tâché, continuë l'Auteur de l'Avertissement, de
» tirer la plûpart de ces réfléxions de l'Ecriture Sainte, & des
» Traités de piété que les saints Peres nous ont laissés, & on en
» a rapporté les passages qui ont paru plus propres à faire naître
» dans les cœurs les sentimens que l'on y vouloit exciter. «

FIN.



BIBLIOGRAPHIE, OU CATALOGUE DES LIVRES *imprimés tant en France que dans les pays Etrangers, dont il a été parlé dans les Journaux de l'année* 1714.

BIBLIA SACRA, INTERPRETES, ET CONCILIA.

Commentaire Littéral sur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet. 3. 25. 29. 30. & 34. J.

Domni Martianæi Monachi Benedictini Prodromus Biblicus. 36. Journ.

Analyse de l'Apocalypse, contenant une nouvelle explication simple & littérale de ce Livre, avec des Dissertations sur les Millenaires. 43. J.

SANCTI PATRES, THEOLOGI, SCRIPTORES ECCLESIASTICI.

Recueil des Mandemens de Messire François de Salignac, Archevêque Duc de Cambrai. 2. Journ.

Dissertation sur cet axiome de saint Augustin : *Quod amplius nos delectat secundum id operemur necesse est*. Par le P. Daniel. 4. Journ.

Joannes d'Outrein Dissertatio Philologico-Theologica de Melchisedecho, non Henocho. 4. Journ.

Traité de l'Infaillibilité de l'Eglise par M. l'Abbé de Cordemoi. 17. J.

Recueil des anciennes & nouvelles Ordonnances du Diocèse d'Oleron. 18. Journ.

Theologia Scholastico-Positiva ad S. R. Ecclesiæ mentem elucubrata. Auctore R. P. & F. Francisco Maria Assermet. 21. Journ.

Compendium Theologiæ Dogmaticæ & Moralis ad usum Seminarii Catalaunensis. 22. Journ.

Apologetique de Tertullien. 23. Journ.

Manuale Theologicum, seu Theologia Dogmatica. Par le P. Perrin. 27. J.

Instruction Pastorale de M. l'Archevêque Duc de Cambrai, au Clergé & au Peuple de son Diocèse, en forme de Dialogues. 34. Journ.

L'heresie des Protestans, & la verité de l'Eglise Catholique mises en évidence, par Claude Andry. 42. Journ.

F. Sylvii à Brania Comitis Commentarii in totam partem sancti Thomæ Aquinatis ; Commentarii in totam primam secundæ : in totam secundam secundæ, & in tertiam partem. 45. Journ.

HISTORICI SACRI ET PROFANI.

Historia Patriarcharum Alexandrinorum Jacobitarum à D. Marco usque ad finem sæculi XIII. Accedit Epitome Historiæ Muhámedanæ ad illustrandas res Egyptiacas, &c. 4. Journ.

Valere Maxime, ou les actions & les paroles remarquables des Anciens, 6. Journ.

Historia de la Iglesia y del mundo, que contiene los successos desde su creacion hasta el Diluvio, Autor D. Gabriel Alvarez de Toledo. 11. & 12. Journ.

Memoires du Cardinal Bentivoglio, avec la relation des Guerres arrivées en Flandres : ouvrage traduit de l'Italien en François. 13. & 15. Journ.

Histoire du Concile de Constance, par Jacques Lenfant. 18. & 19. Jour.

Histoire Ecclesiastique par M. Fleuri. 20. & 21. Journ.

La Vie d'Armand-Jean, Cardinal Duc de Richelieu, principal Ministre d'Etat sous Loüis XIII. par M. le Clerc 21. Journ.

Κλ. Αἰλιανοῦ Σοφιστοῦ Ποικίλης ἱστορίας Βιβλία ιδ. Cum notis Johannis Schefferi, interpretatione Justi Vulteii, variis lectionibus, &c. curante Joh. Henrico Lederlino. 22. Journ.

La Vie de M. Bourdoise premier Prêtre de la Communauté de saint Nicolas du Chardonnet. 23. Journ.

Tabulæ Chronologicæ continentes tum sacra, &c. 24. Journ.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Année 1711. avec les Memoires de Mathematique & de Physique. 31. & 32. Journ.

Histoire de Gonsalve de Cordouë, surnommé le grand Capitaine. Par le P. du Poncet Jesuite. 35. Journ.

Histoire du regne de Mouley-Ismaël Roi de Maroc, &c. de la revolte & fin tragique de plusieurs de ses enfans & de ses femmes, &c. Par le Pere Dominique Busnot Trinitaire 36 Journ.

Histoire de la Vie de saint Remy, Archevêque de Reims. Par Jean Dorigny Jesuite 38. Journ.

La Vie de saint Felix de Cantalice Capucin. Par le P. Jean-François de Dieppe Capucin. 39. Journ.

Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations seculieres de l'un & de l'autre sexe. 40 & 41. Journ.

Index funereus Chirurgorum Parisiensium ab anno 1315. ad annum 17 4. operâ M. J de Vaux 42. J.

L'Histoire profane depuis son commencement jusqu'à present. 44. Journ.

L'Histoire du droit hereditaire de la Couronne de la Grande Bretagne. 47. Journ.

ASCETICI.

Reflexions Morales avec des Notes sur le N. Testament, & la concorde des quatre Evangelistes. 15. Journ.

Epîtres & Evangiles, avec de courtes réfléxions. 12. Journ.

Réfléxions, Sentences, & Maximes morales, mises dans un nouvel ordre, avec des Notes politiques & historiques. Par M. Amelot de la Houssaye. 25. Journ.

Le Devoir du Chrétien convalescent, par Claude Groteste de la Mothe. 27. Journ.

Entretiens sur les devoirs de la vie civile, & sur plusieurs points importans de la Morale Chrétienne, par M. l'Abbé Marsolier. 31. Journ.

Entretiens Spirituels en forme de Prieres sur les Evangiles des Dimanches & des Mysteres de toute l'année. 47. Journ.

ORATORES, POETÆ, ET GRAMMATICI.

Lamberti Bos exercitationes philologicæ, in quibus novi fœderis loca nonnulla illustrantur, aliorumque versiones examinantur. 3. & 9. Journ.

Iliade, Poëme, avec un discours sur Homere, par M. De la Motte. 5. J.

Grammaire Françoise sur un plan nouveau, par le P. Buffier. 5. & 6. J.

Oeuvres diverses de M. Patru, de l'Academie Françoise. 8. Journ.

Discours sur l'Origine de la Poësie, & sur le bon goût, par le sieur Frein du Tremblai. 12. Journ.

Epigrammes, Madrigaux & Chansons, par M. le Brun. 15. Journ.

Eloges & devoirs de la profession d'Avocat. 16. Journ.

De vero usu verborum mediorum apud Græcos, adnexa est epistola de verbo cerno Auctore Ludolpho Kustero. 19. Journ.

Apologie ou Justification d'Erasme, par M. l'Abbé Marsolier. 20. Journ.

Les Lettres d'Heloïse & d'Abaillard, mises en vers François par le sieur P. F. G de Beauchamps. 20 Journ.

Jac. Perizonii Responsio ad Ludol. Kusteri V. doctissimi diatriben de verbo cerno. 20 Journ.

L K. Epistola ad virum Cl. J. P. de verbo cerno. 24. Journ.

Recueil de plusieurs pieces d'Eloquence & de Poësie, presentées à l'Académie des Jeux Floraux pour les prix de l'année 1713. 26. Journ.

Recueil de Pieces choisies, tant en prose qu'en vers 28. & 29. Journ.

Jam-Vincentii Gravinæ Jurisconsulti & Antecessoris Romani orationes & opuscula. 30. Journ.

Nouvelle Grammaire Espagnole pour apprendre à prononcer, écrire, & parler la Langue Castillane, par M. l'Abbé de Vairac. 37. Journ.

Traduction du premier Livre des Fastes d'Ovide, par M. Lezeau. 38. Jour.

Philippi Ouséel introductio in accentuationum Hebræorum metricam. 42. Journ.

Francisci Sanctii Minerva seu de causis linguæ Latinæ, Commentarius: cui inserta sunt quæ addidit Gasp. Scioppius & subjunctæ notæ Jac. Perizonii. 44. Journ.

Eloge historique du Roy sur la conclusion de la paix generale. 46. Jour.

PHILOSOPHI.

Matthæi Georgii Patricii summæ supremæ partis Philosophiæ bipartita. 5. J.

Traité de la Religion naturelle, par M. Martin. 8 Journ.

Traité sur l'homme, en quatre propositions importantes avec leurs dépendances. 9. & 10. Journ.

Réfutation, par le raisonnement, d'un Livre intitulé : *De l'action de Dieu sur les Creatures*. 14. Journ.

Joannis Cunradi Creilingi, Compendium Physicarum definitionum in usum studiosæ juventutis concinnatum. 16. Journ.

Aloysii Lusini de compescendis animi affectibus per moralem Philosophiam & medendi artem, tractatus 17. Journ.

Les principes du raisonnement exposez en deux Logiques nouvelles, avec

des remarques sur les Logiques qui ont eu le plus de reputation de notre tems, par le Pere Buffier. 33. Journ.

Traité de l'Esprit de l'Homme par M. de Raffiels du Vigier, 41. Journ.

Lexicon Philosophicum secundis curis Stephani Chauvini. 43. Journ.

MEDICI.

Traité universel des drogues simples, par Nicolas Lemery. 2. Journ.

Institutiones Medicæ in usus annuæ exercitationis ab Hermano Boerhaave 4. Journ.

Reflexions critiques sur la Medecine, par M. Lefrançois. 7. Journ.

Traité de la goute, qui contient une maniere sûre & facile de la guérir. 7. Journ.

Nouveau recueil des plus beaux secrets de Medecine. 8. Journ.

Veritables secrets d'Emery, qui regardent la nature & l'art. 8. Journ.

Nouvelles observations sur la pratique des accouchemens, par Pierre Aman. 9. Journ.

Quæstio Medica; Claudio Burlet Præside. An pluribus Hispanorum morbis remedium efficax balneum? 10. Journ.

Observations critiques de M. de Woolhouse sur un livre qui a pour titre: Ophtalmographia or, a Treatise, of the Eye, in two parts, &c. 22. Jour.

Operationes & experimenta Chirurgica Antonii Nuek. 27. Journ.

Archibaldi Pitcarni opuscula Medica 30. Journ.

Tabidorum Theatrum, sive Phrisios, Atrophiæ & Hecticæ Xenodochium, Authore Christ. Bennet. 33. Journ.

Aurel Corn. Celsi. de Medicina libri octo. 36. Journ.

Traité de la cause de la digestion, où l'on refute le nouveau systême de la trituration, par M. Astruc. 37. Journ.

De la génération des vers dans le corps de l'homme, de la nature & des especes de cette maladie, par Nicolas Andry. 45 Journ.

Dispensatorium Regium & Electorale Borusso-Brandenburgicum Collegii Medici Regii cura & opera. 45 Journ.

La Medecine & la Chirurgie des Pauvres. 46 Journ.

MATHEMATICI.

Almanach de Cabinet pour toutes les années, depuis 1600. jusqu'à 1750. Inventé par le sieur le Févre. 24. Journ.

JURIDICI ET POLITICI.

Arrêts notables des differens tribunaux du Royaume sur plusieurs questions importantes de Droit Civil, de Coûtume, de Droit Ecclesiastique, & de Droit public. 7 Journ.

Gerardi Noodt Jurisconsulti opera omnia. 8 Journ.

Traité des propres réels, reputez réels & conventionels, par M. Dernusson. 9 Journ.

Georgii Schulbens arboris consanguinitatis & affinitatis brevis expositio 11. Journ.

Traité

Traité des successions, par M. Denis le Brun. 13 Journ.

Additions aux remarques sur le premier tome des donations de M. Ricard. 14 Journ.

Joannis van Water Jurisconsulti observationum Juris Romani libri tres 25. Journ.

Mémoire pour établir la Jurisdiction du Parlement & de la Chambre des Comptes de Dauphiné sur la Principauté d'Orange. 27. Journ.

Remontrances pour établir la Jurisdiction du Parlement de Provence sur la Principauté d'Orange. 28. Journ.

Projet d'une Bibliothéque des Jurisconsultes François qui ont écrit sur le Droit Ecclesiastique & Civil. 37. Journ.

Memorial alphabetique des choses concernant la Justice, la Police, & les Finances de France pour les Gabelles & les cinq-grosses Fermes, par le sieur Bellet Verrier. 44. Journ.

MISCELLANEI.

Jacobi Perizonii Dissertatio de *ære gravi* ut & responsio ad epistolas And. Morelli de variis Familiarum Romanarum Nummis. 1. Journ.

Stephani Baluzii Miscellaneorum liber sextus 1. Journ.

Traité de l'incertitude des Sciences 2. Journ.

Quatre lettres sur les jeux de hazard, & une cinquiéme sur l'usage de se faire celer pour éviter une visite incommode. 11. & 14. Journ.

Mémoires pour servir à l'histoire de la vie & des ouvrages de feu M. Simon. 12. Journ.

Cent estampes représentant les differentes Nations du Levant peintes d'aprés nature par les ordres de M. Ferriol 12. Journ.

Nouvelle Bibliothéque choisie, où l'on fait connoître les bons Livres en divers genres de Litterature, 13. Journ.

Saisons Litteraires, ou Melange de Poësie, d'Histoire & de Critique, 14. Journ.

Les deux voyages opposés en matiere de Religion, l'examen particulier & l'autorité, avec d'autres Traitez, par M. Papin, 16. Journ.

Antiquitez Judaïques, ou remarques critiques sur la Republique des Hébreux, par Mr. Basnage, 17. Journ.

Les droits de l'Empire sur l'Etat Ecclesiastique, à l'occasion de la dispute de Commacchio, 18. Journ.

Lexicon Antiquitatum, in quo Ritus & Antiquitates cum Græcis ac Romanis communes, tum Romanis peculiares. Authore Samuele Pitisco, 21. Journ

Le Tableau de l'ancien Senat Romain, où l'on décrit principalement les fonctions, les obligations, & les prerogatives des Senateurs, &c. 26. J.

Culture parfaite des jardins fruitiers & potagers, avec des Dissertations sur la taille des arbres, par Loüis Liger, 32. Journ..

Lettres choisies de M. Bayle, avec des remarques, 32. Journ.

Dissertationes Philologicæ de die mundi & rerum omnium natali, &c. Authore Vander-Meulen, 34. Journ.

Henrici Dodwelli de Parma Equestri Woodwardiana, Accedit Thomæ

Neli, Dialogus in quo de Academiæ Oxonienſis ædificiis præclare agitur, 35. Journal.

Mémoires pour les nobles Prevoſt, Chanoines, & Chapitre de l'Egliſe Royale de ſaint Pierre de Macon, 35. Journ.

Nouvelle Lettre ſur les jeux de hazard, pour ſervir de réplique à la défenſe de M. de la Placette, 38. Journ.

Atlas de la Navigation & du Commerce qui ſe fait dans toutes les parties du Monde, expliquant par des cartes & par des deſcriptions des Côtes & Ports de mer de l'Univers, la nature, les productions & les ouvrages ou manufactures de chaque pays; la Religion, le gouvernement des peuples, &c. Traité des Fortifications, tant défenſives qu'offenſives, & la méthode de fortifier toutes ſortes de places, tant regulieres qu'irregulieres, 40. J.

Nouvelles réflexions ſur la prémotion phyſique, & ſur les jeux de hazard, par Jean de la Placette, 41. 43. Journ.

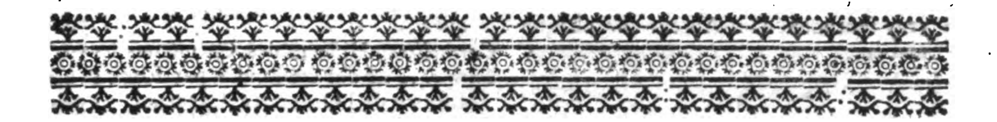
Le Spectateur, ou le Socrate moderne, où l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce ſiecle, 43 & 46. Journ.

Privileges de l'Ordre de Citeaux recueillis & compilés de l'autorité du Chapitre général, 44. Journ.

Remarques critiques ſur le Livre de M. Leſtocq, qui a pour titre: *Juſtification de la tranſlation de ſaint Firmin*, 45. Journ.

Traité d'Architecture, avec des remarques & obſervations très-utiles pour les jeunes gens qui veulent s'appliquer à ce bel Art. 47. Journ.

FIN.



TABLE

DES MATIERES

Contenues dans les Journaux des Sçavans de l'année 1714.

A

Renaudot,

S

T

V

Fin de la Table.





